REVUE

D'HISTOIRE MODERNE

ET CONTEMPORAINE

REVUE
D'HISTOIRE MODERNE
ET CONTEMPORAINE

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

REVUE
D'HISTOIRE MODERNE
ET CONTEMPORAINE

TOME XIII

(XIe Année, 1er Semestre)

163842
5/8/21

PARIS
ÉDOUARD CORNÉLY ET Cie, ÉDITEURS
101, RUE DE VAUGIRARD, 101
—
1909-1910

Tous droits réservés.

D
1
R27
t.13

Le Comité de Salut public et la mission de Genet aux États-Unis

La mission de Genet à Philadelphie est un événement qui a marqué dans l'histoire américaine. Ses efforts pour entraîner les États-Unis, de gré ou de force, dans la lutte contre la coalition, ses projets d'invasion de la Louisiane et de soulèvement du Canada, ses intrigues avec les antifédéralistes, enfin son opposition déclarée au gouvernement auprès duquel il était accrédité, et ses attaques contre Washington lui-même, l'avaient mêlé à la politique intérieure du pays. L'enthousiasme des uns, l'hostilité des autres envers la Révolution française et son aventureux représentant, n'ont pas été sans influence sur la formation de l'opinion publique et le classement des partis. A qui veut connaître la république américaine pendant la période qui a suivi l'entrée en vigueur de la constitution fédérale, il n'est pas permis d'ignorer Genet [1]. — En France, au contraire, cette ambassade, et les difficultés auxquelles elle donna lieu, ne furent qu'un incident lointain, presque inaperçu au milieu de la tourmente révolutionnaire et de la guerre européenne. C'est sans doute la raison pour laquelle l'attitude du gouvernement fran-

1. En dehors des chapitres relatifs à Genet dans les histoires générales des États-Unis, notamment dans celles de Mac Master, de Woodrow Wilson et de A. Bushnell Hart, nous citerons les travaux de F. Turner (*The origins of Genet's projected attack on Louisiana and the Floridas*, dans *American Hist. Review*, III, 650; *France and the United States in the Mississipi valley*, *ibid.*, X, 249; *The Mangourit correspondence in respect to Genet's projected attack upon the Floridas, 1793-1794*, dans *Report of the American Historical Association*, 1897, p. 569); la publication, par le même auteur, de la *Correspondance des ministres français aux États-Unis, 1791-1797*, dans *Report of the Am. Hist. Assoc.*, 1903, vol. II; celle de la *Correspondance entre George Rogers Clarke et Genet, 1793-1794*, dans *Report of the Am. Hist. Assoc.*, 1896, I, 930, par Henry E. Bourne; et la thèse de C. Downer Hazen, *The French Revolution as seen by the Americans of the XVIIIth Century* (Johns Hopkins Studies in History and Political Science, Supplements, vol. XVI). Un descendant de Genet, Mr. George Clinton Genet, a publié en 1899 une étude sur *Washington, Jefferson and Citizen Genet*.

çais à l'égard de son agent trop zélé n'a jamais été bien étudiée. M. Sorel se borne à dire que, sur la plainte du gouvernement américain, Genet fut réprimandé, puis révoqué par Deforgues, alors à la tête du département des Affaires étrangères : dans cet acte de courtoisie envers un gouvernement ami, il croit voir « tout ce qui restait de la politique de Danton », à qui Deforgues devait sa position auprès du Comité de Salut public, et il met en opposition cette politique avec celle du Comité lorsque l'influence de Danton y fut définitivement remplacée par celle de Robespierre. Vue sommaire, comme il faut s'y attendre lorsqu'il s'agit d'un épisode jugé insignifiant. Les documents [1], regardés de plus près, permettent de la compléter et de la rectifier : c'est à eux, le plus souvent possible, que nous laisserons la parole.

I

Ce qu'ils nous apprendront d'abord, c'est que le blâme infligé à Genet n'a pas suivi les doléances américaines, mais les a précédées. Ce blâme, exprimé dans les termes les plus sévères, est un acte spontané du gouvernement révolutionnaire, qui d'ailleurs ne mettait pas en doute, à ce moment, les bonnes intentions de son envoyé.

M. Sorel cite la lettre adressée par Deforgues à Genet à la date du 30 juillet 1793 [2]. Cette lettre mérite d'être connue dans son ensemble. Le ministre des Affaires étrangères venait de recevoir les dépêches où Genet, grisé par les ovations de l'arrivée, exposait ses premières démarches, ses projets, ses espérances. Deforgues ne partage pas cette ivresse : « Vous avez cru... qu'il dépendait de vous de diriger les opérations politiques de ce peuple et de l'engager, en dépit de son gouvernement, à faire avec vous cause commune. D'après les déclarations flatteuses du gouvernement de Charleston, vous avez pris sur vous de faire armer des corsaires, d'ordonner des recrutements dans la ville de Charleston, de faire condamner des prises avant même d'être reconnu par le gouvernement

1. Archives des Affaires étrangères, États-Unis, Correspondance, t. 36 à 39; Archives nationales, AF II* 3, AF III 64.
2. Aff. étr., États-Unis, 38, f. 107 et suiv.

américain et avant d'avoir reçu son agrément pour une mesure de cette importance, que dis-je ? avec la certitude de sa désapprobation, parce que vous aviez sous les yeux la proclamation du Président des États-Unis [1]. J'ai remarqué que, pour justifier cette conduite, vos amis ont publié à Philadelphie que vous n'aviez agi que par les ordres positifs du Conseil exécutif de France. Jamais le gouvernement n'a pu vous autoriser à exercer chez une nation amie et alliée [2] des pouvoirs proconsulaires, à y agir sans l'aveu positif du gouvernement et avant d'être reconnu par ses chefs. Vos instructions sont directement contraires à cette étrange interprétation [3]. »

Les entreprises de Genet sont condamnées d'un mot, parce qu'elles violent la neutralité américaine : « Je vous observe que vous ne pouvez sans compromettre ouvertement la neutralité des États-Unis préparer à Philadelphie un armement contre la Nouvelle-Orléans, et que, si cette mesure n'avait pas d'autre inconvénient, elle aurait au moins celui de déplaire aux États par son irrégularité, et de vous rendre odieux aux chefs de leur gouvernement. ...Ce n'est pas par l'effervescence d'un zèle indiscret qu'on peut réussir auprès d'un peuple froid et calculateur, ce n'est pas surtout en compromettant ses intérêts les plus chers, sa sécurité intérieure et extérieure. »

Genet a cru bien faire en s'alliant, pour battre en brèche la politique modérée de Washington, aux républicains antifédéralistes, que leurs tendances démocratiques semblaient rapprocher des révolutionnaires français. Deforgues, tenant la plume au nom du Comité de Salut public, deux mois après la chute de la Gironde, n'hésite pas à l'en blâmer durement : « Je cherche en vain dans votre dépêche les traces d'une communication officielle avec les chefs du gouvernement : je n'y trouve que les élans d'un homme qui, dès son arrivée, se jette dans un parti pour combattre ce même gouvernement, et qui, égaré par les fausses confidences des malintentionnés qui l'entourent, creuse de ses propres mains l'abîme où il va se perdre... Il vous est prescrit de traiter avec le gouvernement, et non avec

1. Il s'agit de la proclamation de neutralité entre l'Angleterre et la France, publiée par Washington le 15 avril 1793. Genet était arrivé à Charleston le 8 avril.

2. En vertu du traité du 6 février 1778.

3. Nous examinerons cette question plus loin.

une portion du peuple, d'être près du Congrès l'organe de la République française, et non le chef d'un parti américain. Quel serait en France le succès d'un agent étranger qui, au lieu de négocier avec les représentants du peuple et le Conseil exécutif, s'aviserait de s'entourer d'un parti, de recevoir et de distribuer des adresses, de faire armer dans nos ports des corsaires contre des nations amies, enfin de s'occuper, comme vous l'annoncez dans votre dernière dépêche, de la convocation d'une Assemblée nationale ? Je vous laisse à juger la confiance qu'un pareil agent inspirerait au gouvernement. Nous ne devons, nous ne pouvons connaître en Amérique d'autre autorité légale que celle du Président et du Congrès. C'est là que réside sans exception la volonté générale du peuple. »

Bien plus, le ministre prend contre Genet la défense de Washington, accusé par ses ennemis de pencher du côté de l'Angleterre : « Ils ignoraient sans doute que le gouvernement américain, dont les moyens pécuniaires sont extrêmement bornés, n'a cessé de faire des avances très considérables pour nous fournir des approvisionnements, et qu'il a emprunté lui-même le montant de ces avances en Hollande ; que jamais nous n'avons fait à ce gouvernement une demande infructueuse, et que nous avons toujours trouvé les dispositions les plus amicales, jointes à cette politique sage et même timide qui convient à la situation et aux intérêts des États-Unis, et qui caractérise particulièrement le général Washington, que dans votre correspondance vous paraissez avoir jugé trop sévèrement... Vous dites que Washington ne vous pardonne point vos succès et qu'il entrave votre marche de mille manières. Il vous est prescrit de traiter avec le gouvernement américain ; il n'y a que là que vous puissiez avoir de véritables succès : tous les autres sont illusoires et contraires aux intérêts de vos consultants. Ebloui par une fausse popularité, vous avez éloigné de vous le seul homme qui doit être pour vous l'organe du peuple américain, et si votre marche se trouve entravée, vous devez vous en prendre à vous-même. »

On ne peut manquer d'être frappé de la sagesse et de la modération de cette lettre, écrite en pleine Terreur. Mais elle n'est que l'application à un cas particulier des principes professés à cette époque par le Comité de Salut public. Les *Instructions générales pour les agents politiques de la République en pays étrangers*, rédigées par

Lebrun [1] et approuvées par le Comité le 7 juin 1793, contiennent les prescriptions suivantes : « Dans le pays où il se trouvera différents partis dans le gouvernement, les agents de la République observeront l'impartialité la plus scrupuleuse, et ne se permettront jamais de se prononcer, soit directement, soit indirectement, en faveur de l'un ou de l'autre parti. Lorsque les intérêts de la République exigeront qu'ils prennent part à ces divisions, ils recevront des instructions particulières qui les guideront à cet égard [2]. » Faut-il rappeler les articles 118 et 119 de la Constitution de 1793, adoptée dans son ensemble le 24 juin ? « Le peuple français est l'ami naturel des peuples libres. Il ne s'immisce point dans le gouvernement des autres nations, il ne souffre pas que d'autres nations s'immiscent dans le sien. »

La lettre du 30 juillet est le commentaire de ces déclarations, et non une réponse aux plaintes du gouvernement américain. La date de ce document suffit à le démontrer. Jefferson, alors secrétaire d'État, dans la dépêche qu'il envoya plus tard à Gouverneur Morris pour demander le rappel de Genet, ne fait allusion qu'à une seule lettre adressée par lui à l'ambassadeur des États-Unis. Cette lettre, datée du 13 juin, ne parle de Genet qu'en termes vagues, et sans énoncer contre lui aucun grief: « Il s'est trouvé immédiatement, écrivait Jefferson, plongé dans les affaires qui sont la conséquence de la guerre. Les incidents auxquels cela donne lieu tous les jours, et les questions relatives surtout à la France et à l'Angleterre, donnent au gouvernement beaucoup de besogne, d'un caractère délicat, difficile et désagréable [3]. » Et cette lettre si peu explicite, nous savons d'autre part que Morris ne la reçut même pas. Il écrivait à Deforgues, le 8 octobre : « Je regrette fort que la lettre du 13 juin dont parle notre secrétaire d'État ne m'est (*sic*) pas arrivée : j'aurais pu vous faire connaître plutôt (*sic*) un mal d'autant plus dangereux, que la distance empêche d'y appliquer un prompt remède [4]. » A la date du 30 juillet, la politique de Genet aux États-Unis n'avait été dénoncée par personne que par lui-même, dans les

1. Lebrun, quoique prisonnier depuis le 2 juin, resta en fonctions jusqu'au 21.
2. Art. 7. Publié par Aulard, dans *la Révolution française*, XIII, 70.
3. Jefferson, *Œuvres*, éd. Ford, VI, 299.
4. Aff. étr., Etats-Unis, 38, f. 141.

dépêches qu'il adressait au département des Affaires étrangères, et si le ministre exprimait la crainte de mécontenter le gouvernement américain, c'était avant que ce gouvernement eût fait entendre la moindre plainte : acte non seulement de modération, mais de prévoyance.

II

Après ce premier blâme, le cas de Genet fit l'objet d'un rapport, conservé sous le titre d'*Exposé succinct de la conduite du citoyen Genet dans les États-Unis de l'Amérique* [1]. Ce rapport est l'œuvre d'un homme bien informé des choses américaines, et qui s'efforce d'expliquer le mirage dont Genet a été victime. A son arrivée dans le port de Charleston, il a été reçu avec enthousiasme : « Un ministre de France, décoré du beau titre de républicain, et joignant un extérieur agréable à de grands talents populaires, ne pouvait l'être autrement. Mais ce brillant accueil paraît dès le commencement avoir ébloui le citoyen Genet. Se livrant sans réserve au zèle ardent qui l'anime, il interpréta trop favorablement les témoignages d'attachement dont on le comblait à l'envi. » C'est alors qu'il commença à distribuer des lettres de marque « dont, suivant l'esprit de ses instructions, il n'aurait dû se servir qu'après avoir obtenu l'assentiment du gouvernement américain ». Sa marche sur Philadelphie fut triomphale : « Un spectateur peu instruit aurait cru que Genet allait gouverner, et non négocier avec les chefs des États-Unis. »

Le rédacteur du rapport rend fort bien compte de l'attitude du gouvernement fédéral vis-à-vis de l'envoyé français : « Washington le reçut avec cette gravité que donne l'habitude de diriger les affaires d'un peuple libre. Le sang-froid de Jefferson et des autres officiers du gouvernement, également circonspects, et surveillés de près par les ministres des puissances étrangères, contrasta étrangement avec les effusions de joie sincère d'une partie du peuple américain. Étonné de cette conduite, le citoyen Genet l'attribue à l'aristocratie du gouvernement, qu'il accuse, entre autres [choses], d'avoir reçu une lettre du prétendu Régent de France en faveur de

1. Aff. étr., États-Unis, 38, f. 144 et suiv.

Noailles. » Il se croit alors de taille à engager la lutte contre Washington, avec l'appui des républicains antifédéralistes : « L'arrivée du citoyen Genet paraît avoir réveillé le zèle de ces derniers. Ce ministre, voyageant précisément à travers les États où ce parti est très nombreux, se fit illusion sur le caractère véritable du gouvernement américain. Il crut voir un germe de révolution où il n'y avait réellement que quelque mécontentement et beaucoup de jalousie. Il se considérait comme soutenu par le peuple contre le gouvernement même... L'égarement de ce ministre est d'autant plus étonnant qu'il aurait dû savoir que le gouvernement seul, et non une partie du peuple qui le flagornait, pouvait lui procurer les avantages qu'il était chargé de solliciter, que les chefs du gouvernement, ayant été unanimement élus par le peuple au mois de novembre dernier, devaient jouir de la confiance entière de la majorité de la nation, et qu'en s'avisant de lutter contre ce gouvernement, il attaquait la nation elle-même. »

La conclusion est aussi judicieuse, aussi mesurée que l'examen des faits sur lesquels elle se fonde : « Il résulte de ces observations que, par un zèle trop ardent, le citoyen Genet a mis le gouvernement américain dans la nécessité de traiter avec froideur le représentant de la République française, de désavouer en Angleterre les mesures hardies prises par ce ministre, et de neutraliser tellement le territoire des États-Unis, qu'il est à craindre que nous ne puissions plus tirer autant de subsistances qu'autrefois de ce pays-là. Les amis du citoyen Genet ont fait publier dans les gazettes de Philadelphie que ce ministre n'a agi que d'après les instructions du Conseil exécutif de France. Il importe à la République de désavouer formellement cette assertion et de déclarer au gouvernement des États-Unis que son ministre, entraîné par un zèle indiscret, a outrepassé les pouvoirs qui lui ont été donnés. »

Faut-il aller plus loin, frapper Genet, le rappeler en France ? « Il est vraisemblable que des malintentionnés, mieux instruits que le citoyen Genet de l'esprit véritable du peuple américain, l'ont entouré à dessein d'une fausse popularité pour le rendre désagréable au gouvernement. Ce ministre a été trop ardent, mal conseillé et ébloui par l'accueil qui lui a été fait ; mais il paraît que ses intentions sont très patriotiques. L'engouement même du parti où il s'est jeté peut

être utile à la chose publique. Ce parti est celui des républicains les plus chauds, de ceux qui sont réellement dévoués à la France et prêts à tout sacrifier pour elle. Il paraît, d'après cela, qu'il serait impolitique de rappeler le citoyen Genet, mais il est instant de contenir son caractère impétueux, de lui prescrire la conduite la plus mesurée envers le gouvernement, et de le mettre sur la voie de gagner sa confiance. »

La même question se pose pour ce rapport que pour la lettre du 30 juillet : est-il antérieur à l'intervention de la diplomatie américaine? Mais la difficulté d'y répondre est plus grande, parce que cette pièce n'est pas datée. L'indication *vers octobre 1793* a été ajoutée après coup : on verra qu'elle est erronée ou insuffisante. Si ce rapport se trouve aujourd'hui au milieu de documents du mois d'octobre, c'est sans doute parce qu'on eut besoin de le consulter lorsqu'il fallut prendre une décision, après avoir reçu la plainte du gouvernement américain. Mais il est facile d'établir que ce n'est pas pour cette circonstance qu'il été rédigé.

En effet, nous y trouvons mentionnée la dernière dépêche de Genet parvenue au ministère, avec son numéro d'ordre (n° 4) [1]. Or, la dépêche n° 4 (chiffrée) est datée de Philadelphie, le 19 juin 1793, et porte en tête la note suivante : « Reçue le 29 juillet, envoyé extrait au Comité de Salut Public le 30 juillet [2]. » Il s'agit de savoir quand est arrivée la dépêche n° 5, dont le rédacteur du rapport n'a pas eu connaissance. Cette pièce est datée du 28 juillet ; la date de réception n'a pas été notée, et il est impossible de la déterminer exactement. Mais on peut arriver à la situer entre certaines limites. La durée de la traversée était très variable, mais s'étendait presque toujours au delà d'un mois, dans les conditions les plus favorables. Donc la date cherchée n'est pas antérieure au début du mois de septembre. Et elle n'est pas postérieure à la fin de ce mois, car la dépêche n° 6, datée du même jour que la dépêche n° 5, est probablement arrivée en même temps, et la dépêche n° 7, écrite seulement trois jours après, est arrivée le 28 septembre [3]. Le rapport a été rédigé, c'est un fait

1. « C'est dans cet esprit qu'est conçue sa dernière dépêche, n° 4 » Aff. étr., États-Unis, 39, f. 146.
2. *Ibid.*, 39, f. 434.
3. *Ibid.*, 39, f. 111.

maintenant évident, dans le courant de septembre au plus tard. Et nous savons déjà que la plainte américaine ne parvint en France que le 8 octobre.

On pourrait se demander si ce rapport n'a pas été écrit le jour même où la dépêche n° 4 fut reçue aux Affaires étrangères, pour préparer la réponse du ministre, expédiée le lendemain 30 juillet. Mais cela paraît peu probable. Ce travail, fait avec beaucoup de soin, et dont certains passages supposent la lecture des gazettes américaines, ne semble pas avoir été improvisé à la hâte. D'ailleurs, ses conclusions marquent, par rapport à la lettre de Deforgues, une sorte de progrès : Deforgues se borne à blâmer Genet et à lui dire qu'il a mal interprété ses instructions ; le rapport demande que Genet, malgré ses intentions « très patriotiques », soit désavoué par une démarche officielle auprès du gouvernement des États-Unis. Certaines analogies d'expressions, que l'on relève en comparant le rapport à la lettre, s'expliquent aussi bien dans notre hypothèse que dans l'hypothèse contraire. Nous avons donc lieu de croire qu'après avoir réprimandé Genet, on examina de plus près sa conduite, et qu'on se préparait à la désavouer formellement, lorsque le gouvernement des États-Unis se plaignit officiellement.

Reste à savoir dans quelle mesure ce désaveu était justifié par la désobéissance de Genet aux instructions qu'il avait reçues. Le *Mémoire pour servir d'instruction au citoyen Genet* [1] et le *Supplément aux instructions* [2] datent de décembre 1792. Lebrun était aux affaires, Dumouriez en Belgique ; la Convention venait de voter, entre deux audiences du procès de Louis XVI, le décret sur la conduite à tenir par les généraux français dans les pays occupés par les armées de la République. La politique de propagande belliqueuse prenait une nouvelle signification à la veille de la guerre avec l'Angleterre. Les instructions de Genet portent la marque de l'époque. Elles sont pleines de ces projets vastes et aventureux qu'aimaient les Girondins : en même temps que Genet, un beau-frère de Brissot, Dupont, était chargé aux États-Unis des fonctions de vice-consul général.

1. Aff. étr., États-Unis, 36, f. 485 et suiv.
2. *Ibid.*, f. 496 et suiv.

Genet doit s'attacher à fortifier les sentiments amicaux des Américains pour la France, et à leur présenter la République française comme leur alliée naturelle. Il doit négocier le traité de commerce au sujet duquel son prédécesseur Ternant a déjà reçu des ouvertures de Washington et de Jefferson. Mais il doit en même temps « chercher à donner à ce traité une latitude plus étendue » par des prohibitions contre les puissances « qui tiennent encore à un système colonial et commercial exclusif » et par « une alliance politique qui aura pour objet l'extension de l'Empire de la Liberté ». Ce pacte « conduirait rapidement à affranchir l'Amérique espagnole, à ouvrir aux habitants du Kentucky la navigation du Mississipi, à délivrer nos anciens frères de la Louisiane du joug tyrannique de l'Espagne, et à réunir peut-être à la constellation américaine la belle étoile du Canada. Quelque vaste que soit ce projet, il sera facile à exécuter si les Américains le veulent, et c'est à les en convaincre que le citoyen Genet doit donner tous ses soins ». Genet a pour tâche de démontrer aux Américains que « leur salut dépend encore du nôtre ».

On a prévu le cas où le gouvernement des États-Unis ne se laisserait pas entraîner. Genet est chargé, « en attendant que le gouvernement américain se soit déterminé à faire cause commune avec nous », de travailler « à faire germer les principes de la liberté et de l'indépendance » en Louisiane, où il sera probablement aidé par les colons américains de l'ouest. Il est autorisé à envoyer des agents sur place, et à faire les dépenses nécessaires. Quant à armer des corsaires dans les ports des États-Unis, on entend évidemment qu'il le fasse, puisqu'on lui remet des lettres de marque ; et on l'invite à étudier de près, pour en tirer tous les avantages possibles, les articles 17, 21 et 22 du traité franco-américain de 1778, relatifs à la guerre de course et aux prises maritimes [1].

Jusqu'ici, rien, dans les instructions de Genet, ne paraît de nature à justifier le blâme qu'on lui inflige en juillet 1793. S'il a eu tort d'agir comme il a fait, n'est-ce pas aux instructions reçues qu'il faut s'en prendre ? Mais ce que Deforgues lui reproche, c'est d'avoir agi

1. On lui donna même des brevets d'officier en blanc jusqu'au grade de capitaine, pour les chefs indiens « qu'il déterminera s'il est possible à prendre les armes contre les ennemis de la France ». Aff. étr., États-Unis, 36, f. 500.

« sans l'aveu positif du gouvernement et avant d'être reconnu par ses chefs ». Et ici, le ministre qui l'a envoyé aux États-Unis et celui qui le réprimande, la diplomatie des Girondins et celle des Montagnards, sont bien d'accord. Reprenons les instructions. Il est recommandé au ministre de France, « pour assurer pleinement le succès des négociations, et pour écarter des États-Unis toutes les insinuations perfides si artificieusement répandues en Europe par les ennemis de la République, de suivre scrupuleusement les formes établies pour les communications officielles entre le gouvernement et les agents étrangers, et de ne se permettre aucune démarche, ni aucun propos qui puisse donner ombrage aux Américains libres à l'egard de la constitution qu'ils se sont donnée, et qui s'écarte dans plusieurs points des principes établis en France ». Il doit être d'autant plus prudent, qu'il sera surveillé par les émigrés des colonies françaises : « Une conduite franche et loyale quant aux intérêts communs, mais mesurée et circonspecte quant aux affaires intérieures, pourra seule le mettre à l'abri des calommniateurs et des malveillants. » En s'improvisant chef de parti et chef d'opposition, Genet avait désobéi à ses instructions, et le gouvernement français pouvait le désavouer sans hypocrisie.

III

La démarche du gouvernement américain pour demander le rappel de Genet fut décidée dans les premiers jours d'août. Depuis que Jefferson envoyait à Morris sa lettre du 13 juin, la situation s'était aggravée. Genet s'était rendu décidément intolérable. Parmi les républicains, sur lesquels il avait la prétention de s'appuyer, beaucoup le désapprouvaient, d'autant plus qu'ils craignaient de le voir compromettre et ruiner leur parti. Jefferson était du nombre. Il écrivait à Madison le 7 juillet 1793 : « Jamais, à mon opinion, on ne fit une nomination aussi malheureuse que celle du ministre de France actuel. C'est un cerveau brûlé, tout imagination, sans l'ombre de jugement, passionné, poussant son manque de respect à l'égard du Président jusqu'à l'indécence, dans ses communications écrites aussi bien que verbales, parlant d'en appeler du Président au Congrès, du Congrès au peuple, présentant avec instance les propositions les plus dérai-

sonnables et dans le style le plus péremptoire. Si jamais il devient nécessaire de mettre ses communications sous les yeux du Congrès ou du public, elles exciteront une indignation universelle. Il rend ma position on ne peut plus difficile [1]. » C'est avec un sentiment visible de soulagement que Jefferson annonçait à son correspondant, le 3 août, la résolution prise par le gouvernement : « Nous avons décidé à l'unanimité de demander le rappel de Genet. Il coulera le parti républicain, si celui-ci ne l'abandonne pas. Hamilton [2] fait tous ses efforts pour que la question soit portée devant le peuple. Quelles en seraient les conséquences, vous le devinez sans peine, mais j'espère que nous parviendrons à l'empêcher, quoique le Président penche de ce côté [3]. »

Les ministres s'étaient réunis le 1er et le 2 août, chez le Président. Il avait été décidé d'écrire au représentant des États-Unis à Paris, de lui exposer tous les griefs contre Genet, et de le charger officiellement de demander son rappel, en communiquant au gouvernement français toutes les pièces nécessaires pour l'éclairer sur la conduite de son envoyé. Jefferson prépara un projet de lettre, qui fut soumis à une nouvelle réunion des ministres le 15 août. Le 23 août le texte définitif de cette lettre fut approuvé, et on convint de lui donner la date du 16, celle de la dernière des pièces qui s'y trouvaient jointes [4].

Elle contient un exposé méthodique des torts de Genet envers le gouvernement américain. Elle rappelle les bons procédés des États-Unis à l'égard de la France. Et elle conclut en termes très énergiques : « Pour toute récompense il s'efforce de semer la défiance et la discorde entre nos compatriotes et ceux auxquels ils ont confié le gouvernement, entre les différents pouvoirs de l'État, entre notre pays et le sien ! Ce même sentiment d'amitié, qui nous engage à supporter sa manière d'agir pendant quelque temps encore, plutôt que d'exposer les intérêts de sa nation en Amérique à souffrir le

---

1. Jefferson, *Œuvres*, éd. Ford. VI, 338-339.
2. Alors secrétaire de la Trésorerie. Il représentait dans le gouvernement le fédéralisme autoritaire, avec des tendances aristocratiques et une sympathie marquée pour l'Angleterre. La rivalité entre lui et son collègue Jefferson devait bientôt dégénérer en hostilité déclarée.
3. Jefferson, *Œuvres*, éd. Ford, VI, 361.
4. Procès-verbal officiel des trois réunions dans Jefferson, *Œuvres*, VI, 397.

moindre dommage, déterminera le gouvernement français à remplacer sans délai un agent dont les dispositions répondent si peu aux siennes, et dont le maintien parmi nous est incompatible avec l'ordre, la paix, le respect des lois, et avec ces relations amicales qui, nous l'espérons, subsisteront toujours entre les deux nations. Il est impossible que deux autorités souveraines et indépendantes continuent à fonctionner en même temps sur notre territoire sans se heurter. Le gouvernement français comprendra que, si M. Genet s'obstine à agir comme il fait, les conséquences en seraient si dangereuses pour nous, l'exemple si humiliant et pernicieux, que nous pourrions bien nous trouver obligés de le suspendre nous-mêmes de ses fonctions, avant qu'un successeur arrive pour le remplacer [1]. »

Cette lettre parvint à Morris le 8 octobre. Il semble bien qu'elle lui ait appris un état de choses qu'il ignorait entièrement [2]. Il la communiqua le jour même à Deforgues. Celui-ci, mieux informé, ne dut pas être autrement surpris. Avant même d'avoir soumis l'affaire au Conseil exécutif, il promit au ministre américain une satisfaction complète : « Je vais rendre compte au Conseil de la conduite punissable de son agent près des États-Unis, et je puis vous assurer d'avance qu'il verra, de même que moi, avec la plus vive indignation l'abus étrange que cet agent a fait de sa confiance. Le président des États-Unis a rendu justice à nos sentiments en attribuant les écarts du citoyen Genet à des causes entièrement étrangères à ses instructions, et nous espérons que les mesures qui vont être prises convaincront de plus en plus les chefs et les membres de votre gouvernement que, bien loin d'avoir autorisé les démarches et les manœuvres criminelles du citoyen Genet, nous n'avons cherché qu'à maintenir entre les deux nations la plus parfaite harmonie [3]. » Et pour donner à Morris une preuve de plus de son empressement à désavouer Genet, il lui demandait si l'aviso américain qui avait

1. Jefferson, *Œuvres*, éd. Ford, VI, 393.

2. « Je regrette que la lettre du 13 juin, dont me parle notre secrétaire, ne m'est pas arrivée ; j'aurais pu vous faire connaître plutôt un mal d'autant plus dangereux que le directeur empêcha d'y appliquer un prompt remède. » (Texte cité plus haut.) Aff. étr., Etats-Unis, 39, f. 141.

3. Deforgues à Gouv. Morris, 10 octobre 1793. Aff. étr., États-Unis, 39, f. 148.

apporté la lettre de Jefferson pourrait se charger d'emporter la réponse du gouvernement français [1].

Les procès-verbaux du Conseil exécutif provisoire n'ont pas gardé la trace de la délibération qui eut lieu au sujet de Genet [2]. Mais une note, évidemment rédigée entre le 8 octobre, date de réception de la plainte américaine, et le 11, date de l'arrêté du Comité de Salut public, montre qu'on avait envisagé une solution moins brutale que la révocation. Genet « est désagréable au gouvernement américain, mais il jouit d'une grande popularité. Comme ses opérations de finances et autres sont très avancées, il pourrait être dangereux de le rappeler. Mais il convient de lui donner sans délai deux adjoints sous le nom de commissaires, et de lui prescrire de ne travailler que de concert avec eux. Cette marche a été suivie par les Américains eux-mêmes au commencement de leur Révolution. Outre leur ministre Franklin, ils entretenaient ici les commissaires Deane et Lee, et tous les actes et dépêches étaient signés par eux collectivement ». — Mais pouvait-on s'en tenir là ? Les intentions mêmes de Genet, jusqu'alors proclamées excellentes malgré ses fautes, devenaient suspectes : « Il est revêtu de pouvoirs d'autant plus dangereux qu'on a quelques doutes sur la sincérité de son patriotisme. » Et la note porte en marge, d'une autre écriture : « A révoquer, et à mettre en état d'arrestation d'après un rapport, en prenant les mesures nécessaires [3]. »

L'affaire fut conduite avec une extrême rapidité. Le 11 octobre (20 vendémiaire an II), trois jours après l'arrivée de la lettre officielle de Jefferson, le Comité de Salut public prenait l'arrêté suivant :

1° Le Conseil enverra sous huit jours à Philadelphie, dans le plus grand secret, quatre commissaires chargés de pleins pouvoirs pour arrêter Genet, Dupont [4], et les autres fonctionnaires publics de la France, qui se sont rendus coupables de malversations [5].

2° L'un de ces commissaires sera revêtu du titre de ministre plénipo-

---

1. Aff. étr., États-Unis, 39, f. 148, 150, 151.
2. Archives nationales, AF II* 3.
3. Aff. étr., États-Unis, 39, f. 193. Pièce faussement datée de brumaire an II (la révocation est du 20 vendémiaire).
4. Vice-consul général. Il était beau-frère de Brissot.
5. On remarquera cette accusation, que rien, dans ce qui avait précédé, ne faisait prévoir.

tentiaire, et sera l'homme ostensible de la mission ; le second sera chargé des fonctions de consul général ; le troisième de celles de consul particulier pour l'État de Pensylvanie, et le quatrième de celles de conseiller de légation. Mais aucune mesure ne pourra être prise que de concert, et tous les rapports seront signés pour le moins par trois de ces commissaires.

3° Le ministre plénipotentiaire désavouera formellement, au nom de la République, la conduite criminelle de Genet et de ses complices, et il demandera main-forte pour les faire conduire à bord d'une frégate pour être menés en France.

4° La commission fera désarmer tous les corsaires expédiés par Genet, et elle défendra, au nom de la République, à tout Français de violer la neutralité des États-Unis.

5° Tous les consuls qui ont eu part à l'armement des corsaires et à la condamnation des prises faites par eux seront destitués. La commission nommera provisoirement dans les différents ports des États-Unis des agents de commerce, jusqu'à ce que les consuls destitués puissent être remplacés par d'autres commissions [1].

On reconnaît ici les méthodes sommaires et énergiques du gouvernement révolutionnaire, au moment même où il voulait se montrer, à l'égard d'une puissance étrangère, conciliant et modéré. Genet n'est pas seulement blâmable, mais criminel ; on ne se contente pas de le révoquer, on ordonne son arrestation. On voudrait savoir quelque chose de la séance où ces résolutions furent prises. Tout ce que nous avons pu retrouver, ce sont les noms de ceux qui y assistaient. Le texte publié dans la collection des *Actes du Comité de Salut Public* ne porte que deux signatures, celles de Collot d'Herbois et de Billaud-Varenne. Mais une copie authentique de l'arrêté, conservée aux Archives des Affaires étrangères, se termine par la mention suivante : « Ont signé au registre : Barère, Hérault, Robespierre, Billaud-Varennes, Collot d'Herbois et Saint-Just. Pour extrait : Collot d'Herbois, Billaud-Varenne [2]. »

Selon M. Sorel, la révocation de Genet fut l'œuvre de Deforgues, dernier représentant, aux Affaires étrangères, de la politique de Danton. Il faut reconnaître cependant que le Comité de Salut public,

---

1. Arch. nat. AF II 63 ; Aulard, *Actes du Comité de salut public*, VII, 359-360.

2. Aff. étr., États-Unis, 39, f. 159. La pièce des Archives nationales (AF II 63) a l'aspect d'une minute ou d'une copie hâtive.

le jour où il prit cette mesure sur le rapport du ministre, n'était pas précisément peuplé de dantonistes. Un seul mérite ce nom : Hérault de Séchelles. Il est d'ailleurs probable qu'il prit une part active à la délibération, car il connaissait mieux qu'un autre les affaires d'Amérique, ayant beaucoup fréquenté Jefferson pendant son séjour à Paris [1]. Il était déjà suspect à ses collègues : peu de temps après, vers la fin de brumaire, il cessa d'assister aux séances du Comité [2]. Mais ce jour-là, il fut écouté. Robespierre et ses amis d'ailleurs avaient leurs raisons pour frapper Genet : ils n'allaient pas tarder à les faire connaître.

IV

Il leur restait à accomplir, en effet, une tâche assez délicate : celle de fournir à la Convention, à la nation même, au cas où elle s'en fût inquiétée, une explication satisfaisante de la disgrâce de Genet. Pouvait-on leur dire que Genet était destitué pour s'être montré républicain trop zélé, patriote trop entreprenant ? Dans la lutte qu'il avait menée contre Washington, n'avait-il pas pour lui les éléments les plus avancés de l'opinion américaine, tandis que le gouvernement des État-Unis, prudent jusqu'à la timidité, modéré jusqu'au conservatisme, suspect de sympathies anglaises et de tendances aristocratiques, représentait justement tout ce que les révolutionnaires, en France, combattaient avec le plus d'énergie ? Il aurait fallu avouer qu'on sacrifiait Genet parce que sa conduite était impolitique, et qu'on donnait satisfaction au gouvernement américain pour ne pas le jeter dans les bras de l'Angleterre, ou simplement pour ne pas s'exposer à l'humiliation de voir le représentant de la France renvoyé de force avant l'arrivée de son successeur : cette déclaration modeste pouvait-elle contenter une assemblée, un public habitués à un autre langage ? Le rôle de Genet, frappé pour excès de zèle patriotique, eût été trop avantageux : il fallait qu'il devînt, pour les vrais républicains, un intrigant, un conspirateur, un ennemi de la liberté, un agent de la coalition.

---

1. Voir Aff. étr., États-Unis. 39, f. 467 (Mémoire proposant d'envoyer aux États-Unis deux ou trois représentants en mission pour conclure un accord contre l'Angleterre).

2. A. Aulard, *Hist. politique de la Révolution française*, p. 338.

La campagne s'ouvrit le 7 brumaire, par la publication d'une brochure qui avait pour titre : *les Deux Hémisphères*, et pour sous-titre : *Londres, Philadelphie et Saint-Domingue, Gibraltar et Toulon. Dunkerque et Plymouth. Sommaire de diplomatie anglaise, par Pitt* [1]. L'auteur était un certain Ducher, dont la signature se rencontre assez souvent dans les colonnes du *Moniteur*. Il avait rempli aux États-Unis les fonctions de vice-consul ; il était au courant des affaires américaines, et surtout des relations commerciales entre les Etats-Unis et la France. Il est très probable que la brochure du 7 brumaire lui fut commandée ; non seulement cet opuscule porte la mention : *imprimé par ordre de la Convention nationale*, mais elle contient des citations textuelles des lettres de Genet à Deforgues, dont Ducher n'aurait pu avoir connaissance si elles ne lui avaient été communiquées.

Dès les premières lignes, les machinations abominables de Pitt, dont Genet est l'instrument, sont dénoncées avec véhémence :

« Pitt veut détruire la liberté dans les deux hémisphères ; Pitt veut renverser la nouvelle constitution américaine, révolutionner les Indes occidentales, contre-révolutionner la France. Pitt est-il utilement servi par le ministre plénipotentiaire de France à Philadelphie ? Cet agent de la République française s'est-il jeté dans le parti anglais, ou *diviseur*, qui, dans les États d'Amérique, est ennemi de leur unité ? Cet agent a-t-il violé la neutralité des Américains, en sortant des limites de notre traité avec eux ? Cette extension des droits de neutralité par le ministre de France ne devait-elle pas justifier les restrictions de notre ennemi contre cette même neutralité ? Pitt sait se faire attaquer pour paraitre se défendre. Les États-Unis devaient, contre leurs vœux et leurs intérêts, être enveloppés dans une guerre générale, et le peuple anglais croire repousser une agression dirigée par Pitt dans le Nouveau-Monde, comme il a décrété l'ouverture de l'Escaut. Le peuple anglais ne croit-il pas venger le Stathouder d'une invasion concertée entre Pitt et Dumouriez ?... Pitt voit avec peine que la neutralité des États-Unis est plus avantageuse aux Français que leur intervention dans la guerre actuelle. Par cette neutralité, les colonies françaises seront approvisionnées, les grains et les

1. Aff. étr., États-Unis, 39, f. 201-204. N'est pas à la Bibliothèque nationale.

provisions navales abonderont en France, Il n'y a point de puissances maritimes dont la neutralité soit autant utile à notre commerce et autant funeste à nos ennemis. Les États-Unis n'ont point de marine militaire à joindre à la nôtre; leurs corsaires ôteraient moins au commerce des Anglais que leur neutralité ne donne à celui des Français. Pitt veut que les États-Unis ne soient pas neutres, mais il veut qu'ils le provoquent, pour que le peuple anglais ne lui reproche pas d'arrêter, par une guerre qu'il aurait commencée, l'exportation des marchandises d'Angleterre à Philadelphie. Pitt veut être provoqué par des hostilités tolérées dans l'intérieur des États-Unis. ...Le ministre de France en Amérique n'est-il pas envoyé pour seconder Pitt ? »

Le machiavélisme extraordinaire de la diplomatie anglaise est un lieu commun de la littérature révolutionnaire. L'auteur de la brochure pouvait être sincère en prêtant à William Pitt des manœuvres si compliquées. Mais où sa mauvaise foi est manifeste, c'est dans l'accusation lancée contre Genet d'avoir fait cause commune avec le parti anglais. Ducher, qui avait passé quelque temps en Amérique, ne pouvait pas ignorer que le parti diviseur, comme il l'appelait, c'est-à-dire le parti antifédéraliste, était composé des hommes les plus hostiles à l'Angleterre. Leur opposition au pouvoir central, au nom du droit des États, était comme une suite affaiblie de leur révolte contre la tutelle anglaise : c'est pourquoi les antifédéralistes s'attribuaient par excellence le titre de républicains. C'étaient, au contraire, les fédéralistes que leurs adversaires accusaient d'anglomanie. Et la politique de Genet, si vraiment elle n'avait d'autre but que de seconder celle de Pitt, était plus tortueuse encore que Ducher ne l'avait représentée : il fallait admettre que Genet s'était allié aux ennemis de l'influence anglaise, pour mieux assurer le triomphe des plans anglais.

Cette trahison politique se complique d'une véritable trahison économique : « Pourra-t-on croire que cet agent offre aux États-Unis une entière liberté de commerce dans les colonies françaises ? *Il n'y aura plus de police réglementaire, mais on punira les puissances qui tiennent encore au système colonial et commercial exclusif, en déclarant que les vaisseaux de ces puissances ne seront pas reçus dans les ports*

des deux nations contractantes [1]. Une pareille convention ne serait-elle pas un des plus grands obstacles à la paix en Europe ? N'est-ce pas pour incendier le nouveau monde que cette convention serait proposée ?... N'est-ce pas livrer notre marine marchande à Pitt que d'abattre les douanes nationales, qui, dans les Indes occidentales, francisent les plus riches possessions de l'univers ? Cette trahison n'est pas plus infâme que celle de Toulon, mais on n'en réparerait jamais les désastres. La seule colonie de Saint-Domingue vaut plus à la France que le plus beau port de la Méditerranée... Quel tour de force diplomatique ! C'est avec des *économistes* que Pitt monopolise le commerce des deux Indes, de l'Europe et la traite des nègres ! C'est avec les ministres de la France que Pitt lui ôte ses colonies ! »

Il faut distinguer ici les reproches qui s'adressent aux *économistes*, et ceux qui visent particulièrement Genet. L'auteur de la brochure est un partisan convaincu du système prohibitif, pour qui la moindre atteinte portée au monopole du commerce national est une faute et un crime. « Depuis dix ans, le ministère britannique salarie les *économistes* en France, cette secte à laquelle sont affiliés les banquiers anglais, hollandais, genevois et autres qui s'enrichissent des effets de sa doctrine. Après avoir acheté de Vergennes le traité de commerce en 1786, Pitt a eu des émissaires dans nos ports, dans nos villes manufacturières, dans les compagnies de finance et de justice, près des ministres, à la cour, aux États généraux, dans les Assemblées Constituante, Législative, la Convention, les armées, le Conseil exécutif provisoire. » En fait, les décrets des 19 février et 26 mars 1793, qui ouvraient sans restriction les ports de nos colonies aux navires de commerce américains, étaient des mesures de circonstance, rendues nécessaires par l'ouverture des hostilités entre la France et l'Angleterre. La guerre avait éclaté le 1er février : il s'agissait d'assurer, sous pavillon neutre, le ravitaillement des colonies et leurs communications avec la métropole. Quant à Genet, il est impossible de lui attribuer la moindre responsabilité dans l'adoption de ces mesures, bonnes ou mauvaises : lorsqu'elles furent résolues, il avait déjà quitté la France.

---

1. Phrase tirée des instructions de Genet. Aff. étr., États-Unis, 36, f. 487.

Mais le reproche d'appartenir à la *secte* des économistes n'est que la préface d'une accusation plus grave. Qui donc a envoyé Genet aux États-Unis ? qui a dicté ses instructions ? Ce sont Lebrun, alors ministre des Affaires étrangères ; Clavière, alors ministre des Contributions publiques, Brissot, dont l'influence en matière de politique extérieure — surtout lorsqu'il s'agissait des États-Unis où il avait voyagé — était encore toute-puissante. Le 7 brumaire an II, Lebrun, décrété d'arrestation avec les Girondins, est en fuite, Clavière en prison, où il se suicidera quelques jours plus tard ; Brissot, avec les principaux orateurs de la Gironde, attend sa comparution devant le tribunal révolutionnaire. Comment Genet, leur créature, échapperait-il à l'accusation d'avoir pris part aux intrigues malhonnêtes que leurs adversaires victorieux leur attribuent ? Le mot de malversations, qui avait servi à justifier la révocation de Genet, trouve ici son commentaire : il s'agit de déshonorer à la fois le diplomate en disgrâce, et ceux auxquels il devait son poste : « C'est avec les ministres de la France que Pitt lui ôte ses colonies ! » Ce qui rend le tour de force encore plus étonnant, c'est que les frais de cette manœuvre politique devaient être payés en partie avec la créance de la France sur les États-Unis de l'Amérique ! Oui, c'est la France qui paie le mal qu'on lui fait. Lebrun conservait ainsi nos intérêts politiques et commerciaux. Voici une des opérations incomparables pour mérite desquelles Mirabeau appelait Clavière son maître en finances : elle est du même Clavière.

Clavière s'occupait depuis longtemps de cette créance ; Bidermann l'avait aidé de ses lumières ; le colonel Smith [1] avait offert les services les plus désintéressés ; les chevaliers d'industrie qui vendent à Paris des terres sur l'Ohio, et font émigrer hommes et écus, partageaient les dispositions du professeur de Mirabeau [2]. Un mémoire donné par un malveillant avait paru déconcerter Clavière et justifier les rebuffades du Comité des finances dont il se plaignait amèrement. Mais Clavière avait Bidermann au directoire des achats

1. Le colonel Smith, ancien aide de camp de Washington, ami de Miranda, avait été chargé par le gouvernement français d'une mission pour la liquidation de la créance française aux États-Unis et le ravitaillement des colonies.

2. Il s'agit des promotions de la *Scioto Company*. Cf. J.-G. Rosengarten, *French colonists and exiles in the United States*, p. 136 et suiv.

de subsistances; Lebrun et Brissot dirigeaient le Conseil exécutif : un concert intime règle le choix du ministre de France à Philadelphie ; Bidermann lui donne commission d'acheter 60,000 quintaux de grains ; on le charge d'envoyer des approvisionnements dans les colonies. Le beau-frère de Brissot [1], nommé vice-consul général, joindra son patriotisme à celui du consul général et ministre plénipotentiaire. Les vues, les prétextes et les agents déterminés, on accorda différents pouvoirs en finance. Voici ce qu'on y peut remarquer :

Le ministre de France est autorisé à recevoir du trésorier de Philadelphie des billets ou bons d'État, et à porter dans son compte de dépense la perte faite sur ces billets et bons ;

A tirer des lettres sur Paris, payables en numéraire, c'est-à-dire au taux de change de Paris avec l'étranger ;

A faire telle délégation qu'il jugera convenable de la créance de la France.

A ces pouvoirs je reconnais Clavière. J'y vois agiotage des billets et bons d'État, perte du change, dépréciation des assignats, aucune fixation ni des dépenses, ni des lettres de change, transport d'une créance dont les agents de Pitt peuvent devenir cessionnaires. Des pouvoirs aussi illimités et autant contraires à nos intérêts ont-ils pu être donnés sans crime et acceptés sans honte ? »

Ce passage est assez obscur, et a besoin d'être commenté. Mais l'impression qui s'en dégage — et on n'en demandait pas davantage — c'était que Clavière, Brissot, Genet et consorts étaient de malhonnêtes gens, entre les mains de qui les approvisionnements dont la France avait besoin, et ses créances sur un État étranger, devenaient les objets de louches trafics. Il était facile d'accuser ceux qui s'occupaient de ravitailler la France en Amérique d'en tirer des profits illicites : il eût été plus difficile d'en fournir la preuve. Quant aux opérations de finances que Genet était autorisé à faire, le moindre examen suffit pour les justifier. Pour payer les grains achetés en Amérique, le gouvernement français n'avait pas d'argent. En revanche, il avait sur les États-Unis d'importantes créances depuis

1. François Dupont. Il venait d'être révoqué, en même temps que Genet.

1783 [1] : c'était le moment d'en réclamer le montant, sous forme de billets ou bons d'État, délivrés par la Trésorerie américaine. Il fallait prévoir le cas où les fournisseurs exigeraient un paiement en numéraire : on autorisait donc Genet à tirer des lettres sur Paris, en tenant compte du change. Enfin, le mode de règlement le plus simple, si les intéressés voulaient bien l'accepter, était une cession de créance. Rien que de très naturel dans tout cela. Et il était naturel aussi de prévoir la dépréciation des effets d'un pays à l'autre. Comment eût-on espéré, sans cela, réussir la moindre transaction, à une époque de révolution et de guerre, lorsqu'en Angleterre le 3°/₀ descendait de 87 à 71 [2], lorsqu'en France le cours des assignats était tombé à la moitié ou au tiers de la valeur nominale?

Dans l'article 1er de l'arrêté du 20 vendémiaire, il est question des malversations de Genet. Chose singulière ! Les instructions des commissaires envoyés pour le remplacer [3] ne contiennent pas un mot à ce sujet. Un des premiers soins de ces commissaires, dès leur arrivée aux États-Unis, fut, naturellement, de se faire remettre les comptes de leur prédécesseur. Ils en constatèrent le désordre — ce qui n'est pas fait pour nous surprendre de la part d'un brouillon comme Genet ; — ils déclarèrent « que leur forme était irrégulière au dernier degré et que le fond même présentait des objections sérieuses ». Mais ils ne renouvelèrent pas formellement, contre un homme que pourtant ils n'avaient aucun intérêt à ménager, l'accusation de détournements [4]. Cette accusation fût-elle même fondée, il est certain qu'en brumaire an II, au moment où fut composée la brochure de Ducher, on n'en possédait à Paris aucune espèce de preuve : on la chercherait en vain dans les pièces parvenues, à cette époque, au ministère des Affaires étrangères.

Le véritable crime de Genet, c'est de faire partie du personnel Girondin. Parce qu'il est Girondin, ses imprudences ne peuvent être que des trahisons, sa négligence et son désordre que des

---

1. Le montant de cette dette, au début de 1793, était de 20.575.000 livres. Aff. étr., Etats-Unis, Corr., Suppléments, II, f. 142.

2. Thorold Rogers, VII, 938-939.

3. Aff. étr., Etats-Unis, Corr., Suppl., II, f. 41 et suiv.

4. *Correspondence of the French Ministers to the United States* (*1791-1797*), dans *Report of the American Historical Association*, 1903, II, p. 322, 334.

marques d'improbité. Et, d'autre part, les difficultés que sa politique a créées à la France en Amérique sont un chef d'accusation de plus à la charge du parti vaincu, une preuve de plus de la conspiration ourdie pour démembrer la République et la livrer à ses ennemis du dehors et du dedans.

La brochure qui devait justifier la révocation de Genet est du 7 brumaire. Le procès des Girondins avait commencé le 4 ; l'acte d'accusation contient une allusion à l'incident américain : « Pitt voulait nous ôter l'appui des peuples même qui étaient nos alliés naturels ; ils [les Girondins] ont employé les ressources de la diplomatie et la nomination de Lebrun pour les éloigner de notre cause ; ils ont confié à des traîtres les ambassades comme les commandements des armées. » Hébert, entendu comme témoin au procès (séance du 4 brumaire), dit en désignant Brissot : « L'homme qui a fait nommer et les ministres et les agents de la diplomatie doit être responsable de tous les crimes qu'ils ont commis. » Le nom de Genet n'est pas prononcé, mais c'est bien de lui qu'il s'agit : Genet est un traître comme Dumouriez. Au club des Jacobins, le 18 brumaire, « on fait lecture d'une lettre qui, entre autres faits, dénonce Genet, notre envoyé dans les États-Unis d'Amérique, comme s'étant brouillé avec Washington pour donner à la nation française de nouveaux ennemis. L'orateur dénonce Genet comme un suppôt de l'ancien régime [1]. »

V

Le 27 brumaire, une quinzaine de jours après la mort des Girondins, Robespierre présente à la Convention son rapport sur la situation politique de la République. Ce n'est pas seulement, comme le veut M. Sorel, une manifestation oratoire destinée à « prouver à la France que le génie politique n'était pas mort avec Brissot et ne s'était pas effacé avec Danton [2] ». C'est un réquisitoire contre les Girondins et leurs entreprises belliqueuses, que Robespierre, il faut le reconnaître, avait toujours combattues : Genet n'y pouvait être et n'y fut pas oublié.

---

1. *Moniteur* (réimpression), XVIII, 391.
2. Sorel, III, 529.

Le cabinet de Londres « a conduit de front, en France et dans les États-Unis, deux intrigues parallèles, qui tendaient au même but. Tandis qu'il cherchait à séparer le Midi de la France du Nord, il conspirait pour détacher les provinces septentrionales de l'Amérique des provinces méridionales ; et comme on s'efforce encore aujourd'hui de fédéraliser notre République, on travaille à Philadelphie à rompre les liens de la confédération qui unissent les différentes portions de la République américaine [1]. » Le fédéralisme en France, l'antifédéralisme aux États-Unis, sont deux mots qui cachent un même sens sous des formes opposées. Robespierre ignore-t-il que les antifédéralistes américains sont les adversaires déclarés de l'influence anglaise ? En tout cas, leur politique est celle des Girondins : ceux-ci ne sont-ils pas responsables de la déclaration de guerre à l'Angleterre ?

« Vous savez avec quelle impudence machiavélique ceux qui laissaient nos gardes nationales sans armes, nos places fortes sans munitions, nos armées entre les mains des traîtres, nous excitaient à aller planter l'étendard tricolore jusque sur les bornes du monde. Déclamateurs perfides, ils insultaient aux tyrans, pour les servir : d'un seul trait de plume ils renversaient tous les trônes et ajoutaient l'Europe à l'empire français ; moyen sûr de hâter le succès des intrigues de nos ennemis, dans le moment où ils pressaient tous les gouvernements de se déclarer contre nous. Les partisans sincères de la République avaient d'autres pensées. Avant de briser les chaînes de l'univers, ils voulaient assurer la liberté de leur pays ; avant de porter la guerre chez les despotes étrangers, ils voulaient la faire au tyran qui les trahissait [2]. » Condamnation de la propagande belliqueuse, non comme une imprudence funeste, mais comme une manœuvre coupable. C'est de cette manœuvre que Genet s'est fait le complice, en éloignant de la France ses plus fidèles amis.

« Nos alliés n'ont point abjuré les sentiments qu'ils nous doivent ; mais, s'ils ne se point détachés de notre cause, s'ils ne se sont point rangés même au nombre de leurs ennemis, ce n'est point la faute de

---

1. *Rapport sur la situation politique de la République, 27 brumaire an II.* Imprimé par ordre de la Convention nationale. Pages 3-4.

2. *Rapport sur la situation politique de la République*, p. 7.

la faction qui nous tyrannisait. Par une fatalité bizarre, la République se trouve encore représentée auprès d'eux par les agents des traitres qu'elle a punis. Le beau-frère de Brissot est le consul général de la France près les États-Unis. Un autre homme, nommé Genet [1], envoyé par Lebrun et par Brissot en qualité d'agent plénipotentiaire, a rempli fidèlement les vues et les instructions de la faction qui l'a choisi. Il a employé les moyens les plus extraordinaires pour irriter le gouvernement américain contre nous ; il a affecté de lui parler, sans aucun prétexte, sur le ton de la menace, et de lui faire des propositions également contraires aux intérêts des deux nations ; il s'est efforcé de rendre nos principes suspects et redoutables en les outrant par des applications ridicules. Par un contraste bien remarquable, tandis qu'à Paris ceux qui l'avaient envoyé persécutaient les sociétés populaires, dénonçaient comme des anarchistes les républicains luttant avec courage contre la tyrannie, Genet à Philadelphie se faisait chef de club, ne cessait de faire et de provoquer des motions aussi injurieuses qu'inquiétantes pour le gouvernement. C'est ainsi que la même faction qui en France voulait réduire tous les pauvres à la condition d'ilotes, et soumettre le peuple à l'aristocratie des riches, voulait en un instant affranchir et armer tous les nègres pour détruire les colonies [2]. »

Robespierre s'est peu occupé des affaires étrangères et M. Sorel a beau jeu à dénoncer son incompétence. Mais il est certain que, dès l'origine, il avait fait l'opposition la plus énergique à la politique belliqueuse des Brissotins : ses discours aux Jacobins, en janvier 1792, dénonçaient la guerre qui se préparait comme pleine de périls pour la liberté. En frappant Genet, Robespierre ne se montrait pas seulement fidèle à ses haines, mais encore à ses opinions les plus réfléchies. Dans son discours, les calomnies lancées contre le diplomate Girondin et les reproches plus sérieux adressés à la diplomatie girondine, viennent se réunir et se confondre. Pour conclure il proposa à la Convention le fameux décret par lequel la République française exprimait solennellement sa sympathie aux républiques amies, les États-Unis d'Amérique et les Cantons Suisses, qui avaient

1. Robespierre écrit *Genest*.
2. *Rapport*. p. 12.

eu à se plaindre eux aussi des menées turbulentes et indiscrètes de certains agents français [1] :

La Convention nationale, voulant manifester aux yeux de l'univers les principes qui la dirigent et qui doivent présider aux relations de toutes les sociétés politiques, voulant en même temps déconcerter les manœuvres perfides employées par ses ennemis pour alarmer sur ses intentions les fidèles alliés de la nation française, les Cantons Suisses et les États-Unis d'Amérique, décrète ce qui suit:

Art. I. — La Convention nationale déclare, au nom du peuple français, que la résolution constante de la République est de se montrer terrible envers ses ennemis, généreuse envers ses alliés, juste envers tous les peuples.

Art. II. — Les traités qui unissent le peuple français aux États-Unis d'Amérique et aux Cantons Suisses seront fidèlement exécutés.

Art. III. — Quant aux modifications qui auraient pu être nécessitées par la révolution qui a changé le gouvernement français, ou par les mesures générales et extraordinaires que la Révolution a été obligée de prendre momentanément pour la défense de son indépendance et de sa liberté, la Convention nationale se repose sur la loyauté réciproque et sur l'intérêt commun de la République et de ses alliés.

Art. IV. — La Convention nationale enjoint aux citoyens et à tous les fonctionnaires civils et militaires de la République de respecter et faire respecter le territoire de toutes les nations neutres et alliées.

Art. V. — Le Comité de Salut public est chargé de s'occuper du moyen de resserrer de plus en plus les liens de l'amitié entre la République et ses alliés, et notamment les Cantons Suisses et les États-Unis d'Amérique.

Art. VI. — Dans toutes les discussions sur les objets particuliers de réclamations respectives, il manifestera aux nations amies, et notamment aux Cantons Suisses et aux États-Unis d'Amérique, par tous les moyens compatibles avec les circonstances impérieuses où se trouve la République française, les sentiments d'équité, de bienveillance et d'estime, dont la nation française est animée envers eux.

Art. VII. — Le présent décret et le rapport du Comité de Salut public seront imprimés et traduits dans toutes les langues, répandus par toute la République et dans tous les pays étrangers, pour attester à l'univers les principes de la République française et les attentats de ses ennemis contre la sûreté générale de tous les peuples [2].

---

1. Sur le rôle de Soulavie à Genève, cf. *Revue historique*, X, 348.
2. *Procès-verbaux des séances de la Convention nationale*, LXII, 292.

Admettons que le rapport de Robespierre n'ait été qu'une vaine amplification [1] en ce qui concerne tous les autres problèmes de la politique extérieure. Sur la question qui nous occupe, il a un sens très précis, souligné par le texte du décret. Qu'on retranche de celui-ci quelques phrases déclamatoires : il reste une déclaration solennelle d'amitié à l'égard de la Suisse et des États-Unis, un engagement d'exécuter les traités conclus avec eux, de respecter leur territoire et leur neutralité. Après le Comité de Salut public, c'est la Convention qui exprime son désir de maintenir et de consolider les bonnes relations entre les États-Unis et la France. Dans cette confirmation publique et retentissante de la mesure prise à l'égard de Genet, le langage révolutionnaire est l'instrument d'une politique opportuniste.

D'ailleurs le gouvernement français songeait à demander au gouvernement américain, en échange de la satisfaction qu'il lui donnait, une satisfaction équivalente. Si Genet, à Philadelphie, passait pour anarchiste, Gouverneur Morris, à Paris, passait pour aristocrate. Le Comité de Salut public savait le peu de sympathie qu'il inspirait à ce républicain très modéré, ami de Washington et admirateur de Lafayette. Une note rédigée pour Fauchet, le chef de la mission qui devait remplacer le ministre destitué, fait observer que la bonne harmonie entre les deux gouvernements « doit être réciproquement soutenue par les agents des deux nations ». Morris est-il capable de jouer ce rôle ? « Ses principes, ses liaisons, toute sa conduite dévoilent des sentiments qui influent indubitablement sur les rapports qu'il transmet à ses constituants, et nous devons craindre qu'ils ne servent à confirmer les insinuations hostiles des ministres d'Angleterre, d'Espagne et de Hollande à Philadelphie [2]. Il serait contraire à la dignité de la République de demander formellement le rappel d'un homme qui a trop peu d'influence ici pour être dangereux, et qui, de retour en Amérique, se ferait peut-être un mérite des démarches publiques que nous aurions faites pour l'écarter ; mais, dans des conversations confidentielles avec les chefs des États-Unis, tu feras sentir combien, dans les circonstances actuelles, il importe

1. Sorel, III, 530.

2. On lui reprochait, entre autres faits, d'avoir donné asile dans sa maison de campagne à la comtesse de Damas, alors qu'elle était sous le coup d'un mandat d'arrêt du Comité de sûreté générale.

qu'il règne entre les deux nations le plus parfait accord, que nous avons donné une preuve de nos dispositions à cet égard en rappelant sur le champ un ministre qui s'est rendu désagréable aux États-Unis, et que l'intérêt réciproque exige que le gouvernement américain nous témoigne le même dévouement en rappelant le plus tôt possible son ministre actuel à Paris [1]. »

Cette instruction, s'il faut en croire une annotation qui se trouve sur une pièce connexe [2], serait restée à l'état de projet : on aurait jugé en fin de compte que Morris, revenu à Philadelphie, pourrait nuire beaucoup plus à la cause française par ses rapports défavorables qu'il ne faisait dans son poste diplomatique. En fait, Morris fut rappelé quelques mois plus tard : son successeur, Monroe, débarqua en France quelques jours après le 9 thermidor. Mais la seule pensée d'un tel marché n'est-elle pas — c'est un mot qu'il faut bien répéter — profondément opportuniste ? Le Comité de Salut public destitue son représentant aux États-Unis, parce qu'il est trop révolutionnaire ; il s'agit d'obtenir en échange que les Etats-Unis rappellent le leur, qui ne l'est pas assez. Nous sommes loin des principes inflexibles dont la Convention et le Comité font officiellement parade. Entre le dantoniste Deforgues, qui a le premier blâmé Genet, tout en lui reconnaissant des intentions « très patriotiques », et Robespierre, qui le confond avec les Girondins dans une accusation de trahison envers la France, l'accord se fait lorsqu'il faut agir.

VI

Genet sentait venir l'orage. La lettre du ministre des Affaires étrangères, qu'il dut recevoir vers le début de septembre, était un assez rude avertissement. Il était déjà informé de la chute des Girondins : autre et grave motif d'inquiétude. Avant de connaître la mesure qui le frappait, il chercha à se défendre. Il envoya à Paris son secrétaire Pascal, chargé ostensiblement de porter au Comité de Salut public des papiers saisis à Saint-Domingue : Pascal, arrivé à Paris

1. Aff. étr., États-Unis, 39, f. 302.

2. Datée de brumaire an II (*Ibid.*, f. 297). Celle que nous venons de citer est postérieure (1er frimaire). L'annotation paraît s'appliquer aux deux pièces. Mais on peut soutenir qu'elle n'a trait qu'à la première en date. Dans ce cas, on serait revenu au projet d'abord abandonné, avec un certain adoucissement dans les termes.

le 1er frimaire, fut presque aussitôt arrêté et emprisonné. Les commissaires chargés de destituer et d'arrêter Genet furent retenus longtemps dans le port de Brest par la tempête. Pendant ce temps, Genet, toujours ignorant de son sort, écrivait à ses amis des lettres destinées évidemment à sa défense. Ces lettres, interceptées et classées dans la correspondance officielle, sont très curieuses. Elles forment la contre-partie des accusations portées contre Genet, créature et complice des Girondins. Genet s'efforce de se montrer républicain à la manière des hommes qui ont vaincu la Gironde.

Il écrit à la citoyenne Berthollet : « La guerre est déclarée, ma bonne amie, entre le fayettiste Washington et moi. Il a pour lui tous les fédéralistes, j'ai pour moi tous les républicains. Il m'accuse, il me dénonce comme jacobin, et les citoyens de cette ville viennent de me voter une fête civique. Je vais partir d'avance pour Philadelphie, et je t'annonce que le combat sera chaud. » Jacobin, ennemi des fédéralistes, ne pourrait-il pas siéger sur les gradins de la Montagne, entre Couthon et Saint-Just? Il écrit au conventionnel Roux-Fazillac : « Mon ami, tandis que vous écrasez en France le royalisme qui cherchait à renaître sous l'habit d'arlequin du fédéralisme, je l'ébranle ici, et sa chute sera prochaine. Je suis en lutte personnellement avec le vieil ami de Lafayette, avec le grand Washington. Ce combat serait dangereux s'il n'était question que de deux hommes, mais ce sont nos principes que je soutiens sans sortir de la ligne de mon devoir, et ces principes sont si chers au peuple américain que, malgré leur idolâtrie pour celui qui les a conduits pendant la guerre, ils triompheront. Pascal vous instruira de tout ce que j'écris : réunissez-vous à lui pour empêcher que nos concitoyens soient trompés par les perfides calomnies que répandent contre moi les ministres de nos ennemis unis à Talon, à Noailles, et aux colons aristocrates qui pullulent ici, et qui ne me pardonnent point de porter jusqu'à la peau mon amour de l'égalité. Adieu, mon ami. Hérault me paraît attaché avec fermeté à la Révolution. Rappelez-moi à son souvenir. Je vous embrasse tendrement. — Genet [1] ».

Il ne savait pas encore que c'était une naïveté, en frimaire an II, de louer le civisme de Hérault, et de compter sur sa protection. Mais

1. Aff. étr., États-Unis, 39, f. 416, 417. Lettres datées du 9 décembre 1793.

ce qu'il ne pouvait ignorer, c'est que le mot de fédéraliste s'entendait, aux États-Unis et en France, dans deux sens exactement opposés. Les fédéralistes écrasés au 31 mai étaient ceux qu'on accusait de vouloir partager la France en autant de petites républiques qu'il y avait de départements, en substituant un vague lien fédéral à la forte unité de l'État révolutionnaire, héritier de la monarchie absolue. Au contraire, les fédéralistes que combattait Genet en Amérique et dont le secrétaire de la Trésorerie, Hamilton, était le chef reconnu, voulaient fortifier le pouvoir des autorités fédérales, au détriment de l'autonomie des États. C'est par un véritable jeu de mots que Genet espérait désarmer les soupçons contre la pureté de sa foi républicaine [1].

On sait que le gouvernement des États-Unis, satisfait de son rappel, refusa de prêter main-forte aux commissaires pour son arrestation. Le reproche de malversations, qui avait servi de considérant à l'arrêté du 20 vendémiaire, fut presque aussitôt abandonné. Pour justifier sa conduite, il publia ses instructions : dernière maladresse, qui, sans servir beaucoup ses intérêts, fit le plus grand tort à la France en montrant que Genet n'était pas seul responsable de la politique aventureuse qu'il avait suivie [2]. Trois ans après, sous le Directoire, il fut de nouveau question de lui, pour mettre fin à son exil. Les bureaux des Affaires étrangères rédigèrent une notice sur sa carrière diplomatique. On n'y voit plus trace des accusations qui remplissent la brochure de Ducher, et qui se retrouvent dans le discours de Robespierre : les passions de l'an II étaient tombées, et d'autres leur avaient succédé. Les imprudences mêmes et les indiscrétions de Genet, sa campagne audacieuse contre Washington, étaient jugées moins sévèrement qu'en 1793. L'état des relations franco-américaines, troublées par de nombreux incidents relatifs aux prises maritimes et au droit des neutres, servait pour ainsi dire d'excuse rétroactive à la conduite d'un agent qui avait péché par excès de zèle. Genet s'était toujours montré l'ennemi des émigrés : l'absurde

1. Il le répète encore dans une troisième lettre, dont le destinataire est inconnu. « Je vous adresse, mon bon ami, une lettre pour ma sœur. Je vous prie de la lui faire parvenir sûrement. Je travaille ici fortement le fédéralisme que vous écrasez avec tant de raison en France. » Aff. étr., États-Unis, 39, f. 419.

2. Cf. Otto. Considérations sur la conduite du gouvernement des États-Unis envers la France depuis 1791 jusqu'en 1797. Aff. étr., États-Unis, Suppl., II, f. 141.

accusation d'être leur complice avait fait son temps. Il n'était resté aux États-Unis que pour sa sûreté personnelle, comme il l'avait dit à Fauchet, venu pour l'arrêter. Il ne pouvait donc être assimilé aux émigrés, et on devait lui faire application de la loi du 31 germinal an III, qui permettait de rentrer en France à tous ceux qui l'avaient quittée après les événements du 31 mai [1].

Genet ne profita pas de l'amnistie qu'on lui offrait. Il avait épousé la fille de George Clinton, gouverneur de New-York, un des hommes en vue du parti républicain, et il s'était fixé aux États-Unis, sans esprit de retour. Il y resta jusqu'à jusqu'à sa mort, en 1834, et ses descendants y vivent encore.

Sa personne et son rôle méritent d'être étudiés en eux-mêmes. Nous n'avons voulu examiner ici que l'attitude du gouvernement révolutionnaire au moment de sa révocation. Et cet examen nous a permis de mettre en lumière quelques points restés jusqu'à présent obscurs. Si la destitution de Genet a été la réponse du Comité de Salut public à la plainte américaine, le ministre des Affaires étrangères n'avait pas attendu cette plainte pour lui infliger un blâme formel. L'arrêté qui l'a destitué n'est pas l'œuvre exclusive de ceux qui, dans le Comité ou le ministère, représentaient encore la politique de Danton. Dantonistes et Robespierristes ont été cette fois d'accord. Ce sont même ces derniers qui se sont le plus acharnés contre Genet, contre lequel ils ont accumulé des accusations invraisemblables. Sans doute ils agissaient en haine de la Gironde autant que par sympathie pour les États-Unis. Mais cette violence contre les adversaires du dedans les aidait à faire accepter leur modération à l'égard d'une puissance étrangère : modération d'autant plus remarquable, de la part des terroristes, qu'elle contraste avec les projets audacieux de la diplomatie girondine, et avec l'arrogance brutale du Directoire. Entre les difficultés qui avaient commencé à l'arrivée de Genet, et celles qui devaient conduire à la crise de 1797, il y eut une brève accalmie : c'est le Comité de Salut public qui l'a obtenue.

Paul MANTOUX.

---

1. Aff. étr., Etats-Unis, 47, ff. 8-12.

L'administration des haras et l'élevage du cheval en France au XVIIIe siècle (1715-1790)

L'étude de l'administration des haras et celle de l'élevage du cheval en France au XVIIIe siècle sont inséparables. L'administration des haras a régenté l'élevage, elle a prétendu exercer le monopole de la fourniture ou de la surveillance des étalons et diriger la production par une réglementation minutieuse : son influence a été très grande, et on ne saurait se rendre compte de ce que fut l'élevage, si on ne l'a déterminée. Mais cette influence n'a pas été exclusive : l'administration des haras n'a pu ni exercer complètement son monopole, ni imposer entièrement ses règlements ; elle a été en conflit constant avec les populations ; ce n'est qu'en cherchant ce que l'élevage a été en réalité qu'on peut trouver la raison de ces faits.

Ni l'étude de l'administration des haras ni l'étude de l'élevage n'ont été écrites : elles sont pourtant d'une grande importance. Elles intéressent l'histoire économique et l'histoire administrative ; elles touchent à l'histoire financière, car les privilèges financiers des gardes-étalon ont été la clef de voûte du système des haras ; à l'histoire militaire, car la fourniture des chevaux aux armées a dépendu de l'état de l'élevage ; à l'histoire des sciences, car c'est par la pratique des hommes de l'administration des haras que se sont formées les théories de l'élevage qu'ont acceptées les naturalistes de la fin du XVIIIe siècle ; à l'histoire des doctrines économiques, car nous retrouvons dans ce domaine les discussions sur la valeur de la réglementation et de la liberté économique qui ont passionné le XVIIIe siècle.

Nous ne retracerons pas l'histoire de la création des haras, assez bien connue par les publications de documents de Depping, Clé-

ment et Boislisle [1] ; nous nous en tiendrons à la période qui va de 1715-1717, époque où fut organisée définitivement l'administration des haras, à 1790, moment de sa suppression ; et nous chercherons à déterminer dans quelle mesure l'administration des haras a pu agir sur l'élevage.

*
* *

Le règlement de 1717. — Pendant tout le XVIIe siècle, la France produisit très peu de chevaux ; il fallait en acheter de très grandes quantités à l'étranger, tant pour les besoins du commerce que pour la remonte des armées ; c'est « pour n'être pas nécessité de transporter tous les ans des sommes considérables dans les pays étrangers pour en acheter » que Colbert avait « rétabli » les haras, à partir de 1663, avec un médiocre succès, quoiqu'on ait pu croire et que lui-même crût. Après lui, la situation empira encore : les guerres de la fin du règne de Louis XIV dépeuplèrent la France de chevaux et de mulets ; « on s'est vu réduit, dit un mémoire du Conseil du dedans aux Intendants en 1717, à traiter l'argent à la main avec des juifs pour tous les besoins de la cavalerie, des dragons, de l'artillerie, des vivres et même de la maison du Roi ; d'où il s'est ensuivi la nécessité de recevoir de toutes mains et de prendre au hasard des chevaux très médiocres, pour ne pouvoir trouver mieux, et de voir sortir du Royaume des sommes immenses... Les gens de guerre du premier ordre et une infinité de marchands de chevaux et autres, consultés sur ce sujet, ont estimé cette évacuation à plus de cent millions pendant les deux dernières guerres pour les remontes seulement ». En même temps, les haras créés par Colbert avaient été presque entièrement abandonnés, la détresse financière empêchant de leur consacrer les sommes suffisantes : à partir de 1708, il n'est plus fait d'envois d'étalons dans les provinces ; le contrôleur général, chargé de la direction des haras, assiste impuissant à la dimi-

1. *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, recueillie par G.-B. Depping. Paris, 1850-1855, 4 vol. in-4 ; *Instructions et mémoires de Colbert*, publiés par P. Clément. Paris, 1861-1873, 8 tomes en 10 vol. in-4, particulièrement, t. IV, p. 183-300 ; *Correspondance des contrôleurs généraux des finances avec les intendants de province (1683-1715)*, publiée par A.-M. de Boislisle. Paris, 1874-1897, 3 vol. in-4.

nution de leur nombre ; la caisse des haras est vide à partir de 1700 ; en 1715, elle est encore en déficit : « les emprunts, écrit le contrôleur général, ont été si forts et l'on a été tellement abandonné qu'il faut nécessairement que les haras succombent ».

Dès le commencement du règne de Louis XV, une série de mesures furent prises pour remédier à cet état de choses : c'est l'époque de l'organisation de l'administration des haras et de la rédaction de son règlement.

En 1715, les haras, sauf celui du roi (qui restera toujours confié au grand et au premier écuyer) [1], furent attribués au Conseil du dedans ; le marquis de Brancas en fut chargé particulièrement. Sous sa direction fut composé un règlement, qui restera en vigueur jusqu'en 1790, le Règlement de 1717. Les actes qui le composent sont réunis dans un volume publié en 1724 par l'Imprimerie royale sous le titre de « Règlement du Roy et Instructions touchant l'administration des Haras du Royaume ». On y lit un acte antérieur, la Déclaration du roi touchant les privilèges attribués aux gardes-étalon, du 22 septembre 1709, et une série d'actes dus à l'initiative de Brancas : des Lettres-patentes sur le règlement du 22 février 1717 ; le Règlement lui-même, divisé en neuf titres et suivi de formules ; un Mémoire pour servir d'instruction aux Intendants ; un Mémoire pour servir d'instruction aux commissaires-inspecteurs des haras ; une Instruction aux gardes-étalon. Dans l'ensemble, ce sont les prescriptions des arrêts antérieurs, de Colbert et de ses successeurs, rassemblées et précisées : le règlement de 1717 ne contient rien de bien nouveau. Mais ce qui est nouveau et important, c'est le rassemblement en un corps unique des règlements antérieurs, c'est l'organisation en hiérarchie des fonctionnaires auparavant dispersés, c'est la rédaction d'un véritable code des haras.

Nous n'étudierons pas le règlement de 1717 à part, mais dans son fonctionnement. Comme toutes les lois de l'ancien régime, s'il n'a cessé d'être en vigueur, il n'a jamais été appliqué rigoureusement : l'administration des haras a dû admettre de nombreuses dérogations

1. Sur les haras du roi, voir Arch. nat., O 905, 907 et 908.

locales, les unes sanctionnées par elles, les autres subies. Mais l'esprit du règlement n'a cessé d'animer ceux qui l'appliquaient : c'est l'esprit de réglementation. Persuadés que si la France était restée pauvre en chevaux, ce n'était pas « par le défaut du pays, mais par le manque d'attention donnée aux haras », Brancas et ses successeurs à la direction des haras n'ont trouvé de remèdes que « dans toutes les restrictions, assujettissements et précautions ordonnées par les règlements ».

L'administration centrale [1]. — Sur ce que devaient être les règlements, et la manière de les appliquer, il y a eu bien des hésitations ; l'organisation des haras n'a jamais été définitivement fixée. La place même qu'on leur assigna dans le système général de l'administration a souvent varié. La direction des haras eut une place à part jusqu'en 1732, et Brancas en fut chargé. Son administration eut de médiocres résultats ; il dut démissionner, et, en décembre 1732, le roi réunit les haras « à la charge de secrétaire d'état de sa maison, ainsi qu'ils l'étaient du temps du feu roi ». Le secrétaire d'état de la maison du Roi, Maurepas, négligea scandaleusement les haras ; en avril 1749, on rendit aux haras leur indépendance et on donna à Voyer de Paulmy, comte d'Argenson, le titre de directeur général ; en décembre 1751, il se démit en faveur de son fils, le marquis de Voyer de Paulmy d'Argenson. Les tentatives de réformes du marquis de Voyer furent fâcheuses : les haras furent transportés à l'espèce de ministère de l'agriculture et du commerce que fut le « ministère de M. Bertin » (1763), mais on en détacha (en janvier) les haras de l'Alsace, de la Lorraine et des Trois-Evêchés, qui furent donnés au ministre de la guerre, et les haras des provinces les plus productrices, Normandie, Limousin, Auvergne, qui furent joints à la charge de grand écuyer de France ; ils le resteront jusqu'en 1790. En mai 1780, Bertin démissionna, l'administration des haras fut réunie au département de la guerre ; son titulaire, le prince de Montbarey, nomma un inspecteur général, le marquis de Polignac. Celui-ci fit rétablir à son profit, dès décembre 1780, la direction générale des haras ; le ministre de la guerre se

1. D'après les documents dispersés dans la série H[1] des Archives nationales et dans les Archives du ministère de la guerre, fonds Préval, E 31.

démit à son profit de la partie des haras qui lui avaient été attribués. Puis Polignac démissionna en 1786 en faveur de son neveu, le duc de Polignac, lequel restera directeur général jusqu'à la suppression des haras en 1790.

Le rôle de l'administration centrale resta d'ailleurs assez médiocre ; il est surtout administratif et financier.

Au point de vue administratif, l'administration des haras donne une direction d'ensemble et correspond avec les intendants et les inspecteurs. La direction d'ensemble reste assez vague : le directeur des haras n'a pas de moyen pratique d'imposer sa volonté, il ne peut rien sur l'intendant, il se résout rarement à réprimander ou à révoquer un inspecteur. La correspondance était le gros du travail, elle est d'une ampleur extraordinaire ; les pièces que la direction reçoit des intendants et des inspecteurs sont très nombreuses, et reçoivent presque toutes un accusé de réception ou une réponse ; les pièces concernant les affaires exceptionnelles sont plus nombreuses encore : procès de gardes, plaintes d'habitants, demandes de particuliers qui veulent obtenir une gratification, recevoir un étalon ou une jument, établir un haras, être nommés inspecteurs, etc. ; c'est un débordement inouï de paperasserie. Aussi la part du travail utile est-elle très réduite : peu d'enquêtes, sauf après 1780, pas d'inspections personnelles du directeur [1] ; avant cette date, très peu d'enquêtes par des envoyés spéciaux. Il n'est pas étonnant, dès lors, que les abus soient si fréquents.

Au point de vue financier, le rôle de l'administration centrale est plus important. La caisse des haras fournissait aux dépenses administratives de la direction et achetait une partie des étalons ; elle subventionnait les haras de certaines provinces, payait certains inspecteurs, celui du Roussillon par exemple, donnait des gratifications. Jusqu'en 1765, les frais en étaient supportés par le trésor royal, pour la plus grande partie [2]. L'arrêt du Conseil du 21 mai 1765

1. Le duc de Polignac fit de nombreuses tournées d'inspection, accompagné de l'inspecteur général Bouchet-Lagetière (Bouchet-Lagetière, *Notes historiques sur les haras de France* an III (Arch. du min. de la guerre, fonds Préval, E 31) ; Arch. nat., H 1398. Voir un exemple des affiches apposées lors de ces tournées, donnant l'itinéraire et les revues jour pa jour : Itinéraire de M. le duc de Polignac dans la province du Poitou. Paris, 1787, une feuille in-fol. Bibl. nat., Lf59 1.

2. Voir : État des fonds accordés aux diverses provinces pour les haras, 1764, dans : Bouchet-Lagetière, *op. cit.*

porta que chaque province subviendrait désormais en particulier à l'entretien de ses haras et aux dépenses relatives à cet objet; le trésor royal n'en paierait plus rien ; les sommes versées par les provinces à la caisse des haras serviraient aux achats d'étalons et aux frais d'administration générale; les pays d'Etats qui géraient eux-mêmes leurs haras verseraient seulement pour les frais d'administration le dixième des fonds consacrés par eux aux haras (la Bretagne s'y refusa). Un état des recettes et des dépenses, pour 1786, conservé aux Archives nationales [1], permet de se rendre compte de ce que versaient les différentes généralités ; le total s'élevait à 312,000 livres, non-compris 93,000 livres pour la généralité de Paris. Les dépenses s'élevaient à 241,375 livres: l'excédent seul, soit 70,625 livres, était consacré à l'achat d'étalons et de juments. C'était très peu, et J.-B. Huzard était bien venu à déclarer plus tard [2] que les haras coûtaient fort cher pour les services qu'ils rendaient. L'administration des haras elle-même le sentait ; en 1787, le duc de Polignac traçait le plan d'un nouveau mode de gestion : aux sommes fournies par les provinces s'ajouteraient des secours accordés par le roi, et l'on pourrait acheter de nombreux étalons, « mais ce moyen, qui est en même temps beaucoup plus dispendieux, ne sera pas toujours au pouvoir de l'administration [3] ».

L'administration locale. — L'administration locale comprenait l'intendant, les commissaires-inspecteurs et les gardes-étalon.

L'intendant a la haute main sur les haras : il dirige les commissaires-inspecteurs, correspond avec le directeur, nomme les gardes, distribue les étalons royaux, approuve les autres, visite les étalons une fois par an, fait le dénombrement des juments et des pâturages, juge les procès relatifs aux privilèges des gardes. En fait, les intendants n'ont rempli exactement que ce rôle judiciaire; ils ont le plus souvent négligé leur rôle administratif; ils se déchargeaient de

1. Arch. nat., H 1378.

2. J.-B. Huzard [père], *Instructions sur l'amélioration des chevaux en France*. Paris, an X, in-8, p. 19-25.

3. Plan d'amélioration de M. le duc de Polignac, circulaire aux inspecteurs des haras, Arch. nat., H 1398. — Voir aussi : lettre du marquis de Voyer à Voltaire, du 31 janvier 1759, dans : *Mémoires et Journal inédit du marquis d'Argenson*, éd. du marquis d'Argenson. Paris, t. IV, 1853, in-12, p. 74 : « Le peu de secours qu'on accorde à la partie des haras me fait verser des larmes de citoyen sur cette branche essentielle du commerce de l'Etat. »

la besogne sur les commissaires-inspecteurs et dirigeaient les haras de très haut. Le zèle des intendants était du reste fort variable ; quelques-uns faisaient leur tâche en conscience, comme du Cluzel, intendant de Tours de 1766 à 1783 : il est vrai qu'il s'occupait lui-même d'élevage du cheval ; d'autres négligeaient systématiquement les haras, comme Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux ; partisan de la liberté économique, il haïssait toute cette réglementation.

Les commissaires-inspecteurs étaient en nombre fort variable, l'étendue de leur département variait aussi beaucoup. C'est ainsi qu'en 1787, la Bretagne a 13 inspecteurs, la généralité de Pau et Bayonne 5, tandis que la Bourgogne, la Champagne, la Franche-Comté n'en ont que 2, le Berry et la Lorraine 1 seul [1] ; il est vrai que ces « inspecteurs » étaient tantôt des commissaires-inspecteurs sans autres subordonnés que les gardes, tantôt des inspecteurs généraux, à qui des commissaires-inspecteurs étaient soumis. Ils étaient nommés par le directeur des haras et la place était fort recherchée [2] ; ils font presque tout le travail d'administration et de surveillance : ils distribuent, approuvent, réforment les chevaux, répartissent les juments entre les divers étalons. Leur tâche essentielle est la visite des étalons ; ils font deux visites par an, l'une avant ou pendant la monte, en mars, avril ou mai, l'autre, avec l'intendant (en fait, souvent sans lui), lors du département de la taille ; après chaque visite ils adressent à l'intendant, qui en transmet copie à la direction des haras, un procès-verbal détaillé [3].

Enfin venaient les gardes-haras, espèces de commissaires-inspecteurs d'un moindre rang, qui n'existaient que dans certaines provinces, et les gardes-étalon. C'étaient les gens importants de tout ce système des haras : tout reposait sur eux. Ils étaient chargés de la

1. Liste des inspecteurs des haras en 1787 (Arch. nat., H 1398).

2. Voir, par exemple : Arch. nat., H 6[1], dossiers 8 et 9 (remplacement d'un commissaire-inspecteur du département de Calais en 1775 ; nombreuses demandes et lettres de recommandations); H 214 *ter* (remplacement d'un inspecteur des haras de Bourgogne en 1775, 68 pièces). Voltaire demanda la place d'inspecteur des haras du pays de Gex en 1759 (lettre de Voyer d'Argenson à Voltaire, citée plus haut). — En 1787, 26 inspecteurs recevaient 35.000 livres d'appointements et 4.600 de gratifications (pour tous les inspecteurs réunis).

3. Dans l'état de la seconde visite, le plus détaillé, on trouve : le nom, la profession, le domicile de chaque garde, le nombre des étalons, des juments saillies, des poulains et pouliches nés de la précédente saillie.

garde et de l'entretien des étalons. C'étaient généralement des fermiers ou des laboureurs riches ou tout au moins aisés. Ils ont le monopole de la monte : aucun propriétaire d'un cheval entier n'a le droit de faire saillir d'autres juments que celles lui appartenant ; encore lui faut-il une permission écrite du commissaire-inspecteur [1] ; les ânes qui sautent les juments pour la production de mulets ne sont autorisés que dans certaines provinces, et ils ne doivent saillir que des juments au-dessous de 4 pieds. Le garde ne doit pas faire travailler son cheval, ni le faire sortir : s'il a besoin d'une promenade, il faut, dit le règlement, une permission de l'inspecteur; on veut empêcher que le garde ne fatigue son cheval par le travail, ne l'épuise en le transformant en « coureur [2] » sautant toutes les juments qui se présentent ; le nombre des juments que l'étalon doit sauter est, en effet, limité : à chaque étalon, on doit annexer 30 à 35 juments au plus; le rôle en est publié chaque année à la porte des églises. Le propriétaire de la jument doit donner au garde un droit de saillie, qui était au début de 3 livres et un boisseau d'avoine (le montant en a souvent varié, selon les époques et selon les provinces).

Cette rémunération ne suffit pas à dédommager les gardes des frais d'entretien de leur étalon : aussi ont-ils des privilèges. En voici l'énumération : exemption de la collecte des tailles, de l'impôt du sel, des capitations, dixième, etc., de la tutelle, curatelle et nomination à icelles; du logement des gens de guerre, des convois, fourniture de chariots et autres services de troupes dans leur marche; des corvées ; des charges publiques ou municipales et de nomination au syndicat; de la milice pour celui de leurs enfants ou le valet auquel ils auront confié le soin de l'étalon ; enfin d'une diminution de 30 livres sur la taille, avec le privilège de la taxe d'office par l'intendant et le droit de n'être jugé, en ce qui concerne leurs privilèges, que par l'intendant.

Les étalons étaient divisés en deux classes ; un certain nombre appartenaient au gouvernement : c'étaient les étalons royaux ; le roi les fournissait aux gardes-étalon ; il était rare que ce fût gratuitement, le plus souvent le garde versait la moitié du prix ; quelquefois

1. Ordonnance du 26 juin 1718.
2. Le « coureur » est ce qu'on appelle aujourd'hui un « rouleur » ou étalon ambulant.

les étalons étaient payés en partie non par le roi, mais par la province ; c'était la règle dans les pays d'États ; le plus grand nombre appartenaient, en toute propriété, aux gardes-étalon : ils étaient dits étalons approuvés.

Voilà les dispositions essentielles du règlement de 1717. Il devait, dans la pensée de ses auteurs, être appliqué, sinon immédiatement, du moins progressivement, dans toute la France. Mais on renonça très vite à ce projet. Dès le début, on dut édicter des prescriptions particulières, pour les privilèges des gardes, aux pays d'États et donner un règlement spécial à certaines provinces du Midi.

Les pays d'État. — Dans les pays d'États, où, en général, la taille était réelle, il ne pouvait être question de cote d'office. On y pourvut de différentes manières ; la situation faite à cet égard aux principaux « pays d'États et autres pays où la taille est réelle » est clairement expliquée dans le Mémoire du Conseil du dedans aux intendants, du 28 février 1717 :

Dans la *Bourgogne*, on distingue la *Bresse* et le *Bugey* du reste de la province, et les tailles sont réelles dans ces pays : l'imposition s'y fait tous les ans et on a soin de donner aux gardes-étalon des billets de taille séparés, aux termes de la déclaration de 1709. Dans la *Bourgogne*, les tailles sont personnelles et l'imposition s'en fait par MM. les Élus de la province ; et pour leur éviter la peine d'examiner tous les ans les facultés des gardes-étalon et encore de changer à tout moment lesdits billets, à mesure que ces gardes-étalon viennent à changer, on est convenu qu'ils donneraient une ordonnance, portant défense aux collecteurs des paroisses taillables d'augmenter la cote précédente desdits gardes-étalon, sous quelque prétexte que ce soit ; et si les paroisses trouvent les gardes trop favorablement traités ou si les gardes se croient trop fortement taxés, ils ont la voie de remontrance et obtiennent justice sur la première requête qu'ils présentent à M. l'Intendant. La taille est réelle en *Franche-Comté*, en considération de quoi il est payé par les communautés, sur la simple ordonnance de M. l'Intendant, 50 livres annuellement pour chaque garde-étalon pour lui tenir lieu de la cote d'office ; et la même chose en *Dauphiné*, à la différence seulement que l'imposition pour subvenir à la dépense de ces gratifications a été ordonnée par arrêt du Conseil du 20 juin 1715. Et MM. des Etats de *Languedoc* ont déjà suivi les inspirations du Conseil, en délibérant dans leurs dernières assemblées, à l'exemple de ce qui se pratique

dans les deux provinces ci-dessus, pour une semblable gratification en faveur des gardes-étalon. Il serait à désirer qu'en *Bretagne*, où la taille est pareillement réelle, et partout où les gardes-étalon sont privés des privilèges de la cote d'office, on en usât de même ; ils y jouissent néanmoins du surplus des privilèges qui leur sont accordés par la déclaration du 22 septembre 1709, ainsi qu'ils doivent jouir des nouveaux avantages portés par le nouveau règlement des haras ; et lorsqu'ils sont inquiétés par les maires et consuls, ils se pourvoient par devant MM. les Intendants pour y être maintenus, en quoi ils les doivent soutenir et protéger de tout leur pouvoir. La même chose dans les *gouvernements d'Ardres et de Calais*, où les impositions se lèvent différemment des pays d'élection, et où il est inutile de faire enregistrer dans les greffes des bailliages et justices royales les rôles desdits gardes-étalon, cette formalité n'ayant rapport qu'à la cote d'office desdits. A l'égard des provinces de *Béarn*, *Navarre et pays de Soule*, il n'y est point question de privilèges ; les Communautés ou chefs des lieux y sont chargés de l'entretien, nourriture et remplacement des étalons qui y sont établis, cette forme d'administration ayant paru la plus convenable à ces pays ; et il suffit de tenir la main à l'exécution des arrêts du Conseil rendus en conséquence, et, au cas qu'il y eût des particuliers dans le goût de faire approuver des chevaux dans lesdits pays, ils jouiront sans difficulté de tous les privilèges accordés aux gardes-étalon.

Les pays d'Etats devaient aussi contribuer aux frais des haras par des votes de fonds, « suivant, dit le même Mémoire, les ordres de Sa Majesté, dont il est toujours fait mention dans ses instructions à ses commissaires lors de la tenue desdits Etats, qui ne manquent point de se conformer en cela, comme en toutes autres choses, à ce qu'il leur est expliqué être de ses intentions ».

Les pays du Midi pyrénéen. — Les pays du Midi pyrénéen reçurent une forme d'administration spéciale, par deux règlements particuliers, qui sont joints d'ordinaire au règlement de 1717 ; celui du 17 avril 1718, concernant les haras de Navarre, Béarn, pays de Soule et généralité d'Auch (sauf les pays d'élection de la généralité d'Auch) et celui du 31 août 1718 concernant les haras du Roussillon, Conflans, Cerdagne et pays de Foix. En voici les points essentiels. Les chevaux sont achetés par l'intendant, d'accord avec le commissaire-inspecteur et les autorités locales (délégués des Etats ou des vigueries) ; — les Etats doivent s'imposer de certaines sommes fixées une

fois pour toutes, partie pour les appointements des commissaires-inspecteurs (dans le Roussillon, l'inspecteur est payé par la caisse des haras, les sous-inspecteurs par les vigueries), partie pour l'achat et le remplacement des chevaux ; — l'entretien des étalons est fait par les communautés, entièrement, sauf dans le Roussillon, où le roi fournit le foin ou la paille, les communautés qui n'ont pas d'étalons par une contribution en espèces, celles qui ont les étalons en nature ; les provisions sont enfermées dans un magasin, et tous les jours le maire ou jurat en délivre une quantité fixée au particulier, désigné par la communauté, qui a la garde des étalons.

Le rôle attribué aux communautés est le trait original de ce régime. L'on saisit ici l'influence de l'économie sociale particulière de ces pays de vallées montagneuses : les pâturages y sont des pâturages communaux, et leur importance est très grande dans la vie générale ; l'élevage est véritablement une œuvre collective, dont on ne peut laisser une part à un particulier indépendant, le garde-étalon ; c'est pour cela que le garde de l'étalon n'est que le mandataire de la communauté, que l'entretien du cheval est aux frais de celle-ci.

La Bretagne. — Enfin, il fallut donner une place à part à la Bretagne[1]. Les haras établis en 1689, grâce à une allocation des Etats de 30.000 livres par tenue, versée à la caisse des haras du royaume, qui achetait les étalons, réussirent fort mal ; les Etats l'attribuèrent au mauvais choix des étalons, firent des remontrances, décidèrent, en 1715, que les achats seraient faits par les inspecteurs eux-mêmes, refusèrent de verser les fonds à la caisse des haras, en dépit d'un arrêt exprès du Conseil, repoussèrent toutes les solutions mixtes successivement proposées par Brancas, refusèrent de voter les fonds (1720), puis firent des remontrances sur l'abandon des haras (1726), votèrent de nouveau des fonds, mais en rédigeant un règlement spécial des haras de Bretagne, jusqu'à ce que Brancas, de guerre lasse, accordât à la Bretagne « la manutention de ses haras » (règlement du 14 octobre 1727) ; les États nommeraient désormais les

1. La Lande de Calan, *Les haras de Bretagne au XVIIIe siècle*, dans les *Mém. de la Soc. d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. XXXII, 1894, p. 173-184 ; son récit, sommaire, ne dispense pas de recourir aux documents d'archives : Arch. nat., H 247, 646, 1398, et Arch. départ. d'Ille-et-Vilaine, C 1636-1637, 2660. On trouvera quelques indications dans Cte Charpy, *Le trait léger*, Paris, 1909, in-8, chap. VI : Une page de l'histoire de l'élevage en Bretagne.

commissaires-inspecteurs, le roi ne faisant que leur donner leurs commissions; les étalons seraient achetés les uns par des personnes préposées par les Etats dans les écuries du dépôt des haras, les autres en Bretagne par les inspecteurs avec approbation de l'intendant. Ce règlement ne donnait pas en principe aux Etats la direction complète des haras de Bretagne : ceux-ci ne cessaient pas de faire partie des haras du royaume et de dépendre de l'administration centrale. En fait, les Etats et les inspecteurs établirent l'indépendance presque absolue : tous les étalons furent achetés par la province, aucun dans le dépôt central; les inspecteurs affectèrent de ne pas envoyer, ou de n'envoyer qu'irrégulièrement leurs états de visite au directeur des haras, de ne pas répondre aux demandes de celui-ci; quand le roi décida en 1765 que les pays d'Etats verseraient le dixième des fonds votés par eux à la caisse générale des haras pour les frais d'administration, la Bretagne refusa obstinément, et le directeur chercha en vain et très longtemps un biais pour l'y contraindre; les intendants furent mis de côté systématiquement, et s'en plaignirent fort; l'un d'eux, Bertrand de Moleville, écrit au directeur des haras, sitôt nommé (le 8 décembre 1774) : « J'apprends que depuis longtemps les Etats ne donnent aucune communication [sur les haras] au commissaire départi et que, sous prétexte qu'ils fournissent les fonds pour leur entretien, ils se croient les maîtres de régir cette administration à leur gré, sans en rendre le moindre compte à qui que ce soit[1] ».

Les essais de réforme : le système de la réunion des étalons. — Les provinces du Midi pyrénéen et la Bretagne, voilà les seules exceptions que l'on consentit jusqu'en 1749. Brancas, principal rédacteur du règlement de 1717, le considère comme le meilleur possible; après lui, Maurepas a quelques velléités de réforme[2], mais son extrême négligence[3] l'empêche de rien entreprendre. Cependant l'application du règlement de 1717 ne donnait pas les résultats attendus; les

1. Arch. nat., H 646. On remarquera que les États de Bretagne ont eu exactement la même attitude à l'égard des haras qu'à l'égard de la corvée. Voir J. Letaconnoux, *Le régime de la corvée en Bretagne au XVIIIe siècle*, Rennes, 1905, in-8, p. 13 et 14.

2. J. de Robillard de Beaurepaire, *Notes et documents concernant l'ancienne administration des haras en Normandie*, Caen, 1860, in-8, p. 93.

3. Voir : *Journal et mémoires du marquis d'Argenson*, éd. J.-B.-B. Rathery, t. VI, Paris, 1864, in-8; p. 8 (à la date du 19 juillet 1749).

plaintes les plus vives s'élevaient de toutes parts [1]. On s'en prit d'abord au directeur, et Brancas dut démissionner, puis au règlement, et on appela à la direction des réformateurs. De 1749 à 1760, les directeurs des haras, le comte d'Argenson, puis le marquis de Voyer d'Argenson, s'appliquèrent à substituer au règlement de 1717 un autre mode d'administration, le système de la réunion des étalons [2].

Dès 1749, le comte d'Argenson présenta au roi un Mémoire raisonné des inconvénients du règlement de 1717 [3]. C'étaient: « 1° l'espèce des étalons, qui, n'étant point choisis parmi les chevaux de race, ne pouvaient donner que des productions communes et dégénérantes ; 2° la dispersion des étalons distribués un à un chez des gardes qui, peu intéressés au bien général, ne songeaient qu'à leur bien particulier ; 3° indépendamment de la dispersion des étalons chez les gardes, qui ne regardait que la manutention journalière des chevaux, on observait qu'il était impossible qu'un seul étalon qui avait son arrondissement déterminé pût être propre indistinctement à toutes les juments qui lui étaient annexées, et qu'elles devaient être ou mal appareillées ou abusées [non fécondées] ; 4° l'article des privilèges des gardes-étalon, si contraires à l'ordre général et aux principes d'un gouvernement juste, furent aussi un des objets qui firent sentir le plus efficacement à Sa Majesté la nécessité de changer l'ancienne administration et les avantages qu'il y aurait à adopter pour principe général dans les haras la réunion des étalons ».

Par crainte de tout bouleverser, on ne fit l'application « que par parties, successivement, à mesure que les provinces, ou les ressources que l'on pourrait tirer de la chose même, fourniraient les ressources nécessaires ». Une première expérience fut faite en Roussillon [4] ; l'or-

1. Villars, *Mémoires* (Collect. Michaut et Poujoulat, 3e série, t. IX, p. 379) conseillait même la suppression des haras.

2. Sur les essais de réforme avant 1764, par les d'Argenson et par Bertin, voir deux énumérations sommaires : Question sur l'état actuel des haras dans la généralité de Bourgogne et sur les moyens de les perfectionner, mémoire anonyme et non daté (évidemment de 1763, d'après le contenu), Arch. nat., H 214 *ter* ; et : Mémoire de M. Bertin, 1er août 1764, cité par Robillard de Beaurepaire, *op. cit.*, p. 126, d'après les Archives départementales du Calvados.

3. Résumé en tête du Projet d'instruction pour le comte de Lubersac, commissaire du roi dans le Comté de Bourgogne pour la nouvelle forme donnée aux haras de cette province (1760), Arch. nat., H 214 *ter*.

4. Sur la réunion des étalons en Roussillon, voir Arch. nat., H 1398.

donnance du 15 juin 1751 ordonna qu'il serait fait à Perpignan un dépôt de douze étalons de choix pour le service des juments en Roussillon, Conflans et Cerdagne ; ils seraient conduits dans les différents cantons au moment de la monte ; en même temps ces douze étalons formeraient hors du temps de la monte une école pour apprendre l'équitation à douze gentilshommes de la province. — Peu après, l'Alsace, « convaincue des bénéfices qu'elle pourrait se procurer en faisant de belles élèves », fit un dépôt de trente étalons ; « peu à peu les haras ayant pris faveur dans cette province et la confiance étant devenue générale, la ville de Strasbourg céda volontairement un établissement qu'elle avait fait pour une académie, et on y transporta les étalons » ; ici encore, on employa les étalons en dehors du temps de la monte : on unit au dépôt « une école de cavalerie où la pauvre noblesse de la province et quelques étrangers reçurent gratis des leçons de cavalerie pendant deux ans ». — « Ces expériences ayant réussi, une petite partie de la généralité de Paris désira aussi d'avoir pour son service particulier une certaine quantité d'étalons, réunis d'abord à Saint-Florentin, puis à Maligny et enfin à Tonnerre [1] » ; on y fit l'essai d'une autre espèce de travail : « comme c'étaient des chevaux forts et robustes et propres au train, on leur fit faire différentes espèces de charrois qui tous ont réussi ». Désormais, « frappé de l'importance d'un secours considérable si l'on parvenait à employer à des travaux utiles chaque année pendant huit mois plus de 4.000 étalons qui sont répandus un à un dans le royaume, on adopta comme second principe fondamental la nécessité de faire travailler les étalons, suite nécessaire du premier principe de la réunion ».

Ces premiers essais avaient réussi, et les dépôts fondés seront maintenus jusqu'en 1790. Le comte d'Argenson et le marquis de Voyer se persuadèrent de l'excellence de leur système et ne songèrent qu'à en étendre l'application : « Plus on a de peine à élever sa famille, écrivait le second à Voltaire [2], plus on chérit ses enfants ; je soutiens donc, de préférence à tous, les haras... où j'ai établi la meilleure forme possible ; et c'est toujours à regret que j'entretiens

1. Sur le dépôt de Tonnerre, voir Arch. nat., H 214, 214 *bis*, 214 *ter*.
2. Lettre citée plus haut ; voir la lettre dans son entier.

par des secours faibles et éloignés l'ancienne et mauvaise administration des autres provinces. Cependant, comme ma place m'oblige à accorder de temps en temps aux plus désespérés quelques palliatifs, je m'y prête, quoiqu'avec répugnance, parce que ce n'est pas avec des palliatifs que l'on guérit les grands maux. » Mais les expériences suivantes furent fâcheuses : le système de la réunion, qui avait réussi dans des pays où l'élevage des chevaux était médiocre, échoua sitôt qu'on voulut l'appliquer à des régions d'élevage, la généralité d'Auch et la Franche-Comté.

La réunion fut établie dans la généralité d'Auch [1] par les arrêts du Conseil du 13 juillet 1758 et du 9 août 1762 : 100 baudets et 50 étalons furent rassemblés au château de Rieutort, près d'Auch ; dès 1766, on constatait l'insuccès de cet établissement ; l'administration ne pouvait persuader d'élever des chevaux aux habitants qui préféraient l'élevage des mulets ; l'arrêt du Conseil du 24 janvier 1771 supprima le dépôt de Rieutort.

L'expérience décisive fut faite en Franche-Comté [2]. C'était une des provinces où l'élevage des chevaux avait été le plus prospère au XVIIe siècle ; mais « l'enlèvement qui avait été fait pendant les guerres de tout ce qu'il y avait de meilleur en chevaux et en juments » avait diminué le nombre des chevaux et dégradé l'espèce ; vers 1750, le mal était à son comble, et l'on songea à réformer les haras. En 1755, on décida d'appliquer à la Franche-Comté le système de la réunion. On ne forma d'abord que deux écuries, l'une à Besançon, comprenant 20 étalons, l'autre à Quingey, comprenant 14 étalons, et l'on appliqua le nouveau mode d'administration dans les bailliages de Besançon et de Quingey et partie de celui d'Ornans. Les ressources furent fournies par le droit de saillie, payé seulement, à raison de 3 livres 10 sols, par les juments qui avaient pouliné, par des cotisations des communautés remplaçant la pension des gardes supprimés et leurs privilèges, enfin par des fonds provenant de la caisse des haras. Le marquis de Voyer fit trois voyages à Besançon pour

1. Sur les haras de la généralité d'Auch, voir Arch. nat., H 1398.

2. Arch. nat., H 214 *ter*, 724, 726-728, 1377 [2]. — Avant la conquête française, les haras étaient en Franche-Comté entretenus par les communautés. Ce système fut l'un de ceux qu'on proposa au XVIIIe siècle, sans l'établir nulle part. Voir Robillard de Beaurepaire, *op. cit.*, p. 122-123 ; et les deux mémoires cités plus haut (p. 48, n. 1).

établir la nouvelle forme des haras et confia la direction des écuries et la surveillance des entrepreneurs à un inspecteur, le sieur Ougier ; celui-ci étendit le système à un grand nombre de nouveaux cantons, dont les gardes-étalon furent supprimés ; il y eut jusqu'à 56 étalons royaux dans les deux écuries. Voici comment la nouvelle forme fonctionnait, selon un mémoire de 1780 sur les haras de Franche-Comté, de l'intendant de La Coré [1] : « Dans le temps de la monte, on dispersait les étalons royaux par entrepôts au nombre de 3, 4, 5 et 6 dans le centre des arrondissements où il y avait les plus belles juments ; tous les frais de conduite, de subsistance de ces étalons et de loyer des écuries dans les différents entrepôts étaient payés sur les 30.000 livres d'imposition [votées par la province]. Quand les trois mois de la monte étaient passés, on employait pendant les neuf mois restants les étalons à verser les sels des salines de Salins et Montmorot dans les différents bailliages de la province ; ils conduisirent même les équipages de plusieurs régiments jusque sur la frontière et voiturèrent aussi de l'artillerie. Le produit de ce service extraordinaire était versé à la caisse des haras ainsi que le droit de saut. » Jusqu'en 1759, Ougier ne cessa d'écrire au directeur des haras que « l'ordre était excellent, les productions admirables ».

Voyer reposait dans la plus parfaite quiétude quand, au début de 1759, il reçut un mémoire du Parlement de Besançon contre la réunion : les étalons étaient mal choisis, ils étaient trop fins, « les extraits des étalons étrangers devenaient minces et ils n'étaient pas propres au travail avant l'âge de trois ou quatre ans » ; les propriétaires des juments avaient pris le parti de s'en défaire et d'acheter des vaches ; la diminution des productions avait causé la consternation ; de plus, les établissements coûtaient trop cher. « Quand même, concluait le Parlement, ce serait un préjugé, celui d'une province entière doit être respecté » ; il demandait le retour au règlement de 1717 et déclarait que « l'intérêt particulier soutenait cet établissement ». Voyer se crut visé, et, persuadé de la bonté de son système, il pensa que l'opposition du Parlement venait de « trop d'attache pour les anciens usages et peu d'étude des véritables intérêts de la province » ; aussi réclama-t-il une enquête : le Parlement désigna

1. Arch. nat., H 726.

des commissaires, le roi en nomma un, qui fut M. de Lubersac, un partisan de la réunion. Sitôt arrivé, celui-ci constata que « le cri contre le nouveau système était général dans le Parlement et la ville ». Une bien autre surprise l'attendait dans les campagnes : « au lieu de ces productions admirables et de cet ordre excellent que le sieur Ougier avait annoncés avec tant d'emphase, je ne trouvai partout, écrit-il, qu'un défaut de productions et de qualité dans l'espèce presque général, un service fait avec la dernière négligence, des vexations et des injustices inouïes dans le recouvrement des droits de saillie et des pensions attachées aux étalons royaux et à ceux des entrepreneurs d'écuries réunies » ; il convainquit Ougier de négligence, de malversations, de prévarications, de mensonge, et le réduisit aux aveux les plus humiliants. Il réclama la révocation d'Ougier, déclara que le système de la réunion ne pouvait convenir partout et qu'il fallait en Franche-Comté revenir au règlement de 1717. Voyer, saisi d'étonnement, ne se résigna pas à renoncer à sa réforme ; il reprocha amèrement à Lubersac sa palinodie, hésita à révoquer Ougier et ne le « sacrifia » que pour sauver la réunion ; sur ce dernier point, il resta intraitable : « Je suis et je serai toujours attaché à la solidité de mes principes, c'est-à-dire à la nécessité de la réunion des étalons. Cette façon de penser est la seule vraie, c'est l'âme des haras ; il n'y a dans cette opinion ni enthousiasme ni charlatanerie ; elle n'est fondée que sur l'amour du bien public et le courage qu'il faut pour vaincre les dégoûts qui l'accompagnent. Ainsi elle ne peut être détruite que par des raisons plus fortes que celles que j'aurais à opposer à tous les systèmes contraires »... « On peut, en fait d'administration des haras, regarder ce que je dis comme des vérités géométriques. » Il lui fallut se rendre cependant, et, à compter d'avril 1760, l'ancienne forme des haras fut rétablie [1].

L'insuccès du système de la réunion dans la généralité d'Auch et la Franche-Comté l'empêcha de se généraliser ; cependant, il fut étendu à la Lorraine en 1767 et aux Trois-Évêchés en 1784. Mais

1. Le complet rétablissement des haras fut long et difficile ; il se poursuivit jusqu'en 1769. Voir Arch. nat., H 214 *ter*, les deux arrêts du Conseil du 21 octobre 1766 et du 2 novembre 1769, et, H 726, le Mémoire de l'intendant de La Coré sur les haras de Franche-Comté, du 30 septembre 1780.

c'est vers d'autres modes d'administration que se tourna la faveur de la direction des haras.

Les essais de réforme : le système de la réunion des gardes-étalon. — M. Bertin, à l'instigation de Bourgelat, son commissaire général des haras, essaya de réformer les haras par un nouveau système, celui des sociétés de gardes-étalon. Il en fit d'abord l'expérience en 1761 dans la généralité de Lyon, puis il le fit accepter par les États de Bourgogne. C'est en Bourgogne que nous étudierons son fonctionnement[1].

Depuis longtemps, les États de Bourgogne protestaient contre le règlement de 1717 et particulièrement contre les privilèges des gardes ; en 1722, en 1729, en 1731, ils demandèrent que la Bourgogne obtînt les mêmes avantages que la Bretagne, ce qui leur fut refusé ; ce n'est qu'en 1766 que, par arrêt du Conseil du 25 juin, les États obtinrent la manutention de leurs haras qu'exercèrent en leur nom les Élus généraux. Ils avaient examiné plusieurs modes d'administration et s'étaient arrêtés à celui des sociétés de gardes. Il serait formé par bailliage une société de gardes, dont tout prétendant à la commission de garde serait sociétaire ; il verserait une première mise de 600 livres dans les mains d'un receveur nommé par la société ; ces 600 livres, complétées s'il était nécessaire par la province, seraient employées à l'achat du premier cheval ; l'achat des chevaux serait fait, avec l'approbation de l'inspecteur, par un syndic nommé par les gardes ; le remplacement des chevaux morts ou réformés serait fait par la société, chacun de ses membres payant pour ce une part égale fixée par ordonnance des États. Les avantages de ce système étaient les suivants : les gardes n'étant plus possesseurs de leur étalon ne pouvaient être ruinés par sa mort ou sa réforme prématurée ; l'inspecteur pourrait retirer au garde un cheval peu propre aux juments du pays et le remplacer par un autre plus convenable ; on pourrait, en changeant l'étalon de temps en temps, « croiser les races » et, croyait-on, les améliorer par ce moyen, tandis qu'auparavant, les étalons restant toujours au même garde, « les pères servant pendant une plus ou moins longue suite d'années les familles qui les ont produites, les dégénérations devenaient promptement indispen-

1. Arch. nat., H 106, 211 [1], 212, 212 *bis*, 213, 214, 214 *ter*, 215.

sables[1] ». — En 1769, l'arrêt du Conseil du 11 avril étendit le système aux parties de la Bourgogne qui avaient des États particuliers, Bresse, Bugey, pays de Gex, Dombes.

Le système ne fut pas aussi bien accueilli que l'on s'y attendait : en Bourgogne, on ne put former 15 sociétés, une par bailliage ; on eut grand'peine à en constituer 4, dont la circonscription fut très étendue ; en Bresse, on ne put trouver de gardes pour entrer dans la société, et il fallut, en 1777, y rétablir le système des étalons approuvés. Les résultats, en Bourgogne, ne répondirent pas à l'attente. Les sociétés, trop étendues, fonctionnèrent malaisément ; les sociétaires, trop éloignés les uns des autres, ne pouvaient correspondre et communiquer entre eux ; ils se voyaient obligés de payer une part du prix d'un cheval qu'ils ne connaissaient pas, confié à un associé qu'ils ne connaissaient pas. Le choix des étalons fut mal fait ; on ne fit aucun recensement des juments, en sorte qu'on acheta les étalons au hasard ; les juments étaient communes et propres au labour et au charroi : or on n'acheta que « des étalons de voiture, de cavaliers et de maîtres » ; conformément aux idées du temps, on les fit venir de l'étranger : 134 étalons, amenés en 8 convois, furent distribués en 7 années ; les 6 premiers convois vinrent du Nord de l'Allemagne, les 2 autres furent tirés de la Normandie. Au début, il y eut un grand enthousiasme pour les chevaux allemands ; on se disputa leurs produits pour les élever : mais quand les poulains, une fois élevés, furent menés dans les foires, « les acheteurs, accoutumés à ne faire emplette pour leur labour et leur trafic que d'élèves de deux ans bien traversés, bien carrés et prêts à être employés aux travaux rustiques, refusèrent des animaux dont (*sic*) la longueur du corps, l'étroitesse du poitrail et de la croupe, l'aplatissement des côtes, la ténuité et la faiblesse des extrémités rendaient incapables d'aucun service » ; il fallut les vendre à vil prix à des Savoyards et à des montagnards. En outre, on constata qu'après deux ans de service, les étalons étrangers ne fécondaient pas la plupart des juments. Alors les paysans vendirent leurs poulinières ou les menèrent à des étalons non approuvés ; s'ils les menaient à l'étalon provincial, c'était pour jouir de

1. Haras de la province de Bourgogne, mémoire anonyme annoté par M. Bertin, 1er avril 1778, Arch. nat., H 211 [1]. On sait que les unions consanguines ne font nullement dégénérer les races animales ; voir A. Sanson, *La consanguinité chez les animaux domestiques*, Paris, 1863, in-8.

l'exemption de la corvée et « dans la certitude morale qu'elles seraient abusées », et sans payer le saut, puisqu'il était inutile ; les gardes « qui nourrissaient ces animaux absolument inutiles » menacèrent de rendre leur commission. Alors les Élus généraux de Bourgogne, par délibération du 15 janvier 1776, supprimèrent les sociétés, décidèrent que la province ne fournirait plus d'étalons, limitèrent les privilèges des gardes. Cette délibération était contraire à l'arrêt de 1766 : le Conseil du roi la cassa, par arrêt du 2 août 1776 ; M. Bertin envoya un enquêteur, le chevalier de Drancy. Celui-ci vit tous les étalons, interrogea les gardes, les propriétaires de juments, les notables : son rapport, nourri de faits précis, rédigé avec modération, est un réquisitoire accablant contre le système des sociétés de gardes. Ce ne fut pourtant qu'en 1779 que l'administration centrale consentit à leur suppression.

On les remplaça par une combinaison de l'ancien système des étalons dispersés et de celui des dépôts : on rétablit les étalons royaux et approuvés confiés à des gardes, et on établit un haras central avec un nombre restreint de chevaux et de juments ; on l'installa, d'abord à titre d'essai, pour neuf années, à Diénay, près d'Is-sur-Tille, puis définitivement.

C'est ce système qui eut les préférences de l'administration des haras à partir de 1780. Lorsque la loi du 29 janvier 1790 abolit le régime prohibitif des haras, « les étalons étaient sous trois états différents : la portion la moins considérable appartenait au gouvernement et était soignée dans quelques haras ; une quantité plus considérable était répartie entre les gardes-étalon, sous le nom d'étalons royaux ; le plus grand nombre appartenaient en toute propriété aux gardes-étalon, ils étaient dits étalons approuvés [1] ».

Nombre des étalons vers 1789. — Voici quel était, à peu près, le nombre des étalons des haras à l'époque de la suppression [2] :

---

1. J.-B. Huzard [père], *op. cit.*, p. 26.

2. D'après Louis de Maleden, *Réflexions sur la réorganisation des haras, l'amélioration des chevaux et le rétablissement des manèges*, Versailles et Paris, an XII-1803, in-8, p. 32-39. — On trouvera un autre tableau, légèrement différent et moins complet, dans J.-B. Huzard [père], *op. cit.*, p. 26-33 (reproduit par E. Gayot, *La France chevaline, 1re partie, Institutions hippiques*, t. Ier, Paris, 1848, in-8, p. 71) ; un autre dans Bouchet-Lagetière, *Observations sur le territoire de la République considéré dans ses rapports avec les établissements nationaux des haras*, Paris, an VII, in-4 (Rapports au Conseil des Cinq-Cents, An VI, Paris, an VII, in-4, p. 33-39 ; Bibl. nat., Le 43, 2329). Voir aussi : État général des étalons nationaux en 1789 et 1790, Arch. nat., H 1379.

Orléanais : 5 à 6 étalons royaux, 36 à 40 étalons approuvés.

Maine, Perche et Beauce : 18 à 20 étalons royaux, environ 32 étalons approuvés.

Normandie : 89 étalons royaux, 152 étalons approuvés, environ 40 étalons royaux, au haras royal d'Exmes.

Ile-de-France : 36 à 45 étalons royaux au dépôt d'Asnières [1].

Soissonnais : 80 étalons royaux et approuvés.

Champagne : environ 90 étalons royaux, 60 étalons approuvés.

Artois : 50 étalons royaux et approuvés.

Trois-Évêchés : 40 étalons royaux dans le haras d'Amoncel.

Lorraine : 48 à 50 étalons royaux dans le haras de Rosières [-aux-Salines].

Alsace : environ 50 étalons royaux dans le haras de Strasbourg et environ 150 étalons royaux.

Franche-Comté : dépôt de quelques étalons à Besançon ; environ 36 étalons royaux, plus de 400 étalons approuvés.

Bourgogne : 45 étalons royaux au dépôt de Diénay, environ 100 étalons approuvés.

Nivernais : 5 à 6 étalons royaux, environ 25 étalons approuvés.

Beaujolais, Lyonnais, Forez : 12 étalons royaux, environ 12 étalons approuvés.

Bresse et Dauphiné : environ 100 étalons approuvés.

Bourbonnais : 5 à 6 étalons royaux, 36 étalons approuvés.

Auvergne : environ 100 étalons royaux et approuvés.

Périgord : environ 16 étalons royaux et approuvés.

Provence : (un établissement en Camargue).

Languedoc : haras près de Castres, d'Albi, etc. ; 10 étalons approuvés.

Rouergue : environ 6 étalons royaux au haras de Rodez ; environ 10 étalons royaux et approuvés.

Généralité de Limoges : 68 étalons royaux au haras de Pompadour [2], 160 étalons royaux, 140 étalons approuvés.

Guyenne : environ 10 étalons royaux, environ 100 étalons approuvés.

Béarn, Basse-Navarre : environ 12 étalons royaux dans le haras de Pau ; 6 au haras d'Apat [à Bussunarits-Sarasquette] ; environ 50 étalons approuvés.

---

1. Dépôt pour les étalons arrivant de l'étranger ou des provinces, à répartir ensuite entre les différents endroits ; il comprenait autant de juments.

2. Le haras de Pompadour (à Arnac-Pompadour) envoyait au temps de la monte des chevaux non seulement en Limousin, mais encore en Auvergne ; il comprenait en outre des juments.

Bigorre : environ 12 étalons royaux dans le haras de Tarbes ; environ 40 étalons approuvés.

Pays de Foix : 8 étalons royaux et approuvés.

Roussillon : 18 à 20 étalons (dans le haras de Perpignan et reconnus).

Berry : 5 à 6 étalons royaux, 36 étalons approuvés.

Marche : 15 à 20 étalons royaux et approuvés.

Angoumois, Saintonge, Aunis : 24 à 27 étalons royaux, environ 60 étalons approuvés.

Poitou : 18 à 20 étalons royaux aux haras de Fontenay-le-Comte ; environ 100 étalons royaux, environ 80 étalons approuvés.

Touraine : 16 à 18 étalons royaux, 25 à 30 étalons approuvés.

Anjou : environ 18 étalons royaux, 18 à 20 étalons approuvés.

Bretagne[1] *:* environ 600 étalons royaux et approuvés.

Soit au total environ 3,500 étalons[2]. C'est à peu près le même nombre qu'aujourd'hui (3,450)[3]. Mais, en 1789, l'administration des haras prétendait exercer le monopole de la monte et suffire à tous les besoins. Or, il est très certain qu'elle était loin d'y parvenir. Les raisons en sont nombreuses ; les trois principales sont l'insuffisance du nombre des étalons, leur mauvais choix, l'hostilité des populations.

(*La fin prochainement.*) René Musset

---

1. « Elle avait quelques dépôts formant haras dans les environs de Rennes, Rohan, Guingamp, Nantes, etc. ». — J.-B. Huzard, *op. cit.*, p. 28, évalue à environ 40 étalons royaux et 500 approuvés au moins les étalons de la Bretagne et signale seulement le dépôt de Nantes avec 4 étalons.

2. J.-B. Huzard, *op. cit.*, p. 31, dont la liste est, nous l'avons dit, moins complète, donne un total un peu inférieur : 365 étalons dans les haras, 811 étalons royaux, 2,124 étalons approuvés, soit 3,300.

3. En ne comptant que les chevaux des haras; il faut y ajouter les étalons approuvés et les étalons autorisés.

Les Comités départementaux d'histoire économique de la Révolution et les Études d'histoire moderne

L'activité des Comités départementaux [1] qui s'occupent de l'histoire économique de la Révolution se manifeste, non seulement par la publication de cahiers de doléances, de documents relatifs à la vente des biens nationaux, mais encore par des *Bulletins* périodiques, contenant des travaux moins considérables, mais plus nombreux.

C'est le Comité départemental de la Sarthe qui, à l'instigation de son président, M. l'archiviste L'Hermitte, a le premier entrepris, il y a trois ans, la publication d'un *Bulletin* de ce genre. Quatre fascicules semestriels ont paru dans les années 1906 et 1907 ; le *Bulletin* est devenu trimestriel en 1908. Il s'intitule, à partir de 1909 : *La Révolution dans la Sarthe et dans les départements voisins*. Les numéros parus contiennent d'intéressantes études et publications de documents : de M. G. Fleury, une introduction historique au cahier de plaintes et doléances des paroisses du Maine ayant député à l'assemblée du bailliage secondaire de Mamers (cahiers que doit publier M. J. L'Hermitte), et un travail fort intéressant sur l'économiste *Véron de Forbonnais, président du district de Mamers, et son impôt sur le revenu*. M. L'Hermitte a reproduit, sous le titre : *Un modèle de statistique dans la Sarthe*, un mémoire de l'abbé Marchand sur les communes de Rahay et de Valennes en l'an IX, précédé d'une introduction qui constitue une étude très documentée et très intéressante sur les travaux de statistique générale et municipale dans le département de la Sarthe sous la Révolution et l'Empire, et suivi de pièces annexes, circulaires ministérielles indiquant la manière dont doivent être dressés les tableaux statistiques demandés par le gouvernement. M. L'Hermitte a également donné une liste très complète des noms révolutionnaires des communes de la Sarthe. M. Em.-L. Chambois a publié le cahier

1. Sur la Commission centrale et l'organisation des Comités départementaux, cf. la *Revue*, t. VI, p. 443 sqq. et 545 sqq. La *Revue* a rendu compte régulièrement des séances de la Commission centrale.

de doléances de la paroisse de Rahay. M. H. Roquet, instituteur à Laigné, a donné un important travail sur *la vente des biens nationaux dans le canton de Pontvallain*, avec, comme pièces annexes, la valeur des anciennes mesures mentionnées dans les inventaires et les actes de vente, et le tableau de la dépréciation du papier-monnaie dans le département de la Sarthe depuis le 1er janvier 1791 au mois de vendémiaire an V. M. Roquet a encore publié un mémoire sur le *Rapport des mesures anciennes du département de la Sarthe avec celles du système métrique*, qu'il avait présenté au Congrès des Sociétés savantes en 1908, et un autre, qu'il a présenté à ce Congrès en 1909, sur *les billets de confiance dans la Sarthe sous la Révolution*. M. Th. Peltier a reproduit les procès-verbaux des deux premières assemblées municipales de la ville de Saint-Calais (28 mars et 1er avril 1788) ; M. Eugène Vallée a donné une Concordance des calendriers républicain et grégorien de 1793 à 1806 (contenant la réunion complète des calendriers de chacune de ces années), et une analyse des délibérations de la municipalité de Bouloire (municipalité cantonale, de l'an IV à l'an VIII, municipalité communale de l'an IX à 1815). M. Paul Blin nous conte, d'après des documents que contiennent les Archives de la Sarthe, de menus faits qui, pour être menus, n'en sont pas moins instructifs, car ils nous donnent de curieux détails sur la crise économique sous la Révolution ; par exemple : *la mésaventure d'un paysan qui donna du grain à son cochon*, article qui nous montre, par l'émotion, par l'explosion de colère et d'indignation que provoqua le bruit qui courut un jour, en septembre 1793, qu'un fermier avait donné du grain bouilli à son porc malade, l'état d'esprit des gens de cette époque, constamment hantés par la crainte de la famine ; ou encore : *un sans-culotte canicide à Courcebœufs en brumaire an II*, où il reproduit une lettre adressée à la Société populaire du Mans par un cultivateur qui s'indigne que tant de chiens inutiles soient nourris de pain par leurs maîtres, tandis que tant d'hommes n'ont à manger que des pommes de terre , et qui réclame la mise à mort de tous ces chiens. J'ai enfin publié une lettre inédite de Philippeaux au Comité de salut public, du 6 frimaire an II, relative aux subsistances, lettre dont j'avais pris copie dans la riche collection d'autographes réunie par Étienne Charavay. D'autres travaux sont annoncés pour les numéros suivants : *l'industrie du vêtement au Mans sous la Révolution*, *les marchés du Lude à l'époque révolutionnaire*, *le rôle économique de la Société populaire du Mans*, une liste des arrêtés des représentants du peuple en mission dans la Sarthe, etc. Un résumé des séances et des travaux de la Commission centrale, une analyse des circulaires ministérielles sur l'histoire économique et des instructions qu'elles contiennent, les procès-verbaux des séances du Comité départe-

mental, des comptes rendus d'ouvrages et d'articles de revues relatifs à la Révolution, complètent chaque livraison et contribuent à faire de ce *Bulletin* une revue des plus intéressantes.

L'exemple du Comité de la Sarthe a été suivi par plusieurs autres comités départementaux. Celui de Seine-et-Oise fait paraître depuis 1907 un fascicule annuel d'une centaine de pages, contenant la liste des membres du Comité, les procès-verbaux de ses séances, des extraits des instructions ministérielles adressées aux comités départementaux, et enfin, sous la rubrique « Rapports et Mémoires », des travaux originaux sur l'histoire de la Révolution en Seine-et-Oise. Sous le titre *les États généraux de 1789, cahiers des paroisses et des corporations*, M. l'archiviste Coüard indique quel est le degré d'avancement de la publication de ces cahiers pour les paroisses dont les territoires ont formé en 1790 le département de Seine-et-Oise. M. Grave a publié un mémoire sur *la contribution patriotique de 1789 à Mantes*, et deux autres sur le service des subsistances à Mantes, en juillet-août 1789 et en 1793-94. M. Gatin indique, dans un premier rapport, les questions à traiter et les documents à publier sur *la question des subsistances de 1789 à 1795*; il rend compte dans un second du résultat de ses recherches sur *les subsistances et le commerce des grains* ; enfin M. Defresne étudie *les premières transformations économiques dans le département de Seine-et-Oise* (*1790-92*).

Le Comité des Vosges a commencé, au milieu de l'année 1907 (le n° 1 est daté du 14 juillet), la publication d'un *Bulletin* trimestriel sur le modèle de celui de la Sarthe. Ce Bulletin a pris, la seconde année (14 juillet 1908) le titre de *La Révolution dans les Vosges, revue d'histoire moderne*. Les sommaires des différents numéros contiennent des travaux originaux, des « Variétés », une chronique (circulaires ministérielles, procès-verbaux des séances du Comité départemental, etc.), et une bibliographie. Les articles publiés témoignent de l'activité des travailleurs de ce département dans le domaine de l'histoire moderne. M. André Philippe, archiviste départemental et président du Comité, a publié un intéressant travail sur *les billets de confiance dans les Vosges et particulièrement à Épinal* (*mars 1792-an II*) ; dans *les subsistances à Épinal et dans son district*, il a fait le tableau de la crise des subsistances dans cette partie de la Lorraine, se proposant, non d'en faire l'histoire anecdotique, mais « de dégager autant que possible les faits véritablement économiques et les mesures prises par les corps administratifs à tous les degrés pour essayer d'enrayer le mal ou d'y parer ». M. le lieutenant Bernardin a étudié, d'après les registres de délibérations du Conseil général du département des Vosges en 1792-93, le rôle important joué par ce département dans le ravitaillement de

l'armée du Rhin ; il a également montré la contribution apportée à la défense nationale par l'industrie des Vosges dans son travail sur *les forges vosgiennes à l'époque révolutionnaire, leur intérêt national et leur situation économique* ; signalons encore son étude sur *les eaux de Plombières à l'époque révolutionnaire*. M. E. Martin, instituteur à Uxegney, a publié une série d'articles substantiels sur *le sel pendant la période révolutionnaire, son régime économique et sa consommation dans les Vosges* ; il a également présenté le tableau de l'état économique de la commune de Saint-Rémy, d'après le cahier de doléances de la paroisse et les registres de délibérations de la commune. M. Léon Schwab, de son côté, a dressé la liste et indiqué la valeur des monnaies et mesures en usage dans les Vosges en 1789, étudié l'assistance publique dans les Vosges pendant la Révolution. A côté de ces articles plus spécialement consacrés à l'histoire économique, nous en trouvons d'autres sur l'histoire politique, militaire, religieuse du département : de M. L. Schwab, *les Minimes d'Épinal en 1790, les déclarations de paternité à Épinal pendant la Révolution, l'emprisonnement de Desaix à Épinal (9 septembre-25 octobre 1792), la fin de l'insigne chapitre de Saint-Goëry d'Épinal*, etc. ; du capitaine E. : *Moyens de défense proposés pour retarder et empêcher la marche des ennemis dans les Vosges (1794)* ; M. P. Pognon publie un certain nombre de lettres adressées en 1791 au comte de Lespinasse-Langeac, colonel d'infanterie, arrêté le 25 juin par la garde nationale de Neufchâteau. Enfin M. Paul Boudet énumère les sources de l'histoire du département des Vosges de 1789 à 1800 aux Archives nationales.

Sous la rubrique *Variétés*, nous trouvons : la liste des noms révolutionnaires des communes des Vosges, des notes sur *le blé et le pain à Bruyères (1789-an II)*, sur *la fête des Époux à Épinal (an V)* ; des publications de documents : *État social du district de Bruyères en 1790* (statistique résultant d'une enquête faite par le directoire de ce district) ; les rétractations de serment civique de deux curés en 1792 ; trois lettres de Poullain-Grandprey (22 septembre-6 octobre 1792) aux administrateurs du département des Vosges, donnant son impression sur les premières séances de la Convention ; sous le titre *les précurseurs de Chaumette à Saint-Dié*, une délibération du directoire de ce district, du 19 août 1793, organisant une fête patriotique, dans laquelle une citoyenne vêtue de blanc, avec un ruban tricolore en sautoir, devait représenter la France, fête qui n'est pas sans analogie avec celle dont Chaumette, à Paris, fut l'instigateur ; la reproduction d'un discours prononcé dans le Temple de la Raison, à Épinal, le 20 germinal an II ; un procès-verbal d'expertise de viande suspecte, à Épinal, du 3 prairial an II ; le procès-verbal de la réception de la citoyenne Bonaparte à Épinal, le 9 thermidor an VI, et le compte rendu des fêtes qui furent données à cette occasion, etc.

Nous avons déjà signalé (cf. la *Revue*, t. X, p. 79) l'apparition de *la Révolution dans l'Aube*, bulletin d'histoire moderne et contemporaine publié par la « Société départementale d'histoire de la Révolution », sous la direction de MM. Boutillier du Retail, archiviste du département, et Beuve, archiviste de la ville de Troyes. Cette société, qui s'est fondée en 1908 à côté du Comité départemental d'histoire économique, s'est fixé pour objet « d'offrir un point de ralliement aux personnes qui s'intéressent à l'histoire moderne de leur département, de publier des documents inédits ou peu connus et des travaux relatifs à l'histoire de l'Aube depuis la chute de l'Ancien régime jusqu'à l'avènement du second Empire ». La Revue paraît tous les trois mois depuis le 15 janvier 1908. Dans le premier numéro, M. Boutillier du Retail a donné un article substantiel sur l'état des études d'histoire moderne dans l'Aube, où, après avoir indiqué les travaux actuellement publiés sur l'histoire politique, militaire, religieuse, économique, l'histoire de l'instruction publique, des mœurs et les monographies locales du département de l'Aube, il passe en revue les questions qui restent à traiter, les sources où les travailleurs pourront puiser et les instruments de travail qui leur sont nécessaires.

Cette très intéressante Revue a publié plusieurs articles d'histoire économique : de M. L. Ray, *Un impôt progressif sur le revenu sous l'Ancien régime* (indication du revenu, des décimes et du pour cent de quelques cures du diocèse de Langres en 1765) ; de M. E. Chaudron, professeur au lycée de Troyes, *l'assistance des enfants trouvés à Troyes avant 1789* ; de M. Boutillier du Retail, *Un annaliste villageois, la vie dans une commune de l'Aube (Pâlis), 1780-1840*, suivi d'un « tableau des variations des prix des grains et du vin à Pâlis de 1800 à 1840 » ; c'est l'analyse d'un document plein d'intérêt intitulé : « État des différentes années qui sont censées remarquables tant par l'abondance des récoltes que par les hivers froids et rudes », recueil d'observations consignées par un habitant de Pâlis, sur les conditions climatériques de chaque année, leurs résultats au point de vue des récoltes et du prix des denrées ; de M. G. Chandellier, professeur au lycée, *la question des subsistances, le commerce des céréales en l'an IV, le marché de Troyes et le canton de Saint-Jean-de-Bonneval*. D'autres articles traitent d'histoire politique, militaire, littéraire ; ce sont : *le « Père Sauce » à Troyes, épilogue de l'affaire de Varennes*, par M. Beuve ; *A la veille de Valmy*, par M. Michalot ; *les trois frères Croala, de Méry-sur-Seine, volontaires sous la première République*, par M. L. Morin ; *les distractions poétiques des détenus internés au grand séminaire de Troyes pendant la Terreur*, par le même ; *les conscrits de l'an VII*, par M. le lieutenant Lallement ; *Arcis-sur-Aube en 1830*, par M. Beuve.

A côté de ces travaux originaux, beaucoup de documents sont publiés ; nous citerons entre autres (car une énumération complète deviendrait fastidieuse) : des lettres adressées aux échevins de Troyes par Claude Huez, maire de cette ville, député à l'Assemblée de notables de 1787, et publiées par M. Beuve ; un rapport du procureur-syndic du district de Bar-sur-Aube au procureur général syndic du département, du 6 fructidor an III, sur l'esprit public dans son district, et le tableau de la réduction du papier-monnaie dans le département de l'Aube, daté de l'an V, publiés par M. Boutillier du Retail ; trois lettres d'un sergent de l'armée impériale écrites en 1812, publiées par M. Chandellier ; une lettre écrite par Rœderer, le 18 octobre 1812, à Beugnot, administrateur du grand-duché de Berg, pour le mettre au courant de la conspiration du général Malet, publiée par M. E. Antoine, etc.

D'autres Comités suivront à leur tour l'exemple de ceux dont nous venons de parler. Celui de Saône-et-Loire a décidé la création d'un *Bulletin* où doit paraitre un travail de M. Rebouillat sur le mouvement des prix du pain et de la viande à Buxy, de 1791 à 1793 [1]. C'est le début d'un mouvement qui s'étendra certainement [2], pour le plus grand profit des études d'histoire moderne, et que nous tenions à signaler. Nous sommes heureux de voir les historiens qui habitent en province s'intéresser de plus en plus à l'histoire moderne de leur département, se grouper pour unir leurs efforts et se faire profiter mutuellement des résultats de leurs recherches. « Il faut, écrivaient, il y a quelques années MM. Caron et Sagnac [3], que le travail devienne collectif, que les travailleurs, au lieu de produire isolément, se connaissent davantage,... qu'ils soient vraiment solidaires les uns des autres... Il faut encore que cette solidarité, cette collectivité des efforts se manifeste le plus possible par des collaborations. » MM. Caron et Sagnac signalaient comme centres de production historique l'Institut et les sociétés savantes, d'une part, les Universités et les établissements d'enseignement supérieur, d'autre part. A côté des sociétés savantes qui existaient alors et qui existent encore aujourd'hui, il faut maintenant mentionner les Comités départementaux d'histoire économique, où l'organisation du travail collectif donne déjà de très appréciables résultats.

P.-R. MAUTOUCHET.

---

1. *Bulletin trimestriel de la Commission*, 1907, n° 1-2, p. 240.

2. Dans une séance récente, le Comité de l'Yonne a, à son tour, décidé de mettre à l'étude la création d'un Bulletin.

3. *L'état actuel des études d'histoire moderne* (1902), p. 5.

COMPTES RENDUS

Étienne MARTIN SAINT-LÉON. **Histoire des corporations de métiers depuis leurs origines jusqu'à leur suppression en 1791**, *suivie d'une étude sur l'évolution de l'idée corporative de 1791 à nos jours et sur le mouvement syndical contemporain*. Deuxième édition, revue et mise au courant. Paris, F. Alcan, 1909. In-8, XXIII-795 p.

La première édition de l'utile ouvrage de M. Martin Saint-Léon remonte à 1897. L'auteur a utilisé, pour celle-ci, les travaux essentiels parus depuis douze ans. Mais, si sa revision est suffisante en ce qui concerne les ouvrages, il semble avoir négligé les revues.

Sur quatre points, l'ouvrage a été remanié : les origines de la corporation, la règlementation du travail, les corporations provinciales, et naturellement le livre VII, relatif au XIXe siècle.

La question des origines ne rentre pas dans le cadre de cette Revue. Disons simplement que M. M. St-L. s'appuie sur les travaux de von Below, de Keutgen et de Pirenne pour rejeter complètement la théorie du *Hofrecht*, de l'origine domaniale des corporations. Je ne trouve pas décisifs les arguments qu'il oppose à M. Fagniez, et peut-être qu'une étude plus approfondie des cartulaires l'aurait amené à des conclusions sensiblement moins radicales, et lui aurait fait voir dans l'atelier conventuel l'une des origines de la communauté [1].

Sur la réglementation du travail, M. M. St-L. continue, dans cette édition comme dans la première, à voir en beau l'organisation industrielle du moyen âge. C'est à peine si, en quelques lignes des p. 117 et 207, et

1. Dans la charte de 1170 au sujet de la hanse parisienne, « ab antiquo » veut dire : « il y a longtemps, de temps immémorial », mais ne fait pas nécessairement allusion « à des origines très reculées, au moins plusieurs fois séculaires ». Les gens du XIIe siècle n'avaient pas la même conception que nous de la durée. — Dans les lettres patentes de 1182 sur les bouchers de Paris, c'est forcer le sens des mots que de traduire « concesserunt » par « ont confirmé », et « alii praedecessores nostri » par « toute la série des rois des Francs », pour en conclure qu'il semble bien « que la communauté des bouchers était déjà investie de ses prérogatives sous les rois carolingiens ».

p. 256-258, il parle de la formation précoce du capitalisme dans la draperie. Il manque à son livre le chapitre des conflits. Les textes si importants de Beaumanoir sur les « aliances » et du bailli de Rouen (1285) sur les « taquehans » ne sont indiqués qu'en passant. A en croire l'auteur, il n'y avait pas de fissure dans l'édifice social avant la deuxième moitié du xve siècle (p. 261). De même il prend trop pour argent comptant les textes médiévaux sur le « juste salaire ». La convention d'avril 1270 qui établit « un véritable minimum de salaire » est la preuve que, dans la pratique, le maitre ne donnait pas toujours très volontiers au compagnon « le pain quotidien promis par l'évangile » [1].

Sur la part à faire aux corporations provinciales, M. M. St-L. est resté fidèle au plan bizarre de sa première édition. Après une étude analytique des corporations parisiennes, il passe en revue, dans un appendice aux quatre premiers livres, « les corporations de province depuis leurs origines jusqu'en 1610 ». Comme s'il existait en France deux mondes distincts, Paris et le reste ; comme si l'histoire de l'industrie française pouvait être séparée de celle de l'industrie parisienne ; comme si elles ne s'éclairaient pas l'une par l'autre.

Dans toute la partie du livre antérieure à la Révolution, M. M. St-L. s'est trop exclusivement renfermé dans l'histoire même de l'institution qu'il devait décrire. Il a passé sous silence les institutions rivales, les forces antagonistes. On pourrait dépouiller ses 600 premières pages sans se douter qu'il existait, à côté des communautés jurées, un nombre plus grand peut-être de communautés non jurées. Il ne parle pour ainsi dire pas de cette guerre au travail libre, de cette chasse aux « chambrelans » qui est le menu détail de l'histoire des jurandes. Il ne montre pas à l'œuvre les forces qui firent peu à peu éclater les vieux cadres sociaux. Il attribue, en somme, la dislocation des institutions corporatives à la décadence de l'esprit chrétien. En réalité c'est tout l'ensemble des conditions économiques, techniques, intellectuelles de la Renaissance qui détermina cette révolution. Il ne fait pas à Richelieu (p. 381 et sq.) la part qui lui revient parmi les prédécesseurs de Colbert. Le cardinal essaya de s'inspirer des idées de Laffemas et de Montchrestien, des vœux de 1614. Si les circonstances ne lui permirent pas de s'occuper avec suite et d'une façon efficace des questions industrielles, certains passages des *Mémoires* et du *Testament*, certains actes aussi font voir en lui un des patrons du système de la « manufacture » et du commerce d'outre-mer.

1. Cette convention arbitrale fut soumise à la confirmation du bailli, ce qui suffirait à indiquer, même si le préambule ne le disait expressément, qu'elle intervint à la suite d'un conflit, « contens, litiges et discot ».

La dernière partie de l'ouvrage présente un intérêt tout particulier. Elle contient une doctrine sociale, que nous n'avons pas à examiner ici, et un exposé des faits. Mais il est bien difficile, en pareille matière, que les deux choses soient distinctes. La position prise par l'auteur le rend sympathique aux syndicats [1], en qui il voit les héritiers de la corporation. Il donne une analyse critique de la loi de 1884 [2], analyse à laquelle on se reportera volontiers pour mieux comprendre l'évolution ultérieure, et même l'évolution de demain. Il retrace la croissance des syndicats et la formation de la C. G. T. ; ce chapitre est une synthèse commode des livres de de Seilhac et de Pelloutier [3], et des comptes rendus des Congrès [4]. Enfin, dans une sorte de résumé général, il expose les tendances des quatre syndicalismes, le révolutionnaire, le réformiste, le catholique, le *jaune*. Il le fait avec une réelle objectivité ; le jugement qu'il porte sur le syndicalisme *jaune* est assez sévère. Il ne néglige pas les syndicats patronaux et va jusqu'à admettre que l'organisation de grandes Fédérations antagonistes, patronales et ouvrières, est, en définitive, une garantie d'équilibre et de paix. Paix armée, comme celle qu'assurent aux nations leurs forces militaires et leurs systèmes d'alliances, mais tout de même préférable à l'anarchie [5].

Sous sa forme nouvelle, le livre de M. M. St-L. demeurera, malgré les défauts que nous avons signalés, un très commode manuel que les historiens du travail consulteront avec fruit. — Henri Hauser.

René Sturel. **Jacques Amyot, traducteur des Vies parallèles de Plutarque**. Avec quatre fac-similés. Paris, Champion, 1909. In-8, xvi-646 p. (Bibliothèque littéraire de la Renaissance, t. VIII.)

Ce volumineux et savant travail comprend deux parties. La première est biobibliographique. L'auteur s'attache d'abord à restituer à Jacques Amyot la traduction manuscrite de sept Vies, celles de Démétrius, de Sertorius-Euménès, de Philopœmen-Flaminius, de Thésée-Romulus, les cinq premières anonymes dans les mss. fr. 1395, 1401 et 1400, les deux dernières (ms. fr. 1396) faussement attribuées jusqu'à ce jour à Lazare de Baïf. Il croit pouvoir, en s'appuyant sur des arguments tout à fait plau-

1. Même aux syndicats de fonctionnaires. P. 703, l. 14, lisez « 1901 » au lieu de 1884.

2. Et aussi du projet Waldeck-Millerand déposé le 14 nov. 1899.

3. Est-ce par malice que la p. 713 reproduit le passage essentiel du discours de M. Briand (Nantes, 1894) sur la grève générale ?

4. P. 735, il fallait dire que la représentation proportionnelle a été *écartée* à Marseille.

5. P. 772, n. 1 : « On peut,... sans admirer en bloc la Révolution française,... se refuser à se confiner dans l'admiration et le regret du passé comme l'*Emigré*, de M. Paul Bourget, et demeurer non pas seulement *de son pays*, mais de *son temps* ».

sibles, placer la composition de ces traductions entre 1542 et 1546, et, comme Amyot les a reproduites avec quelques remaniements dans son édition de 1559, voici reculé d'une quinzaine d'années environ le premier état de la traduction des sept Vies en question. C'est en 1559 que parait la première édition des *Vies* de Plutarque. M. S. a reconstitué la biographie du traducteur entre 1546 et 1559. Il a réussi, au moyen d'investigations diligentes et d'ingénieuses déductions, à établir quelques dates précises et quelques faits à peu près certains. Tout d'abord, il est à peu près sûr qu'Amyot n'est pas parti avec Jean de Morvillier, envoyé à Venise à l'automne de 1546 ; il est allé le rejoindre dans cette ville après mars 1547, et plus probablement dans les premiers mois de 1548. Il doit être resté à Venise jusque vers septembre 1550, époque du retour en France de Jean de Morvillier [1]. Amyot s'est alors dirigé sur Rome ; de septembre 1550 à juin 1551, il y a été l'hôte de l'évêque de Mirepoix. Au milieu de 1551 il revient à Venise en compagnie du cardinal de Tournon, qui l'envoie à Trente, entre le 28 août et le 6 septembre, et le ramène ensuite à Rome en janvier 1552. Amyot rentre définitivement en France dans la suite du cardinal, qui, en octobre 1553, le recommande à Henri II, lorsqu'une maladie de Danès parait devoir rendre vacant le poste de précepteur des Enfants de France. Mais c'est seulement vers 1556-1557 qu'Amyot est chargé de l'éducation des ducs d'Orléans et d'Angoulême. Si l'on songe que l'œuvre de traduction des *Vies* de Plutarque avait été commencée dès 1542, qu'elle s'est poursuivie à peu près sans interruption depuis, on ne peut que souscrire à la conclusion de M. S., à savoir que les *Vies* de Plutarque ne sont à aucun degré une œuvre de circonstance, élaborée en vue de l'instruction de ses élèves, mais au contraire l'œuvre « d'un humaniste et d'un érudit travaillant avec désintéressement à une même œuvre pendant près de vingt années et n'épargnant ni son temps, ni sa peine pour la mener à bonne fin ». On voit combien les résultats auxquels le jeune érudit est arrivé sont nouveaux, et tranchent par leur précision et leur originalité sur ceux qu'offraient les précédents biographes d'Amyot, même l'honnête Auguste de Blignières. Et cela fait bien augurer de la biographie d'ensemble qui nous est promise et que l'on nous doit. Un troisième chapitre, sur les diverses éditions qui se sont succédé de 1559 à 1619, avec les retouches successives qu'Amyot y a apportées, clôt cette première partie et prépare la seconde.

1. Je ne sais si M. Sturel n'aurait pas trouvé quelque renseignement intéressant dans le livre de M. Baguenault de Puchesse sur *Jean de Morvilliers*, que je ne vois cité nulle part. P. 68, Chiose : ne serait-ce pas Chiusi (province de Sienne) plutôt que Chioggia, près de Venise ? ; p. 74, lire : octobre 1552 ; p. 162, n. 2, lire : Prévost, sieur de Sansac.

Cette seconde partie est plus considérable que la première ; c'est avant tout une étude philologique des différents états de la traduction d'Amyot. Elle sort un peu du cadre de cette *Revue*, et nous ne saurions l'apprécier en toute compétence. Elle nous a paru, comme la première, conduite avec une méthode sûre, une probité scrupuleuse. Les investigations ont été poussées très loin, plus loin que l'auteur, avec une modestie excessive, ne veut toujours l'avouer, et les conclusions, bien que données avec beaucoup de réserve, paraissent solides. M. S. promet de les reprendre, de les étendre et de les compléter dans une étude d'ensemble sur Amyot, pour laquelle il est tout particulièrement désigné. Il y a dans le présent ouvrage plus que des promesses : si on y peut critiquer un peu de surabondance et de diffusion, une certaine complaisance à ne nous laisser ignorer aucune des démarches de l'esprit dans ses investigations, complaisance dans laquelle il faut voir peut-être autant un excès de scrupule qu'un travers de débutant, il n'en reste pas moins que nous sommes en présence d'un travail étendu et solide, plus étendu et plus solide que ne le sont généralement les mémoires présentés pour le diplôme d'études, qui fait honneur au maître sous la direction de qui il a été entrepris et à la collection dans laquelle il est publié. — V.-L. Bourrilly.

J. Vianey. **Le pétrarquisme en France au XVIe siècle**. Montpellier, Coulet et Paris, Masson, 1909. In-8, 399 p.

Depuis plusieurs années, M. Vianey avait publié dans différentes revues des articles remarqués par leur solidité et la nouveauté de leurs conclusions sur les sources italiennes de plusieurs poètes français du XVIe siècle. Il a repris ces articles dans le volume qu'il nous donne aujourd'hui et qui, sous ce titre, *Le pétrarquisme en France au XVIe siècle*, nous offre une étude d'ensemble sur les pétrarquistes français de cette époque. Cette étude est fondée sur un relevé minutieux des emprunts faits par nos poètes à leurs modèles italiens : il faut louer l'érudition aussi vaste que précise de l'auteur, bien que, cette érudition, l'auteur ait mis une sorte de coquetterie à la voiler. L'usage discret qui en est fait, le soin que M. V. met à noter la part de chacun dans les découvertes, ne doit pas faire illusion : il a été obligé de dépouiller une foule de recueils, et la plupart des résultats qu'il nous donne, il les a obtenus par ses propres recherches, alors que l'antériorité de publication lui en a fait attribuer à d'autres la paternité. Mais si cet ouvrage n'était qu'un relevé d'emprunts et une collection de « sources », il ne constituerait pas l'excellent travail de littérature comparée qu'il convient de louer. « Notre objet, dit l'auteur, a été de déterminer la direction des grands courants et la profondeur des

grandes influences plutôt que de faire la recherche des imitations de détail ; de montrer, en tenant un compte très rigoureux de la chronologie, comment l'évolution du pétrarquisme français au XVIe siècle suivit, tantôt de très près, tantôt d'un peu plus loin, l'évolution du pétrarquisme italien à la même date, et jusqu'à quel point elle en fut cependant indépendante ; de définir le rôle précis joué par les plus notables de nos poètes dans l'histoire de cette émulation du génie français cherchant à égaler le génie italien. »

Une première observation s'impose : ce pétrarquisme ne consiste pas dans une imitation de Pétrarque lui-même, comme on serait tenté de le croire, comme on l'a dit souvent et trop dit. Les Français se sont inspirés moins de l'auteur du *Canzoniere* que des pétrarquistes italiens de la fin du XVe siècle et du XVIe. Et M. V. distingue trois périodes principales dans l'histoire de cette imitation. Dans la première, qui remplit le XVIe siècle jusque vers son milieu (apparition de l'*Olive* en 1549), on trouve l'imitation (peu abondante d'ailleurs, sauf dans l'école lyonnaise et chez Maurice Scève) des poètes du quattrocento finissant et du début du cinquecento : Serafin dell'Aquila, Pamphilo Sasso, Antonio Tebaldeo. Ces auteurs cultivèrent le *strambotto*, petite pièce de huit vers généralement terminée par une pointe : les Français Marot, Melin de Sainct-Gelays, Scève, adoptèrent une forme correspondante, de préférence l'épigramme le huitain ou le dizain, et s'inspirèrent, même dans les pièces qui paraissent de l'inspiration la plus gauloise, de leurs modèles italiens. — La seconde période est la plus courte, mais aussi la plus fertile en œuvres importantes : elle irait de l'apparition de l'*Olive* (1549) à celle des *Soupirs* de Magny (1557). Les poètes de la Pléiade, Joachim du Bellay tout le premier, et Ronsard et Baïf, se mettent à l'école de Bembo et des bembistes, dont les œuvres avaient remplacé celles des quattrocentistes dans le goût du public italien. Ils vont chercher leur inspiration, leurs images, la matière de leur poésie dans les recueils de pièces à la mode, dans les anthologies à succès comme ces *Rime diverse di molti eccelentissimi autori* dont la première partie parut en 1545 et la seconde en 1547. Les bembistes ont le goût plus pur ; leur prédilection est pour le sonnet [1]. C'est

1. Il convient de rappeler ici un travail considérable dont M. V. s'est servi et qu'il cite avec éloge : *Le sonnet en Italie et en France au XVIe siècle*, par Hugues Vaganay, Lyon, 1903, in-8. En un volume d'environ 600 pages, le bibliographe lyonnais bien connu de tous ceux qui s'occupent du XVIe siècle, a recueilli et rangé par ordre chronologique tous les recueils de sonnets qu'il a pu découvrir ou qu'il a trouvé signalés. Ce formidable dépouillement d'œuvres peu connues pour la plupart fournit une masse de renseignements de tous genres qu'un index détaillé permet d'utiliser facilement. Les travailleurs trouveront là une bibliographie précieuse et indispensable, et qui mériterait d'être plus connue.

donc pour cette forme que s'enthousiasmeront les poètes de la Pléiade, traitant d'ailleurs le sonnet d'une manière assez originale dont Marot avait donné l'exemple et qui différait sensiblement de la mode italienne. Passant en revue successivement l'*Olive*, la *seconde Olive* et les *XIII sonnets de l'honneste amour* de Joachim du Bellay, les *Erreurs amoureuses* de Pontus de Thyard, les *Amours* et la *Francine* de Bayf, les *Amours*, *la continuation et la nouvelle continuation des amours* de Ronsard, M. V. détermine les emprunts de chacun et analyse l'originalité que nos poètes ont su conserver dans leur imitation. — Même à l'époque où domine le goût bembiste, la préciosité quattrocentiste ne disparaît pas en Italie: elle réagit même bientôt contre le bembisme. La même réaction s'observe en France, et c'est la troisième période dans l'histoire du pétrarquisme. Ce retour offensif et triomphant de la préciosité s'annonce avec les *Souspirs* de Magny (1557), s'affirme dans les œuvres de Desportes, dans celles de Bertaut. Il n'est pas jusqu'à Ronsard qui ne sacrifie à la mode nouvelle avec ses *Sonnets pour Hélène* (1578). A la *canzone*, formée préférée au sonnet par les Italiens, correspond la stance française ou la chanson, disposées elles aussi selon un mode original. Deux chapitres, l'un sur le lyrisme chrétien chez les pétrarquistes français (manifeste surtout dans la dernière partie du XVIe siècle avec les sonnets chrétiens et les stances chrétiennes de Desportes, de Bertaut, les *Larmes de saint Pierre* de Malherbe), et l'autre sur la méditation historique et la satire chez les pétrarquistes français (presque entièrement rempli par l'étude des *Antiquités de Rome* et des *Regrets* de Joachim du Bellay), complètent cette savante histoire du pétrarquisme, que terminent deux appendices, l'un chronologique, l'autre bibliographique, et l'indispensable index alphabétique des noms d'auteurs.

Nous avons déjà loué l'érudition de M. V. Ses rapprochements sont généralement probants, et il ne se contente pas de simples analogies. Très fines et judicieuses sont également les analyses par lesquelles il détermine l'originalité que nos poètes ont su conserver alors qu'ils suivaient le plus fidèlement leurs modèles italiens. L'on ne peut que souscrire à sa conclusion : « Tout compte fait, la production du pétrarquisme français au XVIe siècle nous paraît avoir autant et même plus de prix que celle du pétrarquisme italien à la même date. Elle est beaucoup plus inégale ; mais, quand elle est bonne, elle peut sans crainte lui être comparée, et alors, souvent, elle lui sera préférée. De nos trop nombreux et trop copieux *canzonieri* du XVIe siècle, il serait facile d'extraire une collection assez riche de pièces charmantes. Et ce seraient des pièces bien françaises, par la sincérité du sentiment, par la clarté et la finesse du tour, par la

vivacité du mouvement, par l'harmonie de la composition. » Ce qui appellerait quelque réserve, ce serait peut-être la division en trois périodes : elle nous parait un peu trop arrêtée. La préciosité quattrocentiste ne disparaît pas devant le bembisme [1] ; le bembisme, d'autre part n'est pas sans se prolonger, sans coopérer à la victoire de la préciosité dans la seconde partie du siècle. Il y a quelque chose d'un peu factice dans ces démarcations. Il est juste d'ajouter que M. V. paraît l'avoir lui-même senti : il a, çà et là, inséré quelques phrases d'atténuation (p. 82-83). Il aurait pu, sans fausser la vérité historique, insister davantage sur la continuité et la coexistence de courants littéraires qu'il a fort bien démêlés par ailleurs. Quoi qu'il en soit de cette légère réserve, cet ouvrage est un des plus importants qui aient été publiés sur les sources italiennes de nos poètes du XVIe siècle : il élucide et précise ce qu'il faut entendre par le *pétrarquisme*. C'est une contribution essentielle à cette histoire de l'italianisme en France dont on peut espérer que de semblables travaux hâteront la réalisation prochaine [2]. — V.-L. Bourrilly.

Lucien Romier. **La carrière d'un favori. Jacques d'Albon de Saint-André, maréchal de France (1512-1562)**. Paris, Perrin, 1909. In-8, v-462 p.

Remarquée sous la forme d'une thèse pour le diplôme de l'École des chartes, cette biographie n'a rien perdu de sa solidité en se présentant au grand public : elle satisfera les amateurs d'histoire comme les professionnels de l'érudition. Un premier mérite — si c'en est un pour un chartiste, — c'est la documentation abondante sur quoi repose l'exposé de l'auteur : à Paris, en province, à Bruxelles, M. Romier a fouillé partout où il croyait pouvoir trouver un document intéressant, et si, dans certains dépôts, ses recherches ont été vaines, néanmoins dans l'ensemble il a réuni une abondante moisson de documents. Il en a tiré les éléments d'une étude attachante et nouvelle. En quatre parties de deux chapitres chacune, il a retracé toute l'existence de son personnage, qu'il n'a pas essayé de flatter, comme c'est le travers ordinaire des biographes. Né vers 1512, Jacques d'Albon, sieur de Saint-André, a été avant tout un favori, le favori d'Henri, duc d'Orléans, qui devint successivement le dauphin et le roi sous le nom d'Henri II. Cette faveur, Saint-André l'exploita méthodi-

1. P. 178, je suppose qu'il faut lire : Jacques Peletier du Mans, qui devint dans l'*Amour des Amours* disciple de ceux dont il avait été le maître ; p. 240, ligne 7 (en partant du bas) : Desportes ne doit qu'à lui-même *les deux tiers*, etc.

2. Voir, p. 119-129, ce qui est dit de Pontus de Tyard, dont M. V., pour suivre la chronologie, est obligé d'intercaler l'œuvre entre la *Première* et la *Seconde Olive* de Joachim du Bellay : voir encore, p. 163-177, le paragraphe relatif à l'*Ode contre les petrarquistes* du même Joachim du Bellay.

quement et sans scrupule : il en tira tout ce qu'il était possible d'en souhaiter, argent, pensions, charges, etc. La revue des profits de la faveur royale a fourni la matière de deux chapitres, l'un, agréable, sur l'homme de cour et l'homme privé, l'autre, fort intéressant pour l'histoire administrative, sur les fonctions de lieutenant-général, à propos du gouvernement du Lyonnais et dépendances dont le sieur de Saint-André fut chargé. Homme de guerre et diplomate, Saint-André fut mêlé à la plupart des événements du règne de Henri II, aux campagnes de l'Est et à celles de Picardie, à la bataille de Saint-Quentin où il fut fait prisonnier, comme aux négociations du traité de Cateau-Cambrésis qui lui rendit la liberté et fit perdre à la France le bénéfice des guerres d'Italie. Mais le chef-d'œuvre diplomatique de Saint-André fut la conclusion du Triumvirat avec le duc de Guise et le vieux connétable Montmorency : il réussit à unir dans un même pacte et pour une même cause deux hommes qui jusque-là avaient été plutôt ennemis et qui avaient de multiples raisons de ne point s'entendre. Le Triumvirat accapara bientôt la reine-mère et le jeune roi Charles IX, et dirigea la lutte contre les protestants. Les nécessités de la guerre rendaient facile le maintien de l'accord. Peut-être n'eût-il pas résisté à la victoire ; mais Saint-André ne la vit pas, puisqu'il fut assassiné par une de ses victimes obscures, sur le champ de bataille de Dreux, le 19 décembre 1562. Équitable, juste de ton et agréable de forme, cette biographie du sieur de Saint-André est une importante contribution à l'histoire du règne de Henri II et des débuts de la première guerre de religion [1]. — V.-L. Bourrilly.

G. Herelle. **Documents inédits sur le protestantisme à Vitry-le-François, Epense, Heilz-le-Maurupt, Nettancourt et Vassy,** *depuis la fin des Guerres de religion jusqu'à la Révolution française.* Tome III. Paris, Picard, 1908. In-8, 525 p.

Avec ce troisième volume, se termine le recueil de documents inédits que M. Herelle a rassemblés sur le protestantisme dans la région de Vitry depuis le milieu du XVIe siècle jusqu'à la Révolution. C'est une sorte d'appendice, qui contient : une chronique sommaire des églises avec la liste des pasteurs et des dénombrements de la population protestante à différentes dates ; la liste des protestants convertis vers le temps de la Révocation de l'édit de Nantes ; une liste d'inhumations de religionnaires ; enfin, et c'est la partie la plus considérable, la liste des fugitifs et réfugiés ori-

1. Quelques lapsus : p. 21, ligne 3, lire 22 septembre; p. 23, dernière ligne du texte, lire 12 septembre ; p. 201, dernière ligne du texte, lire : puissance, or qu'elle est absente.

ginaires des cinq églises énoncées dans le titre de l'ouvrage, avec des indications concernant les biens saisis sur les consistoires et sur les fugitifs. On y trouvera un répertoire extrêmement riche de faits et de noms, tirés des Archives nationales, départementales, municipales, des greffes de tribunaux civils, etc. Les sources d'informations sont comme on le voit très nombreuses, sinon tout à fait complètes. L'érudition de l'auteur est abondante et précise : la preuve d'ailleurs n'en est plus à faire, après les nombreux volumes de textes qu'il a publiés. La présente série de Documents en trois tomes est particulièrement importante. Il est regrettable qu'elle ne se termine pas par un index des noms de personnes, qui l'aurait rendue aisément maniable et aurait permis d'en tirer tout le parti souhaitable. On ne saurait trop le répéter : tout recueil dépourvu d'index détaillé est à peu près inutilisable. — V.-L. Bourrilly.

Émile Bourgeois. **La diplomatie secrète au XVIIIe siècle, ses débuts.** I. *Le Secret du Régent et la politique de l'abbé Dubois* (*Triple et Quadruple alliance* (*1716-1718*). Paris, Colin, [1909]. In-8, xxxvi-384 p.

Après les ouvrages de Baudrillart, de Wiesener et du P. Bliard, M. Emile Bourgeois vient de reprendre l'histoire des négociations diplomatiques de Dubois et du Régent. Sur un sujet où l'on avait déjà tant écrit, il semblait que la matière fût épuisée ; mais M. B. a su la renouveler et nous présenter un tableau à la fois complet et détaillé de cette période confuse. La compétence bien connue de l'auteur en fait d'histoire diplomatique, ses études antérieures sur la période de la Régence donnent à ses conclusions une particulière autorité.

Le livre qui paraît aujourd'hui a été composé en 1888 sur l'initiative de l'Académie des sciences morales et politiques, qui avait proposé comme sujet pour le prix du Budget l'étude de la politique étrangère de Dubois. M. B. a singulièrement élargi le cadre du mémoire que l'Académie avait couronné : ce n'est plus seulement Dubois qu'il a en vue, mais les *débuts de la diplomatie secrète au XVIIIe siècle*, diplomatie dont M. de Broglie avait déjà étudié l'époque classique. *Le Secret du Régent* n'est que le premier chapitre d'une histoire dont *le Secret des Farnèse*, et *le Secret de Dubois*, devenu premier ministre, constitueront la suite.

Ce qui fait la nouveauté du livre de M. B., c'est que son auteur a utilisé surtout les sources françaises. Wiesener avait étudié la même période du point de vue anglais, Baudrillart avait mis en lumière les documents espagnols ; les papiers français seuls demeuraient, sinon inédits, du moins à peine utilisés, malgré leur importance de premier ordre. Il s'agit en effet de toute la correspondance de Dubois, ainsi que des mémoires

de ses collaborateurs dans la politique secrète, Chavigny et Ledran. M. É. B. a dépouillé tous ces documents au ministère des Affaires étrangères. Quant aux autres dépôts d'archives d'Europe, il s'y est d'autant moins attaché que de nombreux ouvrages ou articles les avaient déjà mis à contribution. C'est du côté allemand que les travaux sont le moins avancés. M. B. a dû les compléter par quelques recherches à Vienne, mais ce n'est pour lui qu'un travail accessoire. L'attitude de l'Autriche en Allemagne dans la question de la Baltique, si importante pour déterminer et expliquer la politique du Hanovrien Georges Ier, n'a pas été l'objet d'ouvrages aussi fouillés que ceux qui traitent de la politique anglaise ou de la politique espagnole. M. B., qui se plaçait au point de vue français, ne pouvait pas se lancer à fond dans cette direction, et les détails qu'il tire des auteurs allemands et de ses propres recherches éclairent suffisamment le rôle de l'Autriche.

Nous n'entreprendrons point de résumer en détail un livre aussi nourri de faits et d'idées. Nous retiendrons simplement les principaux points.

M. B. tente de corriger le fameux portrait que Saint-Simon fait de Dubois. Il n'y voit qu'un jugement de contemporain, et de contemporain aigri, qui a dû plier devant la fortune de l'abbé et qui lui en a gardé rancune. Invoquant le témoignage de Madame et de Fénelon, il montre que l'abbé n'était pas l'individu bas et crapuleux que nous peint l'auteur des *Mémoires*. Certes il n'était pas un modèle, et M. B. se montre sévère pour sa politique trop exclusivement personnelle ; mais d'Huxelles et Torcy, Saint-Simon même n'ont pas été non plus irréprochables. « C'est parmi les précepteurs de princes, dans cette galerie toute spéciale de la fin du XVIIe siècle qu'il faut remettre en place la figure de l'abbé » (p. 75). M. B. le range à côté de Fénelon, de Malézieu, de Valincour, précepteurs du duc de Bourgogne, du duc du Maine, du comte de Toulouse, tous hommes de lettres et d'esprit, qui rêvaient *de faire à leur tour l'histoire qu'ils enseignaient aux princes*, sans négliger leurs propres affaires. Il y a là une vue juste, et le personnage de Dubois, s'il perd en pittoresque, gagne en vraisemblance.

La diplomatie de Dubois sert avant tout l'intérêt du Régent et le sien par contre-coup ; elle néglige celui de la France ; elle a donc besoin d'être secrète. M. B. voit dans l'époque de la Régence le début de l'ère des « secrets » en politique étrangère. Il attribue ce fait à un changement dans les mœurs : l'Angleterre et la Hollande ont fait surgir au XVIIe siècle l'idée que les peuples ont le droit de se mêler de leurs affaires, et l'opinion publique a pris à la fin du siècle une grande puissance. Il est donc nécessaire que les souverains agissent secrètement quand leur intérêt per-

sonnel est seul en jeu. Il leur faut pour cette besogne des agents nouveaux, de condition médiocre, et qui n'ont que ce moyen détourné d'aborder les affaires dont les gens en place gardent trop bien l'accès.

Ces négociations, d'ailleurs, ne sont jamais secrètes qu'à moitié. Le maréchal d'Huxelles en France et Townsend en Angleterre savent parfaitement qu'elles existent ; souvent même ils y sont mêlés. Le Secret n'est qu'un moyen d'entente direct et souvent intermittent entre Dubois, qui est à La Haye ou à Londres, et le Régent. Le jour où ce service prend les proportions d'un véritable ministère, il se confond avec la diplomatie officielle par l'arrivée de Dubois au pouvoir. Un autre fait à noter, c'est que le Secret est double. Tandis que Dubois poursuit, par l'alliance avec l'Angleterre, la Hollande et l'Autriche, la confirmation des droits du Régent à la couronne de France, au prix d'une guerre avec l'Espagne, Louville et Longepierre, à Madrid, ne renoncent pas à établir directement sur le même sujet une entente avec Philippe V. Ce deuxième projet finit par rallier Albéroni, le duc de Parme, et même d'Huxelles, qui consent à servir ainsi la politique du Régent, parce que ce moyen assure d'autre part en Italie des compensations à l'Espagne aux frais de l'Autriche. Il menace même un instant de supplanter le projet de Dubois et d'entrainer le Régent à une guerre en Italie contre l'Autriche.

Cette situation du mois de novembre 1717 éclaire pour nous d'un jour très net le caractère de ces négociations. Le gouvernement de la Régence est un gouvernement divisé, car le Régent s'est emparé du pouvoir en chef de parti, mais il a conservé à côté de lui l'ancien personnel. Il a donc excité l'ambition de ses amis et il ne l'a pas satisfaite. Aussi les factions se disputent-elles le gouvernement par des intrigues qui ont pour but d'attirer le Régent dans l'un ou l'autre camp. Le parti de la vieille cour, étant maître du personnel diplomatique, n'a pas d'ordinaire à recourir aux voies détournées, mais, pour défendre sa position, il est parfois obligé d'intriguer à son tour. Dubois, qui vise le pouvoir et ne peut l'obtenir que du duc d'Orléans, engage celui-ci dans une affaire qui doit le brouiller avec d'Huxelles. La politique secrète nous apparait donc comme une arme aux mains des factions, qui ne peut être employée que lorsque l'autorité du maitre se relâche. C'est le cas sous la Régence, c'est le cas sous le règne personnel de Louis XV, car le roi flotte au gré des cabales. C'est dans cet énervement de l'autorité qu'il faut chercher aussi, et peut-être plus encore que dans les progrès de l'opinion publique, la raison de la politique secrète.

De l'exposé que M. B. fait des négociations, ressortent trois points qui n'avaient pas encore été mis suffisamment en lumière : 1° c'est la poli-

tique de l'Angleterre et de Dubois, et non celle d'Albéroni, qui a conduit à la rupture de 1719 ; 2° les affaires du Nord ont exercé constamment une très grande influence sur la politique générale ; 3° les affaires intérieures sont intimement liées en France à la politique étrangère.

Sur le premier point, il paraît en effet hors de doute que Dubois et l'Angleterre ont provoqué l'Espagne en lui offrant, en échange d'une renonciation nouvelle de Philippe V au trône de France, des avantages moins considérables que ceux qu'ils offraient à l'Autriche pour prix de la renonciation de Charles VI à la couronne espagnole. Ils proposaient à l'Autriche d'échanger la Sardaigne contre la Sicile, et lui accordaient la suzeraineté de la Toscane et de Parme. Ils n'offraient à l'Espagne, outre la renonciation de Charles VI, que l'expectative de Parme pour un fils d'Élisabeth Farnèse. C'était livrer l'Italie à l'Autriche en échange d'une simple promesse. L'Espagne se sentit menacée et elle voulut se défendre.

Il est évident aussi qu'il faut chercher la raison de la partialité de l'Angleterre pour l'Autriche dans l'intérêt que cette puissance avait dans la Baltique et que Georges Ier avait en Hanovre. En effet le ministre de Charles XII, le baron de Gœrtz, au lendemain des défaites qui avaient arraché à la Suède l'empire de la Baltique, avait conçu le projet hardi, mais nullement irréalisable, de s'entendre avec le tsar en abandonnant toute idée de revanche, et de chercher des compensations ailleurs, en Norvège par exemple. Cette entente enlevait aux Anglais l'espoir de succéder un jour à la Suède dans le commerce du Nord. De plus, Georges Ier, comme électeur de Hanovre, soutenait le Danemark attaqué par la Suède, et convoitait le Mecklembourg, allié de la Russie. Contre Charles XII et Pierre le Grand, auxquels pouvait se joindre Frédéric-Guillaume de Prusse, Georges Ier avait besoin de l'Empereur ; il se sentait donc porté à lui faire des concessions hors d'Allemagne. Cette politique, qui menaçait à la fois la Suède et l'Espagne, précipita l'entente de ces deux puissances, donna un corps au grand projet d'Albéroni et de Gœrtz, qu'on représente d'ordinaire comme chimérique, mais dont les bases étaient raisonnables.

Enfin M. B. a parfaitement mis en lumière la liaison des affaires du dedans avec celles du dehors. Il faut se garder en effet d'introduire dans l'histoire les divisions et les cadres forcément trop rigides que l'on trouve dans les manuels. Ces compartiments étanches n'existent pas dans la réalité ; et, au temps de la Régence, ils existaient peut-être moins encore qu'à d'autres époques. En effet, comme les questions que discutaient les diplomates étaient des questions de succession, elles intéressaient au premier chef la politique intérieure. Les deux coalitions d'intérêts person-

nels qui se partageaient l'Europe se retrouvaient donc dans le gouvernement du Régent. M. B. a particulièrement montré le rôle de Law dans la nomination de Dubois au secrétariat d'État des Affaires étrangères. Il a montré comment, en 1718, la guerre sourde que se faisaient les deux partis éclate au grand jour, et comment se posent à la fois toutes les questions : l'encerclement de l'Espagne et la politique financière, le rétablissement des secrétaires d'État, l'humiliation des légitimés et des Parlements.

Il faut savoir gré à M. B. de ne pas avoir alourdi son texte de trop nombreuses citations. C'est une tentation à laquelle on cède trop souvent dans l'histoire diplomatique. Or les citations prennent aux yeux du lecteur d'autant plus de valeur qu'elles sont moins nombreuses. Bref, grâce à ce livre, une période très confuse de l'histoire diplomatique de l'Europe se trouve précisée et éclaircie. Il ne nous reste plus qu'à souhaiter que l'auteur nous donne bientôt la suite qu'il nous promet. — Albert Girard.

J. Letaconnoux. **Les subsistances et le commerce des grains en Bretagne au XVIIIe siècle**. *Essai de monographie économique*. Rennes, Imp. Oberthur, 1909. In-8, xxxvii-396 p.

Jusqu'ici nous n'avions qu'un ouvrage général [1] sur les céréales au xviiie siècle ; mais aucune monographie précise et détaillée sur une province. On ne pouvait pas bien se rendre compte des divers phénomènes économiques que met en jeu le commerce des céréales. M. Letaconnoux a donc, par son étude sur la Bretagne, fait un travail du plus haut intérêt.

L'ouvrage est très documenté ; et la bibliographie, qu'il faut rapprocher de celle qu'il a donnée dans la *Revue d'histoire moderne*, montre à quelles sources diverses il a puisé : archives départementales des cinq départements bretons, archives communales, Archives nationales, etc.

Beaucoup de faits, tirés des archives, sont résumés dans trois cartes, du plus grand prix : 1° la répartition des cultures de froment et de seigle, par subdélégations, au xviiie siècle. On y voit que le froment était surtout produit par la région côtière de Saint-Malo à Douarnenez, la presqu'île de Rhuis, Groix et Belle-Ile, et la région de Machecoul, au sud de la Loire. Le seigle prédominait souvent, surtout au centre (Carhaix, Gourin, Guingamp, Josselin, Ploërmel, etc.) ; parfois aussi le seigle et le froment s'équilibraient : sur certaines parties des côtes de la Bretagne méridionale, dans le pays de Nantes, etc. 2° Le commerce d'approvisionnement. Cette carte indique, pour chaque port, les importations de

1. Celui d'Afanassiev, *Le commerce des céréales en France au XVIIIe siècle* (trad. fr., Paris, 1893, in-8).

grains : ainsi Nantes reçoit des blés du Nord (Hollande, Suède, Riga, Dantzig, Hambourg), et d'Espagne ; des Charentes, de la Vendée, de Touraine et d'Anjou. Elle donne aussi les marchés vers 1764, et les routes et les rivières navigables. 3° Le commerce d'exportation. Cette carte donne les marchés d'exportation et les ports d'embarquement avec la destination des grains. La Bretagne produisait plus de blé qu'elle n'en consommait — le paysan se nourrissait surtout de blé noir et de seigle ; — elle pouvait donc en exporter ; d'autre part, elle en recevait beaucoup, on l'a vu, des pays du Nord. Elle en exportait surtout dans le midi de la France (Guyenne, Languedoc, Provence) et de l'Europe (Portugal, Espagne, Italie). Les gros propriétaires, les riches fermiers tenaient à la liberté d'exportation — si rarement accordée, — parce qu'elle seule pouvait permettre aux grains d'atteindre à des prix élevés. Les prix — qui, comme toujours, et surtout dans l'ancienne France, à cause du mauvais état des routes et des vicissitudes de la législation, variaient beaucoup — ne cessèrent de monter au cours du siècle. On trouvera un luxe de renseignements sur cette question dans les tableaux de l'appendice, résumés pp. 119-134. En 1789, à Nantes, la livre de pain de froment de première qualité, qui coûtait 1 sou 5 deniers en 1761, valait 5 sous ; à Vannes, 3 s. 6 d. ; à Saint-Brieuc, 4 s. 4 d. Cette hausse des prix ne profitait qu'aux propriétaires, pas aux fermiers, car la hausse des fermages qui s'ensuivit fut exagérée et sans proportion avec la première. La condition des paysans, empirée déjà par la réaction seigneuriale, très forte en Bretagne à la fin de l'Ancien régime, fut rendue encore plus précaire. La misère augmenta, et par suite l'effervescence. C'était une préparation à la Révolution. Par là, l'ouvrage de M. L. se relie aux travaux que publieront M. H. Sée sur les Cahiers de 1789 dans la région d'Ille-et-Vilaine et M. Augustin Cochin sur les sociétés de pensée révolutionnaire en Bretagne avant 1789, et, avec eux, permettra de saisir très nettement les origines de la Révolution dans un des pays qui l'ont le plus efficacement préparée. — Ph. SAGNAC.

Richard WADDINGTON. **La guerre de Sept Ans, histoire diplomatique et militaire.** *Torgau, Pacte de famille.* Paris, Librairie de Paris, 1908. In-8, 632 p. (2 cartes et 6 plans de bataille).

Dans ce quatrième volume, M. Waddington suit le même plan que dans les précédents [1] : les six premiers chapitres sont consacrés aux opérations militaires de 1760 et d'une partie de 1761 ; les cinq derniers aux

1. Cf. la *Revue*, t. Ier, p. 286, et t. VI, p. 42 et sq.

négociations diplomatiques depuis la négociation de La Haye (mai 1760) jusqu'au Pacte de famille (15 août 1761) et à la rupture de l'Angleterre et de l'Espagne (10 décembre 1761).

Les chapitres militaires comprennent : 1° les opérations de Laudon en Silésie de mai à juillet 1760, sa victoire sur le corps prussien de Fouqué à Landshut le 23 juin, l'occupation de Glatz par les troupes du général autrichien, le 26 juillet, l'insuccès de ses tentatives pour rejoindre les Russes, son échec à Breslau le 3 août et sa retraite devant le prince Henri ; — 2° les opérations de Frédéric contre Daun autour de Dresde en juillet, contre Laudon en Silésie (bataille de Liegnitz du 13 août), son retour en Saxe et sa victoire sur Daun à Torgau le 3 novembre ; — 3° les opérations des Français en Hesse et en Westphalie jusqu'en mars 1761 : d'abord la marche de Saint-Germain, de la rive gauche du Rhin jusqu'à Dortmund et Corbach, celle de Broglie sur Cassel, la bataille de Corbach, le 10 juillet, et l'occupation de Cassel le 31 ; puis la diversion du prince Ferdinand de Brunswick sur Wesel et la victoire de Castries à Clostercamp le 16 octobre ; enfin la campagne de la fin de l'automne et de l'hiver 1760-1761, qui, après l'offensive de Ferdinand de Brunswick et l'investissement de Cassel, se termine par la rentrée de Broglie à Cassel ; — 4° la marche de Tottleben et de Lascy sur Berlin à la fin de septembre et au début d'octobre, leur entrée à Berlin et leur retraite devant Frédéric ; — 5° les opérations des Suédois ; — 6° au Canada, la tentative de Lévis pour reprendre Québec, la bataille de Sainte-Foy et le siège de Québec par les Franco-Canadiens (avril-mai 1760), la formation et la marche des colonnes anglaises sur Montréal et la prise de la ville (7 septembre 1760).

Nous avons déjà eu occasion, à propos des précédents volumes [1], de signaler la valeur de l'exposé militaire de M. W. Peut-être sera-t-il repris ou critiqué dans les détails par des spécialistes d'histoire militaire ; mais il faut savoir gré à l'auteur de nous présenter à la fois avec précision et clarté les résultats d'une longue enquête aux Archives de la guerre et des colonies, dans la correspondance de Frédéric II et dans une partie de la littérature militaire allemande.

Des cinq chapitres consacrés à la diplomatie, le premier, intitulé : *Politique intérieure de l'Angleterre*, traite du projet d'attaque des Anglais contre Belle-Isle en octobre, de l'avénement de Georges III et de ses rapports avec le cabinet anglais jusqu'à la désignation de lord Bute comme secrétaire d'Etat (avril 1761) ; puis vient l'exposé des relations de

1. Cf. la *Revue*, t. VI, p. 42 et sq.

l'Angleterre avec Frédéric, du 7 novembre 1760 jusqu'au 27 mars 1761, et avec l'Espagne du 20 juin 1760 jusqu'à la fin de janvier 1761 ; et celui des relations de Choiseul et de l'Espagne, de juin 1760 à juillet 1761. Le deuxième, *négociations avec l'Autriche et la Russie*, contient le traité austro-russe de mars 1760 et les négociations de Choiseul avec Marie-Thérèse et Élisabeth depuis l'échec des pourparlers de La Haye jusqu'à l'envoi de la déclaration du 27 mars, qui rouvrit l'ère des négociations pacifiques. Ces négociations sont étudiées dans le troisième et le quatrième chapitres (missions de Stanley à Versailles et de Bussy à Londres, mai-septembre 1761) ; elles se poursuivent concurremment avec la négociation franco-espagnole du Pacte de famille et de la Convention secrète (15 août). La démission de Pitt et la rupture avec l'Espagne sont la matière du dernier chapitre.

Cette deuxième partie du livre de M. W., comme composition et comme documentation, nous a semblé inférieure à la première.

M. W. a d'abord préféré, pour plus de clarté, séparer les négociations et les opérations militaires, et peut-être, en effet, un exposé chronologique qui les aurait réunis aurait-il été très confus. Mais un pareil plan l'a conduit à une étude beaucoup trop abstraite de la diplomatie. Comment comprendre la diplomatie de Frédéric II, avec son extrême mobilité, ses revirements, ses conceptions abandonnées presqu'aussitôt qu'imaginées, ses contradictions à quelques semaines, parfois même à quelques jours d'intervalle, si on ne la rapproche presque jour par jour de ses opérations militaires ? De même, le langage de Kaunitz se modifie suivant les succès ou les défaites autrichiennes ; pour qui étudie les détails de la diplomatie autrichienne, Landshut et Torgau ne sont pas seulement des dates militaires. En Angleterre, Pitt n'a pas eu la même attitude vis-à-vis de l'Espagne avant et après le retour offensif de Lévis sur Québec ; la prise de Montréal a déterminé une évolution pacifique dans ses idées. Et quelle diplomatie fut jamais plus souple dans ses procédés, plus habile à s'adapter aux circonstances et à profiter de toutes les éventualités que celles de Choiseul ? N'est-ce pas en dénaturer le caractère que d'omettre les éléments très complexes dont elle s'efforça de tenir compte, et en première ligne les évènements militaires ? Sans doute, M. W. a rappelé au cours de son récit des négociations les grands événements militaires, mais il n'en a pas moins simplifié à l'excès les conceptions des diplomates de cette époque, parce qu'elles étaient soumises à toutes les vicissitudes d'une des guerres les plus compliquées qui ait existé.

Mais il est une critique plus grave qu'on peut, à notre avis, adresser à M. W., parce qu'ici il était plus facile de concilier le souci d'être clair et

celui de reproduire les faits dans leur complexité. M. W. a étudié les négociations État par Etat : négociations de l'Angleterre, négociations de la France, etc., au lieu d'adopter un plan chronologique. Il a ainsi séparé des négociations contemporaines et qui s'éclairaient mutuellement. Par exemple, les négociations de Frédéric II et de l'Angleterre, du 7 novembre 1760 au 27 mars 1761 sont contemporaines des négociations de Choiseul avec l'Autriche et la Russie, de décembre à mars ; les deux séries de négociations nous révèlent un effort parallèle de Pitt et de Choiseul pour préparer la reprise des pourparlers franco-anglais interrompus après les entretiens de La Haye, et, en avril 1761, cet effort a abouti aux missions de Stanley et de Bussy. Pourtant, M. W. étudie les négociations anglo-prussiennes au chapitre VII, et celles de Choiseul au chapitre VIII ; dans l'intervalle, il expose les rapports de l'Angleterre et de la France, avec l'Espagne jusqu'en juillet. Aucun rapprochement, aucune vue d'ensemble n'est plus possible. Voici un autre exemple. Les instructions de l'envoyé de Charles III, Grimaldi, qui arriva à Paris en février 1761 et y négocia le Pacte de famille, témoignent des inquiétudes qu'inspirait à l'Espagne le rétablissement des relations franco-anglaises et le désir de Charles III d'être partie contractante dans la négociation qui allait s'ouvrir entre les deux puissances. La mission de Grimaldi ne s'explique donc que si nous connaissons la diplomatie pacifique de Choiseul, de décembre à février, chronologiquement antérieure. Or, M. W. nous expose cette mission jusqu'en juillet au chapitre VII, avant de nous parler de la diplomatie de Choiseul au chapitre VIII. C'est ainsi encore que les deux missions de Fuentès, ambassadeur de Charles III à Londres, chargé d'obtenir satisfaction pour les griefs espagnols, et de Grimaldi à Paris ont continuellement réagi l'une sur l'autre, et qu'à partir d'avril l'une et l'autre des négociations espagnoles ont subi le contre-coup des négociations contemporaines conduites par Bussy à Londres et par Stanley à Paris. Le plan adopté par M. W. ne lui permet pas de saisir ces rapports, la mission de Fuentès dans son récit est isolée. Avec une pareille méthode, M. W. a pu préparer les matériaux d'une histoire diplomatique de la guerre de Sept ans, et ce n'est pas là d'ailleurs un médiocre service : mais l'histoire ne sera écrite que le jour où on aura rapproché ces matériaux sans cohésion, accumulés sans souci de l'ordre chronologique.

Enfin, sur plusieurs questions, et non des moins importantes, la documentation de M. W. est insuffisante. Il a négligé toute une partie de la diplomatie autrichienne : les rapports de Marie-Thérèse et d'Élisabeth. Nous ne connaissons l'histoire du traité austro-russe de mars 1760 que par les dépêches des envoyés français, L'Hopital et Breteuil, qui n'ont

jamais été fixés sur le rôle joué par l'ambassadeur d'Autriche à Saint-Pétersbourg, Esterhazi, et qui n'ont jamais pu établir dans quelle mesure, en négociant le traité, il s'était conformé aux instructions de sa souveraine. La correspondance d'Esterhazi à Vienne nous renseignerait à ce sujet et nous révélerait les dessous d'une négociation qui fut conduite à l'insu de la France. Il ne semble pas que M. W. l'ait consultée. De même, alors que la Russie, en avril 1761, allait servir d'intermédiaire entre la France et l'Angleterre, et que Choiseul avait songé quelques mois auparavant à lui confier la direction d'une négociation pour le rétablissement de la paix générale, il aurait été intéressant de connaître la contre-partie des relations franco-russes, les relations anglo-russes. Il est regrettable que M. W. n'ait pas dépouillé la correspondance de Keith, envoyé anglais à Saint-Pétersbourg, conservée au Record Office et en grande partie inédite. De décembre 1760 à avril 1761, toutes les circonstances ont concouru à faire jouer un rôle prépondérant à la Russie, voire même un moment à faire d'elle l'arbitre de la paix. Nous aurions aimé à connaître la place que lui attribuaient dans leurs combinaisons les diplomates européens ; toute la politique européenne en aurait été peut-être éclairée. M. W. ne s'est préoccupé que des rapports franco-russes, déjà étudiés par M. Vandal et M. Waliszewski [1]. Mais la principale lacune dans ce volume, comme dans le précédent, c'est l'Espagne. La rupture de l'Espagne et de l'Angleterre a été précédée de toute la mission de Fuentès à Londres, de juin 1760 à décembre 1761. M. W., comme les historiens du Pacte de famille ses prédécesseurs, MM. Soulange Bodin, Bourguet et Rousseau [2], n'a pas connu une seule des dépêches échangées entre Fuentès et le gouvernement espagnol, ou entre Fuentès et Grimaldi ; c'est uniquement d'après les quelques renseignements que pouvait se procurer l'ambassadeur de France à Madrid, d'Ossun, et les dépêches plus explicites mais peu nombreuses de Pitt et de Bristol, ambassadeur d'Angleterre en Espagne, qu'il a essayé de retracer cette négociation. Il est inutile aussi d'insister sur l'importance du rôle de Grimaldi à Versailles, de février à août 1761. Sa correspondance, très volumineuse, conservée à Simancas, est le recueil de documents essentiels pour l'histoire du Pacte de famille, qui s'est négocié à Paris entre Choiseul et lui. Choiseul, qui faisait peu de cas de d'Ossun, ne l'associa pas à la négociation, et ne le tint que sommairement au courant des pourparlers de Versailles ; la correspondance de d'Ossun aux Affaires étrangères, utili-

1. A. Vandal, *Louis XV et Élisabeth* ; Waliszewski, *L'impératrice Élisabeth.*

2. A. Soulange-Bodin, *La diplomatie de Louis XV et le Pacte de famille* ; A. Bourguet, *Le duc de Choiseul et l'alliance espagnole* ; Fr. Rousseau, *Règne de Charles III d'Espagne.*

sée uniquement par M. W., est une source d'informations tout à fait insuffisante. Et, comme Grimaldi a suivi au jour le jour la négociation de Choiseul et de Stanley, que Choiseul a mené de front les deux négociations avec l'Angleterre et avec l'Espagne, les dépêches de Grimaldi sont également fort précieuses pour expliquer les vicissitudes des pourparlers franco-anglais.

Il y a donc encore, après l'ouvrage de M. W., beaucoup de questions à élucider, beaucoup de documents importants à consulter sur l'histoire diplomatique de l'Europe, en 1760 et 1761. Il ne pouvait en être autrement si l'on songe que, sur la diplomatie de l'Angleterre, sur celle de la Russie, sur celle de la France et sur celle de l'Espagne, il n'existait avant M. W. que peu d'études de détail, et que les quelques livres qui les exposaient négligeaient des sources aussi considérables que celles des Archives de Madrid et de Simancas. M. W. a fait un très sérieux effort pour se documenter; et, s'il laisse l'histoire diplomatique de la guerre de Sept ans à beaucoup d'égards incomplète, il apporte néanmoins une grande quantité de renseignements nouveaux, il indique et pose les questions que sa documentation ne lui permet pas de traiter avec la précision nécessaire. Son livre sera très utile à ceux qui voudront reprendre dans le détail les questions diplomatiques de 1760 et 1761. — Pierre MURET.

Henri RODET. **Le Contrat social et les idées politiques de J.-J. Rousseau.** Paris, Rousseau, 1909. In-8, XIII-443 p.

De tous les écrivains du XVIIIe siècle, J.-J. Rousseau est peut-être celui dont les idées ont gardé le plus de vie et préoccupent le plus les esprits d'aujourd'hui. Il est « l'homme du jour », nous dit M. Rodet, qui corrobore cette remarque en consacrant un livre à l'examen du *Contrat social*.

Depuis quelques années, les travaux inspirés par l'œuvre de Rousseau se multiplient; aussi ne saurait-on faire un reproche sérieux à M. R. d'avoir donné de son sujet une bibliographie incomplète ; toutefois on ne peut s'empêcher de regretter qu'il ait omis de signaler les *Fragments inédits* de Rousseau publiés par Janssen, les livres de Höffding, Haymann, Mentha, Henry Michel, etc., les articles substantiels de Renouvier, de MM. Beaulavon, Bouglé, Desjardins, etc., qui éclairent vivement la plupart des questions examinées dans le livre dont nous parlons ici.

Dans ce commentaire du *Contrat social*, M. R. se propose de rechercher la signification de cette vogue dont bénéficient les idées de Jean-Jacques, de faire voir comment elles influent sur les doctrines contemporaines, et d'établir « ce qu'il y a lieu d'accepter ou de rejeter dans les théories politiques de Rousseau ». Ce but ne nous a semblé qu'impar-

faitement atteint ; le livre manque de chapitres où l'auteur établisse nettement ses positions, et la conclusion, notamment, où l'on aurait aimé voir réunies en faisceau les opinions, les objections du commentateur de Rousseau, reste un peu indécise.

Mais l'ouvrage de M. R. est composé d'une manière simple et claire ; il se divise en deux parties, respectivement consacrées à l'analyse méthodique des idées de Rousseau touchant la politique intérieure et la politique extérieure. Il débute par une description de l'esprit public et du milieu social à l'époque où parut le *Contrat*, dont les traits et les couleurs sont empruntés principalement à Taine. Dans une esquisse psychologique de l'esprit de Rousseau, qui vise à l'impartialité, M. R. se montre un peu sévère pour son auteur, bien qu'il abrite sa sévérité sous de fréquentes citations de Brunetière, de M. Faguet, qui ne furent pas tendres à Rousseau. L'auteur s'attache à faire voir que les doctrines politiques de Jean-Jacques sont établies sur des hypothèses et déduites de principes sophistiques, mais il les réfute surtout en les montrant inadaptables à la réalité ou tout au moins en désaccord avec elle. Cette confrontation continuelle avec les faits n'est peut-être pas la meilleure des objections, quand on se trouve en présence d'une œuvre comme le *Contrat social*, dont M. R. reconnaît lui-même que ce n'est « qu'un manuel théorique, l'exposé pour ainsi dire algébrique d'un système politique idéal où le genre humain, dans tous les temps et tous les lieux, pourrait venir comme à une source puiser des idées fécondes, à condition encore qu'elles fussent appropriées par les hommes au caractère respectif et contingent de chaque peuple » (p. 427-428). Il semble, en effet, que Jean-Jacques ne considérait pas le *Contrat* comme une sorte de Charte constitutionnelle toute prête à être promulguée, et, quand il voulut tracer des projets de constitution pour la Corse ou pour la Pologne, il s'écarta passablement des idées émises dans son grand ouvrage politique. Le souci d'adapter les lois au caractère de chaque peuple, ce souci *réaliste* un peu méconnu par M. R., n'est jamais absent de la pensée de Rousseau, et se montre nettement et souvent dans le *Contrat social* lui-même.

M. R. passe successivement en revue les idées de Jean-Jacques relatives à l'état de nature, au pacte social, à la souveraineté, à la loi ; son commentaire, qui s'inspire beaucoup des travaux de M. Faguet, n'apporte rien de bien neuf à l'élucidation de la pensée de Jean-Jacques ; M. R. s'amuse, après M. Faguet, à faire entre Rousseau et Bossuet des rapprochements plus ingénieux que bien fondés et dont il se serait peut-être gardé si, après avoir lu la *Politique tirée de l'Écriture sainte*, il s'était reporté à l'*Avertissement aux protestants*. Il pose ensuite la question du socialisme de

Jean-Jacques, compare sa théorie de la propriété à celle de Montesquieu, et conclut que le socialisme, chez Rousseau, est essentiellement littéraire et déclamatoire. Il n'eût pu d'ailleurs, en être autrement, remarque-t-il, car il faut, pour que « le virus socialiste » se développe, un « bouillon de culture convenable », qui est le prolétariat industriel ; aujourd'hui, si Rousseau revit, si l'on se plaît à rechercher dans son œuvre le sentiment socialiste, c'est tout simplement que « le bacille se ranime au contact du bouillon de culture » (p. 221).

La deuxième partie du livre de M. R., qu'il consacre à la politique extérieure, est la plus neuve, comme aussi la plus personnelle. Bien qu'alourdie par quelques répétitions, par quelques chapitres un peu diffus, elle indique exactement les idées nouvelles apportées par Rousseau à la doctrine du droit international. M. R. lui fait très justement honneur d'avoir établi avec netteté les principes du droit des gens adoptés aujourd'hui : respect des non-combattants, des propriétés privées, des blessés, etc., d'avoir montré le véritable caractère sociologique de la guerre, considérée non plus comme une nécessité résultant de l'existence des grands États, mais comme la conséquence d'un défaut d'ordre social.

En résumé, le nouveau commentaire du *Contrat social* que nous présente M. R. se lit avec intérêt ; il présente en maints endroits une analyse exacte des idées de Rousseau ; il eût gagné, sans doute, à être plus condensé, allégé de quelques citations parasites et même de quelques développements ; mais, tel quel, il témoigne d'une connaissance solide de l'histoire des doctrines politiques et d'un agréable talent d'exposition et de style. — Roger Picard.

Maxime Kovalewsky. **La France économique et sociale à la veille de la Révolution. Les campagnes.** Paris, Giard et Brière, 1909. In-8, 392 p.

Lorsque M. Kovalewsky publia en russe la première édition de cet ouvrage, — il y a environ quinze ans, — il ne se proposait certainement que de tracer une esquisse toute provisoire de la condition des paysans français à la veille de la Révolution : une étude définitive de cette question si complexe eût été prématurée ; elle le serait encore aujourd'hui, à bien des égards. Il ne pouvait prétendre dépouiller les innombrables documents que contiennent nos dépôts d'archives, et il n'avait à sa disposition que très peu de monographies. Il s'est donc contenté d'étudier une certaine quantité de sources imprimées, notamment les cahiers de paroisses, dont plusieurs recueils importants avaient paru, et les procès-verbaux d'un assez grand nombre d'assemblées provinciales. Depuis une dizaine d'années, de nouveaux docu-

ments ont été publiés [1] et des monographies importantes ont été consacrées à la question paysanne ; on regrettera que l'auteur n'ait guère utilisé ces documents et ces ouvrages, avant de donner l'édition française de son livre. Peut-être ces éléments nouveaux d'information l'auraient-ils déterminé à modifier quelques-unes de ses conclusions.

M. K. examine tout d'abord la question de la propriété foncière, à laquelle il attribue très justement une importance capitale ; il se demande comment, en 1789, cette propriété se répartissait entre les diverses classes sociales. Pour cette étude, il s'est servi presque uniquement des cahiers de paroisses, qu'il considère comme la source la plus sûre. Il conteste, en effet, la valeur historique des rôles d'impôts et même des déclarations des vingtièmes, à l'aide desquelles, on le sait, M. Loutchisky a entrepris de dresser une statistique de la propriété foncière au XVIIIe siècle. Ce n'est pas ici le lieu de rouvrir le débat qui s'est engagé à ce propos entre les deux savants russes. Je dois cependant déclarer que les arguments produits par M. K. ne me semblent que médiocrement convaincants. Sans doute, la répartition des impôts était souvent injuste ; sans doute, en ce qui concerne le chiffre des revenus, les données fournies par les rôles sont assez peu sûres ; mais, si nous voulons connaître la superficie de la propriété, les déclarations des contribuables peuvent être considérées comme suffisamment exactes [2]. Assurément, M. Loutchisky ne nous a donné encore que les résultats partiels de l'enquête qu'il poursuit depuis tant d'années dans nos dépôts d'archives départementales ; mais, quand il aura publié, dans leur ensemble, les résultats de ses belles recherches, nous posséderons, sur la répartition de la propriété au XVIIIe siècle, des données singulièrement plus précises que celles qui nous sont fournies par les cahiers. On ne peut nier, d'ailleurs, que ceux-ci ne contiennent, à cet égard, d'utiles indications.

M. K. croit pouvoir établir que le clergé et la noblesse détiennent la plus grande portion du sol, et que la bourgeoisie, dont la richesse mobilière se développe rapidement [3], prend une place de plus en plus importante parmi « les ordres possesseurs ». Quant à la propriété paysanne, il

1. Notamment les publications qui ont paru sous les auspices de la Commission des Documents économiques de la Révolution ; parmi ces publications, le recueil de MM. Sagnac et Caron, relatif à l'abolition du régime seigneurial, a une importance toute particulière pour l'étude de la question que traite M. Kovalewsky.

2. M. K. déclare encore que les déclarations des vingtièmes ne sauraient fournir des données un peu sûres que pour la période qui suit exactement la répartition de l'impôt. Mais il ne faut pas oublier que, dans un certain nombre de provinces, vers la fin de l'Ancien Régime, on a procédé à une revision très consciencieuse des rôles des vingtièmes.

3. Il observe justement que c'est surtout par la finance que la bourgeoisie s'est enrichie, qu'il n'existe pas au XVIIIe siècle de grand capitalisme commerçant ou industriel.

la considère comme tout à fait insignifiante. Mais l'on peut se demander si cette dernière conclusion ne procède pas d'un simple malentendu. M. K. pense que la propriété paysanne, grevée de redevances seigneuriales, n'est pas une véritable propriété, et il ne considère comme telle que la terre *allodiale*. Or, la tenure roturière est sans aucun doute un patrimoine, et il suffira que le régime seigneurial soit aboli pour que les tenanciers deviennent des propriétaires pleinement autonomes. M. K. remarque lui-même que souvent les rentes seigneuriales pesant sur les censives se réduisaient à bien peu de chose. Tous les documents contemporains, — les cahiers, comme les déclarations des vingtièmes et les terriers, — tendent à prouver que beaucoup de paysans sont propriétaires, mais que la plupart d'entre eux ne possèdent que des parcelles trop petites pour vivre uniquement de leur culture.

M. K. s'efforce aussi de prouver que la propriété paysanne, loin de s'accroître, a diminué vers la fin de l'Ancien Régime, qu'il y a eu spoliation des anciennes tenures héréditaires. Son principal argument, c'est que le bail à cens tend à disparaître devant le fermage et que l'on voit se développer le système des grandes fermes. Mais il semble bien que ce système n'a pas une portée générale, qu'on le trouve seulement dans certaines régions (notamment dans l'Ile-de-France, la Normandie, la Picardie), et que, d'ailleurs, les grandes fermes ne se constituent que par la réunion de plusieurs petites ou moyennes fermes. Sans doute, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, — et M. K. a raison d'insister sur cette question, — les seigneurs se sont efforcés d'usurper les terres vagues et communes, sur lesquelles leurs paysans possédaient des droits d'usages, et surtout d'anéantir ces droits. Mais les terres dont ils s'emparaient ainsi ou dont ils se réservaient l'usage exclusif, ils ne les réunissaient qu'assez rarement à leurs domaines; le plus souvent, ils les *afféageaient*, c'est-à-dire les transformaient en tenures à cens, qui fréquemment devenaient la propriété de paysans, de paysans aisés, tout au moins.

Il est bien vrai que les seigneurs, dans les derniers temps de l'Ancien Régime, se sont préoccupés d'accroître leurs revenus par tous les moyens et qu'ils ont senti le besoin d'une culture plus rationnelle. Mais est-ce à dire qu'ils aient voulu ruiner le système de la tenure censitaire ? Rien ne le prouve, et les documents que cite M. K. ne permettent pas de l'affirmer. Il est possible que, dans certaines régions, des tenures paysannes aient disparu, que le nombre des petits propriétaires ait diminué; il ne semble pas qu'il s'agisse là d'un phénomène général.

M. K. nous donne aussi une description du régime seigneurial, qui est certainement intéressante, mais que l'on désirerait plus précise et plus

approfondie [1]. Sur cette question, les cahiers fournissent bien des renseignements précieux, mais qu'il faudrait contrôler à l'aide des papiers seigneuriaux. Ainsi, ces papiers montrent, contrairement à ce que déclare l'auteur, que les banalités et les lods et ventes ne sont pas pour le seigneur une source insignifiante de revenus; le droit de chasse est aussi plus étendu qu'il ne pense, et il n'est pas seulement le monopole des hauts justiciers; les justices seigneuriales ne sont pas aussi affaiblies qu'il le croit : en Bretagne, notamment, comme l'a prouvé M. Giffard, elles continuent à être le principal instrument de l'autorité seigneuriale. Par contre, il semble bien que les corvées seigneuriales ne sont plus une lourde charge : la plupart se sont transformées en redevances pécuniaires. M. K. a bien vu qu'à la fin du XVIIIe siècle il y a eu une véritable réaction seigneuriale : il insiste avec raison sur la réfection des terriers et il en marque les conséquences; il montre que souvent d'anciennes redevances, tombées en désuétude, sont rétablies, que les fraudes sur les mesures se multiplient. Mais il eût fallu indiquer aussi que cette réaction se manifeste surtout par l'exagération de pratiques abusives qui n'étaient pas nouvelles.

L'auteur a raison de penser que la dîme constitue l'une des charges les plus lourdes qui pèsent sur les paysans; il remarque très justement aussi que l'on se plaint surtout de la variabilité du taux, des dîmes vertes et des dîmes insolites. Il est exact de dire que les charges fiscales imposées par le pouvoir royal contribuent fortement à aggraver la condition des paysans; mais n'y a-t-il pas quelque exagération à affirmer que la taille enlève aux cultivateurs le tiers ou même parfois la moitié de leur revenu ?

Il est certain que le régime seigneurial et la politique fiscale ont eu pour effet d'entraver, au XVIIIe siècle, l'essor de l'agriculture française. Est-ce à dire qu'il y ait eu décadence de l'agriculture vers la fin de ce siècle ? M. K., à l'appui de sa thèse, cite surtout Arthur Young et les procès-verbaux des Assemblées provinciales. Mais n'a-t-il pas quelque peu forcé le sens des textes qu'il emploie ? Malgré les efforts du gouvernement, des physiocrates, des Sociétés d'agriculture, les progrès de l'agriculture ont été assez faibles, mais rien ne prouve qu'il y ait eu décadence. Dans certaines régions, — peu nombreuses, il est vrai, — on commence à créer des prairies artificielles; partout, le travail de défrichement a été poussé assez activement. Et si l'agriculture avait été à ce point misérable à la

1. L'auteur pense qu'à l'origine le régime seigneurial reposait sur la réciprocité des services : c'est là une théorie très contestable.

veille de 89, comment aurait-elle fait, à l'époque de la Révolution, les grands progrès que l'auteur mentionne très justement ? M. K. a raison de penser que la misère était grande dans les campagnes ; mais là aussi, il semble avoir un peu poussé au noir le tableau ; c'est surtout aux époques de crise que la misère, la famine et les épidémies sévissaient sur la population paysanne.

En un mot, l'ouvrage de M. K. sera lu avec intérêt, et l'on y trouvera d'utiles indications, mais l'on ne devra s'en servir qu'avec précaution : la documentation en est trop superficielle et les conclusions qui s'en dégagent sont trop souvent prématurées ou contestables. L'auteur a bien vu quelles étaient les questions qui se posaient ; mais c'était une entreprise singulièrement difficile que de construire une aussi vaste synthèse. Pour élucider définitivement cette question si délicate et si complexe, il faudra que de nombreux spécialistes combinent leurs efforts. — Henri Sée.

Fred Morrow Fling. **Mirabeau and the French Revolution**. Vol. Ier : *The youth of Mirabeau*. New-York et Londres, Putnam's Sons, 1908. In-8, xiii-497.

Professeur d'histoire à l'Université de Nebraska, M. F. Morrow Fling a voulu donner en anglais un ouvrage complet sur Mirabeau, semblable à ceux qui existaient déjà en français (Loménie, Guibal, etc.) et en allemand (Stern). Voici le premier volume, qui va jusqu'à l'année 1774, date de l'interdiction de Mirabeau ; le deuxième ira jusqu'en 1788 ; le troisième étudiera Mirabeau et la Révolution. L'auteur a lu tout ce qui concerne Mirabeau ; il est venu en France, a visité la Provence, a recouru aux archives officielles et aux archives particulières, est entré en relations avec les personnes qui s'intéressent particulièrement à Mirabeau. Aussi l'étude critique — quoique rapide — qu'il fait des sources, et qu'il complètera dans les deux volumes à venir, est-elle très intéressante.

C'est un vrai plaisir que de lire ce livre, très clair, très documenté, d'une probité intellectuelle parfaite. M. M. F. dit toujours à qui il emprunte les éléments de ses chapitres ; bien souvent il répète ce qui a été déjà dit, et il ne le cache pas ; mais, ce que nous devons ajouter, c'est qu'il ne le répète qu'à bon escient, et qu'il sait aussi montrer vis-à-vis de ses devanciers, comme les Loménie, une indépendance complète, et, à notre avis, justifiée. Pour juger Mirabeau — un homme tel que Mirabeau — il ne faut pas avoir de préjugés ; il faut se bien rendre compte du milieu dans lequel il a vécu, des conditions qui lui ont été imposées par son père et les circonstances, et alors on est moins sévère

que les Loménie. Tout s'explique, si tout ne se justifie pas. Voilà la méthode, le point de vue de M. M. F. Aussi est-il sur bien des points plus précis, je dirais volontiers plus réaliste que Loménie. Il dit bien, avec les Loménie, que Mirabeau était capitaine de dragons ; mais il montre qu'en réalité il ne l'était pas, que ce n'était qu'un vain titre ; que son père le détourna de la carrière militaire, parce qu'il n'avait pas de quoi lui acheter un grade. Il dit aussi, avec plus de précision, que, marié, Mirabeau n'avait guère plus de 6,000 livres pour vivre, payer les intérêts de ses dettes et le train de maison de sa femme ; qu'il n'est donc pas étonnant qu'il ait fait de nouvelles dettes ; sans doute, il passa la limite, mais il ne faut pas dire que tout lui souriait. L'influence de la famille, celle des conditions de vie, sont très judicieusement analysées par M. M. F.

Ce que l'on pourrait critiquer peut-être, ce sont les généralités du début sur la France du XVIIIe siècle et son gouvernement. Il y a là quelques formules trop nettes, qui, comme toujours, ne renferment qu'une partie de la réalité : « Le combat contre le pouvoir arbitraire dans l'Église domina la première moitié du siècle ; et le combat contre le pouvoir arbitraire dans l'État la deuxième » (p. 83). « Ce furent les Parlements qui précipitèrent la Révolution en forçant Louis XVI à convoquer les États généraux » (p. 3). Il faudrait ajouter comme causes le déficit et les Assemblées de notables, enfin l'action du tiers état, riche, éclairé, influent, partisan des idées des philosophes et des économistes. Tout est complexe, tout se tient ; les causes s'enchevêtrent, se fortifient.

Ce qui fait encore l'intérêt de cet ouvrage, c'est qu'il est bien imprimé et bien illustré (photographies du château de Mirabeau, de la résidence de Mirabeau à Manosque, portraits de Mirabeau à trente ans, du marquis, l'Ami des hommes, son père, du bailli son oncle, etc.) [1]. — Ph. SAGNAC.

La crise de l'histoire révolutionnaire. Taine et M. Aulard, par Augustin COCHIN, archiviste paléographe. Paris, H. Champion, 1909. In-8, 103 p.

Sous ce titre, M. Cochin a publié, d'abord en articles dans le *Correspondant*, et maintenant en brochure après quelques remaniements, une critique du livre de M. Aulard sur « Taine historien de la Révolution ».

---

1. Pourquoi mettre en anglais, dans le texte, de longues lettres dont l'original est en français ? D'autant plus que souvent, notamment dans les notes, les textes français sont donnés tels quels.

Cette critique a certainement fait plaisir aux lecteurs du *Correspondant*, qui aiment Taine et qui n'aiment pas M. Aulard. Elle dépasse d'ailleurs son objet, et, dans sa deuxième partie, se hausse aux généralités : c'est en somme un « coup d'œil » d'ensemble sur l'histoire et les histoires de la Révolution. On y rencontre des remarques justes, quelques aperçus assez pénétrants ; mais le parti pris de l'auteur est évident. Sa thèse est celle des historiens hostiles à la Révolution, et qui tiennent à le proclamer. Ce qui lui donne de l'originalité, c'est l'abus du paradoxe : le livre de M. Aulard a prouvé que Taine était un excellent travailleur (p. 16-17) ; la méthode de documentation de Taine, qui met au premier rang les sources narratives, est supérieure à celle qui attribue la première place aux actes même du régime dont il s'agit de retracer l'organisation et le fonctionnement (p. 23, 68 sqq.) ; le mot « révolutionnaire » signifie « ce qui émane directement du Souverain », le Peuple, et n'est pas, en 1793 et 1794, l'épithète d'un régime délibérément exceptionnel (p. 37-38) ; etc. De telles assertions sont insoutenables. Il semble que M. C. n'ait pas beaucoup approfondi l'histoire du gouvernement révolutionnaire. Les idées qu'il exprime ne sont pas toujours très claires. Il est en proie à des préoccupations de « sociologie » (il invoque M. Durkheim) légitimes, mais confuses. Il a un chapitre intitulé : La sociologie du Jacobinisme ; comme Taine, il parait admettre l'existence d'un jacobin-type ; il ne s'aperçoit pas qu'à l'œuvre accomplie par le parti jacobin ont collaboré des hommes de tempérament très divers. Pas plus que Taine il ne se demande ce qu'il peut y avoir, dans la mentalité des Jacobins de la catégorie qu'il étudie, de survivances proprement religieuses ; il ne semble pas se douter que la Révolution doit une partie de ses caractères à ce fait qu'elle s'est développée dans un milieu social où des habitudes de dogmatisme et d'intolérance étaient invétérées. A la fin de la brochure, quelques conseils aux historiens qui s'occupent de la Révolution. Il est amusant de constater que (p. 98) M. C. les met en garde contre « le fléau de toute curiosité, l'indignation », et qu'il écrit quelques lignes plus bas : « Si les trois derniers mois de la Terreur... n'étaient pas malheureusement les plus odieux de notre histoire... » — P. Caron.

Gustave Bord. **La conspiration révolutionnaire de 1789. Les complices, les victimes.** Paris, Bibliothèque d'histoire moderne (83, rue des Saints-Pères), 1909. In-8, xx-448 p. (3 planches).

M. G. Bord a l'obsession des documents secrets, des sociétés secrètes, des intrigues secrètes. Il est convaincu que la Révolution a été le résultat d'une conspiration ourdie dans les loges maçonniques. C'est chez lui

article de foi [1]. Depuis de longues années, il entasse fiches sur fiches, rassemble un dossier écrasant. Il vient de se décider à nous en livrer une partie. C'est un moment décisif qu'il étudie, le mois de juillet 1789, qui vit la défaite de l'ancien régime, la victoire du principe représentatif, la formation spontanée des municipalités et des gardes nationales. Mais il ne considère pas ce vaste mouvement dans son ensemble; toute son attention se concentre sur les événements de Paris et de Versailles; la prise de la Bastille, les meurtres de Launey, de Foullon, de Bertier, voilà les péripéties auxquelles il limite le drame; elles lui suffisent pour montrer l'action occulte des meneurs, les brutalités de la foule déchaînée, la ruine des pouvoirs organisés, et, par l'émeute, la franc-maçonnerie triomphante, en attendant qu'elle soit à son tour décimée par les démagogues qu'elle aura imprudemment suscités : « les élèves dépasseront les maîtres ».

Certes, nous rendons hommage à l'érudition patiente et minutieuse de M. B. Son volume dénote des recherches étendues, notamment dans les imprimés contemporains, dans les journaux; M. B. y a fait d'utiles trouvailles. Cependant sa documentation présente de graves lacunes. Sur l'état de la Cour, lors des événements de juillet, sur ces événements eux-mêmes, M. B. ignore, ou n'emploie pas, par exemple, la correspondance de Mercy-Argenteau, celle des ministres étrangers à Paris que Flammermont a publiée [2]. Il ignore que les Archives nationales possèdent depuis quatre ans les papiers saisis chez Bertier en 1789, les dossiers des procès de lèse-nation [3]. Il est loin de tirer de documents comme la *Gazette de Leyde* tout ce qu'elles peuvent donner. De là de regrettables faiblesses dans l'exposé. Les chapitres sur les mesures relatives à la disette, sur le « complot de la Cour », sont sommaires, superficiels, dépourvus de substance et de vie. Des questions très importantes, comme celle de la concentration des troupes ou celle de la « peur », sont négligées, ou résolues en quelques lignes, et dans un sens inacceptable. En revanche, on nous fournit, sur la carrière de Bertier, sur celle de Foullon, de longs détails, qui ne sont pas indifférents, mais qui seraient mieux placés en appendice. Ce n'est pas là un livre fortement composé.

Et puis, quelle conception étroite M. B. se fait de la Révolution et de

---

1. Que bon nombre des hommes de 1789 aient fait partie des loges maçonniques, c'est là un fait certain. Mais rien n'est plus obscur que le rôle de la maçonnerie, prise en masse, dans la préparation et dans les premiers événements de la Révolution. Nous reviendrons sur cette question lorsque M. B. aura donné le tome II de son ouvrage en cours de publication, sur *La Franc-Maçonnerie en France des origines à 1815*.

2. M. B. n'en retient que quelques lettres du comte de Salmour.

3. Ce sont ces documents que j'ai utilisés dans mon article sur *La tentative de contre-révolution de juin-juillet 1789*, paru ici même au tome VIII.

son histoire ! Alors que les historiens s'attachent de plus en plus à étudier les masses, sur l'ensemble du territoire, et à déterminer, en tenant compte de toutes les séries de faits, politiques, militaires, religieux, économiques, la courbe de la crise, M. B. en est encore à fonder des généralisations sur le détail matériel de la prise de la Bastille, ou du meurtre de Foullon et de Bertier. Peut-il d'ailleurs se flatter d'avoir fait à cet égard une lumière complète ? Pas du tout. Il n'apporte pas la preuve formelle que la mort de l'intendant de Paris et de son beau-père ait été le résultat d'un complot. Il en est de ce problème comme de celui du rôle de la « faction d'Orléans », comme de celui de la survivance de Louis XVII, comme de tant d'autres : dans l'état actuel de la documentation, ils demeurent insolubles. On les a souvent traités, on les traitera souvent encore ; mais l'historien conscient de ce qui est possible et de ce qui est vraiment essentiel ne s'y attardera jamais. — P. Caron.

Chanoine Camille Looten. **Lettres de François-Joseph Bouchette (1735-1810)**. Paris, Champion, 1909. In-8, xii-679 p.

M. Looten donne une édition des lettres de Bouchette, avocat de Bergues, représentant du tiers état du bailliage de Bailleul (Flandre maritime) en 1789. Ces lettres vont du 27 avril 1789 au 3 octobre 1791, de l'arrivée de Bouchette à Versailles à son départ pour Bergues, à la fin de la Constituante. M. Looten les a annotées et surtout il les a résumées et éclairées par une introduction de plus de 200 pages. C'est une édition très bien, peut-être même trop bien faite. La personnalité de Bouchette a été très effacée à la Constituante ; c'est un grand homme de province. M. L. l'a traité presque comme un homme de premier, à tout le moins de second plan — alors qu'à Versailles et à Paris il ne fit que suivre le mouvement. Mais son histoire est intéressante, parce qu'elle fut celle de beaucoup. Sur les 600 députés du tiers état, il n'y avait pas que des Mirabeau, des Barnave, des Siéyès, des Merlin, des Target, des Tronchet ou des Thouret. Beaucoup restèrent obscurs, mais furent d'utiles travailleurs dans les Comités ou au dehors. Bouchette était un avocat d'une culture très étendue. Ce que M. L. dit de sa formation intellectuelle est fort intéressant ; il s'intéressait vivement à la philosophie, à la littérature, à l'art.

Sur les événements généraux, la correspondance serait très importante si nous n'avions pas d'autres correspondances de personnages plus en vue, comme celle de Duquesnoy, de Mirabeau (pour le début), ou des mémoires de grande valeur, comme ceux de Bailly. C'est plutôt pour les événements de Bergues et du département du Nord qu'elle sera surtout

utile aux historiens. Sans cesse Bouchette est en rapports avec Bergues, avec la municipalité, avec le club des Jacobins créé dans cette ville en 1790. M. L. insiste sur ce club, dont il a trouvé le registre de délibérations. Bouchette veut rendre à Bergues son ancienne prospérité, ruinée par Dunkerque. C'est une guerre entre les deux ports, le premier déchu, le second renaissant et de plus en plus prospère. Il obtient, en juin 1790, l'autorisation de faire les travaux nécessaires pour faire communiquer Bergues directement avec la mer. Les Dunkerquois ripostent. Il réplique, attaque la franchise du port de Dunkerque, qui ne sert, dit-il, qu'à la fraude, etc. La question ne fut pas tranchée. Quant au tribunal civil, Dunkerque triompha. On voit par là toute l'importance de la correspondance de Bouchette pour l'histoire des institutions et de l'esprit public dans le Nord pendant la période de transition de l'ancien régime au nouveau. — Ph. Sagnac.

Bon Despatys. **La Révolution, la Terreur, le Directoire, 1791-1799**, *d'après les mémoires de Gaillard, ancien président du directoire exécutif de Seine-et-Marne, conseiller en Cassation*. Paris, Plon-Nourrit, 1909. In-8, VII-499 p. (portr. en héliogr.)

Il paraît que Maurice-André Gaillard, né en 1757 à Château-Thierry, député au Corps législatif de 1806 à 1810, conseiller à la Cour de Paris, puis à la Cour de cassation, mort en 1844, a laissé des mémoires sur le rôle qu'il a joué et les événements dont il a été le témoin dans le département de Seine-et-Marne pendant la Révolution. Ces mémoires, M. le baron Despatys aurait pu les publier. Il a préféré les découper, les paraphraser, les farcir de toute une série de « transitions » et d'additions de son crû. Il est presque partout impossible de savoir ce qui est de Gaillard, et ce qui est de son commentateur ; nulle part on n'est absolument sûr d'avoir le texte littéral du manuscrit original, sur lequel, d'ailleurs, aucun renseignement n'est donné. C'est dire que ce volume de cinq cents pages est inutilisable pour l'historien. Faut-il le regretter vivement ? Il ne semble pas que les mémoires de Gaillard présentent beaucoup d'intérêt. Tels qu'ils transparaissent à travers les amplifications de M. D., ils sont maigres, et n'ont qu'une portée restreinte ; on ne trouve pas grand'chose à y prendre. Si réellement Gaillard a consigné dans son manuscrit certaines des anecdotes [1] que relate M. D., il était d'une crédulité rare. Dans l'incertitude,

1. Par exemple sur la mort de Mirabeau, empoisonné par les francs-maçons (chap. Ier), sur les rapports de Pitt et de Marat (p. 49-50), sur Robespierre se proclamant à Arras, en 1789, l'homme destiné à accomplir la Révolution (p. 267-268).

nous préférons ne pas les mettre à son compte, et les attribuer à l'inexpérience trop visible de son éditeur, à sa connaissance sommaire de l'histoire de la Révolution [1]. Et puis, pourquoi s'occuper du gouvernement révolutionnaire lorsqu'on ne peut s'abstenir de laisser, à chaque instant, éclater son indignation [2], et de flétrir les hommes qui en ont fait partie ? La vitalité de la littérature « thermidorienne » est vraiment extraordinaire. — P. CARON.

Paul d'ESTRÉE. **Le Père Duchesne. Hébert et la Commune de Paris (1792-1794)**, *d'après des publications récentes et des documents inédits.* Avec gravures hors textes. Paris, L'Édition moderne — Librairie Ambert, [1909]. In-8, 505 p.

Pour ce gros volume sur Hébert, M. P. d'Estrée a dépouillé [3] la collection du *Père Duchesne* et d'un certain nombre d'autres journaux, l'*Histoire parlementaire* de Buchez et Roux, les recueils de Dauban, d'A. Schmidt, de M. Aulard, les sources narratives, et quelques travaux modernes, notamment ceux qui ont été consacrés à telle ou telle période de la carrière d'Hébert. En fait de documents manuscrits, il n'a guère vu que ceux de la série W (Tribunal révolutionnaire) des Archives nationales, et les « documents inédits » annoncés sur la couverture se réduisent à peu de chose. Avec ces matériaux [4], M. d'E. a composé un ouvrage estimable, mais qui n'épuise pas la question.

Au surplus, est-elle bien posée ? La personnalité d'Hébert n'est pas assez accentuée pour prêter à beaucoup plus qu'un article ; le véritable sujet d'un livre, c'est « l'Hébertisme », ou « les « Hébertistes » : et encore ce livre serait-il fort difficile à écrire. L'histoire du Gouvernement

---

1. Page 199, il est question du sieur Bidault, « député à la Convention en 1794 au renouvellement du second tiers de cette assemblée » (en réalité, Bidault, 3e suppléant de l'Eure, a remplacé Le Maréchal, démissionnaire, le 23 nivôse, an II) ; page 234, M. D. nous apprend qu'au mois de novembre 1793, la Convention décida l'abolition des cultes ; page 312, il affirme que les lois sur le maximum ont été cause de la disette de 1795, et il parle (p. 314), en l'an III, d'un « Comité des subsistances » de la Convention ; page 320, il croit que les armées ont accepté la constitution de l'an III parce qu'elles ignoraient « les crimes des conventionnels ».

2. L'expression de cette indignation est parfois amusante : « Comme, à cette époque, un comité révolutionnaire ne pouvait rien faire d'entièrement raisonnable... » (p. 290) ; après le 10 août, « le ministre Rolland (*sic*) découvrit la fatale armoire, avec l'aide sinistre du serrurier Gamain » (p. 253).

3. Les références sont indiquées avec une précision en général suffisante.

4. M. d'E. a tort de s'appuyer, à l'occasion, sur des autorités aussi suspectes que Richer-Sérizy (*L'École des factieux*) ou Prudhomme (*Les crimes de la Révolution*). Il ignore (p. 108) que le t. III des *Mémoires de Ferrières* est apocryphe.

révolutionnaire forme un tout si complexe, si serré, qu'il est impossible d'exposer le rôle d'un de ses protagonistes sans toucher à celui de tous les autres. Tant que cette histoire ne pourra pas être considérée comme faite dans son ensemble — et il est certain qu'elle est encore à creuser sur bien des points, même en ce qui concerne les événements de Paris — il vaudra mieux l'étudier par tranches chronologiques que d'isoler, pour les étudier, tel individu ou même tel groupe. M. d'E., à propos d'Hébert, raconte l'affaire du Champ-de-Mars, le 10 août, le 10 mars, le 31 mai, les démêlés de la Commune et des Comités, la crise politique qui remplit l'hiver de 1793 à 1794 ; il y aurait beaucoup à rectifier ou à ajouter à son récit, forcément sommaire [1], et qui, dans les derniers chapitres, se précipite et devient très rapide. C'est nous donner à la fois trop et trop peu. Il y avait un chapitre très intéressant à écrire sur l'évolution des idées politiques et sociales d'Hébert, d'après le *Père Duchesne* ; ce chapitre, qui aurait dû figurer au centre du volume, arrive à la fin, en guise de conclusion, et il n'a que dix pages ; ce qu'il contient suffit à faire regretter qu'il soit si court.

Un autre reproche que nous adresserons à l'auteur, c'est de manquer de sang-froid. Il a de l'antipathie pour la plupart des hommes du Gouvernement révolutionnaire ; il se plaît à l'exprimer, et elle le conduit à prendre pour argent comptant plus d'une anecdote suspecte. Son aversion profonde pour Hébert, son dégoût pour sa « manière » de publiciste, obscurcissent sa vue, et l'arrêtent au seuil d'une question essentielle, dont l'examen exigerait l'absence totale d'indignation : nous voulons parler de la portée, du rôle positif de l'Hébertisme dans la marche de la Terreur. M. d'E. est certainement partial à l'égard de la Commune de Paris [2], dont il méconnaît l'énorme labeur. Il affecte parfois un ton badin, qui pourra plaire à certains lecteurs, mais dont d'autres seront choqués. Le chapitre XXXV, qui prétend décrire les séances de la Commune, tourne à la caricature. Il est facile de faire, à propos d'histoire, de l'esprit et du pittoresque : il est moins facile de donner, par des moyens sobres, sans artifices littéraires, l'impression vivante et exacte d'une époque.

Nous regrettons ces défauts. Ils déprécient un ouvrage qui, d'autre

---

1. Voir, par exemple, p. 343 et suiv., ce qui concerne l'abjuration de Gobel, les manifestations anti-religieuses et la palinodie (?) de Chaumette. Des discussions récentes ont montré combien tout cela a encore besoin d'être travaillé et mis au point.

2. Il la traite, p. 200, de « pouvoir anarchique » ; pourquoi ? — Il est tout à fait excessif de représenter la Convention comme dominée, du 31 mai au 9 thermidor, par la Commune de Paris, et par elle seule ; la pression exercée par les groupes révolutionnaires de la France entière a été constante ; des milliers de pétitions et d'adresses en font foi.

part, témoigne d'une connaissance assez sérieuse des sources, et représente un long travail de recherches et de rédaction [1]. — P. Caron.

André Bonnefons. **Un État neutre sous la Révolution. La chute de la République de Venise (1789-1797).** Paris, Perrin, 1908. Pet. in-8, xx-336 p.

Ce livre n'ajoutera rien à nos connaissances sur les dernières années de la République de Venise. M. Bonnefons ne semble guère y avoir cherché qu'un prétexte à considérations philosophico-politiques sur la décadence des nations, et à récits pittoresques ou dramatiques. Sa documentation est fort indigente, ainsi qu'on peut s'en rendre aisément compte en jetant les yeux sur les notes et la bibliographie. Quelques rapides recherches aux Archives du Ministère des Affaires étrangères et à celles de Venise n'ont rien donné de neuf. M. B. semble d'ailleurs s'en être exclusivement tenu aux documents diplomatiques. Quant aux imprimés, les lacunes sont énormes : M. B. n'a consulté ni les lettres de Bonaparte publiées par Lecestre et Hueffer, ni la correspondance de Talleyrand publiée par Pallain ; il ignore les travaux de Sciout, de Hüffer, de Sybel même, et, pour ce qui concerne plus spécialement son sujet, l'histoire de Franchetti, les *Pasque Veronesi* de Biadego, les Mémoires de Lodovico Manin publiés par Sarfatti, le volume de Philippe Monnier sur Venise au xviiie siècle, etc.

Le titre de l'ouvrage pouvait faire espérer une étude de la décomposition du gouvernement vénitien. Mais M. B. ne semble pas avoir cherché dans les archives ou les publications du temps des renseignements sur la situation intérieure. Il se contente de donner dans son premier chapitre, d'après Molmenti, Marchesi, Daru et Romanin, une esquisse rapide et vague de l'histoire de la République ; puis, au chapitre VII, un récit peu approfondi de la chute du gouvernement aristocratique. Tout le reste de l'ouvrage est consacré à l'étude des relations diplomatiques avec la France. A part quelques renseignements sur les avances de la Prusse vers octobre 1796 (p. 195) et les propositions de la France qui veut gagner Venise à son alliance (p. 126, 187 sqq.), ou tout au moins l'unir à la Turquie contre une attaque possible de la Russie (p. 155), M. B. ne fait que résumer d'une façon souvent incomplète (surtout pour les négociations

1. Quelques observations de détail : il faut écrire Petion et Reubell, et non Pétion et Rewbel (p. 47), Chaumette et non Chaumet (p. 169), Lepeletier et non Le Pelletier (p. 171), Genissieu et non Génissieux (p. 214) ; p. 88, *prototype* est probablement un lapsus pour *type* ; p. 113, *outrages* doit sans doute être remplacé par *obstacles*. Notons qu'il n'y a pas d'index alphabétique.

de Léoben, Mombello et Udine) les travaux de ses prédécesseurs. — Ch. Ballot.

Pierre Rain. **L'Europe et la restauration des Bourbons**. Paris, Perrin, 1908. In-8, iv-497 p.

Le traité du 20 novembre 1815 organisa à Paris une conférence des quatre ambassadeurs d'Angleterre, d'Autriche, de Prusse et de Russie, le chevalier Stuart, le général baron de Vincent, le comte de Goltz et Pozzo di Borgo. Elle fut placée sous la présidence du duc de Wellington, en même temps commandant en chef de l'armée d'occupation. Destinés à devenir les tuteurs de la monarchie restaurée, les diplomates devaient s'assembler toutes les semaines. Jusqu'au 20 novembre 1818, ils ne tinrent pas moins de 307 séances. Les protocoles de ces séances, conservés au Record Office de Londres et pour la plupart inédits, les dépêches publiées de Wellington et de Pozzo di Borgo, les recueils de Polovtsoff et de Martens, les mémoires de Metternich et de Hardenberg, les publications de la Société impériale d'histoire de Russie permettent de se faire une idée assez précise de leur activité et de leur influence.

Il est inutile de faire ressortir l'intérêt que présenterait pour l'histoire de la Restauration, soit la publication des protocoles, soit une étude véritablement critique et approfondie de la grande Conférence dont les protocoles formeraient la base. M. Rain, au cours de son volume, cite fort peu les protocoles, et, dans ses appendices, il ne nous en fait guère connaître que des extraits. En revanche, à lire sa préface, il semblait qu'il avait l'intention de nous donner l'étude critique : « C'est mon illustre maître Albert Sorel, y écrit-il, qui, en appelant mon attention sur le caractère et le rôle de la grande Conférence, a délimité le cadre de cet ouvrage. » Mais ce cadre, M. R. l'a élargi à un tel point que la grande Conférence, dans son livre, est presque réduite aux proportions d'un épisode.

Avant d'aborder la grande Conférence, l'auteur nous retrace en effet toute l'histoire de la restauration des Bourbons jusqu'en novembre 1815. Il ne la traite pas dans moins de 5 chapitres et de 200 pages, près de la moitié de son ouvrage. Dans le premier chapitre, il étudie les Bourbons en exil et les projets des puissances coalisées sur le gouvernement de la France en 1813 ; dans le deuxième, la première Restauration (janvier-avril 1814) ; dans le troisième, la politique des Bourbons jusqu'au retour de l'île d'Elbe ; dans le quatrième, la seconde Restauration ; dans le cinquième, l'avènement du duc de Richelieu et la signature du traité du 20 novembre. Ce récit de la Restauration bourbonienne, qui est bien composé et clair, n'ajoute rien aux travaux publiés sur le même sujet.

C'est à partir du chapitre VI que M. R. nous entretient de la grande Conférence. Ce chapitre et les trois suivants constituent la partie la plus nouvelle et la plus précise de l'ouvrage. Ils sont consacrés aux rapports des « tuteurs » avec Louis XVIII et avec Richelieu : chapitre VI, l'Europe et la Chambre introuvable ; chapitre VII, Les armées d'occupation, la réduction des 30.000 hommes ; chapitre VIII, Les intrigues politiques (Talleyrand, Blacas, les partisans du duc d'Orléans) et les élections doctrinaires ; chapitre IX, La question d'argent. Au chapitre X (La situation diplomatique), l'auteur trace de la situation de l'Europe de 1815 à 1818 une large esquisse où l'imitation d'Albert Sorel est visible. Le chapitre XI, sur « La délivrance » (libération du territoire, dissolution de la Conférence) est une sorte de conclusion.

Malgré quelques détails nouveaux et de bons résumés de questions déjà connues, cette deuxième moitié du livre de M. R. demeure superficielle parce que, au lieu de concentrer ses efforts sur la Conférence, il les a dispersés sur l'histoire intérieure et sur l'histoire diplomatique de la Restauration. Il a recherché « les circonstances qui travaillèrent en faveur des Bourbons en 1814 et 1815, les difficultés qu'ils rencontrèrent dès la première année de leur règne, les critiques que firent naître les principes et la conduite de la Chambre introuvable et des ultra-royalistes, les problèmes financiers dont la solution était la condition préalable de la libération du territoire ». Sans doute, il a voulu envisager cette histoire intérieure du point de vue étranger ; mais, en fait, il n'y a qu'imparfaitement réussi, parce que, sur ces questions, sa documentation, mémoires, journaux, ouvrages de seconde main a été en grande partie française. A l'extérieur, il était difficile d'étudier les rapports des diplomates de la Conférence avec leurs gouvernements et avec Richelieu sans être entraîné à examiner les grandes questions diplomatiques de la Restauration. Dans des sujets de ce genre, la mise au point est délicate. M. R., à notre avis, n'a pas su maintenir les proportions entre l'étude particulière qui aurait dû faire l'objet de son livre et l'étude générale de la politique européenne de 1815 à 1818 qui aurait dû demeurer au second plan. Son chapitre X tout entier n'est qu'une préface très générale du Congrès d'Aix-la-Chapelle.

Les notes de M. R. manquent souvent de précision. On peut y relever de nombreuses indications de ce genre : page 27, voir Pingaud, *Bernadotte, Napoléon et les Bourbons* ; page 43, Beugnot, *Mémoires* ; page 45, Duvergier de Hauraune ; p. 173, Henri Houssaye, *op. cit.*, etc. La bibliographie, qui est incomplète (M. R. a négligé les études étrangères), est désordonnée ; les mémoires y sont cités sans aucun classement, Barante, Beugnot, Montalivet, Joseph de Maistre, A. Czartoriski, Meneval ; l'auteur

abuse des « etc. » qui, dans une bibliographie, sont moins à leur place que partout ailleurs. Dans la liste des documents consultés, certaines explications auraient été nécessaires. M. R., qui indique les Correspondances et les Mémoires et Documents des Affaires étrangères, aurait dû nous dire pourquoi il en a fait aussi peu usage dans son livre ; on constate avec quelqu'étonnement que, de 1813 à 1818, la correspondance de Charles Stuart, ambassadeur d'Angleterre à Paris, atteint 75 volumes. Il n'y a pas d'index des noms propres. Il est visible que M. R. en a pris à son aise avec les exigences de la méthode critique. — Pierre MURET.

Souvenirs du chevalier de Cussy, garde du corps, diplomate et consul général, 1795-1866, publiés par le Cte Marc de GERMINY. Paris, Plon-Nourrit, 1909. 2 vol. in-8, IV-417 et 426 p. (portr. en héliogr.).

Le chevalier Ferdinand Cornot de Cussy naquit en 1795 à Saint-Étienne-de-Montluc (Loire-Inférieure); il servit comme aide de camp du général Janssens pendant la campagne de France, puis entra dans la diplomatie en 1816, et fut attaché, puis secrétaire à Berlin et à Dresde, consul à Corfou, à Dublin, à Dantzig et enfin à Palerme ; il fut destitué par le Gouvernement provisoire en 1848, et mourut en 1866.

Ses souvenirs — dont le manuscrit est entre les mains de son éditeur, qui est en même temps son gendre — vont de 1814 à 1852. Il les a écrits à partir de 1824. Les vingt-cinq premiers chapitres, qui traitent de la période 1814-1833, ont été rédigés successivement depuis 1824 jusqu'à 1833; les chapitres XXVI à XXXVII, qui traitent de la période 1833-1852, ont été composés de 1843 à 1852. Ces souvenirs sont donc dans une certaine mesure un journal, et ils méritent, jusqu'à un certain point, la considération due à cette catégorie de documents.

La trame en est faite d'anecdotes. L'auteur ne philosophe guère sur les hommes et sur les choses. Son témoignage est limité à la portée de son rôle et de sa vue. Ses fonctions diplomatiques l'ont mis en relations avec une foule de gens ; il a noté leurs propos, s'est fait conter des anecdotes, dont quelques-unes assez scandaleuses, qu'il s'empressait de consigner. Il collectionne avec amour les traits de caractère et les traits de mœurs. Ses souvenirs contiennent un très grand nombre de petites histoires. Sont-elles toutes vraies ? Il serait téméraire de l'affirmer. En tout cas, elles sont fort souvent piquantes, toujours présentées avec esprit, et la lecture de ces deux volumes offre beaucoup d'agrément. Le personnel gouvernemental de la Restauration y est passablement égratigné, et les sentiments monarchiques de Cussy ne lui inspirent point un respect aveugle pour les serviteurs de la monarchie. Nous noterons particulière-

ment aux chapitres XIII et XIV les passages relatifs au séjour de Chateaubriand à Berlin, au chapitre XVII des extraits assez étendus du journal de guerre du général de Gernsdorff, chef d'état-major du contingent saxon en 1813, au chapitre XXII le récit d'une conversation avec Pasquier [1], d'après laquelle Louis XVIII serait mort dans l'impénitence finale et se serait écrié, en parlant de l'archevêque de Paris : « Qu'on ne laisse pas entrer cette canaille noire ! » Les chapitres V et suivants offrent un tableau vivant de la cour et de la société de Berlin, de 1816 à 1823. Vers la fin, le ton de Cussy devient amer ; il ne peut pardonner au Gouvernement provisoire sa destitution, et accable d'épithètes malsonnantes Lamartine et ses collègues.

L'édition est très correcte. Les dates de rédaction des diverses parties du texte ont été indiquées, les notes qui se trouvent dans l'original ont été reproduites. Un index alphabétique termine le deuxième volume. — P. Caron.

Abbé Uzureau. **Andegaviana**. *Huitième série*. Paris, A. Picard ; Angers, Siraudeau, 1909. In-8, 550 p.

Cette huitième série des *Andegariana* se compose surtout, comme les précédentes, d'articles et de notices se rapportant à la période moderne et contemporaine ; et, comme dans les précédentes, ces notices et ces articles, tous relatifs à l'histoire de l'Anjou, sont également utiles pour l'histoire générale. Parmi les documents qu'y publie M. l'abbé Uzureau, il en est qui intéressent l'histoire des guerres de Vendée, entre autres la correspondance, conservée aux Archives de Maine-et-Loire, adressée par les administrateurs du département, du 26 novembre au 25 décembre 1793, avant et pendant le siège d'Angers par les Vendéens, au président de la Convention, au Comité de salut public, à Francastel et aux autres représentants en mission, aux généraux Turreau et Moulin, à Menard, commandant de la place d'Angers, à un certain nombre de municipalités et d'administrations de districts du département, aux administrateurs des départements de la Sarthe, de la Mayenne, de la Loire-Inférieure, etc. Ailleurs, M. U. reproduit une « adresse relative aux moyens nécessaires pour terminer la guerre de Vendée », envoyée le 22 thermidor an II par les administrateurs du département à la Convention ; et encore, plusieurs notices sur des Vendéens guillotinés à Angers. Sur l'histoire religieuse, citons les articles sur le clergé de Beaupréau, de Chanzeaux et de Doua, de Montjean et de Châteaupanne, de Villévêque, pendant la Révolution ;

1. Dans ses *Mémoires* (t. VI, p. 9). Pasquier se borne à mentionner la mort du roi.

sur les Visitandines d'Angers pendant et après la Révolution ; sur les religieuses d'Angers et le serment de liberté-égalité ; un certain nombre de notices sur des prêtres guillotinés à Angers et à Saumur pendant la Terreur. L'histoire économique est également représentée par d'intéressants documents sur les ponts et chaussées : un rapport de l'administration départementale au ministre de l'intérieur sur l'état des grandes routes et des ponts, du 28 frimaire an IV ; un autre, de l'ingénieur en chef Demarie au même ministre, du 29 ventôse an VI, indiquant les ouvrages les plus urgents à faire aux principales routes du département, avec des observations sur leur état actuel ; sur l'assistance publique : des documents sur la situation des hôpitaux d'Angers, ou de Maine-et-Loire, en 1800, en 1801, en 1836. Enfin M. U. continue la publication de documents qui décrivent l'état matériel et moral du département : en 1794, 1796, 1803, 1805, 1807, 1810, 1811, 1832 ; ce sont des rapports, soit de l'administration centrale au ministre de l'intérieur, soit des préfets au même ministre ou au Conseil général. Tout cela est plein de renseignements utiles. — Une légère critique : M. U. ramène presque partout les dates du calendrier républicain à celles du calendrier grégorien, mais sans conserver les premières, même dans les documents officiels. Il dit, par exemple, d'un compte décadaire adressé par les administrateurs du département au Conseil exécutif : « Il est daté du 23 janvier 1794 » ; cela m'étonne : ce document, émané des autorités révolutionnaires, doit certainement être daté du 4 pluviôse an II. — P.-R. Mautouchet.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Annales des Sciences politiques. 1909.

15 Septembre. = M. LAIR. *Proudhon père de l'anarchie.* [M. L., après avoir tracé, d'après sa Correspondance, un portrait de Proudhon, essaie « d'esquisser la courbe de sa pensée » en analysant brièvement ses ouvrages successifs ; il montre l'évolution de ses idées sur la propriété, la rente, le fermage, le contrat de bail, etc. A la fin de sa vie, Proudhon reconnait que la propriété est nécessaire à la production, et que, si elle est injustifiable par ses origines, elle s'épure par la justice et devient un instrument d'ordre, de liberté et d'égalité. Au point de vue de la forme de la société, Proudhon veut substituer à la notion de gouvernement celle de contrat ; la société doit reposer sur l'ordre économique, et la puissance publique, aussi faible que possible, résidera dans la commune ; au point de vue politique, Proudhon aboutit au fédéralisme. M. L. termine en notant l'influence des idées de Proudhon sur Bakounine et sur le socialisme français contemporain, et en rappelant ses attitudes successives à l'égard de la patrie et de la religion.] — R. GEORGES-LÉVY. *La richesse de la France.* [Courte analyse du livre récent, paru sous ce titre, de MM. Henry et de Lavergne.]

Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français. 1909.

Juillet-Août. = CH. BOST. *Le meurtre du consul Louis de Bagars (1691).* [Ancien pasteur, converti au moment de la Révocation, L. de Bagars, devenu subdélégué de Bâville, fit du zèle en poursuivant ses anciens coreligionnaires. L'exaspération se manifesta par des assassinats. L. de Bagars fut « exécuté » le 27 juillet 1691. Les meurtriers, Étienne et Paul Plan, Pierre Gay, Papus et Colognac, arrêtés par la suite, furent, malgré leurs dénégations, condamnés, Gay aux galères, les autres à la mort. La culpabilité des deux derniers ne fait pas de doute. Il est à noter d'ailleurs que les parents de la victime virent dans cet assassinat une sorte d'avertissement céleste, et, pour quelque temps tout au moins, modérèrent leurs rigueurs contre les protestants.] — J. MEYHOFFER. *Les Commelin de Douai. Jehan Commelin, martyr (1567).* [Il faut distinguer la famille des Commelin, de Douai, d'avec les Crommelin. A la première appartenait Jehan Commelin, probablement né à Douai, établi à Gand, qui devint le trésorier de la communauté calviniste de cette ville. Arrêté en cette qualité le 3 mars 1567-1568, il fut décapité le 6 avril suivant.] — TH. MAILLARD. *Un chapitre de géographie huguenote. Le Moyen Poitou protestant au milieu du XVIIIe siècle.* [Liste, avec carte, des églises de cette région, vers 1744.]

— E. Griselle. *Avant et après la Révocation de l'Edit de Nantes. Chronique des événements relatifs au Protestantisme de 1682 à 1687.* [Suite, et à suivre. Événements du 13 mars au 17 avril 1686.] — N. Weiss. *Le Jubilé de Calvin.* [Chronique relatant les fêtes et les publications dont le jubilé de Calvin a été l'occasion en Angleterre, aux États-Unis, en Allemagne, en France, et plus particulièrement à Genève; quelques pages sur les rapports de Calvin avec Servet, et analyse de la discussion qui s'est produite à ce propos entre MM. Weiss et Salomon Reinach.]

La Révolution française. 1909.

14 Août. = A. Aulard. *Les premiers historiens de la Révolution française. Lacretelle, Toulongeon, Beaulieu, Bertrand de Moleville.* [Charles de Lacretelle donna des *Précis*, pour faire suite à celui de Rabaut Saint-Étienne, puis les fondit en une *Histoire de la Révolution française* (Paris, 1824-1826, 8 vol. in-8), contre-partie de celle de Thiers. Écrite dans un esprit contre-révolutionnaire, elle est le chef-d'œuvre de l'école littéraire en histoire : dialogues supposés, discours à la manière de Salluste et de Tite Live. — Toulongeon, un noble qui adhéra à la Révolution, publia (Paris, an IX-1810, 4 vol. in-4) la première histoire de la Révolution où ait été appliquée la méthode historique qui est en honneur aujourd'hui ; abondamment documentée, elle n'est ni une œuvre de rhétorique, ni un pamphlet politique. — Beaulieu, journaliste royaliste, emprisonné sous la Terreur, décrété de déportation au 18 fructidor, publia un *Essai historique sur les causes et les effets de la Révolution* (Paris, an IX-an XI, 6 vol. in-8), pamphlet contre-révolutionnaire intéressant, parfois amusant, écrit avec ses souvenirs de témoin oculaire et à l'aide du *Moniteur*. — Bertrand de Moleville écrivit une *Histoire de la Révolution de France* qui n'offre d'intérêt que parce qu'il y inséra ses Mémoires, et qui, à côté de détails curieux, contient bien des fantaisies invraisemblables.] — Cl. Perroud. *Etude critique sur les « Mémoires de Brissot ».* [Suite et fin. Indication détaillée : des passages pris dans les écrits de Brissot imprimés de son vivant (ouvrages, brochures, articles du *Patriote français*) et introduits dans ses *Mémoires* pour en tirer quatre volumes ; des emprunts faits à d'autres auteurs ; des parties de ces *Mémoires*, simplement suspects, mais dont on ne peut encore prouver l'inauthenticité, et de celles que l'on peut considérer comme appartenant vraiment à ces *Mémoires*.] — A. Blossier. *Le curé de Marcilly-en-Beauce sous le Directoire.* [« Avis au public » du curé Chevé, donnant aux électeurs des conseils en vue des assemblées primaires de germinal an VII, et extrait du registre des baptêmes, mariages et décès de Marcilly-en-Beauce (Loir-et-Cher).] — *Notes de lecture. Episodes de la guerre des Chouans par un officier des armées de la République.* [La *Bretagne*, journal de Lorient, a publié en 1887 une relation inédite de quelques épisodes de la répression de la Chouannerie, dont l'auteur prit part aux opérations qu'il raconte.]

14 Septembre. = L. Cahen. *La question de l'état-civil à Paris au XVIIIe siècle. Le conflit de 1736.* [Émotion causée chez les curés de Paris par l'édit de mai 1736, soumettant les actes de l'état-civil, tenu par les curés, au contrôle des pouvoirs publics ; ils protestent contre l'obligation du double registre dans deux mémoires adressés au procureur général et au chancelier d'Aguesseau. Joly de Fleury y oppose

une fin de non-recevoir catégorique et menace de poursuites les curés qui n'ont pas satisfait à l'édit ; le 17 août 1737, paraît une nouvelle déclaration confirmant la première. Les curés y répondent par un nouveau mémoire, mais l'attitude énergique de Joly de Fleury les amène à résipiscence ; ils finissent par céder en 1738.] — M. Rouff. *Le personnel des premières émeutes de 1789.* [Il se recrute parmi les ouvriers sans travail, réduits à la misère par le chômage, suite du traité de commerce de 1786 avec l'Angleterre et des nouveaux tarifs, qui ont gravement frappé l'industrie ; des régions atteintes par le chômage, des milliers de travailleurs ruinés se dirigent sur Paris. Nous les connaissons par les fiches d'arrestation pour mendicité conservées aux Archives nationales (dossiers des commissaires du Châtelet). Ces ouvriers sans travail ne sont pas des vagabonds, ils ont presque tous un domicile. L'émeute contre Henriot et Réveillon est l'œuvre de la population ouvrière : aucune des victimes reconnues n'est sans profession. La prise de la Bastille est un mouvement d'ouvriers sans travail, dans la misère : on est obligé de leur distribuer des secours et des vivres, et, tout de suite après le 14 juillet, les fiches de mendicité disparaissent complètement des dossiers des commissaires.] — A. Boutillier du Retail. *Le procès du « Nain tricolore » (1816).* [Entrepris par Robert Babeuf, fils de Gracchus, ce journal n'eut qu'un numéro ; Babeuf, l'imprimeur et les rédacteurs furent arrêtés, comparurent le 10 juin devant la cour d'assises, la juridiction prévôtale s'étant déclarée incompétente, et furent condamnés à la déportation. En novembre 1817, on les dirigea sur le Mont Saint-Michel ; peu surveillés, ils s'évadèrent ; Babeuf se rendit de son plein gré à la prison de Vire et fut gracié en novembre 1818.] — A. Détrez. *Documents inédits. L'anticléricalisme de l'armée en l'an XI.* [Deux lettres : 1° les administrateurs du culte de Saint-Germain-l'Auxerrois prient le maire du 4e arrondissement d'inviter l'état-major à donner des ordres pour que les vétérans du Louvre viennent le dimanche à l'église, où le consul Cambacérès vient entendre la messe ; 2° le général commandant d'armes fait savoir au 4e arrondissement qu'il ne peut fournir aucun homme aux administrateurs du culte catholique. (A remarquer que la lettre est datée du 19 messidor an XI, et la réponse, du 20 prairial an XI, date antérieure ; y a-t-il faute d'impression ?)] — *Notes de lecture. Napoléon et lord Whitworth.* [Récit de la scène que fit le premier au second en 1803, et qui fut le prélude de la reprise des hostilités entre la France et l'Angleterre, d'après le témoignage du comte Markow, ambassadeur de Russie, relaté par F. de Martens dans son Recueil des traités de la Russie (série *France*, t. XIII, p. 278).]

Revue des Questions historiques. 1909.

1er Juillet. — A. Bocquillet. *Un procès historique.* [Il s'agit d'un long différend entre la maison de Melun et la maison de Ligne au sujet des biens du prince d'Epinoi, dans les Pays-Bas, biens dont Philippe II avait frustré les héritiers de Pierre de Melun. L'intérêt de ce procès vient de ce que les parties en cause transformèrent en quelque sorte leur affaire en une question internationale ; il en est parlé dans le traité de Vervins et dans tous les grands actes diplomatiques du XVIIe

et du début du XVIIIe siècle. Le conflit ne fut solutionné qu'en 1721.] — M. MARION. *Les parents d'émigrés pendant la Révolution*. [La Révolution se montra impitoyable envers les émigrés, sans distinguer d'ailleurs entre ceux de 1789 et ceux de 1793. On grossit démesurément les listes en y inscrivant les absents avec les fugitifs ; bientôt même on en vint à frapper les parents d'émigrés, considérés *a priori* comme leurs complices. Ces lois, édictées en présence des périls de la patrie, sont devenues ensuite des moyens fiscaux. La confiscation appliquée aux parents d'émigrés fut un moyen d'alimenter le Trésor. Les premières lois contre les parents d'émigrés datent de 1792, et l'accroissement des rigueurs suit d'abord exactement l'accroissement des périls extérieurs. Le 15 août 1792, un décret plaça les parents d'émigrés sous la surveillance des autorités municipales ; le décret du 12 septembre les obligea de fournir l'habillement et la solde de deux hommes, avec paiement d'une année d'avance ; la loi du 28 mars 1793 leur interdit de disposer de leurs biens ; la part d'héritage qui devait revenir à l'enfant émigré était attribuée pendant cinquante ans à la République. La loi des suspects, en septembre, décréta l'incarcération des parents d'émigrés ; enfin le décret du 17 frimaire an II frappa de séquestre les biens de parents d'émigrés mineurs, et ceux d'émigrés majeurs jusqu'à ce qu'ils eussent prouvé avoir agi effectivement pour empêcher l'émigration. Pratiquement, c'était la mise sous séquestre de tous les biens de parents d'émigrés. Cette mesure eut de terribles conséquences pour la vie agricole du pays ; aussi fut-on bientôt obligé de l'atténuer. La loi du 5 brumaire an III remit en jouissance de leurs biens les prévenus d'émigration rayés provisoirement ; la loi du 9 floréal an III fut destinée à révoquer celle du 28 mars 1793 et à traiter a l'amiable avec les parents d'émigrés, pour faire rentrer une masse de biens faciles à vendre dans le Trésor public. Cette loi introduisait dans le droit le principe de la *présuccession*, de façon à faire entrer immédiatement l'État en jouissance des biens qui auraient dû, en temps normal, revenir aux enfants des émigrés à la mort de leurs parents. La loi du 9 floréal, si critiquable qu'en soit le principe, si dure soit-elle, était cependant un compromis avantageux pour les parents d'émigrés ; mais l'obscurité de la rédaction en rendit l'application très difficile. La Convention fut obligée d'en décider la suspension le 11 messidor. L'émeute de vendémiaire provoqua de nouvelles rigueurs, et la loi du 3 brumaire an IV exclut jusqu'à la paix générale les parents d'émigrés de toute fonction publique et les plaça en surveillance dans leur domicile de 1792. De plus Chazal, dès le 6 frimaire, demanda au Conseil des Cinq-Cents que l'on remît en vigueur la loi du 9 floréal. La proposition fut l'objet d'un rapport favorable de Pons de Verdun. Une discussion fort intéressante s'engagea, d'où sortit le projet de loi du 20 nivôse permettant l'application de la loi du 9 floréal. Le 6 pluviôse, le Conseil des Anciens rejeta ce projet de loi : c'était une victoire pour le parti modéré, pour la droite, mais cette victoire devait se retourner contre les parents d'émigrés, dont la triste situation empirait chaque jour. La loi du 20 floréal an IV institua le partage facultatif ; elle fut votée aux Anciens après un vif débat entre Goupil de Prefelne et Muraire ; mais cette fois encore la rédaction trop laconique du texte amena de graves difficultés d'interprétation, et la loi ne fut pas appliquée. Les choses en étaient à ce point quand les élections de

l'an V amenèrent dans les Conseils une majorité rétrograde. La loi du 3 brumaire fut rapportée ; les Cinq-Cents abrogèrent, sur le rapport d'Emmery, toutes les lois sur les parents d'émigrés depuis celle du 28 mars 1793 : mais cette résolution n'avait pas encore été examinée par les Anciens lorsque le 18 fructidor donna le signal de nouvelles rigueurs. A suivre.] — L. MADELIN. *Le Concordat de 1801 et le cardinal Mathieu*. [Souvenirs sur le cardinal, dont l'auteur trace un portrait sympathique, encadré dans un résumé de l'histoire des négociations du Concordat.]

Revue d'Études normandes. 1908.

Novembre. = CH. GAILLARDON. *L'industrie et les industriels en Normandie, au moment de la convocation des États généraux de 1789*. [Continué en janvier-février et mai 1909, et à suivre. Fragments d'un « Essai sur la convocation des États généraux de 1789 en Normandie » qui doit paraitre prochainement. En 1789, la Normandie est loin d'être un pays exclusivement agricole. Partout des « manufactures », c'est-à-dire de petits ateliers soumis au régime corporatif, disséminés dans la campagne, sans parler de la « manufacture royale » des Andelys, fondée en 1715. Ce sont surtout des toileries, appelées plus tard « rouenneries », des « draperies » de laine, des tissages de lin et de chanvre. A côté des industries textiles, des tanneries (Alençon, Mortagne, Lisieux), des forges (Rouen, Alençon, Laigle, Sourdeval, Villedieu), des papeteries (Mortain), des verreries (Tourlaville, Saint-Severlès-Rouen), des poteries et faïenceries. Le principal centre d'échanges est Rouen. Cette industrie traverse depuis la seconde moitié du XVIIIe siècle une crise grave. La production, entre autres, des toileries, draperies, papeteries, tanneries diminue considérablement. Le malaise s'accentue encore à partir de 1775 et surtout de 1785 ; les Assemblées provinciales et un peu plus tard les cahiers de doléances signalent le mal. Ils l'attribuent au mouvement d'émigration, suite des mesures prises contre les protestants, nombreux comme artisans dans la province. L'Édit de novembre 1787 permettant aux non-catholiques d'exercer le commerce, et contre lequel s'élève d'ailleurs le clergé normand, leur accorde sur ce point un commencement de satisfaction. En réalité, plus encore que l'intolérance, ce sont les longues guerres du XVIIIe siècle, surtout celle de Sept Ans, qui ont ruiné l'industrie normande. Il faut y ajouter la mauvaise qualité de la matière première indigène : lin, chanvre et laine, et la concurrence anglaise favorisée par le traité de commerce de 1786, non seulement pour les cotons bruts, mais encore pour les tissus. Organisation de l'industrie normande : le régime corporatif domine, à la fois association religieuse et groupement économique. Analyse des statuts des principales corporations : l'apprentissage, la maitrise, les compagnons ; ces derniers étroitement surveillés.] — E. MICHEL. *Etude démographique comparative des départements de la Manche et du Calvados*. [Suite et à suivre.]

Décembre. = C. HUBERT. *Le mathématicien Meusnier à Cherbourg (1784-1790)*. [Lieutenant du génie, connu par ses travaux scientifiques qui lui avaient valu d'être élu membre de l'Académie des Sciences, et ancien collaborateur de Lavoisier, il est employé à la construction de la digue. Il embrasse les idées révolutionnaires ; en 1790, il est nommé lieutenant-colonel d'état-major. Sa résistance héroïque à

Königstein en 1793 lui mérite le grade de général de brigade. Il prend part à la défense de Mayence, et meurt pendant le siège, le 17 juin 1793. A suivre]. — A. Desvoyes. *Une abbaye de la Manche en 1790. Notre-Dame de Montmorel, près de Ducey.* [Inventaire des revenus et du mobilier de cette abbaye de l'ordre de Saint-Augustin par le maire et les officiers municipaux de la commune de Poilley, en exécution des décrets de la Constituante. Des trois seuls religieux, dont un prieur, qui l'occupaient, deux demandent à rester.] — G. Dubois. *L'Administration centrale de la Manche sous le Directoire.* [Suite ; continué en janvier, février, mars, mai et juin 1909. V. Les mesures de défense contre la chouannerie. Cambray finalement rappelé, les royalistes s'enhardissent. Le général Quesnel, son successeur, rencontre la même mauvaise volonté chez les administrations municipales. Cependant le coup d'État de fructidor encourage les républicains à une défense énergique. Réorganisation des colonnes mobiles ; perquisitions domiciliaires dans le but de rechercher les armes. Ces mesures ne suffisent pas à empêcher la formation de nouvelles bandes de chouans, surtout dans la région comprise entre Saint-James, Antrain, Fougères et Pontorson. Pendant trois ans, les assassinats, les pillages, les enrôlements au nom de Louis XVIII, les profanations d'arbres de la Liberté, les violences à l'égard des acquéreurs des biens nationaux ne se comptent pas. VI. Réquisitions et subsistances. Ces réquisitions, destinées à l'entretien des prisons, notamment de la maison d'arrêt du Mont Saint-Michel, des hôpitaux, des garnisons, portent surtout sur le blé, mais aussi sur les chevaux, les voitures, les bœufs, le bois de chauffage, la paille, les objets de literie. Elles se poursuivent pour ainsi dire sans interruption de l'an IV à l'an VII, et contribuent à aliéner au gouvernement du Directoire les sympathies des populations rurales. VII. Les Finances. La perception de l'emprunt forcé de l'an IV se fait très difficilement. Négligence des administrations municipales à en établir l'assiette et à en opérer le recouvrement ; en l'an VI il reste encore 6.531 fr. 09 à rentrer dans les caisses de l'État. De même pour les contributions ordinaires; en l'an VI, l'arriéré monte à 226.337 fr. 88, dont quelques sommes dues depuis 1791. « Étant données les difficultés au milieu desquelles l'Administration centrale de la Manche s'était débattue, on peut considérer ce résultat comme relativement satisfaisant ». VIII. Instruction publique. L'école centrale de la Manche est créée le 9 ventôse an IV à Avranches, dans les bâtiments du ci-devant collège ; elle était assez prospère en l'an VII. L'organisation de l'enseignement primaire marche plus péniblement. Le nombre des écoles publiques est très inférieur à celui des communes rurales ; on utilise d'ordinaire les presbytères, parfois les locaux d'anciennes communautés. Le personnel d'instituteurs laisse à désirer. A côté subsistent d'ailleurs des écoles privées ; mais l'Administration centrale y voit des foyers de contre-révolution et les surveille de près. IX. Fêtes et emblèmes civiques, Respect au calendrier républicain. Les fêtes civiques sont célébrées d'ordinaire avec peu d'empressement par les municipalités. Les arbres de la Liberté et autres emblèmes sont souvent mutilés. L'application du calendrier républicain, surtout le changement des dates de marché qu'il entraînait, se heurte aux habitudes locales. Conclusion. En dépit du zèle républicain et de la bonne volonté de l'Administration centrale, la situation du département de la Manche à la fin du Direc-

toire est troublée. La faute en est, semble-t-il, à la décentralisation excessive des institutions administratives de l'an III, aggravant encore celle de 1790. Par réaction, l'Administration centrale en vient à s'imposer aux municipalités par une série de coups de force, et prépare ainsi la voie aux préfets du Consulat.]

1909. Janvier-Février = J.-F. MILLET. *Lettres à un ami.* [Suite et fin. Cinq autres lettres de l'artiste, 1873-1875.]

Mars. = E. VIVIER. *La misère à Avranches à la fin du XVIIIe siècle.* [D'après les Archives municipales et la correspondance du subdélégué avec l'intendant de Caen. 10.700 livres de taille pesant sur moins de 4.000 contribuables. La capitation, le logement des troupes. En 1772, la dette communale monte à 20 000 livres. Maigres revenus de l'octroi. Les chemins sont mal entretenus ; les ponts, la prison, le collège tombent en ruines.] — *La surveillance des côtes du Cotentin sous le Blocus continental.* [Rapport de l'inspection des douanes, non daté, sans doute postérieur à 1809, extrait des Archives municipales de Cherbourg. Signale de nombreuses évasions de prisonniers espagnols internés à Cherbourg.]

Avril. = *Une lettre inédite de Huet au commandeur de Valcanville.* [15 septembre 1692.]

Juin. = F. VERDIER. *François Sarrazin, de Caen (1648-1670).* [Récit d'un sacrilège commis à Notre-Dame de Paris en 1670 par un jeune bourgeois de Caen, François Sarrazin, déiste et libertin. Il fut brûlé en place de Grève, après avoir subi l'ablation du poing.]

Revue d'Histoire de Lyon. 1909.

Juillet-Août. = J. GODART. *Guignol et l'esprit lyonnais.* [Conférence faite à l'« Université des Annales », dans laquelle l'auteur, député de Lyon, présente les principaux types du Guignol lyonnais, Guignol, Madelon, sa femme, le savetier Gnafron.] — H. DE BOISSIEU. *L'Aumône générale de 1534 à 1562.* [Fin. La lutte contre la mendicité : les moyens préventifs et les moyens répressifs, travaux forcés, emprisonnement, etc. Les ressources de l'Aumône : faveurs et privilèges accordés par les pouvoirs publics, revenus de l'œuvre, charités des particuliers. Rapports étroits, quoique pas toujours cordiaux, avec l'Hôtel-Dieu. La procession annuelle des pauvres depuis 1534, généralement pendant la foire de Pâques.] — A. DEPRÉAUX. *Documents inédits sur le guet de Lyon.* [Publie, avec des notes, trois documents tirés des archives départementales du Loiret, intéressants pour l'organisation du guet à Lyon et ses rapports avec celui d'Orléans : deux lettres du capitaine du guet de Lyon au capitaine du guet d'Orléans, 4 mars 1765 et 28 septembre 1782 ; et la réponse, 26 septembre 1783, par M. de Flesselles, intendant à Lyon, à un questionnaire que lui avait adressé M. de Cypierre, intendant d'Orléans, au sujet de l'organisation du guet de Lyon.]

Revue d'histoire rédigée à l'État Major de l'Armée. 1909.

Mai. = E. P. [C^t E. PICARD]. *Le combat de Palestro (30 et 31 mai 1859).* [Récit de ce brillant fait d'armes du 3e zouaves, d'après les Archives de la Guerre et les sources imprimées françaises et étrangères.] — E. P. [C^t E. PICARD]. *La bataille*

de Hohenlinden (*12 frimaire an IX-3 décembre 1800*). [Fin. Les résultats de la bataille ont été considérables ; elle a entraîné la retraite générale de l'armée austro-bavaroise sur la rive droite de l'Inn, après les pertes suivantes : pour les Autrichiens, 978 tués, 3,687 blessés, 7,195 prisonniers, 50 bouches à feu, 85 caissons de munitions ; pour les Bavarois, 24 tués, 90 blessés, 1,754 prisonniers, 26 bouches à feu, 36 caissons. Napoléon qui, en 1800, avait loué les « belles et savantes manœuvres » de Moreau, a dit, à Sainte-Hélène, que la victoire de Hohenlinden ne devait être attribuée « à aucune manœuvre, à aucune combinaison, à aucun génie militaire ». Ce jugement est trop sévère. Il y a tout lieu de croire que Moreau avait prémédité et ordonné le mouvement de Richepance et de Decaen, mouvement que ces deux généraux ont exécuté avec talent et avec le succès le plus complet, mais dont l'initiative revient à leur chef. Par contre, Napoléon a été assez indulgent pour l'archiduc Jean, dont les fautes, nombreuses et grossières, ne sauraient d'ailleurs diminuer le mérite de Moreau.] — P. B. *Études tactiques sur la campagne de 1806*. [Fin. Conclusions. « C'est... dans la manière d'utiliser les éléments dont les chefs des deux armées disposaient, plutôt que dans des différences de valeur ou d'instruction entre ces éléments, qu'il faut chercher les causes de la défaite de l'armée prussienne. C'est, avant tout, l'indécision du haut commandement et l'oubli des grands principes de la guerre frédéricienne qui ont perdu cette armée. »] — G. B. *Les services de l'arrière à la Grande Armée en 1806-1807*. [Suite ; fin en juin. V. La route de l'armée de Berlin à la Vistule (fin). Le service des transports auxiliaires. Il est assuré par des « marchés généraux de transport au quintal » passés avec des entrepreneurs allemands ou polonais, et, à partir de mai 1807, par des convois ou « brigades » auxiliaires, de 25 voitures chaque, opérant sous la direction immédiate des commissaires des guerres. En outre, il a été fait un large emploi des voies navigables; les convois par eau, qui étaient très économiques, ont transporté une grande partie des ravitaillements de l'armée au printemps et à l'été de 1807. VI. Le renforcement de la Grande Armée en 1806-1807. Pendant toute la campagne, les renforts n'ont cessé d'affluer à la Grande Armée, d'abord par détachements isolés, puis, à partir de novembre 1806, pour éviter l'indiscipline et les désertions en cours de route, par bataillons provisoires, bientôt réunis en régiments. Au total, 110,000 hommes de complément, ainsi amenés de France, furent versés dans les corps d'armée de première ligne ; de plus, les régiments qui franchirent le Rhin et les Alpes pour constituer de nouveaux corps d'armée amenèrent en Allemagne plus de 50,000 hommes, auxquels il faut joindre 78,000 alliés. Entre le 1er oct. 1806 et le 15 juill. 1807, l'effectif de la Grande Armée fait plus que doubler. Pendant la même période, elle perd environ 50,000 hommes, ce qui est relativement peu, surtout en comparaison des pertes énormes de 1809, de 1812 et même de 1870. VII. Fonctionnement du service des subsistances. Résumé de l'organisation et exposé du fonctionnement de ce service, surtout de la régie des vivres-viande, dont la comptabilité nous est parvenue au complet. Il résulte de son examen que, en ce qui concerne la viande, les troupes ont vécu pour plus de deux tiers sur le pays, par réquisition directe, sans le concours de l'administration. Les approvisionnements en pain, auxquels Napoléon attachait

une importance particulière, ont été très difficiles du 14 décembre au 15 janvier, et pendant la période qui suivit la bataille d'Eylau ; à partir de la fin de mars, ils furent assurés plus aisément, surtout grâce aux ressources du cercle d'Elbing et aux prises faites à Dantzig. A la fin de la campagne, Daru évalue à 45 millions environ les sommes dépensées pour les subsistances de la Grande Armée. VIII. Fonctionnement du service de santé. D'une manière générale, il est des plus défectueux. Les ambulances à Iéna et à Eylau, d'après le « Journal » du Bon Percy ; souffrances exceptionnelles des blessés à Eylau. Les hôpitaux, qui ont reçu en un seul mois (mars) jusqu'à 44,650 malades, dont 1,918 décédèrent, n'ont pas coûté, pendant toute la campagne, plus de 3,500,000 francs.] — E. B. [Ct Buat]. *D'Essling à Wagram. L'île Lobau en juin 1809.* [Extr. d'un ouvrage à l'impression sur la campagne de 1809, depuis Ratisbonne jusqu'à Znaïm. Description détaillée, accompagnée de plans, des immenses travaux de fortifications et d'armement qui firent de l'île Lobau un réduit inexpugnable ; les ponts entre Lobau et le Marchfeld ; préparatifs minutieux en vue d'une nouvelle tentative de passage.] — *La guerre de 1870-1871* (suite). V. H. *L'investissement de Paris. Ve partie : Marche des armées allemandes de Sedan sur Paris.* [Fin. XIX. Organisation des lignes de communication et occupation du territoire envahi.] — *La justice militaire à l'armée du Rhin et à l'armée de Rhin-et-Moselle de 1792 à 1796.* [Continué en juin ; fin en juillet. Texte, avec introduction, des « matériaux historiques » réunis sur la question par le chef de bataillon du génie Legrand, l'historiographe des armées du Rhin et de la Moselle ; ils méritaient d'être mis au jour, « tant à cause des précieux renseignements qu'ils nous donnent sur le fonctionnement de cet important service, que des réflexions qu'ils suggèrent à l'auteur ». Le manuscrit des « matériaux » a été présenté en fructidor an VI au Gal Ernouf, directeur du Dépôt général de la Guerre.]

Juin. — H. B. [Cne H. Bourdeau]. *Le rôle de Pichegru à Mannheim (septembre 1795).* [Fin en juillet. La nullité des résultats obtenus après la capitulation de Mannheim, l'avortement d'une campagne brillamment commencée et au cours de laquelle l'armée de Clerfayt avait paru un instant irrémédiablement compromise, ont attiré à Pichegru les plus sévères critiques ; on y a vu la conséquence de ses intrigues avec les émigrés, et on a prononcé le mot de trahison. Cette thèse a été récemment reprise par M. Caudrillier, dans son livre sur « La trahison de Pichegru ». L'auteur de l'article se propose, en « interrogeant seulement les faits d'ordre purement technique et en analysant les éléments *militaires* de la décision du commandement,... de dégager, sinon la vérité, du moins une apparence de vérité ». De l'étude détaillée des opérations, il conclut qu'il n'est pas nécessaire, pour expliquer l'inaction de Pichegru, de recourir à l'hypothèse de la trahison. A tous les moments de sa carrière, ce général « semble avoir fui et les difficultés et les responsabilités inhérentes à l'exercice du commandement ». Eût-il été mieux pourvu de caractère et d'audace, il était loin de posséder les moyens matériels nécessaires pour mener sûrement à bonne fin une campagne sur la rive droite du Rhin ; des témoignages dignes de foi montrent l'armée de Rhin-et-Moselle tout à fait affaissée par les privations en fructidor an III. En terminant, M. B. discute la valeur des

textes allégués contre Pichegru ; il estime que les assertions de Badonville, de Fauche-Borel, de Montgaillard ne méritent pas, bien au contraire, une créance aveugle. « Les véritables auteurs de l'échec de la campagne de 1795 sont ceux qui, prenant le silence de Pichegru pour de la réflexion, sa prudence extrême pour du calcul, son inertie fréquente pour du sang-froid, avaient confié à ce médiocre général les destinées militaires de la République. »] — E. B. [Ct Buat]. *Le deuxième passage du Danube (4-5 juillet 1809.)* [Extr. du volume à l'impression, annoncé ci-dessus, sur la campagne de 1809. Les reconnaissances et derniers préparatifs, la réunion de l'armée dans l'île Lobau, les ordres pour le passage, le débouché de l'armée française dans le Marchfeld.] — *La guerre de 1870-1871* (suite). R. B. *La défense nationale en province. Mesures générales d'organisation.* [Continué en juill. et août, et à suivre. I. La délégation du Gouvernement de la Défense nationale en province. II. La délégation du Ministère de la Guerre à Tours et à Bordeaux. III. Recrutement et avancement des officiers.] — *La correspondance inédite de Napoléon aux Archives de la Guerre.* [Suite ; continué en juill. et août, et à suivre. Lettres et ordres du 7 juin au 27 octobre 1806.] — *Note inédite dictée par Napoléon à Sainte-Hélène, le 15 octobre 1818.* [Cette note a été communiquée au Gal de Préval par Montholon en 1837. Napoléon se plaint d'avoir été souvent, dans la répartition de ses choix, de ses faveurs, la victime de l'intrigue ; ainsi, lorsqu'au début de son règne il voulut constituer une maison d'honneur, il songea à y appeler Préval et le fit pressentir par Caulaincourt ; celui-ci recourut à un intermédiaire qui lui rapporta un refus. Napoléon est convaincu que l'intermédiaire n'avait rien dit à Préval. Des intrigues du même genre le privèrent pendant des années des services de Macdonald, de Delmas, de Lecourbe, de Carnot, de Dessolle.]

Juillet. = E. P. [Ct E. Picard]. *Le passage de l'Inn (18 frimaire an IX-9 décembre 1800*]. [Extr. du volume récent, alors à l'impression, sur « Hohenlinden ». Détail de cette opération, qui, brillamment effectuée par Lecourbe, ouvrit à Moreau la route de Salzbourg.] — R. R. *Le général Von Gœben en 1870 (d'après sa correspondance).* [Le recueil des lettres journalières écrites à sa femme par le Gal Von Gœben, pendant la campagne de 1870, a été publié à Berlin en 1883. Ces lettres fournissent, outre les éléments d'un portrait vivant de leur auteur, figure originale et intéressante, des renseignements utiles sur le rôle du VIIIe corps devant Metz et pendant la campagne du Nord ; à noter aussi des appréciations sur la France, ses habitants et ses soldats.]

Août. = M. S. [Cne M. Sautai]. *La bataille de Mollwitz, d'après le maréchal de Belle-Isle et le marquis de Valory.* [Publie avec une introduction de seize pages, deux relations de cette bataille (10 avril 1741), rédigées quelques jours plus tard par Belle-Isle et Valory, ministre de France à Berlin ; M. S. publie également des extraits d'un mémoire, conservé aux Archives des Affaires étrangères, adressé, selon lui, par Valory à Fleury en 1740 ou au début de 1741, et qui relate une intéressante conversation avec Frédéric II sur l'armée prussienne.] — F. R. *La campagne de 1813. Les préliminaires. Le commandement de Murat et du prince Eugène.* [Introduction. Le départ de l'Empereur. Situation générale en décembre 1812. Description de l'état de délabrement des restes de la Grande Armée. A suivre.] — V. L. *Les*

causes de la défaite de l'Autriche en 1866 (d'après un historien autrichien récent, H. Friedjung). [L'ouvrage de de M. Friedjung, « Der Kampf um die Vorherrschaft in Deutschland (1859 bis 1866) » a paru à Stuttgart et Berlin en 1907. L'auteur de l'article étudie, d'après lui : les causes lointaines de la défaite, l'armée autrichienne, sa tactique, la crise politique (mars-avril-mai) depuis le traité italo-prussien. A suivre.] — F. R. *Le canon à balles en 1870.* [On sait quelle confiance enthousiaste on a professée en France, au début de la guerre franco-allemande, pour le canon à balles : on sait aussi que cette confiance a été éphémère. Aujourd'hui, la mitrailleuse a pris sa place dans les armées en campagne. Il peut être intéressant de « rechercher ce que fut cette arme en 1870,.. de retracer les origines de ce matériel, les phases de sa fabrication, son emploi sur les principaux champs de bataille, sa reconstitution après Sedan, enfin les conclusions qui ont été tirées, par les contemporains, de son action et qui ont abouti à son abandon ». Détails techniques sur l'objet du canon à balles. Sa fabrication : c'est à l'atelier de Meudon, créé en 1860, qu'il a été étudié ; son inventeur semble bien être le Cne de Reffye ; c'est aussi à Meudon qu'il a été fabriqué, à partir de 1864 ; la fabrication, arrêtée à 190 canons en 24 batteries, était terminée en 1868. A suivre.]

Revue Historique. 1909.

Juillet-Août. = Fr. Ch. Roux. *La Russie et l'alliance anglo-française après la guerre de Crimée.* [La Russie, après la guerre de Crimée, a cherché à détacher la France de l'alliance anglaise et à se substituer à l'Angleterre. Ce fut la politique de Gortchakoff, qui essaya, dans cette intention, de mettre à profit les incidents nés de l'exécution du traité de Paris : contestations au sujet de la ville de Bolgrad en Bessarabie, de l'île des Serpents, aux bouches du Danube. L'ambassassadeur de France à Saint-Pétersbourg, Morny, était favorable à un rapprochement franco-russe ; il pensait qu'il fallait, sans se détacher de l'Angleterre, utiliser les dipositions amicales de la Russie, surtout pour pouvoir agir en Allemagne. Mais l'attitude que recommandait Morny était difficile à garder à cause de l'intransigeance de l'Angleterre ; le cabinet de Londres se refusa en effet à toute concession au sujet des points en litige : il se produisit même à certains moments une assez grande tension dans les rapports entre les deux alliés, et, en Turquie, les représentants des deux puissances luttèrent ouvertement, l'un pour amener le sultan à céder, l'autre à résister. Parallèlement au conflit entre Paris et Londres s'était développée l'intimité entre la France et la Russie, intimité dont témoignèrent les égards extraordinaires dont fut comblé l'envoyé de la France aux fêtes du couronnement d'Alexandre II. L'Angleterre en prit ombrage ; elle résolut de brusquer les choses ; sous le prétexte de hâter la solution des questions pendantes, elle fit entrer des vaisseaux dans la mer Noire. La Russie tira parti fort habilement de cet incident ; elle déclara s'en remettre à la décision de Napoléon III ; elle n'agirait que d'après ses indications. A ce moment l'alliance anglaise fut certainement en danger. Cependant, en France, on hésita à s'engager à fond ; Walewski n'envoya pas à la Russie le mot d'ordre attendu. Gortchakoff, satisfait d'avoir ébranlé l'alliance anglo-française, recula encore d'un pas, non sans avoir

essayé de conclure une entente formelle. Une négociation secrète s'engagea entre Morny, Gortchakoff, Alexandre II, d'une part, Napoléon et Walewski d'autre part. Napoléon devait s'engager à faire respecter le traité de Paris ; la Russie s'abandonnait entièrement entre ses mains et offrait son appui pour soutenir les ambitions d'agrandissement de la France. Mais Napoléon ne s'était prêté à cette négociation que pour gagner du temps ; il n'entendait pas renoncer à l'alliance anglaise. Il réussit à convaincre le cabinet anglais de la nécessité d'une conférence pour aplanir les difficultés pendantes entre la Russie et la Turquie. Cette solution, malgré les remerciements officiels qu'elle provoqua, était pour les Russes une déception. Gortchakoff ne se découragea pas, et persévéra dans son dessein de rompre l'alliance anglo-française ; ce furent les affaires des principautés danubiennes qui lui permirent d'agir. La Turquie ne voulait plus entendre parler de l'union des deux États : la Russie va soutenir la France, qui s'efforce d'amener la Porte à y consentir, contre l'Angleterre secondée par l'Autriche. Gortchakoff persista dans sa politique jusqu'en 1860. La crise polonaise vint alors gâter les choses, et ce fut au tour de l'Angleterre de travailler à brouiller les cartes entre Paris et Saint-Pétersbourg.] — Henri Monod. *La version du duc d'Anjou sur la Saint-Barthélemy*. [Le document publié en 1623 par du Mesnil-Bazire, dans la *Suite des mémoires de Villeroy*, émane-t-il du duc d'Anjou ? Non, pense M. M., qui a retrouvé et publié dans la *Revue de Paris* du 15 août 1908 une pièce latine, parue à Cracovie en 1573, qui lui parait être la véritable version du duc d'Anjou. M. M. publie dans la *Revue historique* deux documents annexes : l'arrêt du Conseil du Roi par lequel Coligny est déclaré innocent de la mort du duc de Guise, et une lettre inédite de Charles IX à M. de La Valette, au sujet de la Saint-Barthélemy. Cette lettre est tirée des archives de la famille de Juigné.] — Frédéric Barbey. *Les mémoires de Fauche-Borel*. [Des documents découverts par M. B. lui permettent de reconstituer en partie l'histoire des mémoires de Fauche-Borel ; d'après un engagement du 20 février 1824, ils auraient dû être remaniés par Tercy, beau-frère de Charles Nodier, et même rédigés par lui sur des notes et renseignements fournis par Fauche-Borel. En réalité, ce fut Alphonse de Beauchamp qui se chargea de ce travail, ainsi qu'il résulte des brochures de polémique datant de l'année de l'apparition des Mémoires (1829).]

Septembre-Octobre. = P. Lehautcourt. *La capitulation de Laon (9 septembre 1870)*. [Des documents inédits, provenant du général Théremin d'Hame, commandant de la subdivision de l'Aisne, permettent à M. L. de retracer, depuis les premiers jours d'août, l'histoire de la ville de Laon, qui, malgré sa forte position naturelle, dut se rendre à la cavalerie allemande. Ces documents jettent un jour particulier sur les dispositions de la population française à ce moment. Le commandement local, énergiquement soutenu par le préfet, ne parvint pas à triompher de l'inertie des habitants et de l'ingérence déprimante des autorités municipales. La ville n'avait d'ailleurs ni fortification (la place était déclassée depuis plusieurs années) ni garnison régulière ; seuls quelques mobiles mal équipés et peu disposés à se battre représentaient la force armée. Les mesures élémentaires de défense que prit le général Théremin d'Hame dès son arrivée, le 22 août, furent mal accueillies ; la population croyait impossible de défendre la ville sans le concours d'une force

militaire suffisante et craignait les représailles de l'ennemi. A suivre.] — G. CANTON. *Napoléon et l'abbé Hanon, supérieur des Missions étrangères et des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.* [Les démêlés de l'abbé Hanon et de Napoléon sont mal connus et inexactement rapportés par d'Haussonville et Taine. Prêtre réfractaire, Hanon traversa sans encombre la période révolutionnaire, mais il fut inquiété et obligé de se cacher en 1801. Ne s'avisa-t-il pas en effet, entre la ratification du Concordat (septembre 1801) et sa promulgation comme loi de l'Etat (avril 1802), de créer en Lorraine, où il résidait, un mouvement contre les prêtres constitutionnels ? Dans les années suivantes il se fit oublier, et il était supérieur du séminaire d'Amiens quand il fut nommé supérieur des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. De caractère énergique et autoritaire, il n'allait pas tarder à entrer en conflit avec le gouvernement impérial. Il fut arrêté dès 1809 ; on l'incarcéra sous le prétexte « qu'il entretenait des divisions parmi les sœurs ». Les couvents étaient en effet à cette époque mis en rumeur par le décret du 18 février 1809, qui leur imposait la direction spirituelle de l'Ordinaire. De plus, Hanon inquiétait le pouvoir comme supérieur des Lazaristes. Napoléon, qui s'était d'abord montré très bienveillant pour leur ordre, venait de le supprimer, l'accusant de pactiser avec les Anglais et de rechercher leur protection. N'oublions pas non plus que c'est le moment de la rupture avec Rome, et que Hanon, par les relations qu'il entretenait alors dans la France et dans l'Europe entière, pouvait devenir un agitateur dangereux. Sa correspondance, saisie par la police, ne prouva pas sa culpabilité, mais elle contenait de quoi fortifier les soupçons. Hanon fut relâché, mais traité en suspect et relégué à Saint-Pol, son pays d'origine, où il était placé sous la surveillance de la police. De plus, il fut dépouillé par l'empereur de ses fonctions de supérieur. C'est pour avoir protesté contre cette mesure et ne pas en avoir tenu compte qu'Hanon s'exposa à de nouvelles rigueurs. A suivre.]

Revue politique et parlementaire. 1909.

10 Août. — H. LAGARDELLE. *Michel Bakounine.* [M. L. s'aide des travaux récents de M. J. Guillaume pour tracer un tableau de la vie du célèbre agitateur, qui fut jusqu'à la fin tourmenté d'un besoin insatiable d'action, et dont l'originalité réside en grande partie dans sa puissance singulière à répercuter les idées ambiantes et à leur donner par le rayonnement de sa personne un relief exceptionnel. L'activité de Bakounine se partage en trois périodes. Jusqu'en 1848, c'est la période de formation ; nous le suivons dans ses pérégrinations à travers l'Europe ; nous le voyons se lier avec Herwegh, Weitling, d'autres encore, et surtout Proudhon et Marx, qui fit sur lui une forte impression ; mais la divergence de leurs caractères empêcha qu'ils fussent jamais intimes. La Révolution de 1848 donna un aliment au désir d'action de Bakounine. Il revint à Paris, où il ne fit qu'un court séjour, alla à Breslau, à Prague, où il prit au congrès slave une part qu'on devait lui reprocher violemment par la suite. Après l'insurrection de Dresde en 1849, Bakounine fut arrêté, emprisonné en Allemagne, en Autriche, en Russie, envoyé ensuite en Sibérie, d'où il s'évada en 1861 ; il regagna alors l'Europe en passant par l'Amérique. Jusqu'en 1867, il vécut surtout en Italie, attiré par l'intensité, alors considérable, de

la vie politique dans la péninsule. A partir de 1867, il résida en Suisse, s'efforçant en vain d'amener au socialisme la « Ligue de la Paix et de la Liberté », fondant en 1868 l'« Alliance internationale de la Démocratie socialiste » qui fusionna bientôt avec l'Internationale. C'est alors que commence la dernière période de la vie de Bakounine. Son entrée dans l'Internationale donna le signal de la lutte qui le mit aux prises, au sein de l'association, avec Marx. Cette lutte, qui fut avant tout une opposition de tempérament et de caractère, débuta par des conflits entre les sections de la Suisse française ; elle fut interrompue un moment par la guerre de 1870. Tout enflammé de haine contre l'Allemagne, Bakounine prit part au mouvement révolutionnaire du 28 septembre 1870 à Lyon ; il publia en 1871 le vigoureux pamphlet qu'il intitula « L'Empire knouto-germanique ». Mais, la paix rétablie, la querelle reprit entre les membres de l'Internationale ; Bakounine fut exclu de l'association au congrès de La Haye en 1872. Sa vie active s'arrête là ; il mourut en 1876, à soixante-deux ans. Ce n'était pas un créateur d'idées, mais un vulgarisateur. Ses conceptions sont très voisines de celles de Marx (qu'il ne faut pas confondre avec la doctrine dite « marxiste orthodoxe », qui doit beaucoup plus à Lassalle qu'à Marx). M. L. signale en terminant plusieurs questions intéressantes, relatives à l'influence des idées de Bakounine, que les publications de M. Guillaume aideraient grandement à résoudre.] — Gal Bourelly. *Les États du Sud de l'Allemagne. Résistance à l'influence prussienne (1815-1866)*. [Après un exposé sommaire de l'attitude des différents États de l'Allemagne du Sud, l'auteur conclut que la France, en se rendant compte insuffisamment des ressorts d'action politique de chacun de ces États, a inconsciemment favorisé le développement de la puissance prussienne.]

10 Septembre. = G. Lecarpentier. *Evolution de notre commerce maritime et de notre marine marchande de 1896 à 1906*. [« Malgré les progrès absolus de notre marine marchande dans le mouvement de la navigation de nos ports et dans notre commerce maritime, les progrès beaucoup plus considérables des pavillons étrangers dans ce même mouvement de navigation et ce même commerce ont au contraire considérablement abaissé la part relative de notre marine marchande. » Deux causes principales ont, suivant M. L., engendré cet état de choses : les charges de l'armement étranger sont moins lourdes que celles du nôtre ; les armateurs étrangers sont beaucoup plus audacieux que les nôtres.]

NOTES ET NOUVELLES

— Académie des Sciences morales et politiques :

24 Août : M. A. Chuquet donne lecture d'une étude sur la folie qui s'empara de Junot, alors gouverneur de Venise et des îles Illyriennes, aux mois de juin et de juillet 1813 ; il montre comment s'annonça et se manifesta cette folie.

21 Août : Après une allocution du président, M. René Stourm, annonçant à l'Académie la mort de son secrétaire perpétuel, M. Georges Picot, la séance est levée en signe de deuil.

4 Septembre : M. H. Welschinger lit une étude sur le traité secret du 11 mars 1814 entre Joachim Murat, roi de Naples, et l'empereur d'Autriche François Ier, d'après ses recherches personnelles et les récentes publications faites d'après les archives de Vienne par le Ct Weil.

18 Septembre : M. Émile Levasseur donne lecture d'un chapitre de son livre sur l'*Histoire du commerce de la France*, relatif à la révolution monétaire du XVIe siècle.

25 Septembre : M. Gabriel Monod communique une étude sur « la place de la Société de Jésus dans l'histoire de la Réforme ». — M. A. Chuquet lit un mémoire d'un Allemand voyageant en France en 1801.

23 Octobre : M. Alfred de Foville est élu secrétaire perpétuel en remplacement de M. Georges Picot.

Dans la séance du 11 septembre, l'Académie a rendu son jugement sur le concours pour le prix Rossi (4.000 fr.), qui avait pour sujet : « Histoire économique de la soie ». Sur le rapport de M. A. de Foville, le prix n'a pas été décerné, mais quatre récompensee ont été données : une récompense de 2.000 fr à M. P. Boissonnade, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers ; une récompense de 1.000 francs au mémoire composé par MM. D. Bellet et D. Zolla, professeurs à l'École des sciences politiques ; enfin deux récompenses de 500 fr. aux deux mémoires écrits par M. Émile Lacombe, avocat, et A. Beauquis, inspecteur du travail à Grenoble. — Le 2 octobre, sur les conclusions de M. H. Welschinger, l'Académie décerne une récompense de 2.500 fr., sur le prix Perret, à M. Louis Batiffol pour son ouvrage sur *Le Siècle de la Renaissance*. Sur le rapport de M. G. Fagniez, le prix du Budget (Section d'histoire, 2000 fr.), est décerné, à la suite d'un concours sur le sujet suivant : « Du régime de centralisation dans l'administration de la France depuis la mort de Louis XIV jusqu'à la fin du XIXe siècle », à M. Joseph Barthélemy, professeur à la Faculté de droit de Montpellier.

— Académie des Inscriptions et Belles-Lettres :

3 Septembre : M. Paul Viollet étudie le rôle et les fonctions du « colonel général de l'infanterie », créé par François Ier. Il recherche les attributions de ce haut dignitaire de l'armée, ses rapports avec le « connétable », pendant les règnes de François Ier, Henri II, Charles IX et Henri III, et expose quels furent, après la suppression ordonnée par Louis XIV, les quelques essais ultérieurs de restauration de cette charge.

15 Octobre : M. Paul Girard lit une notice sur la vie et les travaux de son prédécesseur, l'orientaliste Barbier de Maynard.

— A la séance publique annuelle de l'Académie des Beaux-Arts, tenue le 6 novembre 1909, M. Henry Roujon, secrétaire perpétuel, a lu une « notice sur la vie et les travaux » du peintre Ernest Hébert.

— Dans la séance publique annuelle des cinq Académies, tenue le 25 octobre, sous la présidence de M. Charles Bouchard, M. Henri Welschinger, délégué de l'Académie des Sciences morales et politiques, a lu une étude sur : « Mirabeau et Marat au Panthéon (1791-1795) », et M. Jules Guiffrey, délégué de l'Académie des Beaux-Arts, une étude sur : « Les anciennes académies de peinture et d'architecture ».

— M. F. A. Gruyer, membre libre de l'Académie des Beaux-Arts, vient de mourir à Chantilly ; il était né en 1825. Tout d'abord occupé de travaux scientifiques, professeur à l'Institut agronomique de Versailles, M. Gruyer s'était adonné ensuite aux études artistiques, et avait commencé par publier plusieurs volumes de critique d'art sur la Renaissance italienne, particulièrement sur Raphaël. Inspecteur des Beaux-Arts, il devint Conservateur de la peinture au Musée du Louvre, et occupa ce poste de 1881 à 1888, date à laquelle il fut remplacé par M. G. Lafenestre. Ami du duc d'Aumale, M. Gruyer avait été nommé par l'Institut conservateur de la peinture du Musée de Chantilly. C'est à propos de cette belle collection qu'il composa ses plus utiles travaux. Il rédigea successivement les catalogues illustrés des tableaux : *La peinture à Chantilly, Écoles étrangères* (1896, in-4) ; *Ecole française* (1898, in-4) ; *Les quarante Foucquet* ; *Les portraits de Carmontelle* (1902, in-4). Il avait résumé ses recherches dans un petit volume maniable : *Le Musée Condé à Chantilly, La Peinture* (in-8). Naguère il publiait à l'aide des documents réunis par le duc d'Aumale un volume anecdotique : *La jeunesse du roi Louis-Philippe* (1908, in-4).

— C'est avec un vif chagrin que nous annonçons la mort prématurée de notre ami et collaborateur Jules Céby. Né en 1880, il était entré à l'École normale supérieure en 1902 ; licencié ès lettres l'année suivante, diplômé d'études supérieures en 1901 avec un mémoire sur « L'esclavage à l'époque mérovingienne », il avait été reçu second à l'agrégation d'histoire et géographie en 1903. Après son service militaire, il fut admis en 1904 comme pensionnaire à la Fondation Thiers, où il resta trois ans. En 1908, il fut nommé professeur au lycée de Clermont-Ferrand. C'est là qu'il ressentit les premières atteintes du mal auquel il vient de succomber. Au mois de janvier dernier, il dut prendre un congé. Tous les soins furent inutiles. Le 29 septembre, il s'éteignit.

Ami très sûr, très dévoué, Céby était en même temps un excellent travailleur. Nos lecteurs ont pu apprécier plus d'une fois sa plume alerte, son sens critique, sa connaissance de l'histoire politique du XIXe siècle. Il avait consacré les trois années de son séjour à la Fondation Thiers à l'étude de la Restauration, et, jusqu'au moment où les forces lui manquèrent, il s'occupa de la rédaction d'une thèse de doctorat ès lettres sur « Le régime électoral de 1814 à 1830 ». Les résultats de la longue enquête à laquelle il s'était livré ne seront pas perdus pour la science. Son manuscrit est entre les mains de ses amis. Ils vont le terminer, le mettre au point, et comptent le publier prochainement.

— M. Georges Picot, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques, est mort à Allevard le 16 août. Né à Paris le 24 décembre 1838, M. G. Picot entra dans la magistrature ; en 1877, il fut collaborateur de Dufaure au Ministère de la Justice. Il publia plusieurs études sur des questions juridiques et pénitentiaires, puis entama des travaux historiques, s'intéressant particulièrement au rôle du Parlement et des États généraux, vis-à-vis de l'autorité royale. Son ouvrage principal, qui obtint un grand succès, est l'*Histoire des États généraux et de leur influence sur le gouvernement de la France, de 1355 à 1614* (4 vol. in-12, 1872). M. G. Picot succéda à Thiers à l'Académie des Sciences morales en 1878 ; en 1896, il remplaçait Jules Simon au secrétariat. En cette qualité, il composa sur d'anciens membres de la Compagnie : Barthélemy Saint-Hilaire, Cte Duchâtel, Duc d'Aumale, Ch. Renouard, Léon Say, Augustin Cochin, Jules Simon, plusieurs éloges, qui, sans avoir le charme littéraire de ceux de son illustre prédécesseur, forment de sérieuses biographies. L'on peut joindre à cette série le volume consacré à *J. Dufaure, sa vie et ses discours* (1883, in-12). Par ses fonctions, M. Picot fut appelé à surveiller la publication des *Ordonnances des rois de France*, le *Catalogue des actes de François Ier*. Mais son activité se dépensa surtout au sein de multiples sociétés de bienfaisance, en des fondations charitables, et il consacra de très nombreux articles à des questions actuelles d'économie sociale.

— Le Bon F. de Schickler, qui est mort à Paris le 13 octobre 1909, a été l'un des chefs du Protestantisme libéral français. Il avait contribué, par ses libéralités et ses recherches, au progrès des études sur l'histoire religieuse depuis la Réforme. Président de la « Société de l'histoire du protestantisme français », il avait publié de nombreux articles dans son *Bulletin*, qui est, comme on sait, un instrument de travail indispensable à quiconque s'occupe de l'histoire de France au XVIe siècle et du mouvement des idées religieuses et morales sous l'ancien régime. M. de Schickler était l'auteur d'une histoire des *Eglises du Refuge en Angleterre* (3 vol. in-8, 1892).

— **Ouvrages en préparation :**

A la librairie A. Picard, dans la « Bibliothèque d'histoire religieuse », un volume de M. Henri Hauser, *Études sur la Réforme*.

Les éditeurs Roger et Chernoviz annoncent la prochaine apparition d'un *Dictionnaire critique et documentaire des peintres, graveurs, dessinateurs et sculpteurs de tous les temps et de tous les pays*, publié sous la direction de M. Bénézit, en deux forts volumes grand in-octavo.

— La Commission de l'histoire diplomatique de la guerre de 1870-1871 vient de commencer l'impression du recueil qu'elle est chargée de publier. Les deux premiers volumes paraîtront simultanément ; ils seront relatifs aux préliminaires de la Conférence de Londres, depuis le 25 décembre 1863, et à cette Conférence elle-même ; ils fourniront sur l'affaire des Duchés un ensemble de textes d'une importance capitale. Le recueil est imprimé à l'Imprimerie nationale, dans le même format que l'édition en 32 volumes de la *Correspondance de Napoléon*, et sur un type analogue ; publié par le Ministère des Affaires étrangères, il sera édité à la librairie Ficker.

— La Société de l'histoire de l'art français a repris ses séances mensuelles le 5 novembre 1909. M. L. Dimier a signalé la présence, aux bâtiments du fort de Vincennes, de tableaux de Vien ayant orné jadis les châteaux de Louveciennes et du Petit-Trianon ; il a présenté ensuite la photographie d'un portrait de prince français du XVIe siècle exécuté par un peintre anglais, Gerlach Flicius, conservé dans une collection d'Angleterre ; M. Jules Guiffrey a étudié le tableau du « Jugement dernier » exposé au Louvre, et a montré, en s'appuyant sur les récentes découvertes de M. Maurice Roy, que, étant donnée l'époque où elle fut placée aux Minimes de Vincennes, cette œuvre célèbre devait être attribuée, non à Jean Cousin le père, mais à son fils ; M. Gaston Brière a fait ressortir l'intérêt d'une série de dessins représentant des cérémonies officielles du règne de Louis XVIII, récemment exposés au musée de Versailles en provenance du Garde Meuble, et a prouvé qu'ils étaient l'œuvre de J.-D. Dugourc, devenu, sous la Restauration, « dessinateur des Menus plaisirs du Roi ».

— La Commission administrative de l'Institut a nommé conservateur des collections léguées par le Vte Spoelberg de Lovenjoul, M. Georges Vicaire, bibliothécaire à la Mazarine, le bibliographe bien connu, directeur du *Bulletin du Bibliophile*. M. G. Vicaire, qui a pris possession de son nouveau poste, a surveillé le déménagement de la collection de Bruxelles à Chantilly, où se trouvent abrités actuellement meubles et caisses. Pour installer les livres, manuscrits, cartons, journaux, l'Institut a fait l'acquisition d'un immeuble à Chantilly, situé à quelque distance du château. L'architecte procède actuellement aux réparations nécessaires dans cette maison et aux aménagements intérieurs, dont les frais seront payés sur des legs du donateur. M. G. Vicaire espère que les travaux seront terminés dans un an, et qu'il pourra alors organiser ces précieuses archives de la littérature française du XIXe siècle, particulièrement de l'époque romantique. Dès maintenant, le nouveau conservateur s'occupe de la présentation des manuscrits, du classement, de la reliure, du timbrage, et entame le travail du catalogue. Les chercheurs seront admis à la Bibliothèque de Lovenjoul, comme au Musée Condé, sur présentation de membres de l'Institut.

— M. Pierre Caron vient de faire paraître le fascicule IV de sa *Bibliographie des travaux publiés de 1866 à 1897 sur l'histoire de la France de 1789 à nos jours*. Ce fascicule comprend la fin de l'Histoire militaire, l'Histoire religieuse, et la plus grande partie de l'Histoire économique et sociale. Le fascicule V, qui contiendra

la fin de l'Histoire économique et sociale, l'Histoire coloniale, l'Histoire locale, un supplément et le début des tables, est sous presse.

— Sont sous presse, pour paraître en décembre et en janvier, dans la Bibliothèque d'histoire moderne, les trois volumes suivants : Ch. Ballot, *Les négociations de Lille (1797)*; P. Conard, *La Constitution de Bayonne (1808), Essai d'édition critique* ; A. Crémieux, *La Révolution de Février, Etude critique sur les journées des 21, 22, 23 et 24 février 1848*. Paraîtront ensuite : P. Caron, *Les « Missionnaires » de Roland (1792)* ; G. Génique, *L'organisation des partis politiques et leur répartition géographique en France en 1849* ; Wl. Kybal, *Henri IV et l'Europe pendant les années 1609 et 1610* ; J. Richard-Bloch, *L'anoblissement sous François Ier* ; Mlle S. Wassermann, *Les clubs de Barbès et de Blanqui en 1848*.

— L'éditeur A. Fayard commence la publication d'une nouvelle collection historique intitulée « Mémoires et Souvenirs » et dirigée par M. Frantz Funck-Brentano. Les volumes, ornés de gravures, paraîtront mensuellement ; ils coûteront 1 fr. 50 brochés et 2 fr. 25 reliés. Le premier, qui vient d'être mis en vente, est une traduction, par M. Funck-Brentano, du livre anglais de Maria-Helene Williams sur *Le règne de Robespierre*. Parmi les volumes annoncés, nous noterons : Les *Souvenirs du Cte de Ségur*, par le Mis de Ségur ; les *Mémoires de Mme Vigée-Lebrun*, par P de Nolhac ; les *Souvenirs de Mme de Caylus*, par le Cte d'Haussonville ; le *Mémorial de Sainte-Hélène*, par H. Houssaye.

— Sous les auspices du service de la Bibliothèque et des travaux historiques de la Ville de Paris, la librairie Ernest Leroux vient de faire paraître le premier volume de la « Bibliothèque d'histoire de Paris » dont nous avons brièvement annoncé (t. XI, p. 164) la création. Cette nouvelle collection est destinée à compléter la grande série de l'*Histoire générale de Paris* ou Collection verte (in-4), dans laquelle ont paru les volumes de la *Topographie historique* et se continuent des publications de textes tels que les *Registres des délibérations de l'Hôtel de Ville*. La « Bibliothèque », composée de volumes in-8, sera réservée à des travaux moins considérables, consacrés à tel ou tel point spécial du passé parisien : histoire topographique, histoire de la population, des institutions, d'événements ; ce sera une série d'études locales. La collection comprendra des œuvres originales et des éditions de textes. Le premier tome est une étude de topographie de la ville au moyen âge : *Paris sous les premiers Capétiens*, par M. Louis Halphen.

—Paul Delalain. *Libraires et imprimeurs de l'Académie française de 1643 à 1793. Notices biographiques*. Paris, Picard, 1907, in-8, 156 p. — Sous ce titre, M. D. a rassemblé les résultats de ses recherches à la Bibliothèque technique du Cercle de la librairie, à la Bibliothèque et aux Archives nationales, sur les trois familles d'imprimeurs, les Camusat, les Coignard et les Brunet, qui se succédèrent dans cette charge depuis la fondation de l'Académie jusqu'à la Révolution. Son travail, très consciencieux, orné de plusieurs reproductions des marques de ces libraires fameux, et auquel sont jointes en appendice de nombreuses pièces justificatives, rendra service non seulement aux historiens de l'imprimerie, mais encore à ceux de la littérature et aux bibliographes.

— E. Tonnellier. *Châtillon-sur-Loing, sa seigneurie et ses anciennes institutions religieuses*. Châtillon, 1908, in-12, 253 p. — La première partie de cette monographie (c'est la plus longue et la moins originale) est consacrée à l'histoire des seigneurs de Châtillon-sur-Loing ; d'abord les Coligny, depuis l'arrière-grand-père de l'Amiral, acquéreur de la seigneurie en 1437, jusqu'à son arrière-petit-fils, tué au service du roi pendant la Fronde (1649) ; puis les Montmorency-Luxembourg (le fils du « Tapissier de Notre-Dame » était le neveu du dernier des Coligny). Outre l'histoire proprement dite du château et de la seigneurie, l'auteur raconte beaucoup d'événements de l'histoire générale qui touchent plus ou moins au pays de Châtillon (construction du canal de Briare, combat de Bléneau), tout ceci d'après des travaux déjà connus. La seconde partie, plus neuve, retrace, d'après les Archives nationales et locales, l'histoire des anciennes institutions religieuses de Châtillon : 1° l'Hôtel-Dieu, ruiné par les guerres de religion, relevé et doté par les seigneurs ; 2° le monastère des Bénédictines, fondé en 1677 dans une intention de propagande catholique (Châtillon fut un centre protestant assez important, siège de deux synodes provinciaux et d'un collège fondé par Coligny ; les seigneurs ne devinrent catholiques qu'un peu après la mort de Louis XIII ; le collège fut supprimé en 1681 et ses bâtiments donnés aux Bénédictines, le temple fut détruit en 1685 ; M. T. n'a d'ailleurs donné sur les institutions protestantes que quelques détails épars dans la première partie de son livre) ; 3° le chapitre, ruiné par les guerres de religion, réorganisé en 1610, et qui végéta jusqu'à la Révolution (dès les premières années du XVIIIe siècle, il ne comptait plus que 3 chanoines, et il était question de le supprimer). A propos de cette collégiale, l'auteur donne au sujet de son grand'oncle, le dernier doyen du chapitre, quelques détails trop brefs sur l'époque révolutionnaire, tirés de papiers de famille : l'abbé Tonnellier se réfugia en Suisse, en janvier 1794, et, rappelé par un certain nombre d'habitants, revint célébrer le culte en avril 1795 ; il fut curé de Châtillon jusqu'en 1838. En somme, il y a dans cette monographie faite avec soin [1] quelques détails intéressants à recueillir parmi beaucoup de choses déjà connues. — A. C.

— Antonin Perbosc. *Anthologie d'un centenaire. Pages choisies des écrivains Tarn-et-Garonnais (1808-1908)*. Montauban, Masson, 1908, in-8, XV-238 p. — A l'occasion du centenaire de la création du Tarn-et-Garonne, M. A. Perbosc, le folkloriste bien connu dans le Midi, a eu l'idée, quoique jugeant factice l'institution des départements, de réunir en un volume des extraits des littérateurs, historiens, etc., originaires du département, qui ont vécu entre ces deux dates. Le souci d'être complet a amené l'auteur à donner des morceaux qui, contrairement à ce qu'il annonce, n'ont aucun rapport avec le pays natal ou qui n'ont vraiment de valeur ni par le style, ni par la pensée. Ce livre n'aurait rien perdu à la suppression d'extraits trop courts pour tirer de l'oubli plus d'un écrivain qui d'ailleurs ne méritait pas d'en

1. A signaler quelques erreurs : les églises non aliénées ont été rendues au culte avant le Consulat, dès mai 1795 (p. 134) ; la Révocation de l'Édit de Nantes est du 18 octobre, non du 17 novembre 1685 (p. 66) ; Châtillon, Montargis et Jargeau étaient de la province d'Orléanais, non de Berri (p. 65). *Arcqs* en Gasgogne, c'est Dax, qu'on écrivait alors Acqs (p. 29) ; *Puisette*, en Beauce, c'est Le Puiset, Eure-et-Loir (p. 41).

sortir, et cette suppression aurait permis d'augmenter la part faite à des auteurs comme Mme Michelet, Cladel, Pouvillon, etc., et de donner sur le pays lui-même un plus grand nombre de pages historiques ou descriptives. A signaler la réimpression du curieux opuscule dans lequel J. B. Pérès démontrait que Napoléon n'a jamais existé et que son histoire n'est autre chose que celle du soleil, critique déguisée de l'*Origine des cultes* de Dupuis. — F. G.

— Signalons plusieurs nouvelles brochures que nous avons reçues de M. l'abbé F. Uzureau : *Une page de l'histoire littéraire de l'Anjou* (in-8, 57 p.) ; c'est l' « Histoire de l'établissement de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres d'Angers », en 1686, composée en 1770 par l'abbé Rangeard, curé d'Andard, plus tard député aux États généraux ; — *Le présidial d'Angers, les dernières « rentrées publiques » avant la Révolution*, de 1773 à 1789, d'après les comptes rendus qu'en donnaient chaque année les *Affiches d'Angers* (in-8, 22 p.) ; — *Les eaux minérales en Maine-et-Loire au début du XIXe siècle* (Paris, Impr. nat., 1907, in-8, 8 p.) ; — *Les divisions administratives de la province d'Anjou et du département de Maine-et-Loire* (in-8, 61 p.), très utile chapitre de géographie administrative ; — *Les conseillers d'arrondissement en Maine-et-Loire (1800-1909)* (in-8, 52 p.) ; — *Les élections du clergé dans la sénéchaussée de Saumur (1789)* (in-8, 33 p.) ; — *Les Chouans dans le Craonnais (1794-1796)* (in-8, 54 p.), reproduction de rapports envoyés du 11 mars 1794 au 19 mai 1796 par les administrateurs du district de Segré à ceux du département de Maine-et-Loire, et d'un « Journal de ce qui s'est passé dans le district de Segré et lieux environnants », allant de juillet 1794 à février 1795 ; — enfin, *La séparation de l'Eglise et de l'Etat dans un grand diocèse (1800-1802)* (Paris, Sueur-Charruey, in-8, 28 p.), intéressante étude sur la situation religieuse du diocèse d'Angers à la veille du Concordat, faite à l'aide de la correspondance de Guillou, commissaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale de Maine-et-Loire, puis de Montault des Isles, premier préfet de ce département, avec leurs subordonnés et avec le gouvernement. — P.-R. M.

— L'étude de M. Jean Audouard sur *Le rétablissement du Parlement de Provence (janvier 1775)*, publiée à la librairie Daragon (1909, in-8, 42 p.), contient un récit très détaillé de toutes les fêtes données à Aix pour célébrer la chute du système judiciaire établi par le chancelier Maupeou et le rétablissement des anciens magistrats. On y trouvera notamment le texte complet des harangues de bienvenue prononcées lors de la séance solennelle de réinstallation et des visites de cérémonie qui l'accompagnèrent.

Une autre brochure du même auteur, publiée à la même librairie, et qui est extraite de la *Revue de Provence et de Langue d'Oc* (no de juin-juillet 1909, in-8, 15 p.), est intitulée : *Un conflit entre le Parlement Maupeou et la sénéchaussée d'Aix (avril 1774)* ; comme la précédente, elle est écrite d'après des documents inédits tirés des Archives des Bouches-du-Rhône. Elle retrace longuement l'histoire de la résistance opposée par le lieutenant particulier de la sénéchaussée d'Aix aux ordres du Parlement, qui lui commandait de se dessaisir entre ses mains des pièces d'un procès qu'il avait eu à examiner en qualité de commissaire rapporteur. Ce petit

épisode, auquel c'était peut-être faire beaucoup d'honneur que de consacrer 15 grandes pages, est un exemple nouveau, après tant d'autres que nous connaissions déjà, de l'hostilité que rencontrèrent presque partout les magistrats des Parlements Maupeou et de la hardiesse avec laquelle certains tribunaux inférieurs surent quelquefois leur résister. — R. G.

— Henri ROUZAUD. *Histoire d'une mine au mineur. La mine de Rancié (comté de Foix) depuis le moyen âge jusqu'à la Révolution.* Toulouse, Privat, 1909, in-8, 144 p. — Curieuse histoire d'une mine qui, de tout temps (on la trouve mentionnée pour la première fois au XIIIe siècle), a appartenu aux habitants du canton montagneux où elle se trouve. Ce phénomène s'explique par l'isolement du pays et n'offre aucun caractère de communisme. On y trouve au contraire à chaque instant des conflits d'intérêts particuliers entre les mineurs, les maîtres de forges, les étrangers. M. R. donne de nombreux et intéressants détails sur le fonctionnement au XVIIIe siècle de cette institution si originale, organisation politique de la communauté, mode d'exploitation de la mine, vente du minerai, etc. Une autre thèse de droit en préparation nous montrera son fonctionnement actuel, qui est à peu près celui qui a été établi au XIIIe siècle. — F. G.

— P. MOULONGUET. *La Souveraineté de Béarn à la fin de l'Ancien Régime.* Toulouse, E. Privat, 1908, in-8, 205 p. — A défaut de renseignements détaillés sur l'état économique de la province, qu'on ne saurait s'étonner outre mesure de ne pas rencontrer dans un ouvrage qui est une thèse de droit public, on trouvera dans le livre de M. M. un bon exposé de ce que fut l'organisation administrative du Béarn, particulièrement en ce qui touche la composition et le pouvoir des États, le régime municipal et le régime financier, pendant les deux siècles qui suivirent la réunion du pays à la France, jusqu'à son incorporation au département des Basses-Pyrénées en 1790, qui marqua définitivement la perte de ses privilèges. Plus d'une fois les États, pour la sauvegarde de ceux-ci, avaient eu à lutter, surtout sous Louis XIV. Par contre, la faiblesse du pouvoir, à la fin du règne de Louis XVI, avait encouragé quelques éphémères tentatives pour rendre à la « Constitution » béarnaise une partie de son ancienne vigueur. Il n'en est que plus intéressant de noter que c'est sur le vœu même des habitants qu'eut lieu sous la Révolution cette incorporation de la province dans la nouvelle organisation administrative de la France. L'ouvrage contient encore quelques indications sommaires, mais cependant intéressantes, sur le régime de la voirie, l'organisation judiciaire et militaire, l'enseignement ; comme toute la documentation inédite du livre, elles sont tirées des cartons de la série H des Archives nationales. — R. G.

— Georges BIZET. *Lettres à un ami, 1865-1872.* Introduction d'Edmond Galabert. Paris, Calmann Lévy [1909], in-16, 200 p. (portr. et fac-sim.). — M. E. Galabert publie les lettres qui lui furent adressées par Bizet à l'occasion de la correction de ses devoirs musicaux. Une amitié solide ne tarda pas à remplacer les rapports de maître à élève, et cela nous vaut non seulement une foule de détails techniques qui intéresseront particulièrement les musiciens, mais encore, sur toutes sortes de sujets, des confidences, des réflexions qui jettent sur Bizet un jour tout nouveau. Dans

ces lettres écrites d'une plume alerte, vive, pleines d'esprit et d'ironie, de pensées frappées à l'emporte pièce, Bizet se révèle comme un professeur d'une rare conscience, comme un esprit doué de la forte culture intellectuelle qu'il estimait nécessaire aux musiciens, et aussi comme un caractère d'une très haute valeur morale, une nature loyale et généreuse, ayant horreur de la banalité, incapable de rancune et de jalousie pour ses rivaux, discernant ce qui dans ses œuvres était conforme ou non à son idéal, et dès lors insensible aux critiques injustes dont il pouvait être l'objet. Aussi est-ce avec raison que M. G., dans une introduction pleine de souvenirs et de renseignements sur son ami, s'élève contre la légende absurde qui fait de la mort de Bizet la conséquence de la chute de « Carmen ».

— A. Chagny. *Études sur la première annexion de la Bresse à la France, en 1536.* Bourg, 1909, in-8, 122 p. — Sous ce titre, M. Chagny a réuni trois monographies : *la légation d'Antoine du Saix* à la cour de France en 1534, les *préludes de la conquête* en 1535, et l'*invasion*, suivie de l'annexion en 1536. Ce sont trois chapitres très intéressants d'histoire locale, appuyés sur des documents tirés des archives départementales et municipales et des archives de Turin, car la Bresse, comme le Bugey, appartenaient à la maison de Savoie. L'exposé de M. C. a une portée plus générale : il éclaire la politique de François Ier et celle du duc de Savoie, à la veille de la guerre qui allait de nouveau s'engager entre le roi de France et l'Empereur. Chemin faisant, l'auteur s'est trouvé amené à rectifier quelques menues erreurs qui, à force d'être répétées, avaient fini par s'imposer comme des vérités, telle la campagne du comte de Saint-Pol en Bresse, en 1536. Il est à souhaiter que M. C. continue ses *Études* sur l'Histoire de la Bresse au XVIe siècle, avant l'annexion définitive. Il est mieux placé que personne pour nous donner un travail sérieux et solide comme celui qu'il publie aujourd'hui. — V.-L.-B.

— Cte Bernard-Attanoux. *Les volontaires du Var sous la première République. Le 2e bataillon de volontaires. Son incorporation dans la 32e demi-brigade.* Draguignan, Imp. Latil frères, 1909, in-8, 61 p. (Extrait du « Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan »). — M. Bernard-Attanoux a reconstitué l'histoire du 2e bataillon du Var, de 1792 à 1796, à l'aide des états de situation de l'amée des Alpes, et a utilisé en outre, à partir de l'incorporation de ce bataillon dans la 32e demi-brigade, les papiers du capitaine Emmanuel Attanoux, dont le carnet de route va d'avril 1796 à décembre 1797. Le 2e bataillon des volontaires du Var fut réuni à Vence, et eut presqu'aussitôt Masséna pour chef. Il prit part, en 1792 et 1793, aux opérations dans le comté de Nice et dans les Alpes-Maritimes. Dans les premiers mois de l'année 1794, vers février, il fut amalgamé avec le 1er bataillon du 11e régiment (Vieille-Marine) et le 1er bataillon des volontaires de la Haute-Garonne pour former la 21e demi-brigade de bataille. Il conserva toutefois son individualité pendant la campagne d'Italie et aussi en Egypte, où le capitaine Attanoux, devenu commandant, puis chef de brigade, fut grièvement blessé. — A. D.

LIVRES NOUVEAUX

Généralités. — Bibliothèque Nationale. Dep^t des Imprimés. Liste des périodiques étrangers. 2e Supplément. Paris, H. Champion, 3.00. — *Fr. Masson*. Jadis et aujourd'hui. Paris, Ollendorff, 3. 50. — *A. Mézières*. De tout un peu. Paris, Hachette, 3. 50. — *L. Veuillot*. Derniers mélanges. Pages d'histoire contemporaine (1873-1877). Paris, Lethielleux.

Histoire politique intérieure. — *H. d'Alméras*. Marie-Antoinette et les pamphlets royalistes et révolutionnaires. Paris, Albin Michel, 5. 00. — *A. Aulard*. Recueil des Actes du Comité de salut public. T. XIX. Paris, Imp. Nationale ; A. Leroux, 10. 00. — *N. Aymès*. Trente années du Grand Siècle. La France de Louis XIII. Paris, Nouvelle Librairie nationale, 3.50 (Les Idées claires). — *C. Ballu*. Jean Dauvet, premier Président du Parlement de Paris. Angers, G. Grassin. — *Dr M. Billard*. Kaiserin Marie-Louise und ihre Gatten. Trad. du français. Berlin, K. Siegismund, 4 mk. — *G. Blondeau*. Jean Jouard, seigneur d'Echevannes et de Gatey, président des Parlements des duché et comté de Bourgogne. Besançon, Imp. Dodivers. — *A. Bourgeois*. Varennes raconté par la fille de Louis XVI. Châlons-sur-Marne, Imp. Martin. — Mémoires inédits de M.-C. Boutiller de Saint-André, publiés par l'*Abbé Rousseau*. Vannes, Imp. Lafolye. — *M. Brisac*. Lyon et l'insurrection polonaise de 1830-31. Lyon, A. Rey, 2. 00. — *P. Brulat*. Histoire populaire de Léon Gambetta. Paris, Paclot, 2. 50. — Dix ans d'émigration, 1791-1801. Souvenirs de François de Cézac, publiés par le *Bon A. de Maricourt*. Paris, Émile-Paul, 4. 00. — Cahiers des procès-verbaux des séances de la Société populaire de Rouen (1790-1795). Documents publiés et analysés par *E. Chardon*. Rouen, Imp. L. Gy. — *U. Coste*. Le pouvoir législatif dans la Constitution de 1793. Paris, Pichon et Durand-Auzias. — *A. Dayot*. Louis XIV (gr.). Paris, Flammarion. — *J. du Bourg*. Les entrevues des princes à Frohsdorf, 1873 et 1883. La vérité et la légende. Paris, Perrin, 3. 50. — Mémoires du Cte Dufort de Cheverny, introducteur des ambassadeurs, lieutenant-général du Blaisois. Introduction et notes par *R. de Crèvecœur*. T. II : La Révolution (1787-1801). Paris, Plon-Nourrit, 3. 50. — *H. Fleischmann*. Robespierre et les femmes. Paris, Albin Michel, 5. 00. — *Cte Fleury*. Louis XV intime et les petites maîtresses. Nouv. édit. Paris, Plon-Nourrit, 5. 00. — *P. Gérard*. Napoléon III devant l'histoire. Paris, Dujarric, 1. 50. — *Gozzi*. L'interpellation à l'Assemblée Nationale (12 février 1871-31 décembre 1875). Paris, Larose et Tenin, 5. 00. — *Vte de Guichen*. Le duc d'Angoulême. Paris, Émile-Paul, 5. 00. — *E. Guyot*. Discours parlementaires (1873-1906). Paris, Imp. Duc et Cie. — *J. Hamon*. La vie municipale dans les communes du canton de Passais pendant la Révolution. Rennes, Oberthür. — *J. Hervez*. Les chroniques du XVIIIe siècle. II : Les maîtresses de Louis XV. Paris, Bibl. des Curieux, 15. 00. — *K. Kautsky*. Die Klassengegensätze in der französischen Revolution. Stuttgart, J. H. W. Dietz, 0 mk. 75. — *G. Keller*. Bonaparte et le Directoire. Paris, A. Méricant, 3. 50. — *P. Kropotkine*. La grande Révolu-

tion (1789-1793). Paris, P.-V. Stock, 3.50. — *M. Laudot*. Nos grands républicains au XIXe siècle. Paris, Gedalge. — *Lecanuet*. Montalemberts Reise nach Irland und seine Begegnung mit O'Connell, 1839 und 1847. Uebersetzung. Strassburg, J. Singer, 1 mk. — *J. Lorédan*. La terreur rouge à Valenciennes (1794-1795). Lille, « La Croix du Nord », 5.00. — *J. Louet*. La chouannerie et le clergé constitutionnel dans un coin de la Bretagne. Rennes, Bahon-Rault, 1.50. — — *L. Martin*. Sully. Montargis, H. Léger. — — *E. Mauve*. Le Bourbonnais dans la seconde République (1848-1851). Moulins, Imp. du « Progrès Social ». — Lettres et Documents pour servir à l'histoire de Joachim Murat, 1767-1815. T. III : Gouvernement de Paris (1804-1805). Paris, Plon-Nourrit, 7.50. — *R. Nicolas*. L'esprit public et les élections dans le département de la Marne, de 1790 à l'an VIII. Châlons-sur-Marne, Libr. de l'« Union républicaine ». — Cahiers de doléances du bailliage de Sens pour les États-généraux de 1789, publiés par *C. Porée*. Paris, A. Leroux, 7.50 (Coll. de doc. inéd sur l'hist. écon. de la Révolution). — *Th. Puntous*. Un diocèse civil du Languedoc. Les États particuliers du diocèse de Toulouse aux XVIIe et XVIIIe siècles. Paris, V. Giard et Brière, 10.00. — *L. Ray*. La Société des Amis de la Constitution aux Riceys en 1791. Troyes, Imp. Paton. — *G. Routier*. 1859-1909. Édit. de l'Époque moderne. — Journal du quartier-maitre du 6e bataillon bis des volontaires du Calvados, publié par *R.-N. Sauvage*. Caen, L. Jouan (Le Fédéralisme en Normandie). — *J. Savina*. Les volontaires du Finistère et la prise des Tuileries (10 août 1792). Journal d'un volontaire. Quimper, Imp. A. Leprince. — *A. Savine*. La vraie Reine Margot. Paris, Louis Michaud, 1.50 (Coll. hist. illustrée). — *A. Savine* Les Jours de la Malmaison. Paris, Louis Michaud, 1.50 (Coll. hist. illustrée). — *Lt G. Treca*. Les doctrines et les réformes de droit public en réaction contre l'absolutisme de Louis XIV, dans l'entourage du duc de Bourgogne. Paris, Larose et Tenin, 5.00. — *F. Uzureau*. L'assemblée provinciale d'Anjou et l'élection de La Flèche. Angers, G. Grassin. — *C. Valois*. Un dialogue historique du temps de la Ligue. Nogent-le-Rotrou, Imp. Daupeley-Gouverneur. — *Ct M.-H. Weil*. Joachim Murat, roi de Naples. La dernière année du règne (mai 1814-mai 1815). T. III : Les dernières hésitations de Murat (27 février-26 mars 1815). La guerre, l'offensive napolitaine (27 mars-13 avril 1815). Paris, Fontemoing, 12.00.

Histoire diplomatique. — *L. d'Albiousse*. Entrevue de François Ier et de Charles-Quint à Aigues-Mortes en 1538. Vannes, Imp. Lafolye. — *Lady Blennerhassett*. Marie Stuart (1542-1587). Paris, Plon-Nourrit, 3.50. — *A. Chagny*. Études sur la première annexion de la Bresse à la France en 1536. Bourg, Libr. Jeanne d'Arc. — *R. Dmowski*. La question polonaise. Paris, A. Colin, 4.00. — *E. Driault*. Napoléon et l'Europe. La politique extérieure du Premier Consul (1800-1803). Paris, Alcan, 7.00. — *Cte Ch. de Mouy*. Souvenirs et causeries d'un diplomate. Paris, Plon-Nourrit, 7.50.

Histoire militaire. — *M. Ballauff*. Des Königs deutsche Legion bis zur Schlacht bei Talavera, 28. VII. 1809. Hannover, H. Feesche, 1 mk. 50. — Registres d'ordres du Maréchal Berthier pendant la campagne de 1813, publiés par *X*. T. II. Paris, R. Chapelot, 10.00. — Mémoires du capitaine Bertrand (Grande Armée, 1805-1815), publiés par le *Col Chaland de la Guillanche*. Angers, J. Siraudeau, 5.00. — *A. Beysset*. Un illustre bourguignon. Noël Bouton, marquis de Chamilly, maréchal de France (1636-1715). Mâcon, Protat. — *Gal von Blume*. Dans quelle mesure les conditions du succès de la guerre se sont-elles modifiées

depuis 1871? Trad. Painvin. Paris, Charles-Lavauzelle, 2.00. — *Lt Borrey*. Un épisode de la Campagne de France. Le blocus de Besançon par les Autrichiens, 1814. Paris, Charles-Lavauzelle, 2. 00. — *P. Bressonnet*. Études tactiques sur la campagne de 1806. Paris, Chapelot, 12. 00 (Publ. de la Section hist. de l'État-Major de l'Armée). — *E. Buat*. 1809. De Ratisbonne à Znaïm. T. Ier : De Ratisbonne à Essling. Paris, Chapelot (Publ. de la Section hist. de l'État-Major de l'Armée). — *Lt Cagnat*. Journal des marches et des combats du régiment d'Anjou-Infanterie, au cours de la guerre de la Succession d'Autriche (1741-1748). Paris, Charles-Lavauzelle, 1. 50. — *A. Conradi*. Vor Paris. Feldzugsbriefe aus dem Kriege 1870-71. Berlin, P. Parey, 2 mk. — *Gal Devaureix*. Souvenirs et observations sur la campagne de 1870. Armée du Rhin. Paris, Charles-Lavauzelle, 7. 50. — *J.-H. Dunant*. Eine Erinnerung an Solferino. Bern, F. Semminger, 2 mk. — *Major W. von Ebertz*. Das 2. schlesische Grenadier-Regiment Nr. 11, jetziges Grenadier-Regiment König Friedrich III, im Feldzuge 1870-71. Breslau. Hirt's Sort., 1 mk. 50. — *A. Ellrich*. Impressions de campagne d'un capitaine autrichien (1793-1809). Paris, Flammarion. — *Favé*. Campagne de 1814. II. Les premières opérations militaires dans la vallée de l'Aube, du 27 janvier au 6 février 1814. Paris, Libr. Saint-Paul. — *Lt-Col E. Ferry*. 1809. La marche sur Vienne. Paris, Chapelot, 2.00. — *Ed. Gachot*. Precis de la guerre en Suisse (1799). Paris, L. Fournier, 6.00. — *J. Girard*. 1870. Récit d'un combattant. Brive, Imp. Bessot et Guionie. — Mémoires du général Griois (1792-1822), publiés par *A. Chuquet*. T. II. Paris, Plon-Nourrit, 7. 50. — La justice et la discipline à l'armée du Rhin et à l'armée de Rhin-et-Moselle, 1792-1796. Notes historiques du chef de bataillon du génie Legrand, publiées par *L. Hennequin*. Paris, Chapelot (Publ. de la Section hist. de l'État-Major de l'Armée). — *L. Hennequin*. La campagne de 1794 entre Rhin et Moselle. Paris, Chapelot, 20. 00 (Publ. de la Section hist. de l'État-Major de l'Armée). — *Dr F. Hirn*. Vorarlbergs Erhebung im Jahre 1809. Bregenz, J.-N. Teutsch, 5 mk. — *P. Lambin*. Compiègne en 1870-1871. Souvenirs de la Guerre. Compiègne, Progrès de l'Oise. — Lettres inédites du général F.-R. Ledru, Baron des Essarts, 1766-1844, et documents divers, publiés par *M. Rebut*. Le Mans, Imp. Monnoyer. — *Ct Lefebvre de Behaine*. Le général A. de France (1833-1906). Paris, Ollendorf. — *A. Martinien*. Tableaux par corps et par batailles des officiers tués et blessés pendant les guerres de l'Empire, 1805-1815 (Supplément). Paris, L. Fournier. — *P. N.* La journée du 29 août 1870 à l'armée de la Meuse. Paris, Chapelot, 1. 25. — *Gal Niox*. L'Hôtel des Invalides. Paris, Delagrave, 2.50. — *Élie Peyron*. Le revirement de Bazaine. Paris, P.-V. Stock, 2. 00. — *Ct E. Picard*. Hohenlinden. Paris, Charles-Lavauzelle, 16. 00 (Publ. de la Section hist. de l'État-Major de l'Armée). — *H. Pichat*. La campagne du Maréchal de Saxe dans les Flandres, de Fontenoy, mai 1745, à la prise de Bruxelles, février 1746, suivie d'une correspondance inédite de Maurice de Saxe pendant cette campagne. Paris, Chapelot, 15. 00. — *J. Rouxel*. Les Bleus en campagne (1796). Paris, Champion. — *Schmid*. Die Armee von Châlons. I. Teil. Leipzig, F. Engelmann, 10 mk. — *Gal F. K. von Schmidt*. Erinnerungen aus dem Leben. II. Teil : Von der Mobilmachung am 16. IX. 1805 bis zum April 1813. Berlin, Mittler, 3 mk. 50. — *Lt Vassal*. Historique du 11e régiment d'infanterie (1635-1900). Montauban, Imp. E. Forestié. — *Major Z.* [*Ct Weil*]. La guerre de la Succession d'Autriche, 1740-1748. Du traité de Nieder-Schonenfeld à la paix de Füssen (juillet 1743-1745). Paris, Chapelot, 2. 50.

Histoire religieuse. — *U. d'Alençon*. Les frères mineurs capucins à Angers

(1855-1870). Angers, Grassin. — Journal inédit d'Arnaud d'Andilly, 1630 à la fin, publié par *E. et J. Halphen*. Paris, Champion. — *Abbé Bertaux*. Étude historique sur l'ancienne cathédrale, les évêques et les archevêques, les églises, les paroisses, les chapelles, les cloches, les sépultures dans les églises et couvents, les cimetières, les caveaux, les épitaphes et les pierres tombales encore existantes de la ville de Cambrai, de l'an 500 à l'an 1798. 2 vol. Cambrai, Imp. d'Halluin-Carion. — Œuvres inédites de l'abbé de Bonneval sur la Révolution, publiées par *l'abbé E. Griselle*. Paris, A. Savaète, 3. 50. — Correspondance de Bossuet, publiée par *Ch. Urbain et E. Levesque*. T. II: 1677-1683. Paris, Hachette, 7. 50 (Coll. des Grands Écrivains de la France). — *G. Bourgin*. La France et Rome de 1788 à 1797. Regeste des dépêches du Cardinal Secrétaire d'État, tirées du fonds des « Vescovi » des archives secrètes du Vatican. Paris, Fontemoing, 10. 00 (Bibl. des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 1re série, fasc. 102). — *H. Brémond*. L'inquiétude religieuse. 2e série. Paris, Perrin, 3. 50. — *A. Dayet*. Une satire ecclésiastique à Besançon en 1753. Besançon, Imp. Dodivers. — *J. Dehaut*. Prêtres victimes de la Révolution dans le diocèse de Cambrai (1792-1799). Cambrai, O. Masson. — *G. Doublet*. L'ancienne cathédrale de Grasse. Nice, Imp. Malvano. — *P. Goyau*. Autour du catholicisme social. 4e série. Paris, Perrin, 3. 50. — *G. Hautreux*. Dominique-Louis-Maris Vergne, prêtre beaufortais (1757-1798). Angers, G. Grassin. — *Dom Leclercq*. Les Martyrs. T. IX : Le XVIIe siècle. Paris, Oudin, 3. 50. — *Ch. Porée*. L'abbaye de Vézelay. Paris, H. Laurens (Petites monographies des grands édifices de la France). — *A. Prevost*. Histoire du diocèse de Troyes pendant la Révolution. T. II. Troyes, Imp. Frémont, 7. 50. — *W. Schlatter*. Johannes Calvin. Basel, Basler Missionsbuch, 0 mk. 80.

Histoire économique et sociale. Histoire coloniale. — *H. d'Alméras*. La vie parisienne sous le Consulat et l'Empire. Paris, Albin Michel, 5. 00. — *Vte G. d'Avenel*. Histoire économique de la propriété, des salaires, des denrées et de tous les prix depuis l'an 1200 jusqu'en l'an 1800. T. V. Paris, E. Leroux, 20. 00. (Coll. de Doc. inédits.) — *C. Bessonnet-Favre*. Les fêtes républicaines depuis 1789 jusqu'à nos jours. Paris, Gedalge et Cie. — *F. Bourdais*. Un gentilhomme manufacturier à Rennes au XVIIIe siècle. Julien Joseph Pinczon du Sel des Monts, 1712-1781. Vannes, Imp. Lafolye. — *F. Briffaud*. Un receveur des finances sous la Révolution. Le citoyen Hezon, receveur du district d'Evreux. Caen, H. Delesques. — *Dr Cabanès*. Mœurs intimes du passé. 2e série : La vie aux bains. Paris, Albin Michel, 3. 50. — *J. Carcopino*. L'enseignement de l'histoire dans les écoles centrales de la Révolution. Le Havre, Imp. du Journal du Havre. — *W. Challemel*. Tailleurs et cordonniers de Domfront (1691). Flers de l'Orne, Imp. Folloppe. — *P. Chemin-Dupontès*. Les Petites Antilles. Étude sur leur évolution économique. Paris, E. Guilmoto, 7. 50. — *P. de Coubertin*. Une campagne de vingt-et-un ans. Paris, Libr. de l'Éducation physique, 76, av. de Suffren. — *C. Cousin*. Étude sur le droit matrimonial dans la coutume de Sedan. Paris, A. Rousseau. — *H. Dehérain*. Le Cap de Bonne-Espérance au XVIIe siècle. Paris, Hachette, 3. 50. (Études sur l'Afrique. 2e série.) — *R. Demogue*. La criminalité et la répression en Champagne au XVIIIe siècle (1715-1789). Reims, Imp. Monce. (Travaux de l'Acad. de Reims.) — *Ctesse Drohojowska*. Les grands agriculteurs modernes. Tours, Mame. — *R. Fage*. Le collège d'Ussel. Paris, A. Picard. — *P. Fesch*. L'année sociale et économique en France et à l'étranger. 2e année (1908). Paris, M. Rivière, 7. 50. — *Ed. Fuchs*. Illustrierte Sittengeschichte vom Mittelalter bis zur Gegenwart Renaissance. München, A. Langen, 20 mk. — *P. Gasnault*. La Picarderie, domaine sou-

mis au métayage. Tours, Imp. P. Salmon. — *L. Gastine*. La Belle Tallien. Paris, Albin Michel, 5. 00. — *G. Gazier*. Jean-Baptiste Considerant de Salins (1771-1827). Besançon, Imp. Dodivers. — Le droit de grève, par *Ch. Gide* [*et collaborateurs*]. Paris, Alcan, 6. 00. (Bibliothèque générale des sciences sociales, XXXI.) — *C. Gide et C. Rist*. Histoire des doctrines économiques depuis les physiocrates jusqu'à nos jours. Paris, Larose et Tenin, 12. 00. — *J. Godart*. Travailleurs et Métiers lyonnais. Lyon, Cumin et Masson, 3. 50. — *L. Guimbaud*. Un grand bourgeois au XVIIIe siècle. Auget de Montyon (1733-1820). Paris, Émile Paul, 7. 50. — Lettre de Michel Estard sur les eaux minérales de Saint-Paul. Publiée par le *Dr R. Helot*. Rouen, Imp. Gy. (Soc. Rouennaise de bibliophiles.) — *F. Husson*. Artisans français, Les maçons et tailleurs de pierre. Les charpentiers. Les peintres en bâtiment, Doreurs et vitriers. Les miroitiers. Les selliers-carrossiers et les bourreliers. Les tapissiers. 6 vol. Paris, Marchal et Billard. — *E. Jovy*. Les mésaventures d'un écolier vitryat, Philippe Bedigis, en 1777 et 1782. Vitry-le-François, Imp. du « Messager de la Marne ». — *P. Laborderie*. Recherches sur la société d'acquets en pays bordelais. Ses origines historiques et ses caractères juridiques. Paris, Larose et Tenin. — *E. Ledoux*. Victor Considerant. Trois lettres inédites. Besançon, Imp. Dodivers. — *J. Lelong*. La vie et les œuvres de Loyseau (1564-1627). Paris, Pichon et Durand-Auzias. — Mémoire de l'abbé Marchand sur les communes de Rahay et de Valennes en l'an IX, publié par *J. L'Hermitte*. Le Mans, Assoc. ouvrière de l'Imp. Drouin. — *J. Lorédan*. La grande misère et les voleurs au XVIIIe siècle. Marion du Faouët, chef de brigands et ses associés (1740-1770). Paris, Perrin, 5. 00. — *P.-M. Masson*. Une vie de femme au XVIIIe siècle. Madame de Tencin (1682-1749). Paris, Hachette, 3. 50. — *P. Milne*. L'impôt des aides sous l'ancien régime. Paris, A. Rousseau. — *L. Morin*. Historique de la Société générale de secours mutuels de Troyes fondée en 1834 par les typographes et les relieurs. Troyes, Imp. J. L. Paton. — *P. Mourier*. Les ex-libris angoumoisins antérieurs au XIXe siècle. Angoulême, Imp. Charentaise. — *F. Perot*. Une vieille famille bourbonnaise. Le livre de raison des Bodin de Verneuil (1550-1749). Leur généalogie. Vannes, Imp. Lafolye frères. — *C. Pouthas*. La constitution intérieure de l'Université de Caen au XVIIIe siècle. Caen, L. Jouan. — *A. Poux*. Un préfet pédagogue dans l'Aude (1805-1807). Carcassonne, Imp. A. Gabelle. — *A. Reverdy*. Morelly. Idées philosophiques, économiques et politiques. Poitiers, Imp. M. Bousrez. — *G. Reymondin*. Bibliographie méthodique des ouvrages en langue française parus de 1543 à 1908 sur la science des comptes. Paris, Giard et Brière, 5. 00. (Publ. de la Soc. académique de comptabilité.) — *P. Rodier*. Les verreries des hautes forêts de Darney. Épinal, Imp. H. Fricotel, 1. 00. — *L. Sahler*. Princes et princesses en voyage. Les fils du prince Frédéric-Eugène de Wurtemberg-Montbéliard aux cours de Berlin et de Saint-Pétersbourg et en campagne, d'après les lettres du philosophe Holland, leur précepteur. Paris, Champion. — *Vte de Savigny de Moncorps*. Almanachs illustrés du XVIIIe siècle. Paris, H. Leclerc, 30. 00. — *A. Savine*. La vie aux galères. Souvenirs d'un prisonnier. Paris, L. Michaud, 1. 50. (Coll. historique illustrée.) — *A. Savine*. Un séjour en France sous Louis XV. Lettres du baron de Pollnitz. Paris, L. Michaud, 1. 50. (Coll. historique illustrée.) — *M. Tiffon*. L'industrie du papier à Angoulême. Angoulême, J. Boitaud, 4. 00. — *P. de Vaissière*. La société et la vie créoles sous l'ancien régime. Saint-Domingue. Paris, Perrin, 7. 50. — *G. Valois*. La monarchie et la classe ouvrière. Paris, Nouvelle Librairie nationale, 3. 50. — *L. Viala*. La question des grains et de leur commerce à Toulouse au XVIIIe siècle, de 1715 à 1789. Toulouse, Privat. — *J.-B. Maurice Vignes*. Histoire

des doctrines sur l'impôt en France. Les origines et les destinées de la Dixme royale de Vauban. Paris, Giard et Brière, 6. 00. — *M. Villard*. Les « assignats » d'État et les « billets de confiance » des communes de la Drôme pendant la période révolutionnaire. Valence, Imp. Legrand.

Histoire des sciences, histoire littéraire, histoire de l'art. — *D'Astier*. La Belle Tapisserye du Roy, 1532-1797, et les Tentures de Scipion l'Africain. Paris, Champion. — *J. D. Batchelder*. Un détail de technique dans un drame d'Eugène Scribe. Adrienne Lecouvreur et les influences de 1848. Paris, Soc. franç. d'impr. et de libr. — *A. de Bersaucourt*. Paul Verlaine, poète catholique. Paris, H. Falque, 1. 50. — *Hanns Bohatta*. Bibliographie des livres d'heures, XVe et XVIe siècles. Vienne (Autriche), Gilhofer et Ranschburg, 15. 00. — *J. Boulenger*. Ondine Valmore. Paris, Dorbon aîné, 7. 50. — *G. Brière, H. Stein et M. Tourneux*. Table générale de la Revue universelle des Arts (1855-1866). Soc. fr. de bibliographie, 117, boulevard Saint-Germain, Paris. — Un siècle d'histoire de France par l'estampe (1770-1871). Collection de Vinck. Inventaire analytique par *F.-L. Bruel*. T. Ier. Paris, Imp. Nationale. — *F. de Cardaillac*. Madame Cottin à Bigorre, 1803-1804. Paris, Champion. — *J. Coulin*. Die sozialistische Weltanschauung in der französischen Malerei. Leipzig, Klinkhardt und Biermann, 3 mk. — *V. Dauphin*. Contribution à l'étude de l'histoire de la médecine en Anjou. Les médecins, chirurgiens et apothicaires des Ponts-de-Cé avant 1789. Angers, G. Grassin. — *A. Ehrhard*. Une vie de danseuse, Fanny Elssler. Paris, Plon-Nourrit, 3. 50. — *A. Ferrey*. Jules Michelet et Hippolyte Taine. Paris, Soc. franç. d'impr. et de libr. — Lettres de Peiresc à Jacques Gaffarel (1627-1637), publiées par *P. Gaffarel*. Digne, Imp. Chaspoul. — *F. Girardet*. La mort de J.-J. Rousseau. Lyon, A. Rey. — *J. Grand-Carteret et Leo Delteil*. La conquête de l'air vue par l'image. Paris, Libr. des « Annales politiques et littéraires ». — *J. Guiffrey et P. Marcel*. Inventaire général des dessins du Musée du Louvre et du Musée de Versailles. École Française, III. Paris, Ch. Eggimann. — *Guillibert*. Les médailles frappées en l'honneur du bailli de Suffren. Valence, Imp. Valentinoise. — *Miss Doris Gunnell*. Stendhal et l'Angleterre. Paris, C. Bosse, 6. 00. — *Ad. Jullien*. Musiciens d'hier et d'aujourd'hui. Paris, Fischbacher, 5. 00. — *Dr A. Kastil*. Studien zur neueren Erkenntnistheorie. I. Descartes. Halle, M. Niemeyer, 5 mk. — *R. Klein*. Félicien Rops. Neue Folge. Berlin-Halensee, Internationaler Buch- und Kunstverlag, 6 mk. — Friedrich's des Grossen Briefwechsel mit Voltaire. Hrsg. von *R. Koser und H. Droysen*. 2. Teil : 1740-1753. Leipzig, S. Hirzel, 13 mk. (Publikationen aus den königlichen preussischen Staatsarchiven.) — *C. Mauclair*. Eugène Delacroix. Paris, Libr. artistique internationale, 6. 00. — *G. Migeon*. Les arts du tissu. Paris, Laurens, 10. 00. (Manuels d'histoire de l'art.) — *H. Nasse*. Jacques Callot. Leipzig, Klinkhardt und Biermann, 10 mk. (Meister der Graphik.) — *Fr. Pazdirek*. Universal-Handbuch der Musikliteratur aller Völkern. Vol. XXI. Wien, Verlag des Universal-Handbuch der Musikliteratur, 12 mk. — *L. Péricaud*. Histoire de l'histoire des grands et des petits théâtres de Paris pendant la Révolution, le Consulat et l'Empire. T. II : Théâtre des petits comédiens de S. A. S. Mgr le Comte de Beaujolais. Paris, E. Jorel, 5. 00. — *E. Perrier*. Scudéry et sa sœur à Marseille (1644-1647). Valence, Imp. Valentinoise. — *C. Porée*. Les architectes et la construction de la cathédrale de Sens. Caen, H. Delesques. — *L. Séché*. Muses romantiques, Mme d'Arbouville. Paris, Mercure de France, 7. 50. — *A. Soubies*. Les membres de l'Académie des Beaux-Arts depuis la fondation de l'Institut. Le Second Empire (1852-1870). Paris, Flam-

marion, 6. 00. — *P. Souvestre et A. Wernelle.* La traversée de la Manche en aéroplane, de Blanchard à Blériot (1785-1909). Paris, Flammarion, 3. 50. — Correspondance de Stendhal (1800-1842), publiée par *Ad. Paupe et P.-A. Cheramy.* 3 vol. Paris, C. Bosse, 20. 00. — *G. Vauthier.* Les théâtres de province en 1818. Poitiers, Soc. franç. d'impr. et de libr. — Watteau. Handzeichnungen. Hrsg. von *Cornel. Gurlett.* Berlin, J. Bard, 15 mk.

Histoire locale et généalogique. — *Abbé F. Blanquart.* Épitaphes et inscriptions du XIIIe au XVIIIe siècle recueillies dans le canton d'Amfreville-la-Campagne et publiées avec annotations. Rouen, Imp. L. Gy. — *J. Verchaly et E. Preaubert.* Les tremblements de terre en Anjou. Angers, G. Grassin. — Documents pour servir à l'histoire de Beauvais et du Beauvaisis au XVIe siècle. Recueil mémorable d'aulcuns cas advenus depuis l'an du salut 1573 tant à Beauvais qu'ailleurs, publié par le *Dr V. Leblond.* Paris, Champion. (Publ. de la Soc. acad. de l'Oise.) — *P. Pidancet.* La coutume ancienne de Besançon et son commentateur Claude François d'Orival, seigneur de Vorges. Besançon, Imp. Dodivers. — *P. Meller.* État-civil des familles bordelaises avant la Révolution. Mariages. Bergerac, Imp. J. Castanet. — Documents relatifs aux États de Bretagne de 1491 à 1589, publiés par le *Vte Ch. de la Lande de Calan.* T. II. Rennes. (Soc. des bibliophiles bretons et de l'hist. de Bretagne, t. XV.) — *H. Prentout.* Caen et Bayeux. Paris, Laurens, 4. 00. (Les Villes d'art célèbres.) — *Cte d'Armancourt.* Chartres. Notes héraldiques et généalogiques. Chartres, Imp. Durand. — *M. Henriet.* Un chapitre de l'histoire de Château-Thierry. La chapelle Notre-Dame du Bourg. Château-Thierry, H. Bouchardeau. — *C. Merk.* A history of Dieppe. Paris, Imp. Clarke, 2. 50. — *Ch. Porquet.* Glatigny et ses seigneurs. Versailles, L. Bernard. — Inventaire historique et généalogique des documents de la branche Lévis-Mirepoix. T. II. Toulouse, Privat. (Archives du château de Léran.) — *P. Denis du Péage.* Recueil de généalogies lilloises. T. IV. Lille, Imp. Lefebvre-Ducrocq. (Mémoires de la Soc. d'études de la prov. de Cambrai.) — *J. Levainville.* Le Morvan. Paris, Colin, 10. 00. — *Chr. Pfister.* Histoire de Nancy. T. II : De l'avènement du duc Antoine à la mort d'Henri II (1624). Paris, Berger-Levrault, 35. 00. — *A. Billy.* Paris vieux et neuf. La Rive droite. Paris, E. Rey, 5. 00. — *A. Mousset et G. Mazeran.* Dix promenades dans Paris. Paris, Imp. Collemant, 1. 25. — *C. Nouguier.* Une famille du bailliage de Montargis. Les Prevost. Fontainebleau, Imp. M. Bourges. — *Dr H. Hildebrandt.* Die Provence. Landschafts- und Architekturskizzen. Strassburg, Heitz, 2 mk. 50. — *J. Deslive.* Histoire de Quarouble. Valenciennes, Giard. — *Longnon.* Le château de Rambouillet. Paris, Laurens, 2. 00. (Petites monographies des grands édifices de la France.) — *L. Th. Lecureux.* Saint-Pol-de-Léon. Paris, Laurens, 2. 00. (Petites monographies des grands édifices de la France.) — Plan de la ville de Tulle dressé en 1772, avec description topographique et historique. Tulle, Imp. Crauffon.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS *L'un des propriétaires-gérants :* P. CARON

L'administration des haras et l'élevage du cheval en France au XVIIIe siècle (1715-1790)

(*Suite et fin*[1].)

Insuffisance du nombre des étalons. — « Le nombre des étalons et des établissements de haras était insuffisant aux besoins de la France [2]. » Certaines provinces avaient peu ou point d'étalons : la Provence n'en avait pas, et l'établissement créé en Camargue n'avait pas subsisté ; les chevaux qui en étaient sortis « se renouvelaient comme les races sauvages [3] » ; le Languedoc, la généralité de Paris n'avaient qu'un nombre dérisoire d'étalons ; « le Santerre, le Vimeux, le Boulonnais, le Calaisis [4], une partie de la Flandre française, le Morvan [5] étaient abandonnés à eux-mêmes ou au despotisme de quelques gardes-étalons [6] ». Un précis sur l'état des haras de la généralité de Tours, daté de 1780, nous montre en détail que, même dans une région où les étalons étaient nombreux, ils étaient bien loin de l'être autant qu'il aurait fallu [7]. On pourrait multiplier les exemples.

---

1. Cf. ci-dessus, p. 36-57.
2. J.-B. Huzard, *op. cit.*, p. 32.
3. L. de Maleden, *op. cit.*, p. 36. Sur les haras de Provence et de Camargue, voir Arch. nat., H 1398 ; Arch. départ. des Bouches-du-Rhône, C 2375, 2376 ; [Desportes], Mémoire sur les chevaux de Camargue, Arch. du min. de la guerre, Archives techniques, cavalerie, organisation, IV, pièces sans date, carton 28.
4. Sur ces haras, voir Arch. nat., H 6[1], 6[2], 7.
5. Voir : Mémoire instructif et tendant à remédier à la disette des chevaux dans le Morvan (sans date). Arch nat., H 214 *ter*, pièce n° 274.
6. J.-B. Huzard, *op. cit.*, p. 33.
7. Précis sur l'état des haras en la généralité de Tours, sur les progrès de cette partie depuis 1758, les avantages que la province en retire actuellement et les moyens de le perfectionner (anonyme), date du 30 septembre 1780. Arch. nat., H 1371. Voici les indications fournies par ce document : 1. Élections de Tours, Amboise, Loches, Loudun, Richelieu,

Dans les provinces où l'élevage n'était qu'une faible ressource, le défaut d'étalons l'empêchait de se développer : en Bourgogne, par exemple, une seule contrée, la Bresse, « envisageait son commerce de chevaux comme une de ses principales ressources [1] » ; il n'y avait pas d'étalons dans le reste du pays [2], on n'y disposait guère que des étalons des haras ; il en résultait que l'élevage ne faisait pas de progrès, faute d'une quantité suffisante de chevaux ; et lorsque ces derniers étaient mal choisis, les propriétaires de juments n'avaient plus qu'à les vendre. En Navarre, dit un inspecteur, « plusieurs propriétaires de juments ne retirent aucun avantage du service des étalons royaux, n'y ayant qu'un petit nombre de juments qui soient annexées à ces étalons : de là les plaintes les plus vives de la part des habitants dont les juments ne sont pas annexées [3] ». Or, le nombre des étalons, en Navarre, reste sensiblement le même [4]. Il en est de même dans le reste du royaume. Aussi l'administration des haras ne réussit-elle pas à accroître la production des poulains dans les pays où la population ne s'y livrait pas avant sa création. La liste des pays d'élevage du cheval, au début du XVIIe siècle, telle qu'on la lit dans les écrivains du temps [5], comprend les noms des régions d'élevage à la fin du XVIIIe siècle.

Dans les régions où l'élevage des chevaux était une ressource importante, le défaut d'étalons n'a pas paralysé la production, mais uniquement parce que le règlement n'y fut jamais observé.

Baugé, Montreuil-Bellay et Saumur : 12 étalons, il en faudrait au moins 110. — 2. Élections d'Angers : 24 étalons, il en faudrait au moins 70. — 3. Élections de Chinon, La Flèche et Château-Gontier : 29 étalons, il en faudrait plus de 50. — 4. Maine (élections de Laval, Mayenne, Le Mans): 54 étalons, il en faudrait 170. — 5. Élection de Château-du-Loir : 14 étalons, il en faudrait au moins 30.

1. De Drancy, Mémoire sur les haras de la province de Bourgogne, d'après la visite faite suivant les ordres de M. Bertin, 1777. Arch. nat., H 211[1].

2. Mémoire anonyme sur les haras de Bourgogne, 1er avril 1778, *ad finem*. Arch. nat. H, 211[1].

3. Projet d'administration des haras de Navarre présenté le 18 mai 1776 par M. d'Apat, inspecteur des haras de Navarre. Arch. nat., H 1161.

4. États de visite de 1775 à 1789 (Arch. nat., H 1161); le nombre des étalons royaux reste toujours le même : 6 ; celui des étalons approuvés diminue : 1775,11 ; 1777,10; 1780, 7 1781,9; 1782, 10; 1783,8; 1784,7; 1786,6 ; 1788, 7.

5. O. de Serres (*Le théâtre d'agriculture*, 1600, Paris, an XII-1804, 2 vol. in-4, t. Ier, p. 542), R. de Menou (*La pratique du cavalier*, Paris, 1620, in-16, p. 18-24), A. de Pluvinel, (*L'instruction du roi ou l'art de monter à cheval*, 1625, édition de Francfort-sur-le-Mein, 1670, in-fol., p. 14-15), nomment le Poitou, la Normandie, la Bretagne, la Franche-Comté, la Bresse la Gascogne, le Limousin, les pays du Nord.

En Normandie, les étalons coureurs, les « petits chevaux » qu'on laisse errer dans les prés et couvrir les juments en liberté sont très nombreux, et les intendants ne cessent de publier des ordonnances pour rappeler le règlement, de prononcer des confiscations et des condamnations [1] ; dans le Boulonnais, avant 1779, les coureurs étaient tolérés, et l'on n'avait pas coutume d'annexer les juments ; les gardes renonçaient à exiger le droit de saut réglementaire, et le réduisaient, comme les propriétaires d'étalons coureurs, à 40 ou 30 sols ; ils faisaient saillir le plus de juments possible pour rentrer dans leurs frais, sans considérer les forces de leur cheval : « Le coureur fait saillir sous les fenêtres du garde-étalon, le garde-étalon mène son cheval de village en village pour ne pas perdre ses pratiques, et devient coureur » [2] ; un inspecteur, M. de Grandpré, voulut remettre le règlement en vigueur : après quelques années de conflit aigu, il fallut céder devant les clameurs de toute la province. Dans le Perche, le garde, au lieu de laisser l'étalon à l'écurie, le conduisait aux juments, et on ne put abolir cette coutume : « il aurait fallu sévir contre plus de mille personnes » ; là aussi la plupart des paysans faisaient sauter leurs juments par des « harins [3] » ; en Bretagne, « les étalons manquent de toutes parts [4] », et les paysans préféraient les petits chevaux du pays aux étalons royaux [5]. Ici encore on pourrait aisément multiplier les exemples.

Mauvais choix des étalons. — Non seulement les étalons étaient trop peu nombreux, mais encore ils étaient, le plus souvent, fort mal choisis.

Les hommes de l'administration des haras eurent sur les procédés de reproduction les plus fâcheuses idées. A vrai dire, jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, ce sont plutôt des traditions qu'un système conscient qui dirigent leur pratique. Ces traditions peuvent se résumer en deux propositions : les étalons étrangers sont préférables aux étalons du

1. Nombreux exemples : Arch. départ. du Calvados, C 2507.
2. De Grandpré, Mémoire sur les haras du Boulonnais, 1778. Arch. nat., H 6².
3. Arch. nat., H 1163. — Le harin est un petit cheval d'espèce très commune.
4. Pièce datée de 1782, comprenant le texte de l'arrêt du 14 octobre 1727 avec des observations de M. de Polignac et des réponses de l'intendant (le texte cité est de l'intendant). Arch. nat., H 646.
5. Caze de la Bove, intendant, Mémoire sur les haras de Bretagne, 1781. Arch. nat., H 646.

pays ; il y a des races amélioratrices, à savoir les barbes pour les chevaux fins, les chevaux de selle, les chevaux du Nord pour les gros chevaux, les chevaux de carrosse [1].

Le premier de ces deux principes est nettement exprimé dans le Mémoire du Conseil du dedans aux intendants, qui est joint au règlement de 1717 [2] ; l'examen des états de visite montre qu'il est constamment appliqué par l'administration ; tous les étalons royaux, à de rares exceptions près, sont des chevaux étrangers. Les étalons approuvés sont, en majorité, il est vrai, des chevaux français : mais ils ne furent jamais acceptés que comme un pis-aller ; d'ailleurs l'administration engageait les propriétaires qui voulaient faire approuver un étalon à acheter de préférence un cheval étranger ou,

1. Telles étaient bien en effet les traditions du XVIIe siècle. I. *Préférence accordée aux étalons étrangers*. Au début du XVIIe siècle, les étalons provenaient presque tous de l'étranger. Voir R. de Menou, *op cit.*, p. 13 à 26, particulièrement p. 13 : « Les Français, contre la coutume des autres nations, se servent indifféremment de toutes sortes de chevaux et sont curieux d'en faire venir de divers endroits. » Les hippologues du temps faisaient de cet usage une théorie ; Newcastle, l'un des plus écoutés, écrivait : « Il ne faut point se servir d'un étalon sorti de votre haras, [car les produits] deviendraient enfin très bons chevaux de charrue ou tout au moins semblables à la race du pays où ils seront. On en doit dire autant de toutes les autres créatures du monde, même aussi des hommes : car, qu'un Français demeure en Allemagne, son petit-fils sera vrai Allemand. Et de même, qu'un Allemand vienne en France, son petit-fils sera vrai Français en esprit et agilité. Le climat, l'air et la terre opèrent de la sorte sur tous les autres animaux, c'est pourquoi je voudrais que vous n'eussiez jamais d'étalon de votre propre haras, mais plutôt que vous le changeassiez en un jeune barbe ou un cheval d'Espagne ; ainsi vous aurez toujours une bonne et belle race de chevaux. Mais choisissez toujours les plus belles cavales de votre haras pour votre race. » (Prince Guillaume, marquis et comte de Newcastle, vicomte de Mansfeld, *Méthode et invention nouvelle de dresser les chevaux*, trad. française, Paris, 1647, in-fol. p. 25). — II. *Races amélioratrices*. Les barbes sont recommandés par les hippologues du XVIIe siècle, qui ne s'occupent que des chevaux de selle ; voir : G. de Newcastle, *op. cit.*, p. 16, A. de Pluvinel, *op. cit.*, p. 15, J. de Solleysel, *Le parfait maréchal*, Paris, 1712, in-4 (1re éd. 1664), p 300. A la même époque, les chevaux d'Allemagne, des Pays-Bas et des Flandres étaient préférés pour l'attelage ; voir : I.I.D.E.M. [Jean Jourdin], *La vraie cognoissance du cheval*, Paris, 1647, in-fol., p. 28, et R. de Menon, *op. cit.*, p. 14. Lorsque Colbert, en 1665, voulut « rétablir les haras », il fit acheter des étalons en Frise, Hollande, Danemark et Barbarie, pour « les distribuer, savoir : ceux qui seront propres au carrosse [les chevaux du Nord], ...là où il se trouve des cavales de taille nécessaire pour cet effet, et les barbes dans les provinces de Poitou, Saintonge et Auvergne » (Arrêt du Conseil d'État pour le rétablissement des haras, 17 octobre 1665, dans : *Instructions et Mémoires de Colbert*, édition citée, t. IV, p. 569).

2. Art. XV. « Le choix des chevaux convenables à la nature du pays est une chose si essentielle au progrès et au soutien des haras, que l'on peut citer par exemple que les barbes, si propres au Limousin, auraient perdu les haras de Bourgogne, et les chevaux danois et de Prusse, si renommés et qui réussissent si parfaitement en Normandie et en plusieurs autres provinces, auraient également produit le même mauvais effet en Béarn, si, après les expériences qui en ont été faites avant 1700, on ne se fût retenu sur de pareils choix. Et il conviendra toujours, à défaut de chevaux étrangers de l'espèce convenable à chaque pays, de se contenter de prendre des étalons du pays même... »

tout au moins, un cheval français d'un autre pays. C'est pour assurer l'envoi de chevaux étrangers que les directeurs des haras se refusent, ou ne se résignent qu'avec peine, à accorder aux pays d'États la manutention de leurs haras [1].

Quant aux pays d'origine des étalons, dont nous pouvons nous rendre compte par les états de visite, il est extrêmement variable ; mais la préférence de l'administration pour les barbes et les chevaux du Nord est évidente [2]. Les premiers lui paraissaient les meilleurs, mais ils coûtaient cher et il était difficile de s'en procurer en grand nombre ; ils étaient fort peu nombreux : nulle part, ils ne forment la majorité des étalons royaux. Les chevaux du Nord étaient achetés un peu partout, en Danemark, en Frise, en Holstein, en Prusse. Il en résultait un extraordinaire mélange, dans la même province, de chevaux de provenances diverses : il était impossible, dans ces conditions, que le croisement avec les juments du pays fût pratiqué utilement et avec des chances de succès ; il n'était pas continu, mais désordonné, et il était impossible que les produits fussent de bonne qualité [3]. De là ces résistances des populations, qui étonnaient et énervaient Brancas. Dans la généralité de Rouen, par exemple, on ne pouvait trouver de gardes pour se charger des chevaux barbes, et l'intendant en 1719 dut en renvoyer deux au dépôt central : « Ils seront bientôt placés, répondit Brancas, chez des gens qui n'en plaisanteront certainement pas comme les Normands. Vous n'essuierez plus rien de ces mauvais rieurs à cause de ces chevaux fins que je vous enverrai, car vous n'en aurez plus [4] ». Mais l'on ne voit pas, quoi qu'en dise Brancas, que les chevaux du dépôt des haras fussent mieux accueillis ailleurs : la Bretagne aimait mieux rompre ses haras que les accepter ; la Bourgogne s'en plaignait fort ; la Franche-Comté en était très mécontente.

A partir de 1750 à peu près, ce ne sont plus des traditions plus ou moins conscientes, c'est un véritable système qui guide les gens

1. Voir plus haut pour la Bretagne et la Bourgogne.

2. Voir, par exemple, les états de visite des généralités de Caen, Rouen et Alençon, cités par Robillard de Beaurepaire, *op. cit.*, p. 90 et suiv.

3. Brancas se rendait compte de cet inconvénient (Mémoire du Conseil du dedans aux Intendants, 23 février 1717, article XVII), mais dans la pratique on ne fit rien pour l'éviter.

4. Cité par Robillard de Beaurepaire, *op. cit.*, p. 103.

de l'administration des haras. Nous le trouvons exprimé non seulement dans leurs écrits, mais encore dans les livres de naturalistes ; il trouva son expression la plus nette dans Buffon, et s'il n'est pas douteux que Buffon ne l'ait emprunté aux hippologues de son temps, il n'est pas moins douteux que, grâce à sa grande autorité, il n'ait contribué à le répandre et à le faire considérer comme une vérité scientifique ; et Bourgelat, qu'on considérait comme le plus savant vétérinaire de son temps, exerça une semblable influence [1]. Le principe généralement adopté désormais, c'est la « nécessité où l'on est de toujours croiser les races, si l'on veut les empêcher de dégénérer » ; chaque climat, par ses influences, donne une conformation qui pèche par quelque excès ou quelque défaut ; il n'est donc, pour obtenir des produits parfaits, que de « mettre ensemble des animaux de pays plus éloignés ou plutôt de climats plus opposés », dont les défauts se compenseront ; dans le climat tempéré de la France, il faut donc, pour avoir de beaux chevaux, faire venir des étalons de climats plus chauds ou plus froids », c'est-à-dire d'une part des arabes ou des barbes et d'autre part des chevaux de Danemark, du Holstein, de Frise ; les produits seront d'autant meilleurs que leur pays est plus éloigné, les arabes sont donc préférables aux barbes, les chevaux de Danemark à ceux de Frise [2].

On abandonne donc l'ancien principe, de choisir des étalons qui conviennent aux juments, ou plutôt au lieu de comprendre qu'il faut choisir des étalons de même taille et de même conformation que les juments, on entend tout justement le contraire.

On s'appliqua dès lors à importer en France le plus possible de

1. Sur les idées de Buffon, adoptées par Bourgelat, voir Richard (du Cantal), *Étude du cheval du service et de guerre*, 3e éd., Paris, 1859, in-12, p. 369-370.

2. Voir toute la théorie, très sommairement rapportée ici, dans Buffon, *Histoire naturelle, Mammifères* (*Œuvres complètes*, éd. Lamouroux, t. XVI. Paris, 1824, in-8, p. 223 et suiv). — Cette théorie est invoquée par le marquis de Voyer en faveur du système de la réunion des étalons, dans sa lettre à Voltaire, citée plus haut, 31 janvier 1759 : « Il faut pour appareiller les races plusieurs étalons réunis ; c'est le seul moyen de remédier au défaut d'une partie par les qualités opposées de l'autre ». — Un mémoire anonyme sur les haras de Bourgogne l'invoque en faveur du système des sociétés de gardes-étalons : voir plus haut, p. 48. — Sur la théorie et son application en Normandie, voir : *Mémoire sur les causes du dépérissement des chevaux normands et sur les moyens d'y remédier*, par MM. de la Société royale d'agriculture d'Alençon (*Journ. de l'agr., du commerce et des finances*, t. VI juillet 1766, p. 139-144). — Discussion de cette théorie à la Société d'agriculture de Limoges, en 1770 : Nouveaux registres des assemblées de la Soc. d'agr. de Limoges (dans A. Leroux, *Archives historiques du Limousin*, t. III, Limoges, 1891, in-8, p. 259).

chevaux étrangers, des arabes [1], des barbes [2], des danois [3]. On se dégoûta assez vite des barbes; on ne pouvait en avoir que peu, encore étaient-ils de mauvaise qualité; on se rendit compte assez vite qu'on ne pouvait avoir de vrais arabes de race pure, mais seulement des arabes communs, qui dégénéraient très vite [4]. A partir de 1765, on renonça aux barbes et aux arabes; ils furent supplantés dans la faveur du public par les chevaux anglais, de la race de pur-sang, qui sont de véritables arabes transplantés en Angleterre [5]. L'anglomanie était alors générale: elle fut « en matière chevaline » [6] plus envahissante que dans tout autre domaine; on ne voit à Paris que des cabriolets anglais, des jockeys anglais: « des jeunes gens, en redingote anglaise, en bottes anglaises, avec un chapeau anglais, suivis d'un jockey anglais, dans un whisky à l'anglaise, passent et repassent dans toutes les rues de Paris et vont comme s'ils allaient à la conquête du monde [7] »; il n'est question que d'établir des courses à l'anglaise et on en fait déjà quelques-unes [8]; la mode des

1. M. Bertin en fit venir en 1779. Voir: de Préseau de Dampierre, *Traité de l'éducation du cheval en Europe*. Paris, 1788, in-8, p. 80, n. 19; *Mémoire inutile sur un sujet important* [attribua au duc de Brancas], Londres, 1778, in-8, p. 44; Bouchet-Lagetière, Notes historiques..., *op. cit.* (Arch. min. guerre, fonds Préval, E 31); Bouchet lui-même fit un voyage en Orient pour acheter des étalons; ses deux frères allèrent en chercher, l'un en Espagne, l'autre en Angleterre.

2. Sur les achats de chevaux barbes, voir Bouchet-Lagetière, *op. cit.*, et P. Masson, *Histoire des établissements et du commerce français dans l'Afrique barbaresque (1560-1793)*. Paris, 1903, in-8. — De 1750 à 1755, l'administration des haras tira environ 300 étalons de race de la Barbarie (Projet d'instruction pour le comte de Lubersac, 1760, cité plus haut). — Exemples de convois de barbes, venant de Tunis et de Tripoli, 1750, Arch. départ. des Bouches-du-Rhône, C 2375.

3. Sur les chevaux danois, en Normandie particulièrement, voir: *Mémoires sur les causes du dépérissement des chevaux normands*, cité plus haut; E. Gayot, *La France chevaline, 2e partie, Études hippologiques*, t. IV, Paris, 1853, in-8, p. 117; du même, *Le cheval normand* (*L'Illustration*, XXXII, 1858, 2, p. 205-207).

4. E-P. de Lafont-Pouloti, *Nouveau régime pour les haras*, Turin et Paris, 1787, in-8, p. 77-78

5. C. Bourgelat, *Éléments de l'art vétérinaire, Traité de la conformation extérieure du cheval*, 4e éd. avec des notes de J.-B. Huzard [père], Paris, an-V, 1797, in-8, p. 505.

6. C. Bourgelat, *op. cit.*, p. 501 note.

7. *Journal de Paris*, 15 juillet 1785; [Brancas], *Mémoire inutile*, *op. cit.*, p. 2-11. Voir G. de Contades, *Bibliographie sportive, Le driving en France*. Paris, 1908, in-8, p. XIV-XV et 80-85.

8. E.-A. de Garsault, *Le nouveau parfait maréchal*, Paris, 7e éd., 1811, p. 138-39 (parle des courses anglaises, ne dit rien des courses en France; il n'en était donc pas encore question en 1741, date de la 1re éd.); [Brancas], *Mémoire inutile*, *op. cit.*, p. 42; E.-P. de Lafont-Pouloti, *Nouveau régime pour les haras*, Turin et Paris, 1787, in-8, p. 51, et *Mémoire sur les courses de chevaux et de chars en France*, Paris, 1791, in-8, p. VII et 32; J.-B. Huzard, *op. cit.*, p. 22; A. de Lespinats, *Historique du haras royal du Pin*, Paris, 1847, in-8, p. 104. Voir G. de Contades, *Bibliographie sportive, Les courses de chevaux en France (1851-1890)*, Paris, 1902, in-8.

chevaux anglais devient une manie [1] ; « la fureur effrénée de tirer des chevaux de l'Angleterre saisit tout le monde au point de faire dédaigner les nôtres [2] », « on achète d'Angleterre tous les chevaux de chasse et beaucoup de chevaux de carrosse, les premiers parce qu'ils sont les seuls qui puissent supporter les fatigues de la chasse et celles de la guerre, les autres parce qu'à beauté égale ils sont à meilleur marché à Paris que les chevaux normands [3] », et pourtant l'Angleterre ne nous envoie que les plus médiocres de ses chevaux [4]. L'administration des haras achète un grand nombre d'étalons anglais, à Londres et dans les campagnes du Nord de l'Angleterre [5] ; on transporta des haras entiers d'Angleterre en France [6] ; la Normandie, inondée d'abord de chevaux danois, le fut de chevaux anglais, d'abord de race mâtinée (Mongrel breed), puis demi-sang, introduits par le prince de Lambesc, puis pur-sang introduits par le comte d'Artois [7].

Le croisement des races, partout où il fut mis en pratique, entraîna la dégénération de l'espèce chevaline. Nous avons vu que les étalons danois ruinèrent les haras de Bourgogne, de 1766 à 1771 ; en 1766, la Société d'agriculture d'Alençon voyait l'une des causes du dépérissement des chevaux normands dans « l'attention que l'on avait pris pour croiser les races [8] ». Le cheval limousin était, à la fin

---

1. F. Bohan, *Mémoire sur les haras*, Paris, an XIII-1804, in-8, p. 14-15.

2. C. Bourgelat, *op. cit.*, p. 507. — Voir aussi J.-B. Huzard, *op. cit.*, p. 22, et Pichard, *Manuel des haras*, Paris, 1812, in-12, p. 24.

3. [Brancas], *Mémoire inutile*, *op. cit.*, p. 31.

4. Bohan, *op. cit.*, p. 14-15 ; Lafont-Pouloti, *Nouveau régime*, *op. cit.*, p. 91-93. Bourgelat, *op. cit.*, p. 504-505, déclare que le cheval anglais n'est pas une race pure, c'est un arabe déjà frappé d'un changement en Angleterre ; il vaut autant aller à la source, c'est-à-dire à l'arabe.

5. Arch. nat., H 1379, correspondance de Bourgelat, montre la fréquence des achats de chevaux anglais. Sur les achats dans le Nord de l'Angleterre, voir la lettre de Bourgelat au comte de Béthune, 15 octobre 1768.

6. J.-B. Huzard, *op. cit.*, p. 22.

7. Pichard, *op. cit.*, p. 44-53 ; E. Gayot, *La France chevaline*, 2e *partie*, *Études hippologiques*, t. IV, Paris, 1853, in-8, p. 117.

8. Mémoire sur les causes du dépérissement des chevaux normands, *op. cit.*, p. 141 : « Il peut même se faire que l'attention qu'on prend pour croiser les races influe sur la diminution de l'espèce. Parmi tous ces chevaux de race étrangère qu'on y rassemble, barbes, espagnols, napolitains, anglais, il peut se faire que l'on n'ait pas fait assez d'expériences pour constater si ceux des climats chauds et des pays froids sont aussi propres à la génération dans la province de Normandie que dans leur pays naturel. » Et p. 142-144 : « La persuasion où l'on est qu'il faut croiser les races des chevaux pour qu'elles ne dégénèrent point peut bien aussi contribuer à la mauvaise conformation... [exposé de la théorie, tout à fait conforme à celui

de l'ancien régime, si dégénéré qu'on pouvait dire qu'il n'existait plus [1]. En Boulonnais, « l'envoi des chevaux fins anglais a donné les résultats les plus détestables [2] ». Ces plaintes sont générales : il est certain qu'à la fin de l'ancien régime, « l'espèce des chevaux diminuait considérablement, tant par la quantité que par la qualité [3] ». Une seule province faisait exception, la Bretagne : or la méthode du croisement des races n'y était pas appliquée ; l'intendant Caze de la Bove s'en plaint vivement en 1781 [4], et cependant il doit reconnaître que « les chevaux bretons, malgré tous leurs défauts, se vendent : il en sort de la province, année courante, environ 20,000, ce qui est très considérable ».

Nous touchons ici une autre erreur de l'administration des haras : ce dont se plaint Caze de la Bove, qui partage ses préjugés, c'est que les Bretons n'élèvent pas de chevaux fins. En effet, l'administration des haras n'a jamais favorisé que l'élevage du cheval fin, cheval de selle ou cheval de carrosse ; elle a abandonné à lui-même l'élevage du cheval de trait et de labour. Le Mémoire du Conseil du dedans aux Intendants joint au Règlement de 1717 le dit expressément : « On peut alléguer que dans un état aussi peuplé et aussi étendu que l'est la France, on a besoin de toutes sortes de chevaux et de toutes espèces et pour tous les différents usages ; mais, avec toutes les restrictions, assujettissements et précautions ordonnés par le nouveau règlement pour parvenir à avoir de beaux chevaux,

---

de Buffon]... Les juments n'ont pas la complaisance de se conformer dans leurs productions aux arrangements des hommes, et, au lieu de donner un poulain qui participe par égalité des proportions des deux espèces, elles en donnent très souvent qui ont un grand corps monté sur de très petites jambes et qui quelquefois joignent à cela de gros pieds : il a à la vérité souvent une belle tête, une belle encolure, mais tout cela si mal attaché qu'il devient une rosse. » Sur le dépérissement des chevaux normands, voir aussi Bohan, *Examen critique du militaire français*, Genève, 1781, 3 vol. in-8, t. Ier, p. 143.

1. Bourgelat, *op. cit.*, p. 394 ; A. Leroux, *La généralité de Limoges* (dans l'*Inventaire sommaire des arch. départem.*, *Haute-Vienne*, *Arch. civiles*, *série C*, Limoges, 1891, in-4, p. XCIX).

2. De Grandpré, Mémoire sur la situation des haras des gouvernements du Boulonnais, Calaisis et Ardresis et sur les moyens de leur rétablissement (1778), Arch. nat., H 62.

3. Mémoire sur les causes du dépérissement des chevaux normands, *op. cit.*, p. 136 ; *Recueil des délibérations de la Soc. d'agric. de la généralité de Tours*, p. 7 : « Il est certain que les races de nos chevaux s'abâtardissent tous les jours » ; Bourgelat, *op. cit.*, p. 394.

4. Mémoire sur les haras de Bretagne (1781), Arch. nat., H 646 : « Le premier pas à faire dans cette province était de croiser les races en opposant les climats, mais on a fait le contraire... Au lieu de changer la race, on a travaillé à la maintenir en amenant des chevaux de climats semblables ou un peu plus froids, sujets aux mêmes défauts que la race bretonne qu'on ne pouvait dénaturer que par des qualités ou même des vices contraires. »

il en échappera encore assez de ceux que l'on peut appeler manqués et qui sont par conséquent à l'usage des gens de la campagne, pour fournir à leurs besoins ». Pendant tout le XVIIIe siècle, les directeurs des haras, les intendants, les inspecteurs ne penseront pas autrement, et J.-B. Huzard pouvait écrire avec raison de 1801 : « On s'occupait peu, ou plutôt on ne s'occupait point de la multiplication des chevaux de trait. Tous les étalons étaient destinés au carrosse ou à la selle ; il semblait que les premiers ne devaient être réellement que le résidu des autres [1]. » Or, l'élevage du cheval de luxe est difficile et hasardeux ; il ne peut se faire que dans des régions spécialisées dans l'élevage du cheval, où il y a des juments de bonne qualité : il n'y eut en France au XVIIIe siècle que deux de ces régions, le Limousin et la Normandie ; partout ailleurs, l'élevage du cheval n'était qu'une ressource accessoire, les juments étaient de médiocre qualité ; le paysan ne pouvait élever que des chevaux de labour et de trait ; lui demander d'élever des chevaux de luxe, c'était lui demander l'impossible : l'administration avait beau s'obstiner, le paysan ne calculait que son gain. C'est ce qu'après l'échec de la tentative faite en Bourgogne de 1766 à 1771 vit très bien l'enquêteur envoyé par M. Bertin, le chevalier de Drancy : « Dans tout procédé mis en œuvre pour un établissement ou une restauration des haras d'une province, l'activité ou la langueur du commerce des chevaux seront le thermomètre du laboureur qui ne jugera du système que par ses effets et ne consultera pas la théorie, quelque bien approfondie qu'elle soit [2]. » Le système de l'administration des haras, en effet, ne violait pas seulement les lois de la zootechnie, il était en même temps une erreur économique.

Hostilité des populations. — L'administration des haras exerçait un véritable monopole, et le défendait par une réglementation minutieuse et tyrannique ; elle ne justifiait cependant ni son monopole ni sa réglementation, car elle ne pouvait fournir autant d'étalons qu'il aurait fallu, elle n'en fournissait que de mal choisis, et elle prétendait imposer un élevage impraticable et ruineux. Aussi fut-elle universellement haïe des populations.

---

1. J.-B. Huzard, *op. cit.*, p. 32. Il s'agit surtout des étalons royaux.
2. Drancy, Mémoire sur les haras de Bourgogne, 1er mai 1778. Arch. nat., H 2111.

Celles-ci se plaignaient qu'on leur imposât des étalons, et auraient voulu qu'on leur laissât la liberté de l'élevage ; elles se plaignaient des mille tracasseries qu'entraînait l'observation du règlement, amendes, confiscations, procès, etc. ; elles refusaient de se servir des étalons royaux et approuvés, et faisaient le plus souvent saillir les juments par des étalons rouleurs ou de « petits chevaux » interdits ; elles violaient à chaque instant les prescriptions du règlement. De tout cela, nous avons déjà vu trop d'exemples, et il est inutile d'y revenir. Mais il est un point sur lequel il faut s'arrêter, je veux dire la forme particulière que revêtait le mauvais vouloir des populations ; leur mauvais vouloir s'adressait moins au système des haras en général qu'à ceux qui le représentaient à leurs yeux, les gardes-étalons. La haine contre le garde, voilà par où se révéla le mieux l'opposition persistante des peuples contre les haras.

Il y avait à cette haine plus d'une raison : tels les abus des gardes, les condamnations qu'ils sollicitaient, la tyrannie, l'inutilité du règlement qu'ils appliquaient. Mais la vraie, l'essentielle raison n'est pas là ; ce que les paysans détestaient dans le garde, c'était le privilégié, l'homme qui repousse sa part des charges communes, alors si pesantes, et en fait retomber plus lourdement le faix sur les épaules d'autrui.

Dès le début de l'établissement des haras, les privilèges financiers des gardes avaient été vivement attaqués, et, pour leur en assurer la jouissance, il avait fallu retirer la connaissance des procès en matière de privilèges de gardes aux juridictions ordinaires pour la transporter aux intendants, et édicter un grand nombre d'arrêts du Conseil et d'ordonnances royales, jusqu'à l'arrêt définitif du 21 septembre 1709 [1]. Celui-ci fut incorporé au règlement de 1717, et son importance signalée aux intendants. Néanmoins on ne cessa de contester et de discuter les privilèges des gardes. « Tout le monde, écrit Brancas, directeur général des haras, en 1732, déclame contre les haras et ne cherche qu'à desservir les gardes... Il y a longtemps que des esprits revèches annoncent, sans raison et sans fondement, la suppression des haras ; il faut nécessairement faire connaitre le

1. Arrêts du 17 octobre 1665, du 28 octobre 1683, du 2 janvier 1684 : déclaration du 29 octobre 1689 ; arrêt du 21 mai 1695 ; édits d'août 1705 et de septembre 1706 ; arrêt du 21 septembre 1709.

contraire, en favorisant les gardes, non seulement dans la taxe d'office, mais encore dans leurs autres privilèges [1]. » Pendant tout le XVIIIe siècle, la situation ne changea pas, quoi que fît l'administration pour soutenir les gardes : en 1787, par exemple, « des bruits se répandent de la suppression des gardes-étalons et occasionnent le plus grand découragement parmi les riches fermiers qui auraient pu acheter des étalons [2] ». La haine contre les gardes ne se démentit pas un seul instant et prit les formes les plus variées.

On refuse de leur payer le droit de saut [3] ; on tente de leur imposer les charges dont ils sont exemptés : ainsi, on les nomme marguilliers de leur paroisse et il faut une procédure coûteuse pour faire rompre la nomination [4] ; on prend texte de toutes les ordonnances sur les privilèges qui sont ceux des gardes, mais où il n'a pas été fait mention de ceux-ci, pour empiéter sur leurs droits : en 1759, le roi, par les déclarations du 17 avril et du 20 mai, suspend certaines exemptions de taille pendant la durée de la guerre et deux ans après le rétablissement de la paix ; les collecteurs et habitants des paroisses taillables en profitent pour augmenter les taxes des gardes-étalons faites d'office par les intendants : il faut un arrêt spécial du Conseil pour briser leurs prétentions [5] ; en 1778, la déclaration du 23 avril

1. Lettre à l'intendant de Rouen, 4 septembre 1732, citée par Robillard de Beaurepaire, *op. cit.*, p. 81. En 1719, on voit les receveurs des tailles « comploter ensemble pour faire tomber les haras dans leurs cantons, et, pour se faire entendre à Versailles, former une bourse commune pour la dépense d'un député à la cour, chargé de suivre cette entreprise » (*Ibid.*, p. 105, 106).

2. Lettre de Desrivaux, sous-inspecteur dans la généralité d'Orléans, au directeur des haras, 4 février 1717. Arch. nat., H 1163.

3. Par exemple : Plancy, Mémoire sur les haras du Boulonnais (1767), Arch. nat., H 61 ; Lettre de l'inspecteur Champoly de Nozière à l'intendant d'Orléans (31 mai 1780), Arch. nat., H 661 ; Desrivaux, Observations sur les privilèges et immunités des gardes (12 juin 1776), Arch. nat., H 1371. Parfois les intendants suppriment le droit de saut ou en modifient le taux, par exemple dans la généralité de Tours (Lettre de Petiteau, inspecteur des haras de Tours, au directeur des haras, 30 novembre 1776, Arch. nat., H 1371) et dans celle de Caen (Arch. départem. du Calvados, C 2509).

4. Par exemple, en 1762, le garde-étalon d'Herpy-en-Champagne (Ardennes) est, « par un complot formé contre lui, nommé marguillier et receveur des deniers de sa paroisse », et un arrêt du Conseil, sur requête du garde, casse cette désignation (Arch. nat., H 1398). En 1787, les habitants de Saumeray (Eure-et-Loir) nomment par délibération le garde-étalon marguillier de la paroisse « contre la disposition du règlement de 1717 et d'une infinité d'arrêts du Conseil qui cassent et annulent ces sortes de nominations » (Lettre de Desrivaux, sous-inspecteur des haras du Maine, au directeur des haras, 4 février 1787, Arch. nat. H 1163).

5. Arrêt du 30 juillet 1772, Arch. nat., H 1398.

porte règlement sur la forme de procéder en manière de tailles : les collecteurs en abusent et augmentent arbitrairement les taxes d'office de plusieurs gardes : il faut encore un arrêt du Conseil [1] ; en 1787, « le roi, par sa déclaration qui change la corvée des grands chemins en argent, n'a pas dérogé aux privilèges des gardes-étalons mais ne les ayant pas confirmés par cette même déclaration, son silence à cet égard, interprété par l'ancienne haine des paroisses contre les gardes-étalons et fortifié par la mauvaise volonté de MM. les subdélégués pour la partie des haras, ils ont regardé ce silence comme une suppression dont il menaçait les gardes-étalons », ce qui leur « porterait un coup mortel », et voilà le directeur des haras supplié de « porter leurs gémissements au pied du trône... afin qu'on pare le coup qu'on leur prépare par une nouvelle déclaration confirmative du privilège [2] ». Mais nulle part cette lutte des communes et des grades n'est mieux peinte que dans une lettre circulaire de M. de L'Averdy, contrôleur général, aux Intendants, du 15 décembre 1764 :

M., Le Roi ayant été informé que le dépérissement presque total dans lequel sont tombés les haras est causé en grande partie par le découragement général des gardes-étalon et gardes-haras, aux privilèges desquels on a cherché à donner atteinte sous divers prétextes, surtout depuis la déclaration du 13 avril 1759, S. M. m'ordonne de vous mander qu'Elle n'a point entendu déroger par cette déclaration ni par aucune autre subséquente à celle du 22 septembre 1709 ni au Règlement du 22 février 1717. Bien loin d'avoir permis qu'ils fussent troublés d'aucun des privilèges et exemptions qui leur ont été accordés, son intention au contraire a toujours été qu'ils y fussent maintenus, notamment dans celui d'être taxés d'office, parce que c'est le seul qui les soustrait à la jalousie et à la vexation de leurs compatriotes ; en conséquence, à moins que vous n'ayez à m'indiquer, pour gratifier et indemniser les gardes-étalon, d'autres moyens que celui de la taxe d'office, S. M. entend qu'à l'avenir vous ayez à les taxer d'office à la taille et aux autres impositions énoncées dans le Règlement... Vous veillerez en outre à ce que leur cote ne puisse être augmentée à raison des émoluments, bénéfices ou gratifications résultant

1. Arrêt du 15 septembre 1780, dans Guyot, *Répertoire universel de jurisprudence*, nouvelle éd., t. VII, Paris, 1785, in-4, p. 420 note.

2. Lettre de Longueval, inspecteur des haras du Maine, au directeur des haras, 18 janvier 1787. Arch. nat., H 1373.

de la garde des étalons. Enfin S. M. étant dans la résolution de rendre leur condition assez bonne pour qu'ils craignent de la perdre, Elle vous recommande expressément de les encourager, en leur facilitant la jouissance paisible, non seulement de tous les avantages attribués à leur place, mais même en cherchant à leur procurer tous ceux qui leur paraîtront capables de faire renaître parmi eux le goût et l'émulation. Il paraît que la suppression de la taxe d'office n'est pas le seul objet qui ait excité leurs réclamations et qui les ait découragés, ils se plaignent en outre, de ce qu'on les assujettit à toutes les différentes espèces de corvées, sous prétexte que l'article V de la déclaration du 22 septembre 1709 n'en fait pas mention et que l'article IV du titre IV du Règlement de 1717 n'est pas assez détaillé. Pour leur ôter tout sujet de plaintes et empêcher qu'on ne puisse à l'avenir interpréter ces articles à leur désavantage, S. M. a bien voulu m'expliquer ses intentions à cet égard et m'a chargé de vous les communiquer... Elle entend qu'ils jouissent de l'exemption des corvées, soit pour raison des grands chemins ou autres travaux publics, soit pour raison de convois, fourniture de chariots, transports ou autres services de troupes dans leur marche ou autrement ; mais elle a jugé à propos de restreindre cette exemption *quant aux grands chemins* à la personne du garde-étalon, à ses étalons, lorsqu'il en aura plusieurs, à celui de ses enfants ou domestiques qui en prendra soin ; et en outre à une voiture attelée de quatre chevaux ou juments, dans les cantons où l'on se sert de chevaux, de six bœufs, dans les lieux où l'on ne se sert que de bœufs, et de quatre bœufs et deux chevaux, dans les pays où l'usage est d'atteler les bœufs et les chevaux à la même voiture ; ensemble au conducteur de la voiture ou charrue [1]...

Les gardes avaient souvent grand peine à défendre leurs privilèges : il leur fallait subir de longs et difficiles procès, de coûteuses et interminables procédures. Nous avons démêlé, dans un seul carton des Archives nationales [2], l'histoire compliquée de deux de ces procès. Nous les relaterons ici, trop brièvement, pour faire au moins soupçonner jusqu'à quelles extrémités l'aversion des communautés pouvait se porter.

Un fermier de la paroisse de La Celle, élection de Chinon, Deniau, faisait valoir une exploitation peu considérable ; son prédécesseur, qui tenait en outre deux métairies, était imposé à 80 livres de taille. Deniau devint garde-étalon, le 7 août 1772. Il fut, conformément

1. Arch. nat., H 1373.
2. Ibid., H 1371.

au règlement de 1717, taxé d'office de 70 livres de principal de taille pour 1774. Les collecteurs eurent l'impudence de le porter à 90 livres : il ne dit rien ; l'année suivante, enhardis, ils le portèrent à 110 livres. Deniau en appela à l'intendant, du Cluzel, qui, par ordonnance, renvoya l'affaire aux officiers de l'élection, ce qui était irrégulier (l'habitude était de s'adresser à eux et au subdélégué pour avis sur le chiffre à fixer, mais le fond de l'affaire était du ressort de l'intendant). Deniau fit appel au Conseil du Roi, qui, par arrêt du 22 juillet 1776, cassa l'ordonnance de du Cluzel, décida que l'intendant devait régler l'affaire lui-même, fit défense d'en connaître à l'élection de Chinon et à tous autres. L'arrêt rendu, les bureaux tardaient à le transmettre : « cela devient très instant, écrivait Voyer d'Argenson au directeur des haras, tant pour lui que pour les autres gardes-étalons, contre lesquels il y a une sorte de déchaînement, tant de la part des paysans de ce canton que de celle des collecteurs, auxquels il est nécessaire d'en imposer une fois pour toutes. »

Il ne saurait être question de résumer la seconde affaire : j'ai trouvé aux Archives nationales plus de 50 pièces s'y rapportant, et ce n'est qu'une minime partie de l'immense correspondance qu'elle entraîna. Il ne s'agit pourtant que de la persécution qu'eurent à subir deux gardes d'une petite paroisse du Perche, Mallassigné et Linais, de la part de leurs compatriotes, excités et dirigés par un curé brouillon et intrigant. Elle commença en 1774, et n'était pas encore terminée en 1783, mais, dès 1776, il en avait coûté à Malassigné 620 livres, par quatre voyages à Château-du-Loir, où il soutint sa cause devant l'élection, et deux à Paris, où il vint la soutenir devant la Cour des Aides. Ce drame de village eut pour personnages les habitants de Souday, 2 gardes-étalons, 1 garde-haras, 2 inspecteurs des haras, le subdélégué, l'intendant, le curé de la paroisse, 2 notaires royaux, 1 huissier royal, 1 propriétaire campagnard, 1 régisseur et 1 intendant de château, les officiers de l'élection, la Cour des Aides, le Conseil du Roi, le directeur des haras et son secrétaire, l'évêque du Mans, qu'on fit intervenir deux fois pour tancer son curé, bien que, comme il le dit, « le détail de l'affaire ne fût pas absolument épiscopal », le roi lui-même, ou peu s'en fallut : on fut sur le point de lui faire écrire une semonce au curé !

Ainsi les gardes, ces privilégiés, étaient haïs, poursuivis, presque persécutés. Et pourtant, leurs privilèges étaient insuffisants. Ils s'en plaignaient incessamment, et les inspecteurs des haras, voire les intendants, faisaient chorus. A chaque instant ils annoncent que les gardes « se dégoûtent et sont prêts à rendre leur commission » [1]. Il fallait leur prodiguer les promesses et « l'on n'était plus leur maître » [2]. L'institution même des haras, disent les intendants, était compromise par le dégoût des gardes. Sans doute les gardes exagéraient. Il n'en est pas moins douteux que leurs profits étaient fort précaires. Des comptes exacts de leurs dépenses et de leurs recettes ont été maintes fois dressés par les inspecteurs et les intendants, et la balance penche toujours en faveur des dépenses [3].

---

1. Voir par exemple : Mémoire de Vaugoubert, inspecteur, à l'intendant de Caen, 1752 (Arch. départem. du Calvados, C 2508) ; Mémoire de Villault, inspecteur, sur les haras du Maine, 1766 (Arch. nat., H 1379) ; — Lettre de M. de Grandmaison, inspecteur en Touraine, au duc de Polignac, 17 septembre 1787 (ibid., H 1373) ; et les textes cités dans les deux notes suivantes.

2. Précis des haras de la généralité de Tours (anonyme), 28 décembre 1780. Arch. nat., H 1371.

3. A) Mémoire sur les haras du Boulonnais, par M. de Grandpré, inspecteur, 1778 (Arch. nat., H 62) :

DÉPENSES		RECETTES	
Achat d'un étalon (800 livres pour 8 montes), soit	100 livres.	Travail. — Capitation	0 livres.
Nourriture de l'étalon	342 —	Monte (40 juments)	120 —
Un domestique : gages	150 —	Exemption de corvée	50 —
— : nourriture (8 livres par jour).	144 —	Exemption de collecte	30 —
		Logement des gens de guerre.	0 —
Total	736 livres	Total	200 livres.

Excès des dépenses sur les recettes : 536 livres. « Ils se dédommagent par les abus » (notamment en faisant saillir un très grand nombre de juments).

B) Observations sur les privilèges et immunités des gardes, par Desrivaux, sous-inspecteur des haras du Maine, 12 juin 1776. (Arch. nat., H 1371.)

Recettes : Pas de gratification, mais diminution de 50 livres sur la taille, avec les accessoires : 80 livres. — Perception du droit de saut : 100 livres. — Exemption du logement des gens de guerre, voiture des troupes, etc., *pour mémoire* (« de quelque considération dans les premiers temps de l'établissement des haras, aujourd'hui négatif »). — Exemption de la collecte : au plus 20 livres. Au total : 200 livres. Depuis, on a supprimé la diminution sur la taille et le droit de saut, remplacés par : Gratification : 250 livres ; — exemption de corvée : 60. Au total, avec l'exemption de la collecte : 330 livres. — *Dépenses :* 180, puis, le coût des fourrages ayant augmenté, 290 livres. *Bénéfice :* 20, puis 40 livres, dont il faut retrancher 75 livres pour l'intérêt du prix du cheval. Il y a donc perte de 55, plus 35 livres. En outre, la gratification est le plus souvent réduite à 150 livres et le droit de saut rarement payé.

C) Rapport de M. de Fontette, intendant de Caen, 1761 (Arch. départem. du Calvados, C 2508.)

Dépenses : Nourriture du cheval, 164 livres ; — frais de remplacement et intérêts de

Hostilité des classes éclairées. — Ainsi tout le monde était mécontent, et mécontent à raison, les paysans des entraves à la liberté de l'élevage et des privilèges des gardes, les gardes de l'insuffisance de leurs privilèges. Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, ce ne sont plus seulement les paysans qui sont mécontents : l'opposition aux haras gagne les classes éclairées. Les subdélégués, dont on sait le rôle local, si important, sont hostiles ; ils voient dans les privilèges des gardes « une inutile charge aux communautés et à l'État ; ils ont cela de commun avec une multitude innombrable de gens d'ailleurs très éclairés qui, comme le peuple, ne peuvent encore concevoir que l'établissement des haras peut perfectionner l'espèce [1] ». On retrouve les mêmes sentiments chez des directeurs des haras, Maurepas, les d'Argenson — l'injustice des privilèges des gardes fut l'une des raisons de leur projet de réforme, — chez des intendants même. Les plaintes contre les haras et les gardes sont nombreuses dans les cahiers de 1789, non seulement dans ceux du Tiers, mais dans certains cahiers de la Noblesse.

Les plaintes se précisent. Quelques personnes s'inspirent des idées courantes, et condamnent le principe même de la réglementation : le duc de Brancas-Lauraguais en 1778 réclame la liberté de l'élevage [2]. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, montre « une répugnance invincible pour les haras », et envoie à l'administration centrale un mémoire affirmant « la suite fâcheuse de toute gêne et de toute contrainte » et concluant à « la nécessité d'une liberté entière [3] ». Surtout, après ces cent années d'application du système prohibitif, on dénonce son échec complet, ses désastreux résultats.

Il est très certain, en effet, en dépit de l'absence de statistiques

---

l'avance : 100 ; — entretien d'ustensiles servant au cheval, 30 ; — gages et nourriture d'un palefrenier : 100. Total : 394 livres. *Produit des privilèges* : Diminution de taille et ustensile : 53 livres ; — droit de saut : 87 livres 10 sols. Total : 140 livres 10 sols, sans compter les autres petits privilèges.

1. Précis anonyme sur l'état des haras de la généralité de Tours, cité plus haut.

2. [Brancas], *Mémoire inutile*, *op. cit.*, p. 34-36. — Villars, dès 1730, préconisait la liberté de l'élevage (*Mémoires du maréchal de Villars*, Coll. Michaud et Poujoulat, 3e série, t. IX, p. 379).

3. Lettre de M. de Carte, inspecteur des haras à Libourne, au directeur des haras, 29 avril 1785, Arch. nat., H 1398 ; Observations [de Bourgelat] sur la lettre écrite au ministre par M. Dupré de Saint-Maur le 10 octobre 1766, Arch. nat., H 1379 (Bourgelat défend la réglementation).

sûres [1], que la France était fort loin de produire le nombre de chevaux nécessaire à sa consommation. Les témoignages en abondent. En 1717, le Mémoire du Conseil du dedans aux intendants, que nous avons cité, évaluait à plus de cent millions la valeur des chevaux qu'il avait fallu acheter à l'étranger, pour les remontes seulement, pendant les deux dernières guerres du règne de Louis XIV. Or, pendant les guerres du XVIIIe siècle, on dut aussi recourir à l'étranger et, même en temps de paix, la cavalerie française ne put jamais faire à l'intérieur la majeure partie de ses remontes [2]. En 1687, les chevaux avaient été mis au nombre des marchandises de contrebande, et ils le restèrent pendant le XVIIIe siècle [3]. A la veille de la Révolution, la situation n'était pas meilleure : « La cavalerie, les nobles, les citoyens riches ou aisés et presque la plupart des cultivateurs, dit Lafont-Pouloti [4], tirent leurs chevaux du dehors. Leur prix, devenu plus considérable, ne se trouve plus en proportion avec les facultés d'une infinité de fermiers, d'où il résulte une augmentation de prix ou un ralentissement dans les ouvrages qui exigent le service du cheval... Sur la fin des guerres de Flandres, l'on vit des

---

1. Lavoisier, *De la richesse territoriale de la France* (*Œuvres de Lavoisier*, éd. Dumas et Grimaux, t. VI, Paris, 1893, in-4, p. 420), évalue le total des chevaux de France en 1784 à 1,781,500, non compris les élèves, savoir : 960,000 occupés des travaux de l'agriculture dans les pays où l'on cultive avec des chevaux ; 600,000 dans ceux où l'on cultive avec des bœufs ; 21,500 dans Paris ; 160,000 dans les autres villes et employés par le roulage ; 40,000 attachés à l'armée française. — Bohan, *Mémoire sur les haras, op. cit.*, p. 46-49, en 1804 évalue le nombre des chevaux à un chiffre peu éloigné, en partant de la dernière réquisition des chevaux pour l'armée ; elle a été du trentième des chevaux de service et de bon âge de la République et a produit 42,000 chevaux, il y en a donc 1,260,000 ; il faut ajouter 400,000 non susceptibles de réquisition (armée, postes, halage, roulage) ou non comptés par fraude ; il y a donc 1,660,000 chevaux, non compris ceux au-dessous de 4 ans. — Le recensement de 1839 révéla l'existence de 2,466,000 chevaux, plus 353,000 poulains.

2. Sur les remontes de l'armée au XVIIIe siècle, voir : C^t E. Desbrière et Cap^e M. Sautai, *Organisation et tactique des trois armes, Cavalerie, I, La cavalerie de 1740 à 1789*, Paris et Nancy, 1906, in-8, p. 122-125 (indications sommaires). — Voir aussi divers mémoires conservés aux Archives du ministère de la guerre (fonds Préval, E 30 et 31, et Archives techniques, Cavalerie, Organisation, IV, pièces sans date, carton 28) ; Mémoire anonyme sur les haras (*Argus des haras*, t. II, 1843, p. 216-223) non daté (entre 1765 et 1789) ; séance du 30 novembre 1791 du Comité d'agriculture de l'Assemblée constituante, dans : Gerbaux et Schmidt, *Procès-verbaux des Comités d'agriculture et de commerce de la Constituante, de la Législative et de la Convention*, t. II, Paris, 1908, in-8, p. 468 ; G^al de La Moricière, *Conseil supérieur des haras, Rapport sur les travaux de la session de 1850*, Paris, 1850, in-4, p. 24-30.

3. J. Savary des Bruslons, *Dictionnaire universel de commerce*, t. Ier, Paris, 1759, in-fol., p. 1051. Par décisions des 20 septembre 1736 et 28 septembre 1741, les mulets furent exceptés de la défense.

4. *Nouveau régime pour les haras, op. cit.*, p. 8, n. 1.

provinces où les cultivateurs, dans quelques endroits, furent obligés par la rareté de l'argent et des chevaux de s'atteler à la charrue ». Préseau de Dampierre, en 1788, confirme ces renseignements [1] : « La France, l'État de l'Europe qui en fait la plus grande consommation, en éprouve constamment la disette ; elle en importe de toutes les espèces, depuis l'étalon arabe jusqu'au cheval de tombereau ; elle n'en exporte aucune... Après vingt-deux ans de paix, quoique le royaume entretienne très peu de troupes de cavalerie, que le gouvernement fasse des dépenses considérables pour les haras, on est encore obligé de tirer de l'étranger des chevaux de troupes, de carrosse, de chasse, d'agrément et de roulier. Cet objet de commerce, dans lequel les étrangers ont tout l'avantage, fait sortir de France des sommes immenses. Ces vérités sont trop connues pour avoir besoin de preuves; mais s'il restait le moindre doute à cet égard, qu'on jette les yeux sur notre cavalerie; on verra que la majeure partie est montée sur des chevaux allemands ; sur les équipages de chasse du roi et des princes, on verra qu'ils sont composés de chevaux anglais ; on sait qu'une grande partie de ceux de carrosse et d'attelage de Paris et de nos villes septentrionales viennent d'Allemagne et de Hollande, et que la plupart des attelages des rouliers chargés des plus pesants fardeaux sont formés des chevaux des Pays-Bas autrichiens. » Le même auteur « hasarde » un aperçu de ce que la France tire en chevaux de l'étranger et des sommes qu'ils nous coûtent [2] :

---

1. *Op. cit.*, p. 1 et n. 1.

2. Page 200, n. 42. — Bohan, *Mémoire sur les haras*, *op. cit.*, p. 46 : « Il est connu que les trois cinquièmes des chevaux de la cavalerie française étaient fournis par les maquignons qui amenaient des chevaux hongres de toutes les parties de l'Allemagne. Il est connu que l'Angleterre, avant la Révolution, fournissait 4,000 chevaux pour Versailles et Paris seulement. Que l'on jette un coup d'œil sur les chevaux du roulage de Paris en Flandre, de Paris à Strasbourg, on y reconnaîtra les trois cinquièmes de chevaux étrangers. Si l'on porte un coup d'œil attentif sur les chevaux de la capitale, on se confirmera dans cette vérité. » Il évalue pour 1804 le nombre des achats au cinquième de l'effectif total, soit 41,500 ; le prix moyen d'un cheval, augmenté des frais de route, est de 300 francs par tête, soit une somme exportée de 12,430,000 francs (p. 45. Voir aussi p. 1). — Voir aussi [Brancas], *Mémoire inutile*, *op. cit.*, p. 39.

Chevaux anglais.....	550	du prix de	1,000	livres :	550,000	livres
— de troupes...	2,000	—	350	—	700,000	—
— de carrosse..	4,000	—	500	—	2,000,000	—
— de tirage....	50,000	—	200	—	1,000,000	—
Poulains.....	1,500	—	100	—	150,000	—
Etalons et chevaux de fantaisie.....	.....		.....		100,000	—
Total.....	13.050		.....		4,500,000	

« On croit pouvoir assurer que le nombre des chevaux importés est beaucoup plus considérable. »

Montalivet [1], dans un tableau publié en 1813, donne les chiffres suivants pour les importations et exportations de chevaux, ânes et mulets de 1787 à 1789 :

	EXPORTATION	IMPORTATION
1787	1,463,600 francs ;	3,104,000 francs
1788.....	1,571,600 —	3,124,000 —
1789.....	990,000 —	2,189,000 —
Total.....	4,025,200 —	8,417,000 —
Année moyenne...	1,341,733 —	2,805,666 —
Reste à l'avantage des importations, année moyenne.....		1,463,933 —

En 1789, les gens des haras étaient les seuls qui défendissent encore l'institution ; paysans, économistes, hippologues, tous les autres étaient d'accord pour la condamner, pour réclamer l'abolition de toute cette odieuse et inutile réglementation, le retour à la liberté de l'élevage; l'Assemblée constituante ne fit que sanctionner le jugement presqu'unanime de l'opinion lorsque, par le décret du 29 janvier 1790, elle supprima « le régime prohibitif des haras ».

René Musset.

1. *Tableaux annexés à l'exposé de la situation de l'Empire présenté au Corps législatif dans la séance du 25 février 1813 par M. le Comte de Montalivet, Ministre de l'Intérieur*, Paris, s. d., in-4 (Tableau n° 21). On remarquera que ces chiffres comprennent les mulets et les ânes ; or la France exportait un grand nombre de mulets et à grand prix. Voir Préseau de Dampierre, *op. cit.*, p. 203.

Les « Agences d'évacuation » de l'an II

On sait que, par un décret du 15 septembre 1793, la Convention décida que les généraux commandant les armées de la République, « renonçant désormais à toute idée philanthropique adoptée par le peuple français dans la vue de faire sentir aux nations étrangères le prix et les avantages de la liberté », exerceraient désormais « a l'égard des pays et des individus subjugués par leurs armes les droits ordinaires de la guerre ». Ce décret fut complété, trois jours plus tard, par un arrêté du Comité de salut public [1], qui s'adressait également aux généraux en chef et leur prescrivait, lorsqu'ils entreraient en pays ennemi, de prendre des otages, de lever des contributions, de réquisitionner tout ce qui serait nécessaire à la subsistance et à l'entretien de leurs troupes, de « faire prendre et passer sur les derrières de l'armée les vivres, fourrages, bestiaux, chevaux, cordes, fers, chanvres, toiles, cuirs, étoffes, laines et toute espèce de hardes, charbons, bois de chauffage, et tous les objets qui ne seraient pas d'une nécessité indispensable pour le moment et qui pourraient leur être utiles dans la suite » ; enfin, l'arrêté leur enjoignait de « saisir l'argenterie des églises, les fonds appartenant au fisc, et toutes les propriétés publiques susceptibles d'être transportées ».

C'était ordonner la mise en coupe réglée des pays conquis. Pour l'assurer, fut créée, au printemps de l'an II, une institution qui, croyons-nous, n'a pas encore été étudiée, et sur laquelle nous nous proposons de réunir ici quelques renseignements. Il s'agit des « agences d'évacuation ».

1. Arrêté du 18 septembre 1793 (Aulard, *Recueil des actes du Comité de salut public*, t. VI, p. 553-554).

*
* *

Le 19 floréal an II, c'est-à-dire trois semaines après son entrée en fonctions, la Commission d'agriculture et des arts [1], sur la proposition de sa « Division végétale », décida de demander au Comité de salut public l'établissement, auprès de chacune des armées de la République, d'une « agence chargée de choisir et de faire rentrer dans l'intérieur les objets pris sur l'ennemi qui pourraient être utiles au progrès de l'agriculture et des arts, ou à la subsistance du peuple [2] ». Voici le rapport [3] qui fut, à cet effet, présenté au Comité :

La République française donne à l'Europe étonnée l'exemple des vertus et de l'énergie qui sont la seule base solide de la puisssance des nations; elle apprend aux despotes coalisés que l'amour de la liberté neutralise les efforts de l'expérience et de la tactique de leurs esclaves; elle offre dans une seule campagne plus de traits d'héroïsme et de vertu qu'on n'en peut trouver dans toutes les pages de leurs annales ; elle oppose à leur barbarie digne des Goths et des Vandales une méthode de faire la guerre qui rappelle sans cesse des idées de liberté, de justice et d'humanité; il faut qu'elle leur enseigne encore l'art nouveau de protéger les connaissances utiles au milieu du tumulte des armes, et d'appeler pour la première fois les armées à favoriser efficacement les progrès des arts sur lesquels est appuyée la prospérité nationale.

Cette idée d'utiliser nos conquêtes, ou plutôt de faire des conquêtes d'un nouveau genre, a frappé la Commission d'agriculture et des arts, et elle croit devoir la mettre sous les yeux du Comité de salut public. Le Comité verra sans doute avec intérêt les résultats heureux qu'on peut obtenir de son exécution, soit pour l'agriculture et les manufactures, soit pour les approvisionnements de toute espèce et l'utilité des beaux-arts. Pourquoi ne nous enrichirions-nous pas des chefs-d'œuvre dont s'enorgueillissaient jadis les pays où nous portons les drapeaux tricolores? Pourquoi n'en importerions-nous pas les animaux qui peuvent

1. Sur la Commission d'agriculture et des arts, cf. G. Bourgin, *Notes sur l'administration de l'agriculture et la législation rurale de 1789 à l'an VIII*, dans le *Bulletin trimestriel* de la Commission de l'histoire économique de la Révolution, 1907, p. 252 sqq.

2. Procès-verbaux de la Commission d'agriculture et des arts (Arch. nat., F^{10} *7).

3. Arch. nat., F^{11}446.

servir à régénérer nos races ou à nous en donner de nouvelles, les plantes qui manquent à notre sol, les graines qui peuvent en augmenter la valeur, les instruments et les métiers propres à servir, à éclairer notre industrie ? Ne serait-il pas aussi utile que glorieux pour la France d'alimenter ses arsenaux aux dépens de ses ennemis, d'accroitre, par le même moyen, la masse de ses subsistances, et de s'affranchir à jamais du tribut qu'elle payait, pour quelques-unes de ses manufactures, à la culture et à l'industrie étrangères ?

Mais si cette idée d'amélioration porte le caractère de simplicité auquel on reconnait souvent les idées les plus utiles, les moyens d'exécution sont à créer, et la Commission vient les proposer au Comité de salut public. Il s'agit d'établir auprès de celles de nos armées qui occupent le territoire ennemi des agences qui soient chargées de l'importation des objets pris sur l'étranger, et de donner à cet égard tous les renseignements qu'elles recueilleront sur les lieux.

En conséquence, la Commission invite le Comité de salut public à prendre l'arrêté suivant. Elle joint au présent rapport un aperçu sommaire des objets que l'on pourrait trouver dans les différents pays actuellement occupés par nos armées.

APERÇU SOMMAIRE DES OBJETS EXISTANT DANS LES PAYS ENNEMIS ACTUELLEMENT OCCUPES PAR NOS ARMÉES ET DONT L'IMPORTATION POURRAIT DEVENIR AVANTAGEUSE.

Armée du Nord.

Approvisionnements. — Grains, viandes, fromages, bière, chevaux pour le trait et le labour de Bruges, de Dixmunde, de Frise, de West-Frise, de Gueldres, vaches et bœufs hollandais, vaches flamandes, moutons de Texel.

Arts et manufactures. — Les machines et métiers servant à la confection des toiles, dentelles et tapisseries.

Beaux-Arts. — Tableaux de l'école flamande et autres.

Armées du Rhin et de la Moselle.

Approvisionnements. — Chevaux des Deux-Ponts et Wurtemberg, aciers, fers et autres métaux, vins du Rhin.

Armées d'Italie et des Alpes.

Approvisionnements. — Huiles, savons, soies écrues, mulets et bêtes de somme.

Agriculture. — Étalons mâles et femelles et chevaux sardes, napolitains et polésinois.

Arts et manufactures. — Moulins à soie.

Beaux-arts. — Tableaux, sculptures, médailles, manuscrits et dessins précieux.

Armées des Pyrénées.

Approvisionnements. — Fers, aciers et autres métaux dans les forges et usines de la Catalogne, couvertures de laine, laines en poil ou filées, vins, eau-de-vie, huiles, soudes, chevaux, ânes, mulets.

Agriculture. — Étalons mâles et femelles de chevaux navarrais, andalous, cordouans, etc., qui peuvent se trouver dans les armées ennemies ; étalons mâles et femelles de belles espèces de bêtes transhumantes.

TISSOT [1], *adjoint par intérim.*

Le projet d'arrêté était ainsi conçu [2] :

Le Comité de salut public, après avoir entendu la Commission d'agriculture et des arts, arrête ce qui suit:

Art. premier. — La Commission du commerce et des approvisionnements [3] est chargée d'établir auprès des armées de la République qui occupent le territoire ennemi des agences spécialement chargées de faire transporter en France les objets d'approvisionnements, commerce, arts et sciences qui y seront trouvés propres au service de la République.

Art. 2. — Les objets d'approvisionnements et de commerce seront mis à la disposition de la Commission du commerce et des approvisionnements, qui en fera la répartition suivant les besoins de la République, et pourra même en faire faire la vente dans les cas où il ne conviendrait ni de les employer, ni de les conserver.

Les objets qui intéressent l'agriculture et les arts seront mis à la disposition de la Commission d'agriculture et des arts.

Les matières d'or et d'argent et de pierres précieuses seront mises à la disposition de la Commission des revenus nationaux, qui les fera transporter à la Trésorerie nationale ou à la Maison des monnaies, conformément aux lois et suivant la nature et la destination des objets.

---

1. Sur Pierre-François Tissot (1768-1864), cf. l'article de P. Fromageot dans la *Revue d'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise*, 1901, p. 225-267.

2. Il est joint au rapport (Arch. nat., F[11] 446).

3. Sur la Commission du commerce et des approvisionnements, cf. P. Caron, *Notes sur la législation et l'administration du commerce des céréales de 1788 à l'an V*, dans le *Bulletin trimestriel* de la Commission de l'histoire économique de la Révolution, 1906, p. 124-125.

Les objets qui intéressent les sciences et l'instruction seront mis à la disposition de la Commission de l'instruction publique.

Art. 3. — Les agences qui seront établies en exécution de l'art. 1er seront composées de trois membres ; elles seront soumises à la surveillance des représentants du peuple près les armées où elles seront établies ; elles seront comptables et responsables de toutes leurs opérations envers la Commission du commerce.

La Commission du commerce et celle des transports militaires se concerteront pour assurer et faciliter les transports et enlèvements sans nuire au service général.

Art. 4. — Les représentants du peuple protègeront ces transports et enlèvements par tous les moyens qui sont à leur disposition.

Art. 5. — Les agences pourront nommer des préposés pour surveiller et suivre les détails d'exécution des opérations qu'elles auront résolues ; elles seront responsables de la conduite de ces préposés en ce qui concerne la comptabilité et l'exercice des fonctions purement mécaniques que le présent article les autorise à leur confier.

Art. 6. — Les articles que les agences feront introduire en exécution du présent arrêté ne seront pas sujets aux droits de douane : mais, pour prévenir les fraudes et assurer la comptabilité des préposés à la perception desdits droits, chaque envoi, outre les lettres de voitures ordinaires, sera accompagné d'un procès-verbal énonciatif de la nature, qualité et quantité des objets compris dans l'envoi, avec attestation, mise au bas par les préposés faisant l'envoi, que ces objets sont pour le compte de la République. Ce procès-verbal sera remis au receveur des douanes, sur son récépissé, et lui sera porté en compte pour une valeur égale au montant des droits que les objets y énoncés auraient dû payer.

Art. 7. — Les Commissions exécutives feront parvenir, par la Commission du commerce, à chacune de ces agences, des instructions sur les objets qu'elles jugeront utile de faire importer, et sur les opérations concernant leur administration qu'elles croiront avantageux d'exécuter sur le territoire ennemi, et sur les lieux de dépôt ou devront être adressés les objets mis à leur disposition en exécution de l'art. 2. A cet effet, elles se concerteront avec la Commission de commerce, dont la correspondance avec les agences embrassera tous les objets relatifs aux Commissions pour assurer un service distinct et simultané.

Art. 8. — Les agences seront distribuées ainsi qu'il suit : une sera auprès des armées du Nord et des Ardennes, une autre auprès des armées de la Moselle et du Rhin, une troisième auprès des armées des Alpes et d'Italie, une quatrième auprès des armées des Pyrénées.

Ce projet d'arrêté fut adopté par le Comité de salut public le 24 floréal [1].

Sur les mesures d'exécution que prit la Commission du commerce et des approvisionnements, nous n'avons trouvé que quelques indications. D'après les textes dont nous disposons, elle aurait créé, avant la fin de l'an II, quatre agences, l'une près les armées du Rhin et de Sambre-et-Meuse, l'autre près les armées du Rhin et de la Moselle, la troisième, près les armées des Alpes et d'Italie, la quatrième près de l'armée de l'Ouest. Voici les renseignements que nous avons recueillis sur chacune d'elles.

L'agence près les armées du Nord et de Sambre-et-Meuse existait et fonctionnait avant le 20 messidor [2]; elle s'était organisée à Lille. Nous ignorons combien de membres elle comprit, et lesquels, à l'exception du citoyen Pierre-Jacques Tinet, qui est mentionné dans de nombreux documents [3]. Plusieurs collaborateurs furent successivement adjoints à l'agence, de messidor à fructidor. Le 30 messidor, Richard, Guyton-Morveau et Laurent, représentants en mission à l'armée du Nord, désignèrent les sieurs Barbier, lieutenant au 5e régiment de hussards, et Léger, adjoint aux adjudants généraux, pour faire, de concert avec « l'agence d'extraction », la recherche des peintures et des sculptures [4].

Le 9 thermidor, la Commission du commerce invite les citoyens J.-J. Clerc, E.-J. Morisse et J.-Fr. Le Chenard, négociants à Paris, à se rendre en Belgique, pour « s'occuper, de concert avec l'agence établie à Lille près les armées du Nord et de Sambre-et-Meuse [5] », de l'extraction des lainages, bonneteries, draps, toiles. Le 28 du même mois, « désirant activer les versements, dans les magasins de la République, des subsistances et approvisionnements des pays conquis par les armées du Nord, de Sambre-et-Meuse, et par celles de la Moselle et du Rhin, dont l'extraction est confiée aux agences établies par l'arrêté du Comité de salut public du 24 floréal »,

1. Aulard, *rec. cit.*, t. XIII, p. 487-488.
2. Lettre de la Commission du commerce à la Commission d'instruction publique, 20 messidor an II (Arch. nat., F17 1276).
3. Arch. nat., F17 1276 et 1277.
4. Arch. nat., ibid.
5. Procès-verbaux de la Commission du commerce et des approvisionnements (Arch. nat., F11 272).

elle charge le citoyen Cochelet d'aller accélérer les opérations des agences en Belgique, dans le Luxembourg et dans les pays d'entre Rhin et Meuse, et de faire refluer l'excédent des subsistances réunies [1]. Le 4 fructidor, elle désigne le citoyen Paulée pour servir comme « principal employé » à l'agence près les armées du Nord et de Sambre-et-Meuse [2].

L'agence près les armées du Rhin et de la Moselle fut créée par arrêté de la Commission du 2 messidor [3]. Elle se composa des citoyens André Frémont, agent près l'armée de la Moselle, René Legrand, de Landau, et Louis Boucher, administrateur du district de Metz. En frimaire an II, elle avait comme « agents principaux » trois prêtres défroqués, Sylvie, Morel et Jolivel [4]. En outre, nous venons de le dire, le citoyen Cochelet fut associé à ses travaux.

L'existence, en frimaire an III, d'une agence, ou tout au moins d'un agent près les armées des Alpes et d'Italie, nous est révélée par une lettre du citoyen Rey, « agent près les armées des Alpes et d'Italie, chargé de faire transporter sur le territoire de la République tous les objets de commerce, arts et approvisionnements trouvés sur le pays conquis [5]. »

Enfin, les procès-verbaux de la Commission du commerce nous apprennent que, le 9 fructidor an II, appliquant en France même, au territoire occupé par les « rebelles », l'arrêté du 24 floréal, elle établit près l'armée de l'Ouest une agence d'évacuation composée des citoyens Roman Hervier, cultivateur de l'Eure, Rivière Rateau, cultivateur à Châtellerault, et Ronval, ci-devant membre du Comité révolutionnaire de la section de la Fontaine-de-Grenelle [6]. Mais nous ne savons pas si cette quatrième agence entra en fonctions [7], pas plus

1. Procès-verbaux de la Commission du commerce et des approvisionnements (Arch. nat., F[11] 272).

2. Ibid. (Arch. nat., F[11] 273).

3. Ibid. (Arch. nat., F[11] 272).

4. Voir ci-après, p. 167.

5. Cette lettre, qui est datée de Loano, 12 frimaire, fut transmise le 16 nivôse à la Commission d'instruction publique par celle du commerce; Rey annonçait la saisie de deux tableaux de prix à Garlenda (Arch. nat., F[17] 1276).

6. Arch. nat., F[11] 273.

7. Dans sa *Vendée patriote*, Chassin ne parle pas de cette agence. Par contre, il donne des renseignements assez étendus sur une commission instituée le 30 ventôse an II par Prieur (de la Marne), Hentz et Garrau, et chargée d'extraire des pays insurgés les bestiaux, grains, fourrages, cuirs, toiles, étoffes, etc. Cette commission, installée à Nantes, fut cassée par arrêté de Guyardin et Dornier, du 23 fructidor an II. Les agents de la Commission d'agri-

que nous ne savons s'il y en eut une auprès des armées qui combattaient sur la frontière espagnole.

L'article 7 de l'arrêté du 24 floréal stipule que les Commissions exécutives se concerteront, pour le choix des objets à importer, avec la Commission du commerce, « dont la correspondance avec les agences embrassera tous les objets relatifs aux autres Commissions, pour assurer un service distinct et simultané ». Nous ne croyons pas que cet article ait été strictement appliqué. Il le fut sans doute pour la Commission des revenus nationaux, qui d'ailleurs ne paraît avoir joué dans les opérations des agences qu'un rôle insignifiant. Mais la Commission des armes et poudres et celle des transports réussirent assez vite à agir, au moins en Belgique, sans l'intermédiaire de la Commission du commerce. Si, le 9 prairial, le Comité de salut public, chargeant les citoyens Duval, commissaire aux forges du district de Couvin, et Hubert Rosier, régisseur de la manufacture de Maubeuge, d'évacuer les fers, cuivres, charbons et « autres effets » qui seront trouvés dans le pays entre Sambre et Meuse, arrête que la Commission des armes s'entendra « avec celle du commerce et des approvisionnements pour mettre ces citoyens à portée d'exécuter la mission qui leur est confiée [1] », en revanche, le 30 messidor, il décide que les citoyens Duval et Blanchard [2] seront aux ordres de la Commission des armes, « à laquelle ils rendront compte [3] ».

Le même jour, un autre arrêté [4] fixe définitivement le partage des attributions. C'est l'arrêté sur « la conduite, les devoirs et les fonctions des agents envoyés dans les pays occupés par les armées de la République », et, plus exactement, en Belgique. Il est divisé en deux titres. Le premier traite des mesures à prendre, pour la « sûreté générale » des habitants, par les représentants en mission et les généraux. Le second est intitulé : De l'administration générale. Il

culture qui vinrent faire en messidor an II une enquête sur les ravages de la guerre dans le « Département Vengé » avaient porté des plaintes très vives contre cette commission. Voir Ch.-L. Chassin, *La Vendée patriote*, t. IV, p. 326-327, 522-524, 599, 600, et Arch. nat., F[10] 232 et 260.

1. Aulard, *rec. cit.*, t. XIII, p. 791.

2. Sans doute substitué à Rosier par un arrêté du 17 messidor, dont il est parlé dans l'arrêté du 30, mais dont nous n'avons pas le texte.

3. Aulard, *rec. cit.*, t. XV, p. 259.

4. *Ibid.*, p. 261-267.

prescrit tout d'abord l'établissement, par les commissaires ordonnateurs et les commissaires des guerres, d'un état « des munitions de guerre, des magasins, des chevaux et des voitures pris dans les places et sur l'ennemi ». Viennent ensuite des dispositions relatives aux « caisses publiques, revenus nationaux, matières, denrées, marchandises et subsistances ». « L'agent chargé spécialement des instructions de la Commission des armes et l'agent chargé des instructions de la Commission des transports se concerteront sur la destination et l'emploi des cuivres, fers, charbons de terre, bois de construction et autres matières communes aux ateliers de la Commission des armes et à ceux de la Commission des transports. » On prélèvera sur ces matières ce qui sera nécessaire à l'armée ; le reste sera envoyé en France et mis à la disposition de la Commission des armes et poudres. On évacuera de même les huiles, lins, chanvres, savons, toiles à voiles, cuirs, laines, draps, ingrédients de teinture ; l'agent de la Commission du commerce en assurera la réquisition et le transport. Toutes ces matières et denrées seront payées en assignats, à un prix qui ne pourra être supérieur aux trois quarts du maximum de Lille. — L'agent de la Commission des transports réquisitionnera tous les chevaux de luxe, tous les chevaux à l'élevage âgés au moins de quatre ans, et le vingtième des autres chevaux ; les plus beaux seront destinés aux haras de la République ; le reste sera affecté à l'armée. L'agent de la Commission du commerce réquisitionnera les bestiaux ; ceux qui appartiennent aux nobles, aux évêques, aux chapitres et aux abbayes devront être livrés sans indemnité ; les autres seront payés en assignats, sur le pied de ce qu'ils valaient en 1790 et 1791. — Le même agent réunira, dans les mêmes conditions, les grains, farines et fourrages, et prendra des mesures pour que la récolte ait le meilleur rendement possible. Les grains, farines et fourrages qui ne seront pas employés à l'approvisionnement de l'armée seront transportés dans les places frontières.

L'arrêté se termine par une « Instruction commune à tous les agents », ainsi conçue :

Les agents envoyés par les différentes Commissions se concerteront dans toutes leurs opérations. L'agent de la Commission des armes s'occu-

pera du rassemblement de toutes les matières que la Commission fait employer, telles que cuivres, fers, tourbes, charbons de terre et potasse. L'agent de la Commission du commerce fera rassembler et mettre à la disposition de la Commission toutes les matières premières ou de nécessité telles que grains, farines, fourrages, toiles, cuirs, suifs, huiles, savons, laines, draps, indigos et ingrédients de teinture, souliers, chapeaux, les bestiaux et bêtes à laine ; il fera accélérer la levée et la préparation des cuirs et peaux. L'agent de la Commission des armes laissera et mettra à la disposition de l'agent des transports la quantité de charbons de terre et de fers qui sera nécessaire pour le service courant de la campagne, pour tous les ouvrages de reconstruction, d'entretien et de réparation. L'agent du commerce mettra à la disposition de l'agent des transports les toiles et autres matières qui lui seront nécessaires. L'agent des transports fera rassembler les chevaux, monter les relais et établir les convois. Les agents concerteront la nature et l'espèce des chargements, pour le choix desquels ils se règleront sur l'utilité et les plus pressants besoins. L'agent des transports fera confectionner les roues, ferrages, clous et généralement tous les objets de transport, pour lesquels les ouvriers du pays, les chefs et maîtres d'ateliers seront mis en réquisition. Les agents tiendront et feront tenir des registres exacts de tout ce qui sera requis ou acheté. Ils rendront compte à chacune des Commissions de leurs opérations deux fois par décade ; ils en informeront les représentants du peuple, et prendront leurs ordres toutes les fois que le service l'exigera ou qu'ils seront appelés auprès d'eux.

Il est assez surprenant que, dans cet arrêté, l'agence d'évacuation formée à Lille ne soit pas nommée ; mais il est certain qu'il s'agit d'une partie, la plus importante, de sa tâche. L'agent de la Commission des armes, celui de la Commission des transports étaient-ils à proprement parler membres de l'agence, ou opéraient-ils à côté d'elle ? Ce point reste obscur. En tout cas, l'arrêté attribue à ces deux Commissions la faculté d'agir, dans leur domaine, avec une indépendance réelle.

Il en fut de même, et plus complètement encore, pour la Commission d'instruction publique. A la fin de messidor, la Commission du commerce lui notifia l'arrêté du 24 floréal, qu'elle ne connaissait pas, et lui demanda d'indiquer les objets relatifs aux sciences qu'il serait utile de faire importer. La Commission d'instruction publique en référa au Comité du même nom. Celui-ci

jugea sans doute préférable d'employer des agents à lui, compétents et sûrs, et il désigna comme ses commissaires en Belgique, le 1er thermidor, les citoyens Wicar, Varon et Espercieux. D'autres agents furent nommés ultérieurement. A partir de fructidor an II, c'est au Comité et à la Commission d'instruction publique qu'incombe en fait, et sauf exception, l'enlèvement des œuvres d'art et des objets offrant un intérêt scientifique [1].

Seule la Commission d'agriculture et des arts se conforma exactement à l'arrêté du 24 floréal. Le 24 fructidor, elle approuva un état, dressé par l'Agence d'économie animale et relatif aux bestiaux et chevaux à envoyer en France [2] : cet état fut remis à la Commission du commerce. Le 26 fructidor, la Commission d'agriculture informa par lettre [3] le Comité d'agriculture et des arts, auquel elle était rattachée, qu'elle avait également transmis à la Commission du commerce des états relatifs à « l'économie végétale ». Ces états étaient au nombre de trois. Le premier concernait les « objets qu'il importe de retirer des pays investis par les armées du Nord et des Ardennes »; il comprenait 36 espèces de semences, plus les « instruments aratoires de toutes les espèces, soit pour les champs, soit pour le jardinage », et « tous les livres traitant de l'agriculture et de l'économie rurale, en telle langue que ce soit ». Dans le second, consacré aux « objets qu'il est important de retirer des pays investis par les armées du Rhin et de la Moselle, ou qu'il serait même intéressant d'importer de la Souabe, de l'Allemagne, du Palatinat, etc. », figurent 51 espèces de semences, les instruments et livres d'agriculture, et les « chanvres et autres filasses, huiles, vins, eaux-de-vie, etc. » Le troisième, relatif aux « objets qu'il est avantageux pour la République de retirer des pays investis par les armées des Alpes et des Pyrénées orientales », énumère 36 espèces de semences, auxquelles il joint les instruments et livres d'agriculture,

1. Sur les démarches de la Commission du commerce auprès de la Commission d'instruction publique, cf. Arch. nat., F17 1276, et J. Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention nationale*, t. IV, p. 789, 834, 844, 921. La liasse F17 1276 contient des documents nombreux et intéressants sur les opérations des commissaires chargés de l'extraction pour la partie des sciences et arts. Au premier rang de ces commissaires figure l'illustre botaniste Thouin.

2. Procès-verbaux de la Commission (Arch. nat., F10a 7).

3. Cette lettre est, ainsi que les états et instructions dont il est question ci-après, aux Arch. nat., F11 446.

plus les « glands autres que ceux qui sont communs dans nos forêts, et autres graines de plantes qui pourraient avoir quelques usages économiques ou qui paraîtraient peu connues en botanique ».

Ces états sont accompagnés, dans le dossier des Archives nationales, de la copie de deux instructions destinées aux membres des agences. La première, datée du 9 messidor, était ainsi conçue :

Instruction pour les agences d'évacuation instituées par l'arrêté du Comité de salut public du 24 floréal, concernant les objets qui peuvent intéresser les arts et manufactures.

Les agences d'évacuation doivent donner une attention particulière aux bibliothèques, et en enlever les livres, principalement ceux qui traitent de physique, chimie, minéralogie, de sciences mathématiques, des arts et manufactures, qui contiennent les descriptions de machines ; ne pas négliger les manuscrits et dessins relatifs aux mêmes objets.

On peut trouver des choses utiles au progrès de l'industrie dans les cabinets ou recueils d'instruments de physique, chimie, mathématiques, dans les collections de machines ; les agences doivent s'empresser de faire importer tous les objets de ce genre qu'elles trouveront, sans s'inquiéter de l'utilité dont ils pourront être, parce qu'on sera toujours à temps de faire cet examen lorsque tous les objets seront en France. Pour faciliter le transport des machines, elles devront être démontées. Il faudra, autant que faire se pourra, que cette opération soit exécutée par des artistes qui auront soin d'en référer ou marquer les pièces. On observera d'ailleurs pour conservation, pendant le transport, de ces machines et de tous les autres objets, les précautions usitées dans le commerce.

L'industrie française souffre dans le moment actuel de la rareté des outils ; les agences évacuatrices doivent s'appliquer en conséquence à faire vider les magasins d'outils et d'objets de quincaillerie utile, tels que limes, scies, faux, faucilles, ciseaux, taillanderie et enclumes, marteaux, tarières, etc.

Les arts éprouvent aussi de la gêne par rapport à la rareté des métaux ; on a besoin de cuivres de toutes espèces en gâteaux ou laminés, d'acier, de fers en barre, et tôle de fer-blanc, de plomb, d'étain, de mercure, etc.

On recommande particulièrement la visite des archives de princes, abbayes, cathédrales ; il existe dans ces dépôts d'anciens et curieux manuscrits, de belles pierres gravées, des médailles et quelques bons tableaux qui figureraient bien au Muséum.

TISSOT, *adjoint par intérim.*

La seconde n'est pas datée, mais il y a lieu de croire qu'elle a été rédigée vers la même date que la précédente. Nous la reproduisons également :

Instructions pour les agents envoyés aux armées d'après l'arrêté du Comité de salut public du 24 floréal, l'an deuxième de la République française, une et indivisible.

Pour le Nord :

Faire en sorte d'obtenir des blés de toutes les espèces, les séparer et les étiqueter autant qu'il sera possible. Les mêmes efforts et attention doivent être employés pour toutes les autres espèces ou variétés de graines.

Dans le cas où on ne connaîtrait pas les espèces ou variétés de graines, qu'on pourrait trouver une raison pour la (*sic*) laisser, on en tirerait toujours avantage, soit qu'on les employât en nature, soit qu'on en fît usage pour nourriture, soit qu'on en semât des échantillons, pour enfin reconnaître les espèces ou variétés au produit.

Si on trouvait de très grandes quantités de graines huileuses, on pourrait en faire transporter une partie dans les manufactures les plus voisines, où elles seraient en sûreté, et on en ferait extraire l'huile, qu'on enverrait ensuite avec toutes les précautions nécessaires.

Toutes les graines de choux, navets, pavots, navette, moutarde, chenevis et lin qu'on ne croirait pas propres à la semence, seraient propres à fournir de l'huile ; on aurait l'attention de ne mêler celle de pavot avec aucune autre espèce.

Toutes ces graines, gardées en magasins, seraient en lieu sec, échauffé par des poëles.

Toutes seront expédiées sèchement et de préférence en tonneau.

Dans le cas où on trouverait différentes parties d'une même espèce, on les mettrait séparément dans des sacs de toile, on les étiqueterait du nom de l'espèce et variété, et on y ajouterait le nom du pays où on les aurait obtenues.

Si on se procurait difficilement des tonneaux, les graines non coulantes pourraient être mises en sacs de toile forte. On aurait l'attention de les bien garnir de paille en chargeant, et de bien bâcher les voitures.

Pour copie conforme,

Le commissaire-adjoint, TISSOT.

Il est souhaitable que l'inventaire, actuellement en cours, des

séries F[10] (Agriculture), F[11] (Subsistances) et F[12] (Commerce et industrie) des Archives nationales procure, sur l'organisation des agences d'évacuation, des documents complémentaires.

*
* *

Sur le fonctionnement même des agences, nous avons moins de renseignements encore. Il est probable qu'on pourrait en trouver aux Archives de la Guerre. Il est probable aussi qu'on s'en procurerait en dépouillant les dossiers relatifs à l'occupation française de 1794 et 1795, dans les dépôts d'archives de la Belgique et de la rive gauche du Rhin. Il serait bon, enfin, de consulter les textes narratifs [1], mémoires et journaux de contemporains, publiés dans les recueils savants de la même région.

Dans son récent ouvrage sur *Les armées du Rhin au début du Directoire* [2], M. le C[ne] H. Bourdeau a consacré quelques lignes aux agences d'évacuation, et aux conséquences désastreuses qu'eurent leurs opérations sur la rive gauche du Rhin. Il se réfère notamment à un rapport [3] fait à la Convention, le 25 prairial an III, par Becker, député de la Moselle, et dans lequel l'« évacuation » du Palatinat, dirigée par René Legrand, était représentée comme ayant consisté en une série de déprédations, accompagnées d'actes de violence. A la suite de ce rapport, Legrand [4] fut mis en arrestation, avec ses collaborateurs. Il s'empressa de protester et de demander son élargissement ; le 8 messidor, Mollevaut et Perrin (des Vosges) prirent sa défense à la Convention, et l'affaire fut renvoyée au Comité de salut public. Le 22 vendémiaire an IV, un décret déclara Legrand « définitivement quitte de toutes ses gestions ».

Dès frimaire an III, Merlin de Thionville, en mission près les armées du Rhin et de la Moselle, écrivait au Comité de salut public [5], à propos de cette même agence du Palatinat :

1. J'en ai indiqué un certain nombre dans ma *Bibliographie des travaux publiés de 1866 à 1897 sur l'histoire de la France depuis 1789* ; voir aussi le *Répertoire méthodique de l'histoire moderne et contemporaine de la France*.

2. Paris, Charles-Lavauzelle, [1909], in-8, 383 p. ; voir p. 72-74.

3. Ce rapport a été inséré au *Moniteur*, n[os] des 27 et 28 prairial an III.

4. Cf. ci-dessus, p. 159.

5. Lettre du 6 frimaire an III, du quartier général de Guntersblum (Arch. nat., F[14]1314). De cette lettre, qui nous a été communiquée par M. Charles Schmidt, nous ne citons que les passages relatifs à notre sujet.

Veuillez bien me délivrer enfin de cette malheureuse commission d'évacuation dont tout le monde se plaint. Vous connaissez mieux que personne notre pénurie en moyens de transport Eh bien! ne veut-elle pas nous en priver pour faire rentrer ses guenilles? Pour moi, je vous déclare que je ne leur en laisserai prendre qu'autant qu'ils ne seront pas absolument nécessaires pour faire vivre l'armée.

Il est décidé sans doute que le Rhin demeurera barrière de la France ; il l'est surtout que nous y resterons jusqu'à la prise de la tête de pont de Manheim et de Mayence. Il faut encore que les officiers de l'armée aient des habits, des souliers, des chapeaux, etc. ; comment voulez-vous qu'ils s'en procurent si on prend au marchand tout ce qu'il a ? comment voulez-vous qu'on amène du pain aux armées si le cultivateur n'a plus ni chevaux, ni bœufs ?

L'agence d'évacuation serait excellente si l'on ne faisait qu'une incursion dans le pays. Mais, dans le système actuel, elle est désastreuse. J'ai déjà écrit à la Commission [1] pour lui démontrer que son but doit être de mettre en grande activité toutes les manufactures du pays pour le service de la République, de faire exploiter les mines de vif-argent, d'ardoise, de charbon de terre, de fer, de cuivre, de plomb, de retirer les bois de construction, de chauffage, de faire du charbon, du drap, du cuivre, etc. Elle doit même emporter tout ce qui appartient aux émigrés, prêtres, armées, seigneurs de toute façon : mais elle ne doit pas dépouiller l'habitant, si nous voulons rester dans le pays.

Il ne faudrait ici, comme je l'ai dit à la Commission du commerce, à la place du prêtre Sylvie, du prêtre Morel, du prêtre Jolivel, tous agents principaux de la Commission [2], que l'armée et les habitants appellent grippe, qu'un seul agent de cette Commission, bien entendu dans la partie des mines et du commerce. Je suis certain qu'en se servant des patriotes du pays, et en mettant un peu en jeu l'intérêt individuel, on pourrait tirer des moyens de chez nos ennemis même.

J'ai demandé à Fourcroy des élèves des mines; j'espère qu'il me les enverra. Si ses grandes occupations lui laissaient quelque moment, il serait peut-être avantageux qu'il vînt avec eux ; dans le cas contraire, soyez persuadé que mon zèle secondera ceux qu'il enverra...

Envoyez de même des agents des mines, et un autre de la Commission du commerce ; qu'ils soient humains et probes, et l'industrie commerciale reprendra une nouvelle vigueur dans ces contrées, au sein même du tumulte et du fracas des armes...

---

1. La Commission du commerce et des approvisionnements.
2. En marge, d'une écriture qui n'est pas celle de Merlin : Desborde.

Prenez les mesures que je vous indique relativement à la commission d'évacuation ; avant de prononcer, entendez Bourbotte ; il l'a vu opérer ici avant moi [1].

Il est vraisemblable que le Comité de salut public n'avait pas perdu le souvenir de cette lettre lorsque, le 2 ventôse an III, il prit, sur le rapport de la Commission des approvisionnements [2], l'arrêté suivant [3] :

Art. 1er. — Les agences d'extraction établies en vertu de l'arrêté du Comité de salut public du 24 floréal dernier près les armées de la République qui occupaient le territoire ennemi, sont et demeurent supprimées.

Art. 2. — Chaque Commission pourvoira, en ce qui la concerne, à la conservation et administration de la partie relative au service qui lui est confié.

Art. 3. — Il sera pourvu à tous les besoins intérieurs et extérieurs par les voies du commerce libre ; et le gouvernement ne jouira, à ce sujet, d'aucune autre prérogative que du droit de préemption autorisé par la loi.

Art. 4. — Les agents, ainsi que leurs employés, cesseront dès à présent toutes fonctions actives autres que celles relatives à la reddition de leurs comptes.

Art. 5. — La 4e Commission [4] est chargée de l'exécution du présent arrêté, et d'en donner connaissance aux Commissions qui avaient quelque relation directe ou indirecte avec les agents supprimés par le présent arrêté.

CAMBACÉRÈS, CARNOT, BOISSY, PELET, MARÈC,
J.-P. CHAZAL, DUBOIS-CRANCÉ.

Les agences cessaient donc d'exister. Mais leur disparition ne mit pas fin à l'« évacuation ». Celle-ci se poursuivit en grand, au moins en ce qui concerne les œuvres d'art. La Convention avait vidé les musées belges et allemands ; le Directoire vida les musées

1. Bourbotte avait été en mission aux armées du Rhin et de la Moselle en 1794.
2. La Commission des approvisionnements avait été substituée à celle du Commerce et des approvisionnements par décret du 17 nivôse an III.
3. Arch. nat., F17 1276, imprimé.
4. La Commission des approvisionnements.

italiens, en attendant que l'Empire fit à son tour des « conquêtes artistiques » [1].

*
* *

Les renseignements que nous avons réunis sont, on le voit, assez succincts. Nous avons l'espoir qu'ils seront complétés. Il nous suffit, pour le moment, d'avoir attiré l'attention sur une institution jusqu'ici ignorée, caractéristique, à notre avis, de la conception que le Comité de salut public se fit des droits de la guerre, et dont l'étude peut fournir matière à un intéressant chapitre de l'histoire extérieure de la Révolution.

Pierre CARON.

---

1. Les Archives nationales (séries F^{17} et F^{21}) fourniront à l'historien qui voudra étudier la question des éléments abondants.

Bulletin d'histoire et de géographie économiques

I. BIBLIOGRAPHIE ET GÉNÉRALITÉS [1].

Joseph **Calmette** et Pierre **Vidal**. *Les Régions de la France. VI, Le Roussillon.* Publications de la *Revue de Synthèse Historique*, Paris, Léopold Cerf, 1909, in-8, 64 p. — Par leurs études antérieures, MM. C. et V. étaient remarquablement préparés pour dresser cet inventaire de nos connaissances historiques sur le Roussillon, dont la physionomie leur est si familière. Grâce à eux, on pourra désormais se guider plus facilement et plus sûrement dans l'abondante bibliographie d'une province dont l'originalité est d'avoir été à la fois un pays frontière et une unité ethnographique et politique bien définie, par conséquent d'avoir en même temps participé à l'histoire générale et gardé une vie locale intense. De date récente, puisqu'il n'a commencé réellement qu'au XVIIIe siècle et puisqu'il n'a pris son essor que sous l'impulsion du mouvement romantique, le mouvement historique en Roussillon est déjà cependant loin d'être négligeable. Si toutes les périodes de l'histoire roussillonnaise ne nous sont pas également connues, si les travaux relatifs à la période antique, au Haut Moyen-Age, à l'Ancien Régime français (1659-1789) sont plus rares et moins importants que les études consacrées à la période aragonaise et majorquaine (1172-1463), à l'occupation française du XVe siècle (1463-1493), à la période espagnole (1493-1659) et à l'époque contemporaine, aucune période n'a été tout à fait négligée. Sans doute les résultats acquis sont encore, sur certains points, bien insuffisants et bien locaux ; nous ne sommes pas encore ou nous sommes trop mal renseignés sur des questions importantes, par exemple sur les populations primitives de la région, sur l'établissement de la féodalité, sur la réunion définitive du Roussillon à la France, sur l'administration impériale et l'évolution des idées et des mœurs au XIXe siècle ; les érudits provinciaux se complaisent trop dans

1. Cf. dans la *Revue*, t. XII, p. 292-294, les comptes rendus de : Cahiers de doléances pour les États généraux de 1789 (*Sénéchaussées de Marseille, de Nimes, de Cahors, bailliages de Blois, de Coutentin, de Sens...*)

l'exhumation d'épisodes minuscules et locaux, dans la recherche « des infiniment petits » des annales roussillonnaises. Pourtant, si l'on ne pourra songer dès longtemps à reprendre utilement la synthèse d'une histoire que des auteurs ont prématurément tentée, on pourra dès maintenant se rendre compte des conditions et des circonstances politiques dans lesquelles se sont formés le caractère et le pays roussillonnais.

Je dis des conditions et des circonstances politiques, car, je ne sais pourquoi, volontairement ou non, MM C. et V. ne nous ont rien dit de l'état de nos connaissances sur les conditions naturelles et économiques. Ils ont eu parfaitement raison de faire ressortir la persistance du caractère roussillonnais à travers les régimes successifs que la politique internationale a fait passer sur le pays, puisque « c'est précisément ce caractère roussillonnais, reconnaissable à travers les âges, qui fait, en dépit des apparences, l'unité foncière de son histoire » ; mais, à mon sens, il était tout aussi indispensable d'insister sur le cadre où s'est formé ce caractère, sur la « collaboration millénaire » de la côte, de la plaine et de la montagne dans la formation du peuple roussillonnais, que les auteurs signalent sans l'exposer ; à l'inventaire des travaux d'histoire politique, il fallait joindre l'inventaire des travaux de géographie et d'histoire économiques, susceptibles d'éclairer les rapports de l'homme et du sol en Roussillon. Il était d'autant plus facile à MM. C. et V. de nous donner ce dernier inventaire qu'ils en avaient déjà réuni les éléments dans leur *Bibliographie roussillonnaise*, publiée en 1906 [1].

Giuseppe **Prato**. *La vita economica in Piemonte a mezzo il secolo XVIII*. Torino, 1908, in-4, XXVII-470 p. — Ce livre est le second volume de la première série (*Illustrazioni storiche e documenti*) des *Documents financiers des États de la monarchie piémontaise publiés par le laboratoire d'Économie politique « S. Cognetti de Martiis » de l'Université royale de Turin* [2]. Il sera comme l'introduction nécessaire à toute la série, car, selon l'excellente remarque de son auteur, l'histoire financière d'un peuple et d'une époque resterait inintelligible si la description du milieu économique, dans lequel elle s'est déroulée, ne venait pas l'éclairer. De cette ample et riche description du milieu économique piémontais, les chapitres les plus intéressants sont à coup sûr ceux consacrés à l'agriculture (chap. 2), à l'industrie (chap. 3) et au commerce (chap. 4). Le XVIIIe siècle est pour l'agriculture une période de crises et de progrès à la fois ; différents tableaux

1. Dans le *Bull. de la Soc. agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*, t. XLVII, et à part, Perpignan, Latrobe, 1906, in-8, 558 p.

2. Sur le premier volume : Luigi Einaudi. *La Finanza Sabauda all' aprirsi del secolo XVIII e durante la guerra di successione spagnuola...* Cf. la *Revue*, t. XI, p. 340.

de la répartition des cultures, de la production des céréales, notamment de la production du froment par communes et par provinces, de 1750 à 1771, montrent que la surface cultivée et que la production ont augmenté dans le dernier quart du siècle ; les vignes, les rizières surtout, localisées dans les provinces de Lomellina, Novara, Vercelli, Biella et Oltre Po, se sont étendues et améliorées ; l'irrigation — dont l'histoire dans la province de Novara nous est particulièrement bien connue — s'est développée sous Charles-Emmanuel Ier et Charles-Emmanuel II, et ses progrès ont permis d'étendre et d'améliorer la surface cultivée. Malgré tout et en dépit des efforts du gouvernement, les terres incultes couvrent encore le quart du territoire ; l'irrigation reste imparfaite; l'émigration intérieure temporaire ne corrige pas en entier l'inégale distribution de la main-d'œuvre, dont quelques régions sont presque dépourvues ; le médiocre rendement des prés entraîne l'insuffisance des bestiaux et du fumier ; propriétaires et fermiers restent ignorants et très attachés aux pratiques traditionnelles. Si l'industrie est toujours gênée par la réglementation et le régime corporatif, elle se présente pourtant avec des caractères déjà vraiment modernes. Après avoir dressé un tableau de la répartition par provinces des diverses industries piémontaises et étudié plus longuement les industries de la toile, de la laine et de la soie, dont il nous dit les crises périodiques et les entraves, M. P. remarque que la concentration et la localisation industrielles sont commencées et qu'une réelle organisation ouvrière est ébauchée. Le commerce inégalement développé s'exerce dans des conditions défavorables ; il souffre de l'imperfection des voies de communication et de la cherté des transports, de la multiplicité des douanes intérieures et des péages que le gouvernement s'efforce de limiter, ne pouvant les supprimer.

Pour être moins importants, les autres chapitres de ce livre copieux n'en offrent pas moins un grand intérêt. Il serait trop long de les analyser, car ils touchent à des problèmes divers et complexes ; qu'ils s'occupent des œuvres philanthropiques, du paupérisme et de l'assistance publique, du poids des impôts et de la richesse publique, du coût de la vie et de la valeur de l'argent, de la population [1], de l'émigration permanente ou transitoire, des mouvements périodiques de la main-d'œuvre agricole dans l'intérieur du pays, tous, ils apportent de précieuses contributions à l'histoire économique et sociale. Puisés aux Archives d'État et aux Archives municipales de Turin pour la plupart, les documents en ont été choisis

1. Cf. du même auteur : *Censimenti e popolazione in Piemonte, nei secoli XVI, XVII e XVIII...* (Cf. la *Revue*, t. XI, p. 166).

avec beaucoup de bonheur ; les plus intéressants et les plus précis — ce sont aussi les plus souvent utilisés — sont des mémoires d'intendants rédigés entre 1752 et 1755 sur quelques provinces, telles les provinces de Cuneo, de Valli del Delfinato, de Novara, de Mondovi, de Nizza, de Vercelli, Irea, Acqui. Sans doute ils ne constituent souvent que des tableaux ou trop généraux ou trop fragmentaires, ils ne fournissent souvent que des statistiques isolées, non continues ; pourtant ils sont assez nombreux et assez significatifs pour qu'on puisse non seulement se représenter la situation économique du Piémont au XVIIIe siècle, mais encore la comparer avec celle de la France d'alors, qu'elle rappelle de façon frappante.

Département de l'Intérieur, Canada. Atlas of Canada, publié sous la direction de James **White**, géographe du gouvernement. Ottawa, 1907, in-fol. 21 p. et 90 pl. — *Canada's Fertile Northland. A glimpse of the Enormans Resources of Part of the Unexplored Regions of the Dominion*. Evidence Heard before a select Committee of the Senate of Canada during the Parliamentary Session of 1906-1907, and the Report Based thereon, publiée par Ernest J. **Chambers**. Ottawa, 1908, in-8, VI-139 p., 16 pl. phot. et 5 cartes. — Les documents publiés depuis quelque temps par le Département de l'Intérieur au Canada constituent des publications géographiques d'une grande importance. L'« Atlas of Canada » est un fort volume composé d'une substantielle introduction géographique, statistique et démographique, et d'une série de cartes, de plans, de tableaux, de diagrammes relatifs aux principaux phénomènes géographiques. Parmi les pages les plus intéressantes, je note les cartes où ont été indiqués la répartition des gîtes minéraux, les réseaux des télégraphes, des téléphones, des chemins de fer et des canaux ; les cartes d'isothermes établies pour chaque mois de l'année ; les cartes d'isobares dessinées d'après les observations du service météréologique ; la carte des routes suivies par les explorateurs qui ont pénétré et prospecté le Canada ; les nombreux graphiques où se reflètent l'activité de l'industrie et du commerce, l'augmentation des ressources financières, le mouvement des voies d'eau et des voies de fer ; la carte de la population où ressortent l'attraction de la mer dans les régions côtières et les rapports des chemins de fer et du peuplement dans l'Ouest ; les plans des dix villes possédant plus de 25.000 habitants, où l'on peut saisir les modes différents du développement urbain ; la carte des forêts où se distinguent les principales formations végétales : la toundra, la forêt boréale clairsemée ou dense, la forêt tempérée dense ou déjà partiellement défrichée, les prairies et bois mêlés, la prairie, la forêt pacifique, et que la carte n° 9 complète en indiquant les limites septentrionales des principales essences forestières.

La vaste enquête dont M. Ernest J. Chambers publie les résultats a été instituée par le Sénat canadien, au début de 1907, pour évaluer les ressources encore peu connues du nord et du nord-ouest du pays. Sans doute tous les renseignements qu'elle a recueillis ne sont ni d'une égale valeur, ni d'une égale précision ; mais il est relativement facile de faire le départ des données contestables et des données utilisables, et celles-ci sont assez nombreuses pour garder à l'enquête une grande portée géographique. La zone centrale et occidentale du Labrador est la plus déshéritée ; l'agriculture n'y semble pas possible, sauf dans la région plus fertile comprise entre la Nelson et le Churchill River ; en revanche on y trouve de belles forêts, comme celles d'Hamilton Inlet, d'où les constructeurs américains tirent leurs meilleurs bois de mâtures. Les ressources minérales y sont rares et médiocres. Le nord-ouest canadien paraît plus susceptible de colonisation. Il jouit d'un climat moins hostile, et les céréales trouvent des conditions favorables dans les vastes prairies et parcs où déjà se sont fixées des exploitations agricoles. Au Petit Lac des Esclaves, à Peace River Landing, à Grand Prairie, à Fort Vermilion, la culture des céréales, déjà ancienne, donne d'excellents résultats. D'autre part le nord-ouest est en grande partie remarquablement propice à l'élevage. Le jour où des voies de communication lui assureront des débouchés en le reliant au Pacifique et à l'Atlantique, sa mise en valeur sera possible et rémunératrice.

II. MONOGRAPHIES RÉGIONALES.

Joseph E. **Malaussène**. *L'évolution d'un village frontière de Provence : Saint-Jeannet (Alpes-Maritimes)*. Paris, Picard et fils, 1909, in-8, XII-431 p. (pl.) — Après avoir exploré les divers dépôts d'archives publiques et privées de la région, M. E. M. a retracé l'histoire du village de Saint-Jeannet du XIIe siècle à nos jours. Sans doute ce village de Saint-Jeannet, où la vieille ville, la ville basse, se presse et se tasse en dessous des anciens murs d'enceinte, où la ville haute, la ville neuve aux rues plus larges, aux habitations plus éclairées, aux façades tapissées de treilles, s'étage entre l'église et le rocher, n'a été le théâtre ni de graves événements politiques ni de transformations économiques remarquables ; son histoire n'est cependant pas négligeable. Les documents recueillis par M. M., documents dont beaucoup, en dehors de leur portée locale, intéressent souvent l'histoire générale de la Provence, lui ont permis de tracer un tableau suffisamment précis de la vie villageoise aux siècles passés. Son chapitre sur les impôts et les finances de l'Ancien Régime contient une bonne étude de l'affouagement et de l'allivrement, de la taille et de ses accessoires, du

dixième, du vingtième et de la capitation. Sous la rubrique : topographie et cadastre, il a réuni des tableaux de la nature, contenance et revenu des propriétés bâties et non bâties, imposables et non imposables, tels que ceux qui furent dressés en 1835 et qui permettent de suivre et d'apprécier la diminution des vignobles. La décadence de la viticulture et de l'oléiculture, qui constituaient autrefois le meilleur revenu des cultivateurs, est le changement le plus notable qui soit survenu dans la vie économique de Saint-Jeannet. L'agriculture est restée le trait essentiel de la vie rurale ; l'industrie et le commerce ne sont, comme par le passé, que les auxiliaires de l'agriculture, puisqu'ils consistent toujours uniquement dans la transformation et dans la vente des produits culturaux. Mais si l'on cultive encore les céréales, en particulier le froment, qu'on continue à faire piétiner dans l'aire, par les bêtes de somme, après l'avoir battu au fléau, les champs de vignes et d'oliviers ont reculé devant les progrès de cultures nouvelles, de cultures commerciales comme la floriculture ; aujourd'hui de vastes jardins d'orangers et de violettes s'étendent autour de Saint-Jeannet ; l'oranger, qui n'est guère cultivé que depuis 1820, est devenu une des grandes ressources du pays, et Saint-Jeannet envoie chaque année 80.000 kilos de fleurs d'oranger aux usines de Grasse et de Vallauris.

J. **Levainville**. *Le Morvan. Étude de géographie humaine.* Paris, Colin, 1909, in-8, 305 p. (fig. et pl.) — A l'exemple de M. A. Demangeon, dont il s'inspire jusqu'à lui emprunter son plan et parfois ses procédés d'exposition, M. L. s'est efforcé de saisir et d'analyser les traits d'une région française, le Morvan, qui, pour n'avoir pas eu « d'existence historique », n'en est pas moins « une contrée géographique bien individualisée ». Je reconnais tout de suite qu'il y est souvent et heureusement parvenu. Le meilleur de son livre est dans quelques-unes des pages consacrées à la géographie humaine, aux rapports de l'homme et du sol. Le Morvan est un « mauvais pays », où le travail de l'homme est pénible et peu productif. Peu élevé, il a, par la longueur et l'âpreté de ses hivers, des « airs de montagne ». Avec son sous-sol imperméable, recouvert d'un manteau fissuré, que pénètrent facilement des pluies abondantes, avec ses sources innombrables, dont les noms de beaucoup de localités révèlent la présence, avec son réseau hydrographique « chevelu, compliqué », si divisé et si éparpillé, il est, dans l'ensemble, comme « une immense éponge » ; les tourbières et les marais y sont fréquents encore, malgré d'actifs dessèchements : les « mouilles » du Bas-Morvan et les « gates » du Haut-Morvan sont un sol mouvant, dangereux pour le bétail. Avec la faible épaisseur de son sol pauvre et spongieux, malgré les améliorations par les engrais, par le chaulage, par le drainage, de beaucoup de champs,

reste un terrain forestier avant tout. Il compte encore 90.000 hectares de bois, qui couvrent à peu près 28 % du massif ancien et s'étendent pour près des deux tiers entre 300 et 500 m. d'altitude ; deux communes seules ne possèdent pas de bois : Sincey-lès-Rouvray qui a été déboisée, et Toutry, qui est une région de grande culture ; aussi y a-t-il en Morvan 75 ares de forêt par tête d'habitant, alors que, pour la France entière, la moyenne n'est que de 25 ares par tête.

M. L. a longuement étudié la forêt morvandelle, dont il a retracé l'évolution, le déboisement et le reboisement, l'ancienne forêt et la forêt actuelle ; sur sa répartition, son altitude, sur les essences qui la composent, sur l'exploitation des bois, notamment sur le « furetage », il a dit des choses excellentes, qui prouvent de sa part une connaissance personnelle du pays. De même il a recueilli de nombreux et d'intéressants renseignements sur le flottage, qui est presque le seul mode d'utilisation des rivières et que la concurrence des voies de fer a fort diminué ; sur l'évolution agricole, dont le trait caractéristique est la prédominance de l'élevage, particulièrement de l'élevage des bœufs qu'on engraisse dans les prés « l'hate au vert » étalés dans la vallée ou étagés sur les pentes ; sur la répartition des modes de propriété et de la population qui, restée agricole, ne cesse de diminuer ; sur la maison paysanne, les relations économiques, le réseau routier et les moyens de transport.

Mais, si l'on connaîtra mieux le Morvan après avoir lu son livre, on ne le connaîtra pourtant encore qu'imparfaitement. Les chapitres de géographie physique que M. L. s'est cru obligé de mettre au début de son livre sont franchement d'un intérêt et d'une utilité contestables. La tectonique et la géologie morvandelles y sont trop traitées pour elles-mêmes. Il suffisait d'en retenir ce qui pouvait servir à préciser l'évolution du milieu naturel et celle de l'activité humaine, c'est-à-dire à savoir combien l'homme est resté dépendant du sol ou s'en est affranchi. Je m'explique mal comment M. L. ne l'a pas senti après avoir demandé en vain à la géologie les moyens de délimiter le Morvan et remarqué que, dans cette délimitation, les facteurs économiques l'emportent sur les conditions géologiques. D'autre part, les chapitres de géographie humaine — sur lesquels M. L. a fait porter tout son effort — ne témoignent pas tous d'une documentation suffisante. Deux grandes questions au moins, deux des aspects les plus caractéristiques de la vie économique du Morvan, le flottage et l'élevage, n'ont pas été étudiés avec toute l'exactitude et toute l'ampleur qu'ils méritaient. Sur le flottage, sans parler des documents relatifs à l'histoire des rivières conservés aux Archives nationales dans la série F^{14}, du livre général de Moreau (*Histoire du flottage en trains*, Paris, in-8, 1843), les tra-

vaux de G. Marlio sur le *Commerce des bois en Bourgogne*[1], de Née de la Rochelle dont une des quatre dissertations qui accompagnent son *Mémoire pour servir à l'histoire du Nivernais*[2] est consacrée au flottage des bois, et surtout la collection des Rapports annuels de l'ingénieur en chef des travaux publics du département de l'Yonne au Conseil général permettaient de suivre avec précision la décadence de la plus ancienne industrie morvandelle. Le rapport fait par l'ingénieur Breuillé au Conseil général en 1907 par exemple est des plus instructifs. Non seulement il eût fourni à M. L. des données statistiques précises sur le flottage en 1907 et sur le mouvement du canal de Nivernais depuis 1880, mais il eût encore attiré son attention sur quelques faits dont M. L. n'a pas vu l'importance : sur la disparition presque complète, à partir de 1881, du régime des éclusées et du flottage en trains qui, supprimé sur l'Yonne en 1870, s'était conservé sur la Cure ; sur les inconvénients de l'exercice du droit de flottage à bûches perdues auquel le canal du Nivernais est encore assujetti. De même M. L. ignore les ouvrages essentiels à l'aide desquels il eût pu décrire l'évolution et la situation présente de l'élevage morvandeau. Il ne nous dit rien du « bidet du Morvan », le petit cheval de cavalerie du XVIIIe siècle, de sa disparition pendant la Révolution, de son remplacement par une race de trait dont le développement fut favorisé par la transformation des voies de communication et la substitution de plus en plus grande des chevaux aux bœufs dans les travaux agricoles. Il affirme, ce qui est bien hasardé, l'origine « néolithique » des bœufs morvandeaux, et il admet, sans la discuter, la théorie de la brachycéphalie ou de la dolicocéphalie des races bovines généralement rejetée par les savants. Sur le remplacement du bœuf du Morvan par le bœuf charolais, il n'a point consulté le livre capital de O. Delafond (*De l'amélioration et de la multiplication des races de bétail dans le département de la Nièvre*, Nevers, 1848, in-8) ; sur l'expansion de la race charolaise et celle du croisement durham, il n'est pas davantage renseigné. Il n'a point senti l'importance des questions zootechniques et il n'a pas vu comment le choix de telle ou telle race pouvait influer sur l'ensemble de l'économie agricole : ces lacunes sont d'autant plus regrettables que la place de l'élevage dans la vie du Morvan est plus importante.

Eugène **Aubin**. *La Perse d'aujourd'hui. Iran. Mésopotamie.* Paris, Armand Colin, 1908, in-18 jésus, 442 p. (1 carte en couleur hors texte). — Le livre de M. A. est tout d'abord une très intéressante contribution à l'his-

1. Dijon, 1905, in-8 (fasc. IV de la Collection d'études de droit et des institutions de la Bourgogne publiée par la faculté de droit de Dijon).
2. Paris, 1767, in-12.

toire de la transformation de l'Orient moyen. L'auteur a vu la Perse en pleine révolution ; il a étudié les manifestations révolutionnaires en plusieurs régions importantes, dans les provinces du Nord-Ouest, à Téhéran, à Ispahan, à Bagdad ; il a visité les villes saintes du chiisme, Kerbéla et Nedjef, et il a noté les caractères de cette déformation de l'islamisme qui tend à refaire la nationalité persane au moment où les rivalités internationales font plus que jamais du pays un grand champ de bataille économique. Mais son livre est bien plus encore une description précise et singulièrement vivante des habitudes économiques et sociales en Perse. Sur le chemin de Tauris, il a observé les modes de l'exploitation des terres et la physionomie des villages ombragés de peupliers et de saules, entourés de vignobles ; de Tauris à la Caspienne, il a rencontré les villages sunnites et la route d'Astara l'a mené à travers les forêts caspiennes ; il s'est renseigné, à Tauris, sur le commerce du bazar et l'industrie des tapis ; autour du lac d'Ourmiah, sur le commerce des raisins secs ; à Astara, sur le commerce et les pêcheries russes ; son passage à Ispahan, à Bagdad, lui a permis de nous décrire les villes persanes ; et, tout en descendant le Tigre, il a noté l'activité du port de Bassora. Partout, il a recueilli des détails sur les mœurs et les coutumes, sur la musique et la danse, les éléments essentiels de toute fête persane, sur l'organisation des derviches dont il a écouté les récits et les légendes, sur l'élevage des faucons et la chasse, l'exercice favori des seigneurs de l'Iran, sur les difficultés des voyages et les caravanes, sur les « diseurs de chansons » et le village kurdes. Sans doute ces notes de voyage que nous donne M. A. sont fragmentaires et locales, comme toutes notes de voyage ; mais elles sont pourtant assez nombreuses pour fixer à grands traits l'image de la vieille Perse qui, semble-t-il, achève de mourir.

Lucien **Marc**. *Le pays Mossi*. Paris, Larose, 1909, in-8, VIII-189 p. (fig. et carte). *La répartition de la pluie entre la côte de Guinée et le sommet de la boucle du Niger*, dans *Annales de Géographie*, t. XVIII, 15 janv. 1909, p. 34-45 ; *Notes sur la géographie du Mossi* dans *La Géographie*, 15 janv. 1909, p. 45-54. — Ce n'est pas une étude géographique complète du pays Mossi que nous présente le lieutenant M., mais la synthèse de nos connaissances sur cette plaine immense de 300 à 400 mètres d'altitude, dont quelques petits massifs rompent çà et là la monotonie. Si le chapitre sur le sol du Mossi est très court, c'est que nous disposons de peu de renseignements orographiques encore. M. M. n'a retenu que les faits établis avec certitude ; aussi la carte qu'il a pu dresser en complétant divers itinéraires d'officiers par ses travaux personnels, permet-elle de corriger quelques erreurs orographiques. La météorologie au contraire est longue-

ment étudiée. Sa connaissance est essentielle pour la description du paysage mossi qui montre une excessive variété d'aspect suivant les saisons. La savane nord-africaine présente en effet trois aspects caractéristiques : en hiver, sur le sol dénudé, s'entassent de la poussière et des cendres que soulève le vent d'Est ; les arbres sans feuilles semblent avoir été incendiés ; au printemps, dès les premières averses, le gazon apparaît, la savane prend l'aspect de parc ; avec les pluies, la végétation devient luxuriante ; les champs se couvrent de mil et de maïs dans lesquels disparaissent les villages ; les indigènes sont tout à leurs cultures pendant que des bergers peuls gardent leurs troupeaux de bœufs. Pays de cultures notables, le Mossi est loin d'être dénué de toute activité commerciale, comme en témoigne la carte économique du bassin de la Volta. Avant l'occupation française, c'est-à-dire avant la convention franco-anglaise de 1898, le commerce indigène était surtout alimenté par le bétail et les kolas, le sel et les esclaves ; il se faisait par caravanes entre la lisière du désert et la lisière de la forêt. L'occupation française, en supprimant la traite des esclaves, a bouleversé ce commerce. Depuis il a repris une activité nouvelle ; les Yarsé et les Mossi, très souples et aptes aux affaires, ont gardé leurs anciennes méthodes et l'usage des caravanes, mais celles-ci remontent de moins en moins vers le nord ; elles gagnent surtout le sud, les ports de la côte qui ont supplanté Tombouctou. L'étude de ce mouvement commercial est une des parties les plus intéressantes de ce livre estimable.

Raymond **Weill**. *La presqu'île du Sinaï. Étude de géographie et d'histoire.* Paris, H. Champion, 1908, in-8, 380 p. (cartes et pl.). — En écrivant ce livre, dont le plan n'apparaît pas toujours ni assez clair ni assez méthodique, M. W. a voulu faire comme une « introduction très développée » à l'histoire de la péninsule. Dans les différents chapitres qu'il consacre à l'esquisse géologique et géomorphogénique, à la surface du sol et aux conditions générales de la vie, aux confins maritimes et terrestres de la péninsule, à la zone minière du versant occidental et à ses localités égyptiennes, au massif méridional et à ses établissements sédentaires, il a recueilli, parfois un peu confusément, tout ce qui peut servir à la « connaissance du pays et de ses habitants tels qu'ils sont et tels que les hommes à travers les siècles pensèrent les connaître ». Il a bien vu — sans l'avoir fait toutefois ressortir assez nettement — comment les grands traits de la structure sinaïtique, tels que du moins permettent de les fixer les études locales ou observations partielles de Walther, de Barron, de Hume, de Tate et de Rothpletz, conditionnent le régime des eaux et le peuplement. Aux trois grandes zones géologiques de ce pays au sol rude correspondent trois régimes hydrographiques et trois régimes de vie

différents. Le plateau de Tih, c'est le désert, sans eau, sans végétation, qu'on traverse, mais où l'on ne se fixe pas. La zone du grès, c'est la région où, près des mines, s'établissent pour une saison des travailleurs étrangers, mais c'est surtout celle où les clans indigènes de bergers et de chasseurs mènent la vie nomade, sous leurs tentes noires, tissées par les femmes avec la laine de leurs moutons et le poil de leurs chèvres et de leurs chameaux ; c'est la région où l'occupation la plus régulière et la plus aimée du Bédouin est de louer ses chameaux aux voyageurs et de convoyer les caravanes. Dans la montagne méridionale au contraire, au voisinage des sources principales et des cours d'eau, dans le O. Nasb, dans le O. Feïran, où les Bédouins habitent des huttes en pierre, et surtout dans le O. Geneh et vallées voisines où les indigènes exploitent les turquoises de Magharah, on rencontre des populations demi-sédentaires ou même sédentaires ; c'est la région des vraies villes et des villages établis dans les grandes oasis, qu'occupèrent jadis les couvents de la période chrétienne dont M. W. retrace assez longuement l'histoire.

Le dernier chapitre du livre — qu'il eût été plus convenable de transformer en introduction ou en appendice — retrace, sous le titre de « Bibliographie historique », l'histoire des voyages et de la géographie de la péninsule, le développement de la cartographie moderne et l'histoire des travaux géologiques. C'est une très utile revue de l'état de nos connaissances sur la péninsule.

III. AGRICULTURE ET CLASSES RURALES [1].

Peter Tracy **Dondlinger**. *The book of wheat.* New-York, 1908, in-8, 369 p. — Ce livre est à la fois une « histoire économique » et un « manuel pratique de l'industrie du blé » dont la culture tient une place si considérable dans la vie économique de l'ouest et du nord-ouest américains, des grandes plaines du Dakota et du Kansas. Très au courant des travaux relatifs à cette céréale — comme en témoigne une intéressante bibliographie, — l'auteur a de plus l'expérience personnelle d'un propriétaire depuis longtemps adonné à la culture du blé. Aussi son livre abonde-t-il en renseignements précieux. Tout ce qui touche à la technique de la production, à la graine, aux méthodes culturales, aux engrais et à l'irrigation, aux maladies du blé, aux récoltes et à la rotation des récoltes, aux

1. Cf. dans la *Revue* (t. XIII, p. 85-89) le compte rendu de : M. Kovalewsky, *La France économique et sociale à la veille de la Révolution, Les campagnes.*

frais de la production, est très sobrement mais très nettement décrit. Plus dignes encore d'attention sont les chapitres consacrés au commerce des grains, aux moyens de transport, aux prix de la meunerie, tous pleins de faits précis et de remarques judicieuses. Les derniers chapitres, où l'auteur a parlé de la consommation et de la production internationales et du commerce entre pays surproducteurs et pays déficitaires, sont d'un intérêt plus général, mais ils permettront d'utiles rapprochements.

G. d'**Ussel**. *Rapport sur l'agriculture dans l'Ouest canadien*. Villefranche-de-Rouergue, 1908, in-4, 76 p. — Ce rapport aurait pu facilement être plus compréhensif et plus complet, car l'agriculture de l'Ouest Canadien se prête à une étude intéressante. Tel qu'il est, il contient quelques détails à retenir. L'Ouest Canadien, c'est le territoire situé entre les Montagnes-Rocheuses, la frontière des États-Unis et les collines boisées, pierreuses qui s'entremêlent, à l'Est, entre le Saint-Laurent et la baie d'Hudson, c'est-à-dire le territoire des trois provinces du Manitoba, de Saskachewan et d'Alberta ; la Colombie britannique, récemment étudiée par M. A. Métin, n'y entre pas. Dans l'ensemble l'Ouest Canadien est le prolongement de la Prairie des États-Unis, région de collines faiblement ondulées, sans arbres, couverte de prairies et favorable aux céréales. C'est une région au climat rude, éprouvée, l'hiver, par des tempêtes de neige, les « blizzards » ; l'hiver y est si froid que pendant six ou sept mois il arrive de ne pouvoir faire aucun travail en plein air. De pareilles conditions climatiques ne favorisent pas la colonisation agricole. Cependant de nombreux émigrants, des Français mêlés à des Anglais, des Allemands, des Slaves, des Italiens et des Japonais surtout, ont entrepris des cultures. Le froment, l'avoine et l'orge, les céréales les plus cultivées, couvrent déjà d'immenses étendues; l'orge occupait 214.000 hectares en 1905 et l'avoine 930.000 en 1906. Mais ces émigrants semblent des cultivateurs bien imprévoyants ou du moins ils se conduisent comme s'ils ne devaient pas toujours rester sur leurs terres ; ils demandent en effet au même sol, sans le fumer, cinq et six récoltes successives de froment. Souvent la terre est labourée à la vapeur ; tout se fait à la machine, car les champs sont étendus et l'été est court. M. d'U. a oublié de nous parler de la consommation et des débouchés des récoltes ; quelques renseignements sur ceux-ci eussent pourtant heureusement complété son étude ; il les eût trouvés dans les publications officielles récentes du département de l'Intérieur Canadien [1].

Julien **L'Hermitte**. *Un modèle de statistique dans la Sarthe. Mémoire de l'abbé Marchand sur les communes de Rahay et de Valennes en l'an IX*, publié

1. Cf. plus haut dans Bibliographie et Généralités.

avec une introduction et des notes, Le Mans, 1908, in-8, 134 p. (Extrait du *Bulletin du Comité départemental de la Sarthe pour la recherche et la publication des documents économiques de la Révolution française*, 1907 et 1908). — Le mémoire de l'abbé Marchand méritait la publication que vient d'en faire M. L'H. Rédigé en l'an X, à l'occasion de l'enquête statistique entreprise par les préfets en l'an IX, ce mémoire commence par la description topographique et économique de chacune des deux communes de Rahay et de Valennes et finit par des observations générales sur les deux communes. Descriptions et observations générales sont également intéressantes. Si ces dernières sont parfois tendancieuses, elles contribuent pourtant, en complétant, en éclairant les premières, à préciser l'image de la vie rurale dans un coin du Maine à la fin de l'Ancien Régime et au début de l'Empire. Cette image est plutôt sombre. Sur un sol plus propre « à la bruyère qu'à toute autre production », sur des terres « très laborieuses à cultiver » et qu'il faut laisser en jachère au moins 3 ans, vit une population exclusivement agricole, composée pour la plus grande partie de journaliers ou de domestiques et de mendiants, dont l'abbé Marchand nous dit les revenus et les dépenses, les habitudes sociales et les procédés de culture. Lourdement imposée et incapable de trouver un supplément de ressources dans un commerce et une industrie presque inexistants, cette population est peu aisée et sujette « au moindre accident » à tomber, faute d'avances, dans la plus grande détresse.

M. L'H. ne s'est pas d'ailleurs borné à reproduire le mémoire de l'abbé Marchand. Il y a joint une introduction et des annexes qui nous renseignent sur les travaux de statistique générale et municipale dans le département de la Sarthe sous la Révolution et l'Empire, et nous montrent combien fut longue et laborieuse cette enquête statistique dont le préfet Auvray devait publier les résultats dans la *Statistique du département de la Sarthe* parue en 1801.

Général **Papuchon**. *La colonie acadienne du Poitou*. Poitiers, 1908, in-8, 63 p. et 4 planches (Extrait du *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 2e trimestre, 1908). — Si l'on en excepte les deux premiers chapitres qui retracent rapidement la cession de l'Acadie aux Anglais et la perte du Canada, cette histoire de la *Colonie acadienne* établie en France entre 1758 et 1763 est un travail original et intéressant sur l'organisation de la colonie, sur les difficultés de son établissement et sur les conditions dans lesquelles les descendants des colons se sont perpétués jusqu'à nos jours. En réalité, elle n'est pas autre chose que le récit des efforts tentés dans le Poitou, à la fin du XVIIIe siècle, par de grands seigneurs agronomes, comme le marquis de Pérusse, et par les Acadiens pour défricher et mettre en

valeur les brandes de la Gâtine, pour introduire dans un pays inculte et arriéré des méthodes culturales perfectionnées. La colonie acadienne en effet, localisée sur le plateau qu'occupent les communes actuelles d'Archigny, Cenan-la-Puye et Saint-Phèle-de-Maillé, « se trouva en présence d'une région couverte de brande à perte de vue, dépourvue d'eau, de bois, de voies de communications et de matériaux à bâtir ». Le général P. nous montre, à l'aide de documents d'archives ou de renseignements pris sur les lieux, comment les brandes furent défrichées, les chemins ouverts, les maisons construites. Il nous donne de l'habitation acadienne, notamment, une description précise qu'éclairent plusieurs plans des trois types caractéristiques des maisons. Longtemps la colonie, absorbée par l'œuvre de défrichement, vécut à l'écart, sans se fondre dans les populations environnantes. Mais peu à peu, les mariages avec les habitants des villages voisins, les voies de communication, le service militaire l'ont dispersée. Aujourd'hui son souvenir subsiste encore, mais il s'efface de jour en jour.

Claude **Perret**. *Le Forez géologique, agrologique et agricole. Étude des sols des monts et de la plaine du Forez*. Montbrison, 1908, in-8, t. II, 101 p. (pl.). — Dans cette étude géologique et agrologique, dont la plus grande partie est consacrée à la description des terrains, à la composition physico-chimique des sols et à la valeur des divers engrais, on trouvera d'utiles données pour la connaissance économique du Forez. Parmi les pages à lire avec le plus d'attention, je signalerai celles où M. Cl. P. nous donne des remarques sur les caractères généraux des différents sols culturaux. Dans le Forez, comme presque partout ailleurs, les *terres granitiques* même profondes sont toujours plus maigres et plus arides que les terres de formation schisteuse ; peu favorables aux céréales, elles conviennent parfaitement au pin sylvestre. Les *terrains tertiaires* ne sont pas d'une fertilité uniforme. Ils présentent au moins quatre grandes sortes de terres : les « varennes légères », les « varennes fortes », les « terres fromentales » et les « chaninats ». Les « varennes légères », fréquentes sur les hauteurs, sont en général des terres à seigle et à pommes de terre ; on y fait aussi des avoines et du colza, quelquefois du blé en prodiguant l'engrais. Les « varennes fortes », souvent imperméables, sont des terres froides, à végétation tardive ; les prairies artificielles et naturelles y voisinent avec les champs de froment, d'avoine, de betterave. Les « terres fromentales » sont des terres fortes, propres à toutes les cultures, mais surtout au froment et à l'avoine ; elles portent de belles prairies, quand elles sont bien irriguées. Les « chaninats » trop argileux sont moins fertiles ; ils s'étendent pour la plupart sur la rive droite de la Loire ; on y fait de préférence des prairies. Les *terres quaternaires* donnent des sols d'alluvions, les terres

culturales par excellence, où dominent les betteraves, le froment et la luzerne. Les meilleures terres, dites « chambons », formées d'alluvions limoneuses, se répartissent principalement autour de Magneux, de Chambéon, de Cleppé, de Mizérieux et de Nervieux. Naturellement la valeur de la terre est très variable selon les régions ; quelques tableaux de prix de vente permettent de s'en rendre compte pour chaque espèce de terre.

Comte Joseph de **Mailath**. *La Hongrie rurale, sociale et politique*. Préface de M. René Henry. Paris, Alcan, 1909, in-8, 356 p. (*Bibliothèque d'histoire contemporaine*). — Il ne faut pas chercher dans ce livre un tableau complet de la vie rurale en Hongrie ; sans doute on y trouvera des renseignements sur l'histoire du paysan hongrois depuis le XVIe siècle, sur la crise de l'affranchissement des serfs et de la liquidation féodale, sur les mauvaises récoltes de 1894 et 1898, sur l'émigration provoquée par l'emploi des machines, la culture intensive et l'abaissement des salaires ; mais l'auteur n'étudie la vie rurale que pour démontrer que « le monde rural hongrois devra toujours être un facteur dirigeant de premier ordre dans la vie de la nation hongroise ». Noble hongrois et grand propriétaire à Perbenyck, membre de la Chambre des magnats, agrarien convaincu, il est surtout préoccupé de réfuter et de ruiner les théories socialistes. L'« agrarisme », dont il nous donne le programme, se propose de sauver et d'affermir la classe moyenne qui, par essence, est une classe agricole, d'arracher les classes rurales à l'influence grandissante du socialisme. Mêlé à toutes les luttes politiques qui ont agité la Hongrie depuis plusieurs années, mêlé à la fondation des nombreuses institutions sociales, associations de crédit, coopératives d'achat et de vente, coopératives de consommation et de production, sociétés d'assurance mutuelle du bétail, qui couvrent déjà toute la Hongrie, le comte de M. est moins un homme de science qu'un homme politique. Son livre est un livre doctrinal ; c'est une attaque parfois passionnée contre les chefs socialistes hongrois, contre l'ancien parti libéral, qu'il rend responsable de tous les maux dont souffre la Hongrie, contre le ministère Féjérváry et le « parti du progrès » qui empruntent « la foule de leurs fidèles aux socialistes internationaux ». Malgré son manque d'objectivité, malgré aussi des défauts de composition et de style qui en rendent la lecture parfois difficile, ce livre est loin d'être négligeable. Il offre tout au moins l'intérêt de refléter l'état d'esprit de la noblesse hongroise, en lutte à la fois contre l'absolutisme de Vienne et les revendications du socialisme.

IV. INDUSTRIE ET CLASSES OUVRIÈRES [1].

Comité central des houillères de France. Rapports des ingénieurs des mines aux conseils généraux sur la situation des mines et usines en 1907. Paris, au siège de la Société, 55, rue de Chateaudun, 1908, in-4, 577 p. — Chaque année, le Comité central des houillères de France publie les rapports des ingénieurs des mines aux conseils généraux. Il n'est point besoin de souligner l'utilité de cette publication, qui constitue un inventaire sans cesse remis à jour de nos diverses industries métallurgiques et minières, mines et minières de fer, de houille, de lignite, d'anthracite, d'or, d'antimoine, de plomb, d'étain, de calcaires bitumineux, carrières et ardoisières, tourbières et usines de toutes sortes. Grâce à elle, il est possible de suivre les progrès de certaines industries, la décadence de certaines autres, les fluctuations de la production minière, les variations du prix des minerais, du personnel et des salaires ouvriers, l'activité de la prospection. Elle est la meilleure source où puisse puiser la géographie de l'industrie, car la notice consacrée à chaque département permet de préciser la répartition géographique des mines et des usines et d'évaluer l'activité industrielle des différentes régions françaises. Particulièrement importantes sont les notices consacrées aux bassins houillers du Nord et du Pas-de-Calais, qui accusent sur l'année 1906, l'un une augmentation de 604.024 tonnes de houille et une diminution de 19.006 tonnes de produits métallurgiques, l'autre une augmentation de 1.825.000 tonnes de houille et de 12.773 tonnes de fers et fontes. — Dans chacune de ces notices, à propos du mouvement des charbons, on donne déjà des renseignements sur les moyens de transport dont dispose l'industrie ; mais la question des voies navigables, particulièrement importante, est l'objet de deux rapports où ont été décrits l'état et l'activité du réseau du Nord et du Pas-de-Calais d'une part, du réseau spécial de navigation entre la Belgique et Paris d'autre part. Les autres départements sont plus ou moins longuement étudiés, suivant l'importance de leurs ressources.

Henri **Rouzaud**. *Histoire d'une mine au mineur. La mine de Rancié (comté de Foix) depuis le Moyen Age jusqu'à la Révolution.* Toulouse, Édouard Privat, 1908, in-8, 144 p. — L'originalité de la mine de Rancié, c'est d'avoir été dès l'origine, sept siècles avant la lettre, une « mine au mineur ». Son existence nous est signalée pour la première fois dans des chartes du

1. Cf. dans la *Revue* (t. XIII, p. 64-66) le compte rendu de : Martin Saint-Léon. *Histoire des corporations de métiers.*

XIIIe et du XIVe siècle qui érigent la vallée de Vicdessos en « universitas » ou « commune », en petite république indépendante ; mais elle est antérieure à ces chartes qui l'ont confirmée et non créée. Propriété de la vallée de Vicdessos tout entière, son exploitation fut dirigée par les pouvoirs publics de la vallée, c'est-à-dire par le Conseil politique et les consuls. Ceux-ci, nommés par le Conseil, et bientôt pris dans un véritable patriciat, jouèrent un rôle prépondérant ; il leur appartenait d'édicter et de faire observer les règlements concernant la mine ; ils furent aidés par les jurats, à la fois officiers de police, gardes-forestiers, douaniers, directeurs d'exploitation. Véritables représentants de la vallée, ils défendirent leurs attributions contre les États de Foix, et, soutenus par le pouvoir royal, ils gardèrent leurs privilèges. La mine de Rancié offre aussi le grand intérêt d'avoir été, dans le Midi, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle à peu près le seul producteur de bon fer. Située à l'entrée de la vallée, elle fait partie de l'important bassin ferrifère qui mesure 19 kilomètres de long, de Vicdessos au Pech-Saint-Pierre. Son fer, très renommé, fut très recherché par les marchands de fer et les maîtres de forges des Pyrénées, du Languedoc et des provinces voisines, dès le milieu du XIVe siècle. Malgré un mode d'extraction très imparfait et souvent très dangereux, la mine prospéra. Les voituriers des environs et ceux des villes lointaines affluèrent à la « Place du miner » qui se tenait devant les cases creusées dans le rocher ou bâties en pierres servant de magasins à chaque mineur ou à chaque équipe de mineurs ; bientôt même des intermédiaires créèrent des entrepôts, aux environs de la mine, comme à Sem, ou hors de la vallée, loin de la surveillance des consuls, comme à Tarascon. Malgré les réclamations des mineurs et des consuls, que les entrepôts lésaient ou gênaient pour diverses raisons, les États de Foix se prononçaient à la fin du siècle pour la liberté des entrepôts. Sur une vingtaine de forges, dont on note l'existence en 1786 dans le comté de Foix, une dizaine s'alimentaient uniquement à la mine de Rancié ; dans la vallée même de Vicdessos, à la même époque, 5 forges consommaient 36.184 quintaux de minerai ; la plus grande partie des 203.000 quintaux de minerai consommés dans tout le comté était fournie par la mine de Rancié. Malgré l'activité de l'exploitation minière, il ne semble pas que la vallée de Vicdessos ait joui d'une situation matérielle exceptionnelle. Elle a peut-être eu plus tôt de meilleurs chemins que beaucoup de régions françaises, mais les mineurs, quoique touchant le produit intégral de leur travail, ont été tout aussi misérables que les journaliers et autres gens de métier de l'ancien régime : leur exploitation par le commerçant entreposeur, le « coulia », qui ne payait le minerai qu'en fournissant des denrées alimentaires, n'a pas

peu contribué à les maintenir dans l'indigence. Comme on le voit, cette monographie, consciencieusement documentée, bien ordonnée en général, est un intéressant tableau de la vie d'une mine sous l'ancien régime.

Georges de **Leener**. *Étude sur le marché charbonnier belge*. Bruxelles, 1908, in-4, VI-294 p. — Ce rapport, présenté à la commission d'enquête sur la durée du travail dans les mines, a surtout pour but d'étudier la « répercussion éventuelle de la limitation légale de la journée de travail des ouvriers mineurs ». Toutefois il répond aussi à quelques questions précises sur la production, la consommation, l'exportation et l'importation du charbon en Belgique, sur les prix et sur les conséquences possibles d'une hausse des prix. Il y répond même longuement, non seulement à l'aide des données statistiques de ces dix dernières années, souvent incomplètes et généralement inexactes, mais encore en se servant des résultats d'une enquête personnelle entreprise depuis trois ans auprès des industriels, enquête plus complète et plus sûre sur bien des points que les statistiques. On pourra donc y prendre une idée exacte de cette importante industrie qui fait la fortune de la Belgique. La Belgique est de plus en plus un pays de grande production et de grande consommation. De toutes ses industries, l'industrie charbonnière est celle qui occupe le plus d'ouvriers, plus de 140.000. La valeur de sa production est montée en moins de 10 ans, de 1897 à 1906, de 220.672.000 à 353.471.700 fr. ; la Belgique est au troisième rang des pays producteurs. Elle consomme la plus grande partie de sa production, car le charbon alimente plusieurs de ses principales industries, celles du fer et de l'acier notamment. La consommation locale a crû, elle aussi, rapidement : de 2.280.468 tonnes, dans la période décennale de 1831-1840, elle est passée à 10.696.580 tonnes en 1871-1880 et à 20.498.516 de 1901 à 1906. Elle est assurée surtout par les fours à coke (3.600.000 tonnes) localisés pour la plupart dans la province de Liége et le Hainaut, par les chemins de fer (1.720.000 tonnes), par la fabrication des agglomérés (1.716.710 tonnes), par les industries métallurgiques, par la fabrication et le travail du verre, par les usines et laminoirs à zinc, par les usines à gaz, par les industries céramiques. Une autre caractéristique importante du marché belge, c'est l'existence simultanée d'un commerce d'importation et d'un commerce d'exportation des houilles, des cokes et des briquettes. A part les charbons employés par les usines à gaz, qu'elle ne produit pas, la Belgique pourrait suffire à sa consommation ; cependant elle importe d'énormes quantités de charbons des bassins du Nord, du Pas-de-Calais, de la Ruhr, d'Aix-la-Chapelle, du Limbourg hollandais, du pays de Galles et de Newcastle. En revanche, elle a exporté de 1901 à 1906, dans les pays

voisins, mais surtout en France, une moyenne de 6.606.671 tonnes par an. En 1906, elle a vendu pour 86.517.000 francs de houille, pour 20,555.000 francs de coke et pour 9.080.000 francs de briquettes. Jusqu'alors l'exportation est restée supérieure à l'importation, mais l'excédent d'exportation s'est progressivement abaissé et tend à disparaitre. M. de L. donne de copieux détails sur la nature des charbons exportés et importés, sur les prix du charbon, qu'il n'est pas possible de résumer ici et auxquels je renvoie. Je renvoie aussi aux pages qu'il a consacrées au transport des charbons exportés ; il y a relevé les quantités respectives transportées par eau et par terre : en France, en Allemagne et en Hollande, où l'apport des chemins de fer est double de celui des voies d'eau ; en Alsace, où plus de la moitié des importations belges viennent par eau ; et en Italie où tous les charbons arrivent par eau ; il y a aussi noté d'intéressants détails sur le transport par eau des charbons domestiques à Paris, où sont entrés, en 1895, 1.499 bateaux, en 1900, 1.536 bateaux de 280 tonnes chacun, et comparé les différents tarifs des transports par eau et par chemin de fer. En résumé son rapport est à lire en entier et très attentivement, car aucun aspect important du marché charbonnier belge n'y a été négligé.

A. **Hesse**. *L'industrie sucrière en France et les premières tentatives de législation internationale (1864-1877). Contribution à l'histoire de l'industrie en France et au XIXe siècle*. Paris, Giard et Brière, 1909, in-8, 168 p. (Thèse de droit de Paris). — La période qui va de 1864 à 1884 est une des plus importantes de l'histoire de l'industrie betteravière, car c'est dans cette période que celle-ci devient internationale, qu'elle s'adapte aux conditions du marché international où se rencontrent les sucres de tous les pays. Les producteurs avaient renoncé à se concurrencer ; ils avaient conclu une entente internationale pour se partager la production et se répartir le marché : chaque pays avait garanti à ses industriels le monopole de la fabrication de certaines espèces de produits et le monopole de la vente dans un certain rayon, quand le développement du sucre de betterave vint compromettre cette entente qui avait été surtout conclue en vue de la vente du sucre de cannes. Consciencieusement, M. H. a recherché les causes et analysé les caractères de la Convention de 1864, non libre-échangiste, favorable aux raffineries ; après avoir décrit l'application du régime conventionnel, il en a montré la dissolution provoquée par les progrès de l'industrie betteravière.

Ernest **Dessaint**. *Un chapitre de notre histoire locale. La Tannerie à Coulommiers (1172-1908)*. Coulommiers, Buisine et Dessaint, 1908, in-8, 84 p. — M. D. a voulu retracer l'histoire de la tannerie columérienne, à

l'heure où cette industrie, qui fut pendant près de 8 siècles la principale richesse de la ville, est en train de disparaître. Il n'a pu, faute de documents, préciser la date où furent créées les premières tanneries ; il est vraisemblable que celles-ci apparurent dès la fin du XIIe siècle, le long des brassets que fit creuser le comte de Champagne, Henri Ier. Fondées par des ouvriers appelés de Troyes, elles se développèrent rapidement, mais souffrirent des guerres et des brigandages qui remplirent le XIVe siècle et la première moitié du XVe siècle. Au XVIe siècle, les tanneurs, organisés en corporation, dont M. D. nous donne les statuts tout au long, paraissent avoir retrouvé un peu de leur ancienne prospérité. Mais à partir du XVIIe siècle, les tanneries commencent de nouveau à décliner. M. D. signale trop brièvement leur décadence au XVIIIe siècle ; il eût été intéressant d'étudier en détail les causes d'une crise qui ne fut pas spéciale à Coulommiers, mais qui affecta la plupart des tanneries de France ; les mémoires des inspecteurs des manufactures signalent presque partout, à la fin du XVIIIe siècle, la diminution des tanneries ; M. D. eût trouvé aux Archives nationales, dans la série F^12, des renseignements significatifs à cet égard. Il a un peu plus insisté sur la période qui commence avec la Révolution. Des documents locaux plus nombreux lui ont permis de noter avec plus de précision l'évolution industrielle. De 1791 à 1850, le nombre des tanneries et des petits patrons tanneurs diminue ; par contre le nombre des ouvriers s'accroit ; la nécessité d'un outillage plus perfectionné et d'une main-d'œuvre plus habile oblige les petites tanneries, ou moulins à tan, à disparaitre ou à se transformer en usines. En 1870, les 33 tanneries, que signalait une statistique de 1791, ont fait place à 4 usines. Trois de celles-ci, après quelques années de prospérité, ont à leur tour successivement disparu ; la 4e n'occupe plus qu'une douzaine d'ouvriers. Pour n'avoir su ni se transformer, ni se perfectionner assez vite, l'industrie columérienne n'a pu lutter contre la concurrence américaine. Son histoire nous fournit un intéressant exemple de la disparition progressive des petites industries françaises.

Victor **Forot**. *Un Hôpital-hospice industriel aux XVIIe et XVIIIe siècles.* Tulle, Crauffon, 1908, in-8, 61 p. — L'Hôpital général de Tulle a été fondé par lettres patentes de Louis XIV en décembre 1670. Pour ne pas laisser les pauvres dans l'inaction, pour faire apprendre un métier aux enfants, et aussi pour accroitre les revenus de l'Hôpital, les directeurs y créèrent, avec l'aide d'un maitre sargetier de Tulle, un atelier pour le travail de la laine.

L'atelier ainsi créé devait subir de nombreuses transformations et connaitre beaucoup de crises ; la fabrication varia souvent, adonnée tour à

tour aux serges et à la bonneterie, aux cotonnades même à la fin de l'ancien régime. M. F. analyse minutieusement les comptes, souvent mal tenus, des diverses manufactures et les nombreux contrats que l'Hôpital passa avec des maîtres sargetiers ou bonnetiers, chargés de former des ouvriers et de diriger l'atelier. Il a pu réunir quelques renseignements sur l'activité des manufactures, qui fut médiocre et souvent entravée par l'indiscipline des assistés et l'insuffisance des capitaux.

Eugen **Tarle**. *Studien zur Geschichte der Arbeiter-Klasse in Frankreich während der Revolution : Die Arbeiter der nationalen Manufakturen (1789-1799)*, nach Urkunden der französischen Archive. Leipzig, 1908, in-8, XIV-128 p. (132e cahier des *Staats- und Sozialwissenschaftliche Forschungen* de Schmoller et Sering). — M. T. vient d'ajouter un chapitre très instructif à l'histoire, si fragmentaire encore, de la vie ouvrière en France. Il a largement puisé dans les archives des manufactures de Beauvais, de Paris, de Versailles, dont les documents copieusement analysés lui ont permis d'écrire quatre monographies successives — ce qui l'a obligé à de fréquentes redites — sur les Gobelins, sur Sèvres, sur la Savonnerie et sur Beauvais. Son analyse a surtout porté sur les salaires, sur l'existence matérielle et l'organisation professionnelle des ouvriers. Les questions professionnelles, la question des salaires notamment, ont tenu la première place dans les préoccupations ouvrières. De la fin de 1790 au début de 1793, les ouvriers luttent pour obtenir le travail à la journée, qu'on leur accorde en 1790, que Roland leur retire en rétablissant le travail aux pièces, qu'ils obtiennent à nouveau à la fin de 1792, grâce au concours des sections. Avec la crise des assignats et la cherté des denrées, c'est pour le relèvement des salaires qu'ils s'agitent ; mais ils ne peuvent empêcher ceux-ci de baisser jusqu'au Consulat. Il semble qu'ils se soient assez peu mêlés aux luttes politiques, sauf sous la Terreur. Nous ne savons presque rien encore, à vrai dire, ni sur la vie corporative des ouvriers, ni sur leur rôle politique pendant la Révolution. La tâche de M. T. est donc très méritoire ; il est à souhaiter qu'il la continue en l'étendant.

Achille **Viallate**. *L'industrie américaine*. Paris, Félix Alcan, 1908, in-8, 492 p. (*Bibliothèque d'histoire contemporaine*). — C'est un livre important que M. V. vient d'ajouter à la liste déjà longue de ses travaux sur les États-Unis. Il était mieux préparé que personne, par sa connaissance des hommes et des choses d'Amérique, pour nous retracer l'histoire du développement industriel américain. Ce développement exceptionnel, qui semble s'être brusquement produit dans le dernier quart du XIXe siècle, a, en réalité, commencé de bonne heure. On le comprendrait mal si on ne l'étudiait qu'à partir de l'apparition des trusts. Les trusts en effet ne s'ex-

pliquent que par une concentration industrielle et une protection excessives. Or, la concentration industrielle s'est manifestée bien avant la création des premiers trusts et la protection a été appliquée dès la naissance de l'industrie. M. V. l'a bien compris, puisqu'il a consacré toute la première partie de son livre à « l'évolution industrielle et la politique commerciale ». Dès le congrès de 1789, les États demandent de protéger les industries naissantes ; le tarif de 1789, malgré la modicité de ses droits, malgré aussi son caractère politique évident, est déjà nettement protectionniste. De 1812 à 1838, les idées protectionnistes se précisent et se répandent, leurs partisans s'organisent et pétitionnent, proclamant que la protection est la politique nécessaire et permanente de l'Union ; dès 1832, le régime protectionniste est établi. Si, de 1832 à 1860, la protection reste modérée, c'est que l'industrie américaine, malgré la rapidité avec laquelle elle s'organise et se développe, entre 1840 et 1860, reste encore subordonnée au développement agricole et ne peut suffire aux besoins croissants du marché intérieur. Mais, après la guerre de Sécession, les tarifs s'élèvent ; désormais ils s'élèveront à mesure que progressera l'industrialisation du pays. La politique protectionniste sera donnée à la fois comme le meilleur moyen de hâter le développement industriel du pays et de protéger les hauts salaires américains contre la concurrence des salaires inférieurs d'Europe.

Il est indéniable que cette politique a puissamment contribué aux rapides progrès de l'industrie américaine ; elle ne les explique pourtant pas complètement. L'influence du milieu où s'est développée cette industrie est au moins aussi importante à considérer. On ne saurait trop insister sur les conditions favorables du pays, sur l'abondance des ressources agricoles et minérales, sur le nombre et la puissance des chutes d'eau, sur l'accroissement simultané de la population et de la consommation intérieure, sur la prospérité financière d'un jeune État sur lequel ne pèsent encore ni les lourdes dettes, ni les écrasants budgets militaires. Les difficultés mêmes qu'a pu rencontrer l'industrie américaine ont contribué à son perfectionnement et à son essor ; n'est-ce pas la rareté de la main-d'œuvre, par exemple, qui nous explique le merveilleux outillage mécanique des États-Unis ? M. V. a parfaitement compris les conditions de l'organisation industrielle américaine ; aussi nous donne-t-il de cette dernière un tableau très poussé dans les différents chapitres consacrés au personnel, à l'usine, aux bureaux du travail et à la législation ouvrière, aux rapports entre patrons et ouvriers, aux trusts, aux moyens de transport, à la finance américaine. Cosmopolitisme du personnel, abondance et puissance de l'outillage sans cesse renouvelé, diversité de la législation

ouvrière, concentration des forces ouvrières parallèlement à la concentration industrielle, omnipotence industrielle et financière des trusts, concentration rapide des moyens de transport dans les mains de groupes financiers, union étroite de la finance et de l'industrie qui devient matière à spéculation, telles sont les principales caractéristiques de l'organisation industrielle. Si, jusqu'ici, cette organisation a eu surtout en vue la conquête et le monopole du marché intérieur, elle ne pourra désormais se maintenir si elle ne trouve de nouveaux débouchés. L'expansion industrielle des États-Unis débute ; bien que ceux-ci concurrencent parfois les industriels européens sur les marchés d'Europe, c'est avant tout les marchés neufs, comme le Canada, le Mexique, l'Amérique du Sud, la Chine et le Japon qu'ils visent à conquérir. Déjà, pour faciliter cette expansion dont s'inquiète la vieille Europe, ils forment de vastes projets comme l'amélioration des voies navigables, la construction d'un chemin de fer pan-américain, le percement du canal de Panama, la renaissance de la marine marchande.

V. COMMERCE ET COLONISATION [1]

Lucien **Goulier**. *Le commerce du blé et spécialement de son organisation en France*. Poitiers, 1909, in-8, 231 p. (Thèse de droit de Poitiers). — Cette thèse n'est qu'une médiocre contribution à l'histoire du blé. La première partie en est particulièrement pauvre et inutile. C'est en termes vagues et sans à-propos qu'elle touche au commerce du blé dans l'antiquité, en Grèce et à Rome. C'est bien imparfaitement aussi qu'elle retrace le régime commercial du XVIIIe siècle ; de même M. G. connait mal les physiocrates : ceux-ci ne se sont pas toujours préoccupés des intérêts des producteurs et de ceux des consommateurs à la fois ; c'est Turgot qui a commencé à soutenir que la liberté commerciale profiterait aussi au consommateur. Enfin cette première partie est ridiculement incomplète et fausse quand elle aborde la période révolutionnaire ; on y lit par exemple qu'après la journée de Versailles, le 5 octobre 1789, « deux années s'écoulèrent sans que des incidents marquants relatifs au commerce des grains vinssent troubler l'ordre public » ; et que la Révolution « a montré les inconvénients qui étaient résultés des mesures règlementaires et de l'intervention du gouvernement dans l'alimentation du peuple ». La deuxième partie, consacrée à la production du blé et à

1. Cf. dans la *Revue* (t. XIII, pp. 77-78) le compte rendu de : J. Letaconnoux, *Les subsistances et le commerce des céréales en Bretagne au XVIIIe siècle*.

l'organisation du commerce du blé dans la France contemporaine, n'est guère plus intéressante ; elle s'occupe tour à tour des bourses de marchandises et des courtiers, des prix, du commerce extérieur, de l'échelle mobile, des lois douanières et du protectionnisme, du libre-échange et de l'admission temporaire ; mais toujours du point de vue juridique et législatif presque exclusivement. La troisième partie s'efforce de nous donner une idée du commerce du blé à l'étranger, c'est-à-dire dans les pays exportateurs comme les Etats-Unis, Russie, République Argentine, et dans les pays importateurs comme l'Angleterre et l'Allemagne. Sans doute on pourra trouver dans ces derniers chapitres des détails utiles sur la production, le rendement, les prix, les voies de transport, mais les meilleurs chapitres de ce livre sont encore peu compréhensifs.

Georges **Diouritch**. *L'expansion des banques allemandes à l'étranger*. Paris, Rousseau, 1908, in-8, 798 p. — Henry **Vouters**. *Les procédés d'exportation du commerce allemand*. Paris, Rousseau, 1908, in-8, 216 p. (Thèse de droit). — Ces deux volumes sont d'utiles contributions à l'étude du développement économique de l'Allemagne. M. D., après avoir montré comment, au mouvement de concentration des banques allemandes, a succédé un mouvement d'expansion, et exposé les causes et les formes de cette expansion, a consacré des monographies très documentées et intéressantes aux principales banques, qui tiennent une place considérable dans l'organisation commerciale d'un pays qui leur doit pour une bonne part de soutenir avec succès la concurrence mondiale.

C'est surtout aux maisons d'importation et d'exportation de Hambourg que M. V. attribue le mérite d'avoir imposé si rapidement sur les marchés étrangers les produits allemands. On lira avec intérêt la description des procédés — souvent modestes, mais appliqués méthodiquement et avec opiniâtreté — qui ont favorisé cette expansion commerciale, dont les progrès inquiètent si fort la commerçante Angleterre.

Henri **Dehérain**. *Etudes sur l'Afrique* (Seconde série) : *Le Cap de Bonne-Espérance au XVIIe siècle*. Paris, Hachette, 1909, in-16, 256 p. (3 cartes). — Sous les apparences modestes d'un petit livre in-16, M. D. nous présente un solide et intéressant travail sur les origines de la colonisation européenne au Cap. Les Hollandais se sont établis au Cap en 1652 pour en faire une escale sur la route d'Europe aux Indes ; le Cap a été « un lieu de rafraîchissement » où les navires de la Compagnie néerlandaise des Indes orientales venaient renouveler leur provision d'eau et de légumes. Ce sont les efforts intelligents et soutenus dépensés par un jeune capitaine, Johan Van Riebeeck, au service de la Compagnie, pour l'aménagement de cette escale, que M. D. retrace dans la première partie

de son livre. L'œuvre et la personnalité de ce capitaine valaient d'être étudiées. Celui-ci ne se contenta pas en effet de construire un fort et une jetée, de faciliter le ravitaillement en eau et de produire des légumes ; son esprit curieux et avide de connaissances, son activité le poussèrent à des expériences, à des expéditions souvent heureuses. S'il tenta sans succès la culture des céréales, il noua, pour se procurer du riz, des relations commerciales avec Madagascar ; grâce aux bons rapports qu'il sut entretenir avec les indigènes, il put former un troupeau dont l'importance varia selon le bonheur des transactions avec les habitants et les besoins de viande fraîche des navires de passage ; il introduisit les chevaux dans le pays ; il dirigea la reconnaissance des côtes, organisa 9 explorations dans l'intérieur, des expéditions à l'archipel Tristan da Cunha, dans l'Atlantique austral, sur les côtes de Guinée et d'Angola. Rien ne l'arrêta, ni la famine, ni la maladie, ni la médiocrité de son personnel insuffisant et parfois infidèle, ni le discrédit où le Conseil de l'Inde, les capitaines de navires même tenaient le Cap. C'est grâce à lui que le Cap devint, ce qu'il est resté jusqu'à l'ouverture du canal de Suez, « l'hôtellerie des mers », à mi-route entre l'Europe et l'Extrême-Orient. Mais le Cap n'est pas resté uniquement une escale. Celle-ci a donné naissance à une colonie d'agriculteurs et d'éleveurs de bétail. C'est en 1657 que neuf colons, accueillis avec joie par Van Riebeeck commencèrent la colonisation de l'Afrique australe. M. D., en des pages précises et claires consacrées à l'histoire des colons du Cap, nous indique leur origine régionale et leurs modes d'établissement, leur accroissement numérique et leur fécondité, leur expansion et leurs ressources. Van Riebeeck eut quelques successeurs dignes de lui, et c'est l'un d'eux, Simon Van der Stel, qui imprima le plus vif élan à la colonisation en fondant de nouveaux centres d'exploitation. « Terriens » avant tout, les colons du Cap ne demandèrent à la pêche ou à la chasse que des ressources accessoires ; ils vécurent de l'agriculture et de l'élevage, et se servirent d'esclaves. En se multipliant, en agrandissant leur champ d'action, ils ont assuré le succès de la colonie après la décadence de l'escale, et leur histoire présente ce grand intérêt de nous renseigner sur la colonisation européenne aux siècles passés et d'éclairer les « lointains commencements de la nation nouvelle qui s'élabore dans le sud de l'Afrique ».

F. **Dumas**. *Relations commerciales de la France avec l'Angleterre, 1661 à 1688*, dans la *Revue politique et parlementaire*, 10 juin 1909, p. 538-554. — Dans cette période de vingt années, la France et l'Angleterre, tantôt alliées, tantôt ennemies, le plus souvent alliées politiquement, n'en furent pas moins en lutte commercialement. Ce sont les phases de cette lutte com-

merciale que retrace M. D. en étudiant les tarifs de 1664 et de 1667, l'un libre échangiste ou protectionniste selon les matières, l'autre nettement protecteur et même prohibitif pour quelques articles. Le tarif de 1667 provoqua un vif mécontentement en Angleterre, où, par représailles, on éleva les droits sur nos vins et nos eaux-de-vie. Les deux nations souffrirent de cette guerre de tarifs et cherchèrent à s'entendre, mais toutes les tentatives de rapprochement échouèrent parce que l'Angleterre refusa d'accepter le principe de l'égalité et de la réciprocité, dont Colbert faisait la condition essentielle de toute entente ; c'est à ces tentatives de rapprochement commercial que se rapportent les missions de Bonrepaus en Angleterre en 1685 et en 1687, au sujet desquelles M. D. aurait dû citer les articles de M. R. Durand sur *Louis XIV et Jacques II à la veille de la Révolution de 1688*, *Les trois missions de Bonrepaus en Angleterre, 1686-1688*, dans la *Revue* (t. X, p. 28-44, 111-126, 192-204).

C. **Jean**. *Les Touareg du Sud-Est : l'Aïr ; leur rôle dans la politique saharienne*. Paris, E. Larose, 1909, in-8, 361 p. (pl. et carte). — Dans cette étude, qui embrasse toute la confédération touareg du Sud-Est, tout n'intéresse pas également l'histoire et la géographie économiques. L'auteur a voulu avant tout retracer les progrès de l'expansion française dans le Sud saharien et montrer le parti que pourrait tirer notre politique de l'occupation de l'Aïr. Mais, pour les besoins de sa thèse, il a dû tenter de décrire, au moins rapidement, cette oasis montagneuse dont la capitale est Agadez. Si Agadez est une des clefs stratégiques du pays touareg, l'Aïr est un pays de transit entre la Nigeria et la Méditerranée, et sa position commerciale est des plus importantes.

Ferdinand **Goffart**. *Le Congo physique, politique et économique*. 2e édition revue et mise à jour par George Morissens. Bruxelles, 1908, in-8, 502 p. — Les deux premières parties de ce livre, consacrées à la géographie physique et à la géographie politique et administrative, n'apportent rien de particulièrement nouveau. La première débute par un chapitre sur la géologie du Congo, dont les conclusions me paraissent appeler des réserves ; ce n'est pas avec des travaux géologiques encore bien insuffisants — et avec des travaux de détail — que l'on peut tracer sûrement les grandes lignes de l'architecture du sol congolais. Dans la seconde, l'ethnographie a été longuement décrite : parmi les peuples les mieux connus, sont les groupements de peuples de langue bantu, les Bantu occidentaux et orientaux, tribus indépendantes, sans aucun lien politique, groupées en plusieurs villages de 200 à 300 habitants chacun en moyenne. La partie économique est celle qui a été le plus rajeunie. Bien que la majeure partie du territoire congolais soit couverte par la forêt équato-

riale, cependant l'exploitation forestière n'a fait aucun progrès ; tentée en 1893-1894 d'abord, puis en 1895, et en 1898, elle a dû être abandonnée, « les arbres d'une même essence étant trop disséminés pour se prêter à une exploitation avantageuse ». La culture du café n'a pas davantage progressé, la concurrence du Brésil empêchant de le vendre à un prix rémunérateur. Il n'en est pas de même de la culture du cacao, une des cultures industrielles les plus importantes, dont les principaux centres sont Boma, l'Équateur, l'Aruwimi et la Province Orientale. Quant au caoutchouc, dont les centres de récolte sont énumérés avec l'indication des prix de vente et de la production, il n'est peut-être pas étudié aussi complètement qu'on le désirerait. Un peu brèves aussi sont les pages consacrées aux voies de communication et au mouvement des ports : malgré ses 15.000 kilomètres de réseau navigable, ses 1.363 kilomètres de grandes routes, ses 585 kilomètres de voies ferrées en exploitation et ses 320 kilomètres en construction, le Congo est encore difficilement pénétrable, peu préparé à une mise en valeur régulière et générale.

Conçu sous forme de manuel, ce livre, dont la première édition datait de 1897, a été soigneusement mis à jour ; il repose le plus souvent sur une abondante documentation dont on pourra se rendre compte par l'Appendice, qui est une bibliographie critique des sources. Mais il a trop souvent l'allure d'un relevé statistique, de sèches et peu explicatives énumérations. Il est loin d'être d'une lecture attachante.

K. **Braun**. *Der Reis in Deutsch-Ostafrika*. Heildeberg, 1908, in-8, 52 p. Extrait des *Berichte über Land- und Forstwirtschaft in Deutsch-Ostafrika*. — On ne sait si le riz, qui pousse à l'état sauvage à l'intérieur de l'Afrique Orientale allemande, est une plante indigène ou importée, et M. B. incline à croire que ce sont les Arabes ou les Hindous qui ont introduit les modes culturaux actuels dans la colonie. Ce qui est sûr, c'est que le riz s'y trouve en terrain favorable, qu'il y est représenté par au moins 13 variétés, notamment celles des régions humides et des régions sèches. Une des principales cultures du pays, il est aussi un des principaux aliments des indigènes. Malheureusement sa production, qu'une culture plus étendue et plus perfectionnée pourrait de beaucoup accroître, est encore trop inférieure à la consommation ; tandis que l'exportation en est négligeable, l'importation en est considérable, puisqu'en 1906 elle a été de 7.800 tonnes. Le mémoire de M. B. est clair et sans longueurs ; c'est une intéressante étude d'agronomie coloniale.

VI. VOIES DE COMMUNICATION ET TRANSPORTS.

Ministère des travaux publics, des postes et des télégraphes. Direction de routes, de la navigation et des mines. Division de la navigation. Statistique de la navigation intérieure. Nomenclature et conditions de navigabilité des fleuves, rivières et canaux. Relevé général du tonnage des marchandises. Année 1907. Paris, Imprimerie nationale, 1908, in-4, 407 p. — Cette *Statistique de la navigation intérieure* est divisée en deux parties d'égal intérêt, sinon de semblable étendue. Dans la première partie, « Nomenclature et conditions de navigabilité... » (p. 1-37), on trouvera la liste par ordre alphabétique de toutes les rivières flottables et navigables classées par bassins et celle de tous les canaux. On prendra garde que, sur un grand nombre de cours d'eau, des parties, pourtant classées comme navigables, sont abandonnées par le commerce; plusieurs cours d'eau même ne sont flottables ou navigables que nominalement sur tout leur parcours, ou bien ils ne portent jamais de bateaux de rivière. En réalité, tandis que le développement total des cours d'eau classés atteignait 16.726 kilomètres, la longueur du réseau fréquenté en 1907 n'était que de 11.870 kilomètres. On remarquera aussi que le réseau des voies d'eau intérieures n'est pas encore tout entier exploité par l'État, mais qu'il existe encore quelques concessions de rivières ou de canaux. Le réseau concédé est, il est vrai, assez réduit : il comprend : le Lez canalisé, quelques lacs et étangs, soit 10 kilomètres de fleuves ou rivières ; les canaux de Beuvry (embranchement du canal d'Aire), de Bourgidou (embranchement du canal du Rhône à Cette), de Lunel, de l'Ourcq, de Saint-Denis, de Saint-Martin, de la Sambre à l'Oise, de la Souchez canalisée (portion du canal de Lens à la Deule), de Vassy à Saint-Dizier..., soit 245 kilomètres de canaux. Enfin on notera, grâce à des nomenclatures récapitulatives, la grande impulsion que le programme de 1879 a donnée aux travaux de navigation : le réseau des voies munies d'écluses de 38 m. 50 de longueur utile, de 5 m. 20 de largeur, et mesurant 2 mètres de mouillage au minimum, est passé de 1.459 kilomètres en 1878 à 4.833 en 1907 ; il s'est donc accru, en 29 ans, de 3.374 kilomètres.

Tout aussi instructive est la deuxième partie, consacrée au « relevé du tonnage des marchandises » (p. 41-46). Entre 1847 et 1880, ce relevé du tonnage était fait par la direction des contributions indirectes, alors chargée de percevoir les droits de navigation ; depuis la suppression des droits de navigation (loi du 19 février 1880), il incombe aux travaux publics, et il est fait pour toutes les voies navigables, pour celles de l'État comme

pour celles des concessionnaires, et non plus pour celles de l'État seulement, comme avant 1880. En 1907, le poids total des marchandises embarquées sur ces voies navigables a été de 34.701.615 tonneaux contre 34.143.673 tonneaux en 1906. La plupart des marchandises transportées sont des marchandises lourdes ou encombrantes : comme les matériaux de construction, qui viennent au premier rang et entrent pour plus du 1/3 dans le poids total des embarquements ; comme les combustibles minéraux (31 °/o du poids total), les produits agricoles et les denrées alimentaires (12.3 °/o), engrais et amendements. Quant au tonnage, si l'on comprend dans les chiffres de la fréquentation ceux du trafic intérieur, des expéditions, des arrivages et du transit, il a dépassé 100.000 tonnes sur 90 cours d'eau, dont 40 rivières et 50 canaux, 500.000 tonnes sur 55 cours d'eau, 1.000.000 sur 33 et 2.000.000 sur 20 ; sur la Seine, pendant la traversée de Paris, sur la 4e section (la Seine, de Paris à la limite des départements de Seine-et-Marne et Seine-et-Oise), sur la 7e section (de la Briche à l'Oise), sur l'Escaut, de Cambrai à Étrun, sur la 6e section (la Seine, de Paris à la Briche, l'Oise canalisée, la dérivation de la Scarpe autour de Douai), sur la 8e section (la Seine, de l'Oise à Rouen), sur le canal de Saint-Quentin, sur le canal latéral à l'Oise, la Haute Deûle, le canal de la Sensée, le canal d'Aire, le canal de la Marne au Rhin, il a été supérieur à 3.000.000 de tonnes. Quelques-unes de ces voies seulement reçoivent des transports internationaux : l'Escaut, la Lys, la Sambre, le canal de Mons à Condé et la Meuse canalisée, qui relient le réseau français au réseau belge ; la Moselle canalisée, les canaux de la Marne au Rhin et du Rhône au Rhin, qui desservent nos relations avec l'Allemagne ; en 1907, le tonnage du trafic international confié à ces voies a été de 4.173.928 tonnes. Dans des tableaux à part, ont été relevés le mouvement des principaux ports fluviaux et celui de la traversée de Paris. Trois ports seulement ont un mouvement de plus de 1.000.000 de tonnes. Le plus important de tous est Paris avec 8.653.220 tonnes, avec 10.845.558 tonnes si, aux marchandises embarquées et débarquées dans la ville, on ajoute le trafic local et le transit ; viennent ensuite Rouen, Vigneux et Dunkerque avec plus de 1.000.000 de tonnes, Vendin-le-Viel, Bordeaux, Béthune, Douai, Beuvry, Violaines, Harnes, Dombasle, Montceau-les-Mines et Lyon. Enfin les tableaux consacrés à la classification officielle des marchandises précisent la nature du trafic de chaque rivière ou de chaque canal. Cette dernière partie de la statistique de la navigation intérieure en fait donc une source indispensable non seulement pour la géographie des transports, mais encore pour la géographie de l'agriculture et de l'industrie françaises.

Paul **Brichet**. *La navigation de l'Anjou en 1786*. Angers, 1909, in-8, 12 p. (Extrait des *Mém. de la Soc. d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, 1909). — Sous ce titre M. B. publie le rapport du commissaire G.-A.-Ph. Soland sur la navigation et les mariniers des rivières du quartier d'Angers. Bien que court, ce rapport est intéressant et précis. Il donne un dénombrement satisfaisant de la batellerie, qui comptait : sur la Loire, 223 bateaux, grands et petits, et 426 hommes d'équipage à Angers ; sur la Mayenne, 16 grands bateaux et 138 hommes à Angers, 30 grands bateaux et 146 hommes du Lyon d'Angers à Angers ; sur la Sarthe, 56 bateaux de toute grandeur et 173 hommes de Sablé à Angers ; sur le Loir, 30 moyens bateaux et 90 hommes, de Durtal à Angers. Sur la Loire, les bateaux, à fond plat, mâtés et garnis de voiles, rassemblés en « équipes » de 6 à 8, étaient montés par un maître et 2 hommes d'équipage. Sur toutes les rivières, les mariniers étaient très redoutés pour leurs violences et leurs rapines.

Pierre **Clerget**. *La navigabilité du Rhône*, dans la *Revue générale des sciences*, 30 juin 1909, p. 541-548. — Après la mise en exploitation de la voie ferrée Paris-Marseille, le trafic du fleuve avait diminué ; les conditions de navigabilité étaient déplorables ; les arrêts de navigabilité étaient fréquents et longs ; ils furent, certaines années, de 125 jours. Depuis la loi de 1878, qui accorda 45 millions pour l'aménagement du fleuve, le cours du Rhône a été bien amélioré : on a corrigé l'insuffisance du mouillage en basses eaux, en le portant de 0 m. 40 à 1 m. 25 ; on a diminué la fréquence et la durée des arrêts par basses eaux ; la durée moyenne de ceux-ci, qui, jusqu'en 1878, fut de 70 jours par an, n'est plus que de 3 jours et demi ; la durée de la période de belle navigation a été augmentée de près de 6 mois. Cependant le projet Freycinet n'est pas encore entièrement réalisé : en 1903, il restait pour 6 millions de travaux à exécuter. Il est urgent d'achever et de compléter les travaux d'aménagement, si l'on veut que le Rhône puisse rendre tous les services qu'on pourrait en attendre ; le mouvement de la navigation actuelle est encore au-dessous de ce qu'il pourrait être.

A. **Lemoine** et Ed. **Giraud**. *Historique et livre d'or de la corporation des pilotes de Marseille, 1807-1907*. Paris, 1908, in-8, 524 p. (carte). — La fondation du pilotage ne remonte réellement qu'à 1807 ; c'est à l'occasion du centenaire de cette fondation que ce livre d'or a été publié. Les auteurs ont cru devoir nous rappeler les plus anciennes pratiques du pilotage ; cette partie de leur livre, consacrée aux origines, en est la moins sûre. La deuxième partie, qui retrace l'historique du pilotage marseillais, et la troisième, qui reproduit les documents relatifs à cette institution

maritime depuis 1814, sont plus précises et plus originales. L'organisation du pilotage en 1807 et dans les années suivantes et les difficultés rencontrées par la corporation des pilotes y ont été soigneusement décrites ; on y pourra suivre les phases du développement de la corporation, dont les progrès sont liés au progrès commercial ; on y trouvera enfin, outre un état chronologique des chefs du pilotage et des pilotes de 1807 à 1907, tous les documents intéressant les droits, les privilèges, les devoirs des pilotes et la vie de la corporation.

Comité central des houillères de France : J.-G. **Bousquet**. *L'importation des combustibles minéraux en France par les voies navigables*. Paris, 1908, in-8, 43 p. (1 carte) [1]. — Chaque année, la France importe 25 à 30 °/₀ des combustibles minéraux qu'elle consomme. Parmi les houilles étrangères qui entrent en France, les houilles allemandes se montrent les plus envahissantes depuis dix ans. Actuellement la zone de vente des charbons allemands s'étend à plus de 30 de nos départements qui, en 1906, en ont acheté 4.353.000 tonnes. Sans doute une production croissante d'année en année oblige les bassins houillers de la Sarre et de la Westphalie à étendre leurs débouchés, mais leurs exportations en France grandiraient moins vite si une magnifique voie d'eau, le Rhin, ne leur permettait pas un transport facile et économique. C'est ce que M. B. a bien compris en nous montrant l'activité des ports de la Ruhr, dont le mouvement total a atteint, en 1907, 21.582.000 tonnes, la perfection de leur outillage d'embarquement, qui laisse le moins de place possible à la main-d'œuvre, et l'évolution de la batellerie qui comporte de plus en plus des remorqueurs puissants et des chalands à fort tonnage. Il nous explique peut-être en termes un peu trop techniques le mécanisme des expéditions par les canaux en Belgique et en France, mais il nous donne de fort utiles renseignements sur les installations des ports belges, les itinéraires des chalands de houille, les frets et la durée des transports.

E. **Guérin**. *Le canal du Nord-Est*. Essai de mise au point. 2e édition, augmentée de notes. Nancy, Berger-Levrault, 1908, in-8, 80 p. — Ce qu'on projette sous le nom de *canal du Nord-Est*, c'est: 1° le canal de Longwy à l'Escaut, dont une portion existe déjà, celle de Petit-Remilly à Mézières sur le canal de l'Est ; 2° c'est le canal de Longuyon à Pagny-sur-Moselle par Briey. Ce dernier canal, le dernier projeté, est devenu le plus important depuis que le centre des exploitations minières s'est déplacé. Cependant son importance n'est pas suffisante pour qu'on s'arrête à le construire seul ou à l'ouvrir avant le canal de Longwy à l'Es-

1. Au siège de la Société, 55, rue de Châteaudun.

caut, comme certains le proposent. Beaucoup d'industriels s'accordent à dire que « le canal du Nord-Est sera complet ou ne sera pas ». Personnellement M. E. G. ne paraît pas souhaiter la construction de ce canal, ou du moins aucune considération sérieuse d'intérêt général ne lui paraît légitimer la participation pécuniaire demandée à l'État pour la construction du canal. Il estime que le canal projeté ne pourra suffire qu'à écouler un quart ou un cinquième du trafic général, dont la plus grande partie restera forcément aux chemins de fer. Ceux-ci au contraire pourront suffire au transport des produits de l'industrie minière et métallurgique ; leurs tarifs actuels sont déjà aussi économiques, sinon plus, que les prix possibles du fret sur le canal projeté, pour le coke et le minerai ; ils le deviendront rapidement pour la fonte, l'acier et les sous-produits.

Il est difficile d'apprécier au juste la valeur de ces arguments, car les compagnies de chemins de fer sont intéressées à éviter la concurrence d'un canal. Le type normal des canaux français est peut-être suranné, mais ne vaut-il pas mieux chercher les moyens de changer ce type que de renoncer à la construction de canaux nécessaires ?

Auguste **Pawlowski**. *Le nouveau bassin minier de Meurthe-et-Moselle et son réseau ferré*. Paris, 1909, in-16, 115 p. (fig. et cartes). — Ce livre est l'œuvre d'un journaliste qui en a puisé la documentation sur place ; il témoigne peut-être d'une enquête un peu rapide, mais les renseignements recueillis y sont clairement exposés, et tous les chapitres — si l'on en excepte les deux premiers, un peu trop superficiels — offrent un réel intérêt.

Depuis 1880, l'industrie minière et sidérurgique accuse, pour l'ensemble du département de Meurthe-et-Moselle, un progrès continu et rapide. D'un côté, le nombre et la superficie des mines concédées sont passés de 61 mines et 18.239 hectares en 1880 à 114 mines et 61.629 hectares en 1905 ; d'un autre côté, la part du département, qui n'était, en 1880, que de 32,70 et de 0,038 pour cent dans la production totale de la fonte et de l'acier en France, est montée, en 1905, à 68,53 et 49 pour cent, soit une augmentation, pour la production en acier, de 734 pour cent. Mais cette remarquable augmentation est surtout le résultat de la mise en valeur du bassin de Briey : en effet, la production du bassin de Longwy reste stationnaire et celle du bassin de Nancy diminue. L'exploitation du bassin de Briey est poussée très activement et son minerai très recherché par la métallurgie française et étrangère. M. P. nous donne d'intéressants détails sur l'existence de contrats internationaux passés entre industriels français et étrangers pour l'exploitation de quelques mines. La mine de Valleroy, par exemple, est exploitée par une

société franco-allemande qui possède aussi des houillères près d'Aix-la-Chapelle, et dont les membres s'engagent à partager par moitié les produits de la mine française et de la mine allemande. Ces ententes internationales expliquent les progrès de l'exportation du minerai : en 1906, sur une production de 7.256.524 tonnes, le département en a exporté 1.250.000, principalement en Allemagne, en Belgique et en Grande-Bretagne. A mesure que l'exploitation du bassin se fait plus active, la question des transports est plus discutée. La vieille question des voies d'eau et des voies de fer s'est rouverte. Les partisans du « canal du Nord-Est » prétendent que les chemins de fer ne peuvent suffire au transport de la fonte et des matières premières ; mais les chemins de fer ont leurs défenseurs qui soutiennent que les canaux du type normal français sont d'un type suranné, incapable de répondre aux besoins d'un trafic intense ; d'autre part, les compagnies ont abaissé leurs tarifs pour les rendre aussi économiques que ceux des voies d'eau. En tout cas, tandis que le « canal du Nord-Est » est encore en projet, un nouveau réseau ferré, composé des lignes de Briey à Audun-le-Roman, d'Audun à Villerupt, d'Audun à Baroncourt, est en exploitation depuis un an. Ce réseau activera encore la transformation géographique de la région, dont la physionomie s'est déjà bien modifiée. La rareté de la main-d'œuvre locale a déterminé une immigration notable ; 30 à 40.000 étrangers travaillent aux mines et aux usines ; ce sont, pour les quatre cinquièmes, des Italiens ; on avait, un instant, essayé d'embaucher des Bretons, qui ne se sont pas acclimatés. Enfin ce n'est pas seulement le chiffre, mais aussi la répartition de la population qui se modifie ; la vie urbaine se développe : des villes nouvelles ont poussé, comme Conflans-Jarny, née près d'une gare ; des villages sont devenus villes, comme Jœuf avec ses 7.335 habitants, comme Homécourt qui en a plus de 5.000, comme Auboué qui, dans ces 8 dernières années, est passé de 600 à 3.000. Une nouvelle région de vie industrielle intense est en train de se former en France.

Henri **Lambert**. *Monographies des grands réseaux de chemins de fer français. Réseau du Nord, précis historique, statistique et financier*. Paris, 1909, in-16, xv-213 p. (cartes et graphiques). — Le but de ces monographies est d'exposer la constitution des lignes de chaque grand réseau en faisant ressortir le régime des concessions dont elles jouissent, le développement économique de ces lignes et les relations financières qui les lient à l'État. Chaque monographie se compose de deux parties, l'une sur papier blanc, l'autre sur papier rose. La première est l'analyse des divers documents relatifs à la constitution des réseaux et recueillis dans le *Bulletin des lois*, les statistiques officielles, les comptes rendus des débats parlementaires et

les rapports annuels des conseils d'administration des compagnies. La seconde est une sorte de synthèse synoptique des documents précédents. Dans l'espèce, on y consultera utilement de nombreuses données statistiques, sous forme de graphiques le plus souvent, qui révèlent le développement économique et financier du réseau du Nord et diverses cartes où a été notée la situation de ce réseau en 1852, 1876 et 1905.

J. Letaconnoux.

COMPTES RENDUS

G. Lanson. **Manuel bibliographique de la littérature française moderne (1500-1900).** Fasc. 1 : *Seizième siècle.* Paris, Hachette, 1909. In-8, xv-247 p.

Depuis 1904, M. Lanson fait à ses étudiants un cours de bibliographie de littérature française moderne ; il en publie aujourd'hui le premier fascicule, consacré au XVIe siècle. Ce fascicule comprend, outre une introduction en deux chapitres contenant l'indication des généralités et des principaux instruments bibliographiques, 17 chapitres dont voici les titres : *La Renaissance ; Clément Marot et son école ; Marguerite de Navarre, le platonisme et l'école lyonnaise ; Calvin et les écrivains religieux de la Réforme ; Rabelais et les Conteurs ; Les Traducteurs ; La Pléiade ; Principaux contemporains et successeurs de Ronsard ; Petits poètes, poésie provinciale ; Histoire, mémoires, lettres ; Écrits politiques, éloquence, pamphlets ; Philosophie, érudition, Economie et sciences ; Montaigne ; Romans ; Le théâtre ; La langue française au XVIe siècle.* En son introduction, M. L., en même temps qu'il explique les origines de son livre, expose les principes qui l'ont guidé dans la composition de sa bibliographie, « choisie, donc incomplète ». Ces principes ont été : 1° donner ce qui pouvait conduire à ce qui était omis ; 2° former un ensemble qui répondît à la culture et aux besoins actuels de la moyenne des étudiants en littérature française. La grande règle a été la règle de l'utilité des étudiants : de là l'ordre adopté, le libellé des indications, etc. Il est incontestable que ce manuel rendra de très grands services : il est appelé à devenir le *vade mecum* de l'étudiant et l'instrument de travail indispensable à quiconque s'occupera du XVIe siècle, même à un autre point de vue que celui de l'historien de la littérature française. Il épargnera aux travailleurs d'aujourd'hui ces tâtonnements et ces pertes de temps dont l'auteur a souffert, comme beaucoup d'autres.

Voici maintenant différentes observations. Quelques bonnes raisons que M. L. donne pour expliquer pourquoi il a resserré ou simplifié le libellé des indications bibliographiques, il aurait été cependant préférable

d'être généralement plus complet et parfois plus précis, surtout pour les articles de revue : la mention de l'année et celle du tome n'eussent pas été superflues, la mention du mois et des pages étant réservée aux articles, notes, etc., « qui peuvent aisément échapper ». Un peu plus de détail et de précision simplifierait les recherches et ferait gagner du temps. Et cela n'aurait pas exigé beaucoup plus de place : il aurait suffi de rappeler par le numéro d'ordre, sans répéter le titre, les ouvrages et auteurs déjà cités. D'autre part, cette bibliographie n'a pas la prétention d'être complète, puisqu'elle est choisie. « Chaque lecteur pourra y trouver du trop ou du manque et toujours de l'arbitraire. » Sans doute, et chaque lecteur, dans le cadre donné, et dans les marges, si l'on peut dire, aura la possibilité de combler les lacunes que l'usage lui révèlera. Cependant, il est quelques livres ou articles qu'on s'étonne de ne pas voir mentionnés. Enfin, après avoir songé un moment à nous donner une bibliographie raisonnée, M. L. s'est décidé à réduire son travail à une nomenclature pure et simple : c'était plus aride, mais plus immédiatement nécessaire. On ne peut que l'approuver, d'une façon générale. Mais il y avait un moyen de concilier, dans une certaine mesure, l'intention première avec la résolution finale, c'était de donner, pour les travaux les plus importants qu'il cite, les comptes rendus dont ils ont été l'objet, lorsque ces comptes rendus ont apporté quelque chose de nouveau. M. Lanson l'a fait pour quelques ouvrages : il aurait pu le faire, semble-t-il, pour un plus grand nombre, et tout le monde y eût gagné, sans que les dimensions du volume eussent sensiblement grossi [1]. — V.-L. Bourrilly.

---

1. Page 2, ajouter Léon Dorez, *Catalogue du fonds Dupuy*, 2 vol. ; p. 22, n° 265, *L'Histoire de l'Université de Provence* de F. Belin a 2 volumes et s'arrête au milieu du XVIIIe siècle ; p. 26, n° 315, mentionner les tables de la *Revue Historique* ; p. 53, n° 498, à propos du *Tableau historique*, etc., de Sainte-Beuve, il eût été bon d'ajouter l'article critique de G. Michaut, dans *Études sur Sainte-Beuve*, 1905, et d'indiquer les autres éditions, en dehors de celle de 1828, d'autant plus que par la suite (n°s 1712, 1802), on renvoie à ce n° 498 pour des articles de date postérieure ; au n° 1802, il faut lire 1842 au lieu de 1812 ; p. 59, il faut ajouter à l'article de P. de Nolhac, n° 578, son ouvrage *Erasme en Italie*, Paris, Klincksieck, 1888, qui ne fait pas double emploi avec l'article de la R. D. M. ; ajouter de même, au n° 584, les deux mémoires de E. Jovy, *François Tissard et Jérôme Aléandre*, Vitry, 1899, 1900 ; p. 62, n° 628, et p. 75, n° 772, il faudrait distinguer entre la thèse de F. Buisson sur *Sébastien Castellion* et l'ouvrage en 2 volumes, qui n'est pas la reproduction pure et simple de la thèse ; p. 75, n° 776, p. 150, n° 1708, lire 1903-1904 ; p. 82, ajouter au n° 578 P. P. Plan, *Rabelais et « Les Moraulx de Plutarque »*, dans les *Mélanges archéologiques et historiques de l'École de Rome*, 1906 ; p. 84, n° 916, ajouter A. Tilley, *Rabelais and geographical discovery*, dans *The Modern Language Review*, II (juillet 1907) et III (avril 1908) ; p. 150, n° 1710, lire *R. Rab.*, 1907 ; p. 179, n° 2207, le *Journal de Louise de Savoie* a été étudié et non publié dans l'article en question de la *Revue historique* ; p. 177, n° 2070, il aurait fallu mentionner la continuation d'Arnould Ferron à l'*Histoire* de Paul Émile ; p. 194, n° 2356, et partout lire Strowski ; p. 210, n° 2602, le titre exact de l'ouvrage est *Pascal et son temps*, I, *De Montaigne à Pascal*.

H. Hauser. **Ouvriers du temps passé (XVe et XVIe siècles)**, 3e édition. Paris, F. Alcan, 1909. In-8, XLII-268 p.

En 1898, M. Hauser avait publié sous ce titre une série de leçons et d'articles qui étudiaient la condition de l'ouvrier vers la fin du XVe siècle et au XVIe. Le succès obtenu par ce volume a permis d'en donner en 1906 une seconde édition, qu'une troisième vient de suivre actuellement. Cette troisième édition reproduit la seconde, sauf quelques corrections de détail et l'addition de quelques notes bibliographiques. Entre la première et la seconde édition, les différences étaient assez sensibles. Sans doute l'auteur n'avait pas voulu refondre l'ouvrage primitif, et il avait conservé la même distribution des chapitres et à peu près intégralement la forme du début (à part quelques notes supprimées ou mises au point). Mais, indépendamment d'une courte préface nouvelle, il avait ajouté une conclusion dans laquelle il rassemble les traits généraux de l'évolution économique du XVIe siècle, commencement du machinisme, début du capitalisme, expulsion progressive de l'ouvrier du gouvernement du corps de métier, c'est-à-dire acheminement vers la lutte de classes. Pour ce qui est des rapports entre le mouvement économique et le mouvement religieux, rapports réels et assez étroits, il faut se reporter à l'une des *Études sur la Réforme française* [1]. Enfin l'appendice de la première édition, sur *L'assistance publique il y a trois cents ans* (la Grande Aumône de Lyon en 1531) a été remplacé par une note sur *Les questions industrielles et commerciales aux États de 1560*. — M. H. en se préoccupant exclusivement de tirer des textes ce qu'ils contiennent, sans parti pris ni esprit de système, s'est trouvé faire œuvre d'initiateur. Il a vu ses conclusions reprises, confirmées par d'autres travaux conçus dans le même esprit et conduits selon la même méthode, et c'est en toute justice que le succès récompense un des ouvrages les plus importants sur le mouvement économique en France au XVIe siècle. — V.-L. Bourrilly.

L. Batiffol. **Le Siècle de la Renaissance**. Paris, Hachette, 1909. In-8, 419 p.

Sous le titre « L'Histoire de France racontée à tous », la librairie Hachette publie une collection placée sous la direction de M. Frantz Funck-Brentano et qui doit, en six volumes, contenir toute l'histoire de France jusqu'à la fin de l'Empire : un volume sera consacré au moyen âge, trois

1. Du même auteur, récemment publiées, et dont la *Revue* rendra compte dans son prochain numéro. C'est l'étude sur « La pénétration de la Réforme dans les classes populaires ».

aux temps modernes, les deux derniers à la Révolution et à l'Empire. M. Batiffol, qui était chargé du XVIe siècle, a été prêt le premier, et c'est *Le Siècle de la Renaissance* qui inaugure la nouvelle collection.

C'était une entreprise peu commode que de faire entrer en un volume d'environ 400 pages un siècle d'histoire aussi complexe et aussi touffue, même en se bornant à l'essentiel ; et d'abord il était déjà malaisé de déterminer tout l'essentiel en l'état actuel des travaux, beaucoup de questions n'étant encore que posées, et les plans ne se distinguant pas encore avec toute la clarté désirable. Il semble pourtant que M. B. ait réussi à nous donner un résumé clair, alerte, et par endroits brillant, du siècle qui commence avec les guerres d'Italie, « les fumées d'Italie », et qui se termine à l'assassinat d'Henri IV. Il a découpé la matière en tranches chronologiques, à peu près d'après les règnes, plus trois chapitres d'histoire de la civilisation. Cela permet de considérer le XVIe siècle sous ses différents aspects, politique, intellectuel, religieux. Certes on voudrait parfois un détail plus précis, un trait plus appuyé, notamment sur les débuts du protestantisme en France, mais l'ensemble est harmonieux, somme toute exact, et surtout vivant. M. B. excelle dans les portraits : il les a multipliés et cela contribue à animer son récit. On remarquera celui qu'il a fait d'Henri II : c'est presque une réhabilitation de ce souverain qu'il présente, et, au point de vue de la politique étrangère, il semble bien qu'il ait raison. Le portrait d'Henri III est également bien venu, mais paraît trop flatté. De-ci de-là de bonnes remarques, des observations justes, comme par exemple sur le peu de popularité, relativement, d'Henri IV en son vivant. Bref, un ouvrage d'érudition exacte et aimable, de style alerte et animé, qui répond parfaitement au dessein général de la collection et qui ne peut que séduire le grand public auquel elle est destinée. — V.-L. Bourrilly.

Pierre Brun. **Savinien de Cyrano Bergerac, gentilhomme parisien. L'histoire et la légende. De Lebret à M. Rostand.** Paris, Daragon, 1909. In-8, 288 p.

Voici longtemps déjà que M. P. Brun est parti en guerre contre la légende de Cyrano. Dès 1894, en une thèse de doctorat, il s'efforçait de rétablir la physionomie exacte du poète. Ce n'était pas une petite affaire. Ses excentricités, ses duels, ses querelles, sa bravoure un peu folle, ses gasconnades avaient surexcité l'imagination des biographes, qui s'en étaient donné à cœur joie. Les anecdotes pittoresques s'étaient accumulées, et ni Paul Lacroix, ni C. Nodier, ni Th. Gautier, venant après tant d'autres, n'avaient eu le scrupule d'en sacrifier une seule. Patiemment, M. P. B. discuta toutes les erreurs, toutes les hypothèses arbitraires. Il

s'appliqua à retenir seulement les détails précis et exacts. Mais les légendes ont la vie dure. Trois ans plus tard, le Cyrano conventionnel déployait sa faconde intarissable sur les planches d'un théâtre, il est inutile de rappeler avec quel succès, et la critique raisonnante n'avait plus qu'à se taire. Pour la foule, Cyrano vivait enfin ; il entrait dans la gloire, mais affublé de quel travestissement ! Le petit gentilhomme parisien était devenu un cadet de Gascogne, le cadet de Gascogne-type, celui en qui se résumaient tous les défauts et toutes les qualités de la race. Et il apparaissait encore le héros romantique intégral, tour à tour mélancolique, désabusé et truculent.

M. B. ne s'indigne pas. S'il relève, en passant, les inexactitudes de M. Rostand, c'est sans amertume, ni pédantisme. Il a voulu seulement soumettre au grand public le résultat de ses recherches personnelles. Sous cette forme nouvelle, son travail est dépouillé de tout appareil d'érudition ; les démonstrations sont réduites au strict nécessaire. Peut-être trouvera-t-on qu'il a poussé trop loin le désir d'être accessible à tous. — La partie la plus importante du livre est consacrée à une étude des œuvres. Ici encore, M. B. s'en est tenu à l'essentiel ; il s'est appliqué surtout à donner d'abondantes analyses. On y trouvera, reproduits sur les manuscrits de la Nationale, plusieurs fragments qui n'ont jamais été imprimés. D'ailleurs, pouvons-nous connaître vraiment, même les œuvres les plus célèbres de Cyrano ? Il n'en existe pas une seule édition qui soit à peu près correcte. Le temps est passé, cependant, où l'on se contentait de textes tronqués et inexacts. — Jules MARSAN.

Louis DAVILLÉ. **Leibnitz historien**. *Essai sur l'activité et la méthode historiques de Leibnitz*. Paris, 1909. In-8, XII-798 p.

On n'avait pas encore d'étude approfondie sur Leibnitz historien. M. Davillé, qui nous donne aujourd'hui cet ouvrage, en a recueilli les éléments au cours de diverses missions qui lui ont été confiées par l'Institut, en France, en Angleterre et aux Pays-Bas d'abord, pour y rechercher les œuvres encore inédites du célèbre philosophe, puis à Hanovre, pour y étudier les manuscrits et la correspondance relatifs à ses ouvrages d'histoire. Il a puisé très largement aux sources, qu'il a complétées par l'étude des œuvres imprimées et des nombreux travaux parus depuis deux siècles. Son livre est divisé en deux parties : la première, plus chronologique, nous montre l'élaboration lente, au jour le jour, des grandes œuvres historiques de Leibnitz ; la seconde, plus logique, est consacrée à l'étude de ses conceptions historiques et de ses procédés de travail.

M. D. nous montre d'abord comment Leibnitz, devenu bibliothécaire

du duc de Brunswick, avec le titre de conseiller et de directeur des mines, est amené petit à petit aux recherches d'archives et en particulier aux recherches généalogiques ; comment, à partir de 1686, il entre en relations avec de nombreux correspondants, puis se décide à aller lui-même aux sources et entreprend dans ce but un voyage de trois ans (1687-90) ; comment enfin ses recherches, qui n'avaient d'abord pour but que l'étude de la généalogie de la maison de Brunswick, l'amènent à s'occuper de l'histoire générale du duché qu'il entreprend d'écrire.

En poursuivant son travail, Leibnitz modifie ses conceptions primitives : il élargit d'un côté le cadre de son œuvre en étendant ses recherches à tout l'Empire ; il le restreint d'autre part en abandonnant assez vite l'histoire moderne pour se borner à celle du moyen âge. Tout en publiant un certain nombre de dissertations ou d'ouvrages de circonstance, il travaille désormais à une histoire de l'Empire d'Occident. Entre temps il édite en 1693 un recueil de documents diplomatiques, le *Codex juris gentium diplomaticus*, complété en 1700 par la *Mantissa* ; réédite en 1698 d'anciennes chroniques, les *Accessionnes historicae* ; fait paraître de 1707 à 1711 les trois volumes des *Scriptores rerum brunsvicensium illustrationi inservientes*, qui devaient servir de preuves à son grand ouvrage. Mais il meurt le 14 novembre 1716, n'ayant pu mettre la dernière main à celui-ci, et les *Annales Imperii* restent inédites jusqu'en 1843, moment où Pertz les édita.

Passant ensuite à l'étude de la méthode historique de Leibnitz, M. D. examine d'abord la manière dont il conçoit l'histoire. Ses vues, souvent plus larges que celles de la plupart de ses contemporains, manquent parfois de netteté : « Sa grande faiblesse réside dans sa conception utilitaire de l'histoire : en voulant faire servir celle-ci à la politique et à la religion, il était fatalement amené à la rendre partiale... Leibnitz n'a guère fait qu'entrevoir l'histoire conçue comme une science désintéressée » (p. 374). Sa documentation est riche et il fait bon emploi des sciences auxiliaires. S'il a eu sur certains points, comme par exemple sur les renseignements que pouvait fournir l'étude des langues, des idées exagérées ou qu'il a mal appliquées, il semble par contre dans ses procédés de travail très en avance sur ses contemporains. Alors que l'on ne connaissait guère, en France tout au moins, que le système des cahiers et des notes prises tout d'une suite, « Leibnitz a connu le système des fiches, si fécond pour les historiens contemporains, et il l'a pratiqué consciemment ; c'est à cela peut-être qu'il convient d'attribuer la richesse et la précision de son information » (p. 461).

Des documents qu'il a ainsi retenus, Leibnitz fait un examen critique.

M. D., dans un troisième chapitre, étudie longuement la manière dont il a pratiqué les diverses opérations de critique, critique d'érudition ou critique d'interprétation, et arrive à cette conclusion qu'en histoire il est résolument conservateur : il se résigne difficilement à rejeter complètement un témoignage. S'il a sur un même point des témoignages discordants, il s'efforce plutôt de les concilier ; il reproche à Bayle de douter pour le plaisir de douter. Il est en particulier fort hésitant lorsqu'il s'agit d'histoire religieuse : profondément croyant, il croit à l'existence des miracles, sur lesquels il fonde la révélation dont il est persuadé qu'on pourra établir historiquement la réalité ; il se borne à expliquer rationnellement un certain nombre de faits miraculeux et à faire en quelque sorte « l'économie des miracles ».

Leibnitz dégage ainsi un certain nombre de faits historiques (chap. IV). S'il donne le premier rang à l'histoire politique, il s'intéresse cependant aussi à l'histoire militaire et ecclésiastique ; il s'occupe beaucoup de l'histoire du droit, ce qui l'amène à étudier les institutions politiques et même sociales, les mœurs et les coutumes ; il fait également place à l'histoire des lettres et des sciences, mais laisse de côté celle des arts, car il semble manquer de sens artistique ; enfin il ne néglige pas l'histoire économique. Son choix est donc très large : dans les *Annales Imperii*, il a cherché à unir tous les ordres de faits, et, à cet égard, son œuvre est déjà une histoire de la civilisation et de la société en même temps qu'une histoire des princes et des États.

M. D. étudie ensuite la construction et l'exposition historique chez Leibnitz. Celui-ci semble se défier de la généralisation, mais par contre juge beaucoup ; tout en recherchant l'impartialité, il ne l'atteint pas toujours et juge les événements et les hommes en allemand et en protestant. Un dernier chapitre est consacré à l'examen de la répercussion que les idées philosophiques de Leibnitz ont eue sur ses conceptions historiques et des idées générales peu nombreuses auxquelles il aboutit. M. D. conclut en disant que Leibnitz a été un érudit de tout premier ordre et un remarquable historien, qui, par bien des côtés, dépasse son siècle et annonce le suivant, et il explique pourquoi il a été si peu connu comme tel par ses contemporains et même par ses compatriotes en général.

Tels sont les résultats de cette étude, dans laquelle on ne saurait trop louer l'abondance et la précision de la documentation et le soin dans la mise en œuvre [1]. Un index alphabétique très complet en rend le manie-

1. Le livre semble pourtant avoir été imprimé un peu vite. Malgré de très copieux Errata (p. 789 à 796), les fautes d'impression sont encore assez nombreuses, principalement

ment très facile. Peut-être pourrait-on reprocher à l'auteur de trop croire le lecteur initié à ses études et de ne pas éclairer suffisamment certains points obscurs. Il aurait par exemple, dans la première partie, à propos de l'étude très compliquée de la généalogie de la maison de Brunswick et en particulier de l'origine commune de cette maison et de la maison d'Este, été utile de dire en quelques mots quel était l'état de la question, et au besoin d'insérer un tableau généalogique sommaire ; mais, tel qu'il est, cet ouvrage est de tout premier ordre et décèle une conscience et une puissance de travail peu communes. — G. MORIZET.

ARVÈDE BARINE. **Madame, mère du Régent**. Paris, Hachette, 1909. In-12, 327 p.

Ce fut une figure vraiment originale, et bien faite pour tenter la plume d'un écrivain comme Mme Arvède Barine, que la seconde femme de Monsieur, Élisabeth-Charlotte, appelée familièrement Liselotte par ses proches, fille de l'Electeur Palatin, et mère du fameux Régent. Sur la vie de cette princesse, ses sentiments, ses amitiés, ses antipathies surtout, qui furent ardentes, les documents ne manquent pas : il suffit de puiser presqu'au hasard dans l'énorme correspondance dont elle a, pendant un demi-siècle, inondé les petites Cours d'Allemagne, et qui, bien que formant aujourd'hui une collection très respectable, est loin d'avoir été tout entière publiée [1]. On sait d'ailleurs avec quelle prudence il convient d'utiliser cette source, si l'on prétend y rechercher autre chose que des renseignements sur la personne même de Madame. Les jugements qu'elle a portés sur Versailles et sur les Français sont depuis longtemps célèbres par l'ardeur impétueuse des sentiments germanophiles qui y éclatent. Peu de gens ont dit plus de mal de la France, de Louis XIV, et surtout de son entourage, que la belle-sœur même du Roi. Madame ne fut pas cependant toujours aussi malheureuse à la Cour qu'elle s'est plu à le proclamer, et ses sentiments à l'égard de la France, ainsi que l'a montré Mme A. B., n'ont pas toujours revêtu ce caractère d'hostilité qu'on trouve dans ses dernières lettres, et que la plupart de ses biographes allemands ont généralement signalé avec complaisance. Il semble même que la petite prin-

---

pour les noms propres. En voici quelques-unes relevées dans la première partie : p. XII, lire Niedersachsen au lieu de Niedersachen ; p. 47 (note 5 de la page 46), Couturat au lieu de Costurat ; p. 52, Bucelin au lieu de Bacelin ; p. 105, Canisius au lieu de Canusius ; p. 106, Marchesini pour Marchisini ; p. 145 (note 3), Waddington au lieu de Waddigton ; p. 205, note 11 et à l'Index, P. (Pierre) Dupuy et non le P. Dupuy ; p. 233, Mabillon et non Mabilon, etc.

1. On trouvera p. 3 en note la bibliographie des lettres de Madame publiées jusqu'à ce jour.

cesse allemande commença d'abord par s'amuser franchement à la Cour. L'espèce d'ascendant qu'elle exerça au début sur l'esprit du Roi, auquel elle plut par sa gaîté turbulente et son sans-gêne, aurait peut-être pu la conduire à jouer un rôle politique, si l'absence chez elle de tout esprit d'intrigue et l'inaptitude complète où elle était à se plier aux affaires ne l'avaient toujours empêchée de profiter de cette faveur. Elle laissa encore une fois échapper l'occasion, lorsque la mort de Louis XIV eut fait de son fils le véritable maître du royaume.

Madame a été cependant trop souvent mêlée aux grands événements de la Cour, à la vie du Roi, et à celle de la famille royale, pour qu'un portrait d'elle ne fût pas désirable. Celui qu'en a tracé Mme A. B., dans cet ouvrage posthume, auquel seul le dernier chapitre manquait au moment de la mort de l'auteur [1], nous la fait peut-être mieux connaître qu'elle ne nous apparaît dans sa correspondance, où souvent, à se juger elle-même, Madame a mis un peu trop de cette franchise qu'elle apportait en tout, et dont un style extraordinairement coloré reflétait assez bien l'exagération. — René Girard.

Cne Maurice Sautai. **Les préliminaires de la guerre de succession d'Autriche.** Paris, Chapelot, 1907. In-8, xiii- 633 p. Publié sous la direction de la Section historique de l'État-Major de l'Armée.

Entrepris par un officier détaché à la Section historique de l'État-Major, cet ouvrage est la préface diplomatique d'une histoire militaire de la guerre de succession. M. le Cne Sautai en définit ainsi le sujet: « l'opposition première de la France à la Pragmatique Sanction de l'Empereur Charles VI (1727-1735), la reconnaissance finale de cette Pragmatique par les Préliminaires de Vienne (1735), l'abandon de nos engagements à la mort de l'Empereur (1740), les manœuvres de notre diplomatie pour isoler l'Autriche, notre alliance avec la Prusse et l'appui prêté par nos armes aux prétentions de la Bavière sur la succession autrichienne ».

La documentation de M. S. est presqu'exclusivement (il a utilisé la correspondance politique de Frédéric II et quelques ouvrages allemands) française. Elle provient principalement des archives du Ministère des Affaires étrangères, et de celles du Ministère de la Guerre. Le livre de M. S. n'est donc pas l'histoire critique des origines de la guerre de succession qui exigerait un dépouillement méthodique des archives étrangères, mais une contribution à cette histoire. Il est très consciencieux, en partie nouveau dans ses premiers chapitres, et, quand l'auteur aborde la

1. Ce chapitre a été rédigé par M. Louis Batiffol d'après les notes laissées par Mme A. B.

période étudiée dans le *Frédéric II et Marie-Thérèse* du duc de Broglie, très utile pour compléter, préciser et rectifier un ouvrage trop rapidement composé et trop peu critique.

Les deux premiers chapitres (L'opposition à la Pragmatique Sanction, La reconnaissance de la Pragmatique Sanction) sont, à notre avis, les plus intéressants de l'ouvrage, parce qu'ils en sont les plus neufs. M S. y retrace les tentatives de la France, après l'avènement de Charles-Albert de Bavière (26 février 1726) et celui de Fleury (juin 1726), pour organiser autour de la Bavière un parti français dans l'Empire, et pour assurer la prépondérance de ce parti sur celui de l'Autriche, en profitant de l'agitation provoquée en Allemagne par la Pragmatique Sanction.

De 1726 à 1735, la diplomatie française s'efforça par deux fois de réaliser ce dessein :

1° De 1727 à 1732. Le 12 novembre 1727, à Fontainebleau, la France s'engagea vis-à-vis de Charles-Albert à renouveler pour seize ans les engagements souscrits par Louis XIV en 1714. Le 16 août 1728, sous l'inspiration de Chavigny, son représentant auprès de la Diète, elle reconstitua l'union palatine (Trèves, Cologne, l'Électeur palatin). Chavigny devint, à la Diète, l'âme d'une opposition souvent victorieuse aux volontés impériales.

La tentative française échoua cependant, parce que, des deux alliés de la France depuis le traité de Hanovre de 1725, l'un, la Prusse, s'en désintéressa, et l'autre, l'Angleterre, la combattit. Georges II, électeur de Hanovre, roi d'Angleterre, refusa d'accéder à la ligue formée par la Bavière et l'union palatine, et, le 18 mars 1731, par le traité de Vienne, il garantit les États autrichiens et accepta la Pragmatique. Sa défection entraina la dissolution de l'union palatine. Cologne, le 26 août 1731, adhéra à la Pragmatique, Trèves, le 4 novembre 1729, était entré en pourparlers avec Charles VI. Le 11 janvier 1732, le collège électoral de la Diète, à l'exception de la Bavière, de la Saxe et du Palatin, reconnut la Pragmatique.

2° De 1732 à 1735, Chavigny et Monti menèrent activement la diplomatie française en Allemagne. A Ratisbonne, à Munich et à Dresde, ils s'efforcèrent de reconstituer le parti français par l'alliance de la Bavière et d'Auguste II. Le 25 mai 1732, Monti conclut à Varsovie un traité de subsides avec le comte de Bruhl, et, le 4 juillet 1732, Auguste II signa à Dresde avec Charles-Albert un traité d'alliance défensive pour trois ans. Le partage de la succession autrichienne était le but secret de ce rapprochement de la Saxe et de la Bavière sous les auspices de la France.

Une seconde fois, les calculs des diplomates français furent déjoués par

la mort d'Auguste II, le 1er février 1733, et par la guerre de succession de Pologne. Auguste III sacrifia l'alliance française à la possession de la Pologne et reconnut la Pragmatique. De Cologne et du Palatin, la France ne pouvait plus attendre qu'une neutralité bienveillante. Elle eut sans doute pu compter sur la Bavière, si elle avait consenti à s'engager à fond contre l'Autriche. Mais Fleury ne désirait pas une guerre allemande, et, en 1735, il envoya un émissaire secret à Vienne, La Beaume, chargé de négocier directement avec l'Empereur. Les Préliminaires de Vienne furent signés le 3 octobre 1735. Une des conditions du traité était l'adhésion de la France à la Pragmatique.

De 1727 à 1735, sous la pression de nos agents en Allemagne et surtout de Chavigny et de Monti, il y a donc eu au delà du Rhin une campagne diplomatique française très active en faveur de la Bavière et contre l'Autriche. Mais si Fleury a paru se rallier à cette politique et s'en approprier les desseins, il n'était pas disposé à en accepter les conséquences vraisemblables, c'est-à-dire une guerre contre l'Autriche et l'abandon de l'alliance anglaise. De là, avant même la mort de l'Empereur, les hésitations et les tergiversations de sa politique allemande. Il fut entraîné par Chavigny et par Monti, comme plus tard par Belle-Isle, plus loin qu'il ne voulait aller, mais il ne les suivit pas jusqu'à la guerre. Après les Préliminaires de Vienne, de 1735 à 1740, il n'osa ni répudier complètement ni reprendre leur politique. Il chercha par une sorte de médiation entre la Bavière et l'Autriche à obtenir de Charles VII quelques concessions pour l'Électeur, ne décourageant pas complètement les ambitions bavaroises, laissant espérer à l'Empereur sa neutralité, et trompant ainsi les deux partis sur son attitude après l'ouverture de la succession.

Peut-être M. S. aurait-il pu marquer plus nettement qu'il ne l'a fait les hésitations de Fleury, même dans cette période, à suivre ses agents en Allemagne, signaler dès cette époque les contradictions d'une politique qui préparait les éléments d'un conflit, et qui prétendait cependant demeurer pacifique, indiquer les analogies entre l'attitude de Fleury de 1720 à 1740 et son attitude après l'ouverture de la succession. Du moins ces idées se dégagent-elles de son récit, et a-t-il établi que la politique suivie par la France après 1740 avait été préparée par notre diplomatie en Allemagne depuis 1726.

Les chapitres III (Attitude de Fleury à la mort de l'Empereur), IV (Les instigateurs de la guerre), V (Le maréchal de Belle-Isle au camp de Frédéric), et VI (Belle-Isle à Nymphenbourg et à Versailles) sont consacrés à la politique de Fleury après la mort de l'Empereur, et à la mission de Belle-Isle. Le sujet avait déjà été traité par le duc de Broglie dans le

premier volume de *Frédéric II et Marie-Thérèse*. Mais le duc de Broglie n'avait que sommairement dépouillé aux Affaires étrangères l'énorme correspondance de Belle-Isle et les correspondances des cours allemandes. Il n'avait guère étudié que les débuts de la mission de Belle-Isle et son séjour au camp de Frédéric. Il s'était contenté d'indiquer en deux pages son séjour en Bavière du 18 mai au 8 juin 1741, et à Francfort jusqu'au 5 juillet. Pourtant le travail de Belle-Isle pendant ces six semaines fut prodigieux : « Sonder les ressources de l'Électeur de Bavière, arrêter avec lui les bases d'un plan d'opérations, préparer à une armée française son entrée en Bavière, faire signer un traité d'alliance entre la Bavière et l'Espagne, préparer un traité analogue entre la Bavière et la Prusse, entre la Saxe et la Bavière, telle est la tâche immense à laquelle Belle-Isle se consacra dès son arrivée à Munich. »

Il y avait donc lieu de reprendre dans les détails l'étude de la mission de Belle-Isle. M. S. nous parait avoir dépouillé avec soin les correspondances des Affaires étrangères, et n'avoir omis aucune des négociations suivies par Belle-Isle. Mais ici encore nous aurions souhaité qu'il insistât davantage sur quelques idées générales qu'il a d'ailleurs indiquées, mais qui disparaissent quelque peu dans l'exposé de détail des négociations : sur l'erreur initiale de la politique de Fleury dès la fin de 1740, quand le cardinal crut qu'il lui serait possible d'intervenir dans l'élection impériale sans prendre parti dans la question de l'héritage autrichien, et de s'entendre avec Charles-Albert sans être entraîné à la guerre ; — sur le double jeu de Frédéric de novembre 1740 à juin 1741, ne désespérant pas d'obtenir de Marie-Thérèse la Silésie par l'entremise de l'Angleterre et de la Russie, négociant en même temps l'alliance française avec Valory, et cherchant à gagner du temps jusqu'au moment où l'entente autrichienne lui devint impossible, et où, menacé d'une attaque de la Saxe et de la Russie, il dut conclure précipitamment le traité du 5 juin 1740 ; — sur la duplicité de la politique saxonne du comte de Bruhl, qui cherche à faire illusion à la France, alors que toute sa diplomatie est dirigée contre Frédéric ; — sur les différents moments de l'évolution de la politique française vers la guerre : décembre 1740, quand Fleury, redoutant une entente de Frédéric et de Marie-Thérèse, est disposé à faire des concessions au roi de Prusse pour la prévenir ; janvier 1741, quand, par le projet de traité du 4, il se lie à Charles-Albert et à Frédéric, et quand, par sa lettre à Marie-Thérèse du 9, il remet en question la Pragmatique ; mars 1741, quand il se résigne à soutenir par les armes la cause de l'électeur de Bavière : juillet 1741, quand entraîné par le traité conclu avec Frédéric à Breslau le 5 juin, par les plans de la guerre de Belle-Isle et ses promesses à la Bavière, par la coali-

tion contre Marie-Thérèse en train de se former, il est impuissant à empêcher l'envoi de deux armées françaises de 40.000 hommes, l'une en Bavière et l'autre sur le bas Rhin.

Dans le dernier chapitre (L'Europe à la veille des hostilités), M. S. nous expose la situation diplomatique au moment de l'entrée en campagne de la France. Dans le nord de l'Europe, conformément aux engagements contractés avec Fredéric le 5 juin, la France décide la Suède à intervenir et à déclarer la guerre à la Russie le 8 août 1741 ; avec l'Espagne et avec la Sardaigne, ce sont les négociations retracées par le Père Baudrillart, les vains efforts de Fleury pour concilier leurs prétentions ; en Allemagne, Georges II et son représentant à Vienne Robinson font entre Marie-Thérèse et Frédéric une dernière tentative de médiation qui échoue, Charles-Albert négocie une entente avec Frédéric, ouvre les hostilités et le 31 juillet s'empare de Passau.

Selon le plan adopté par la Section historique, en même temps qu'un exposé des origines de la guerre de succession d'Autriche, le livre de M. S. est une publication des textes essentiels qu'il a utilisés (200 pages environ d'appendices). L'idée d'une publication de textes en appendice d'un ouvrage de ce genre nous semble discutable : le choix des textes, quand il porte sur une quantité aussi considérable de documents, est forcément arbitraire ; les correspondances des Affaires étrangères sont d'ailleurs facilement accessibles à ceux qui voudraient reprendre sur certains points l'étude de M. S. ; enfin l'auteur cite et analyse copieusement les documents au cours de son volume. Cette réserve de principe formulée, nous reconnaissons volontiers que les pièces publiées sont toutes intéressantes et importantes.

L'ouvrage est précédé d'un bon exposé des sources consultées ; en revanche la bibliographie, en particulier pour les ouvrages étrangers, est très sommaire ; on sent que M. S. a travaillé presqu'uniquement d'après les sources et s'est peu préoccupé des ouvrages de seconde main. Un index des noms propres aurait rendu des services. — Pierre MURET.

Frédéric ROSSEL. **Autour d'un prêt hypothécaire. Voltaire créancier du Wurtemberg**. *Correspondance inédite*. Paris, Champion, 1909. In-8, XI-179 p.

Utile contribution à l'histoire de Voltaire financier. M. Rossel a tiré ses documents des archives de Colmar, de Stuttgart et de Paris ; il y joint 65 lettres inédites dont il possède les originaux. — Les opérations commencèrent en 1752 et 1753. Voltaire prêtait à Charles-Eugène une somme d'environ 280.000 livres en viager. Ses 59 ans, sa santé chancelante per-

mettaient quelques espérances à son débiteur ; mais il eut le mauvais goût de toucher ses 12 % d'intérêt, soit 34.000 livres, durant vingt-cinq ans. Au total 850.000 livres, ou 300 % de son capital. Plus soucieux de contracter de nouveaux emprunts que de faire honneur aux anciens, Charles-Eugène n'apporta pas toujours beaucoup de bonne grâce à s'acquitter de sa dette. Les goûts de ce roitelet germain auraient exigé une fortune considérable. Ses palais, son académie, son armée, sa chapelle, son opéra, son ballet : le moyen de suffire à tout cela avec des revenus médiocres ? D'autre part, le philosophe manquait un peu de philosophie, en matière d'argent. Et ce fut, pendant ces vingt-cinq ans, une lutte épique, sans grandeur. M. Rossel fait de grands efforts pour justifier Voltaire ; pour d'autres, Charles-Eugène fut la victime d'une exploitation éhontée. Il est certain que des opérations de ce genre ne sont jamais d'une moralité supérieure. Ne blâmons pas le prêteur ; ne le plaignons pas trop, non plus. — Jules MARSAN.

P. DROUET D'AUBIGNY. **La doctrine économique de Boësnier de l'Orme d'après son ouvrage « De l'esprit du Gouvernement économique ».** Paris, 1908. In-8, 195 p.

Le livre de M. Drouet d'Aubigny nous fait connaître un des adeptes de second plan de l'école physiocratique. D'abord, par une courte biographie, il nous renseigne sur l'existence sans événements de cet économiste, qui vécut et mourut à Blois, où il fut tour à tour échevin, maire et maître des eaux et forêts.

Le reste du livre est l'analyse du seul ouvrage doctrinal que nous ait laissé Boësnier de l'Orme, dont le bagage économique est, on le voit, fort mince.

M. d'A. fait de son auteur d'abondantes citations qui permettent de l'apprécier dans son entier ; c'est, en certains chapitres, comme une réimpression du vieux texte, découpé et enclassé dans un commentaire, qui tantôt paraphrase la pensée de l'auteur, tantôt la compare à celle de ses contemporains, principalement des physiocrates.

Les idées de Boësnier sur l'ordre naturel des sociétés, sur leur but, qui est l'enrichissement de tous et de chacun, sur le droit de propriété, ne diffèrent en rien de celles que soutint l'école de Quesnay. Après les avoir analysées dans une Introduction, M. d'A. divise son exposé de la doctrine de Boësnier suivant les divisions classiques de l'Économique politique classique : production, répartition, circulation, consommation. Il nous montre comment Boësnier élucide le véritable sens des théories physiocratiques de la valeur, de la richesse, de la productivité des travaux

humains ; il n'y a rien là qui enrichisse la doctrine des Économistes, pas plus que dans l'examen des questions de commerce extérieur, maritime et colonial, des monopoles, du luxe, de la monnaie. Il termine par un chapitre sur le rôle du gouvernement en matière économique, tel que le conçoit son auteur, et ce lui est l'occasion de résumer les idées physiocratiques, qui sont aussi celles de Boësnier, sur les finances publiques, l'impôt, l'emprunt.

L'ouvrage de Boësnier, intitulé : *De l'esprit du Gouvernement économique*, n'avait pas d'autre prétention que d'être un résumé fidèle de la doctrine physiocratique, et il n'est pas autre chose. De l'avis même de M. d'A., Boësnier ne présente aucune originalité, n'est pas même coupable de la moindre hérésie d'orthodoxie physiocratique ; son seul mérite est d'avoir fait une œuvre de vulgarisation, d'ailleurs gâtée par un style quelque peu rébarbatif, et par une regrettable absence de méthode dans la composition.

Quant au livre dont nous venons de rendre compte, lui non plus n'a pas été au delà de ses propres prétentions. M. d'A. s'est volontairement borné à exposer, sans les discuter, les idées de Boësnier. Et parfois une telle réserve semble exagérée ; l'analyse des idées eût été plus pénétrante, en certains endroits, si l'auteur s'en était départi pour un moment. M. d'A. nous laisse entrevoir des questions intéressantes, mais il ne les éclaire pas, ainsi celle des traces de socialisme d'État dans la doctrine de Boësnier, et il ôte ainsi volontairement à son livre le principal intérêt que peut offrir un ouvrage de ce genre. — Roger Picard.

H. Taine. **Pages choisies**. Avec une introduction, des notices et des notes par Victor Giraud. Paris, Hachette, 1909. In-12, xv-383 p.

Ce volume est divisé en cinq parties : *La Correspondance ; Les premiers essais (1853-1864)* ; *L'« Histoire de la littérature anglaise » (1864)* ; *De l'« Histoire de la littérature anglaise » aux « Origines de la France contemporaine » (1864-1871)* ; *Les « Origines de la France contemporaine » (1871-1893)*, auxquelles M. Giraud a joint les *Derniers essais de critique et d'histoire*. Chaque partie se compose d'une série d'extraits, classés par ouvrages, qui paraissent bien choisis, et qui sont bien présentés, avec des notices suffisamment étendues et quelques annotations [1].

Nous ne songeons pas à porter ici un jugement sur ce que valent, en eux-mêmes, les morceaux réunis par M. G. Nous noterons cependant

1. A la fin de la « notice préliminaire », M. G. indique les travaux récents dont Taine a été l'objet. Il oublie le livre de M. Aulard sur *Taine historien de la Révolution française* (1907).

une impression très forte qu'on éprouve en les parcourant : c'est que Taine avait bien peu des qualités requises pour le travail historique. Il en avait d'autres, et l'on peut combler d'éloges le penseur, l'artiste. Mais, chez lui, l'historien n'a jamais réussi à se dégager du philosophe ni de l'écrivain. Taine a pu croire qu'il était capable d'esprit scientifique ; mais la tendance à aligner les idées en « files rectilignes », le goût du développement brillant, terminé par une formule saisissante, qui frappe et qui s'impose, voilà ce qui domine sans cesse en lui. Là où l'historien tâtonne, accumule les nuances et les ombres, tâche de traduire, patiemment et prudemment, la diversité infinie des personnages et des faits, il simplifie, affirme, place en pleine lumière un petit nombre de « types » issus de son cerveau. Qu'on relise, dans le livre de M. G., les morceaux célèbres sur les origines de l'esprit jacobin, sur la psychologie du jacobin, sur le gouvernement révolutionnaire : c'est d'une langue admirable, mais c'est trop « bien écrit » pour être vrai. « J'étais, a dit Taine, devant mon sujet comme devant la métamorphose d'un insecte. » Tranchons le mot : un naturaliste qui décrirait avec autant de littérature la métamorphose d'un insecte serait ridicule. Taine, historien, est victime de son talent d'écrivain, au moins autant que de ses préjugés, et de sa crédulité, qui est notoire ; ce talent suffirait d'ailleurs, sans parler des raisons d'ordre politique, à expliquer la réputation durable des *Origines*; mais il est évident qu'il est mis au service d'une conception de l'histoire dont nous nous écartons chaque jour davantage. M. G., qui admire beaucoup Taine, dit que « le public lui a su gré... de n'avoir pas cru, comme on l'enseigne avec succès dans une certaine école, que, pour être un grand historien, il fût nécessaire d'être un écrivain illisible ». Nous ne savons pas où M. G., qui est professeur de littérature, a puisé ses informations ; mais nous pouvons lui assurer que la « certaine école » qu'il vise n'a jamais conseillé aux historiens d'être des écrivains illisibles. Elle leur conseille, au contraire, d'exposer avec tout l'ordre, toute la clarté, toute la propriété de termes possible les résultats de leurs recherches. Elle leur conseille aussi de fuir la recherche du faux pittoresque, de l'art pour l'art : est-ce là ce que déplore M. G. ? Il faut s'y résigner : l'histoire s'émancipera de plus en plus de la littérature pure, comme s'en sont émancipées les sciences naturelles, la géographie. L'œuvre historique de Taine pourra rester un beau modèle de style ; mais les historiens l'imiteront de moins en moins. — P. Caron.

[Abbé] J. Charrier. **Claude Fauchet, évêque constitutionnel du Calvados, député à l'Assemblée législative et à la Convention (1744-1793).**

Paris, Champion, 1909. 2 vol. in-8, xv-396 et 360 p. (8 grav. hors texte).

En manière de réfutation d'un ouvrage de G. Cornillon, *Un enfant du Bourbonnais sous la Révolution, l'Abbé Claude Fauchet* (Moulins, 1908, in-8 de 264 pages), M. Charrier a écrit ces deux volumes, et a eu, semble-t-il, l'ambition de donner de ce personnage une biographie définitive. Il serait peut-être excessif de dire qu'il y a pleinement réussi; néanmoins, je m'empresse de reconnaître que son travail représente un effort très méritoire de documentation et d'impartialité relative, deux qualités assez rares chez les historiens ecclésiastiques de la période révolutionnaire.

M. C. a conciencieusement analysé les écrits de Fauchet, en particulier les deux journaux qu'il publia ; la *Bouche de fer*, et le *Journal des Amis* ; il en donne, en tête du premier volume (p. x-xv), une bonne bibliographie. En outre, il a eu la bonne fortune de retrouver chez deux arrière-neveux de Fauchet un certain nombre de ses sermons inédits qu'il a également utilisés (p. x). Pourquoi n'a-t-il pas cru devoir joindre à ces indications celle des autres sources soit manuscrites, soit imprimées qu'il a consultées ? cela eût épargné au lecteur la peine de les chercher, dispersées au bas des pages. Il semble d'ailleurs, d'après ces références éparses, que M. C. ait particulièrement mis à contribution celles que lui offraient les différents dépôts du Calvados: Archives départementales, municipales, épiscopales; mémoires manuscrits de Bisson, troisème évêque constitutionnel du Calvados (t. Ier, p. 2), conservés à la Bibliothèque municipale de Bayeux, et sur lesquels on serait heureux d'avoir un peu plus de détails; souvenirs de prêtres réfractaires et registres de Sociétés populaires, conservés dans des collections privées. Par contre, on ne trouve point mention de recherches faites aux Archives nationales, qui eussent permis à M. C, de préciser quelques points intéressants de la vie de Fauchet, traités dans son livre d'une façon un peu trop superficielle (Affaire Delessart, t. II, p. 170, et Narbonne, t. II, p. 186), ni dans les Archives du département de l'Yonne, où Fauchet accomplit une mission comme représentant du peuple, chargé d'enquêter sur la question des subsistances. M. C. la passe délibéremment sous silence, sous le prétexte un peu sommaire qu'elle n'offre « aucun intérêt » (t. II, p. 211).

Même insuffisance d'indications en ce qui concerne les travaux de seconde main utilisés pour le déblayage des abords du sujet. De-ci de-là, quelques références à des travaux d'histoire locale sur la Révolution dans le Calvados. Rencontrant sur son chemin le personnage de Le Coz, évêque constitutionnel d'Ille-et-Vilaine, qui fut le collègue et l'ami de

Fauchet à la Convention (t. II, p. 118). M. C. ne renvoie pas à l'ouvrage bien connu de l'abbé Roussel[1].

La méthode de travail de M. C. ne semble donc pas absolument à l'abri de tout reproche. Du moins faut-il lui savoir gré de l'impartialité et de la modération qu'il a tâché d'observer. Si l'on met à part les gémissements et les flétrissures d'usage et qui sont pour les deux volumes comme un brevet d'orthodoxie, il n'est pas malaisé de discerner chez M. C. une commisération sympathique pour son héros : il ne manque jamais une occasion de mettre en lumière le désintéressement, le courage, voire le zèle sacerdotal de Fauchet. Il plaide pour lui en toute occasion les circonstances atténuantes. Il a essayé de le justifier des accusations de mœurs légères portées contre l'évêque du Calvados « par la malignité des contemporains » (t. II, p. 244-245). Il se refuse à admettre que Fauchet ait usé de brutalité à l'égard de religieuses réfractaires, cette accusation lui paraissant émanée « d'une source trop peu impartiale » (t. Ier, p. 295). Par contre, il reproduit avec empressement (t. II, p. 317) les témoignages de l'abbé Émery et de l'abbé Lothringer, attestant tous les deux que Fauchet rétracta « ses erreurs » et se confessa la veille de sa mort. M. Aulard non plus ne l'avait d'ailleurs pas mis en doute (*Histoire politique de la Révolution française*, p. 395).

Cette modération de jugement, M. C. l'étend en général aux hommes et aux choses de la période révolutionnaire. A couvert derrière l'imposante autorité de M. Baudrillart[2], il confesse à propos du livre de Fauchet, *De la Religion Nationale*, les « tristes résultats » du système concordataire et l'urgence d'une réforme ecclésiastique à la fin du XVIIIe siècle (t. Ier, p. 67). Il parle de l'évêque constitutionnel de la Nièvre « attaché à ses devoirs de prêtre », « d'une conduite privée irréprochable « (t. Ier, p. 210). Il lui arrive même de citer M. Aulard et M. Mathiez sans les injurier (t. Ier, p. 107 et 187). Évidemment, M. C. tient à conserver son sang-froid même dans les matières qui lui tiennent le plus à cœur : on ne peut que l'en féliciter.

Le sujet qu'il avait choisi était d'ailleurs fort intéressant. Prédicateur en vogue pendant les dernières années du règne de Louis XVI, théoricien de réformes religieuses au moment où éclate la Révolution, plus tard membre de la Commune parisienne, publiciste à tendances « socialistes », évêque constitutionnel du Calvados, député à la Législative, puis

---

1. Roussel, *Un évêque assermenté (1790-1802). Le Coz, évêque d'Ille-et-Vilaine*, Paris, Lethielleux, 1898, in-8.

2. *Quatre cents ans de Concordat* (Paris, Poussielgue, 1905, in-12).

à la Convention, Claude Fauchet, sans être un personnage de premier plan, a une physionomie qui retient l'attention. C'est un homme à idées ou mieux à intuitions, curieux et vivant. M. C., qui ne cache pas sa prédilection personnelle pour le catholicisme « libéral » et « social », et se livre même à ce propos à des digressions plus théologiques qu'historiques (t. Ier, p. 191, 192, note 1, et p. 201), a très bien vu que les conceptions religieuses et économiques de Fauchet en font un lointain précurseur de Lammenais et de la « démocratie chrétienne » (t. Ier, p. 190 et sq.). Pour cette raison, l'étude de M. C. est non seulement une contribution à l'histoire politique générale de la Révolution française, et à l'histoire locale du département du Calvados, mais encore à celle du catholicisme en France au XIXe siècle.

Dans l'ensemble, travail estimable, qu'on désirerait plus approfondi par endroits : par exemple, M. C. n'a pas essayé d'élucider la question de la complicité de Fauchet avec les Girondins (t. II, chap. XX et XXI). M. C. nous promet deux ouvrages sur la Révolution dans la Nièvre ; il faut espérer qu'il y fera preuve de la même impartialité que dans celui-ci, et, par surcroît, de procédés de recherches et d'exposition un peu plus rigoureux. — René DURAND.

E. CHARDON. **Cahiers des procès-verbaux des séances de la Société populaire à Rouen (1790-1795)**. Rouen, Gy, 1909. In-8, 368 p.

Il faut remercier M. Chardon d'avoir, dans un volume très soigné, résumé les procès-verbaux des Jacobins de Rouen, parce que ce genre de publication a été jusqu'ici malheureusement trop rare ; nous manquons, en effet, de recueils de documents et même de travaux sur les Jacobins des grandes villes de France, Lyon, Marseille, Toulouse, Strasbourg, Lille, etc. ; on pourrait nommer toutes les villes importantes, sauf Paris, dont la société jacobine est bien connue, grâce au recueil de M. Aulard. M. C. a tantôt résumé, tantôt cité *in extenso* les documents, en mettant des guillemets. Je pense que le meilleur moyen d'avertir d'une citation serait de la mettre en italiques ; cela supprimerait les guillemets et surtout frapperait le lecteur. M. C. a fait précéder ses documents d'une préface très précise sur l'organisation de la Société de Rouen et les a fait suivre d'une liste des présidents et de divers chants ou chansons entonnés au club. Quant au corps du volume, il est incomplet. Sur les 18 cahiers de procès-verbaux qui devraient se trouver aux Archives départementales de la Seine-Inférieure, 5 manquent, notamment celui de mai à décembre 1791 (période qui vit la fuite du Roi et l'achèvement de la Constitution), celui du 21 janvier au 7 mars 93 (après l'exécution du Roi), etc. Mais l'auteur a suppléé dans une certaine mesure au silence des procès-verbaux par

des emprunts faits au *Journal de Rouen*, qui donnent l'état de l'esprit public à ces époques si importantes dans l'histoire générale de la Révolution. Ces procès-verbaux n'étaient pas inconnus ; F. Clérembray, dans *La Terreur à Rouen* (1900), les avait utilisés, mais pour une période seulement.

L'histoire des Jacobins de Rouen est fort intéressante. C'était une toute petite minorité de citoyens actifs — médecins, avocats, négociants — que cette Société. Elle ne dut jamais être très nombreuse ; la ville de Rouen était, en général, aristocrate ou très modérée ; beaucoup d'étrangers, beaucoup de Parisiens aristocrates s'y réfugièrent dès 1790, et surtout en 1791 et 1792, comme le montrent nombre de *Lettres d'aristocrates* publiées par M. P. de Vaissière dans son recueil si important pour l'histoire psychologique de la Révolution, l'histoire profonde de cette époque, celle qui n'a presque pas été envisagée et qui reste à faire [1]. On sait que, dans ses projets d'évasion, Louis XVI avait pensé, non seulement à Metz, mais aussi à Rouen, pour s'y réfugier ; que Mirabeau lui avait, dès la fin de 1789, dans le mémoire remis le 15 octobre à Monsieur [2], conseillé de se retirer à Rouen pour « se coalitionner avec les provinces de l'Ouest » ; qu'en 1792, au mois d'août, la Cour avait encore songé à Rouen, où commandait un de ses fidèles, le duc de Liancourt. Dans ce milieu très tiède et même aristocrate, le club de Rouen pouvait-il avoir une très grande force ? M. C. ne se pose pas ces questions, son but étant seulement de nous donner les documents ; il ne dit pas non plus de combien de membres le club se composait aux diverses époques de sa courte destinée, de 1790 à février 1795 ; il ne dit pas quand fut créé le club — cela il doit le savoir et il aurait dû le dire. La première séance qu'il relate est du 19 octobre 1790, jour où la Société s'établit dans son nouveau local de la rue de l'Aumône. Il est à peu près certain que la Société avait été fondée dans les premiers mois de 1790 — c'est, en général, le cas de tous les clubs de grandes villes, comme Bordeaux, Toulouse, Nîmes, Strasbourg, etc. Ce qui ressort des procès-verbaux, c'est que le nombre des membres s'accrut assez vite pour que la Société fût obligée de changer de local : premier changement, en octobre 1790 ; deuxième, le 30 avril 1791 ; troisième, en octobre 1793. Nous voyons, en juin 1793, une quarantaine de membres seulement assister aux séances ; mais cela ne nous donne pas le nombre des membres, car on n'était pas toujours assidu, on préférait le cabinet de lecture où l'on trouvait beaucoup de journaux. Nous voyons aussi, ce même mois, 51 membres démissionner. Était-ce la moitié du club ? Aucune indication dans les notes ni dans la préface.

1. Un mot, en passant : pourquoi M. de Vaissière ne donne-t-il pas les Lettres de patriotes qu'il a à moitié annoncées et promises dans la préface de son livre ?

2. *Correspondance de Mirabeau avec La Marck*, éd. de Bacourt, 1851, t. Ier, p. 376.

Les citoyens actifs seuls faisaient partie du club, au début. La cotisation fut d'abord de 24 livres, ensuite, en janvier 1791, de 36 livres ; et, en octobre 1792, de 12 livres, à raison, dit M. C., de la cherté excessive des vivres (est-ce la seule raison ? n'est-ce pas pour permettre à un plus grand nombre d'entrer au club qui ne pouvait guère se recruter que parmi la moyenne et la petite bourgeoisie ?). On devait venir au club avec la cocarde tricolore au chapeau, sous peine de 6 sols pour les pauvres, et avec un ruban tricolore à la boutonnière de l'habit. La Société était en rapports avec celle de Paris, avec beaucoup de sociétés des départements, et elle exerçait une certaine influence dans la Seine-Inférieure, comme guide des petites sociétés jacobines.

Elle eut un journal qui, à partir du 16 août 1792, donna le procès-verbal de ses séances ; c'était le *Journal de Rouen et du département de la Seine-Inférieure*, rédigé par Noël de la Marinière, homme de loi, vice-directeur de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen. Elle recevait, à la fin de 1792, 24 journaux, comme les *Révolutions de Paris*, les *Annales patriotiques*, de Mercier, le *Moniteur Universel*, le *Courrier* de Gorsas, la *Gazette de Leyde*, l'*Argus du Nord*, etc. ; mais comme les abonnements à ces journaux étaient coûteux, souvent 36 livres, et même 72 livres pour le *Mercure universel* et 84 livres pour le *Courrier de l'Europe*, le Comité d'administration proposa et fit ratifier par la Société la suppression d'un grand nombre d'abonnements. Le club ne reçut plus, à partir de 1793, que neuf journaux : le *Journal de Perlet*, qui donnait les nouvelles politiques et résumait les débats à la Convention ; les *Annales patriotiques*, de Mercier ; la *Chronique de Paris* ; le *Moniteur universel* ; le *Journal des Jacobins* ; le *Courrier* de Gorsas ; la *Feuille villageoise*, et deux journaux locaux, celui de Noël et la *Chronique de Rouen*. On supprima les *Révolutions de Paris*, parce que « le frère Lamine » les recevait et devait les communiquer à la Société ; et les autres journaux, parce qu'ils répétaient ceux que l'on gardait ou qu'ils manquaient d'intérêt, nous dit-on. On ne respectait pas beaucoup les journaux ; on les emportait ou on les déchirait, malgré toutes les précautions prises par le Comité d'administration (p. 20-24). On voit que la Société était bien au courant de tout ce qui se passait en France et en Europe. Tous les clubs jacobins recevaient beaucoup de journaux ; la presse était un des moyens d'action les plus puissants, dans un pays où les communications étaient lentes et souvent difficiles à cause du mauvais état des chemins et des routes [1].

---

1. On sait, par exemple, par F. Galabert, que le club de Montauban recevait, lui aussi, beaucoup de journaux de Paris (voir la *Revue*, t. X).

Les sentiments de la Société, au début, sont très patriotes et monarchiques à la fois. Elle demande, à la fin de 1790, qu'on joue *Brutus* au théâtre ; elle défend à ses membres de se servir d'autres étoffes que celles des manufactures de France (janvier 1791), etc. Elle est attachée au Roi, mais elle tient à ce qu'il reste à Paris, et, le 1er avril 1791, elle fait imprimer à 3.000 exemplaires le discours de Thouret, à l'Assemblée nationale, sur l'obligation pour le Roi de résider dans le royaume. Elle réprouve le républicanisme, en juillet 1791. Après le 20 juin 1792, beaucoup de ses membres signent une adresse de protestation ; et, à la fête du 14 juillet, le sapin placé sur l'autel de la patrie est orné de quatre médaillons sur lesquels on lit : La Nation, la Loi, le Roi ; Ni République ni les deux Chambres ; Union et Fraternité ; On prête le serment de rester à jamais fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi. Cependant les sentiments du club changent ; en juillet 92, il s'indigne à la nouvelle de la suspension provisoire de Petion et de Manuel, et surtout, le 2 août, quand il entend la lecture du manifeste de Brunswick, « chef-d'œuvre d'impéritie et d'absurdité, œuvre de l'aristocratie la plus forcenée ». (Et des historiens contre-révolutionnaires, depuis 1792 jusqu'à Taine, ont cependant soutenu que ce manifeste n'avait pas fait une très forte impression sur la nation !) Il approuve le 10 août, lui qui avait protesté contre le 20 juin. Mais il reste humain ; les massacres de septembre à Paris l'affligent et l'irritent. Pour le Roi qu'il adorait en 1790, il n'éprouve plus aucune pitié, en janvier 1793 : il rejette l'appel au peuple et envoie à l'Assemblée une adresse dans ce sens. En même temps il dirige les enrôlements, ne voyant plus que la défense nationale. S'il passe par des sentiments aussi divers, c'est qu'il n'est plus composé des mêmes membres qu'à l'origine ; les tièdes sont partis ou vont tous partir ; il y a eu des épurations ; lesquelles ? nous ne savons au juste. Mais le fait n'est pas douteux ; les procès-verbaux y font allusion. Enfin, après le 31 mai, nouveau changement : le club ne sait de quel côté aller. D'abord il rompt avec les Jacobins de Paris ; il fait cause commune avec le Département fédéraliste ; il prend parti contre la Commune de Paris pour la Convention. Mais les membres les plus avancés forcent les fédéralistes à discuter de nouveau la question ; une nouvelle délibération maintient la rupture avec les Jacobins de Paris. Alors Robert, officier municipal influent, et ses amis, qui voient tout le danger de cette rupture, obligent le club à de nouvelles délibérations. Tumulte, cris, discours énergiques, souvent interrompus ; le club est plus agité qu'il n'a jamais été. Enfin les unitaires l'emportent, après bien des séances orageuses. Les fédéralistes, qui n'acceptent pas le rapport des premières délibérations, donnent leur démission, au nombre de cinquante et un (p. 137).

Et le club, délivré de ses fédéralistes, envoie une adresse de félicitations à la Convention, à la « Sainte Montagne » et aux « personnes sacrées » qui la composent, disait le projet d'adresse, tout à fait dithyrambique, si l'on en juge par ces termes, dont on demanda la suppression.

Le club accepta le 9 thermidor, comme il avait accepté la chute des Girondins et celle des Hébertistes. Mais Thermidor fut le signal de sa mort. Il ne vécut plus que d'une vie précaire jusqu'en février 1795. La Révolution était terminée ; l'esprit public prenait un autre cours.

Telle est, brièvement esquissée grâce au recueil de M. C., l'histoire des Jacobins de Rouen. Il faudrait dire aussi leur action sur les administrations, la municipalité ; mais les procès-verbaux ne la montrent guère. Peut-être le milieu rouennais, si tiède, ne leur permit-il pas d'exercer une grande influence ; je serais assez porté à le croire. En juin 1793, le Département est fédéraliste, et le club l'est, au début, très nettement, et ne revient sur sa délibération qu'après une vive résistance. Rouen ne fut pas un centre patriote actif, comme Bordeaux, Toulouse, Marseille et Lyon jusqu'en 1793, et surtout les moyennes et les petites villes, au personnel plus démocratique, dans l'Est et le Nord.

Il est à souhaiter que, pour faire d'une manière plus précise l'histoire de l'esprit public et ce que j'appellerais volontiers la géographie sociale de la Révolution, l'exemple de M. C. soit suivi par de nombreux travailleurs. — Ph. Sagnac.

Alphonse Dunoyer. **Deux jurés du Tribunal révolutionnaire : Vilate « le Petit Maître »; Trinchard « l'Homme de la nature ».** Paris, Perrin, 1909. In-8, xi-332 p. (grav.).

M. Dunoyer a consacré environ 250 pages à Vilate — c'est beaucoup — et 75 à Trinchard, qui a moins écrit. Ce dernier était un menuisier, né à Montpellier, que Lescot-Fleuriot fit nommer juré au Tribunal révolutionnaire. Trinchard siégea en particulier dans le procès de Marie-Antoinette, dans ceux des Hébertistes et des Dantonistes. Arrêté et incarcéré après le 9 thermidor, il comparut à son tour devant le nouveau Tribunal, mais il fut acquitté, mis en liberté, puis devint agent de la police secrète du Directoire. Joachim Vilate était d'une classe sociale et d'une culture toutes différentes. Originaire du Limousin, fils d'un médecin, il entra d'abord dans les ordres, enseigna dans plusieurs collèges, puis vint à Paris en 1792 pour suivre des cours de médecine. Il troqua son prénom contre ceux de Sempronius Gracchus, fréquenta les Jacobins, fit connaissance de Barère, Vadier, Saint-Just, Robespierre, et fut nommé, le 28 septembre 1793, juré au Tribunal révolutionnaire. Par ses propos impru-

dents, il s'attira l'inimitié de Billaud-Varenne, fut arrêté le 3 thermidor par ordre du Comité de sûreté générale, incarcéré à la Force, puis au Luxembourg ; compris dans le procès de Fouquier-Tinville, il fut condamné à mort et exécuté, le 18 floréal an III, à 26 ans. Dans ses prisons, il avait écrit trois pamphlets contre ceux dont il avait été le familier : *Causes secrètes* et *Continuation des Causes secrètes de la Révolution du 9 au 10 thermidor*, et *les Mystères de la Mère de Dieu dévoilés*.

M. D. a utilisé, pour la biographie de Trinchard, les documents concernant ce personnage que contient la série W des Archives nationales ; pour celle de Vilate, il a puisé à la même source et a largement mis à profit les pamphlets de celui-ci. A l'aide des dossiers du Tribunal révolutionnaire, il nous expose — parfois un peu longuement — les affaires dans lesquelles Vilate a siégé ; à l'aide de ce qu'il appelle les « Mémoires » de Vilate, il a tâché de reconstituer le milieu où a vécu ce peu estimable jeune homme. Quel parti en a-t-il tiré ? A notre avis, il s'en est trop servi comme d'un document digne de confiance. Sans doute, il a, d'avance, fait des réserves ; il déclare dans sa préface (p. VIII) qu'il a analysé les écrits de Vilate « sans perdre de vue leur caractère de pamphlet » ; après une citation, il nous rappelle (p. 19) que Vilate a écrit après le 9 thermidor, et que les *Causes secrètes* sont un mémoire justificatif de sa conduite. Mais, cette précaution prise, M. D. suit le récit et se sert des racontars de Vilate pour en tirer des conclusions sans réserves. Par exemple, il parle (p. 52) d'un dîner offert par Barère à Robespierre et Saint-Just, chez le restaurateur Venua, le soir (Vilate dit le lendemain) du jugement de Marie-Antoinette, dîner auquel assistait également Vilate. Celui-ci a rapporté les propos qu'auraient tenus ses trois convives ; il prête à Barère ces paroles : « Le vaisseau de la Révolution ne peut arriver au port que sur une mer rougie des flots de sang » ; à Saint-Just, celles-ci : « Une nation ne se régénère que sur des monceaux de cadavres » ; et Vilate, qui, ne l'oublions pas, écrit après la chute de Robespierre et de Saint-Just, qui est emprisonné, menacé d'être poursuivi comme leur complice, qui tient à séparer sa cause de la leur, se livre à un accès de vertueuse indignation contre ces « trois misérables rhéteurs, se disputant de férocité, qui, sous prétexte de régénérer les mœurs, transformaient la République en un vaste cimetière ». Évidemment, on peut citer ce témoignage à titre de curiosité, mais il n'y a rien à en tirer. Rien ne confirme que les paroles rapportées par Vilate aient été vraiment prononcées, ou qu'il les ait citées textuellement, ou qu'il les ait bien comprises. Or, M. D. reproduit ces propos en suivant exactement, sans faire la moindre réserve, le récit de Vilate ; il en adopte les

conclusions et les jugements : « Il était de ce dîner, dit-il. Les « lumières qu'il en a reçues » éclairent, pour lui, toute leur politique, celle de Maximilien surtout. Il a compris, ce soir-là, quels étaient les hommes qu'il servait. » Et encore (p. 55), à propos de Couthon, Collot d'Herbois, Billaud-Varenne, Saint-Just, Barère : « Devant lui, ils pensent tout haut, et ce sont leurs pensées qu'il redira pour la postérité dans les *Causes secrètes*. » M. D. accepte donc les *Causes secrètes* comme un document où se trouve exactement consignée la pensée des hommes que fréquentait Vilate avant le 9 thermidor. Et M. D. en convient d'ailleurs. « J'ai trouvé, en somme, chez lui, l'homme de lettres bien plus sincère qu'il ne paraît d'abord, écrit-il (p. VII). Il a l'esprit observateur et le don d'écrire. Il juge les hommes au milieu desquels il vit. Ses portraits ont du relief. Ils ne manquent pas de justesse. » Et encore (p. 226) : « Les événements n'y [dans ses trois pamphlets] sont pas si dénaturés, ni les hommes si travestis qu'on ne les sente pris sur le vif, dans leurs attitudes familières, avec leurs gestes habituels. Il les a bien connus. Il a vécu dans leur intimité... C'est un écrivain qui a su voir et rendre ce qu'il voyait. » M. D. a beau dire, dans ce même passage, que Vilate « se soucie assez peu de la précision historique », il accorde tout de même trop de confiance à ces libelles, que Vilate écrivit pour sa défense et dans lesquels il chargeait les vaincus de thermidor, dans le but de se concilier la bienveillance des thermidoriens.

L'étude des dossiers du Tribunal révolutionnaire a du reste permis à M. D. de convaincre Vilate d'inexactitude dans certaines de ses affirmations. Il nous le montre siégeant, entre le 13 germinal et le 3 thermidor, vingt-deux fois au Tribunal, notamment en prairial, et dans de grandes affaires. Or, Vilate déclare, à plusieurs reprises, qu'après le procès des Dantonistes, il se tint éloigné du Tribunal, qu'il n'y parut que rarement, et dans des affaires où il n'y avait qu'un petit nombre d'accusés. Il dit que, depuis la loi du 22 prairial, il siégea peu souvent, et jamais dans aucune « fournée » ; et M. D. nous le montre siégeant, le 25 prairial, dans une affaire où sont impliqués dix-sept accusés ; jugeant encore dix-sept prévenus, le 29 messidor, vingt-sept le 2 thermidor. Enfin Vilate, qui prétend avoir paru très rarement au Tribunal révolutionnaire en sa qualité de juré, y a siégé, d'après les calculs de M. D., au moins soixante-quatre fois. Cela nous montre comment Vilate traitait la vérité quand il avait intérêt à la fausser ; or, comme il avait intérêt, après le 9 thermidor, à dire du mal de Robespierre, Saint-Just, Barère, etc., on voit combien son témoignage est suspect, combien ses « potins » méritent peu de crédit. — P.-R. MAUTOUCHET.

A. Trimoulier. **Un missionnaire de 93. Marc-Antoine Baudot, député de Saône-et-Loire à la Législative et à la Convention.** *Son rôle politique, ses missions, ses mémoires ou notes historiques.* Avant-propos par Emmanuel des Essarts. Paris, Dorbon aîné, 1908. In-8, XVII-157 p. (tabl. généalogique).

Cet ouvrage apporte sur la vie de Baudot quelques renseignements nouveaux, recueillis dans l'Allier ; mais, comme l'auteur n'a pas fait de recherches dans les archives, son travail ne peut être considéré comme complet. C'est une bonne notice d'après les principales sources imprimées. Elle est écrite dans une intention apologétique. M. T. éprouve pour Baudot une sympathie qu'il ne dissimule pas, et pas assez. Il faut être très circonspect dans les jugements qu'on porte sur les hommes de la Révolution ; nous avons beaucoup de peine à bien connaître le caractère de la plupart d'entre eux, et tous ont eu leurs défauts, tous ont commis des fautes : double raison d'être réservé et dans l'éloge et dans la critique. M. T. présente le rôle de Baudot aux armées et à la Convention sous un jour trop systématiquement favorable.

A la fin du livre, on trouvera une série de fragments des *Notes historiques* de Baudot, celles que Quinet a utilisées dès 1863. Ces fragments sont bien choisis et intéressants. Il y a là, en un style vigoureux, des réflexions judicieuses, des vues profondes, que l'histoire confirme et confirmera de plus en plus. Il faut remercier M. T. d'avoir ainsi attiré l'attention sur des textes remarquables, dont la publication, faite en 1893 dans des conditions d'ailleurs défectueuses [1], a passé inaperçue. — P. Caron.

Prosper Poullet. **Les institutions françaises de 1795 à 1814.** *Essai sur les origines des institutions belges contemporaines.* Paris, Plon, 1907. In-8, XI-975 p.

Cet ouvrage de M. Prosper Poullet, professeur à l'Université de Louvain, fait suite à celui où le père de l'auteur, Edmond Poullet, a étudié l'histoire de la chute des institutions de l'ancien régime en Belgique (*Histoire politique nationale, Origines, développements et transformations des institutions dans les anciens Pays-Bas*, 2 vol., 1882-1892). Les départements belges ayant été assimilés, à partir d'octobre 1795, aux autres départements français, « il en résulte que le tableau des institutions qui ont régi la Belgique pendant la réunion à la France se confond avec celui des institutions qui ont régi la France elle-même » : d'où le titre et le sous-titre

1. Voir les *Annales Révolutionnaires*, numéro d'avril-juin 1909, un article de M. Henry Monin sur la question.

du livre. M. P. compte faire paraître plus tard un autre volume sur les institutions belges depuis 1814.

La première partie est consacrée au Directoire. M. P. passe en revue : la Constitution de l'an III, le pouvoir législatif (les Conseils), le pouvoir exécutif (le Directoire, les ministres), le pouvoir judiciaire (justice civile et criminelle), les institutions départementales et locales, les finances publiques (impôts directs et indirects, budgets et comptes), la force publique (armée active, garde nationale, gendarmerie), les libertés publiques (liberté de la presse, de réunion, d'association), le régime des cultes, celui de l'enseignement et celui de la bienfaisance. La deuxième partie traite du Consulat et de l'Empire, d'après le même ordre : La Constitution de l'an VIII, le pouvoir législatif et exécutif pendant le Consulat décennal (le Corps législatif, le Tribunat, le Sénat, les Consuls, le Conseil d'Etat, les ministres, les conseillers d'Etat chargés de diverses parties d'administration, l'administration régionale des intérêts généraux), le pouvoir législatif et exécutif pendant le Consulat à vie, le pouvoir législatif et exécutif sous l'Empire, les tribunaux, les institutions départementales et locales, les finances publiques, la force publique, les libertés publiques, le régime des cultes, de l'enseignement, de la bienfaisance.

Cette analyse sommaire suffit à faire apparaître la grosse lacune de l'ouvrage : il ne contient à peu près rien sur l'administration de la vie économique, sur les institutions relatives à l'agriculture, à l'industrie, au commerce, etc. Il est vrai que ces institutions sont encore peu connues ; on commence à peine à les étudier. Néanmoins, en se servant du Dalloz, ou simplement en exposant avec plus de détail l'organisation et les attributions des ministères et des conseils ou commissions qui leur étaient rattachés, M. P. aurait pu présenter une esquisse qui aurait été fort utile, en attendant mieux. — Autre observation. M. P. note avec raison, dans son Avertissement, que, sous la Révolution et l'Empire plus qu'à toute autre époque, « il y a souvent loin du texte légal à l'application pratique », et il essaye de montrer, surtout pour la Belgique, comment les lois ont été appliquées et comment les institutions ont fonctionné. Mais les renseignements qu'il fournit à cet égard sont visiblement insuffisants. Nous le constatons d'ailleurs plutôt que nous ne le lui reprochons. Le fonctionnement des institutions de la Révolution et de l'Empire ne sera mis en lumière qu'au prix d'un long dépouillement d'archives, qui est peu avancé, et que M. P. ne pouvait entreprendre. — Le plan est clair et bien agencé. Peut-être offre-t-il parfois des subdivisions trop nombreuses : était-il nécessaire de faire trois tranches chronologiques dans l'histoire du pouvoir législatif et exécutif sous le Consulat et l'Empire ?

L'inconvénient, c'est que quelques redites étaient rendues inévitables. Et puis, convient-il, dans une étude des institutions politiques de la même période, de placer en tête les corps législatifs élus, qui n'ont plus qu'un rôle de façade ? N'est-ce pas leur attribuer trop d'importance ? — Enfin, nous regrettons l'absence d'un index, qui aurait été utile, sinon indispensable.

Ces réserves faites, disons que l'ouvrage de M. P. est le fruit d'un long travail, qu'il est soigné, qu'il groupe des éléments tirés d'un très grand nombre de recueils et d'ouvrages, et qu'il contient dans son texte et dans ses notes une foule d'indications et de références. La philosophie politique y tient peu de place, et l'auteur s'est attaché à décrire les institutions bien plutôt qu'à en dégager l'esprit. C'est un répertoire à avoir sous la main. Nous le recommandons très volontiers aux historiens français. — P. Caron.

Henri d'Alméras. **La vie parisienne sous la Révolution et le Directoire.** Paris, Albin Michel, 1909. In-12, 430 p. (gr.).

Des tableaux dans le genre de celui qu'a tenté d'esquisser M. d'Alméras exigent généralement, pour être lus, en même temps qu'un style sinon brillant, du moins suffisamment personnel, une très sûre connaissance historique de la période qu'on étudie, et surtout un désir sincère chez l'auteur de chercher à comprendre et à expliquer cette société qu'il s'est proposé de dépeindre. Ces trois qualités ne se trouvent malheureusement réunies que bien rarement, pour ne pas dire plus, dans le présent ouvrage. S'il ne m'a pas paru que M. d'A. y disait, à proprement parler, des choses inexactes, il y a fait preuve tout au moins d'une érudition assez lâche et superficielle. Il a peint la vie parisienne presqu'uniquement par le dehors ; il n'a pas cherché à en faire l'histoire. C'est ainsi qu'il a mélangé à chaque instant les débuts de la Révolution avec les années du Directoire, sans paraitre se douter que c'est précisément l'évolution de la société qu'il eût importé de bien marquer. Soucieux du pittoresque, du détail amusant et original, on ne peut même pas dire qu'il ait ici encore toujours parfaitement réussi. L'espèce de catalogue qu'il donne des cafés, bals et théâtres de Paris, sèche nomenclature qui remplit cependant de nombreuses pages, s'accorde en particulier assez mal avec le caractère général d'un ouvrage destiné à la vulgarisation. Le style enfin ne suffit pas à cacher les nombreuses imperfections du livre et à lui donner du relief ; les extraits de journaux de l'époque, ou même d'ouvrages modernes y abondent. Quelquefois cependant M. d'A. s'élève à l'éloquence, pour flétrir notamment la conduite du gouvernement qui laissa, au début de la Révolution, le

peuple disperser et détruire les nombreuses richesses d'art accumulées dans les hôtels des grands seigneurs et des financiers émigrés : « Le grand crime de la Révolution, s'écrie-t-il (p. 17), le voilà. Tout se remplace, sauf les chef-d'œuvres du génie. Cent nobles guillotinés, c'est peu de chose en comparaison d'un beau tableau perdu ! »

On nous annonce que l'auteur prépare un second volume sur *la vie parisienne sous le Consulat et l'Empire*. Nous souhaitons vivement, sans trop oser l'espérer, que les nombreux défauts que nous avons signalés dans celui-ci ne s'y retrouvent pas. — René Girard.

R. C. Seaton. **Napoléon et sir Hudson Lowe**, traduit de l'anglais par P. Guye. Paris, Fischbacher, 1909. In-12, VIII-333 p. (avec un portrait et une carte).

M. Seaton a publié en 1898 *Sir Hudson Lowe and Napoleon*. Cet ouvage, retouché au point de devenir, dit l'auteur, « un nouveau livre », est présenté maintenant au public français.

C'est une apologie de sir Hudson Lowe, comme l'*Histoire de la captivité*, publiée par Forsyth en 1853, dont M. S. n'a guère fait qu'un résumé. Les 1900 pages de Forsyth (dans la traduction française) sont réduites par M. S. à 300 environ, et la défense du gouverneur de Sainte-Hélène est devenue ainsi lisible pour le grand public. Mais M. S. a un peu trop borné là son effort.

Sans doute, il a ajouté quelques détails sur la jeunesse et la carrière de sir Hudson Lowe (chap. II-IV) ; mais il ne les doit pas à des recherches personnelles ; il les a tirés des feuilles d'épreuves de sir Harris Nicolas, qui avait préparé avant Forsyth un ouvrage analogue. A part cela, M. S. emprunte tout à Forsyth, les faits et les citations des témoins ; et, quoique beaucoup de références au bas des pages reconnaissent les emprunts faits à son devancier, il pourrait en ajouter beaucoup d'autres, s'il voulait lui rendre entièrement ce qu'il lui doit.

M. S. a pourtant l'avantage d'avoir lu les témoignages récemment publiés, lady Malcolm, les commissaires, et les ouvrages de lord Rosebery, M. Frémeaux, etc. Mais il se borne à leur emprunter ce qui confirme Forsyth, et, lorsqu'il les combat, c'est avec les faits et les arguments fournis par ce dernier. Encore son information n'est-elle pas complète ; il n'a pas eu connaissance, par exemple, de mes *Origines de la légende napoléonienne* [1]. Ce n'est pas à moi d'exagérer l'importance de cette omis-

1. Parues en février 1907 ; et M. S. signale quelque part un article du *Times* de novembre 1907.

sion, mais pourtant M. S. aurait trouvé là quelques indications utiles à son dessein.

Une négligence plus regrettable consiste à n'avoir jamais vérifié les bases sur lesquelles Forsyth lui-même a établi son édifice, à n'avoir pas dépouillé par un travail personnel les papiers de sir Hudson Lowe au British Museum, au Record Office, à la Bibliothèque nationale. Quelque confiance qu'il ait en son modèle, il ne pouvait échapper à M. S. que Forsyth avait pour le gouverneur une bienveillance trop constante pour être absolument impartiale, et qu'il était bon d'examiner à nouveau les documents sur lesquels il avait établi sa conviction. Or, M. S. qui conseille ironiquement à lord Rosebery de prendre un *reading ticket* pour consulter au British Museum les papiers en question (p. 113), semble bien n'avoir pas mis en pratique son propre conseil. S'il avait parcouru nommément le tome 20215 des *Additional Mss.* — ou seulement mes *Origines*, p. 102-105 — il aurait vu que les passages du journal de Las Cases supprimés à l'impression n'avaient ni l'importance, ni le sens, que, sur la foi de Forsyth, il a cru devoir leur donner (p. 112-113).

Mais M. S. a en Forsyth trop de confiance pour vérifier ses assertions, et malheur à qui le contredit! M. Frémeaux, pour avoir maltraité sir Hudson Lowe, est traité d' « auteur inepte ». En revanche, les historiens français étant devenus moins sévères pour le gouverneur, M. S. reconnait qu'ils sont « moins déraisonnables » que par le passé (p. 28, 31). Est-ce là le ton de l'historien ?

Venons-en à la thèse de l'ouvrage. La plupart du temps, on y plaide une cause gagnée. Tous les historiens impartiaux, depuis longtemps déjà, font remonter au ministère anglais la responsabilité des mesures mesquines ou vexatoires prises à l'égard de Napoléon ; ils reconnaissent que sir Hudson Lowe a pris quelquefois sur lui d'interpréter ses instructions de façon plus libérale que les ministres eux-mêmes (pour la question d'argent, par exemple). Il est certain que le gouverneur n'était pas un méchant homme, et qu'il n'a jamais cherché à aggraver par de mauvais procédés la situation du captif.

On ne discute pas le fond : reste la *manière*, c'est-à-dire les instructions exécutées sans largeur d'esprit, avec des tracasseries inquiètes, une minutie écrivassière, une raideur capable de gâter même les bons procédés, une absence complète d'usages et de bonne grâce. Après avoir longuement défendu son client, M. S. reconnait le bien fondé de plusieurs de ces reproches (p. 298). Quand il l'en disculpe, c'est avant tout sur le témoignage du major Henry et du colonel Jackson, anglais comme le gouverneur, remplis des mêmes préjugés, et persuadés comme lui que

Napoléon serait toujours assez bien traité. Il aurait dû remarquer plutôt que Balmain et Stürmer, hostiles à Napoléon par éducation, par intérêt national, par profession, ont pourtant condamné parfois les procédés du gouverneur à son égard ; mieux encore, qu'une demi-douzaine d'officiers anglais l'ont désapprouvé au point de donner à O' Meara leur témoignage contre lui (voir mes *Origines*, p. 131). Sir Hudson Lowe n'a donc pas été le modèle des gardiens.

M. S. explique qu'un peu de nervosité et de raideur s'excuse chez le malheureux, sans cesse harcelé et excité à la vigilance par un gouvernement inquiet. Et peut-être en effet, la place une fois acceptée, sir Hudson Lowe ne pouvait-il pas être autre qu'il n'a été. Mais pourquoi accepter la place ? On est toujours libre de refuser une fonction médiocrement honorable. M. S. nous dit que, « quand on lui eut offert cet emploi, il avait un sentiment du devoir trop élevé pour le refuser » (p. 194). Singulière façon, et bien étroite, de comprendre son devoir ! Et le beau traitement attaché à sa charge, la promesse que « son avancement ne s'arrêterait pas là », n'ont-ils pas eu plus d'influence sur sa décision que le sentiment du devoir ?

Dans cet ouvrage donc, ni fait nouveau, ni vue nouvelle; mais un style clair, facile, un peu oratoire, parsemé de ces citations où se complaît la culture classique de nos voisins, et que la traduction ne trahit pas trop. Le modèle pourtant n'a-t-il pas été parfois un peu servilement suivi ? Et que signifie en français : « L'anticipation était correcte », (p. 280), quand il était si simple d'écrire : « La prévision était fondée » ? — Philippe Gonnard.

Koht. **Die Stellung Norwegens und Schwedens im deutsch-dänischen Konflikt, zumal während der Jahre 1863 und 1864.** Christiania, 1908. In-8, 348 p. (dont 96 de pièces justificatives).

Le sujet qu'a voulu étudier M. Koht est très nettement défini par le titre un peu long sous lequel il a fait paraître son ouvrage : la position de la Norvège et de la Suède dans le conflit dano-allemand, surtout pendant les années 1863 et 1864. M. K. cherche à élucider la politique des Royaumes-Unis pendant la période où se pose, se développe et se résout la question des Duchés (aussi lui a-t-il fallu remonter jusqu'à 1848), mais surtout à l'égard du Danemark et pendant la crise finale que termine la guerre dano-allemande.

Son volume est précieux à plus d'un titre, en particulier pour le public français. Bien peu de Français sont capables de lire les ouvrages historiques et les documents en langue suédoise ou danoise. M. K., comme

le font aujourd'hui un certain nombre d'historiens scandinaves ou hollandais, a écrit son livre en allemand, pour le rendre accessible à un plus grand nombre de lecteurs, et il nous fait ainsi connaitre, en même temps que ses propres conclusions, celles de toute l'historiographie scandinave relative à la question des Duchés, en particulier de deux ouvrages de première importance, celui de Thorsœ sur le règne de Frédéric VII et celui, encore inachevé, où M. Neergaard a étudié l'histoire constitutionnelle du Danemark depuis 1848 jusqu'au printemps de 1864. M. K. a même eu soin de donner, dans sa préface, les indications nécessaires à des étrangers peu au courant du mécanisme gouvernemental des deux royaumes de Suède et de Norvège au temps de l'Union. Il rappelle, par exemple, que la politique extérieure des deux Etats était dirigée, en fait, par le ministre des affaires étrangères de Suède. La Norvège n'avait pas d'autre garantie, à ce point de vue, que la présence à Stockholm d'une délégation de son gouvernement particulier, délégation composée de trois ministres, auxquels étaient soumises, en même temps qu'aux ministres suédois, une partie seulement des questions diplomatiques, celles que le roi ne réglait pas personnellement avec son ministre des affaires étrangères. Il est vrai que, d'autre part, le roi de Suède ne pouvait entreprendre une guerre avant d'avoir pris l'avis du gouvernement norvégien, et que les troupes norvégiennes ne pouvaient être employées à des opérations offensives sans l'assentiment du « Storting » norvégien.

M. K. n'a pu connaitre qu'un assez petit nombre de documents d'archives inédits, puisque la correspondance diplomatique postérieure à 1848 n'est pas encore accessible au public. Il en a cependant connu et publié quelques-uns qui sont importants : on lui a communiqué, par exemple, les procès-verbaux secrets des séances du gouvernement norvégien pendant les années 1863 et 1864, avec les documents annexes, c'est-à-dire un ensemble de dépêches, de protocoles et de notes. Il a tiré des journaux d'autres documents, qui n'en étaient pas encore sortis. Il a utilisé les publications officielles contemporaines, comme les livres bleus anglais ou les livres gris danois. Il a enfin soigneusement dépouillé les écrits de tous ceux qui ont joué un rôle, surtout dans les pays scandinaves, entre 1848 et 1864, en particulier les papiers de différents ministres, comme Orla Lehmann, Manthey, de Geer et von Quanten.

M. K. a étudié de très près et de façon très impartiale la politique suédoise à l'égard du Danemark pendant le conflit dano-allemand ; il n'en cache ni les timidités, ni les imprudences : timidités du ministère suédois, surtout du ministre des affaires étrangères, Manderström, qui, après avoir été partisan de l'alliance entre les trois royaumes, au temps de

Frédéric VII, la fit échouer après l'avènement de Christian IX, et se refusa toujours à compromettre les Royaumes-Unis dans le conflit, tant que la France ou l'Angleterre ne se serait pas d'abord déclarée ; imprudences du roi de Suède surtout, de Charles XV, qui avait pris l'initiative des premières offres d'alliance, et qui, lorsque ses ministres en eurent abandonné le projet, chercha néanmoins toujours, avec une inconvevable légèreté, à les entraîner avec lui, par surprise, dans une politique dont ils ne voulaient point ; mais imprudences aussi de Manderström, qui crut être utile au Danemark en entretenant, dans l'opinion européenne et parmi les Danois eux-mêmes, l'illusion que l'alliance était encore possible, en sorte que peut-être, sans le vouloir, il encouragea le Danemark à résister jusqu'au bout aux exigences allemandes, pour l'abandonner ensuite à l'heure du péril. Au total, la politique suédoise pendant le conflit nous apparaît inconsistante et sans franchise, à tel point que nous ne pourrions guère la comprendre si nous ne savions pas que la Suède se sentait ou se croyait sans cesse menacée par la Russie, et se souvenait de l'abandon où l'avaient laissée, en 1856, la France et l'Angleterre, presque aussitôt après l'avoir entraînée contre le tsar dans l'alliance du 21 novembre 1855.

En traitant des rapports entre les Royaumes-Unis et le Danemark pendant le conflit dano-allemand, M. K. étudie aussi une autre question, qui déborde la première, mais se confond néanmoins souvent avec elle : la question du scandinavisme, c'est-à-dire des projets ou des rêves d'union entre les trois royaumes scandinaves. Il ressort de son étude que le scandinavisme resta presque toujours plutôt à l'état de rêve que de véritable projet. Il semble bien que l'union n'ait été désirée en Danemark que par quelques professeurs et journalistes, dont le plus actif et le plus bruyant paraît avoir été Charles Ploug. En Suède et en Norvège, le scandinavisme était populaire parmi les étudiants et dans une partie de la bourgeoisie instruite ; mais celle-ci ne formait alors, socialement et politiquement, qu'une classe et qu'un parti sans grande influence ; en Suède, et plus encore en Norvège, la masse du peuple considérait la politique d'union scandinave comme une politique d'aventures, qui risquait d'exposer les Royaumes-Unis au péril allemand en même temps qu'au péril russe, et elle se défiait. Quant au roi Charles XV et à son frère, le prince Oscar, ils apparaissent, il est vrai, en 1863 et 1864, comme les défenseurs ardents, parfois même imprudents, du scandinavisme ; mais il serait bien hasardeux d'affirmer que des ambitions personnelles ne contribuaient pas à nourrir leur conviction, surtout en présence de l'impopularité du roi Christian IX, à qui ses sujets reprochaient alors d'être plus allemand que danois. Il faudrait, pour en bien juger, connaître plus précisément, dans

leur forme et dans leurs suites, certains projets de succession danoise en faveur de Charles XV ou du prince Oscar, auxquels M. K. fait allusion par endroits, et qui paraissent n'avoir pas flotté seulement dans l'imagination un peu chimérique du roi de Suède.

Une autre question encore se pose en même temps que celle du scandinavisme. Quelle a été, à l'égard de celui-ci, l'attitude de Napoléon III ? Dans quelle mesure l'Empereur a-t-il songé à seconder les tendances scandinaves ou à s'en servir, en particulier au début du conflit dano-allemand ? Pour M. K., qui ne connaît la politique française que par les dépêches officielles, la question est facile à résoudre : le gouvernement français s'est toujours tenu sur la réserve ; jamais la Suède n'a pu obtenir de lui un encouragement qui eût pour elle la valeur d'une garantie, au cas où elle se compromettrait dans le conflit. La correspondance que publiera bientôt la Commission formée au Ministère des Affaires étrangères pour réunir les documents relatifs aux origines de la guerre franco-allemande apportera peut-être à ce sujet quelques indications nouvelles.

On voit tout l'intérêt que présente le volume un peu rébarbatif et compact de M. K. J'ajoute qu'il inspire toute confiance par l'impartialité évidente avec laquelle il est écrit, ainsi que par l'abondance et la précision des références. Je n'exprimerai qu'un regret : c'est que M. K. n'y ait pas ajouté un index des noms propres, qui y eût été particulièrement utile. — G. Pagès.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français. 1909.

Septembre-Octobre. = A. DE CAZENOVE. *Un syndicat en Bréaunèze en 1651*. [Il s'agit d'une association entre les habitants de la Bréaunèze, au nord-ouest du Vigan (Gard), pour avoir raison des « violements, roberies, meurtres et autres dommages exercés par les seigneurs Christophe et Pierre de Montfaucon » ; cette association eut à poursuivre un procès très long et qui probablement n'eut pas de sanctions.] — N. WEISS. *Calvin et Marie Stuart*. [Reproduit d'après A. de Montaiglon un thème latin de Marie Stuart, qui est une épître de cette princesse adressée à Calvin.] — L. BASTIDE. *Locke et les protestants du Languedoc*. [Extraits du Journal de Locke relatifs aux protestants d'Orange, Nîmes, Uzès, Lunel, Montpellier, fin de 1675 et début de 1676.] — G. DUMONS. *Madame de Brail de Moulens*. [Document, de mai 1686, relatant l'arrestation à Bordeaux de Louise Dupuy, femme de Jean de Brail, sieur de Moulens, au moment où elle tâchait de gagner l'Angleterre à la suite de son mari.] — BARONNE DE CHAMISAY. *L'origine du soulèvement des Camisards au Bas-Languedoc. L'affaire du prieur de Valérargues racontée par un témoin catholique*. [Le document est un manuscrit anonyme attribué à l'abbé Poncet de la Rivière, exposant le mouvement qui eut lieu à Valérargues le 11 juin 1701]. — — L. FUZIER. *Cinq lettres inédites de Rabaut Saint-Étienne*. [Datées de février à septembre 1773.] — A. GALLAND. *L'ancienne église réformée de Pontorson-Cormeray*. [Pontorson et Cormeray sont deux bourgs de l'arrondissement d'Avranches (Manche). Dans un registre d'état civil, l'auteur a relevé les baptêmes, les noms anciens, ceux des serviteurs du châtelain, qui appartenaient à la famille de Montgomery. L'église fut supprimée en 1685.]

Novembre-Décembre. = N. WEISS. *Fernand de Schickler*. [1835-1909. Article nécrologique.] — H. MONOD. *La Saint-Barthélemy. La version du duc d'Anjou, texte et notes*. [M. M. reproduit avec une ordonnance différente une grande partie des éléments de deux articles publiés l'un dans la *Revue de Paris* du 15 août 1908, l'autre dans la *Revue Historique* de juillet 1909. Il distingue le « Discours du Roy Henri troisiesme à un personnage d'honneur et de qualité estant auprès de Sa Majesté », fabriqué assez tard après les événements racontés et par un comparse, et la « Vera et Brevis descriptio tumultus postremi lutetiani », publiée à Cracovie en 1573 ; écrite peut-être par Jean de Monluc, évêque de Valence, elle a été rédigée sous l'inspiration directe du futur Henri III. M. M. donne une traduction française (et pourquoi pas le texte latin ?) de cette « Descriptio », et la fait suivre de nom-

breuses notes, parmi lesquelles l'arrêt du 29 janvier 1566 disculpant Coligny du meurtre de François de Guise, et une lettre de Charles IX, du 28 août 1572, au sieur de la Valette, gouverneur de Lectoure.] — H. DANNREUTHER. *La confession des péchés de la liturgie des églises réformées de France insérée dans un livre de prêtre catholique*. [Il s'agit d'un « Thrésor de prières, oraisons et instructions chrétiennes pour invoquer Dieu en tout temps » etc., édité en 1585, 1603, 1686, et mis au compte d'un Jean de Ferrières, curé de Nicolas-des-Champs ; il est dû en réalité à un auteur protestant.] — B. SARAZIN. *Les temples et les pasteurs de Mouchamps avant la révocation de l'édit de Nantes (1561-1685)*. [Les protestants à Mouchamps (Vendée) utilisèrent d'abord l'église paroissiale : en 1628 ils durent construire un temple qui fut démoli en 1683. Liste de pasteurs à partir de 1572.] — G. D. *Extrait d'un mémoire sur le diocèse de Castres (1674 ou 1675)*. [Tiré des archives de l'Hérault.] — E. GRISELLE. *Avant et après la révocation de l'édit de Nantes. Chronique des événements relatifs au Protestantisme de 1682 à 1687*. [Suite, et à suivre. Du 20 avril au 4 mai 1686.] — N. WEISS. *Jubilé de Calvin. Premier supplément*. [Revue des publications en langue française parues à l'occasion du jubilé.]

Journal des Savants. 1909.

Novembre. = P. VIOLLET. *Le colonel-général de l'infanterie de France*. [La charge nouvelle de colonel-général fut créée, au XVIe siècle, pour diminuer l'importance des grands offices, du connétable, des maréchaux, des lieutenants-généraux et gouverneurs des provinces. On a même pu se demander si François Ier n'eut pas l'intention de supprimer d'un seul coup tous ces offices : la Déclaration du 21 mai 1542 porte en effet suspension générale des hauts dignitaires jusqu'au jour où ils auraient reçu des lettres de confirmation de leurs pouvoirs. Mais telle n'était pas la pensée du roi ; il voulait simplement faciliter la tâche de Charles de Brissac qui, le lendemain 22 mai, était nommé colonel-général de tous les gens de pied français de l'armée de Piémont. Des lettres de confirmation furent accordées le 23 à l'amiral Chabot et à plusieurs lieutenants et gouverneurs. Mais le connétable, Anne de Montmorency, perdit tous ses pouvoirs. C'est seulement à l'avènement de Henri II qu'il reprendra tous ses titres et prérogatives. Le colonel-général de l'infanterie de France devint bientôt un grand personnage. Henri II destitua Jean de Taise et créa deux charges, l'une pour les provinces au delà de la Loire, l'autre pour les provinces en deçà. A la mort des titulaires, Charles IX réunit à nouveau les deux charges en une seule. Le colonel eut commandement et juridiction sur toute l'infanterie française ; il eut dans tous les régiments français la première compagnie; il nommait à presque tous les emplois. En 1584, Henri III érigea cette charge en office de la couronne en l'honneur du duc d'Épernon. C'était faire à celui-ci, déjà amiral et titulaire d'importants commandements, une situation dangereuse pour l'État : aussi en 1588 fut-il disgracié. Henri IV restreignit ensuite ses pouvoirs en se réservant la disposition des charges de mestre de camp des régiments et diverses autres nominations. Il y eut même un moment sous son règne un lieutenant-colonel-général. Le fils de d'Épernon fut, dès 1610, colonel-général en survivance. Il fut condamné pour haute trahison après son échec de Fontarabie, en 1639, et se

réfugia à l'étranger. Mazarin, en avril 1643, supprima la charge en même temps que celle de connétable. Mais Louis XIII étant mort, d'Épernon obtint en juillet 1643 le rétablissement de sa charge, que Louis XIV abolit enfin en 1661. Elle fut rétablie temporairement au XVIIIe siècle, de 1721 à 1730, pour Louis d'Orléans, duc de Chartres, et en 1780 pour le prince de Condé.]

Mercure de France. 1909.

1er Décembre = Lt-Col DE ROCHAS. *Les idées de Vauban sur l'organisation de l'armée.* [Vauban a laissé douze volumes de manuscrits ; beaucoup de ses écrits, auxquels il avait donné le titre général de *Mes Oisivetés*, sont restés inédits. M. de R. avait jadis été chargé, avec Léon Say, d'en préparer une édition officielle qui n'a pas vu le jour ; le fruit de son travail ne sera pas perdu : il va publier pour son propre compte les œuvres du maréchal. Le cinquième volume, complètement inédit, est tout entier consacré à l'organisation de l'armée. Vauban conseille le tirage au sort pour la conscription et le service de trois ans. Il étudie en détail la composition, l'armement, le logement et la solde pour les régiments d'infanterie et de cavalerie ; il propose la création de régiments d'artillerie et de génie. Plusieurs chapitres sont consacrés aux qualités qu'on doit exiger des officiers et des soldats. M. de R. donne une série de courts extraits, tirés de ce cinquième volume, particulièrement propres à faire connaître l'état d'âme et les mœurs militaires d'il y a deux cents ans.] — R. SCHWAB. *La vie politique de Paul-Louis Courier*. [Au début de la Restauration, Paul-Louis Courier, soldat désabusé, et marié, vit en gentilhomme fermier, tout à fait indifférent à la politique. Mais bientôt, au spectacle des excès de zèle de fonctionnaires dont les vexations provoquent des troubles à Lugues, Courier sent se réveiller ses vieilles haines, — d'autant plus que l'argent des fermages rentre mal. En décembre 1816, il fait imprimer sa *Pétition aux deux Chambres* ; il y dépeint simplement la misère de ses voisins, sans mettre en cause ni la personne du roi, ni la valeur du régime. Puis pendant deux ans il se tait ; il est vrai qu'il est malade et candidat à l'Institut. En 1818, son échec à l'Académie des Inscriptions non moins que les tracasseries des autorités l'amènent à l'opposition ; il demande à Étienne l'appui du journal libéral *La Minerve* pour le soutenir dans ses procès Il va « inaugurer par les *Lettres au Censeur* une carrière régulière de publiciste que le *Simple Discours* consacrera définitivement par deux mois de prison ». Courier, qui plus tard se vanta d'avoir donné le branle, fut à la vérité emporté par l'irrésistible mouvement de protestation qui soulevait la bourgeoisie libérale, heureuse de se détendre après la compression du régime napoléonien ; il n'a rien d'un chef de parti ; mais, parce qu'il parla à voix haute et nette, il fut entendu de beaucoup et ne contribua pas peu à mettre en crédit certaines idées. Il attaqua vigoureusement trois ennemis, l'Armée, la Religion, la Noblesse. Sa haine contre ces institutions était instinctive, et l'expérience de la vie était venue la renforcer et l'ancrer profondément en lui. M. S. fait une très fine analyse des sentiments et des pensées de Courier, et il montre comment ils se manifestèrent dans ses différents pamphlets. Sous la monarchie de juillet, orléanistes et républicains tentèrent, chacun de leur côté, de tirer à eux Paul-Louis Courier, qui en réalité n'eut

aucun système, n'appartint à aucun parti, et fut, en politique comme en littérature, un dilettante.]

La Révolution française. 1909.

14 Octobre. = L. Levy-Schneider. *L'abbé Morellet et la Révolution française.* [Morellet se rattache aux physiocrates par ses idées sur la propriété dont il défend ardemment les privilèges ; il considère le droit de propriété comme antérieur à la société elle-même. Aussi devient-il, dès 1789, un ennemi de la Révolution, comme défenseur de la prépondérance dans l'État des propriétaires fonciers. Il n'admet pas que le tiers se proclame seul et véritable représentant de la nation, quand la noblesse et le clergé possèdent une grande partie de la propriété et de la richesse nationale. Il a rédigé sur la brochure de Siéyès : *Qu'est-ce que le Tiers-Etat ?* des notes qui en sont la réfutation. L'aliénation des biens ecclésiastiques, qui, d'ailleurs, le frappe dans ses intérêts, lui apparait comme une véritable spoliation. Il est dès lors un ardent réactionnaire et prendra part au mouvement du 13 vendémiaire an IV.] — E. Tarle. *La classe ouvrière et le parti contre-révolutionnaire sous la Constituante.* [Efforts des aristocrates pour inculquer aux ouvriers la haine de la Révolution qui avait donné la victoire à la bourgeoisie. S'ils n'ont pas provoqué l'émeute Réveillon, ils s'évertuent à attribuer a la Révolution la crise économique due au traité de commerce de 1786 avec l'Angleterre, et à persuader aux ouvriers que les fauteurs du chômage et de la famine sont les destructeurs de l'ancien régime. En dehors des écrits, la contre-révolution fait des tentatives de propagande verbale parmi les ouvriers, sous le couvert de la philanthropie. Le club fondé par Malouet et Clermont-Tonnerre excite les inquiétudes des révolutionnaires par ses distributions de pain aux indigents. A suivre.] — J. Combet. *Les comités de surveillance du district de Grasse (octobre 1793-29 ventôse an III).* [L'étude du rôle, assez effacé, des comités d'Antibes, de Saint-Césaire, du Cannet et de Grasse amène l'auteur à cette conclusion qu'ils n'eurent pas une influence considérable. « Ils ne s'occupèrent en aucune façon de la déchristianisation et ils ne paraissent pas avoir travaillé d'une maniere spéciale à propager le régime de la Terreur. Ils combattirent, comme c'était leur devoir, la contre-révolution, et ne se signalèrent jamais par de regrettables excès de pouvoir. Leur rôle fut, en un mot, modeste, dépourvu de toute exagération, et il n'est pas permis, en concluant, de déclarer que les comites de surveillance de l'ancien district de Grasse ont contribué, dans la région où leur action s'est exercée, à faire détester le régime nouveau que la France s'était donné ».] — L. Lévi. *Un entretien avec M. Ernest Hamel* [le 28 décembre 1897, huit jours avant la mort d'Hamel]. — E. Chapuisat. *Une séance des comités révolutionnaires genevois en 1794.* [8 pluviôse an II. Ils décident de ne pas réclamer de droit de transit pour les cloches que le gouvernement français fait passer du département du Mont-Blanc dans celui de l'Ain, en utilisant le territoire de la République de Genève ; ils décrètent que tous les châteaux existant sur ce territoire seront réduits à l'état d'une maison ordinaire, que leurs fossés seront comblés et leurs ouvrages de fortifications détruits, etc.] — *Documents inédits. Fabre d'Eglantine en juillet 1791.* [Brouillon d'une lettre écrite par Fabre à un

destinataire inconnu (peut-être La Fayette ?), sans date, mais évidemment entre le 17 et le 24 juillet 1791 ; il s'y défend d'avoir participé à la démonstration du Champ-de-Mars du 17 juillet, et d'être démocrate et républicain.]

14 Novembre. = E. Tarlé. *La classe ouvrière et le parti contre-révolutionnaire sous la Constituante.* [Suite et fin. Exemple de la propagande contre-révolutionnaire chez les ouvriers : en juin 1790, l'*Observateur* accuse un prêtre allemand, Schatzel, d'aller dans les ateliers du faubourg Saint-Antoine pour engager les chefs à ne plus faire travailler et à renvoyer les ouvriers, cherchant ainsi à augmenter artificiellement le nombre des travailleurs et à jeter le discrédit sur les assignats. Ces faits sont confirmés par les patrons entendus comme témoins. Néanmoins, les contre-révolutionnaires ne veulent ni ne peuvent mettre à profit le mouvement gréviste éclaté à Paris en avril-mai 91 ; ils ne peuvent profiter, un peu plus tard, du mécontentement de beaucoup d'ouvriers des ateliers de secours, restés sans travail après la fermeture de ces ateliers par le décret du 16 juin 91. Le mouvement d'hostilité contre le roi après la fuite à Varennes semble avoir porté le coup de grâce à leur propagande dans les milieux ouvriers.] — H. Prentout. *Trois mémoires sur la Révolution en Normandie.* [Analyse des mémoires suivants pour le diplôme d'études supérieures d'histoire, présentés à la Faculté des lettres de Caen : *Le Comité de surveillance de Caen*, par M. Guillouet (cf. la *Revue*, X, 397) ; *L'application de la Constitution civile du clergé dans la Manche (1790-septembre 1791)*, par M. l'abbé Sevestre, et *La vie municipale à Vire pendant la première partie de la Révolution (1789-1792)*, par M. Nicolle.] — Cl. Perroud. *Couthon et Roland.* [Lettre du premier au second, du 4 octobre 1792, pour demander un logement aux Tuileries, tout près de la Convention, à cause de ses infirmités, et réponse du second, du 8 octobre, exprimant ses regrets de ne pouvoir lui procurer le logement demandé.] — L. Tuetey. *L'abbé Fauchet et Madame Calon.* [Mme Calon, femme divorcée d'un ancien commis au secrétariat de la Marine, vivait avec Fauchet quand celui-ci fut mis en état d'arrestation. Elle fut également arrêtée le 16 brumaire an II, écrouée à la prison des Anglaises, réclama plusieurs fois sa mise en liberté et ne l'obtint que le 7 fructidor.] — L. Thiot. *Calon et les Jacobins de Beauvais.* [Lettre inédite de Calon, député de l'Oise, du 21 mai 92, à la Société des Amis de la Constitution de Beauvais, leur annonçant qu'il vient de fonder le « Club de la Réunion », l'entretenant du Comité autrichien, etc.] — P. Haury. *Les commissaires de Ledru-Rollin en 1848.* [Une première série de commissaires est envoyée dans les départements jusqu'au 9 mars ; ce sont pour la plupart des notabilités locales sympathiques à la République, sans distinction de nuances. Leur administration est en général paisible ; sur 110, 67 sont élus représentants à l'Assemblée nationale, dont 45 en tête de liste, et leur administration n'est troublée que dans trois départements. Mais la république qui s'établit ainsi n'est pas la république démocratique que veulent Ledru-Rollin et le parti de *la Réforme* ; à la suite de la journée du 17 mars, Ledru-Rollin entreprend un remaniement général de l'administration des départements ; ce remaniement ne se fait du reste pas en masse; il s'opère au jour le jour, entre le 17 mars et le 16 avril, par des révocations, par l'adjonction de nouveaux commissaires à ceux qui étaient

déjà en fonctions, par l'envoi de « commissaires généraux » chargés de surveiller les autorités civiles et militaires, sortes de « missionnaires » républicains investis de pouvoirs illimités. Ils ne sont pas bien reçus partout ; quelques-uns sont accueillis par des manifestations hostiles ; mais ils ne méritent pas le jugement que leurs adversaires ont voulu faire passer dans l'histoire.]

14 Décembre. = CL. PERROUD. *Un ami de Mme Roland : Henri Albert Gosse.* [Né à Genève, nourri de fortes études scientifiques, Gosse fit connaissance avec les Roland, en 1780, par l'intermédiaire de Bosc. Il fut en correspondance avec eux, et c'est à l'aide de cette très intéressante correspondance, publiée par Mlle Plan dans son livre sur Gosse (Paris, Fischbacher, 1909), que M. P. étudie les relations qu'entretint Gosse avec Roland et sa femme.] — R. BATICLE. *Le plébiscite sur la Constitution de 1793 ; la réunion des assemblées primaires.* [Ce plébiscite est intéressant, d'abord parce que c'est la première fois que l'on constate, dans notre histoire nationale, cette consultation générale du peuple sur une question précise ; puis, parce que, à la différence de ceux du XIXe siècle, il fut libre : la discussion y fut permise, les citoyens purent présenter des amendements. La date des assemblées va des premiers jours de juillet au commencement d'août ; elles eurent lieu dans les chefs-lieux de canton (les grandes villes furent divisées en sections) ; on remarque, dans les bureaux, un assez grand nombre de prêtres constitutionnels ; dans quelques assemblées, le serment prêté par les électeurs associe dans la même haine les fédéralistes et les royalistes. Des discours furent prononcés, qui sont intéressants parce qu'ils nous donnent une idée assez précise des sentiments des gens d'alors. A suivre.] — E. SAKELLARIDÈS. *Deux lettres de Mlle Phlipon à Henriette Cannet.* [Ces lettres inédites proviennent de la collection de M. de la Sicotière ; elles sont datées, l'une du 7 au 10 juillet 1778, et l'autre du 22 juillet.] — *Documents sur Chambon de Montaux.* [Mémoire composé en 1816 par Mme Chambon de Montaux « sur des faits historiques qui la concernent » et remis par elle au vicomte de La Rochefoucauld, pour la duchesse d'Angoulême, et relation de quelques faits concernant l'administration de Chambon, maire de Paris en 1792-93. Ces documents ont été donnés à M. Aulard, il y a quelques années, par M. Al. Bertrand, qui les avait trouvés dans les papiers de son père, médecin de Mme Chambon.] — *Notes de lecture. La sépulture de Mirabeau.* [Conclusion d'un article de M. Ch. de Loménie dans le *Temps* du 18 novembre 1909, à propos des hypothèses émises à ce sujet en 1904 par M. Coyecque, et en 1909 par M. Welschinger.]

Revue des Questions historiques. 1909.

1er Octobre. = H. FROIDEVAUX. *Les préludes de l'intervention française à Madagascar. Navigateurs, géographes et commerçants français de 1504 à 1640.* [I. Paulmier de Gonneville a-t-il touché à Madagascar en 1504 ? Il croyait lui-même avoir abordé au continent austral qu'imaginaient ses contemporains ; des expéditions furent envoyées au XVIIIe siècle dans l'Océan Indien pour retrouver les terres que l'on pensait avoir été découvertes par lui : en vain, naturellement ; Kerguelen émit alors l'hypothèse que Paulmier avait été à Madagascar. M. F. se range à l'avis de Margry et de d'Avezac, qui pensent qu'il aborda au Brésil. II. En 1529, deux vais-

seaux appartenant à l'armateur dieppois Jean Ango, allant en Malaisie, relâchèrent à Madagascar ; en 1539, on signale le passage à la grande île de Jean Fonteneau, dit Alfonse de Saintonge. Ce sont les seuls voyages que l'on connaisse au XVIe siècle. III. Malgré cela, les géographes publièrent, dans la seconde moitié du siècle, de nombreuses descriptions de l'île, plus ou moins dérivées des récits de Jean Fonteneau. Les plus connues sont celles d'André Thevet et de François de Belleforest. IV. Le commerce maritime encouragé par Henri IV reprit son essor au début du XVIIe siècle. Les Malouins équipèrent des vaisseaux pour aller aux Indes. Frotet de la Bordelière aborda à la côte sud-ouest de Madagacar et resta trois mois à la baie de Saint-Augustin. V. Augustin de Beaulieu, conduisant les navires de la Compagnie des Indes, formée en 1604, mais définitivement constituée seulement en 1615, aborda au même endroit en 1620. VI. Dans les années suivantes, c'est fréquemment que des marins français relâchèrent dans la baie de Saint-Augustin En 1638, le *Saint-Alexis*, parti pour l'île Maurice, où il trouva les Hollandais installés, atterrit à la baie de Sainte-Luce. Le bateau n'étant plus en état de prendre la mer, l'équipage resta quelque temps dans le pays. François Cauche et quatre compagnons y demeurèrent même plusieurs années.] — G. BRUNET. *Recherches nouvelles sur la mort du chevalier d'Assas*. [M. B. a trouvé une version nouvelle et inutilisée de l'épisode de la bataille de Clostercamp dans une brochure de la Bibliothèque nationale, reproduite dans les *Archives parlementaires*, « Plainte adressée à l'Assemblée Nationale contre MM. le Maréchal de Castries et de La Luzerne, Ministre de la Marine, par M. Laborie, lieutenant-colonel... » (1790). M. B. reprend la question d'ensemble après Fournier et Loiseleur. Dans un premier chapitre, il rappelle les conditions générales de l'action de Clostercamp d'après les documents des Archives de la Guerre, documents qui ne parlent en aucune façon de l'action héroïque de d'Assas. Dans le second chapitre, il confronte les différents récits qui ont été faits de l'incident : aucun n'émane d'un témoin oculaire. Le premier en date est celui de Voltaire (1769), qui est l'écho d'une tradition en cours dans le régiment d'Auvergne plusieurs années après les événements. Les récits de Turpin de Crissé (1779) et de Rochambeau (1809), analogues entre eux dans les grandes lignes, diffèrent de celui de Voltaire. Il n'y a pas lieu de discuter longuement la version que fournissent les mémoires de Lombard de Langres (publiés en 1829). Le troisième chapitre est consacré au témoignage du chevalier de Laborie, qui, lui, est un témoin oculaire. Nous ne connaissons guère de sa vie que ses états de services. Né en 1735, il était lieutenant en 1756 ; servant dans les chasseurs du régiment d'Auvergne, il assista à l'action dans laquelle périt d'Assas. Il devint par la suite lieutenant-colonel du régiment de la Guadeloupe, mais fut brusquement remplacé en 1785 par le ministre — qui était alors Castries. C'est pour réclamer contre la mesure qui l'a frappé que Laborie écrit sa brochure; il attaque violemment Castries et lui reproche, à propos de Clostercamp, de s'être fait honneur d'un succès dans lequel il n'était pour rien. Il raconte l'affaire telle qu'il l'a vue, et son récit, très vivant et le plus développé de tous, ne heurte en rien les documents officiels. C'est au milieu du combat déjà engagé qu'aurait péri d'Assas, et la version de l'incident se rapproche assez de celle de Turpin de Crissé ; nous aurions ainsi à célébrer, non plus seulement un

trait d'héroïsme individuel, mais de plus le courage de toute une troupe, les chasseurs, qui seuls, par leur valeur, sauvèrent l'armée mise en péril par l'impéritie des grands chefs. M. B. remarque qu'il y a un certain nombre de difficultés que ne lève pas le récit de Laborie. De plus, il serait intéressant, pour apprécier la valeur de son témoignage, de savoir quels avaient été ses démêlés avec Castries et quel était le véritable motif de sa destitution : M. B. n'a pu le découvrir ; de nouveaux documents pourront seuls éclaircir le problème.] — M. MARION. *Les parents d'émigrés pendant la Révolution*. [Suite et fin. La situation des parents d'émigrés devint difficile surtout après le 18 fructidor, quand le Directoire eut recommandé contre eux une extrême rigueur à l'administration. Ils étaient mis en demeure de choisir entre le partage ou le séquestre. De nombreux partages eurent lieu en l'an VI et l'an VII. La loi du 9 floréal an III fut exactement suivie dans toutes ses prescriptions ; ces actes de partage portent la renonciation formelle de la République aux biens provenant des successions futures. Les profits que l'État tira de ces partages furent assez minces ; les parts qui tombèrent dans son lot furent en effet vendues à des prix extrêmement bas. Mais le Directoire prétendit bientôt que la République conservait ses droits sur les successions collatérales échues à un émigré, même après le partage fait. C'était évidemment aller contre l'esprit et la lettre de la loi du 9 floréal an III : c'était violer les engagements inscrits sur les actes de partage. La question n'en fut pas moins portée devant le Conseil des Cinq-Cents. Le rapporteur de la commission nommée pour l'examiner, Cholet, conclut à l'exécution complète et sans arrière-pensée de la loi du 9 floréal ; mais il trouva un fougueux adversaire dans Duplantier, qui présenta un contre-projet et fut adjoint à la commission. Le Conseil vota en frimaire an VII une loi qui fut rejetée par les Anciens en nivôse ; un nouveau projet remanié eut le même sort en ventôse. On se mit enfin d'accord sur un texte qui devint la loi du 8 messidor an VII. Pour les ascendants ayant fait leur partage avant la suspension de la loi du 9 floréal, renonciation complète de la République ; pour les ascendants s'étant pourvus postérieurement à la promulgation de la loi du 11 messidor an III, maintien des droits de la République sur les successions à eux échues ou à leurs successibles émigrés, jusqu'au jour de l'arrêté définitif de liquidation. Quant aux successions collatérales échues à des émigrés sans ascendants, renonciation complète de la République à celles qui viendraient désormais à s'ouvrir, maintien des droits sur celles déjà ouvertes. La loi était fâcheuse en ce qu'elle donnait une nouvelle preuve de la tendance des pouvoirs publics à prendre le plus possible, sans tenir compte d'engagements formels : elle était muette sur la façon de procéder désormais aux partages. Cette lacune devait être comblée par un projet dû à Duplantier (21 messidor), qui décidait, entre autres choses, que les partages déjà faits seraient révisés par le gouvernement. Le Corps législatif n'eut pas le temps de discuter cette nouvelle proposition. Avec le Consulat, la législation contre les parents d'émigrés devint bientôt caduque, mais les faits accomplis subsistèrent.]

Revue d'Etudes Normandes. 1909.

Juillet. = *Acte d'accusation du chevalier Destouches*. [Le chef chouan normand.

Extrait des registres du tribunal d'Avranches.] — E. Le Parquier. *Les cahiers du bailliage de Cotentin.* [Continué en août-septembre. Compte rendu et analyses détaillées des deux volumes de M. Bridrey, parus dans la « Collection de documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution française ».]

Août-Septembre. = M. Souriau. *Les fils de Bernardin de Saint-Pierre.* [Continué en octobre. L'un d'eux mourut jeune; Bernardin le pleura dans un long passage de ses « Harmonies ». Citation de ce texte inédit d'après les manuscrits de la Bibliothèque du Havre. Le second, Paul, est né le 5 avril 1798 ; il mourut le 3 avril 1856]. — C. Hubert. *Le mathématicien Meusnier à Cherbourg (1784-1790). Ses recherches sur le ballon dirigeable.* [Fin. De 1784 à 1790, Meusnier consacre aux études aéronautiques les loisirs que lui laissent ses occupations d'officier du génie. Dans un mémoire rédigé à Cherbourg en 1784, il préconise la forme allongée pour les ballons, le ballonnet compensateur, et l'emploi de « rames tournantes » comme moyen de propulsion. Les papiers de Musnier concernant l'aéronautique restèrent à Cherbourg jusqu'à sa mort (1793). Monge les y retrouva un peu plus tard, et les fit déposer aux archives du Comité de salut public le 7 brumaire an III. Copie en fut envoyée à l'École aéronautique de Meudon et à celle du Génie à Metz. Ces copies revinrent ensuite à l'École de Fontainebleau, où elles se trouvent encore. Les originaux sont aux Archives de la Guerre.]

Revue d'Histoire de Lyon. 1909.

Septembre-Octobre. = L. Levêque. *L'assemblée provinciale de la généralité de Lyon et sa commission intermédiaire (septembre 1787-juillet 1790).* [L'assemblée provinciale de Lyon siégea de septembre à novembre 1787 ; elle ne fut plus convoquée par la suite. C'est la commission intermédiaire qui porta tout le poids des affaires jusqu'au 5 juillet 1790. L'auteur étudie la composition de cette commission, ses rapports avec les anciennes autorités, l'intendant Terray, le consulat, les assemblées municipales. Actifs, désintéressés, animés d'excellentes attentions, les membres de cette commission ne firent cependant pas grand chose, à part une certaine impulsion donnée aux travaux des routes. « L'assemblée provinciale de la généralité de Lyon a fait faillite, en somme, aux espérances du gouvernement ;.. elle n'a pas répondu davantage aux espoirs que la province pouvait fonder sur elle. »] — M. Buffenoir. *Le communisme à Lyon de 1834 à 1848.* [De 1834 à 1840 environ, les ouvriers lyonnais inclinèrent vers le babouvisme. A partir de 1840 ils se tournent de préférence vers les idées de Cabet. Détails intéressants sur les réunions des Icariens; deux lettres curieuses d'un ouvrier lyonnais sur le point de partir pour le Nouveau-Monde, afin de réaliser l'Icarie à Nauvoo.] — M. Audin. *A propos d'une bibliographie iconographique des portraits lyonnais.* [Revue des principaux portraits de personnalités lyonnaises ou d'artistes lyonnais depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours, gravures sur bois, gravure au burin, lithographies.] — E. Vial. *Les receveurs ou trésoriers de la ville de Lyon.* [La fonction date du début du XIVe siècle; attributions, prérogatives, rapports avec le consulat; liste des receveurs ou trésoriers depuis 1361 jusqu'en 1790, avec quelques rares lacunes pour la fin du XIVe siècle.]

Revue d'histoire rédigée à l'État-Major de l'Armée. 1909.

Septembre. = A. L. *Un chef de partisans en 1800. Le capitaine Mier.* [Lorsque, au début de la campagne de 1800, Kray eut été forcé de se replier sur Ulm, il chargea le lieutenant-colonel de Walmoden, du 1er uhlans, et le capitaine Mier, du 2e uhlans, d'inquiéter, avec des corps de partisans, l'armée française sur ses communications. Récit des opérations de Mier, qui guerroya avec succès, de mai à juillet, dans les vallées du Haut-Danube et de la Kinzig.] — F. R. *Campagne de 1813. Les préliminaires.* [Suite ; continué en oct. et nov., et à suivre. Introduction (fin). Le commandement de la Grande Armée est confié au roi de Naples ; inconvénients de ce choix. Départ de Napoléon ; sa course à travers l'Allemagne, où déjà se nouent les négociations qui rapprocheront la Prusse et l'Autriche de la Russie. Arrivée de Napoléon aux Tuileries. Première partie : Le commandement de Murat. I. De Smorgoni à Kœnigsberg. Séjour des restes de la Grande Armée à Wilna ; l'encombrement de la ville ; le froid terrible du 6-7 décembre et jours suivants ; l'impossibilité de constituer une arrière-garde solide ; l'abandon de Wilna ; le ralliement de l'armée ordonné sur le Vistule. II. Les ressources immédiates, débris et renforts. Désorganisation complète de la Grande Armée ; les mesures prises pour rassembler du matériel, remonter un peu de cavalerie restent sans résultat appréciable. Des huit corps d'armée, plus la garde, et des quatre corps de cavalerie entrés depuis le mois de juin 1812 en Russie, il ne subsiste, au maximum, que 18 à 20.000 hommes en état de marcher, dont 12 à 15.000 armés de fusils. Les renforts en route en Allemagne ou pour l'Allemagne, à la fin de décembre, forment un total appréciable, mais leur arrivée dans la zone d'opérations ne peut être que progressive.] — V. L. *Les causes de la défaite de l'Autriche en 1866 (d'après un historien autrichien récent, H. Friedjung).* [Fin. Les plans de campagne et la crise militaire au quartier général jusqu'à Kœniggraetz. M. Friedjung conclut que la défaite est due, plus encore qu'à la médiocrité de Benedek, à François-Joseph, qui l'avait choisi, et au régime autrichien, alors incapable de former des caractères. Le plan de Moltke, dont la disposition essentielle (marche en deux armées séparées) a été si vivement critique, a peut-être procédé d'un talent supérieur.] — F. R. *Le canon à balles en 1870.* [Suite ; continué en oct. et nov., et à suivre. Description technique du matériel ; le mode de tir ; l'emploi des feux : le canon à balles, dont la portée utile est de 1.000 à 3.000 mètres, est destiné à compenser, à longue distance, l'insuffisance du tir fusant de l'artillerie. Mobilisation hâtive des batteries au moment de la déclaration de guerre ; l'instruction des cadres et des servants laisse beaucoup à désirer : nombreuses furent les batteries dont la première école à feu eut pour objectifs les batteries allemandes. Le rôle du canon à balles sur les champs de bataille en Alsace et dans les batailles autour de Metz : il devint très vite manifeste que, contrairement aux prévisions de ses inventeurs, le canon à balles, efficace contre un objectif dont la position avait pu être exactement repérée, par exemple pour interdire le débouché d'un bois ou l'accès d'une crête, était hors d'état de lutter à longue portée contre l'artillerie. On s'obstina néanmoins à l'employer dans les mêmes conditions que les autres batteries.] — *La guerre de 1870-1871* (suite). R. B. *La défense nationale en province. Mesures générales d'organisation.*

[Continué en oct. et nov., et à suivre. IV. Augmentation des effectifs. V. Infanterie.] — *La correspondance inédite de Napoléon aux Archives de la Guerre.* [Continué en nov., et à suivre. Lettres du 29 oct. 1806 au 7 janv. 1807.]

Octobre. = P. G. [Cne DE LA GRÈVERIE]. *Le régiment des dromadaires.* [Continué en nov., et à suivre. Extrait d'un ouvrage en préparation sur « L'armée d'Orient sous Kléber et Menou ». Contrairement aux assertions de la plupart des historiens de la campagne d'Égypte, l'idée d'utiliser les dromadaires comme monture de guerre date de la période immédiatement consécutive au débarquement. On avait emmené peu de chevaux, à cause des difficultés du transport, et parce qu'on croyait pouvoir s'en procurer aisément en Égypte : en réalité on eut grand'peine à en réunir quelques centaines. D'autre part, il apparut rapidement que la cavalerie française, en dépit de ses qualités, ne pouvait guère lutter à armes égales contre les mamelucks, cavaliers incomparables. D'où la création du corps des soldats-dromadaires, qui fut ce que l'on appellerait aujourd'hui de l'infanterie montée : très mobile grâce à leurs montures, les soldats-dromadaires, une fois en présence de l'ennemi, mettaient pied à terre, formaient le carré et repoussaient par leurs feux « l'assaut brutal et l'attaque pénétrante des cavaliers orientaux ». Organisation du corps; recrutement des hommes (fantassins d'élite) et des dromadaires. Ses premières armes au cours de la campagne de Syrie ; mais c'est surtout Desaix qui, pendant l'expédition de Haute-Égypte, met en lumière les grands services qu'il peut rendre. Après le départ de Bonaparte, Kléber en tire le meilleur parti contre l'armée turque d'invasion ; les soldats-dromadaires contribuent à sa ruine en coupant ses communications avec la Syrie ; après Héliopolis, ils exécutent un coup de main heureux sur Suez, où un détachement anglais s'était installé.] — V. L. [Cne J. VIDAL DE LA BLACHE.] *L'armée prussienne après les guerres de la délivrance. Idées de la régénération et tendances différentes.* [Continué en nov., et à suivre. Extrait d'un ouvrage sous presse sur « La régénération de la Prusse ». Rôle capital joué par Boyen, qui, mal soutenu par le roi et par Hardenberg, ne put faire entièrement prévaloir son système de « régénération » contre celui de la « réaction », par exemple pour le mode de recrutement du corps d'officiers. En ce qui concerne la durée du service, l'organisation de la landwehr, celle de l'État-major, ce sont les idées de Boyen qui triompheront peu à peu et prépareront l'armée prussienne de 1866 et de 1870.]

Revue Historique. 1909.

Novembre-Décembre. = L. BATIFFOL. *Louis XIII et le duc de Luynes.* [Suite des articles sur Concini parus en 1907 et 1908. Charles d'Albert de Luynes appartenait à une famille noble de Provence, modeste mais honorable. Il avait été page du roi, gentilhomme de la Chambre, grand fauconnier. Le roi avait pour lui une extraordinaire affection. Luynes, alors âgé de trente-huit ans, était séduisant, affable, doux et même timide, très pieux; le roi et lui avaient le même confesseur. Louis XIII dînait et soupait fréquemment chez Luynes, passait chez lui des après-midi entières. Cette véritable passion, qui finit par exaspérer Marie de Médicis, étonna fort les contemporains. Elle ne se manifesta pas seulement par des preuves d'amitié, mais par des libéralités substantielles. Luynes devint gouverneur d'Amboise,

capitaine des Tuileries, conseiller d'État, premier et commandant des gentilshommes ordinaires ; les biens et les meubles du maréchal d'Ancre lui furent octroyés. Louis XIII voulut même marier son favori avec une de ses sœurs naturelles, Mlle de Vendôme, qui refusa. Luynes épousa, en septembre 1617, Mlle de Montbazon ; le roi fut le parrain de leur premier fils ; il fit célébrer des fêtes comme pour la naissance d'un dauphin. Que valait Luynes, qu'on a tenté de réhabiliter de nos jours ? Ignorant, irrésolu, étourdi, sans bravoure, c'était surtout une nature instable et changeante, bref un homme des plus médiocres. Il ne tarda pas à être l'objet de l'antipathie générale : il ne fit rien pour atténuer la jalousie des courtisans, et n'écouta pas les conseils de modération que lui donnèrent quelques amis ; il se laissa pousser par son entourage, en particulier par Déageant. Ce dernier avait de grandes qualités ; il était actif, intelligent, probe ; son influence occulte fut considérable ; il fut du Conseil : les ambassadeurs étrangers allaient le voir ; de grands seigneurs comme le duc de Bouillon sollicitaient sa protection ; il était intendant de finances ; en 1617 il fut question de créer pour lui un cinquième poste de secrétaire d'État ; en 1618 on songea à l'appeler à la surintendance des finances ; mais Déageant était plus qu'énergique, il était dur ; il entraîna Luynes à mépriser toutes les oppositions ; il se fit tellement d'ennemis que Luynes, en août 1619, fut obligé de s'en séparer. Déageant fut nommé président de la Chambre des comptes de Dauphiné. Luynes, qui, à son instigation, parut prendre une place chaque jour plus considérable dans l'État, n'avait cependant qu'une situation officielle modeste : pendant au moins quatre ans, sur quatre ans et huit mois qu'a duré sa prépondérance, il n'a été qu'un simple membre du Conseil, « sans portefeuille » peut-on dire ; et dans le Conseil il parlait peu et avait peu de crédit. Ce n'est que lorsqu'en avril 1621 il devient connétable qu'on le voit intervenir plus activement. Mais Luynes est l'ami et le confident du roi ; on se sert de son intermédiaire pour solliciter, pour pressentir le roi, lui suggérer une idée. Cette situation ambiguë est la cause de la difficulté que l'on a à apprécier distinctement le véritable rôle de Luynes. A suivre.] — P. LEHAUTCOURT. *La capitulation de Laon (9 septembre 1870)*. [Fin. La nouvelle du désastre de Sedan, l'arrivée de bandes de fuyards du Ve corps accrurent l'affolement des bourgeois laonnais ; les campagnards des environs envahirent bientôt la ville, emmenant leurs meubles et leurs grains. Dans la soirée du 4, une dépêche de Gambetta annonça la proclamation de la République. Le 5 et le 6, le général Vinoy, commandant le XIIIe corps, rappelé vers Paris par le gouvernement de la Défense nationale, arrêta quelques dispositions de défense avec le général Theremin d'Hame ; il chercha, sans succès, à exciter le courage des habitants ; le conseil municipal, qui se déclare en permanence, est de plus en plus opposé à la résistance. Des pelotons de uhlans sont en effet signalés dans les environs ; le bataillon des mobiles demande à aller à Paris. Le 6 au soir, une patrouille de uhlans pénètre en ville et laisse trois prisonniers ; le lendemain, un parlementaire se présente qui demande la reddition de la citadelle et de la ville. Le général Theremin d'Hame renvoie sa réponse au lendemain ; il veut essayer de se défendre ; mais beaucoup de mobiles désertent ; le conseil municipal se rend à la préfecture pour faire pression sur M. Ferrand, le préfet, qu'on accuse de vouloir la ruine de la ville. Le nouveau parlementaire qui se présente le 8 septembre exige la capitulation dans les dix-huit heures. La garde natio-

nale est désarmée sur l'ordre du maire ; le général Theremin d'Hame est menacé de séquestration s'il persiste à vouloir se défendre. Le 9, un projet de capitulation est porté au duc de Mecklembourg qui commande les forces allemandes. Au moment où il vient de signer la capitulation, pendant qu'on procède au désarmement des mobiles, la citadelle saute, tuant et blessant de nombreux soldats français et allemands. C'était le garde d'artillerie Heurdot qui, de son propre mouvement et au mépris des lois de la guerre, avait provoqué l'explosion. Le général Theremin d'Hame mourut le 4 octobre des blessures qu'il avait reçues ; le préfet, arrêté, fut gardé dans une forteresse près de Coblentz jusqu'au 31 janvier 1871.] — G. CANTON. *Napoléon et l'abbé Hanon, supérieur des Missions étrangères et des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.* [Fin. L'agitation qui troublait l'ordre des Filles de la Charité ne cessant pas, Napoléon donna le 15 février 1810 l'ordre d'arrêter Hanon. L'ordre impérial fut exécuté le 28 mars, et l'abbé fut conduit de brigade en brigade de Saint-Pol à la prison de la Grande Force. C'est là qu'il eut à subir un interrogatoire, le 9 avril, sur trois ordres de faits : ses rapports avec les sœurs récalcitrantes, les droits spirituels qu'il avait exercés et qu'il croyait pouvoir exercer sur elles, enfin la résidence et les fonctions qu'il comptait choisir dorénavant si on lui laissait la liberté. Les questions furent nombreuses, précises ; Hanon y répondit avec précision, lui aussi, mais non de façon à satisfaire l'Empereur, qui donna l'ordre de l'emprisonner à Fenestrelle. On l'y transféra directement, en diligence à ses frais. Malgré la rigueur de sa détention, Hanon resta inflexible. En 1812, on lui demanda de donner formellement sa démission ; il répondit par des lettres pleines d'ironie : il priait le ministre de la police, Savary, de faire parvenir sa démission au pape « seul compétent pour le décharger valablement ». De Smolensk, Napoléon envoya l'ordre de laisser l'entêté à Fenestrelle. Le séjour était malsain pour Hanon, qui était gravement malade tous les hivers ; il demanda en vain son changement de résidence tant que Napoléon fut heureux ; en 1813, à l'approche des armées alliées, il fut transféré à Bourges. Il revint à Paris en même temps que les Bourbons, et il reprit ses fonctions de supérieur. Il mourut le 24 avril 1816.]

Revue politique et parlementaire. 1909.

10 Novembre. = A. BRETTE. *La réforme des départements. A propos d'une proposition de loi.* [M. B. prend texte de la proposition Ch. Beauquier, en date du 5 février 1907, et des projets de réforme administrative, pour étudier comment ont été créés les départements. Cette transformation radicale fut faite à la hâte ; aucune réforme ne s'imposait d'une manière plus pressante que celle des divisions territoriales, non seulement à cause des plaintes auxquelles avaient donné lieu les anciennes circonscriptions, mais surtout parce que l'établissement d'impôts réguliers, leur rentrée normale ne pouvait se faire sans un cadre précis. La hâte nécessaire apportée par la Constituante à la formation des départements, le désir de respecter les prétendus droits de certains pays, villes ou groupements, de ne pas heurter d'anciennes habitudes, tout cela explique les défectuosités de l'œuvre, la complication de certaines limites, etc. Dans la seconde partie de l'article, M. B. examine et discute en elle-même la proposition Beauquier et le rapport Morlot.]

NOTES ET NOUVELLES

— Académie des Sciences morales et politiques :

13 Novembre : M. Ed. Bonnal de Ganges donne lecture d'une notice sur Hippolyte Passy (1793-1880), qui fut officier aux dernières armées de l'Empire, député, puis pair de France sous la Monarchie de Juillet, ministre du Commerce avec Thiers, puis trois fois ministre des Finances, en 1834, 1839-40 et 1848-49.

20 Novembre : Divers ouvrages sont présentés par MM. H. Welschinger (*Souvenirs diplomatiques* du Comte de Moüy) et A. de Foville, qui étudie le livre récent de MM. Ch. Gide et Ch. Rist sur l'histoire des doctrines économiques depuis les physiocrates jusqu'à nos jours.

27 Novembre : M. Maurice Bellom lit un mémoire sur « l'économie politique et l'art ».

4 Décembre : Séance publique annuelle. Après le discours de M. René Stourm, président, M. A. de Foville, le nouveau secrétaire perpétuel, lit une notice sur la vie et les œuvres de son prédécesseur Georges Picot.

11 Décembre : M. H. Welschinger donne lecture d'une étude sur le *Journal du comte de Prokesch-Osten (1795-1876)* publié récemment par le fils de ce militaire et diplomate pour la période de 1830-1834. C'est un recueil de « notes précises et vraies qui fixent les impressions du moment ». M. Welschinger s'attache surtout à commenter les passages relatifs aux rapports très amicaux qui existèrent alors entre le comte et le duc de Reichstadt (cf. l'article publié dans les *Débats* du 22 décembre 1909).

18 et 22 Décembre : M. G. Espinas donne lecture de la notice qu'il a écrite sur la vie et les ouvrages de son prédécesseur, M. Gabriel Tarde.

8 Janvier 1910 : M. Émile Levasseur présente et commente l'atlas de la Suède agricole au commencement du XXe siècle que vient de publier l'Académie d'agriculture de ce royaume.

— Académie des Inscriptions et Belles-Lettres :

A la séance publique annuelle du 26 novembre, M. Georges Perrot, secrétaire perpétuel, a lu une notice historique sur William-Henry Waddington (1826-1894), qui fut, en même temps que diplomate et homme politique, numismate et épigraphiste.

3 Décembre : M. le Cte P. Durrieu présente et analyse deux mémoires de M. Fournier-Sarlovèze sur le buste de Gauthiot d'Ancier conservé au Musée de Gray daté de 1538, attribué à Claude Lulier, et sur deux artistes de la fin du

XVe siècle, Jean et Jacquelin de Montluçon ; cette dernière étude constitue une intéressante contribution à l'histoire de la peinture française sous les règnes de Charles VIII et de Louis XII.

— A la séance publique annuelle de l'Académie des Sciences, tenue le 20 décembre 1909, sous la présidence de M. Ch. Bouchard, M. Gaston Darboux, secrétaire perpétuel, a lu une notice historique sur le général Meusnier, membre de l'ancienne Académie des Sciences. Né à Tours le 19 juin 1754, élève de l'École du génie de Mézières, employé en qualité d'ingénieur aux travaux du port de Cherbourg, Meusnier, outre ses belles découvertes en géométrie et en physique, s'occupa des machines aérostatiques, et fut le collaborateur de Lavoisier ; au début des guerres de la Révolution, il fut envoyé à l'armée du Rhin ; il mourut au siège de Mayence, des suites d'une blessure, le 13 juin 1793.

— Cours intéressant l'histoire moderne et contemporaine professés pendant l'année 1909-1910 dans les Facultés des lettres des Universités françaises :

Paris. — MM. Ch. ANDLER (Langue et littérature allemandes). *Cours public :* Nietzsche, sa vie et sa pensée. *Conférence* : Le roman allemand depuis 1848. — A. AULARD (Histoire de la Révolution). *Cours public* : Histoire gouvernementale de la France sous Napoléon Ier. — BARRAU-DIHIGO, chargé de conférences : Notions générales sur les dépôts et les répertoires d'imprimés. — V. BASCH (Langue et littérature allemandes). *Conférence* : La jeunesse de Schiller. Herder. — Aug. BERNARD (Géographie et colonisation des peuples de l'Afrique du Nord). *Cours public* : La colonisation française en Algérie et en Tunisie. — Camille BLOCH, chargé de conférences : Notions générales sur les dépôts d'archives en France ; étude spéciale des fonds d'archives administratives. — BOUGLÉ (Histoire de l'économie sociale). *Cours public* : Proudhon. — Emile BOURGEOIS (Histoire politique et diplomatique des temps modernes). *Conférence* : La Prusse au XVIIIe siècle. — CAZAMIAN (Langue et littérature anglaises). *Conférence* : Histoire de la civilisation anglaise. — P. CULTRU (Histoire coloniale). *Cours public* : L'Afrique occidentale française à partir du gouvernement de Faidherbe. Histoire de la colonisation française au XVIIe siècle. — A. DEBIDOUR (Histoire du christianisme dans les temps modernes). *Cours public* : La France et la papauté sous le régime concordataire de 1814 à 1870. — E. DENIS (Histoire moderne et contemporaine). *Cours public* : La Russie de 1830 à 1855. *Conférence* : La France de 1815 à 1870. — DURKHEIM (Science de l'éducation). *Conférence* : Histoire des doctrines pédagogiques à partir du XVIIIe siècle. — E. FAGUET (Poésie française). *Cours public* : Origines françaises du romantisme. *Conférence* : Poètes et prosateurs français principaux du XVIIe siècle. — A. GAZIER (Littérature française). *Cours public* : La comédie en France après Molière. — H. HAUMANT (Langue et littérature russes). *Cours public* : La renaissance des peuples iongo-slave. *Conférence* : Le grand-duché de Varsovie. Explication de fragments de mémoires polonais. — JEANROY (Littérature de l'Europe méridionale). *Cours public* : Giosué Carducci, l'homme et le poète. — KONT (Langue et littérature hongroises). *Cours public* : Le réveil national en Hongrie (1772-1825). — G. LANSON

(Éloquence française). *Cours public* : Le développement de l'esprit philosophique dans la littérature du XVIIIe siècle ; Montesquieu et son temps (1720-1750). — LEGOUIS (Langue et littérature anglaises). *Cours public* : Le théâtre de la Renaissance (contemporains et successeurs de Shakespeare). — LEMONNIER (Histoire de l'art). *Cours public* : Histoire de l'art français au temps de Louis XV. *Conférence* : Divers sujets d'histoire de l'art en Europe depuis le XVIe siècle. — LÉVY-BRUHL (Histoire de la philosophie moderne). *Cours public* : La philosophie de Leibniz. — LICHTENBERGER (Langue et littérature allemandes). *Cours public* : Le mysticisme allemand, ses origines et ses premiers représentants. — A. RÉBELLIAU (Histoire de la littérature et des idées chrétiennes depuis le XVIe siècle). *Conférence* : Le XVIIe siècle (1598-1661). — G. REYNIER (Langue et littérature françaises). *Conférence* : Études des influences étrangères dans la littérature française du XVIIIe siècle. — ROLLAND (Histoire de l'art). *Cours public* : Histoire de la musique au XVIIIe siècle. Les créateurs des formes musicales modernes. — ROUGÉ (Langue et littératures allemandes). *Conférence* : La vie en Allemagne pendant la guerre de Trente Ans, d'après le roman picaresque. — Ch. SEIGNOBOS (Méthode historique). *Cours public* : Problèmes fondamentaux de la connaissance historique. — VERRIER (Langue et littérature scandinaves). *Cours public* : Le roman danois depuis 1870.

En outre, des *cours libres* sont faits par MM. H. CHERVET : Histoire de la peinture française du XVIIe siècle à nos jours ; Pierre-Marcel LÉVI : Histoire des dessins en France au XVIIe siècle ; MADELIN : Histoire politique intérieure du Consulat et de l'Empire ; C. de MANDACH : La peinture vénitienne de Giorgione à Paul Véronèse ; B. PERRY : American types ; a study of representative american books and men with special reference to the literary relations between England and America ; Cte E. PICARD : Histoire de la guerre de 1870 ; Opérations autour de Metz et de Châlons à Sedan.

Aix — Marseille. — MM. P. GAFFAREL : Épisodes de l'histoire provençale (époque moderne). — P. MASSON : Les républiques sud-américaines (histoire et géographie économique). — DUCROS : La poésie française dans la seconde moitié du XIXe siècle. — SPENLÉ : Le théâtre allemand contemporain.

Besançon. — MM. PINGAUD : La France en 1815. — DROZ : Pierre-Joseph Proudhon, sa vie et ses œuvres. — G. GAZIER. *Cours libre* : Besançon au XVIe siècle.

Bordeaux. — MM. COURTEAULT. *Cours public* : La vie intellectuelle à Bordeaux au XVIIIe siècle et l'Académie de Bordeaux. — MARION. *Cours public* : Les impôts de l'ancien régime. *Conférence* : La France sous Louis XVI. — STROWSKI. *Cours public* : Montesquieu.

Caen. — MM. PRENTOUT. *Cours public* : Historiographie de la Normandie. *Conférence* : Les guerres de religion en Normandie. — SOURIAU. *Cours public* : Le romantisme de 1830. Les vers français dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. — G. WEILL. *Cours public* : La France à la veille de la Révolution. *Conférence* : Études sur l'histoire intérieure de la France au XVIIe siècle. La Réforme en Allemagne au XVIe siècle.

Clermont-Ferrand. — M. G. DESDEVISES DU DEZERT : L'Europe de 1515 à

1559. L'Angleterre au XVIIe siècle. L'Allemagne pendant la guerre de Trente Ans; Histoire de la Révolution française : l'Assemblée constituante et l'Assemblée législative. Les États-Unis de 1860 à nos jours.

Dijon. — MM. EISENMANN : Les élections aux États généraux de 1789 en Bourgogne. La Prusse de 1848 à 1871. — H. HAUSER : Bibliographie et histoire générale des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. Exercices pratiques sur l'histoire du XIXe siècle. Questions d'histoire moderne et contemporaine du programme d'agrégation.

Grenoble. — M. de CROZALS : La Réforme en France. Le ministère de Richelieu. Les institutions de la France de 1789 à 1875.

Lille. — MM. Ph. SAGNAC. *Cours public* : La Renaissance italienne du XIVe au XVIe siècle. Coup d'œil général sur l'histoire de France de 1789 à 1804. *Conférence* : Explication de textes d'histoire contemporaine de la France. Leçons sur la Prusse aux XVIIe et XVIIIe siècles. — A. de SAINT-LÉGER. *Cours public* : Histoire de Lille au XVIe siècle. Les provinces du Nord de la France à la fin de l'ancien régime. *Conférence* : Explication des cahiers de la Flandre de 1789. — BENOÎT. *Cours public* : L'A. B. C. de l'art (Rembrandt, etc...). *Conférence* : Sur l'histoire de l'art de la Renaissance. — CLÉMENT. *Cours public* : Du Bellay, théoricien et poète. — POTEZ. *Cours public*. Deux romanciers contemporains : Loti et Anatole France.

En outre des cours précédents, une série de conférences publiques doivent être faites à partir du mois de janvier sur « La société française sous Louis XV » : Les salons (CLÉMENT); L'art au temps de Mme de Pompadour (BENOÎT) ; Marivaux (POTEZ); L'esprit de Voltaire (DUFOUR) ; Montesquieu, les Lettres persanes (GAY); L'influence des philosophes (SAGNAC) ; Les économistes et le mouvement économique (SCHARTZ); L'influence française en Russie (LIRONDELLE) ; La littérature française à la cour de Frédéric II (PIQUET) ; L'histoire naturelle au XVIIIe siècle (MALAQUIN); La musique (BÉDART).

Lyon. — MM. BALDENSPERGER : Le romantisme français et les influences étrangères. — BERTEAUX : La Renaissance et l'humanisme dans l'art italien. — LÉVY-SCHNEIDER : Histoire de Lyon dans la première moitié du XVIe siècle. — A. WADDINGTON : La Russie, de la fin du moyen âge jusqu'au début de l'époque contemporaine. — VALLAS. *Cours libre* : Histoire de la musique au XVIIIe siècle à Lyon.

Montpellier. — MM. GACHON : Les Provinces-Unies des débuts de la guerre d'indépendance jusqu'aux traités de Westphalie. La France sous Louis XV. — JOUBIN : L'art français au XIXe siècle. — MÉRIMÉE : Le théâtre espagnol depuis Juan de l'Encina jusqu'à Lope de Vega. — L.-G. PÉLISSIER : Questions générales de politique contemporaine, 1870-1909. Explication de l'« Historia mei temporis » de G. Borgia, œuvre historique inédite du XVIe siècle.

Nancy. — MM. E. KRANTZ : Le drame romantique. — G. PARISET : Les affaires maritimes et coloniales pendant la Révolution française. — R. PARISOT : Charles IV de Lorraine. — L. RÉAU : Le drame shakespearien.

Poitiers. — MM. P. BOISSONNADE : La Renaissance économique en Poitou aux

XVe et XVIe siècles. Les industries du monde contemporain. — H. CARRÉ : La France au XVIIIe siècle.

Rennes. — M. H. SÉE. *Cours public* : La France au XVIIIe siècle. *Conférence* : Questions d'histoire contemporaine (notamment de la période révolutionnaire).

Toulouse. — MM. DUMAS. *Cours public* : Le rôle de Venise dans l'histoire de la peinture. Histoire de l'art méridional. *Conférence* : Les questions économiques dans les traités du XVIIe et du XVIIIe siècle. — ZYROMSKI. *Cours public* : La poésie dans la tragédie de Racine.

— Nous relevons sur l'affiche de l'École pratique des Hautes Études l'indication des cours suivants :

MM. *Bémont* : Histoire et organisation du Parlement d'Angleterre aux XIVe, XVe et XVIe siècles. — *A. Landry* : Recherches sur l'économie politique en France, de 1789 à 1848. — *A. Lefranc* : Études critiques sur divers problèmes d'histoire littéraire du XVIe siècle. — *Rod. Reuss* : La politique française en Allemagne depuis le traité de Heilbronn jusqu'à celui de Münster (1633-1648). — *Thévenin* : L'institution royale en France, de ses origines à la monarchie dite absolue.

— Cours d'histoire moderne et contemporaine professés au Collège de France pendant l'année 1909-1910 :

MM. *A. Chuquet* : Le roman allemand au XVIIIe siècle. La littérature allemande au XIXe siècle. — *J. Combarieu* : Histoire du drame lyrique. — *J. Izoulet* : La Révolution française d'après un ambassadeur américain. — *A. Lefranc* : Histoire de la civilisation intellectuelle en France à l'époque de la Renaissance. — *P. Leroy-Beaulieu* : De la colonisation et des systèmes coloniaux au XIXe siècle. Les écoles socialistes à la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe siècle : Babœuf, Robert Owen, Fourier. — *E. Levasseur* : Histoire du commerce intérieur et extérieur de la France et de la politique commerciale depuis le milieu du XVIIe siècle jusqu'à la Révolution de 1789. — *G. Monod* : Examen critique des théories de Michelet sur les causes et l'esprit de la Révolution française exposées dans ses cours du Collège de France, de 1844 à 1848.

— Nous notons, parmi les cours professés à l'Institut catholique pendant l'année 1909-1910, ceux de *MM. l'Abbé Bertrin* (Littérature française) : La poésie au XVIIe siècle ; *Froidevaux* (Histoire moderne) : La monarchie absolue sous Louis XIV ; *G. Gautherot* (Histoire politique et civile) : Au seuil de la Révolution ; les États généraux et l'Assemblée nationale ; les sources de l'histoire de la Révolution ; *l'Abbé Pisani* (Histoire religieuse). Cours public : L'Église de Paris et la Révolution (1796-1802). Conférence : Les députés ecclésiastiques à la Constituante.

— Sujets d'histoire moderne traités à l'École des Hautes Études sociales (16, rue de la Sorbonne), pendant l'année 1909-1910 :

A l'École sociale, *MM. M. Muret* : L'impérialisme italien, la doctrine politique et son expression littéraire ; *P. Mantoux* : La constitution britannique au XXe siècle ;

G. Aron : Le Sénat conservateur, ses origines, son rôle de gardien de la Constitution ; *Bergmann* : La crise du second Empire, l'affaire Orsini et le retour au libéralisme.

A l'École d'art, une série sur l'art italien (*MM. C. Diehl, H. Hauvette, S. Reinach, Schneider, G. Séailles, G. Clausse, A. Michel, H. Marcel, E. Bertaux, G. Faure, C. de Mandach, L. Rosenthal, A. de Hevesy, P. Marcel*) ; une série sur l'histoire de la musique en France et en Allemagne au XVIIe et au XVIIIe siècle (*MM. Romain Rolland, P. Aubry, A. Pirro, L. de La Laurencie, H. Prunières, P.-M. Masson*) ; Une série sur la littérature italienne (*MM. H. Hauvette, L.-G. Pélissier, Dejob, Reynier, P. de Bouchaud, Baron, H. Roujon, G. Dumas*).

A l'École de journalisme, des conférences de *MM. Ch. Seignobos* (Les questions de la politique extérieure) ; *Jean-Bernard* (Histoire diplomatique de la troisième République) ; *H. Bergmann* (La presse sous le second Empire) ; une série sur l'histoire des journaux racontée par eux-mêmes ; *MM. Ch. Vincent* (*Pierre Maël*) : La Gazette de France ; *E. Combe* : Le Journal des Débats ; *R. Puaux* : Le Temps ; *Henriot* : Le Charivari.

— Comme les années précédentes, l'Université des Annales a organisé plusieurs séries de conférences sur divers sujets d'histoire, de littérature et d'art : une série sur la Restauration (*MM. F. Masson, G. d'Esparbès, Lenôtre, H. Welschinger, G. Caen, A. Dorchain, M. Maindron, F. Funck-Brentano, H. Roujon, Barboux, A. Vandal, M. Dumoulin, G. Rageot*) ; une série sur la société littéraire et les grandes dames du XVIIIe siècle (*MM. H. Roujon, A. Dorchain, de Coynart, G. Rageot, J. Richepin, A. Brisson, J. Truffier, A. Vandal, M. Donnay, P. de Ségur, P. Wolff*) ; une série sur l'art au XVIIIe siècle (*MM. S. Reinach, H. Cain, de Fourcaud, Lefort, H. Roujon, H. Lapauze, G. d'Esparbès, G. Rageot, Nozière, A. Alexandre, J. Richepin, de Nolhac, Augé de Lassus, G. Cain*).

— La « Société des conférences » a organisé pour l'année 1910 trois séries de conférences : 1° un cours sur *Fénelon*, professé par M. Jules Lemaître, en 10 leçons ; 2° douze conférences sur le *Second Empire* faites sur les sujets suivants : La cour des Tuileries » par le Mis de Massa, « La naissance de Napoléon III » par M. Frédéric Masson, « Haussmann et les travaux de Paris » par M. André Hallays, « L'éducation de Napoléon III » par M. Frédéric Masson, « Berryer et le barreau » par M. Maurice Sabatier, « Octave Feuillet » par M. G. Deschamps, « Une muse : Louise Collet » par le Mis de Ségur, « Leconte de Lisle » par M. J. Richepin, « Deux peintres de Barbizon : Rousseau et Millet » par M. René Bazin, « Théodore de Banville » par M. J. Richepin, « Le second Empire et la Russie » par M. Albert Vandal, « le Salon de la Pcesse Mathilde » par M. Henry Houssaye ; 3° des conférences « d'art et de littérature », parmi lesquelles nous signalerons : « Madame de Beaumont » par M. André Beaunier, « La Bastille sous la Régence » par M. Funck-Brentano, « Mademoiselle Clairon et le Bon de Staël » par M. d'Haussonville.

— M. Pierre Conard, ancien élève de l'École normale supérieure, professeur au

lycée de Lyon, a soutenu ses thèses pour le doctorat ès lettres, devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris, le 22 janvier.

M. Conard expose d'abord ce qui fait l'intérêt et la nouveauté de sa thèse complémentaire (*La Constitution de Bayonne, 1808*). Le travail, qui est essentiellement composé d'une introduction, d'une édition et d'un commentaire, montre avant tout, en somme, que Napoléon n'a ni médité longuement ni préparé sérieusement une « régénération de l'Espagne » ; qu'au reste, les Espagnols les plus éclairés étaient peu aptes à comprendre une œuvre de transformation profonde.

M. Bourgeois, qui a accepté le travail en manuscrit, en loue le plan général, tout en indiquant que la division de l'introduction en deux parties lui paraît factice et inutile ; il présente ensuite quelques critiques sur des détails dans la rédaction de l'introduction ; il indique enfin que le commentaire, très complet et qui suppose évidemment des recherches étendues, satisfait entièrement la curiosité du lecteur et la dépasse même quelquefois. M. Conard répond que la division de l'introduction, à laquelle il ne tient d'ailleurs pas absolument, lui a paru nécessaire à cause de la longueur du sujet et du caractère assez différent des deux parties, la première étant beaucoup plus générale. Il accepte les autres critiques.

M. Seignobos déclare que le travail lui a beaucoup plu, et que c'est la meilleure thèse complémentaire qu'il ait encore eu à examiner. Il indique ensuite que, si l'idée de donner une constitution à l'Espagne a été présentée à Napoléon par Murat comme venant des ministres espagnols, il est difficile de savoir si Murat n'a pas également amené ceux-ci à déclarer une constitution nécessaire. M. Conard se range à l'avis de M. Seignobos.

M. Martinenche signale quelques fautes d'orthographe ou d'accentuation dans le texte espagnol ; la plupart figurent d'ailleurs à l'erratum. Il se demande si l'auteur n'aurait pas dû transcrire purement et simplement le texte de 1808, et s'épargner la difficulté de le moderniser. M. Conard répond que les historiens sont d'accord pour employer toujours l'orthographe actuelle dans la reproduction des textes français. Puis, sur une question de M. Martinenche, M. Conard indique qu'il n'y a, à son sens, à peu près aucun rapport entre la constitution de Bayonne et celle de Cadix.

A la reprise de la séance, M. Conard expose sommairement le but, la méthode et les conclusions de sa thèse principale (*Napoléon et la Catalogne, La captivité de Barcelone, février 1808-janvier 1810*). Il indique que, sans passer sous silence les principaux événements militaires, il a voulu étudier par le détail le régime du gouvernement des envahis par les envahisseurs. Il a tenu spécialement à soigner l'appareil critique de son travail ; il espère avoir montré que les chefs français n'ont point essayé de réaliser des réformes sérieuses, et se sont toujours laissé guider, dans leurs innovations, par les circonstances seules.

M. Denis, qui a eu la thèse principale en manuscrit, félicite M. Conard pour la netteté et la clarté de son exposé ; il fait cependant quelques réserves sur le choix même du sujet : une province soumise directement au roi Joseph n'aurait-elle pas été plus significative de la domination française ? L'auteur de cette thèse, d'ailleurs excellente et qui révèle de grandes qualités de méthode, n'a-t-il pas cédé au plaisir,

aujourd'hui si goûté, de la recherche pour la recherche, de l'art pour l'art en histoire ? D'autre part, n'a-t-il pas, dans le tableau qu'il a présenté de la Catalogne au moment de l'arrivée des Français, exagéré les ruines causées par les longues guerres contre l'Angleterre ? Une ville comme Barcelone, qui, de 1769 à 1808, voit tripler sa population, n'est-elle pas riche ? — M. Conard répond que c'est un afflux de population miséreuse, analogue à celui qui s'est produit à Paris en 1848, qui a causé cette grande augmentation. — M. Denis se demande si la haine des Catalans de 1808 à l'égard des Français peut s'expliquer, en partie, par les souvenirs du XVIIIe siècle. — M. Conard démontre que cette haine se perpétuait surtout par les chansons populaires, qui faisaient vivaces les souvenirs de 1715. La Catalogne n'échappait pas à cette loi qui veut qu'en pays frontière les haines soient plus vives ; à l'objection qui devait lui être faite des populations du Roussillon restées catalanes de langue, il répond à l'avance en prouvant que le Roussillon fournira aux armées napoléoniennes des corps francs dont beaucoup combattirent en Catalogne. Quant à l'influence que purent avoir en Catalogne, dès la Révolution, les idées philosophiques de France, influence sur laquelle M. Denis aurait voulu des indications, M. Conard reconnaît qu'il est difficile, sinon impossible, en l'absence de documents, de connaître l'état de l'opinion au point de vue des courants d'idées. Il semble qu'avant 1810 il ne se soit pas révélé de Catalans partisans des réformes ; en 1810 apparaissent quelques hommes éclairés, disposés à accueillir des réformes libérales. — M. Denis conclut, de cette impossibilité à connaître le mouvement d'idées, que nous ne pouvons guère, pour cette région et pour cette période, exposer que l'extérieur des choses.

M. Debidour félicite l'auteur pour l'abondance de ses recherches, la précision de sa méthode, la sûreté de son information ; il fait quelques réserves sur le titre même de la thèse, et regrette surtout que M. Conard n'ait pas adopté un plan uniquement et uniformément chronologique, ce qui eût évité quelques redites.

— M. Conard rappelle que ce livre doit être suivi d'un autre volume qui sera comme la justification de celui-ci. Il défend le plan logique qu'il a adopté, et déclare que le conflit entre l'ordre logique et l'ordre chronologique se présente, inévitable, pour tout sujet historique ; ce conflit, il faut le résoudre par une sentence arbitrale qui fait la part des deux systèmes. — M. Debidour constate que l'opposition du clergé à la domination française ne se manifesta pas dès le début de cette domination. Il établit par des faits que, dès décembre 1807, Napoléon offrit l'Espagne à Lucien Bonaparte. — M. Conard estime que Napoléon a conçu simultanément deux projets, celui d'installer un prince de sa famille sur le trône d'Espagne, et celui de conquérir ce trône par le mariage de l'Infant Ferdinand avec une princesse de la famille des Bonaparte. Dès le lendemain d'Iéna, il s'est préparé à imposer sa volonté à l'Espagne, quelle qu'elle fût et sans choisir encore entre les deux solutions. L'abdication de Charles IV a été pour Napoléon, grand « saisisseur d'occasions », un coup de fortune dont il a su tirer parti.

M. Aulard s'associe aux éloges de MM. Denis et Debidour, mais regrette que M. Conard n'ait pas donné en un seul livre ce qu'il va exposer en deux volumes ; il le félicite en revanche pour sa documentation si précise, pour un classement

méthodique des sources qui est une innovation heureuse. Il ne partage peut-être pas tout à fait sa manière de voir dans l'affaire Lechi, et la culpabilité de ce dernier ne lui apparaît pas avec une évidence absolue.

M. Pierre Conard a été déclaré digne du grade de docteur ès lettres avec la mention *très honorable*.

— Le 16 décembre 1909, M. Le Moy, professeur au lycée d'Angers, a soutenu, devant la Faculté des lettres de l'Université de Rennes, ses thèses de doctorat : thèse principale, *Le Parlement de Bretagne et le pouvoir royal au XVIIIe siècle* ; thèse complémentaire, *Les Remontrances du Parlement de Bretagne au XVIIIe siècle*. — Les membres du jury (MM. Jordan, Olivier Martin, Sée, Loth, Dottin, Le Braz et Vacher) ont unanimement félicité le candidat de ses longues et patientes recherches : ils l'ont loué aussi de n'avoir pas borné son étude à l'épisode de l' « affaire de Bretagne », et d'avoir décrit, dans son ensemble, l'histoire politique du Parlement de Bretagne au XVIIIe siècle. M. Le Moy a montré avec beaucoup de netteté ce qu'il y avait de vraiment nouveau dans ses recherches : le rôle du Parlement dans la première moitié du siècle et sous le règne de Louis XVI n'avait jamais été exposé ; l'histoire des démêlés du duc d'Aiguillon et de La Chalotais a été en partie renouvelée par le candidat, qui a utilisé de façon très heureuse des documents provenant d'archives privées (notamment la correspondance de Le Prestre de Châteauchirou et les papiers d'Achon). Si M. Le Moy a donné du rôle de La Chalotais une interprétation très intéressante et qui semble très juste, on a pu lui reprocher de s'être montré trop sévère pour le duc d'Aiguillon. L'une des parties les plus neuves de la thèse, c'est l'introduction, dans laquelle on a décrit la condition économique et sociale des Parlementaires. La thèse complémentaire rendra service aussi aux historiens, car elle contient le texte des principales remontrances du Parlement de Bretagne, et l'introduction comprend une bonne étude sur le mode de rédaction des remontrances, sur les députations en Cour, les lettres de jussion et les lits de justice. — M. Le Moy a été reçu docteur avec la mention *très honorable*.

— La *Révolution française* du 14 décembre 1909 a publié la note suivante :

« On se rappelle que le Comité directeur de la Société de l'histoire de la Révolution avait nommé, pour l'examen de ce qu'on appelle la question Louis XVII, une sous-commission composée de MM. Maurice Tourneux, Robiquet et Caron.

Cette sous-commission a fait connaître au Comité, dans sa séance du 1er décembre 1909, qu'elle estime que l'état actuel de la documentation n'offre à la discussion aucune base solide et vraiment historique. »

— M. Sigismond Lacroix (de son vrai nom Julien-Adolphe-Sigismond Krzyzanowski), né à Varsovie le 26 mars 1845, est mort le 5 décembre dernier. Naturalisé après la guerre, il a joué, de 1874 à 1889, un rôle politique éminent, comme conseiller municipal et député de Paris. Depuis vingt ans il était rentré dans la vie privée, et partageait son temps entre ses fonctions administratives (il était devenu directeur de l'asile de Ville-Évrard), le journalisme (il était un des plus anciens collaborateurs du *Radical*) et les études historiques. La Société de l'histoire de la

Révolution a publié de lui, en 1904, une bonne monographie sur *Le département de Paris et de la Seine pendant la Révolution*. Mais il est surtout connu par son grand recueil des *Actes de la Commune de Paris*, qu'il avait commencé à publier en 1894 et dont il a pu faire paraître 14 volumes. Il est dès maintenant certain que ce recueil sera continué, et on ne peut que s'en féliciter. Mais peut-être conviendrait-il d'y faire moins de place à l'appareil critique, auquel Sigismond Lacroix avait donné une ampleur extrême, et qui, si précieux qu'il soit, a l'inconvénient de rendre très lente la marche de la publication : elle n'en est encore qu'au 5 octobre 1791. C'est avec impatience qu'on attend les volumes qui seront consacrés aux actes de la Commune du 10 août.

— M. Charles de Loménie, qui vient de mourir à cinquante-trois ans, avait été le collaborateur de son père Louis de Loménie dans ses derniers travaux historiques. En effet, lorsque l'académicien et professeur au Collège de France vint à disparaître, en 1878, il laissait inachevée la grande monographie des *Mirabeau* ; à peine avait-il alors entamé l'étude du grand orateur de la Révolution (t. Ier et II, 1878). Il laissait, avec ses notes, des ébauches, des préparations, auxquelles son fils Charles, confident de ses projets et associé à ses recherches, allait donner l'achèvement, publiant les trois derniers volumes de l'œuvre (t. III à V, 1890-91). Depuis, M. Ch. de Loménie, étant entré dans une administration, avait abandonné les études historiques, auxquelles, néanmoins, il n'avait pas cessé de s'intéresser.

— Le Baron Heinrich von Geymüller, architecte et ingénieur, mort à Baden-Baden à l'âge de soixante-dix ans, s'était placé au premier rang, parmi les archéologues contemporains, dans les études relatives à l'architecture de la Renaissance. Il avait poursuivi ses recherches avec la pénétration d'un technicien dans l'examen des monuments et les méthodes rigoureuses d'un historien dans la critique des documents écrits. M. de Geymüller a été surtout connu par ses ouvrages sur l'architecture italienne des XVe et XVIe siècles, ses études sur *Bramante, les projets primitifs pour Saint-Pierre de Rome*, sur *Raphaël, Léonard de Vinci considérés comme architectes*, *L'architecture en Toscane*, mais il avait étendu son enquête à la France et a laissé sur notre architecture du XVIe siècle deux livres de grande valeur : *Les Du Cerceau, leur vie et leur œuvre* (Paris, 1887, in-4), et surtout *L'architecture de la Renaissance en France* (1898-1901, 2 vol. in-8), qui mériterait d'être traduit, comme étant avec la grande publication, malheureusement inachevée, de Léon Palustre, la plus importante enquête sur cette période capitale.

— Ouvrages en préparation :

Le manuel de l'amateur d'estampes du XVIIIe siècle, par Louis Delteil, en souscription, pour paraître à la librairie Dorbon aîné.

L'éditeur J. Schemit annonce la continuation de l'édition des œuvres de Clément Marot, entreprise par Georges Guiffrey, interrompue en 1885 par la mort de l'érudit, après l'apparition des tomes II et III. L'édition va être achevée, d'après les manuscrits du savant commentateur, par les soins de M. R. Yves-Plessis. Le

tome Ier, contenant la biographie de Marot rédigée par G. Guiffrey, est sous presse. L'édition complète formera 5 volumes in-8.

Dans la collection « Les grands sculpteurs français du XVIIIe siècle », éditée par la Librairie centrale des Beaux-Arts, et dont nous avons déjà donné la composition, paraîtra une monographie de J. Chinard par M. Maurice Tourneux.

Chez l'éditeur D.-A. Longuet, dans la collection sur le Musée des arts décoratifs, publiée sous la direction de M. Louis Metman, plusieurs albums sont en préparation : *Le bronze*, par L. Metman et J.-L. Vaudoyer ; *Les métaux précieux*, par L. Metman et M. Guérin ; *Les dessins de maîtres décorateurs*, par L. Metman et L. Deshairs.

Une maison d'édition belge, la librairie Van Oest de Bruxelles, entreprend la publication, sous le titre de « Bibliothèque de l'art du XVIIIe siècle », d'une série de volumes gr. in-8 consacrés aux diverses manifestations de l'art pendant cette période, surtout en France. Le premier volume : *Le portrait en France*, par M. L. Dumont-Wilden, vient de paraître (284 p., illustré de 50 pl.) ; il sera suivi des ouvrages suivants : *Watteau et son école* par Ed. Pilon, *Le pastel en France* par Maurice Tourneux, *Le dessin français* par Jean Guiffrey, *La gravure française* par F. Courboin, *L'architecture française* par Léon Deshairs, *La sculpture française* par Paul Vitry, *Le mobilier français* par Jean Laran, *La tapisserie française* par F. Calmettes, *La céramique française* par G. Lechevallier-Chevignard, *La céramique anglaise, allemande, suisse, espagnole* par le même, *Les paysagistes vénitiens* par V. Goloubew.

— Ouvrages sous presse :

A la librairie Cornély : F. Gaiffe, *L'Art poétique de François-Thomas Sébillet, édition critique* (Société des textes français modernes). — Du même, chez A. Colin : *Le drame en France au XVIIIe siècle*.

A la librairie du Mercure de France : Ch.-Marc des Granges, *Le romantisme et la critique*, t. II, *La réaction classico naturaliste (1840-1880)*.

A la librairie Hachette : P. Laumonier, *Ronsard poète lyrique*, et une édition critique de *La Vie de Ronsard par Claude Binet* (1586).

A la librairie Flammarion : E. Lintilhac, *Histoire générale du théâtre en France*, t. V, *La comédie au XIXe siècle*.

A la librairie Manzi, une grande publication illustrée de C. Stryienski, *Mesdames de France, filles de Louis XV*.

A la librairie Perrin : R. Pinon, *Les aspects nouveaux de la question d'Orient*.

— Mouvement des périodiques :

A la librairie Letouzey et Ané, à Paris, paraît depuis janvier 1910 la *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, sous la direction de M. l'abbé Albert Vogt, docteur ès lettres, professeur d'histoire à l'Université de Fribourg. Cette revue est publiée tous les deux mois par livraisons de 112 pages in-8.

La *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, fondée en 1896, et qui avait suspendu sa publication à la fin de l'année 1907, au tome XII, vient de reparaître, sous la direction de M. Alfred Loisy, professeur d'histoire des religions au Col-

lège de France. Le programme reste le même : publication, sur tous les sujets se rapportant à l'histoire des religions, soit de mémoires originaux, soit d'exposés destinés à préciser l'état actuel des questions et à servir de point de départ pour des travaux personnels ; en outre, chaque numéro contiendra des comptes rendus d'ouvrages nouveaux. Une part plus large sera faite à la période moderne et contemporaine. La *Revue* paraît tous les deux mois, par fascicules de 96 pages formant un volume annuel, à la librairie E. Nourry, 14, rue Notre-Dame de Lorette à Paris.

Les *Annales de l'Est et du Nord*, qui avaient succédé en 1907 aux *Annales de l'Est*, par la collaboration de l'Université de Lille, ont cessé de paraître avec l'année 1909. Les anciennes *Annales de l'Est*, fondées par l'Université de Nancy, disparaissent complètement ; il sera publié une simple bibliographie annuelle. L'Université de Lille fonde, en remplacement du périodique disparu, la *Revue du Nord*. Dirigée par M. A. de Saint-Léger, professeur à la Faculté des lettres, la *Revue* sera consacrée à l'histoire des Flandres, belge et française, de l'Artois, du Cambrésis, du Hainaut, des Ardennes, de la Picardie. Elle embrassera l'histoire générale de ces pays, aussi bien l'histoire politique et économique que l'histoire des lettres, des sciences et des arts. A côté des collaborateurs français, professeurs à l'Université de Lille (F. Benoît, L. Clément, Demangeon, H. Potez, Ph. Sagnac) et aux lycées de la région (G. Lefebvre, Lenel), des archivistes (Desplanques, M. Bruchet, E. Déprez ; d'érudits (E. Bouchet, Dr Duriau), la *Revue* aura des collaborateurs belges, MM. Pirenne, de l'Université de Gand, Wilmote, de l'Université de Liège, etc. La *Revue* paraîtra quatre fois an ; le premier numéro sera publié au mois de février (Jules Tallandier, éditeur, Lille, 5, rue Faidherbe, et Paris).

La *Revue germanique*, fondée en 1905, sera désormais publiée sous les auspices de l'Université de Lille, et dirigée par M. F. Piquet, professeur de littérature allemande à la Faculté des lettres. La *Revue*, qui était en dépôt chez F. Alcan, passe à la librairie Jules Tallandier, à Lille (et Paris). Elle paraît cinq fois par an.

La *Bibliographie des sciences politiques, économiques et sociales* publiée par la librairie M. Rivière sous la direction de M. J. Gautier se transforme à partir de 1910 et devient un répertoire international. M. H. Beck, directeur de l'Institut international de bibliographie, s'adjoint à M. J. Gautier pour la direction.

Le *Bulletin des bibliothèques populaires*, qui paraît depuis quatre ans, vient d'être transformé en *Revue critique des livres nouveaux*, publiée sous la direction de MM. Pellisson et G. Rudler. La périodicité reste la même : un numéro par mois, sauf en août et septembre. On s'abonne à la librairie Cornély pour 5 francs par an (Étranger : 6 francs).

Un magazine de vulgarisation historique, bimensuel, intitulé : *Historia*, vient d'être lancé par la Librairie illustrée (J. Tallandier, éditeur). Il donnera des extraits d'ouvrages connus, des fragments de mémoires amusants, des reproductions de gravures et tableaux. Les premiers numéros contiennent des articles empruntés à des livres de MM. P. de Nolhac, F. Masson, A. Barine, E. Lavisse, G. Lenôtre, un roman de Mme Marcelle Tinayre (*La vie amoureuse de François Barbazanges*) et des fragments des mémoires de Marbot.

La *Revue d'Études normandes*, dont nous avons donné le dépouillement depuis

l'origine, a cessé de paraître en novembre dernier. La publication en sera peut-être reprise « au printemps prochain ».

M. Charles Vellay quitte la Société des Études robespierristes, dont il était récemment encore le secrétaire général, et fonde une *Revue historique de la Révolution française*, trimestrielle, 20 francs par an, avec une édition des « Œuvres complètes de Maximilien Robespierre » en supplément. Le premier numéro porte la date de janvier 1910. Il s'agit, on le voit, d'une concurrence directe à l'entreprise de la Société des Études robespierristes, qui publie les *Annales Révolutionnaires*, trimestrielles, 20 francs par an, et qui annonce depuis son origine (1908) une édition des œuvres complètes de Robespierre.

— La Librairie centrale des beaux-arts (Émile Lévy, éditeur) fait paraître la première livraison d'un recueil de documents sur l'architecture privée en France aux XVe et XVIe siècles, sous le titre : *Hôtels et maisons de la Renaissance française*. Cet ouvrage, dont la publication a lieu sous la direction de M. Paul Vitry, se composera de 300 planches en héliogravure et renfermera les principaux spécimens subsistant encore de l'architecture urbaine pendant près de deux siècles. Chaque volume, formé de 100 planches, correspond à l'une des trois périodes de l'évolution de l'art en France pendant le cours de la Renaissance : 1° Les monuments de la deuxième moitié du XVe siècle de style gothique ; 2° Les monuments de style franco-italien pendant les règnes de Louis XII et de François Ier ; 3° Les monuments de style classique pendant la deuxième partie du XVIe siècle. Une introduction générale et des notices sur les édifices reproduits accompagneront chaque volume.

— La « Société des recherches historiques de Vaucluse » commence la publication de documents sur Avignon, le Comtat Venaissin et la principauté d'Orange ; il devra paraître deux volumes par année. Des deux ouvrages qui entament la série des publications, l'un est consacré à des documents sur Avignon aux XIVe et XVe siècles, l'autre, par M. Falque, étudie *Le Procès du Rhône et les contestations sur la propriété d'Avignon (1302-1818)* Parmi les volumes en préparation, nous notons ceux qui intéressent la période moderne : *L'œuvre des repenties à Avignon du XIIIe au XVIIIe siècle*, par le Dr Pansier ; *Les institutions municipales dans le Comtat Venaissin depuis les origines jusqu'en 1790*, par H. Chobant ; *Une princesse d'Orange au XVIe siècle, Philiberte de Luxembourg*, et *La vice-légation de Mazarin à Avignon, Richelieu à Avignon*, par M. Duhamel ; *L'imprimerie à Avignon aux XVe et XVIe siècles*, par M. le chanoine Requin ; *Documents sur l'histoire économique et sociale du Comtat Venaissin aux XVIIe et XVIIIe siècles* par M. J. Girard. Les souscriptions aux volumes, de prix variables, sont reçues chez les éditeurs J. Roumanille à Avignon et H. Champion à Paris.

— La librairie Geuthner, 68, rue Mazarine à Paris, met en souscription une nouvelle « Collection des économistes et des réformateurs sociaux de la France ». Cette collection, qui se composera d'environ 50 volumes, renfermera des éditions des plus importants travaux parus en France sur les doctrines économiques ou sociales. Les textes seront intégralement reproduits (chaque volume formant un

tout distinct), accompagnés de courtes notices permettant la complète intelligence de l'auteur, mais qui ne viseront pas à être des études complètes et originales. La collection sera, avant tout, un instrument de travail. Elle remplacera l'ancienne « Collection des principaux économistes » parue jadis chez Guillaumin, épuisée depuis longtemps, et comprendra un choix moins restreint. Les trois premiers volumes à paraître de la nouvelle collection seront des œuvres caractéristiques de l'école physiocratique : *De l'origine et des progrès d'une science nouvelle* (1768), par Dupont de Nemours, notice par A. Dubois ; *Première introduction à la philosophie économique* (1771), par Baudeau, notice par A. Dubois ; *L'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques* (1766), par Le Mercier de la Rivière, notice par E. Depitre.

— Il n'est plus nécessaire, après les travaux de Léopold Delisle, Georges Duplessis, et Charles de Grandmaison, de faire connaître la vie et les collections rassemblées par Roger de Gaignières, ni d'insister sur l'importance des représentations qu'il fit dessiner d'après des monuments de la France. L'inventaire des croquis, dessins aquarellés, dispersés aujourd'hui entre la Bibliothèque nationale et la Bodléienne d'Oxford a été dressé par Henri Bouchot en deux volumes (Paris, 1891, in-8), et l'on sait aisément désormais quelles œuvres d'art furent retracées par le crayon malhabile mais sincère des auxiliaires du grand amateur, qui est l'un des précurseurs, avec Peiresc, des études d'archéologie nationale. Malgré nombre de reproductions insérées en maints ouvrages et articles, il restait à faire connaître par une publication intégrale tous ces documents graphiques, qui nous montrent tant de sculptures, depuis le Moyen âge jusqu'au XVIIe siècle, de vitraux, de tapisseries, de portraits d'après des peintures ou des miniatures, dont les originaux ont été anéantis ou mutilés. C'est cette lourde entreprise que va tenter la maison Berthaud, avec l'appui et sous la direction de la Société de l'histoire de l'art français, qui a chargé M. J. Guibert, du Cabinet des Estampes, d'effectuer le choix des sujets (certains doubles ou croquis insignifiants devant être écartés) et leur répartition en séries. Il faut espérer que le public érudit fera à cette publication un favorable accueil et s'associera à son plein achèvement.

— Les papiers du duc d'Aumale vont être versés, comme nous l'avons annoncé, au Musée Condé. Usant d'une prérogative qui appartient aux exécuteurs testamentaires du duc, l'un de ces derniers, M. Henri Limbourg, prépare la publication de la correspondance de Cuvillier-Fleury, qui fut précepteur du prince et resta toujours de ses intimes.

— *Königliche Bibliothek zu Berlin. Systematisches Verzeichnis der laufenden Zeitschriften. Juli 1908.* Berlin, Königliche Bibliothek, in-8, 325 p. — Sous ce titre, la Bibliothèque Royale de Berlin vient de faire paraître le Catalogue méthodique des périodiques courants qu'elle reçoit, pour faire suite au Catalogue alphabétique qui avait paru en mars de la même année. En l'absence de tout instrument de recherches analogue chez nous (car on ne saurait donner ce nom à l'incomplète et incohérente liste autographiée des périodiques mis à la disposition des lecteurs dans la salle de travail de la Bibliothèque Nationale), on a cru bon de signaler cette utile publication à tous ceux qui s'occupent d'histoire moderne. Ils y trouveront

groupée par ordre de matières sinon la totalité (idéal bibliographique impossible à atteindre), du moins une imposante majorité de revues de toutes langues. Tout le monde sait à quelles difficultés se heurte un érudit français aussitôt qu'il veut sortir des chemins battus et tenter des routes un peu neuves. Où rencontrer à portée de la main l'indication de périodiques rédigés en langues peu accessibles : slave, scandinave, hongroise, espagnole, etc., encore que souvent remplis de documents intéressants pour notre histoire ? Où se procurer un dépouillement même sommaire des périodiques de technologie, base indispensable de toute étude de faits économiques ? Le *Verzeichnis*, malheureusement riche surtout en périodiques technologiques allemandes et consacrés principalement au commerce et à l'industrie allemandes, fournira du moins, à un érudit courageux que tenterait cette tâche en apparence rebutante mais féconde en résultats, le plan d'une bibliographie analogue pour la France. Enfin, les revues de droit et d'économie politique (Rechts- und Staatswissenschaften) que nos historiens de métier ont le tort de trop ignorer et d'abandonner aux juristes, sont de même consciencieusement répertoriées ; et il y a parmi elles une certaine quantité de revues françaises. — R. D.

— **Encore La Boetie, Montaigne et le *Contr'un* !**

La controverse dure toujours. Elle se complique même : il ne s'agit plus seulement, à l'heure qu'il est, des rapports de La Boetie avec Montaigne, mais encore des rapports de La Boetie avec Machiavel. M. Barrère ayant essayé de démontrer que La Boetie dans le *Contr'un* avait voulu procéder à une réfutation en règle du *Prince*, sans le nommer, M. le Dr Armaingaud combat cette hypothèse en une nouvelle brochure [1]. Son argumentation revient à ceci : On ne peut pas saisir dans le *Contr'un* de preuve précise d'un pareil dessein de la part de La Boetie ; les affirmations de M. Barrère sont contestables ou excessives. Mais, s'il y a des allusions à Machiavel, raison de plus de penser que le *Contr'un* a été remanié postérieurement à la mort de La Boetie, c'est-à-dire vers 1574, et cela par Montaigne, car c'est surtout à ce moment là que les livres de Machiavel ont été connus en France et que le machiavélisme a été rendu odieux par la politique de Catherine de Médicis. De sorte que M. Armaingaud embrigade — malgré lui — M. Barrère parmi ceux qui fournissent des arguments à l'appui de sa thèse, à savoir que le *Contr'un* a été refondu par Montaigne.

M. Barrère n'a pas accepté cet embrigadement sans protestation [2]. De sa réponse aux critiques de M. Armaingaud, il y a surtout à retenir les citations qu'il fait du livre de Victor Waille sur *Machiavel en France*, et la connaissance que vers 1546 l'on avait dans notre pays des œuvres du célèbre florentin. — Les réponses à propos du *Contr'un* à MM. Barckhausen, Villey et Bonnefon [3], n'apportent rien de nouveau. La plus précise et la plus importante est celle à M. Villey, et c'est la discussion des traits du tyran appliqués à Henri III qui en fait surtout les frais.

1. Dr Armaingaud, *La Boetie et Machiavel*, broch. in-8, 27 pages.
2. J. Barrère, *La Boetie et Machiavel, réponse à M. le Dr Armaingaud*, broch. in-8, 7 p.
3. Dr Armaingaud, *A propos du Contr'un, réponse à M. Barckhausen*, broch. in-8 de 16 p. — *Réponse à M. P. Villey et réplique à M. Bonnefon*, broch. in-8 de 15 p.

M. Armaingaud nie que ces traits *réunis* en un seul personnage puissent convenir à un autre tyran qu'au dernier Valois, et il tire plus particulièrement argument de l'épithète « accoutumé au sable des tournois » et de la mention des « cinq » ou « six » favoris qui pour lui ne sauraient faire allusion qu'aux Mignons. L'argumentation est quelque peu troublante, mais n'emporte pas irrésistiblement la conviction, et c'est peut-être prêter à des détails de style plus d'importance qu'ils n'en ont en réalité. — V.-L. B.

— La *Bibliographie de l'histoire de France* que publia M. Gabriel Monod en 1888 fut la première tentative pour mettre entre les mains des travailleurs un instrument de recherches à travers les sources et les livres. Depuis cette époque, quantité d'ouvrages ont paru, et les manuels bibliographiques se sont multipliés. M. G. Monod, ne pouvant aujourd'hui reprendre la tâche de remanier son livre, a laissé ce soin à un groupe d'érudits spécialistes qui se sont divisé le travail. La librairie Hachette doit publier la nouvelle *Bibliographie* en quatre fascicules, analogues à ceux de la *Bibliographie de la littérature française* de M. G. Lanson. Voici la distribution des fascicules et les noms des rédacteurs : I. *Généralités et origines*, par MM. H. Stein et Poupardin ; II. *Moyen-Age*, par les mêmes ; III. *XVI*e, *XVII*e *et XVIII*e *siècles*, par M. L.-G. Pélissier ; IV. *De 1789 à nos jours*, par M. P. Caron.

— La Société française de bibliographie s'est réunie le 18 novembre 1909, sous la présidence de M. Émile Bourgeois. M. Henri Stein, secrétaire, a fait son rapport sur l'état des publications en cours et les projets soumis au bureau. Le volume de M. H. Lemaître sur *Le Dépôt légal en France* s'achève actuellement et sera distribué au début de 1910 ; pour l'exercice 1910, on a voté la publication d'un second album d'autographes de savants des XVIe au XIXe siècle, particulièrement d'érudits provinciaux. La Société a délibéré sur diverses propositions ; la *Bibliographie des publications officielles françaises de 1815 à 1900* est à l'étude ; le *Catalogue des périodiques scientifiques conservés aux bibliothèques de Paris* se poursuit, mais avec difficulté. Le bureau de la Société a été renouvelé : M. Henri Cordier devient président, et M. Paul Lacombe a été élu vice-président.

— La Commission chargée de rechercher et de publier les documents d'archives relatifs à la vie économique de la Révolution s'est réunie le 23 décembre 1909 au Ministère de l'Instruction publique, sous la présidence de M. Jaurès.

M. Pierre Caron, secrétaire, a fait un rapport sur les travaux de la sous-commission permanente. Les commissaires responsables ont ensuite rendu compte de l'état des publications en cours ; six nouveaux volumes sont sous presse.

Trois nouvelles publications ont été votées en principe. Elles sont relatives au commerce des céréales dans le district d'Angoulême (éditeurs : MM. de la Martinière, archiviste de la Charente, et Cavaillès, professeur au lycée d'Angoulême), au partage des communaux dans le département de la Côte-d'Or (éditeur : M. Destray), et à la vente des biens nationaux dans le district d'Épinal (éditeur : M. Schwab). Cette dernière publication a été l'objet d'une discussion très intéressante, à laquelle ont pris part MM. Camille Bloch, Jaurès, Ferdinand-Dreyfus, Esmein, Aulard et Ch. Gide.

La seconde partie de la séance a été consacrée à la lecture de deux communications, l'une de M. Camille Bloch sur un registre de ferme (région du Vexin) pendant la Révolution, l'autre de M. P. Caron sur une enquête relative au prix des denrées et des salaires après la suppression du maximum.

— La Société d'histoire moderne s'est réunie le 5 décembre 1909. M. E. Esmonin a étudié, sous le titre : Un recensement en France en 1725, les enquêtes ordonnées par l'administration des gabelles pour la perception de l'impôt, qui donnent, pour la population de certaines « fermes », des dénombrements détaillés et sûrs. La deuxième partie de la séance a été consacrée à la suite de la discussion sur l'état des études d'histoire dans l'enseignement secondaire.

L'assemblée générale tenue le 2 janvier 1910 a été consacrée à la discussion des nouveaux statuts préparés, conformément à un vote de la Société, par son bureau.

— La Société de l'histoire de l'art français s'est réunie le 3 décembre 1909. M. E. Moreau-Nélaton a lu et commenté des documents inédits sur le sculpteur Chinard et quelques-unes de ses œuvres ; M. L. Deshairs a étudié la décoration intérieure de l'hôtel de Mme de Simiane à Aix-en-Provence, exécutée par l'architecte Lainé, d'Avignon, en 1731-1732 ; M. L. Rosenthal a signalé quelques appréciations critiques sur des peintures d'Eugène Delacroix, écrites entre 1830 et 1848, qui ont échappé aux recherches de M. Tourneux dans son livre sur *Delacroix devant ses contemporains* ; enfin M. J. Locquin a prouvé qu'un pastel de la Collection Groult, attribué à Perroneau, était identique à une peinture conservée au Musée d'Arras, et que les deux personnages représentés devaient être le sculpteur Ph. Cayeux et sa femme.

Au cours de la séance du 7 janvier 1910, des documents inédits ont été lus et commentés par MM. Jules Guiffrey sur les peintres Suvée et Goubaud ; Henri Clouzot sur une statue commandée à Juste de Just pour Notre-Dame-la-Riche à Tours ; Ph.-Gaston Dreyfus sur le peintre Nicolas-Bernard Lépicié, qui, devenu probablement d'une piété austère vers la fin de sa vie, modifia plusieurs de ses œuvres dans le but de changer leur caractère qu'il jugeait alors immoral, et fit détruire une gravure de Le Bas d'après l'une de ses toiles : « La famille du menuisier. »

— A la séance tenu le 8 décembre 1909 par la Société des Antiquaires de France, M. Maurice Roy a continué la lecture de ses études sur Jean Cousin et sa famille. Il a retrouvé un acte notarié du 14 juillet 1543, par lequel Claude de Longwy, cardinal de Givry, oncle de l'amiral Chabot, commande à Jean Cousin père, peintre et sculpteur, des patrons de tapisseries. Cet artiste a donc eu des relations d'affaires avec la famille de l'amiral ; cette preuve, venant s'ajouter au témoignage de l'historien Jacques Taveau, semble constituer une nouvelle présomption assez forte en faveur de l'attribution à Jean Cousin père de la statue de Chabot, jadis placée sur le tombeau de l'amiral actuellement au musée du Louvre. M. Roy indique que l'on pourrait considérer également Jean Cousin comme l'auteur des délicates sculptures du jubé de Pagny (Côte-d'Or), sur lesquelles sont gravées les armes de Givry

à côté de celles de Chabot. Ce dernier monument se trouve aujourd'hui dans la collection de M. Ed. Foulc, à Paris.

A la séance du 15 décembre, M. Maurice Roy signale une pièce intéressante qui fixe avec certitude la date de la mort du grand artiste Jehan Perréal, dit de Paris. C'est un véritable acte de notoriété passé devant notaire, vingt-quatre ans après le décès de Perréal, sur le témoignage de deux de ses contemporains. Il en résulte que Jean Perréal mourut à Paris en juin ou juillet 1530.

— Dans son *Rapport sur les Archives départementales, communales et hospitalières de l'Ille-et-Vilaine* (année 1909), M. André Lesort nous donne des renseignements très intéressants sur l'administration des domaines royaux par les États de Bretagne, de 1759 à 1771. L'inventaire qu'il vient d'achever des trois gros registres de la Commission des domaines (Arch. d'Ille-et-Vilaine, C 5057-5059), montre que les commissaires tentèrent sérieusement de réformer cette administration, de mettre fin aux exactions des agents de la Ferme générale, de réduire et de simplifier les tarifs, bien que la royauté ne leur ait pas permis d'établir un nouveau tarif; ils ont travaillé très activement aussi à la transformation du timbre, à l'établissement d'une comptabilité régulière, au relèvement économique de Belle-Ile, ruinée par la Guerre de Sept Ans [1]. Ces document sont encore précieux pour l'histoire de la banque, du change, des finances publiques, de la dette et du crédit de l'État (notamment pendant la crise financière de 1759-1760); ils nous montrent que les financiers ont entre leurs mains le crédit public. La reprise des droits domaniaux par le pouvoir royal, en 1771, montre sous un jour très intéressant la politique financière de l'abbé Terray : le Trésor prenait à sa charge l'emprunt de 40 millions contracté par la province pour effectuer le rachat, mais en réduisant l'intérêt de 5 à 4 % et en assujettissant ces rentes à l'impôt du 10e, de telle sorte que la reprise des droits domaniaux équivalait à une conversion lucrative.

Le rapport de M. Lesort contient aussi un inventaire sommaire des documents relatifs aux événements de 1851-1852 et surtout aux Commissions mixtes. — H. S.

— *Mémoires de Godefroi Hermant*, publiés par A. Gazier. Tome III. Paris, Plon-Nourrit, 1906 et 1907, 2 vol. in-8, 618 p. et 735 p. — Avec les tomes III et IV des mémoires de Godefroi Hermant, nous arrivons à la grande bataille entre Jansénistes et Jésuites qui marque les années 1656 et suivantes. On suit sans effort, grâce à la lucidité du style, toutes les péripéties de ce drame moral où était engagé l'avenir même de la haute société fraançaise. Peu de notes, suivant le système adopté par M. G.; seulement celles qui sont indispensables et qui se rapportent notamment à l'état du manuscrit. Au début du tome III, Hermant donne la transcription, en style indirect, des cinquième, sixième, septième et huitième *Provinciales* sur la morale des Jésuites. Sans doute, infère M. G., Hermant craignait une destruction totale de ces lettres où s'accuse si éloquemment le contraste entre les deux morales qui se disputaient les grands esprits du temps. Mais les *Provinciales*

1. Les registres fournissent aussi des renseignements sur la situation commerciale des ports du sud de la Bretagne.

ne sont qu'un épisode de la lutte. Et ce qu'Hermant raconte ensuite, c'est toute l'histoire religieuse du diocèse de Paris particulièrement et de la France entière dans ces années si troublées de la fin du règne de Mazarin. — Ph. S.

— A. de VALLOMBROSO. *Histoire de la Prévôté de l'Hôtel-le-Roi*. Paris, Larose, 1907, in-8, 339 p. — L'institution de la prévôté de l'Hôtel, maréchaussée et juridiction établie pour veiller sur le Roi et juger les contestations nées dans le palais, méritait une étude à part. Elle a été faite avec soin par M. de V., qui a consulté notamment les registres de la Maison du Roi, série O[1], aux Archives nationales. On suit le développement de la prévôté depuis 1450 environ jusqu'en 1791, et on assiste aux conflits de cette juridiction avec le Châtelet de Paris, le bailliage de Versailles, la Cour des Aides, etc. C'est encore un de ces exemples de juridiction extraordinaire que la nécessité met en conflits fréquents avec les juridictions ordinaires. L'Ancien Régime avait laissé subsister cette institution, utile comme garde royale, surannée comme *juridiction*, de même que toutes les institutions anciennes, qui n'étaient plus en harmonie avec l'évolution générale des institutions et des mœurs. Cependant elle était fortement battue en brèche au XVIIIe siècle, et, malgré la réorganisation de 1778 qui lui donna un caractère militaire, la garde de la prévôté fut supprimée, non pas précisément avec les autres prévôtés, en mars 1790, mais seulement le 6 septembre (p. 295-296). Ici encore, on voit avec quelle lenteur disparaissaient, sous l'Assemblée constituante, les institutions les plus attaquées, les plus décriées, les plus contraires au nouvel ordre de choses. La prévôté de l'Hôtel avait eu une carrière de plus de trois siècles. Le travail de M. de V. est bien documenté et se lit avec intérêt, malgré l'aridité du sujet. — Ph. S.

— C. OURSEL. *Deux livres de raison bourguignons. Le livre de Dominique de Cuny, chronique dijonnaise du temps de la Ligue, et le livre de la famille Robert, notes sur le village de Couchey*. Dijon, Nourry, 1908, in-8, 139 p. — Dans cette plaquette (extraite des *Mémoires de la Société bourguignonne de Géographie et d'Histoire*, t. XXIV), M. Oursel a réuni deux documents d'importance différente, mais de caractère et d'origine analogues : ce sont tous deux des livres de raison qui contiennent, mêlés à des comptes domestiques et à des détails de famille, des renseignements historiques. Le premier a pour auteur un bourgeois et avocat de Dijon, Dominique de Cuny, qui vivait dans la seconde moitié du XVIe siècle ; il avait commencé par noter sur son livre de raison les dépenses de son ménage, ses honoraires d'avocat, etc. : puis, à partir d'octobre 1593, il raconte les événements dont il a été le témoin, et bientôt les notes domestiques disparaissent pour laisser toute la place aux notes historiques, jusqu'au 5 septembre 1594. Dominique de Cuny s'y révèle un ligueur ardent, et si les renseignements qu'il nous donne ne nous font pas connaître beaucoup de faits nouveaux, ils nous fournissent « une très utile contribution à l'histoire de l'opinion publique à Dijon au temps de la Ligue ». Le second livre de raison, les « articles de souvenance », fut rédigé par différents membres d'une famille Robert qui vivait dans la seconde moitié du XVIe siècle et au XVIIe. Arpenteurs à Couchey près de Dijon, ces Robert notaient non seulement les naissances, décès survenus dans la famille, mais encore les phé-

nomènes ou accidents météorologiques, avec leur répercussion sur le prix du vin et des grains, et aussi certains événements historiques qui les ont particulièrement frappés. C'est une chronique villageoise, d'intérêt généalogique et économique et par endroits historique : c'est ainsi qu'on trouvera quelques pages intéressantes sur les guerres de religion, sur la guerre de Trente ans, les exploits de Gallas en Bourgogne, la démolition des murailles de Dôle en 1668. M. O. a fait précéder ces documents d'une notice bibliographique et biographique, et les a accompagnés de notes tirées d'autres documents contemporains, manuscrits ou imprimés, propres à donner au texte tous les éclaircissements nécessaires ; une table alphabétique très utile complète cette excellente publication. — V.-L.-B.

— René KERVILER. *La Bretagne à l'Académie française au XIXe siècle, d'après des documents inédits*. Paris, Champion, 1908, in-8, VIII-342 p. — Six études posthumes : *Bigot de Préameneu, Chateaubriand, Alexandre Duval, Hyacinthe de Quélen, Le Comte de Saint-Aulaire, Le comte Louis de Carné*. Le lien qui les unit n'est pas très solide. Entre ces académiciens bretons, la parenté ne saute pas aux yeux : mais il fallait bien donner un titre au recueil. Ces études procèdent de tendances analogues, mais sont d'intérêt inégal. Les documents inédits n'y abondent pas, ni les idées nouvelles. Sur Chateaubriand, en particulier, on voudrait autre chose : l'histoire littéraire a maintenant certaines exigences. Pourtant, on les lira avec intérêt, parfois avec profit. Elles sont élégantes, nettes et précises, dignes en somme du bon travailleur que fut M. Kerviler. — J. M.

— *Jean-Baptiste Considérant, de Salins, 1771-1827*, auquel M. Georges GAZIER vient de consacrer une notice biographique lue au Congrès de l'Association franc-comtoise (Besançon, Imp. Dodivers, 1909, in-8, 24 p., extrait des *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 1908), est le père du chef de l'école phalanstérienne. Il fut d'abord soldat, servit dans un bataillon de volontaires du Jura, fut congédié, puis rentra dans l'armée à deux reprises. En 1812, il fut nommé professeur d'humanités au collège de Salins ; dénoncé comme impie et jacobin, il fut privé de sa chaire en 1826, et mourut quelques mois plus tard. C'est une figure très sympathique. M. G. a pris un plaisir visible, et qui s'explique, à la faire revivre. Il cite plusieurs lettres écrites par J.-B. Considérant à un de ses amis ; ces lettres sont joliment écrites, et contiennent des détails intéressants pour l'histoire de l'Université pendant la Restauration.

LIVRES NOUVEAUX

Généralités. — *P. Caron*. Bibliographie des travaux publiés de 1866 à 1897 sur l'histoire de la France depuis 1789. Fascicule IV. Paris, Cornély, 7. 50. — *A. Crémieux et J.-J. Thomas*. Histoire contemporaine (1815-1900). Mâcon, Protat.

— *E. Driault et G. Monod*. Histoire politique et sociale (1815-1909). Paris, Alcan, 5.00. — *E. Driault et H. Sée*. Histoire de la nation et de la civilisation françaises. Paris, A. Picard, 1.50. — Histoire de France illustrée. T. Ier : Des origines à 1610. Paris, Larousse. — La Reine Victoria, pages choisies de sa correspondance, 1837-1861, trad. française par *J. Bardoux*. Paris, Hachette, 5.00.

Histoire politique intérieure. — *D'Ambès*. Mémoires inédits sur Napoléon III, recueillis et annotés par C. Simond et M. C Poinsot. T. IV. Paris, Société des publications littéraires illustrées, 0.95. — *A. Antony*. La politique financière du Gouvernement provisoire. Paris, Rousseau, 6.00. — *A. Aulard*. Études et leçons sur la Révolution française. Sixième série. Paris, Alcan, 3.50. — *H. Belloc*. Marie-Antoinette. London, Methuen, 15 sh. — Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Nîmes pour les États généraux de 1789, publiés par *E. Bligny-Bondurand*. T. II. Paris, A. Leroux, 7.50 (Collect. de doc. inédits sur l'hist. écon. de la Révolution). — *A. Bourgeois*. Les derniers jours de Charlotte Corday. Paris, Duc. — *A. Bourgougnon*. Étude historique du droit de dissolution de la Chambre des députés sous la Restauration. Paris, Larose. — *F. de Broglie*. Discours du duc de Broglie. 1re partie : Discours politiques (1871-1891). Paris, Gabalda. — *H. Buffenoir*. Les portraits de Robespierre. Paris, E. Leroux, 10.00. — *J. de Chambrier*. Avant et après Sadowa. Paris, Fontemoing, 3.50. — *A. Chuquet*. Épisodes et portraits. 2e série. Paris, Champion, 3.50. — *E. Defrance*. Charlotte Corday et la mort de Marat. Paris, Mercure de France, 3.50. — *A. des Cilleuls*. L'administration parisienne sous la Troisième République. Paris, A. Picard, 12.00. — *A. Demartial*. Une correspondance inédite de M. de Tourny, intendant de la généralité de Limoges, en 1740. Limoges, Ducourtieux et Gout. — *J. Diez*. Des caractères sociaux de l'influence de Napoléon Ier. Paris, Charles-Lavauzelle, 3.00. — *Dsse de Dino*. Chronique. T. III (1841-1850). Paris, Plon, 7.50. — *R. Doucet*. L'esprit public dans le département de la Vienne pendant la Révolution. Paris, Champion, 8.00. — *L. Dubreuil*. La Révolution dans le département des Côtes-du-Nord. Paris, Champion, 3.50. — *A. Eiermann*. Napoleon Bonaparte. Regensburg, G.-J. Manz, 1 mk. 20. — Nouvelles lettres du Comte Valentin Esterhazy à sa femme (1792-1795), publiées par *E. Daudet*. Paris, Plon, 7.50. — *F. Hamel*. The Dauphines of France. London, S. Paul, 16 sh. — *G. Hue*. Un complot de police sous le Consulat : la conspiration de Ceracchi et Aréna. Paris, Hachette. — *Johnston*. The french Revolution. London, Macmillan, 5 sh. — *A. Le Moy*. Le Parlement de Bretagne et le pouvoir royal au XVIIIe siècle. Paris, Champion, 10.00. — *A. Le Moy*. Les remontrances du Parlement de Bretagne au XVIIIe siècle. Paris, Champion, 5.00. — *G. Lenôtre*. Vieilles maisons, vieux papiers. 4e série. Paris, Perrin, 5.00. — Marat. Autobiographie de Marat, publiée par *Ch. Simond*. Paris, Louis-Michaud, 1.00. — *R. Marie*. Le recrutement de la magistrature pendant la période révolutionnaire. Rennes, Impr. des arts et manufactures. — *F. Masson*. Sur Napoléon. Paris, Ollendorf, 3.50. — *I. Manget*. L'impératrice Eugénie. Paris, Société des publications littéraires illustrées, 3.50. — *Cte A. de Mun*. Les dernières heures du drapeau blanc. Paris, Lethielleux, 2.50. — *K.-A. Patmore*. The court of Louis XIII. London, Methuen, 10 sh. 6 d. — *Gal de Piépape*. La duchesse du Maine (1676-1753). Paris, Plon, 7.50. — *Robinet de Cléry*. Les prétentions dynastiques de la branche d'Orléans. Deux lettres du R.-P. Bole, aumônier de Frohsdorf. Paris, Daragon, 1.25. — *G. de Saint-Ivy*. La Chouannerie et ses victimes. Corentin Le Floch, député aux États généraux de 1789. Pontivy, Impr. C. Auger, 2.50. — *A. Savine*. Le Beau Lauzun. Paris,

Louis-Michaud, 1. 50. — *R.-C. Seaton.* Napoléon et sir Hudson Lowe. Paris, Fischbacher, 3. 50. — Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Rennes pour les États généraux de 1789, publiés par *H. Sée* et *A. Lesort*. T. Ier. Paris, E. Leroux, 7. 50 (Collect. de doc. inédits sur l'hist. écon. de la Révolution). — *R. Soltan.* The duke de Choiseul. The lothian essay. London, B.-H. Blackwell, 2 sh. 6 d. — Mémoires de Talour de la Cartrie, publiés par *L. de La Chanonie.* Vannes, Lafolye. — *J.-W. Thompson.* The wars of religion in France, 1559-1576. London, Unwin, 21 sh. — Souvenirs de Mme Vigée-Le Brun, publiés avec une introduction par *P. de Nolhac.* Paris, A. Fayard, 1. 50. — *Ct M.-H. Weil.* Joachim Murat roi de Naples. La dernière année du règne. T. IV. Paris, Fontemoing, 10. 00. — *S.-J. Weyman.* From the memoirs of a minister of France. London, Cassell, 1 sh. — *M. Wilkinson.* The last phase of the League in Provence, 1588-1598. London, Longmans, 4 sh. 6 d. — *H.-N. Williams.* Marie-Adelaïde of Savoie, Duchess de Bourgogne, mother of Louis XV. London, Methuen, 15 sh. — *M.-H. Williams.* Le règne de Robespierre, traduit de l'anglais par F. Funck-Brentano. Paris, A. Fayard, 1. 50.

Histoire diplomatique. — *E. Bourgeois.* Le Secret des Farnèse. Philippe V et la politique d'Alberoni. Paris, Colin, 10. 00. — *R.-H. Edleston.* Napoleon III and Italy. Part. I, 1830-1860. London, Bailey, 4 sh. 6 d. — *Lémonon.* L'Europe et la politique britannique (1882-1909). Paris, Alcan, 10.00. — *G. May.* Le traité de Francfort. Paris, Berger-Levrault, 6.00. — *G. Routier.* 1859-1909. La résurrection de l'Italie. Paris, L'Époque moderne, 1. 50. — *F.-C. Roux.* La Russie et l'alliance anglo-française après la guerre de Crimée. Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur. — *V. de Ségur-Cabanac.* Journal du Cte de Ségur-Cabanac, préfet de la Chambre de S. M. l'Empereur Ferdinand Ier (1771-1847). Vienne, C. W. Stern, 12.00.

Histoire militaire. — *Anthiaume.* Un capitaine normand au XVIe siècle, Guillaume de Houdetot. Le Havre, H. Micaux. — *R. Baignol.* La campagne de 1704 en Allemagne. Paris, Berger-Levrault, 2.00. — *A. Barbier et H. Mengin.* Histoire des sapeurs-pompiers de Nancy. T. Ier : XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. Nancy, A. Barbier. — *W. D. Bird.* Lectures on the strategy of the franco-german war 1870, up to the battle of Sedan. London, Rees, 6 sh. — *Gal H. Bonnal.* La vie militaire du Mal Ney. T. Ier. Paris, Chapelot, 10. 00. — *Cne H. Bourdeau.* Pichegru a-t-il trahi à Mannheim ? Paris, Chapelot. — *C. Bleibtreu.* Die Grosse Armee. IV. Bd. 1808-1814, 1813-1815. Stuttgart, C. Krabbe, 4 mk. 50. — *H. Bretel.* Étude sur la bataille d'Iéna. Paris, Chapelot. — *E. Buat.* 1809. De Ratisbonne à Znaïm. T. II. Paris, Chapelot. — *S. Canal.* Essai sur A.-R. de Pomereu, intendant d'armée en Bretagne. Paris, Champion, 1. 00. — *F. Canonne.* Études sur la journée du 16 août 1870. Paris, Berger-Levrault, 7. 00. — *D. Chlapowski.* Erinnerungen aus den Kriegen Napoleons, 1806-1813. Berlin, K. Siegismund, 3 mk. 60. — *Cne H. Choppin.* Souvenirs d'un capitaine de cavalerie (1851-1881). Paris, Berger-Levrault, 5.00. — *Costa de Beauregard.* 1870-1871. Pendant et après les coups de feu. Paris, Plon. — *Demolière.* Les corsaires dunkerquois sous Louis XIV. Paris, Chapelot. — *Lt-Col E. Desbrière* et *Cne M. Sautai.* La cavalerie pendant la Révolution. Fasc. 4. Paris, Berger-Levrault, 10.00. — *P. Dufay.* Le 75e mobiles. Paris, Champion, 1. 00. — *P. Dufay.* Bibliographie sommaire de la première et de la deuxième armée de la Loire. Paris, Champion, 1. 00. — *G. d'Etivaux.* Le général comte de Brye. Thiers. A. Favzé. — *F. von Freytag-Loringhoven.* Die Heerführung Napoleons in ihrer Bedeutung für unsere Zeit. Berlin, E.-S. Mittler. —

Mme Fusil. L'incendie de Moscou, la petite orpheline de Wilna, passage de la Bérésina et retraite de Napoléon jusqu'à Wilna. Paris, C. Clavreuil, 5.00. — Geschichte der Kampfe Osterreichs. Krieg 1809. IV. Bd. Wien, L.-W. Seidel. — *J. von Grabowski*. Erinnerungen eines Ordonnanzoffiziers Napoleons I. aus den Freiheitskriegen, 1813-1814, hrsg von W. von Grasiorowski. Berlin. K. Siegismund, 3 mk. 60. — *A. Hanauer*. La guerre de trente ans à Haguenau d'après des documents inédits. Publié par A.-M.-P. Ingold. Colmar, H. Hüffel. — *Lt-Col L. Hartmann*. Les officiers de l'armée royale et la Révolution. Paris, Alcan, 10.00. — *A. von Horsetzky*. A short history of the chief campaigns in Europe since 1792. London, Murray, 18 sh. — *G. Lacour-Gayet*. La marine militaire de la France sous le règne de Louis XV. Deuxième édition. Paris, Champion, 15.00. — La guerre de 1870-71. L'investissement de Paris. Châtillon. Paris, Chapelot, 2 vol. avec atlas, 20.00 (Publicat. de la Sect. hist. de l'État-major de l'armée). — Le comte de La Tour-du-Pin-Chambly de La Charce, capitaine de vaisseau. Notice biographique. Mâcon, Protat. — *Cne G. Lechartier*. Les services de l'arrière à la Grande Armée en 1806-1807. Paris, Chapelot, 15.00. — *K. von Landmann*. Der Krieg von 1806 und 1807. Berlin, Vossische Buchhandlung. — *Gal Legrand-Girarde*. Turenne en Alsace Campagne de 1674-1675. Paris, Berger-Levrault, 4.00. — Lettres écrites au cours de la guerre de 1870-71 par *H. de Kretschman*, publiés par L. Braun et traduites de l'allemand par le Cne A. Latreille. Paris, Charles-Lavauzelle, 7.50. — *Litzmann*. Erinnerungen aus dem Jahre 1871. Altona, J. Harder, 0 mk. 60 — *E. von Löwenstern*. Mit Graf Pahlens Reiterei gegen Napoleon. Denkwürdigkeiten (1790-1837), hrsg von G. Wrangell. Berlin, E.-S. Mittler, 5 mk. — *F. Neubauer*. Preussens Fall und Erhebung, 1806-1815. Berlin, E.-S. Mittler. — *A. Rozet et J.-F. Lembly*. L'invasion de la France et le siège de Saint-Dizier par Charles-Quint en 1544. Paris, Plon, 15.00. — Rühmestaten von Rittern des königlichen bayerischen Militär-Max-Joseph Ordens im Kriege gegen Frankreich 1870-71. Text von *K. Standinger*. München, F. Haufstaengl. — *Cne M. Sautai*. Les débuts de la guerre de la Succession d'Autriche. T. Ier. Paris, Chapelot, 10.00. — *Gal Thoumas*. Les grands cavaliers du premier Empire. Troisieme série. Paris, Berger-Levrault, 6.00. — *W. R.-H. Trowbridge*. A beau sabreur: Maurice de Saxe, Marschall of France, 1696-1750. London, Unwin, 15 sh. — *J. Vidal de la Blache*. Les causes de la défaite de l'Autriche en 1866. Paris, Chapelot. — *O. Weber*. 1809. Prague, C. Bellmann, 1 mk. 80.

Histoire religieuse. — Lettres familières de Jérôme Aléandre (1510-1540), publiés par J. Paquier. Mâcon, Protat, et Paris, A. Picard. — *F. de Barrau*. Monseigneur Affre, archevêque de Paris (1793-1848). Rodez, E. Carrère, 0.60. — *M. Cagnac*. Fénelon, études critiques. Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 3.50. — Dom Guéranger, abbé de Solesmes, par un moine de la Congrégation de France. T. Ier. Paris, Plon, 8.00. — *E. Favre*. François Coillard. Enfance et jeunesse (1834-1861). Paris, Société des missions évangéliques, 3.50. — *P. Feret*. La faculté de théologie de Paris. Époque moderne. T. VII. Paris, A. Picard, 7.50. — *Le P. H. Fouqueray*. Histoire de la Compagnie de Jésus en France. T. Ier: Les origines et les premières luttes (1528-1575). Paris, A. Picard, 10.00. — *Fourgeaud*. Origine et introduction du protestantisme en Angoumois. Angoulême, Despujols. — *J. Français*. L'Église et la sorcellerie. Paris, E. Nourry, 3.50. — *A. Gazier*. Port-Royal au XVIIe siècle. Images et portraits, avec notes historiques et iconographiques Paris, Hachette, en souscription, 100.00. — *E. Griselle*. La Vénérable Mère Marie de l'Incarnation, première supérieure des

Ursulines de Québec. Supplément à sa correspondance, Paris, A. Savaète, 1. 50. — *Ch. Guignebert*. L'évolution des dogmes. Paris, E. Flammarion, 3. 50. — *H. Hamon*. Vie de saint François de Sales. Paris, V. Lecoffre, 12. 00. — *H. Hauser*. Études sur la Réforme française. Paris, A. Picard, 3. 50. — Lettres inédites de Lamennais à la baronne Cottu (1818-1854), publiées par *Cte d'Haussonville*. Paris, Perrin, 5. 00. — Correspondance du Père Lacordaire avec un prêtre lyonnais. Lyon, Imp. Rey. — *E. Magne*. Le plaisant abbé de Boisrobert (1592-1662). Paris, Mercure de France, 3. 50. — *C. Nicolas*. Histoire des grands prieurs et du prieuré de Saint-Gilles, faisant suite au manuscrit de Jean Raybaud, 1751-1806. Tome III. Nîmes, Chastanier. — Notice historique de la congrégation des religieuses de Sainte-Marie de la Présentation. Rennes, Oberthür. — *P. Pisani*. L'Église de Paris et la Révolution. T. II. Paris, A. Picard. — *A. Prévost*. Histoire du diocèse de Troyes pendant la Révolution. T. III. Troyes, J. Frémont.

Histoire économique et sociale. Histoire coloniale. — *J. Audouard*. Le crime du Mis d'Entrecasteaux, président à mortier au Parlement de Provence, 1784. Paris, Daragon, 6. 00. — *E. et P. Bonnaffé*. Un armateur bordelais au XVIIIe siècle, sa famille et son entourage. Bordeaux, Féret. — *R. Bögel*. Schilderungen und Streiflichter aus der Fremdenlegion während meiner Dienstzeit in Algier und Tonkin. Stuttgart, P. Mähler, 1 mk. — *F. L. Brueil*. Histoire aéronautique des origines à 1830. Paris, A. Marty, 100. 00. — *P. Buonarotti*. Babeuf und die Verschwörung für die Gleichheit, eingeleitet von A. und W. Blos. Stuttgart, Dietz, 2 mk. — *Cte H. de Castries*. Une description du Maroc sous le règne de Moulay Ahmed El-Mansour (1596), d'après un manuscrit portugais. Paris, E. Leroux. — *Collet*. L'île de Java sous la domination française. Paris, Champion, 10. 00. — *P. Cultru*. Histoire de la Cochinchine française des origines à 1883. Paris, A. Challamel, 8. 00. — *G. Derys*. L'ami de Ninon de Lenclos. Paris, Louis-Michaud, 3. 50. — *A. G. Doughty*. The cradle of New France : a story of the city founded by Champlain. London, Longmans, 6 sh. — *G. Duchesne*. Mademoiselle de Charolais. Paris, Daragon, 15. 00. — Briefe des Fraülein Ninon de Lenclos an den Marquis de Sévigné. Deutsch von *H. H. Ewers*. Leipzig, F. Rothbarth, 4 mk. — *J. Fabre*. Les pères de la Révolution, de Bayle à Condorcet. Paris, Alcan, 10. 00. — *F. Funck-Brentano et P. d'Estrée*. Figaro et ses devanciers. Paris, Hachette, 3. 50. — *C. Gorju*. L'évolution coopérative en France. Paris, M. Rivière. — *L. Lallemand*. Histoire de la charité. Tome IV : Les temps modernes (du XVIe au XIXe siècle). Paris, A. Picard, 7. 50. — *L. Liard*. L'Université de Paris. Paris, Laurens, 3. 50. — *F. Meuckle*. Proudhon und der entwicklungsgeschichtliche Socialismus. Leipzig, Teubner, 1 mk. — *A. Morize*. L'apologie du luxe au XVIIIe siècle. Paris, H. Didier, 2. 50. — *A. Poussier*. Un carnet de recettes d'un rebouteux rouennais au XVIIIe siècle. Rouen, Impr. L. Gy. — *J. Rambaud*. Histoire des doctrines économiques. 3e édition, revue et augmentée. Paris, Larose. — *A. Rebillon*. La vente des biens nationaux dans l'ancienne commune de Fougerai. Paris, Champion, 1. 00. — *Vte Révérend et E. Villeroy*. Album de l'Armorial de l'Empire. Fasc. III. Paris, Champion, 30. 00. — *De Ribier*. Preuves de la noblesse d'Auvergne. T. III : Preuves de noblesse des gentilshommes auvergnats admis dans les écoles royales militaires, 1751-1790. Paris, Champion, 20. 00. — *H. Roquet*. Les billets de confiance de la Sarthe, 1791-1793. Le Mans, Impr. Drouin. — *J. Simon*. Figures et croquis. Lagny, Grévin. — *G. Tallent*. Histoire du système métrique. Paris, Le Soudier, 2. 50. — *T. de Wyzewa*. Excentriques et aventuriers de divers pays. Paris, Perrin, 5. 00.

Histoire des sciences, histoire littéraire, histoire de l'art. — A century of french poets. Introduction, biographical and critical notices, by *F. Yvon*. London, Constable, 10 sh. 6 d. — *M. Augé-Chiquet*. La vie, les idées et l'œuvre de Jean-Antoine de Baïf. Paris, Hachette, 15.00. — *M. Augé-Chiquet*. Les amours de Jean-Antoine de Baïf, édition critique. Paris, Hachette, 6.00. — *Mme de Basily-Callimaki*. Jean-Baptiste Isabey, 1767-1855. Paris, chez l'auteur, 2, square de Luynes, 300.00. — *L. Bénédite*. Histoire des Beaux-Arts (1800-1900). Paris, E. Flammarion, 15.00. — *L. Bénédite*. La peinture au XIXe siècle. Paris, E. Flammarion, 18.00. — *Bensa*. La peinture en Basse-Provence, à Nice et en Ligurie, depuis le commencement du XIVe siècle jusqu'au milieu du XVIe. Cannes, Guiglion. — *A. Boinet*. Les richesses d'art de la ville de Paris. Les édifices religieux (Moyen-Age, Renaissance). Paris, Laurens, 10.00. — *G. Boissier*. L'Académie française sous l'ancien régime Paris, Hachette, 3.50. — *P. Bossuet*. Histoire des théâtres nationaux. Paris, E. Jorel, 10.00. — *H. Bouilhet*. Orfévreries de style Empire exécutées par Claude Odiot. Paris, E. Lévy, 40.00. — *A. Bourgeois*. Les débuts de Mlle Georges et la critique de son temps. Paris, Bibliothèque de « la Critique ». — *G. Briere*. Le parc de Versailles. 1re livraison. Paris, E. Lévy. — *F. Brunot*. Histoire de la langue française. T. III (1600-1660), 1re partie. Paris, Colin, 12.50. — *G. Castella*. Buchez historien. Paris, Fontemoing, 3.00. — *E. Champion*. J.-J. Rousseau et la Révolution française. Paris, Colin, 3.50. — *Chanoine O. C. Reure*. La vie et les œuvres de Honoré d'Urfé. Paris, Plon, 5.00. — *Mme A. Daudet*. Souvenirs autour d'un groupe littéraire. Paris, Fasquelle, 3.50. — *L. Deroy*. Les chroniques du château de Fontainebleau. Paris, Pierre Roger, 10.00. — *Ch.-M. Des Granges*. Histoire de la littérature française. Paris, A. Hatier. — *L. Dumont-Wilden*. Le portrait en France. Bruxelles, G. Van Oest, 10.00. (Bibliothèque de l'art du XVIIIe siècle.) — *T. Duret*. Manet and the french impressionists. London, Richards, 12 sh. 6 d. — *Ch. Drouhet*. Le poète François Mainard (1583-1646). Paris, Champion, 10.00. — *Ch. Drouhet*. Tableau chronologique des lettres du poète François Mainard, 4.00. — *E. Faguet*. Propos littéraires, 5e série. Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 3.50. — *L. Flandrin*. Un peintre chrétien au XIXe siècle. Hippolyte Flandrin. Nouv. édition. Paris, Perrin. — *E. Gérard-Gailly*. Bussy-Rabutin. Paris, Champion, 6.00. — *J. Guibert*. Les dessins du Cabinet Peiresc (Antiquité, Moyen Age, Renaissance). Paris, Champion, 50.00. — *J. Guiffrey* et *P. Marcel*. Inventaire général illustré des dessins du Musée du Louvre et du Musée de Versailles. De Corot à Delacroix. Paris, Libr. centrale d'art et d'architecture, 25.00. — *A. Huguet*. Le poète Jacques Leclercq et le mouvement intellectuel à Saint-Valéry au XVIIe siècle. Abbeville, F. Paillart. — *J. Joets*. L'école des beaux-arts de Saint-Omer (1767-1908). Saint-Omer, Impr. du Mémorial artésien. — *P. G. Konody*. Chardin. London, Jack, 1 sh. 6 d. — *F. Lachèvre*. Le procès du poète Théophile de Viau. 2 vol. Paris, Champion, 20.00. — *E. Lepelletier*. Émile Zola. Paris, Mercure de France, 7.50. — Les Amours de P. de Ronsard, Vendômois, commentés par Marc-Antoine de Muret. Nouv. édition critique par *H. Vaganay*. Paris, Champion, 10.00. — *E. Lovinesco*. Jean-Jacques Weiss et son œuvre littéraire. Paris, Champion, 3.50. — *H. Macfall*. Fragonard. London, Jack, 1 sh. 6 d. — *E. Manuel*. Lettres de jeunesse, publiées par F. Lévy-Wogue et P. Carcassonne. Paris, Hachette, 3.50. — *A. Marie*. Un imagier romantique. Célestin Nanteuil. Paris, L. Carteret, 30.00. — *A. Matagrin*. La psychologie sociale de Gabriel Tarde. Paris, Alcan, 5.00. — *G. Michaut*.

Sénancour, ses amis et ses ennemis. Paris, E. Sansot. — *Mirabeau*. Love-letters. London, A. L. Humphreys, 12 sh. — *E. Moreau-Nélaton*. Crayons français du XVIe siècle conservés dans la collection de M. G. Salting à Londres. Paris, E. Lévy, 50. 00. — Notes sur Auguste Comte, par un de ses disciples. Paris, G. Crès, 3. 50. — *W. Ostwald*. L'évolution d'une science. La Chimie (prix Nobel 1909). Paris, E. Flammarion, 3. 50. — *H. Parigot*. Renan. Paris, E. Flammarion, 3. 50. — Lettres de Gui Patin. Nouvelle édition par le *Dr P. Triaire*. T. Ier. Paris, Champion. — *C. Peyrot*. Poésies françaises de Claude Peyrot, prieur de Pradinas (1709-1795). Rodez, E. Carrère. — *E. Pilon*. Scènes galantes et libertines des artistes du XVIIIe siècle. Paris, H. Piazza. — *H. Prunières*. Lully. Paris, H. Laurens. — *L. Réau*. Peter Vischer et la sculpture française du XIVe au XVIe siècle. Paris, Plon. — *A. Rey*. Jean-Jacques Rousseau dans la vallée de Montmorency. Paris, Plon, 5. 00. — *E. Reyer*. Quarante ans de musique. Paris, Calmann-Lévy, 3. 50. — *G. Ruxton*. La Dilecta de Balzac, Balzac et Mme de Berny (1830-1836). Paris, Plon, 3. 50. — *A. Séché et J. Bertault*. Diderot. Paris, Louis-Michaud, 2. 25. — *E. Sugier*. Lamartine. Paris, Fischbacher, 3. 50. — *J. Texte*. J.-J. Rousseau et les origines du cosmopolitisme littéraire. 2e édition. Paris, Hachette, 3. 50. — *L. L. Trouessart*. Cuvier et Geoffroy Saint-Hilaire. Paris, Mercure de France, 0. 75. — *J. Viollis*. Charles Guérin (1873-1907). Paris, Mercure de France, 2. 00. — *A. Vuaflart et H. Bourin*. Les portraits de Marie-Antoinette. T. Ier : L'Archiduchesse. Paris, A. Marty.

Histoire locale et généalogique. — Généalogie des familles Bellet, Bon, Breton, Charvet, Dufresne, Farconnet, Faulcon, Grand-Dufay, Gudy, Guillot, Hache, Lapouraille, Lizambert, Meunier, Penet, Péronnet, Piollet, Rochas, Silvy. Grenoble, J. Baratier. — *Bouffet*. Bredom, sa paroisse, sa seigneurie, son prieuré et les paroisses affiliées. Paris, Champion, 5. 00. — *J. Bourdotte*. Notice des seigneurs de Cazaubon, au village d'Os-en-Labéda (Hautes-Pyrénées). Auch, Impr. J. Capin. — *E. Monier*. Études monographiques sur Le Charlieu, dans le canton de Bourg-de-Péage (Drôme). T. Ier. Valence, Impr. valentinoise. — *E. Bocquet*. Notice populaire sur le village d'Eppeville. Ham, Juniet-Rasse. — *L. Huet*. Histoire civile, religieuse et commerciale d'Isigny (Calvados). Caen, Brunet, 5. 00. — *Ch. Godard*. Le Conseil général de la Haute-Loire. Paris, Champion, 5. 00. — *G. Lavalley*. Bibliographie des journaux normands qui se trouvent à la bibliothèque municipale de Caen. Notice historique. Caen, L. Jouan. — *E. Coyecque*. Les plans cadastraux de la ville de Paris aux Archives nationales. Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur. — Notes sur Paris, publiées par la Société de Statistique de Paris. Paris, Berger-Levrault, 5. 00. — *Ch. Sellier*. Anciens hôtels de Paris. Paris, Champion, 10. 00. — *A. Tissier*. Histoire de Saint-Germain-des-Champs (Yonne). Tours, Impr. J. Allard. — *G. Houdard*. Les châteaux royaux de Saint-Germain-en-Laye (1124-1789). T. Ier, 1124-1539. Saint-Germain-en-Laye, Impr. Mirvault. — *A. Huguet*. Saint-Valéry, de la Ligue à la Révolution. Paris, Champion, 12. 00. — *L. Monnier*. Histoire de la ville de Vesoul. T. Ier. Vesoul, L. Bon.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS *L'un des propriétaires-gérants :* P. CARON

La loi du 31 mai 1850.

La loi du 31 mai 1850 est célèbre; mais on ne l'a jamais étudiée en détail. Nous avons essayé de montrer, d'après les documents manuscrits actuellement accessibles au public et d'après les textes imprimés [1], comment cette loi, faite par la majorité monarchiste de

1. I. *Manuscrits.* — 1° Archives de la Chambre: Procès-verbaux des bureaux pendant l'année 1850 ; procès-verbaux de la Commission parlementaire (dossier 683, n° 1); tableau indiquant le nombre des électeurs inscrits en septembre 1850 par application de la loi du 31 mai ; 2° Archives départementales de la Seine : Questions électorales, KL. 4.224, n° 16 (questionnaire avec demandes et réponses pour l'application de la loi du 31 mai 1850); — 3° Papiers Léon Faucher (chez M. Levasseur, membre de l'Institut); convocations du ministre de l'Intérieur invitant Léon Faucher à se rendre à la Commission extra-parlementaire ; premier projet présenté à la Commision des Dix-sept; tableau des électeurs inscrits en septembre 1850 par application de la loi du 31 mai ; — 4° Papiers Aurélien de Sèze (chez M. Romain de Sèze) : Lettres de Princeteau à Aurélien de Sèze ; — 5° Papiers de Victor Hugo (chez M. Gustave Simon) : Une note inédite.

II. *Imprimés.* — 1° Documents officiels : Le *Moniteur* ; *Bulletin officiel du ministère de l'Intérieur* ; — 2° Journaux. Journaux de droite : *L'Ordre*, *L'Union*, *L'Opinion publique*, *La Gazette de France*, *Le Courrier français*, *Le Constitutionnel*, *L'Assemblée nationale*, *La Patrie*, *Le Napoléon*, *Le Bulletin de Paris*, *Le Journal des Débats*, *Le Dix-Décembre*, *Le Corsaire*, *Le Pays*, *Le Moniteur du soir*. — Journaux de gauche : *La Presse*, *Le National*, *L'Estafette*, *Le Siècle*, *La Voix du Peuple*, *L'Événement*, *Le Crédit*, *La République*.

3° Ouvrages de contemporains. — Léon Faucher : Correspondance (Guillaumin et Cie, 1875, in-8) ; Guizot : Lettres à sa famille et à ses amis (recueillies par Mme de Witt, née Guizot, Hachette, 1884, in-12); Proudhon : Correspondance (notice sur Proudhon par S.-A. Langlois-Lacroix, 1875, in-8); lettre d'Esquiros à Barodet (La Révolution de 1848, juillet-août 1905) ; Émile Ollivier : l'Empire libéral (Garnier, 13 vol., 1894-1908) : Tome II, 1897-98, in-18 ; Odilon Barrot : Mémoires posthumes (précédés d'un avant-propos de Duvergier de Hauranne. Paris, Charpentier, 1875-76, 4 vol. in-8) ; Granier de Cassagnac : Souvenirs du Second Empire (Dentu, 1873, 3 vol. in-12) ; Nassau William Senior : Journal kept in France and in Italy (1848 à 1852 ; London, in-8, S. King et Co, 1871) ; Nassau William Senior : Conversations with M. Thiers, M. Guizot and other distinguished persons during the Second Empire (Edited by his daughter, M. C.-M. Simpson. London, 1878, 4 vol. in-8. Hurst and Blackett Publishers).

4° Ouvrages postérieurs. — Victor Pierre : *Histoire de la République de 1848* (Plon, 1873, 2 vol. in-8) ; Pierre de la Gorce : *Histoire de la Seconde République française* (Plon, 1887, 2 vol. gr. in-8) ; Eugène Spuller : *Histoire parlementaire de la Seconde République* (Alcan, 1892, in-8, in-12) ; Georges Renard : *Histoire de la République de 1848* (Notes et références avec index alphabétique ; complément de l'ouvrage publié par l'auteur sous le même titre. Paris, l'auteur, 1906, gr. in-8); Lecanuet : *Montalembert* (Paris, Poussielgue,

l'Assemblée législative pour « sauver la société », a servi à Louis-Napoléon de prétexte pour donner au coup d'État du 2 décembre une allure démocratique.

I. LES PREMIÈRES TENTATIVES

Après moins d'un an de pouvoir, les républicains s'étaient vus contraints à rentrer dans l'opposition. Ils avaient été vaincus à l'élection présidentielle du 10 décembre 1848 et aux élections générales législatives du 13 mai 1849, surtout à cause des divisions entre les Montagnards et les socialistes, d'une part, et les républicains modérés, de l'autre.

Mais lorsqu'ils virent l'Assemblée législative s'engager nettement dans la voie de la réaction, ils formèrent un parti de concentration appelé démocratique-socialiste, et, le 10 mars 1850, cinq jours avant le vote définitif de la loi Falloux, Carnot, républicain modéré, Vidal, socialiste, et de Flotte, montagnard, furent élus représentants de la Seine.

Le nom de Carnot, ancien ministre de l'instruction publique et auteur d'un projet de loi établissant l'enseignement gratuit et obligatoire et améliorant la situation des instituteurs et institutrices, était une protestation contre la loi Falloux. Le nom de Vidal, ancien secrétaire de la Commission du Luxembourg, ralliait les socialistes ; et la présence dans l'Assemblée de Paul de Flotte, ancien transporté de juin, était, suivant l'expression de Spuller, « comme une protestation constante contre les proscripteurs anciens et nouveaux ». Dans la plupart des départements, les républicains l'emportaient aussi. Cependant les conservateurs gagnaient dix sièges, les 28 députés qu'il s'agissait de remplacer étant tous des démocrates déchus de leur mandat à la suite de l'échauffourée du Conservatoire des Arts et Métiers. Pourtant, chez

---

1895-98-1902, 3 vol. in-8) ; Lecanuet : *Berryer, sa vie et ses œuvres (1790-1868)* (8e édition, Paris, Bloud et Barral, 1893, in-8) ; Lacombe, *Berryer sous la République et le Second Empire* (Didot, 1895, in-8) ; Henry Michel : *La loi Falloux* (Hachette, 1906, in-8) ; Camille Pelletan : *Victor Hugo, homme politique* (3e édition. Paris, P. Ollendorf, 1907, in-8).

Les procès-verbaux de la Commission extra-parlementaire ne sont ni au Ministère de l'Intérieur, ni aux Archives nationales, ni aux Archives de la Chambre.

les réactionnaires aussi bien que chez les républicains, on prêtait surtout attention aux résultats des élections de la Seine, qui indiquaient un recul du « parti de l'ordre », puisque, dans ce département, aux élections partielles du 8 juillet 1849, les candidats conservateurs avaient tous été nommés.

En effet, les deux partis ennemis voyaient, dans la nomination de ces trois républicains de nuances diverses, le présage du triomphe des démocrates aux élections générales de 1852.

L'inquiétude des réactionnaires était d'autant plus grande qu'ils étaient divisés, non seulement sur les principes, ce qui était naturel, vu la composition hétéroclite de la majorité, mais encore sur les mesures immédiates à prendre [1].

Par exemple, les fusionnistes et le gros du parti orléaniste n'avaient jamais regardé le suffrage universel avec grande sympathie [2]. Mais ils n'avaient pas osé le supprimer, car les membres de la fraction Odilon Barrot [3] et les légitimistes [4] s'y seraient opposés : les premiers voulaient respecter la Constitution ; les seconds se souvenaient sans doute que, sous la monarchie de juillet, un des leurs, l'abbé de Genoude, avait mené une vigoureuse campagne en faveur du suffrage universel ; ensuite, ils pensaient que le retour au régime censitaire leur enlèverait, dans les départements de l'Ouest, un grand nombre d'électeurs ; enfin, les légitimistes qui, avec Berryer, inclinaient vers une entente avec les orléanistes, craignaient peut-être de provoquer une scission dans leur parti ; car on y trouvait quelques membres qui, avec La Rochejacquelein et Léo de Laborde, rêvaient de ramener le comte de Chambord par le moyen de l'appel à la nation.

D'autre part, les Élyséens profitaient de ces divisions.

En effet, les conservateurs, qui jusque-là avaient voté pour les monarchistes, semblaient se détacher d'eux pour chercher en Louis-Napoléon le « sauveur de la société » ; car pour essayer de triompher à Paris, le 10 mars, les réactionnaires s'étaient vus obligés

1. Par exemple sur la question de la « loi des maires ».

2. V. au sujet du droit de vote des pauvres, les discours de Thiers à la séance du 24 mai 1850 (*Moniteur* du 25 mai) et de Léon Faucher à celle du 25 mai (*Moniteur* du 26 mai).

3. V. *Ordre*, après le 10 mars.

4. V. *Union*, *Opinion publique* et surtout *Gazette de France*, même date.

d'attribuer sur leur liste deux sièges aux bonapartistes [1] et un seul aux orléanistes [2]. Mais le péril venant de l'Élysée était plus grand qu'ils ne le pensaient. Car le double aspect du bonapartisme (aspect conservateur et aspect démocratique) allait permettre au Président de tromper successivement conservateurs et démocrates : il va pousser les partis monarchiques à mutiler le suffrage universel ; si, à la suite du vote de la loi, les républicains s'étaient soulevés et avaient été vaincus, Louis-Napoléon aurait été considéré comme le sauveur de la société et en aurait profité pour obtenir, avec l'aide des royalistes, la prorogation de ses pouvoirs pour dix ans [3]. Mais comme le peuple est resté calme, le Président se retournera contre les partis monarchiques et se fera, à leurs dépens, dans les milieux démocratiques, une facile popularité. Mais ils ne voyaient pas le jeu de Louis-Napoléon, tremblants qu'ils étaient à la pensée du « péril rouge », qui venait de se révéler par l'élection des trois candidats républicains.

Aussi, le 14 mars, les principaux chefs de la Droite à l'Assemblée, Thiers, Berryer, de Broglie, Montalembert, les généraux Changarnier et Saint-Priest, se réunissaient-ils chez Molé [4].

Montalembert propose que les chefs de la majorité, Molé, Thiers, Berryer, prennent le pouvoir afin de « sauver la société s'il en est temps encore ». Quant à lui-même, il se porte garant de l'acceptation du Président. Thiers et Molé déclarent se résigner à cette solution. Mais Berryer la repousse.

« Un tel ministère, dit-il, serait un défi lancé par la monarchie à la République. — La bataille éclaterait le lendemain, ajoute le duc de Broglie. — Et au profit de qui ? » continue Berryer. Dans une seconde réunion, Berryer, de Broglie, Changarnier et Saint-Priest persévèrent dans leur refus, quoique, dans l'intervalle, Louis-Napoléon ait déclaré à Montalembert qu'il était prêt à accepter le « Grand Ministère ».

---

1. Général de La Hitte, ministre des Affaires étrangères, et Bonjean, ancien Constituant.
2. Fernand Foy, fils du général Foy.
3. C'était ce que préconisait l'orléaniste Faucher : il considérait le rétablissement de l'Empire comme aussi impossible que le retour au pouvoir de l'une ou l'autre branche de la Maison de Bourbon (Nassau William Senior, *Journal kept in France and in Italy* ; Conversation entre Senior et Faucher du 11 mai 1850, p. 227 et 228).
4. Cette réunion est racontée d'après Lecanuet (*Montalembert*, tome III, p. 1 et 2).

On comprend pourquoi le Président donnait si facilement son adhésion à cette combinaison : en effet, si un tel cabinet s'était formé, Louis-Napoléon aurait été réduit au rôle de chef d'un État parlementaire et n'aurait eu aucune responsabilité dans les mesures de réaction qu'aurait proposées son ministère. De cette façon, il lui aurait été encore plus facile de se retourner contre les monarchistes après les avoir compromis.

Cependant le Président, ne pouvant changer le cabinet entier, se contenta, pour donner une preuve de sa bonne volonté envers la droite, de remplacer, le 15 mars, au ministère de l'Intérieur, son ami personnel Ferdinand Barrot par un homme politique très sympathique à la majorité, Baroche, vice-président de l'Assemblée et procureur général près la Cour d'appel de Paris [1].

Dans ces entretiens en vue de la formation du « Grand Ministère », fut-il parlé de la réforme électorale ? C'est possible. Mais il est certain que Thiers avait dès ce moment au moins ébauché un projet sur la question. En effet, la *Presse* du 15 mars disait savoir que cet homme politique avait préparé deux lois, ayant l'appui du Président de la République et de ses ministres, destinées à être votées d'urgence, l'une « à l'effet d'introduire dans la loi électorale certaines modifications, notamment à l'article 2, relatif à la condition exigée de six mois de résidence ». Au lieu de six mois, désormais une année serait exigée. L'autre loi rétablissait le timbre sur les journaux et doublait le cautionnement. Cette information était aussi donnée, le même jour, avec moins de précision, par un des organes de la majorité, le *Courrier français*. Le lendemain, le *Constitutionnel* démentait que Thiers préparât une loi sur la presse, mais ne soufflait mot de la révision de la loi électorale. Or, il est manifeste qu'en ne démentant qu'une partie de l'information, on affirmait la vérité de l'autre. De plus, la campagne acharnée menée dès le 12 mars contre le suffrage universel par l'*Assemblée nationale*, un des journaux les plus répandus de la droite, donnait de la vraisemblance à ces bruits.

Cependant, il semble que l'initiative de Thiers n'eût momentanément pas de suite. En effet, la presse légitimiste [2] et l'*Ordre*,

1. *Moniteur*, 16 mars.
2. *Gazette de France*, *Union*, *Opinion publique*.

journal de la nuance Odilon Barrot, s'élevèrent dès le lendemain contre les articles de l'*Assemblée nationale* et les projets réactionnaires que l'on prêtait au gouvernement et à la majorité.

Quoi qu'il en soit, le 17 mars, le général d'Hautpoul, ministre de la Guerre, considéré comme Président du Conseil, convoquait les ministres, les sous-secrétaires d'État et vingt-cinq représentants, parmi lesquels Thiers, Berryer, Molé, Montalembert, de Broglie, Buffet, Jules de Lasteyrie, pour aviser aux mesures que suggéraient les circonstances [1]. La conférence dura plus de deux heures [2]. « Un des membres les plus violents de la fraction cléricale » [3] parla le premier. Il peignit à grands traits les périls de la situation faite au parti « honnête et modéré » par les dernières élections ; il s'évertua à démontrer la nécessité et l'urgence de la présentation de lois contre la presse, contre le jury, contre le suffrage universel [4], contre les réunions électorales ; il dit nettement que le temps des scrupules et des moyens termes était passé, qu'il fallait arriver sans délai au « vif » de la prévention, de la répression et de la compression. Puis il demanda au ministère s'il était résolu à se dévouer pour l'accomplissement de cette œuvre. Celui-ci répondit affirmativement. Les orléanistes et les bonapartistes promirent leur concours. Mais les chefs du parti légitimiste déclarèrent qu'ils ne voulaient pas que de nouvelles atteintes fussent portées à la liberté ; que, le voulussent-ils, leur parti ne consentirait pas à les suivre dans la voie de la réaction. La conférence fut rompue sur cette division.

Après l'échec de la réunion des vingt-cinq, les journaux conservateurs firent le silence autour de la réforme électorale, qui risquait de provoquer dans leur parti de si graves dissensions. Seule, l'*Assemblée nationale* continuait sa campagne, tandis que la *Patrie* accusait de timidité les chefs de la majorité parce qu'ils ne voulaient pas de la révision immédiate de la Constitution [5]. Ces impa-

1. *Bulletin de Paris*, 18 mars.
2. Ces faits sont racontés d'après le *National*, 19 mars.
3. Peut-être Montalembert.
4. C'est sans doute au même projet que fait allusion l'*Estafette*, lorsqu'elle déclare (25 mars) : « On a tourmenté les formules inscrites dans la Constitution pour trouver dans les conditions omises de domicile, dans les motifs de privation de l'électorat, le moyen de diriger le vote au gré du pouvoir régnant. » Le journal ajoute également que l'on s'est heurté à l'opposition des légitimistes.
5. La *Patrie* des 29 et 31 mars.

tiences se manifestèrent dans l'Assemblée, le 9 avril, par le dépôt d'un projet de loi du colonel de L'Espinasse, mutilant le suffrage universel [1].

D'après la loi du 15 mars 1849, il fallait, pour être électeur, six mois de domicile dans la commune où l'on se proposait d'exercer son droit. Le projet du colonel de L'Espinasse exigeait deux ans [2]. Ainsi, nombre d'ouvriers des villes se trouvaient exclus. En effet, la transformation de la petite en grande industrie n'étant pas encore achevée, des chômages fréquents forçaient les ouvriers à changer souvent de résidence. La situation était encore pire pour les journaliers et les ouvriers agricoles qui allaient de ferme en ferme.

N'étaient pas portés sur la liste électorale les ouvriers employés à la journée ou à la semaine, qui n'avaient pu faire constater par un certificat qu'ils travaillaient depuis un an pour une entreprise agricole, industrielle ou commerciale [3]. Ainsi, l'on permettait aux patrons d'écarter du scrutin les ouvriers dont les opinions politiques leur déplaisaient.

De plus, le projet allongeait considérablement la liste des incapacités.

La loi du 15 mars 1849 avait exclu des listes électorales :

1° Les individus privés de leurs droits civils et politiques par suite de condamnations, soit à des peines afflictives et infamantes, soit à des peines infamantes seulement;

2° Ceux auxquels les tribunaux jugeant correctionnellement avaient interdit le droit de vote et d'élection, par application des lois qui autorisent cette interdiction ;

3° Les condamnés pour crimes à l'emprisonnement, par application de l'article 463 du Code pénal [4];

---

1. Il ne faut pas confondre le colonel de L'Espinasse, député de la Haute-Garonne, avec le colonel Espinasse, qui joua un grand rôle dans le coup d'État du 2 décembre. Le premier était un légitimiste à peu près rallié à la monarchie de juillet, lors de sa chute. En 1850, on pouvait le classer parmi les fusionnistes dont l'organe était l'*Assemblée nationale*.

2. Article 1.

3. Article 3.

4. La peine de l'emprisonnement est appliquée en vertu de l'art. 463 lorsque la loi prononce les travaux forcés à temps, la réclusion, la détention, le bannissement ou la dégradation civique, et que le jury a déclaré les circonstances atténuantes. Dans tous les cas où la peine de l'emprisonnement est prononcée par le Code pénal, si les circonstances paraissent atténuantes, les tribunaux correctionnels sont autorisés, même en cas de récidive, à réduire l'emprisonnement même au-dessous de 6 jours, sans qu'en aucun cas la peine puisse être au-dessous des peines de simple police.

4° Les condamnés à trois ans de prison au moins pour vol, escroquerie, abus de confiance, soustraction commise par des dépositaires des deniers publics, ou attentat aux mœurs prévu par l'article 334 du Code pénal ;

5° Ceux qui avaient été condamnés à trois mois de prison par application des articles 318 [1] et 423 [2] du Code pénal ;

6° Ceux qui avaient été condamnés pour délit d'usure ;

7° Les interdits ;

8° Les faillis qui, n'ayant point obtenu de concordat ou n'ayant point été déclarés excusables, conformément à l'article 538 du Code de commerce, n'avaient pas d'ailleurs été réhabilités.

Toutefois, le paragraphe 3 de l'article n'était applicable ni aux condamnés en matière politique, ni aux condamnés pour coups et blessures si l'interdiction du droit d'élire n'avait pas été, dans le cas où la loi l'autorise, prononcée par l'arrêt de condamnation.

Dans le projet, cette restriction était supprimée. Le colonel de L'Espinasse allait même plus loin : il assimilait la transportation, qui n'était qu'une mesure administrative, à une sorte de décision judiciaire, en déclarant que les individus graciés après transportation, qui seraient pris dans une émeute, perdraient leur droit de vote [3].

Comme l'adoption de cette loi risquait de provoquer une insurrection, l'auteur du projet espérait sans doute que l'on aurait, à cette occasion, le moyen de rayer des listes électorales un certain nombre de démocrates [4].

Ces dispositions étaient applicables aux militaires condamnés criminellement devant un conseil de guerre [5].

Les condamnations correctionnelles à moins de cinq ans entraînaient l'exclusion de la liste électorale pendant le même nombre

1. Vente de boissons falsifiées contenant des mixtures nuisibles à la santé.

2. Fraudes sur le titre des matières d'or ou d'argent vendues, sur la qualité d'une pierre fausse vendue pour fine, sur la nature de toutes les marchandises, usage de faux poids ou de fausses mesures pour tromper sur la quantité des choses vendues.

3. Article 4.

4. Cette hypothèse semble justifiée par les articles de l'*Assemblée nationale*, qui parlait couramment de l'insurrection probable qui suivrait le vote de la loi électorale. En effet, après avoir parlé de cette question, ce journal (14 mars) ajoute que, sur les 130.000 « rouges », il s'en trouverait à peine 20.000 pour la constitution et la défense des barricades, et qu'en conséquence, l'Assemblée législative pouvait entreprendre « les réformes nécessaires à l'avenir, sans crainte de troubler la cité ».

5. Article 6.

d'années [1]. Parmi les personnes frappées par cette disposition, on trouvait les condamnés en vertu de l'article 8 de la loi du 17 mai 1819 et de l'article 3 du décret du 11 avril 1848 pour outrages à la morale publique et religieuse ou aux bonnes mœurs et pour attaques contre le principe de la propriété et les droits de la famille, par un des moyens énoncés à l'article 1 de la loi du 17 mai 1819 : discours, cris ou menaces proférés dans des réunions ou des lieux publics, écrits, imprimés, dessins, peintures, gravures, emblèmes vendus ou distribués dans des réunions ou des lieux publics.

Cette disposition éloignait donc de l'urne les libres-penseurs et les socialistes qui essayaient de propager leurs doctrines.

De plus, toute condamnation au-dessus de cinq ans amenait l'exclusion pendant dix ans [2].

Les membres des armées de terre et de mer ayant été poursuivis comme réfractaires, insoumis ou retardataires, ne pouvaient être inscrits sur les listes électorales tant qu'ils étaient en activité de service. Il en était de même des militaires envoyés par punition dans les compagnies de discipline, ou qui auraient subi une condamnation disciplinaire devant un conseil de guerre [3]. De cette façon, les militaires dont les opinions déplaisaient en haut lieu, pouvaient facilement être écartés du scrutin sous un prétexte quelconque. En effet, le colonel Charras affirmait que des soldats avaient été, de la propre autorité du ministre de la Guerre, envoyés dans les compagnies de discipline [4].

D'autre part, les individus qui, avant la formation des listes, se livraient au vagabondage ou à la mendicité, étaient privés du droit de vote [5].

Sous le régime de la loi du 15 mars 1849, les bulletins des militaires étaient comptés dans la ville même où ils tenaient garnison, et ensuite étaient ajoutés à ceux du département qu'ils habitaient avant leur départ pour le service. Sous prétexte de sauvegarder le secret du vote, le colonel de L'Espinasse proposait que leurs bulle-

1. Article 5.
2. Article 5.
3. Article 6.
4. Séance du 31 mai.
5. Article 7.

tins fussent envoyés au chef-lieu du département dont ils étaient originaires, dans un paquet cacheté, et portés dans l'urne avec les autres bulletins [1]. Avec ce système, l'administration pouvait connaître aussi bien les votes, et en outre la fraude était plus facile.

Avec la loi du 15 mars 1849, il fallait, pour être élu au premier tour de scrutin, avoir obtenu un nombre de voix égal au huitième des électeurs inscrits. Le projet de loi exigeait la majorité absolue des suffrages [2]. Cette disposition était, somme toute, juste. Mais il est probable que le colonel de L'Espinasse ne l'aurait jamais proposée si le parti républicain était resté divisé et si le parti réactionnaire était resté uni [3].

Les orléanistes et les bonapartistes accusaient les légitimistes d'avoir, au 10 mars, par leur abstention, été en partie cause de la nomination des trois candidats républicains. C'est pour empêcher le retour de pareils faits que le colonel de L'Espinasse proposait que tout électeur régulièrement inscrit sur les listes qui, sans motif légitime, n'aurait pas voté, fût puni d'une amende de 5 à 10 °/₀ du chiffre de contributions directes qu'il payait en France ; la récidive serait punie d'une amende de 10 à 15 °/₀ de la même contribution ; la troisième fois, il serait privé de ses droits civiques de deux à trois ans [4].

Ce projet embarrassait fort les monarchistes. Car, s'ils le repoussaient, ils provoquaient la colère des « modérés enragés » [5]. Mais,

---

1. Article 8.

2. Article 9.

3. Il y avait eu un moment deux listes conservatrices en présence. La première était présentée par l'« Union électorale » et le « Comité de la presse modérée » ; elle comprenait Foy, orléaniste, Chabrol-Chaméane, légitimiste, et Bonjean, élyséen. Sur celle qui était proposée par le *Napoléon*, Chabrol-Chaméane et Fernand Foy étaient remplacés par le général de La Hitte et par Arrighi de Padoue. L'accord avait fini par se faire, le nom du ministre des Affaires étrangères ayant été, sur la liste de l'Union électorale, substitué à celui du candidat des légitimistes.

4. Art. 10. — La proposition du colonel de L'Espinasse, renvoyée à la 9e Commission d'initiative parlementaire, fut, ainsi que celle du général Husson, de Flandin, Arbey et Raulin, instituant le vote obligatoire, l'objet d'un rapport de Faultrier, déposé le 6 mai, qui concluait sommairement à la prise en considération des projets (*Moniteur* du 14 mai, annexe à la séance du 6). Mais une commission spéciale ayant été saisie de la proposition du gouvernement, les deux autres projets lui furent renvoyés.

5. L'expression est de Gustave de Beaumont, dans une conversation avec Nassau William Senior (*Journals*, t. I, p. 234) du 12 mai 1850, à propos de l'élection de la commission parlementaire chargée d'étudier le projet Baroche.

s'ils l'appuyaient, ils risquaient d'amener une scission chez les légitimistes et dans le parti Odilon Barrot. Ces divisions ne pouvaient que profiter aux républicains et aux bonapartistes. Mais s'ils adoptaient la loi, ils favorisaient surtout les progrès des élyséens. En effet, le Président, après avoir laissé faire les monarchistes, pouvait se retourner contre eux.

II. LA RÉUNION DU CONSEIL D'ÉTAT. — LES BURGRAVES

Les membres de la majorité s'assemblaient alors dans la salle du Conseil d'État. C'était cette réunion qui, en mai 1849, à la veille de l'ouverture de l'Assemblée législative, avait succédé au Comité de la rue de Poitiers [1]. Afin de ne mécontenter aucun des partis qui la composaient, on avait mis à sa tête douze présidents qui, à tour de rôle, dirigeaient les délibérations. Ce bureau se renouvelait par moitié tous les six mois, les six sortants restant adjoints aux douze en fonctions et formant avec eux une sorte de comité directeur chargé de préparer les réunions générales et les propositions à leur soumettre [2].

Or, quelques jours après le dépôt de la proposition du colonel de L'Espinasse, se tint la réunion du Conseil d'État. D'après l'*Estafette*, on y aurait décidé de porter de 21 à 25 ans l'âge voulu pour jouir des droits électoraux ; il aurait été aussi question d'établir un cens de 10 ou de 20 francs [3].

---

1. Lacombe, *Berryer sous la République et le second Empire*, p. 6.

2. Emile Ollivier, *l'Empire libéral*, t. II, p. 274.

3. L'*Estafette* du 15 avril signale que, dans un bâtiment appartenant à l'État, « dont le nom est encore un mystère », les représentants de la majorité ont tenu une réunion « secrète ». Là, d'après ce journal, on aurait discuté la question de la réforme électorale, mais le *Journal des Débats* du 5 mai dit qu'elle fut examinée par la réunion du Conseil d'État, entre les élections du 10 mars et celles du 28 avril. Donc les mots « dont le nom est encore un mystère », ainsi que le mot « secrète » ont cette signification ironique : de même que l'on connait les délibérations de cette « réunion secrète », de même on sait que le lieu où elle s'est tenue n'est autre que la salle du Conseil d'État où s'assemblaient généralement les députés de la Droite. — La note de l'*Estafette* étant du 15 au soir, la réunion put avoir lieu, au plus tard, dans la matinée du même jour. D'autre part, comme le laissait entendre cette note, les questions relatives à la loi électorale n'auraient pas toutes été réglées dans cette séance, et leur examen fut certainement renvoyé à la séance suivante. Il en fut ainsi, puisque le *Corsaire* du 19 avril annonçait que, dans la réunion du Conseil d'État du 20 avril, on discuterait de l'opportunité de cette réforme. D'autre part, quelques lignes plus haut que la note dont nous avons parlé, l'*Estafette* indiquait que, le 13, la réunion du Conseil d'État

A la séance suivante, du 20 avril, on agita la question d'opportunité. Comme, depuis ce moment jusqu'aux élections du 28 avril, aucun journal ne signale que la réunion du Conseil d'État se soit occupée de la réforme électorale, il faut conclure que c'est à la date du 20 avril que l'examen de cette question fut renvoyé au Comité directeur [1].

A cette époque, il comprenait cinq légitimistes : Berryer, Benoist d'Azy, de Sèze, Saint-Priest, Vatimesnil ; dix orléanistes : de Broglie, Thiers, Molé, Léon Faucher, Buffet, Chasseloup-Laubat, Daru, J. de Lasteyrie, Montebello, Piscatory, et deux catholiques : Montalembert et Beugnot [2].

Tous étaient des hommes politiques âgés, qui avaient pris part aux affaires publiques sous la Restauration ou sous la monarchie de juillet. Aussi, en souvenir de la pièce de V. Hugo où les personnages étaient pour la plupart des vieillards, les surnommait-on les Burgraves.

---

avait discuté la loi de déportation. Or, si l'on admet que la séance qui précéda immédiatement celle du 20 fut consacrée à la loi électorale, il est clair que la question fut examinée après la loi de déportation, soit le 13 à la fin de la réunion, soit le 14, soit le 15 dans la matinée.

1. Le *Journal des Débats* du 5 mai disait que la réunion du Conseil d'État avait, entre les élections du 10 mars et celles du 28 avril, nommé une commission chargée de rédiger une nouvelle loi électorale et dont faisaient partie tous ceux qui avaient été présidents de la réunion. D'autre part, Émile Ollivier (*l'Empire libéral*, t. II, p. 274) soutient que ce fut le comité directeur de la réunion qui examina les remaniements à apporter à la loi du 15 mars 1849, et l'auteur, écrivant d'après les notes prises sur l'heure par un des assistants, montre (p. 275-282), après les élections du 28 avril, les chefs de la majorité cherchant les moyens de « sauver la société » et finissant par se rallier à la réforme électorale. De plus, ces faits semblent confirmés par une information donnée par l'*Estafette* (7 mai), qui dit que la question de la prorogation décennale des pouvoirs du Président aurait été agitée au sein de la commission, de sorte que, si l'on admet la version du *Journal des Débats*, il faut conclure que la commission avait pour mandat d'étudier, non seulement la réforme électorale, mais encore toutes les questions de politique intérieure, ce qui était du ressort du Comité directeur. En outre, cette commission était composée de tous ceux qui avaient présidé la réunion, c'est-à-dire de tous les membres du Comité directeur. Ainsi, les membres de la commission étant les mêmes que ceux du Comité directeur, et leurs attributions étant les mêmes, il est clair que la commission dont parle le *Journal des Débats* n'est autre que le Comité directeur.

2. Cette liste est donnée par E. Ollivier (*l'Empire libéral*, t. II, p. 274), immédiatement après qu'il a indiqué comment se recrutait le Comité directeur. Or, nous avons 17 noms et il en faudrait 18. Nous connaissons par Lacombe (*Berryer sous la République et le Second Empire*, p. 6) le nom du dix-huitième : c est Beaumont (de la Somme). Comme d'anciens membres de la Gauche dynastique, il était devenu bonapartiste ; on peut supposer qu'il quitta la réunion du Conseil d'État. Et comme il fut élu président en mai 1850 et qu'il ne fut pas remplacé, il faut conclure qu'il était membre sortant au moment du renouvellement du bureau et que, n'étant plus qu'adjoint aux douze membres en fonctions, il n'y eut pas lieu de lui nommer un successeur.

Sur ces entrefaites, le 31 mars, dans les Vosges, le démocrate Guilgot l'emportait sur le général Raoul : c'était là un siège gagné pour les républicains. De plus, Vidal, élu le 10 mars dans la Seine et dans le Bas-Rhin, et ayant opté pour ce dernier département, fut remplacé à Paris, le 28 avril, malgré la pression du préfet de police Carlier, par Eugène Süe [1], le romancier socialiste. En même temps, les députés de Saône-et-Loire, dont l'élection avait été annulée par l'Assemblée, étaient réélus à une plus forte majorité. Le scrutin du 10 mars avait effrayé les conservateurs ; celui du 28 avril les affola ; le 5 % baissa de 2 francs. En effet, l'élection d'Eugène Süe était encore beaucoup plus significative que celle de Carnot, Vidal et de Flotte : car relativement peu de citoyens connaissaient bien les trois candidats, tandis que tout le monde avait lu Eugène Süe.

C'est pourquoi quelques personnes adjurèrent le Président par écrit et oralement de faire un coup d'État [2]. Mais il s'y refusa, ne voulant pas, suivant l'expression d'Émile Ollivier, « se casser le cou en courant avant l'heure après l'Aigle » [3] ; aussi Louis-Napoléon résolut-il d'offrir le pouvoir à Thiers et à ses amis. Comme cet homme d'État ne voulait pas aller à l'Élysée, il l'y amena en le faisant mander par la Grande-Duchesse Stéphanie, qui, à ce moment, y habitait [4]. Comme Thiers avait toujours refusé de lui rendre visite chez le Président, elle lui fit dire qu'elle s'en allait le lendemain et que ce serait vraiment malhonnête à lui de ne pas aller la voir avant son départ (c'était une ruse, puisqu'elle resta encore un mois) [5]. L'homme d'État alla donc à l'Élysée le lendemain de l'élection d'Eugène Süe, le 30 avril au matin [6]. Pendant qu'il s'entretenait avec la Grande-Duchesse Stéphanie, la porte s'ouvrit et

1. Son concurrent était Leclerc qui, aux journées de juin, avait combattu dans les rangs de la garde nationale.

2. Émile Ollivier, *l'Empire libéral*, t. II, p. 271, 272 et 273.

3. *Ibid.*, p. 274.

4. Stéphanie de Beauharnais, cousine de l'impératrice Joséphine, mariée au Grand-Duc de Bade.

5. Nassau William Senior (*Conversations with M. Thiers, M. Guizot and other distinguished persons during the Second Empire*, 1re série (Extrait d'une conversation avec Thiers, en date du 4 avril 1852), t I, p. 73.

6. *Ibid.*, p. 74. Le 30 avril était bien le lendemain de l'élection d'Eugène Süe, puisque le scrutin ne fermait que le 29 à 4 heures.

Louis-Napoléon parut. Il dit à Thiers que c'était son absence loin de ses conseils et celle de ses amis qui avait encouragé leurs ennemis communs, et que c'était seulement en revenant vers lui que l'on pourrait maintenant leur résister. Enfin, il le supplia de venir chez lui le soir même avec Molé, de Broglie, Berryer, Montalembert et Saint-Priest. L'entrevue eut lieu à l'Élysée vers la fin de l'après-midi [1]. Le Président, soutenu par Montalembert, demanda à Thiers et à Molé de prendre le pouvoir. Ceux-ci déclarèrent qu'ils s'y résigneraient, si tel était l'avis de leurs amis. Mais devant les objections du duc de Broglie, de Saint-Priest et de Berryer, et malgré les supplications de Louis-Napoléon, ils refusèrent le ministère.

Après avoir ainsi repoussé les offres du Président, les six hommes politiques se rendirent chez de Broglie pour délibérer sur la situation avec les autres Burgraves [2].

Pour y remédier, Thiers proposa de modifier immédiatement la Constitution, ce qui était, à son avis, une solution décisive, mais illégale. En effet, l'Assemblée n'avait que le droit d'émettre, dans la dernière année de la législature, un vœu en faveur de la révision ; celui-ci n'était converti en résolution définitive qu'après trois délibérations consécutives, prises chacune à un mois d'intervalle et aux trois quarts des suffrages exprimés, le nombre des votants devant être de cinq cents au moins. Après quoi était élue l'Assemblée chargée de modifier la Constitution [3]. Pour amener le Président à donner son adhésion à ce projet, Thiers demandait que l'on offrît à Louis-Napoléon, soit de prolonger ses pouvoirs, soit d'ad-

---

1. Il faut donner au mot « evening » le sens que l'on donne au mot « soir » dans l'expression : Cinq heures du soir. En effet, il serait difficile de supposer que dans la soirée aient eu lieu une entrevue à l'Élysée, une délibération des chefs de la majorité, l'élaboration par Thiers d'une loi électorale (même en admettant, ce qui paraît probable, que le projet était déjà prêt dans ses grandes lignes) et enfin la discussion et l'adoption du projet par la réunion du Conseil d'État.

2. Nassau William Senior (*Conversations*, 1re série, t. I, p. 75). Lorsque, le 4 avril 1852, Thiers, après avoir raconté l'entrevue du 30 avril, dit : « Nous nous consultâmes anxieusement sur les moyens de parer à ce danger (c'est du suffrage universel qu'il s'agit) ou du moins de le diminuer », il parle évidemment de la réunion des Burgraves, racontée par Emile Ollivier (*Empire libéral*, t. II, p. 275-282), d'autant plus qu'on ne peut la placer ailleurs, puisque, le même soir, les groupes de la majorité, assemblés dans la salle du Conseil d'État, approuvaient la décision de leurs chefs. Émile Ollivier raconte textuellement d'après les notes inédites prises sur l'heure par un des assistants.

3. Constitution du 4 novembre 1848, art. 111.

mettre sa rééligibilité [1]. Puis il ajoutait : « L'Assemblée et le Président unis entraîneraient l'opinion publique et l'armée. On aurait peut-être la bataille ; mais la victoire est certaine. »

Mais Berryer et ses amis, ne voulant à aucun prix d'un coup d'État, repoussèrent la solution proposée par Thiers. L'orateur légitimiste demanda que l'on créât « à côté du gouvernement de l'Élysée, un gouvernement tiré de l'Assemblée », en chargeant le Comité directeur de prendre l'initiative des mesures importantes, telles qu'une loi électorale, etc. Ainsi la panique provoquée par les dernières élections était telle que les légitimistes. qui, après le 10 mars, avaient refusé de s'associer à une mutilation du suffrage universel, s'y résignaient après le 28 avril.

Après une réplique de Thiers, qui fit remarquer que, lorsqu'on écarte les grands moyens, il ne faut plus traiter dédaigneusement les secondaires, la réunion repoussa la solution décisive et résolut de s'en tenir à l'expédient d'une loi électorale, dont le dépôt serait la tâche du Comité directeur.

Alors Thiers, entrant dans ses idées, dit : « On ne peut rien faire d'efficace en restant dans l'esprit et dans la lettre de la Constitution ; mais on peut, en exigeant que le domicile soit prouvé par l'inscription à un rôle des contributions directes, éliminer plusieurs millions d'électeurs des plus dangereux ; ce ne sera pas le rétablissement d'un cens, car le cens implique l'idée d'une somme déterminée. La légalité d'une telle mesure est soutenable ; si on viole un peu l'esprit de la Constitution, on ne le fait pas trop sentir. Avec de l'aplomb, beaucoup d'aplomb, on peut soutenir qu'il ne s'agit pas de changer les conditions de l'électorat, mais d'en constater l'existence. » La réunion approuva, et Thiers se chargea de préparer une loi qui subordonnerait le droit électoral à trois ans de domicile et établissant comme preuve de ce domicile surtout l'inscription au rôle des contributions directes.

Il est certain que le projet était déjà prêt dans ses grandes lignes, car Thiers était considéré depuis le 15 mars comme l'auteur d'une proposition tendant à la réforme électorale, et la question avait

1. C'est ce que demandait le *Constitutionnel*, dans une série d'articles de Granier de Cassagnac, intitulés « la Solution » (15, 17, 21, 24 avril et 2 mai).

déjà été agitée dans plusieurs réunions de la majorité. C'est ce qui explique la rapidité avec laquelle la loi fut mise sur pied, puisqu'elle fut approuvée le soir même par la réunion du Conseil d'État, qui se mit d'accord sur ses dispositions principales [1]. Aussi savait-on dès le lendemain que le projet touchait aux questions relatives à l'âge, à la résidence, au vote et à la constatation du domicile par une cote quelconque de contribution [2]. En apportant son projet, Thiers avait estimé à trois millions le nombre des électeurs exclus. « Anzin, avait-il ajouté, n'aura pas à se plaindre : sur 11.000 électeurs, je ne lui en retranche que neuf. »

Cependant les Burgraves n'osèrent pas déposer le projet comme venant de l'initiative parlementaire; ils redoutèrent de ne pas disposer de l'Assemblée sans le concours du Président et du Cabinet. C'est pourquoi, le 1er mai, ils déléguèrent Chasseloup-Laubat et Faucher au ministre de l'Intérieur, pour obtenir que le gouvernement prît à son compte et présentât lui-même le projet préparé. Après avoir consulté le Président et ses collègues, Baroche répondit que le ministère consentait à adopter la loi, en préférant néanmoins que l'initiative en fût prise par les Burgraves. Ceux-ci craignirent alors que le gouvernement ne les abandonnât après les avoir compromis et ils répondirent : « Si vous ne prenez pas l'initiative, nous ne ferons rien. » A quoi Baroche répliqua : « Puisque vous ne déguisez pas la crainte d'être lâchés, vous ne sauriez être blessés que le gouvernement ne la ressente aussi [3]. »

D'autre part, si le gouvernement ne cédait pas, il se voyait menacé d'une interpellation d'un membre de la majorité, de Thiers peut-être, sur la situation et sur les mesures qu'il comptait prendre pour parer à ses dangers dans le présent et dans un avenir rapproché. Pris dans cet étau, le ministère ne pouvait reculer [4]. On chercha donc le moyen de se compromettre et de s'engager réciproquement. On s'arrangea ainsi : un décret signé le 1er mai par le ministre de

---

1. *Bulletin de Paris*, 1er mai.
2. *Ibid.*
3. E. Ollivier, *Empire libéral*, t. II, p. 282 et 283. — Le *Bulletin de Paris* du 1er mai signale des réunions chez de Broglie; celui du 2 mai, une entrevue de quelques Burgraves avec Baroche.
4. *Bulletin de Paris*, 2 mai.

l'Intérieur, et inséré au *Moniteur* du 2, chargea les Burgraves, comme membres d'une commission extra-parlementaire, de préparer une réforme électorale.

Mais les hésitations du Président avaient été telles que l'on parla pendant quelques heures, soit d'un ministère républicain dont aurait fait partie Bixio, soit d'un cabinet purement bonapartiste à la tête duquel aurait été Persigny, ambassadeur de France à Berlin, à ce moment en congé à Paris [1].

C'était le *Bulletin de Paris*, organe de la réunion du Conseil d'État, qui racontait ces faits. Comme le *Journal des Débats* prétendait que l'initiative de la réforme électorale était venue à la fois du gouvernement et de la majorité, le *Bulletin de Paris*, comme pour affirmer la victoire des monarchistes, démentit cette assertion et ajouta dans un langage aussi maladroit que fier : « Les chefs de la majorité ont seuls préparé la loi, d'eux-mêmes, directement et pour obéir à leurs devoirs politiques de représentants du parti modéré ;... l'initiative de la réforme électorale appartient seulement à la majorité [2]. »

L'*Ordre* aussi triomphait ; il voyait dans l'acte du gouvernement l'abandon par le Président de sa politique personnelle [3]. Le *Dix-Décembre*, journal bonapartiste, eut beau défendre le suffrage universel [4] ; c'est en vain que la *Gazette de France* fit remarquer que pas un représentant bonapartiste ne figurait dans la commission [5] et que la nomination des Dix-sept n'était pas contresignée par le Président [6]. Les monarchistes croyaient l'avoir compromis avec eux [7]. Mais ils

1. *Bulletin de Paris*, 2 et 3 mai.
2. *Ibid.*, 3 mai.
3. *L'Ordre*, 3 mai : « Il y a sept mois, le Président de la République a brisé un ministère auquel il reprochait de ne pas être assez indépendant des chefs d'anciens partis. « La France inquiète, disait-il, cherche la main de l'élu du 10 décembre. » Aujourd'hui, après une expérience qui ne laisse plus rien à apprendre ni à lui, ni au pays, l'élu du 10 décembre invoque, à la face de la France et de l'Europe, l'appui des anciens partis. C'est une abdication formelle, non pas de ses justes droits et de son autorité comme Président de la République, mais des prétentions personnelles qui ont si longtemps agité l'opinion. »
4. *Dix-Décembre*, 3 mai.
5. *Gazette de France*, 2 mai.
6. *Ibid.*, 3 mai.
7. V. à ce sujet *Bulletin de Paris*, 6 mai : « Le Président de la République disait hier à l'un de ses amis : « Mon parti est pris, et c'est le seul raisonnable : je veux vivre ou mourir avec la majorité de l'Assemblée. » En effet, depuis quelques jours, l'accord entre lui et la majorité est complet, tant en ce qui concerne la loi électorale que toutes les autres questions. »

apprirent dans la suite, à leurs dépens, que Louis-Napoléon avait joué un double jeu.

III. La commission des dix-sept.

Dès le 1er mai, les chefs de la majorité s'étaient entendus avec le général Changarnier [1] : celui-ci leur avait affirmé que, si à la suite du vote de la loi une insurrection éclatait, elle serait écrasée par la force armée qui était sous ses ordres [2]. Du reste, il avait cette fois l'intention de venir à bout des émeutes d'une nouvelle façon : les quartiers de l'Est, qui en étaient toujours le foyer, devaient être entourés par des troupes ; on aurait amené l'artillerie de Vincennes pour les bombarder : Changarnier était donc prêt à brûler le faubourg Saint-Antoine et le faubourg Saint-Marceau [3].

Ainsi les conservateurs étaient sûrs de la victoire dans la bataille des rues. C'est sans doute pourquoi on ne fit entrer dans la commission que les dix-sept membres du Comité directeur de la réunion du Conseil d'État. En effet, il avait été question d'y admettre Odilon Barrot et des membres du tiers parti, notamment Gustave de Beaumont. Mais on craignit « les divisions que leurs doutes et leurs scrupules d'indécision et d'équivoque » auraient pu y apporter. On redouta des contre-projets et des amendements qui eussent fait de la loi une « mesure incomplète, bâtarde et sans effet certain [4] ».

Les conservateurs suspects de républicanisme se trouvaient donc écartés de la commission. Ainsi la réforme électorale n'y comptait que des partisans. Le pouvoir exécutif laissait toute liberté aux Burgraves pour l'accomplissement de leur œuvre. Même, c'est de concert avec Baroche, ministre de l'Intérieur, Rouher, ministre de la Justice, et Fould, ministre des Finances, que le travail fait en dehors du gouvernement fut remanié par les Dix-sept [5].

---

1. *Bulletin de Paris*, 1er mai.
2. Nassau William Senior, *Conversations*, 1e série, t. I, p. 76. Extrait d'une conversation avec Thiers, du 4 avril 1852.
3. Nassau William Senior, *Journals*, t. I, p. 236. Extrait d'une conversation du 12 mai 1850 entre Senior et un familier de l'Élysée, Horace de Viel-Castel, conservateur du Musée du Louvre.
4. *Bulletin de Paris*, 2 mai.
5. *Gazette de France*, 7 mai.

Aussi, la commission, dans une réunion tenue le 2 mai au Palais-Bourbon, décidait-elle que la rédaction de la loi serait achevée huit jours après et que le projet serait imprimé, discuté et adopté avant un mois [1]. Mais ceux qui désiraient la prorogation des pouvoirs du Président n'y avaient pas renoncé. Puisque l'opposition de Berryer les avait empêchés de réaliser directement leur projet, ils allaient essayer d'y arriver au moyen de la réforme électorale.

En effet, de deux choses l'une : ou bien le peuple resterait calme et le nouveau « pays légal » enverrait en 1852 une autre Assemblée conservatrice, qui voterait la prorogation des pouvoirs présidentiels ; ou bien le vote de la loi serait suivi d'une émeute ; en ce cas, les partis anti-républicains obtiendraient la victoire, qui leur donnerait un pouvoir absolu ; ils en profiteraient pour réviser immédiatement la Constitution au lieu d'attendre le temps légal [2]. Mais le gouvernement espérait peu de la première hypothèse, pensant que le changement produit par la loi ne serait pas matériellement suffisant pour influer sur les élections de 1852.

Aussi, certains membres du « parti de l'ordre », et notamment Carlier, préfet de police, et les Burgraves Léon Faucher et Thiers, espéraient-ils voir éclater une émeute qui aurait permis de proroger les pouvoirs présidentiels [3].

---

1. Cette réunion eut lieu dans le 14e bureau, à 4 heures de l'après-midi (*Corsaire*, 3 mai). Les Dix-sept se croyaient tellement sûrs du succès que Piscatory et Lasteyrie annoncèrent le 3 à la réunion de la rue de Rivoli que la rédaction du projet était terminée (*Journal des Débats*, 3 mai (Paris, le 2 mai). Les Burgraves s'étaient déjà assemblés à une heure au ministère de l'Intérieur (d'après une convocation trouvée dans les papiers de Léon Faucher) ; on ne sait rien de ce qui se passa dans cette réunion.

2. Senior, *Journals*, t. I. Les deux hypothèses sont exposées le 11 mai à peu près dans les mêmes termes par Léon Faucher, membre de la Commission des Dix-sept (p. 227 et 228) et par Guizot, qui rapporte l'opinion du gouvernement : il quittait à l'instant Lahitte, ministre des Affaires étrangères (p. 229 et 230). Dans ce passage, l'ancien ministre de Louis-Philippe était désigné par l'initiale Z ; mais dans la préface de la 2e série des *Conversations* (t. I, p. 4), Mme Simpson, fille de Senior, dit que, dans le *Journal*, elle avait remplacé le nom de Guizot par l'initiale Z.

3. En effet, Gustave de Beaumont, dans une conversation au 12 mai avec Senior, dénonce l'attitude provocatrice des conservateurs et notamment de Carlier (Senior, *Journals*, p. 233 et 234). Comme cette accusation est portée par un membre du tiers parti, elle pourrait, à la rigueur, être considérée comme suspecte. Mais elle se trouve confirmée par Viel-Castel, conservateur du Musée du Louvre et ami de Louis-Napoléon : le même jour que Beaumont, il déclare à Senior que Carlier désire un conflit (Senior, *Journals*, p. 236). Mais comme, de l'aveu même de Faucher et de Guizot, la prorogation des pouvoirs présidentiels serait la conséquence de la victoire sur une insurrection démocratique, il est certain que les conservateurs qui désiraient un conflit souhaitaient de plus que l'on maintînt Louis-Napoléon à

C'est sans doute pour atteindre ce but qu'ils vont essayer de donner au projet soumis aux délibérations de la Commission, un caractère provocant pour le peuple. Naturellement ceux, comme Berryer, qui, le 30 avril, s'étaient opposés à la prorogation des pouvoirs du Président et à la révision immédiate de la Constitution, vont s'efforcer de faire repousser par les Burgraves les dispositions par trop rigoureuses, sans doute afin de ne pas être amenés à la solution qu'ils avaient précédemment rejetée [1].

Mais il semble que le calme de la plupart des journaux démocratiques excita les partisans de la prorogation à aller encore plus loin dans la voie de la réaction. Cependant les articles publiés dans la *Voix du Peuple*, préconisant le refus de l'impôt, intimidèrent quelques Burgraves, qui essayèrent d'amender le projet dans un sens libéral, ce qui leur valut les attaques d'un certain nombre de leurs amis [2].

Thiers voulait le rétablissement du cens ; Berryer et son parti s'y opposaient. Certains membres de la Commission, et parmi eux Montalembert lui-même, pensaient qu'il suffisait d'exiger deux ans de domicile comme condition d'électorat. Mais les « modérés enragés » en réclamaient trois. De plus, ils voulaient porter de vingt-et-un à vingt-cinq ans l'âge voulu pour jouir du droit de vote [3].

---

l'Élysée plus longtemps que ne le permettait la Constitution. Aussi Guizot et Faucher ne le niaient-ils pas. Le premier avouait que le gouvernement espérait peu de la première hypothèse (c'est-à-dire de celle où le peuple resterait calme). « Le changement produit par la loi, ajoutait-il, ne serait matériellement pas suffisant pour influencer les prochaines élections. » Le second répondait évasivement. Comme Senior lui demandait s'il était vrai que les promoteurs de la réforme désirassent faire naître une insurrection pour amener la prorogation des pouvoirs présidentiels, il disait : « These intentions are not to be avowed and perhaps not to be entertained. » Et Senior ajoutait : « Ce démenti nous parut mou. » En effet, la réponse était ambiguë, car elle signifiait : « Ces intentions ne doivent pas être avouées (qu'on les ait ou qu'on ne les ait pas) et *peut-être* ne doivent pas être nourries. » (P. 227 et 228).

1. En effet, Faucher (V. son avant-projet) et Thiers (V. *Siècle* du 7 mai), les deux membres de la Commission signalés comme étant favorables à la révision immédiate de la Constitution et à la prorogation des pouvoirs présidentiels, sont justement ceux qui proposèrent les dispositions les plus irritantes pour le peuple. Au contraire, Berryer, qui, le 30 avril, s'était opposé aux projets illégaux de Thiers, s'efforcera de faire repousser par la Commission les dispositions qui lui paraîtront par trop réactionnaires. Or, si Faucher et Thiers avaient le dessein de se servir de la loi électorale pour provoquer une émeute, il est bien certain que, plus la loi serait restrictive du suffrage universel, plus l'insurrection serait probable.

2. *Corsaire*, 7 mai.

3. Le parti légitimiste avait déclaré que, si l'on violait la Constitution, il refuserait son concours à la majorité pour le projet de loi relatif à la réforme électorale (*Bulletin de Paris*,

C'étaient là les motifs du conflit qui éclata au sein de la Commission dans la séance qu'elle tint au ministère de l'Intérieur dans la matinée du 3 mai [1].

Les Dix-sept, par respect pour la Constitution, refusèrent de toucher aux questions relatives à l'âge de l'électorat [2]. Pour la même raison, le rétablissement du cens fut repoussé sur la proposition de Berryer [3]. Alors, le 4 mai au matin, les Burgraves nommèrent une sous-commission ; les membres étaient Faucher, Berryer et de Broglie [4]. Un compromis intervint : les partisans du retour au régime censitaire y renoncèrent, à condition que l'on exigerait trois ans de domicile [5]. Le duc de Broglie se chargea de présenter un rapport sur quelques-unes des questions que la Commission se proposait de résoudre [6]. Léon Faucher, qu'Odilon Barrot appelle « le plus fou-

---

8 mai). Le fait que Thiers et ses amis auraient demandé le retour au régime censitaire semble d'autant plus possible qu'il avait été précédemment question dans la réunion du Conseil d'État de l'établissement d'un cens de 10 ou 20 francs.

1. *Événement*, 3 mai, édition du soir ; 4 mai, édition du matin. Le *Siècle* ne donne pas la date à laquelle éclata le conflit, l'*Événement* le signale sans en indiquer la nature. Il s'agit évidemment des mêmes faits ; car les Burgraves étant toujours d'accord sur la nécessité d'une nouvelle loi électorale, on ne voit pas bien quelle grave question eût pu les diviser. Ces événements se trouvent pleinement confirmés par le *Bulletin de Paris* du 4 mai, qui recevait souvent des communiqués de la réunion du Conseil d'État. « Il y a eu hier une nouvelle réunion de représentants au Conseil d'État, dit ce journal conservateur ; on s'y est occupé de la loi électorale. Des modifications ont été présentées, on craint un avortement du projet, ce qui serait déplorable. »

2. *Pays*, 7 mai. Art. 26 : « Sont électeurs sans condition de cens tous les Français âgés de 21 ans et jouissant de leurs droits civils et politiques. »

3. *Siècle*, 7 mai.

4. Léon Faucher, le 11 mai 1850, dit à Nassau William Senior (*Journals*, t. I, p. 226) que les Dix-sept avaient nommé une sous-commission ; mais il ne donnait pas la date à laquelle elle avait été élue. On peut la déterminer ainsi : lorsqu'une commission nomme une sous-commission, c'est qu'il existe un désaccord. Or, il n'y eut pas chez les Burgraves d'autre conflit que celui qui éclata le 3 mai au matin. Cela posé, il est certain que, le 4 mai au soir, on craignit encore un avortement du projet (*Bulletin de Paris*, 4 mai). Donc, le conflit n'avait été réglé par la Commission ni dans la séance qu'elle tint le 3 mai à 8 heures du soir (signalée par une convocation trouvée dans les papiers Faucher) ni dans celle du 4 au matin, signalée par la *Patrie* du 5 mai (Paris, le 4 mai) ; et comme les Dix-sept ne s'assemblèrent pas avant le 5 au soir, et que, le même jour, après cette réunion, Molé déclara aux membres de la majorité assemblés dans la salle du Conseil d'État que la rédaction du projet était presque terminée, il est certain que la sous-commission fut nommée le 4 mai au matin, qu'elle discuta les conditions transactionnelles qui devaient servir de base au projet et que, le 5, Léon Faucher apporta le résultat de ses travaux.

5. *Siècle*, 7 mai.

6. *Union* du 6 mai (Paris, 5 mai). Le *Journal des Débats* du 5 mai (Paris, le 4 mai) annonçait « qu'un membre éminent de la Commission » s'occupait à ce moment « de l'exposé des motifs ». L'*Union*, rectifiant cette note, ne donne pas non plus le nom du duc de Broglie. Mais il est sûr que c'est bien de lui qu'il s'agit, puisque le *Bulletin de Paris* du 7 mai décla-

gueux, mais aussi le plus compromettant des conservateurs » [1], rédigea le texte de la loi [2]. D'après cet avant-projet, pour être électeur, il fallait avoir résidé trois ans dans la même commune [3]. Le domicile politique s'acquérait par le paiement de la contribution personnelle, par un livret constatant l'exercice d'une certaine industrie, ou par le certificat prouvant que l'individu qui voulait être électeur avait été porté depuis trois ans sur les listes des indigents, quand il était joint un certificat de bonne vie et mœurs délivré par l'autorité locale [4]. Cette disposition aboutissait à des conséquences bizarres : les indigents conservaient le droit de vote, tandis que les citoyens dont le loyer était faible et dont la contribution personnelle et mobilière était payée par une partie du produit de l'octroi, se trouvaient exclus de la liste. De plus, les fils, petits-fils, gendres et autres descendants majeurs vivant dans la maison paternelle et qui, par application de l'article 12 de la loi du 21 avril 1832, n'étaient pas portés au rôle de la contribution personnelle, perdaient leur droit de vote. Enfin, puisque les ouvriers agricoles ne possédaient pas de livret, ils se trouvaient complètement écartés du scrutin.

Comme dans le projet du colonel de L'Espinasse, étaient exclus, outre les individus visés par la loi du 15 mars 1849, les mendiants et les vagabonds. De plus, les condamnés en police correctionnelle, les soldats condamnés par les conseils de guerre, ceux qui auraient été poursuivis comme réfractaires ou insoumis, et les militaires envoyés par punition dans les compagnies de discipline, n'étaient, dans la proposition du colonel de L'Espinasse, privés du droit de vote que pendant des périodes limitées. Léon Faucher les excluait

---

rait que cet homme politique avait écrit un exposé des motifs, mais seulement pour la Commission et non pour l'Assemblée elle-même ; il semble donc bien que ce document n'est autre que le rapport dont parle l'*Union*, « sur quelques-unes des questions que la loi se proposait de régler ».

1. Odilon Barrot, *Mémoires posthumes*, t. IV, p. 17.

2. Nassau William Senior, *Journals kept in France and in Italy*, t. I, p. 226. Extrait d'une conversation avec Léon Faucher, du 11 mai 1850. Thiers contredit ce fait en déclarant à Senior, le 4 avril 1852, que c'est le duc de Broglie qui a été le rédacteur du projet (*Conversations*, 1re série, t. I, p. 78). Mais, outre qu'il faut attacher plus d'importance à un propos tenu le 11 mai 1850 qu'à une conversation qui eut lieu le 4 avril 1852, l'avant-projet Faucher, écrit de sa propre main, se trouve dans ses papiers inédits avec l'en-tête suivant : « Premier projet présenté à la Commission des Dix-sept. Proposition. »

3. Article 1.

4. Article 2.

pour toujours de la liste électorale [1]. En déclarant que les bulletins imprimés ou lithographiés seraient considérés comme nuls et qu'ils ne compteraient pas comme suffrages exprimés, et en exigeant que chaque électeur, à l'appel de son nom, écrivît ou fît écrire son bulletin sur le bureau [2], on rendait presque illusoire le secret du vote.

Comme dans le projet du colonel de L'Espinasse, les électeurs appartenant aux armées de terre et de mer devaient voter pour le département où ils étaient nés et dans lequel ils étaient inscrits sur la liste électorale d'une commune. Les votes devaient être envoyés au chef-lieu de ce département dans un paquet cacheté, ils devaient être jetés dans l'urne et confondus avec les autres bulletins [3].

Enfin, nul n'était élu ni ne pouvait être déclaré représentant, s'il n'avait réuni un nombre de voix égal au cinquième des électeurs inscrits sur la totalité des listes électorales du département [4].

L'avant-projet Faucher avait été présenté aux Burgraves le 5 mai dans l'après-midi [5]. On hâta tellement la rédaction de la loi que, le lendemain, la Commission n'avait plus qu'à en examiner les détails [6]. On allait aboutir, lorsque, dans le Conseil des ministres tenu le 6 mai au matin, tout faillit se rompre : trois membres du Cabinet [7] se prononcèrent contre les pensées contenues dans l'exposé des motifs que Baroche avait rédigé et dont il avait donné lecture ; une modification ministérielle faillit en résulter[8]. Pourquoi soudain ces

1. Article 3.
2. Article 4.
3. Article 5.
4. Article 6.
5. V. ci-dessus, page 297, note 4.
6. *Bulletin de Paris*, 6 mai.
7. On ne sait quels étaient les trois ministres qui firent de l'opposition à la loi. Le scrutin du 14 novembre 1851 (lorsque le Président demanda l'abrogation de la loi du 31 mai 1850) ne donne pas d'indications à ce sujet, car tous ceux qui étaient au ministère en mai 1850 figurent parmi les abstentionnistes, sauf le général de Lahitte, qui ne faisait pas partie de l'Assemblée, et Romain Desfossés, qui avait été nommé commandant de l'escadre du Levant. Les faits se trouvent en partie confirmés par une note du *Bulletin de Paris* (7 mai) ; après avoir fait l'éloge de la conduite de Baroche et de Rouher, elle ajoute : « On répand beaucoup de bruits, peut-être un peu hasardés, sur l'adhésion moins sérieuse et moins complète de quelques autres ministres. Disons seulement : s'il fallait en croire à ces rumeurs, on ne serait sûr ni du concours absolu de tous les ministres, ni même de celui de beaucoup de personnes qui entourent d'une manière immédiate le Président et qui peuvent surnager à une défaite sur ce terrain. Nous ne citerons pas le nom de ceux qui veulent se réserver ; il suffit de faire connaître le nom de ceux qui se dévouent. »
8. *Estafette*, 7 mai.

hésitations ? Pensaient-ils que l'on avait éludé la Constitution ? Craignaient-ils la victoire d'une insurrection ? Peut-être ces deux sentiments les faisaient-ils agir ? Car il semble que l'on tint compte des deux ordres de motifs qu'ils auraient pu invoquer. En effet, le même jour, une réunion de généraux avait lieu chez Changarnier : ils discutèrent les conséquences de la loi électorale « les plus éloignées et les plus imprévues par le public » [1]. D'autre part, le même soir, dans une réunion qu'elle tint au ministère de l'Intérieur, la Commission jugea « convenable d'émousser certaines arêtes un peu trop vives » [2], d'autant plus que Dupin, président de l'Assemblée, rappelé de congé télégraphiquement pour être entendu par les Burgraves, avait insisté sur la nécessité de respecter la Constitution [3]. Dans cette séance, les Burgraves repoussèrent les dispositions relatives aux bulletins imprimés et lithographiés [4], puis Baroche et Rouher vinrent affirmer que le gouvernement défendrait énergiquement la réforme électorale devant l'Assemblée législative [5]. Enfin, à minuit, la rédaction du projet était terminée [6].

Le texte soumis aux délibérations de l'Assemblée différait sur quelques points de la proposition de Léon Faucher. Il était surtout plus habilement rédigé : il se servait bien de la contribution personnelle pour éliminer les électeurs « dangereux » des listes, qui devaient être dressées dans les douze jours qui suivaient la promulgation de la loi [7]. Mais ce n'était plus une façon d'acquérir le domicile politique triennal ; c'était une manière de le « constater ». Pour les ouvriers et les domestiques, Baroche et les Dix-sept reprenaient

---

1. *Bulletin de Paris*, 7 mai.
2. *Estafette*, 7 mai.
3. *Corsaire*, 7 mai. Il ne put guère être entendu par la Commission que le 6 mai. En effet, il fut rappelé de sa terre de Raffigny le 4 dans la soirée ; et comme le chemin de fer n'allait que jusqu'à Nérondes, il lui eût été difficile d'être à Paris pour la séance qui se tint le 5 mai dans l'après-midi. Le 7 mai, il cédait de nouveau le fauteuil au général Bedeau, vice-président, et repartait pour la Nièvre (*Corsaire*, 8 mai).
4. Le *Bulletin de Paris* du 7 mai dit simplement que cette question a été discutée le 6 mai au soir. Mais comme c'est la dernière séance où les Dix-sept s'occupèrent de la rédaction du projet, et que cette disposition de l'avant-projet Faucher ne se retrouve pas dans le texte soumis aux délibérations de l'Assemblée, il est évident que la disposition fut repoussée dans la séance du 6 mai.
5. *Bulletin de Paris*, 7 mai.
6. *Ibid.* ; *Estafette*, 7 mai ; *Corsaire*, 8 mai.
7. Article 1.

une des dispositions du projet du colonel de L'Espinasse. Mais d'après le texte soumis aux délibérations de l'Assemblée, la déclaration des maîtres et des patrons n'était valable que si les majeurs servant, habitant et travaillant habituellement chez eux y avaient aussi leur domicile depuis trois ans. Il en était de même pour les fils majeurs vivant dans la maison paternelle [1].

Les pères, mères, maîtres et patrons qui ne pouvaient faire leur déclaration par écrit, devaient se présenter, assistés de témoins domiciliés dans la commune, devant le maire pour faire leurs déclarations.

Le domicile électoral était en outre constaté par l'exercice des fonctions publiques dans un lieu déterminé et par la présence sous les drapeaux dans les armées de terre et de mer [2].

Quiconque quittait la commune sur la liste électorale de laquelle il était inscrit, continuait à être porté sur cette liste pendant trois ans, à charge de justifier, dans les formes et conditions prescrites par la loi projetée, de son domicile dans la commune où il fixait sa nouvelle résidence [3].

Le projet privait de leur droit de vote, outre les individus désignés par les § 1, 2, 3, 5, 6, 7 et 8 de l'article 3 de la loi du 15 mars 1849, ceux qui l'étaient au § 4 du même article, quelle que fût la durée de l'emprisonnement auquel ils avaient été condamnés, les officiers ministériels destitués en vertu d'un jugement ou d'une décision judiciaire, les condamnés pour vagabondage ou mendicité. Enfin, les condamnés pour rebellion, outrages envers les dépositaires de l'autorité ou de la force publique, pour délits prévus par la loi sur les attroupements et la loi sur les clubs, étaient écartés de la liste électorale pendant cinq ans à partir du jour de leur condamnation [4].

Pour le mode de votation des militaires, Baroche reprenait les dispositions proposées par le colonel de L'Espinasse et ensuite par Léon Faucher [5].

---

1. Article 3.
2. Article 4.
3. Article 5.
4. Article 6.
5. Article 7.

D'après le projet, pour être élu au premier tour de scrutin, il fallait avoir obtenu un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits sur la totalité des listes électorales du département, et la moitié plus un des suffrages exprimés. Au second tour de scrutin, qui était fixé de droit au second dimanche qui suivait le jour de la proclamation du résultat du premier scrutin, nul n'était élu s'il n'avait réuni un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits et à la majorité relative. Au troisième tour, qui avait lieu le quatrième dimanche qui suivait la proclamation du résultat du second scrutin, l'élection se faisait à la majorité relative, quel que fût le nombre des suffrages obtenus [1].

En cas de vacance, la loi du 15 mars 1849 ne laissait que quarante jours au gouvernement pour convoquer le collège électoral. Le projet lui donnait six mois pour le faire [2].

Tout individu qui n'avait pas trois ans de domicile dans la commune où il résidait au moment de la promulgation de la loi, devait être inscrit sur la liste électorale de la commune qu'il avait habitée antérieurement, s'il y justifiait de trois ans de domicile, conformément à la loi proposée [3].

Dans les villes où le contingent personnel et mobilier était payé en totalité ou en partie par la caisse municipale, l'état des imposables à la taxe personnelle, dressé par le contrôleur des contributions directes assisté des répartiteurs, et qui servait à déterminer le contingent de la commune, était soumis chaque année au Conseil municipal. L'inscription sur l'état des imposables équivalait à l'inscription au rôle de la taxe personnelle [4].

Somme toute, le texte du gouvernement semblait moins rigoureux que l'avant-projet Faucher. Mais au fond, malgré quelques améliorations, la proposition soumise aux délibérations de l'Assemblée ne replaçait sur la liste électorale qu'un petit nombre de ceux qui en auraient été chassés, et la première proposition faite à la Commission des Dix-sept avait été intégralement adoptée. Le droit des fils majeurs habitant la maison paternelle dépendait absolument de la

1. Article 8.
2. Article 9.
3. Article 11.
4. Article 10.

volonté des parents. Les ouvriers et les domestiques étaient dans la même situation vis-à-vis de leurs maîtres et de leurs patrons. De plus, se trouvaient exclus, outre les indigents et un certain nombre de condamnés, les citoyens qui, quoique non indigents, étaient, dans les communes non rédimées, exonérés de la taxe personnelle par le Conseil municipal [1]. Enfin, les imposables non imposés ne pouvaient réclamer contre l'omission de leur nom sur la liste électorale, pas plus par la voie administrative [2] que par la voie judiciaire [3].

Le texte qui fut lu à l'Assemblée, le 8 mai dans l'après-midi, avait auparavant subi quelques retouches au Conseil des ministres tenu le matin même [4]. La proposition de loi était revêtue de la signature du Président et de celle de Baroche. Le projet des Dix-sept devenait le projet du gouvernement.

---

1. V. le discours de Combarel de Leyval dans le 14e bureau (Archives de la Chambre, procès-verbal du 14e bureau) : « La loi ne prévoit l'exonération que dans les villes ; mais il n'y a pas de commune qui ne renfermât d'individus dans cette position. »

2. Archives du département de la Seine (K. L, 4.224, n° 16). Questions électorales (questionnaire avec demandes et réponses) pour l'application de la loi du 31 mai 1850. *Demande*. L'individu omis sur la liste des imposables non imposés sur la taxe personnelle est-il apte à réclamer ? — *Réponse*. Non ; aux termes des articles 17 et 18 de la loi du 21 avril 1832, l'état des imposables est dressé dans chaque commune avec l'assistance du contrôleur par les commissaires répartiteurs, qui comprennent tous les individus qu'ils ne réputent pas indigents. Ce travail achevé, le résultat en est soumis au Conseil municipal, qui peut retrancher les noms des imposables qu'il veut exonérer, mais non en ajouter un seul. Le droit du Conseil municipal ainsi défini et limité, s'étant exercé tout entier, est épuisé et l'état des imposables une fois arrêté ne peut plus subir de modifications. L'article 28 de la même loi, relatif aux réclamations que les contribuables sont admis à présenter, porte qu'un même délai de trois mois est accordé à ceux qui auraient été omis sur le rôle. Il ajoute que le montant des cotisations qui pourraient être établies par suite de ces réclamations viendra en déduction du contingent communal de l'année suivante. De ces différentes dispositions il résulte que le droit de réclamation ne peut s'exercer qu'à l'égard du rôle même dont la mise en recouvrement porte une date authentique et certaine, et non à l'egard des états matrices qui ne sont pas destinés à être publiés et qui, dressés uniquement dans le but de faciliter la répartition du contingent communal, sont établis sans que les imposables exonérés puissent élever aucune contradiction. L'admission des réclamations pour omission aux rôles s'explique d'ailleurs par cette considération qu'elle tourne tout entière au profit de la commune, puisqu'elle a pour effet de créer des taxes dont le montant, comme l'indique l'article 28 rappelé plus haut, vient en déduction du contingent communal de l'année suivante, tandis que la même faculté, étant due aux personnes omises à l'état des imposables exonérés, produirait l'effet contraire, parce qu'elle ne servirait qu'à faire accroître le contingent communal sans procurer un contribuable de plus à la commune.

3. *Bulletin officiel du Ministère de l'Intérieur* (1850). Résumé de la jurisprudence de la Cour de cassation en matière électorale (Loi du 31 mai 1850. Arrêt du 18 août 1850). « Il ne peut appartenir à l'autorité judiciaire de prescrire la confection de l'état des imposables dont parle l'article 15 de la loi ; lorsque cet état n'a point été dressé par l'autorité municipale, le réclamant ne peut suppléer à la preuve légale et exclusive que la loi y attache pour l'établissement du domicile triennal, par des enquêtes ou autres moyens de justification. »

4. *Gazette de France* du 9 mai (Paris, 8 mai).

Mais, vers ce moment, Louis-Napoléon tenait à sa sœur de lait, Mme Cornu, un propos caractéristique. « J'entends, mais je ne puis croire, lui dit-elle, que vous souteniez cette loi. — Je le fais, répondit-il. — Quoi ! dit-elle, vous, fils du suffrage universel, vous soutiendriez le suffrage restreint ? — Vous n'y comprenez rien, je perds l'Assemblée. — Mais, dit-elle, vous périrez avec l'Assemblée. — Pas le moins du monde, répondit-il ; quand l'Assemblée sera au-dessus du précipice, je coupe la corde [1]. »

Paul RAPHAEL.

(*La suite prochainement.*)

---

1. Senior, *Conversations*, 1re série, t. II, p. 338 (extrait d'une conversation entre Senior et Mme Cornu, du 21 mai 1860).

Emile Ollivier et le duc de Gramont les 12 et 13 juillet 1870

I

Le 11 juillet 1870, dans la soirée, l'ambassadeur d'Espagne à Paris, Olozaga, reçut de son envoyé à Sigmaringen un télégramme chiffré qui lui annonçait la renonciation du prince Léopold de Hohenzollern au trône d'Espagne. Il en informa confidentiellement l'Empereur aux Tuileries, le 12 au matin [1]. Émile Ollivier et Gramont connurent la nouvelle vers deux heures par une dépêche en clair du prince Antoine de Hohenzollern à Olozaga, copiée à l'Intérieur [2]. Émile Ollivier la divulgua quelques instants après à la Chambre.

Tous les diplomates étrangers accrédités à Paris ont considéré la renonciation comme une incontestable victoire diplomatique de la France. Émile Ollivier nous a dépeint la joie et l'empressement d'Olozaga lui apportant la nouvelle dans les couloirs de la Chambre. « Le visage animé, agitant un papier, il se précipite vers moi et m'attire dans un coin. Gramont est-il là ? — Non, il est aux Affaires étrangères en conférence avec Werther. — C'est que j'ai une bonne nouvelle à vous donner, et il me lit le télégramme dont j'avais une copie dans ma poche. — La nouvelle est donc sérieuse ? lui dis-je. — Oui, oui, n'en doutez pas, tout est terminé [3]. » Nigra vit l'Empereur dans l'après-midi et le félicita vive-

1. Confidence d'Olozaga à Émile Ollivier, le 12 au soir (Émile Ollivier : *L'Empire libéral*, t. XIV, p. 266).

2. Émile Ollivier, *op. cit.*, p. 228 ; Gramont, *la France et la Prusse avant la guerre*, p. 114. Gramont déclare n'avoir reçu la nouvelle que vers 3 heures moins un quart. Mais cf. ci-après, p. 325, note 2.

3. Émile Ollivier, *op. cit.*, p. 231. « M. Olozoga, a dit Gramont de son côté, se félicitait de cette solution » (*op. cit.*, p. 112).

ment. « C'est, lui déclara-t-il, une grande victoire morale pour la France, d'autant plus précieuse qu'elle est gagnée sans avoir répandu de sang humain [1]. » Même impression chez lord Lyons, qui conseilla à Gramont, à la fin de l'après-midi, de se contenter de « son triomphe diplomatique [2] ». Et Beust, aussitôt qu'il connut la renonciation, envoya à Metternich un télégramme dans lequel il exhortait le gouvernement français à rester « sur ce succès diplomatique incontestablement obtenu [3] ».

Du côté français, Benedetti, à deux reprises, dans sa *Mission en Prusse* et dans ses *Essais diplomatiques*, a exprimé son opinion que la renonciation constituait pour la France une satisfaction suffisante [4]. Et ce n'est pas là une appréciation qu'il formule dans un intérêt personnel, car nous verrons qu'elle se dégage de la lettre confidentielle qu'il envoya à Gramont le 11 juillet. Pour Thiers, la renonciation est un triomphe : « Avoir forcé la Prusse à reculer dans une entreprise que le monde croyait très intentionnelle de sa part, cet avantage restait immense... Nous sortions d'embarras par un triomphe. Sadowa était presque réparé. » L'on connaît aussi le sentiment de Guizot : « Ces gens-là ont un bonheur insolent : c'est la plus belle victoire diplomatique que j'aie vue de ma vie [5]. » Parmi les ministres, Parieu, Plichon, Louvet, Segris se rallièrent à l'opinion de Thiers [6].

Mais l'homme qui a le plus insisté sur la valeur et la signification du succès français, est certainement Émile Ollivier, dans le 14e volume de l'*Empire libéral*. Il fait allusion à l'effondrement du plan de Bismarck, à la manière presque tragique dont il apprit la renonciation à Berlin le 12, dès son arrivée de Varzin. « Dans un éclair, il entrevit les conséquences lamentables pour lui de l'événement. Il était déçu, battu, humilié, abandonné par son roi, par son

1. Émile Ollivier, *op. cit.*, p. 241.
2. *Ibid.*, p. 264.
3. Beust, *Mémoires*, t. II, p. 342.
4. Benedetti, *Ma mission en Prusse*, p. 368 ; *Essais diplomatiques* (*Ma mission à Ems*), p. 375 et 376.
5. Leur témoignage est rapporté par Émile Ollivier, *op. cit.*, p. 220.
6. Louvet et Segris avaient eu un entretien avec Thiers à la Chambre des Députés le 12. Dans le conseil des ministres du 13 à Saint-Cloud, les deux ministres, ainsi que Plichon et Parieu, votèrent pour que l'on se contentât de la renonciation (Pierre de la Gorce, *Histoire du Second Empire*, t. VI, p. 272, d'après les papiers inédits de Plichon et de Louvet).

candidat; il allait devenir la fable de l'Allemagne et de l'Europe. Son édifice de ruse croulait sur sa tête. » Et voici maintenant la victoire française : « Nous avions dit, le 6 : Nous ne tolérerons pas une candidature Hohenzollern. Et le 12, la candidature Hohenzollern avait disparu. Nous n'étions pas tombés dans le précipice que Bismarck avait creusé sous nos pas. Nous l'y avions jeté lui-même [1]. »

Victoire, à une condition cependant : qu'on considérât l'affaire Hohenzollern comme terminée et qu'on se contentât de la renonciation approuvée par le roi Guillaume. Dans la journée du 12, les ambassadeurs étrangers et les gouvernements amis de la France s'évertuèrent à la conseiller à Napoléon III et à ses ministres. Le premier mot de Nigra, après avoir félicité Napoléon de l'heureuse nouvelle, fut : « Et j'espère que l'Empereur s'en contente, et qu'il m'a fait appeler ici pour m'annoncer la paix. » [2] Lord Lyons, lorsque Gramont lui dit sa décision de réclamer des garanties, exprima sa stupeur, combattit la résolution du ministre aussi énergiquement qu'il le put, télégraphia aussitôt à Granville [3]. Olozaga, dans la soirée du 12, rassura Émile Ollivier sur l'attitude de l'Espagne et lui conseilla de ne plus rien tenter. « Croyez-moi, lui dit-il, de notre côté tout est terminé ; la renonciation sera acceptée, la candidature ne sera pas reprise. Ne vous inquiétez pas, ne précipitez pas vos résolutions et cela s'arrangera [4]. » D'autre part, d'Ems, les dépêches de Benedetti laissaient clairement entendre que, si la France se contentait de la renonciation et de l'approbation de Guillaume Ier, l'incident qui avait failli provoquer la guerre pouvait être considéré comme clos [5]. A la Chambre, le 12, Thiers adjura Émile Ollivier « de se tenir tranquille » et dans un des bureaux, il réunit Mège, Maurice Richard, Louvet, Segris et Chevandier de Valdrôme, pour les supplier de s'opposer à toute prétention nouvelle. « Jamais, je crois, dit-il à la Commission d'enquête, je n'ai

1. É. Ollivier, *op. cit.*, p. 216 et sq.
2. *Ibid.*, p. 241.
3. *Ibid.*, p. 263, et de la Gorce, *op. cit.*, p. 274.
4. É. Ollivier, *op. cit.*, p. 266.
5. Cf. ci-après, p. 311, l'analyse que nous donnons de ces dépêches et en particulier de la lettre confidentielle.

fait plus d'efforts pour convaincre les hommes ; j'étais haletant, baigné de sueur... [1]. »

Or, dans l'*Empire libéral*, Émile Ollivier justifie par d'excellents arguments les conseils qui furent alors donnés au gouvernement français. Il signale le danger d'une demande de garanties. Il estime qu'étant donnée la surexcitation de l'opinion allemande, il était difficile à Guillaume Ier de l'accepter. « Son acquiescement [à une demande de garantie française] eût produit, dit-il, des conséquences déplorables pour lui. Si à la renonciation, qui, malgré tous les démentis, lui était attribuée, il avait ajouté un engagement quelconque, une clameur allemande se fût élevée contre son humiliation. C'est précisément la perfidie de la Droite d'avoir soulevé une exigence à laquelle il était impossible que notre adversaire fît droit : la demande de garanties ne pouvait être interprétée que comme une volonté d'amener la guerre [2]. » Dangereuse, la politique des garanties était en outre, pour Émile Ollivier, sans utilité. « Il est incontestable que, quand une affaire s'assoupit momentanément, il est prudent de prévoir par des garanties un recommencement possible. Mais tel n'était point le cas. L'aventure avait eu des conséquences si pénibles pour tous ceux qui y avaient été mêlés, qu'on ne pouvait leur supposer la tentation de la recommencer, et le roi de Prusse, qui s'y était engagé à contre-cœur, ne voudrait certes plus en entendre parler [3]. » Inacceptable pour le roi, sans profit pour la France, la demande de garanties était en revanche, la seule chance que pût avoir Bismarck de se relever. Émile Ollivier le proclame formellement. « Au moment même où Bismarck essayait de se reconnaître au milieu de la confusion tumultueuse des projets risqués ou impossibles, d'autres travaillaient en France à le tirer d'embarras, à le relever de sa défaite, à lui rendre

---

1. D'après le témoignage de Thiers devant la Commission d'enquête (ci-après, p. 321, note 1). Émile Ollivier conteste que Thiers ait fait des efforts extraordinaires, qu'il ait parlé avec une pareille véhémence et il invoque une lettre que lui écrivit un des témoins de l'entretien, Segris, le 28 juin 1878. « Thiers, conclut Émile Ollivier, a grossièrement travesti ce fait si simple, de même qu'il a travesti tous les faits relatifs à la guerre sur lesquels il s'est expliqué » (Émile Ollivier, *op. cit. Éclaircissements*, p. 592). Mais ce n'est guère que la mise en scène qui est contestée par Émile Ollivier.

2. É. Ollivier, *op. cit.*, p. 261.

3. *Ibid.*, p. 261.

la position définitive que nous lui avions fait perdre et à ramener la fortune dans son jeu [1]. » Qui sont ces autres ? Les premiers qui ont formulé une demande de garanties, les députés de la Droite, Clément Duvernois et Jérôme David. Émile Ollivier va jusqu'à les traiter de « malfaiteurs ».

Si Émile Ollivier a eu la même opinion sur la renonciation Hohenzollern que les ambassadeurs étrangers, que Benedetti, que Thiers, que plusieurs de ses collègues, s'il a discerné, le 12 juillet, aussi nettement le danger de la politique de garanties, se peut-il qu'il ait approuvé les résolutions françaises du 12 au soir et la demande de garanties adressée au roi de Prusse ? Le 6 août 1879, dans un entretien avec Émile Ollivier, Darimon l'interrogea sur les motifs de la demande de garanties. « Elle a été faite, répondit l'ancien ministre, sans moi et en dehors de moi. » Et il raconta à Darimon qu'elle avait été décidée par l'Empereur et Gramont à Saint-Cloud à la fin de la journée du 12, que Gramont avait envoyé à Benedetti un télégramme à 7 heures 40 qui la formulait, sans en informer aucun de ses collègues, et que lui, Émile Ollivier, n'avait connu la résolution et le télégramme que dans une visite à Gramont le 12 à 11 heures du soir. « C'était là, avait ajouté Émile Ollivier, dans une certaine mesure, un retour aux agissements du gouvernement personnel. L'Empereur et Gramont auraient dû se souvenir qu'ils étaient en présence d'un cabinet responsable [2]. » Quelque temps après, le 23 avril 1880, l'ancien garde des sceaux confirma la confidence faite à Darimon dans un article de l'*Estafette*. « Dans la négociation Hohenzollern, écrivit-il, une des résolutions les plus importantes a été arrêtée entre l'Empereur et le ministre des Affaires étrangères sans la participation du prétendu premier ministre [3]. » Enfin, dans l'*Empire libéral*, Émile Ollivier retrace à quel point il fut blessé du procédé de l'Empereur et de Gramont. Après avoir quitté le ministère à minuit, il songea à donner sa démission. « Je me sentis profondé-

1. E. Ollivier, *op. cit.*, p. 226.

2. Darimon, *L'agonie de l'Empire*, p. 79 et sq. Darimon, dans le même chapitre, place cet entretien avec Émille Ollivier, tantôt en 1877, tantôt en 1879. Émile Ollivier d'ailleurs ne l'a pas ménagé. « Ses notes étaient toujours mal rédigées par un imbécile ou par un drôle qui a mal compris ou qui n'a pas voulu comprendre », etc.. (E. Ollivier, *op. cit.*, p. 263, note 2).

3. Darimon, *op. cit.*, p. 75.

ment blessé, écrit-il, de cette renaissance du pouvoir personnel. J'étais las et désireux de reprendre haleine ; l'idée d'être obligé de donner le signal d'une guerre me bouleversait ; l'occasion était excellente de m'en aller ; j'eus une violente tentation de la saisir. » S'il resta, ce fut par patriotisme, pour prévenir les conséquences de la demande de garanties. « Par là, je me rendais solidaire officiellement d'un acte que je déplorais. En apparence je m'y associais, mais comme le paratonnerre s'associe à la foudre, pour la conjurer [1].»

Nous nous proposons d'examiner dans quelle mesure, le 12 juillet, Émile Ollivier a conformé ses actes aux opinions sur la renonciation et sur la demande de garanties qu'il s'attribue dans l'*Empire libéral*, et jusqu'à quel point on peut considérer sa responsabilité comme dégagée par une décision de l'Empereur et de Gramont prise à son insu. Par une double investigation, il nous a semblé possible de contrôler le témoignage d'Emile Ollivier. Dans l'*Empire libéral*, il nous apprend à peu près heure par heure ce qu'il a fait, et il nous permet ainsi la comparaison de ses actes et de ses opinions. Nous avons ensuite des témoignages contemporains que nous pouvons rapprocher de celui d'Emile Ollivier, dépêches publiées des ambassadeurs étrangers, dépositions recueillies par la Commission d'enquête sur les actes du Gouvernement de la défense nationale, en particulier celle de Thiers et celle de Gramont, ouvrages de Benedetti, de Gramont, de Darimon. Des documents qui apparaissent essentiels, les papiers des ministres Plichon, Louvet, Chevandier de Valdrôme, n'ont pas été publiés. Mais M. Pierre de la Gorce en a eu connaissance et les a utilisés, en particulier pour son récit du conseil des ministres du 13 juillet.

II

Dans la matinée du 12, Emile Ollivier assista aux Tuileries à un Conseil présidé par l'Empereur. Le compte rendu qu'il nous en a laissé est très sommaire. « Nous délibérâmes, dit-il, sur la réponse

1. É. Ollivier, *op. cit.*, p. 273-274.

à faire à la demande d'un délai qui nous avait été adressée la veille par Benedetti au nom du Roi en termes assez vifs. Nous autorisâmes Gramont à télégraphier à Benedetti que notre dessein n'avait jamais été de provoquer un conflit, mais de défendre l'intérêt légitime de la France. Aussi, tout en contestant la justesse des raisonnements du Roi et en maintenant nos prétentions, nous ne refusions pas le délai demandé, mais nous espérions qu'il ne s'étendrait pas au delà d'un jour [1]. »

Emile Ollivier fait allusion dans ce passage à un télégramme d'Ems envoyé par Benedetti le 11 juillet à 1 heure 30 [2]. L'ambassadeur l'avait rédigé après un entretien avec le Roi. Il informait son gouvernement : 1° que le roi Guillaume prétendait laisser au prince de Hohenzollern la plus entière liberté, après comme avant son acceptation, et ne voulait pas sortir « du rôle d'abstention qu'il s'était tracé depuis l'origine »; 2° qu'il avait vivement engagé Benedetti à télégraphier en son nom au duc de Gramont qu'il croyait recevoir le soir ou le lendemain une communication du prince Léopold, qui avait dû rejoindre son père à Sigmaringen, et qu'il s'empresserait de lui donner une réponse définitive.

Mais à la fin de la journée du 11 et dans la matinée du 12, Gramont avait reçu d'Ems d'autres nouvelles. Pour apprécier le rôle d'Emile Ollivier dans la journée du 12, il serait très important de savoir si lui et ses collègues en eurent connaissance aux Tuileries et avant d'apprendre la renonciation. Gramont s'étant tu sur le Conseil du 12, Emile Ollivier ne lui consacrant que les quelques lignes que nous avons citées, les papiers de Plichon, de Segris et de Louvet n'ayant pas été publiés, il est impossible d'être fixé avec certitude sur ce point. Mais il est possible d'indiquer l'intérêt de la question, et les raisons qui nous amènent à la poser.

Le 11 et le 12 au matin, outre le télégramme de 1 heure 30, Gramont reçut les dépêches suivantes :

1° Le 11, à 7 heures du soir, un télégramme d'Ems de 2 heures et demie, où Benedetti lui annonçait le retour à Paris de l'ambassadeur

1. E. Ollivier, *op. cit.*, p. 227.

2. Le texte de ce télégramme et des autres pièces de la correspondance de Benedetti que nous citons a été publié dans Benedetti : *Ma Mission en Prusse*, p. 349 et sq. Il se trouve également dans Gramont, *op. cit.*, p. 89-91, et *Annexes*, p. 382-391.

prussien Werther, qui l'avait précédé de quelques jours à Ems, et où il donnait, sur la mission de Werther, des indications très précieuses. « J'ai cru comprendre, écrivait-il, d'après ce qu'il (Werther) m'a dit, qu'il n'a d'autre mission que de chercher à vous démontrer la sincérité des sentiments du Roi et du désir de Sa Majesté d'arriver à une solution pacifique sans toutefois faire personnellement une concession qu'il juge incompatible avec sa dignité, ou, en d'autres termes, en laissant peser uniquement sur le prince de Hohenzollern la responsabilité de la renonciation. »

2° Le 12 au matin, le comte Daru, qui avait quitté Ems le 11 au soir par le même train que Werther, appporta à Gramont au quai d'Orsay, un peu après 10 heures, un rapport et une lettre confidentielle de Benedetti. Le rapport de Benedetti, du 11 juillet, développait et expliquait son télégramme d'1 heure 30. « Si je ne m'abuse, écrivait-il, ce que surtout le Roi ne veut pas, c'est, comme je vous l'ai écrit, d'assumer la responsabilité d'une retraite ou d'une concession qui blesserait le sentiment public en Allemagne ; et son intention bien arrêtée est, s'il n'a pas d'autres desseins, de la rejeter tout entière ou de la laisser peser exclusivement sur le prince Léopold et sur son père. » Mais le Roi avait insisté pour obtenir un délai qui lui permît de connaître les décisions des deux princes. « Nous pourrons encore, avait-il dit à Benedetti, aviser d'une manière opportune. » Et à la fin de l'entretien, il lui avait redemandé de télégraphier à Paris, sans perdre un instant, qu'il croyait recevoir la communication le soir ou le lendemain et qu'il donnerait une réponse définitive.

La lettre particulière de Benedetti de 5 heures est, de toutes les pièces reçues le 11 et le 12, de beaucoup la plus importante. Elle renfermait deux nouvelles qui présageaient une solution possible et peut-être prochaine : la renonciation était imminente, et le Roi était disposé à l'approuver. « Vous voulez une réponse immédiate et nette, disait l'ambassadeur ; le Roi persiste, malgré tous mes efforts, à me déclarer qu'il ne peut ni ne veut prendre sur lui de donner au prince de Hohenzollern l'ordre de retirer la parole qu'il a envoyée au gouvernement espagnol. Sa Majesté me laisse deviner et elle me fait donner à entendre par son entourage, ainsi que vous le répètera M. de Werther, que le prince doit renoncer spontanément à la

couronne qui lui a été offerte, et que le Roi n'hésitera pas à approuver sa résolution. Il me dit de plus que la communication du prince ne peut tarder à lui parvenir, qu'il devrait la recevoir demain, mais il se refuse absolument à me donner l'autorisation de vous faire savoir dès à présent — ce qui équivaudrait à une garantie ou un engagement — que le prince retirera sa candidature. »

« Si je n'avais pu déterminer le Roi, a écrit Benedetti dans ses *Essais diplomatiques*, à agréer le moyen le plus rapide pour mettre un terme à cette affaire, je l'avais amené à nous faire le sacrifice de la candidature de son neveu et des vues politiques de ses conseillers. Le Roi s'était montré inébranlable sur la question de forme; mais, sur la question de fond, je l'avais conduit à me déclarer qu'il ne mettrait aucun obstacle à la renonciation du prince Léopold. Il me laissait deviner et même me faisait savoir qu'il n'hésiterait pas à approuver sa résolution. J'avais en outre obtenu que le Roi me donnerait, après un délai très court, une réponse définitive et on a vu avec quelle insistance il m'avait demandé à télégraphier dans ce sens et en son nom à M. de Gramont [1]. » Il n'y a pas un mot de Benedetti, dans cette appréciation, qui ne soit justifié par ses dépêches et ses télégrammes. Mais les résultats obtenus qu'il constate se dégagent surtout de sa lettre confidentielle. Bien plus nettement que ses dépêches précédentes, elle laissait entrevoir, pour peu qu'on ne s'obstinât pas sur une question de forme, la victoire de la France que les ambassadeurs étrangers constatèrent le 12.

Mis en possession de toutes les pièces parvenues d'Ems le 11 et le 12 au matin, ou tout au moins informés de leur contenu, les ministres auraient été avertis quelques heures avant l'arrivée du télégramme du prince Antoine à Olozaga de la renonciation imminente et du consentement du Roi. S'ils avaient pu s'entendre sur la conduite à suivre dès que la nouvelle leur aurait été communiquée, ils auraient limité l'initiative de Gramont et peut-être empêché les imprudences irréparables de la journée du 12. Mais ont-ils connu toute la correspondance d'Ems?

Il paraît probable que Gramont leur apprit le retour de Werther, et il est vraisemblable qu'il leur lut le télégramme du 11, de 2 heures.

---

1. Benedetti, *Essais diplomatiques* (*Ma mission à Ems*), p. 360.

Mais ce télégramme ne prenait toute sa signification que si on le commentait avec les informations de la lettre confidentielle. Il est possible aussi qu'il leur ait communiqué le rapport de Benedetti du 11, qui contenait des éléments d'appréciation importants, mais qui n'était que le développement du télégramme du 11 d'1 heure 30. Quant à la pièce décisive, qui aurait dû dominer la délibération ministérielle, la lettre confidentielle, nous avons plusieurs raisons de croire, après avoir lu Émile Ollivier, que les ministres n'en connurent alors ni l'existence, ni le contenu.

1° Le compte rendu d'Émile Ollivier du Conseil du 12 fait allusion certainement à la dépêche d'1 heure 30 et peut-être au rapport de Benedetti, mais ne fait allusion qu'à ces deux pièces.

2° Émile Ollivier nous apprend qu'après le Conseil, il était profondément attristé. « Il me paraissait évident, dit-il, que la volonté de la Prusse était de nous imposer la guerre et que nous y étions acculés. Cette perspective me désespérait [1]. » Aurait-il eu si peu d'espoir s'il avait connu la lettre particulière de Benedetti sur la renonciation et le consentement du Roi ? N'aurait-il pas au contraire entrevu la solution pacifique qu'il crut possible quelques heures plus tard ?

3° Il nous déclare qu'il fut surpris par la nouvelle de la renonciation. Lorsqu'il nous révèle que l'Empereur, pendant le Conseil, apprit par Olozaga la renonciation, il ajoute : « S'il nous avait appris l'heureuse issue, nous n'eussions pas été surpris par la nouvelle comme nous le fûmes quelques heures plus tard [2]. » Quand un attaché de l'Intérieur, à deux heures, au moment où il se rendait à la Chambre, lui remit la copie du texte de la renonciation, quelques doutes, nous dit-il, l'assaillirent. « Que signifiait cette renonciation qui tombait tout à coup du ciel ? Était-elle sérieuse ? N'était-ce pas une mystification de l'agiotage ? [3]. » Le télégramme de la veille d'1 heure 30 aurait déjà dû le préparer à la nouvelle. Mais certainement la renonciation ne lui aurait pas paru tomber du ciel, s'il avait lu ou entendu lire dans la dépêche particulière de Benedetti : « Sa

1. É. Ollivier, *op. cit.*, p. 228.
2. *Ibid.*, p. 228.
3. *Ibid.*, p. 229.

Majesté me laisse deviner et me fait donner à entendre par son entourage, ainsi que vous le répètera M. de Werther, que le prince doit renoncer spontanément à la couronne. » Il nous apprend d'ailleurs que Gramont était mieux préparé à la renonciation, « qu'il prévoyait, d'après les avis reçus, que la candidature allait être retirée spontanément sans l'ordre et le conseil du Roi [1] ». Quels avis ? Évidemment la lettre particulière de Benedetti. Et pourquoi n'aurait-elle pas préparé Ollivier comme Gramont, s'il en avait eu connaissance ?

4° Mais l'indice le plus sérieux que le Conseil dut ignorer la lettre confidentielle de Benedetti, on le trouve, à notre avis, dans les instructions envoyées à Ems avant l'arrivée de la renonciation.

Elles sont contenues dans deux télégrammes. L'un, qui est de midi 45, est le télégramme officiel qu'Émile Ollivier a résumé. L'autre, très confidentiel, expédié par Gramont à 1 heure 40, était ainsi conçu : « Employez votre habileté, je dirai même votre adresse, à constater que la renonciation du prince Hohenzollern vous est annoncée, communiquée ou transmise par le roi de Prusse ou son gouvernement. C'est pour nous de la plus haute importance. La participation du Roi doit à tout prix être consentie par lui ou résulter des faits d'une manière saisissable [2]. »

Le télégramme de midi 45 nous est présenté par Émile Ollivier comme le résultat des délibérations du Conseil. Mais lorsqu'il nous raconte la séance du Conseil, il ne fait pas allusion à un échange quelconque de vues qui aurait inspiré le télégramme d'1 heure 40. Au contraire, il semble attribuer à Gramont toute la responsabilité de ce télégramme. « Gramont, écrit-il, enfermé dans son cabinet, ne savait rien de ces agitations, de ces pourparlers, de ces va-et-vient (après la divulgation par Émile Ollivier à la Chambre de la renonciation Hohenzollern). Prévoyant, d'après les avis reçus, que la candidature allait être retirée spontanément sans l'ordre et le conseil du Roi, il télégraphie à Benedetti confidentiellement... [3] » Suit le texte du télégramme d'1 heure 40. D'après ce passage, Gramont n'apparaît-il pas comme le seul auteur du télégramme confidentiel ?

1. E. Ollivier, *op. cit.*, p. 242.
2. Ces deux télégrammes ont été publiés par Benedetti, *Ma mission en Prusse*, p. 364-365, et par Gramont, *op. cit.*, p. 102-103.
3. É. Ollivier, p. 242.

Nous avons en outre une autre raison de penser qu'il le fut en effet: Émile Ollivier, comme nous le verrons, a jugé excellente la dépêche d'1 heure 40. Il a estimé qu'elle pouvait solutionner le conflit à l'avantage de la France. S'il avait conseillé à Gramont de la rédiger ou s'il l'avait encouragé à le faire par son approbation, pourquoi aurait-il dissimulé sa collaboration, pourquoi n'aurait-il pas revendiqué sa part de responsabilité ?

Or, les deux télégrammes de midi 45 et de 1 heure 40 répondent à des dépêches différentes de Benedetti : celui de midi 45, à son télégramme du 11 d'1 heure 30; celui d'1 heure 40, à sa lettre confidentielle. Si le Conseil n'a pas inspiré la rédaction du télégramme d'1 heure 40, ne peut-on relever ce fait comme une présomption qu'il ne connut pas la lettre confidentielle ? Comment admettre en effet qu'une pièce aussi importante ait pu être communiquée à un Conseil de ministres sans être l'objet d'une discussion, et, si elle avait été l'objet d'une discussion, que le Conseil ait laissé Gramont seul juge du parti qu'il pouvait en tirer ?

Telles sont les raisons qui nous portent à croire que, le 12, Émile Ollivier et ses collègues n'eurent pas connaissance en temps voulu d'un document qui aurait pu les éclairer sur la renonciation, les mettre en garde contre les imprudences de la politique de garanties, leur permettre peut-être de la prévenir [1]. Et, si nous n'avons pas interprété à faux le texte d'Émile Ollivier, il semblerait que, le 12, à 1 heure 40, Gramont a tiré parti d'une dépêche confidentielle, dont ses collègues ont ignoré la substance, pour envoyer à notre ambassadeur à Ems des instructions qui ne leur furent pas soumises. Avant même l'arrivée de la renonciation, Gramont aurait donc déjà dirigé la diplomatie française à l'insu et sans le contrôle des ministres en général, et même d'Émile Ollivier en particulier.

Nous n'ignorons pas toutefois combien ces conclusions sont encore incertaines. Nous n'avons aucune preuve formelle que les

---

1. D'après Gramont (*op. cit.*, p. 95), les pièces apportées par Daru lui furent remises un peu après 10 heures. Il serait important de savoir à quelle heure se tint le Conseil. Si Gramont était déjà de retour au quai d'Orsay à 10 heures, il deviendrait inutile de démontrer que les ministres ne connurent ni le rapport de Benedetti du 11, ni la lettre confidentielle. Nous n'avons pu trouver à cet égard aucune indication. Le Conseil du lendemain 13 eut lieu à 9 heures ; mais, la veille, l'Empereur avait dû venir de Saint-Cloud.

ministres aient ignoré les renseignements contenus dans la lettre confidentielle, que Gramont ait assumé seul la responsabilité du télégramme d'1 heure 40. Nous n'en aurons vraisemblablement pas jusqu'au jour où, par les papiers de Louvet, de Plichon ou de Segris, nous saurons exactement ce qui s'est passé au Conseil du 12. Il importe aussi de remarquer qu'Émile Ollivier, qui a dénoncé la politique personnelle de Gramont le 12 au soir, ne signale pas expressément comme un acte personnel du ministre la dépêche d'1 heure 40, et, sauf la brève allusion aux avis reçus par Gramont que nous avons relevée, ne parle pas de la dépêche confidentielle. Enfin nous devons noter que Gramont associe le gouvernement à la politique exposée dans le télégramme d'1 heure 40. « La pensée du gouvernement, dit-il, était nettement formulée [1]... » Il serait donc prématuré d'affirmer catégoriquement que, le 12, Émile Ollivier ne connut pas avant deux heures la dépêche confidentielle et qu'il ne fut pas consulté par Gramont pour l'envoi du télégramme d'1 heure 40. Mais on est en droit, croyons-nous, de poser la question et, en l'absence de document décisif, de relever dans le récit d'Émile Ollivier quelques éléments d'une réponse.

Dans ce Conseil du 12, le dernier tenu avant la nouvelle de la renonciation, nous aurions voulu savoir quelle fut l'attitude et quel fut le langage d'Émile Ollivier. Mais le court résumé qu'il nous en a laissé ne nous permet guère de nous faire une opinion à cet égard.

Rédigé en termes généraux, le télégramme de midi 45, qu'approuvèrent Émile Ollivier et ses collègues, est un télégramme d'attente. Accordant au Roi le délai réclamé pour recevoir la réponse de ses cousins, il était en ce sens un gage de dispositions pacifiques. Mais il ne contenait pour Benedetti aucune instruction précise, aucune direction nouvelle [2].

Il n'en est pas de même du télégramme confidentiel d'1 heure 40.

---

1. Dans tout son exposé de la politique formulée dans la dépêche d'1 heure 40, Gramont la représente comme l'œuvre collective du gouvernement (Gramont, *op. cit.*, p. 101 sq.).

2. Gramont ajoute que le délai était accordé dans l'espoir qu'il sortirait de ces pourparlers (du Roi avec ses cousins) « le résultat que nous nous étions résignés à considérer comme une solution suffisante ». Le télégramme de midi 45 aurait alors annoncé le télégramme confidentiel. Cependant le télégramme confidentiel ne fut envoyé qu'une heure plus tard.

Entre les instructions précédentes de Gramont, qui tendaient à obtenir de Guillaume Ier le désaveu de la candidature Hohenzollern, et le télégramme du 12 à 7 heures, qui renferma la demande de garanties, il constitue une tentative conciliante de la diplomatie française pour terminer le conflit par une sorte de transaction, sans exiger du roi de Prusse une déclaration qu'il nous refusait. Il contenait la concession de forme que Benedetti jugeait nécessaire et qui eût permis de tout terminer. Au lieu de la participation formellement déclarée de Guillaume Ier à la renonciation, Gramont se contentait d'une participation implicite et indirecte, « résultant des faits d'une manière saisissable ». Et une participation de ce genre, la lettre confidentielle de Benedetti en donnait l'assurance, puisqu'elle annonçait que le Roi communiquerait la renonciation à l'ambassadeur en l'approuvant, et puisque, dans cette communication et cette approbation, la participation était implicitement contenue. Tenant compte des renseignements envoyés par Benedetti, Gramont avait paru comprendre l'importance de la concession consentie par Guillaume Ier sur le fonds du débat et les susceptibilités du Roi, ne voulant pas par un aveu direct confirmer sa défaite. La transaction qu'il adopta lui permettait d'enregistrer purement et simplement la renonciation que Benedetti ne tarderait pas à lui annoncer.

Si Émile Ollivier avait rédigé ce télégramme ou s'il l'avait inspiré, nous serions renseignés sur ses dispositions au moment où va lui parvenir la nouvelle de la renonciation. Mais nous venons d'exposer quelles raisons nous avions de penser qu'il ne connut pas dans la matinée du 12 la pièce à laquelle le télégramme répondait ; et si, comme son récit semble l'indiquer, il ne fut informé du télégramme confidentiel qu'après avoir été informé de la renonciation, il en eut connaissance trop tard, à un moment où Gramont avait déjà adopté une autre politique.

Il lui a donné du moins, dans l'*Empire libéral*, son entière approbation. Gramont le considérait comme imposé par les circonstances et il s'y résignait. « Il n'était plus possible de conserver une illusion, dit-il. En insistant davantage pour obtenir le concours du Roi, nous aurions perdu un temps précieux... Et cependant il fallait absolument obtenir quelque chose... Le gouvernement y (au désistement transmis par le Roi) aurait trouvé une ombre de garantie que,

par amour de la paix, il eût élevée aux proportions d'une assurance satisfaisante [1]... » Émile Ollivier, dans *l'Empire libéral*, ne fait pas tant de réserves. « Cette excellente dépêche, écrit-il, eût clos la crise à notre gloire [2]. » Il va plus loin. Il adopte le point de vue qui est celui de Benedetti, dans le passage des *Essais diplomatiques* que nous avons cité. « Si, déclare-t-il, aucun incident ne surgissait, voici comment les choses se seraient passées. Le Roi, dans la journée du 13, aurait communiqué à Benedetti la renonciation qu'il attendait. Il eût ajouté qu'il l'approuvait et autorisé notre ambassadeur à transmettre cette double assurance à son gouvernement. Ainsi eussent été obtenues les deux conditions posées par Gramont : l'abandon de la candidature et la participation saisissable du Roi à cet abandon. Notre victoire du 12 au soir eût été complétée le 13, et Bismarck eût été définitivement vaincu [3]. »

Que le sentiment d'Emile Ollivier, lorsqu'il connut le télégramme confidentiel, ait été ou non celui qu'il nous expose aujourd'hui, qu'il ait été aussi enclin ou moins enclin qu'il le dit à la politique de transaction qui a trouvé son expression dans ce télégramme, il y a, en tout cas, un fait qui nous semble établi : c'est que les deux télégrammes de Benedetti du 11, et sa dépêche du 11, devaient, même à défaut de la dépêche confidentielle, mettre les ministres sur leurs gardes, leur faire comprendre le danger d'exiger de Guillaume une participation directe au retrait de la candidature. Gramont, qui, de tous les ministres, est celui qui a soutenu le plus résolument la nécessité pour la France d'établir la responsabilité prussienne, en a fait l'aveu. « Après avoir si longtemps et si souvent refusé [son concours pour imposer la renonciation], le Roi ne pouvait revenir sur sa résolution, et la garantie que ce concours eût donnée à la France nous échappait irrévocablement [4]. » Dès lors, nous sommes quelque peu étonnés d'un reproche adressé par Emile Ollivier à Benedetti : celui de n'avoir pas, le 12 au soir, lorsqu'il

---

1. Gramont, *op. cit.*, p. 101 et 102; et p. 107 : « Le gouvernement comprenait déjà que l'opinion publique préparait un accueil peu enthousiaste à une solution qui, à vrai dire, ressemblait plus à un compromis qu'à une garantie. »
2. É. Ollivier, *op. cit.*, p. 243.
3. *Ibid.*, p. 225.
4. Gramont, *op. cit.*, p. 101.

reçut le télégramme de 7 heures qui contenait la demande de garanties, formulé d'objections ni réclamé de nouveaux ordres. « Benedetti, écrit-il, aurait ainsi, sans autre effort que celui d'une franchise obligée, rendu un service capital à son gouvernement et à son pays [1] ». Mais quelle meilleure objection Benedetti pouvait-il opposer à la politique des garanties que d'en signaler les périls ? Ne l'avait-il pas fait dans ses télégrammes et dans son rapport du 11 ? N'avait-il pas répété à plusieurs reprises que Guillaume ne se prêterait pas à une politique qui tendrait à établir formellement sa responsabilité dans la renonciation ? N'avait-il pas écrit que Werther avait des instructions conciliantes pourvu qu'on n'insistât pas sur la participation prussienne ? Jamais ministres ne furent mieux avertis qu'Emile Ollivier et ses collègues qu'en formulant certaines exigences ils se heurteraient à un *non possumus* inflexible.

III

Emile Ollivier apprit la renonciation Hohenzollern à deux heures, au moment où il se rendait à la Chambre. Quelques doutes l'assaillirent d'abord, mais il les écarta et admit la nouvelle comme certaine. Il crut alors tout sauvé, « ses dispositions de combativité fondirent sous la chaleur de la nouvelle inespérée ». Il vit l'affaire finie si on ne commettait pas d'imprudence. « Il n'y avait plus à se montrer raide, mais accommodant, facile, et à consolider le résultat obtenu au lieu de le compromettre [2]. »

A la Chambre des Députés, Emile Ollivier ne put ou ne crut pas devoir taire la nouvelle. Mais il ne dissimula ni sa joie, ni sa volonté de ne pas réclamer d'autres concessions. Tous les témoignages sont ici concordants [3]. Celui de Thiers, dans sa déposition

1. É. Ollivier, *op. cit.*, p. 290.
2. *Ibid.*, p. 229.
3. Émile Ollivier cite en note, p. 233, un article du *Rappel*, journal qui lui était hostile, qui le représentait entrant « tout rayonnant ». Nous n'avons jamais demandé, lui fait dire le *Rappel*, autre chose à la Prusse que la renonciation du prince Hohenzollern. Or la candidature peut être considérée comme retirée. M. Ollivier, ajoute le rédacteur du journal, ne concluait pas, mais la conclusion allait de soi. É. Ollivier invoque aussi les propos tenus par lui à Léonce Détroyat, le rédacteur en chef de la *Liberté*, à Gressier, l'ancien ministre, etc. (*op. cit.*, p. 233 sq.)

devant la Commission d'enquête, les résume. « Sur-le-champ, dit-il, j'aperçois M. Ollivier qui accourt vers moi et me dit : « Vous aviez raison, nous avons obtenu ce que nous désirions, c'est la paix ». La joie de M. Ollivier était extrême et manifestée sans réserve. Il me dit, toujours joyeux : « Avez-vous lu la dépêche que nous venons de recevoir ? Je vais vous la montrer ». Il fallut courir à travers toutes les salles du Palais législatif pour ressaisir la dépêche. M. Ollivier me la fit lire. « Maintenant, lui dis-je, encore une fois, il faut vous tenir tranquille. — Soyez rassuré, me répondit-il. Nous tenons la paix, nous ne la laisserons pas échapper [1]. »

A droite, « ce fut un bouillonnement de colère ». Clément Duvernois déposa une demande d'interpellation sur les garanties que le ministère comptait stipuler. Emile Ollivier ne crut pas pouvoir monter à la tribune avant de s'être concerté avec ses collègues. Il se tut. Mais il tient à nous faire savoir que les clameurs de la Droite ne l'émurent pas, ne l'ébranlèrent pas. De fait, il avait le tempérament combatif. Encouragé et soutenu, il était homme à les braver.

Tandis qu'il était à la Chambre, il reçut un billet de l'Empereur qui le priait de venir causer avec lui avant son départ pour Saint-Cloud. Il se rendit aux Tuileries à 3 heures, en sortant du Corps législatif. Entre Napoléon III et lui, il ne semble pas y avoir eu à ce moment de divergence d'opinion. « L'Empereur me parut, dit Émile Ollivier, très satisfait, mais cependant un peu inquiet : satisfait, parce qu'il jugeait l'affaire Hohenzollern complètement terminée ; inquiet à cause de la déception qu'allait éprouver le pays de

1. *Enquête parlementaire sur les actes du gouvernement de la Défense nationale. Dépositions des témoins*, t. I. Déposition de Thiers, p. 8. « Il n'est pas exact, déclare Émile Ollivier, qu'il fallut courir à travers toutes les salles du Palais législatif. Je ne me suis pas dessaisi un moment de la dépêche. Il est impossible à Thiers, même quand il dit la vérité, de ne pas y mêler quelque inexactitude » (É. Ollivier, p. 238, note 1). Ce n'est pas d'ailleurs la seule divergence entre les témoignages de Thiers et d'Émile Ollivier. Thiers place son entretien avec Emile Ollivier à midi. « Nous étions à ce moment là, dit-il, si animés qu'on était très exact. On arrivait à midi. Sur-le-champ j'aperçois M. Ollivier... » Mais à midi, Emile Ollivier ne connaissait pas encore la renonciation. D'autre part, Thiers déclare que la conversation eut lieu au moment où Emile Ollivier entrait à la Chambre, tandis qu'Emile Ollivier indique qu'il quittait alors la Chambre pour se rendre aux Tuileries. Cette divergence présente un certain intérêt, parce qu'on aimerait à savoir si l'attitude que Thiers prête à Emile Ollivier est antérieure ou postérieure à l'interpellation Clément Duvernois.

ne pas vider définitivement sa querelle avec la Prusse [1]. » Quant à Émile Ollivier, après avoir exposé à l'Empereur les raisons de son silence à la Chambre, son premier souci fut de s'informer de la participation du roi de Prusse à la renonciation. Sur la réponse de l'Empereur que la renonciation était due à l'initiative d'Olozaga seul, son premier conseil fut pour le dissuader de faire intervenir le roi de Prusse. « Il serait, dit-il, très risqué de se vanter, même indirectement, d'une intervention du roi de Prusse. La satisfaction que nous donnerions à l'opinion publique par cette assurance erronée ne serait pas de longue durée : Bismarck nous opposerait un démenti brutal, et l'affaire, qui paraît terminée, recommencerait [2]. » De garanties à réclamer, d'après le récit d'Émile Ollivier, il ne fut pas question. La crainte exprimée par le ministre de réveiller le conflit en faisant intervenir inconsidérément le roi de Prusse n'est-elle pas en contradiction avec une demande de garanties ? Quelle attitude dès lors adopter ? Émile Ollivier conseilla d'attendre les nouvelles d'Ems et de Madrid. L'Empereur adopta cette manière de voir, et il fut convenu qu'aucune décision ne serait prise avant la réunion du Conseil à Saint-Cloud le lendemain.

Que l'Empereur parût alors résolu à se contenter du retrait pur et simple de la candidature, d'autres témoignages que celui d'Émile Ollivier l'établissent. Nigra vit Napoléon III presqu'immédiatement après le départ du ministre et, à la suite de l'entretien qu'il eut avec lui, il envoya un télégramme à Victor-Emmanuel, qui, revenu à Turin, remonta chasser dans la montagne. « C'est la paix, aurait dit l'Empereur à Nigra, et je vous ai fait venir pour que vous le télégraphiiez à votre gouvernement. Je n'ai pas eu le temps d'écrire au Roi. Je sais bien que l'opinion publique en France, dans l'excitation où elle est, aurait préféré une autre solution, la guerre, mais je reconnais que la renonciation est une solution satisfaisante et qu'elle ôte tout prétexte de guerre, du moins pour le moment [3]. » Ces propos tenus à Nigra sont également confirmés par Thiers.

1. É. Ollivier, *op. cit.*, p. 239.
2. *Ibid.*, p. 239.
3. *Ibid.*, p. 241. L'Empereur tint aussi le même langage au maréchal Le Bœuf, qui, rentré au ministère, annonça à ses chefs de service la paix. Mac-Mahon fut avisé de suspendre l'embarquement des troupes d'Afrique (*Ibid.*, p. 242).

« Deux ambassadeurs, hommes d'esprit, raconta-t-il à la Commission d'enquête, et très dignes de foi, m'ont assuré que l'Empereur, qu'ils avaient vu dans l'après-midi, leur avait dit en parlant de la nouvelle du matin : « C'est la paix ; je le regrette, car l'occasion « était bonne ; mais, à tout prendre, la paix est un parti plus sûr. « Vous pouvez regarder l'incident comme terminé [1]. »

Ainsi, en quittant les Tuileries pour se rendre au quai d'Orsay, où il voulait converser avec Gramont et connaître les résultats de son entretien avec Werther, Émile Ollivier 1° savait que l'Empereur était disposé à considérer l'affaire comme terminée ; 2° il s'était mis d'accord avec lui pour ne rien entreprendre avant le lendemain ; 3° à la Chambre des Députés et aux Tuileries, il s'était montré opposé à toute exigence nouvelle ; 4° il devait être informé, par les dépêches de Benedetti du 11, de l'hostilité de Guillaume Ier contre tout aveu de participation directe à la renonciation.

IV

Tandis que Napoléon III et Emile Ollivier décidaient de réserver au Conseil du lendemain l'examen des mesures à adopter, Gramont, au quai d'Orsay, n'hésitait pas à engager la politique française.

A 1 heure 40, il se résignait à la solution de la participation indirecte et implicite. Moins d'une heure après, la nouvelle de la renonciation le déterminait à l'abandonner.

Dans sa déposition devant la Commission d'enquête, dans son livre sur *la France et la Prusse avant la guerre*, Gramont s'est efforcé de démontrer que la divulgation du télégramme du prince Antoine à Olozaga rendait impraticable l'expédient de la participation implicite et indirecte. « Tout se passait, a-t-il soutenu, entre le prince de Hohenzollern et l'Espagne. Non seulement le roi de Prusse ne nous communiquait rien, mais nous apprenions le désistement par une dépêche publique de la Compagnie Havas expédiée en clair, et par conséquent connue sur son passage par bien d'autres

1. *Enquête parlementaire*. Déposition de Thiers, p. 9. Le second ambassadeur auquel Thiers fait allusion est vraisemblablement le prince de Metternich.

avant de nous arriver. » Le texte même de la dépêche du prince Antoine lui semblait injurieux pour la France ; « on y remarquait comme une certaine affectation de la part du prince à admettre que la France portait atteinte par ses réclamations à l'indépendance du peuple espagnol ; on eût dit qu'il voulait établir une solidarité entre la candidature de son fils et la fierté nationale de l'Espagne [1] ».

Que valent ces arguments ? Sont-ce des prétextes imaginés après coup par Gramont pour couvrir sa responsabilité ? A-t-il véritablement raisonné de la sorte ? Il est inutile de longuement insister pour montrer combien sont spécieuses les raisons qu'il invoque. Gramont ne pouvait s'étonner que la renonciation du prince Léopold semblât prendre un caractère spontané. Dans le télégramme d'1 heure 40, inspiré par la dépêche confidentielle, il admettait cette renonciation en apparence spontanée. Parce que la renonciation avait été connue par un autre canal que celui de Guillaume Ier, s'ensuivait-il que les deux constatations qui devaient permettre d'établir la participation indirecte ne pourraient avoir lieu; que Guillaume Ier ne communiquerait pas à Benedetti la nouvelle de la renonciation, en lui donnant son approbation ? « Assurément, a écrit Benedetti, la transmission de la dépêche du prince Antoine avait été concertée entre Ems et Sigmaringen ; elle avait précédé la déclaration du Roi ; elle avait été sans doute imaginée pour bien établir l'entière spontanéité du prince Léopold. Seul, il avait accepté, prétendait-on, les offres de l'Espagne ; seul, il les déclinait : on espérait ainsi dégager la responsabilité du souverain et celle de son gouvernement ; mais personne ne s'y serait mépris, et d'ailleurs n'eût-il pas été d'une sage politique de ne pas relever ces efforts faits surtout en vue d'amortir l'impression irritante que cet incident produisait en Allemagne [2] ? » Et si telle était bien la significa-

1. Gramont, *op. cit.*, p. 112-113. Le texte de la dépêche adressée à Prim et communiqué à Olozaga était : « Vu la complication que paraît rencontrer la candidature de mon fils Léopold au trône d'Espagne et la situation pénible que les derniers événements ont créée au peuple espagnol en le mettant dans une alternative où il ne saurait prendre conseil que du sentiment de son indépendance ; convaincu qu'en pareilles circonstances son suffrage ne saurait avoir la sincérité et la spontanéité sur lesquelles mon fils a compté en acceptant la candidature, je la retire en son nom. »

2. Benedetti, *Essais diplomatiques*, *Ma mission à Ems*, p. 375-376.

tion de la dépêche du prince Antoine, comment être surpris du prétexte invoqué et des termes dans lesquels il était exposé ?

Beaucoup plus que des spéculations aussi discutables, l'opinion de la Droite dut avoir une action sur le duc de Gramont. Il ne dissimule pas du reste l'importance qu'il lui attribua, mais il l'érige pour la circonstance en sentiment national. « Il n'y avait, a-t-il écrit, que deux partis à prendre : ou s'associer dans une certaine mesure au sentiment national en cherchant à le contenir, ou le braver ouvertement en déclarant que, devant le refus du roi de Prusse, il fallait renoncer à toute satisfaction, à toute garantie contre le retour de pareils événements et se contenter du simple désistement du prince de Hohenzollern. Je ne crois pas me tromper en disant qu'une semblable déclaration eût immédiatement provoqué une crise plus redoutable encore que l'agitation dont le gouvernement allait avoir désormais à prévenir l'explosion [1]. »

Quelque intérêt qu'il puisse y avoir à discuter les mobiles de la conduite de Gramont quand il apprit la renonciation, un fait n'en est pas moins établi. A partir de ce moment, il considéra que les dépêches expédiées moins d'une heure auparavant à Benedetti devenaient inutiles, qu'il se trouvait en présence d'une situation nouvelle, que le désistement, loin d'avancer nos affaires, les compliquait de la façon la plus grave et que, la participation indirecte n'ayant plus de raison d'être, il fallait trouver autre chose.

Il en revint alors à son idée dominante jusqu'aux deux dépêches de midi 45 et de 1 heure 40 : établir, non pas d'une façon saisissable, mais d'une façon évidente la responsabilité de Guillaume Ier dans la renonciation, et il résolut de préparer cette solution, la seule qui lui parût désormais acceptable, dans son entretien avec Werther [2].

---

1. Gramont, *op. cit.*, p. 129.

2. Gramont semble indiquer qu'il ne connut le télégramme du prince Antoine à Olozaga que vers 3 heures, au moment où Olozaga, aux Affaires étrangères, lui annonçait la renonciation. L'entretien avec Werther était alors commencé et Gramont avait quitté un moment l'ambassadeur prussien pour recevoir Olozaga. S'il en était ainsi, Gramont n'aurait pas eu le temps de préparer la conversation qu'il devait avoir avec Werther. Mais il est très probable que Gramont avait su la nouvelle de la renonciation avant 3 heures et avant l'arrivée de Werther au quai d'Orsay, car 1° il est invraisemblable que Chevandier, qui avait jugé la nouvelle assez grave pour en informer immédiatement Emile Ollivier, ne l'ait pas fait connaître en même temps au ministre des Affaires étrangères qu'elle intéressait directement. Or,

S'expliquant devant la Commission d'enquête, le duc de Gramont a déclaré : « Pendant que M. de Werther était chez moi, je lui dis : « Cette renonciation du prince de Hohenzollern n'a pas été faite sans que le Roi la lui ait conseillée. » Vous comprenez quel était mon but. J'étais très lié avec M. de Werther, qui, je le sais, désirait la paix. Si M. de Werther m'avait répondu oui, je prenais acte de cette réponse. J'étais dans mon droit, parce qu'une parole d'un ambassadeur à un ministre des Affaires étrangères est un acte officiel. Je prenais donc acte de cette réponse [1]. »

Obtenir de Werther au cours de l'entretien un aveu de participation prussienne à la renonciation dont il aurait pu faire état, tel fut le premier expédient imaginé par Gramont ; mais, comme Werther pouvait se dérober, il en combina un autre. Il prépara un projet de lettre du roi de Prusse à l'Empereur. Il était ainsi conçu : « En renonçant spontanément à la candidature au trône d'Espagne qui lui avait été offerte, mon cousin le prince de Hohenzollern a mis fin à un incident dont on a mal interprété l'origine et exagéré les conséquences. J'attache trop de prix aux relations amicales de l'Allemagne du Nord et de la France pour ne pas me féliciter d'une solution qui est de nature à les sauvegarder [2]. » Gramont se flattait de l'espoir de convaincre Werther de l'opportunité de cette démarche et de le décider à la soutenir auprès de son gouvernement. Une fois en possession du texte de la lettre, il ne l'aurait pas publié, « mais il en aurait fait connaître la substance pour y trouver le point d'appui de ses efforts conciliants et pacifiques [3] ».

Avant de recevoir Werther, Gramont avait donc arrêté un véritable plan diplomatique ; il avait même rédigé un projet de lettre. Et quand on étudie ces « préliminaires » de l'entretien Werther avec le souci de préciser la responsabilité de Gramont ou celle d'Emile Ollivier, une double remarque s'impose.

Emile Ollivier apprit la renonciation vers 2 heures ; 2° Gramont nous apprend qu'il avait été informé de l'interpellation Clément Duvernois, et qu'il l'apprit avant l'arrivée de Werther. Or l'interpellation Clément Duvernois avait été provoquée par la nouvelle de la renonciation ; 3° enfin, il existe une preuve de la préparation de l'entretien Werther : c'est le projet de lettre de Guillaume Ier à Napoléon III, rédigé par Gramont.

1. *Enquête parlementaire*. Déposition de Gramont (Dépositions des témoins, t. Ier, p. 99).
2. Gramont, *op. cit.*, p. 123.
3. *Ibid.*, p. 123.

D'abord, le plan de Gramont avant l'entretien Werther fut conçu par lui sans qu'il eût consulté ses collègues, sans qu'il eût même pris l'avis de l'Empereur. Nous en avons la preuve dans le billet qui fut écrit par Napoléon III à Emile Ollivier pour le convoquer aux Tuileries et qui fut remis un peu avant 3 heures au garde des sceaux, à la Chambre des Députés. « Je n'ai pas encore vu Gramont », lui écrivait l'Empereur [1]. Emile Ollivier se rendit presque aussitôt aux Tuileries et, lorsqu'il les quitta pour joindre Gramont au quai d'Orsay, l'Empereur n'avait toujours pas vu le ministre des Affaires étrangères « enfermé dans son cabinet ».

Ainsi, depuis le Conseil du matin, un événement tel que la renonciation s'était produit, et Gramont, pour l'interpréter, se fiait à lui seul. L'entretien Werther, dans les circonstances exceptionnellement graves où il avait lieu, pouvait décider de la paix et de la guerre ; le moindre propos pouvait avoir des conséquences incalculables, et cependant Gramont ne songeait ni à le reculer pour se concerter avec l'Empereur et avec ses collègues, ni à éviter des déclarations qui, répétées à Ems et à Berlin, pouvaient créer l'irréparable. A 1 heure 40, il formulait la politique conciliante de la participation indirecte et implicite ; à 3 heures, il prenait sur lui de l'abandonner.

Il y a, écrit Emile Ollivier, des impossibilités logiques et morales qui sont des preuves [2]. L'initiative prise par Gramont au moment de l'entretien Werther semble être une de ces impossibilités. On hésite à l'admettre. On est cependant obligé de constater que, s'il n'a pas agi seul, s'il a cherché un conseil ou un appui, ce n'est ni auprès de ses collègues, ni auprès de l'Empereur.

La seconde remarque que suggère le plan de Gramont, c'est que les idées qui l'ont inspiré sont en contradiction avec celles qu'Emile Ollivier avait professées, soit à la Chambre, soit dans son entretien avec l'Empereur.

Comme Thiers en effet, comme Napoléon III lui-même, Emile Ollivier avait paru se préoccuper surtout du résultat obtenu, sans attacher une grande importance à la question de forme. Par la

1. Ce billet est reproduit par Emile Ollivier, *op. cit.*, p. 236.
2. *Op. cit.*, p. 250.

renonciation, le motif du conflit disparaissant, la paix lui avait semblé assurée. Pour Gramont au contraire, qui pas un instant ne perdit de vue la nécessité de la participation prussienne, la question de forme était devenue essentielle. Il suffit que la dépêche du prince Antoine à Olozaga parût atténuer la responsabilité prussienne pour qu'il jugeât qu'elle compliquait la situation au lieu de la simplifier.

Des propos qu'il tint à plusieurs députés et journalistes à la Chambre, de sa conversation avec Napoléon III, il semble résulter que, jusqu'à son entrevue avec Gramont, Emile Ollivier avait discerné le danger de n'accepter la renonciation que sous condition, de risquer en réclamant davantage ou autre chose l'intervention de Bismarck. Au contraire, Gramont, abandonnant comme insuffisantes les instructions d'1 heure 40, se trouvait entraîné, de quelque nom qu'il la déguisât, à la politique de garanties.

Enfin il y avait eu, de la part d'Emile Ollivier, une assurance donnée à Thiers, un engagement pris vis-à-vis de l'Empereur, qui aurait dû l'empêcher de rien tenter avant le Conseil du lendemain et le déterminer à dissuader Gramont d'appliquer ses idées personnelles.

Il semble donc qu'entre les deux ministres il ne pouvait se produire que divergence de vues, opposition. Il n'en fut rien et, pour qui ignorerait la psychologie et les rapports des deux personnages, l'adhésion d'Emile Ollivier au plan de Gramont apparaîtrait comme déconcertante et inexplicable.

Pierre MURET.

(*La fin prochainement.*)

Napoléon et la Catalogne (1808-1814)
La captivité de Barcelone
(février 1808-janvier 1810)

L'étude du régime napoléonien et de l'influence française dans les pays momentanément soumis à la domination ou à l'hégémonie de Napoléon est à l'ordre du jour. Aucun genre de questions ne mérite peut-être plus d'attirer et de retenir l'attention des historiens de l'époque impériale, du moins de ceux qui, par le choix des sujets et par les méthodes employées dans la recherche, la critique et l'exposition, cherchent à se rattacher à l'école scientifique. Le livre dont, à la demande des directeurs de la *Revue* [1], nous entreprenons d'exposer ici l'objet, la méthode et les résultats essentiels est donc loin d'ouvrir un sillon nouveau ; il ne vise qu'à ajouter une petite contribution supplémentaire à toute une série de travaux analogues récents [2]. Il présente toutefois quelque originalité, en ce sens qu'il porte sur l'étude de l'influence et de l'occupation françaises dans un pays ouvertement hostile et en état de guerre : d'où la nécessité pour l'auteur d'envisager plutôt un côté des événements que les événements dans leur ensemble ; d'où aussi un supplément de difficulté dans le travail de documentation [3].

---

1. Nous avons demandé à notre collaborateur M. Pierre Conard de faire lui-même pour la *Revue* le compte rendu de la thèse principale qu'il a récemment soutenue pour le doctorat ès lettres (cf. ci-dessus, p. 256). On appréciera, en même temps que la clarté de l'exposé qui suit, la franchise et la liberté du jugement qu'il porte sur son propre travail. (La Direction.)

2. Nous rappellerons seulement ici et très brièvement, à titre d'exemples, les travaux récents de M. H. Fisher sur l'Allemagne napoléonienne, de M. Ch. Schmidt sur le grand-duché de Berg, de M. Driault sur l'Italie, de M. Handelsman sur la Pologne.

3. Dans les pays soumis à un *régime civil régulier*, il y a normalement en effet sur chaque ordre de questions une correspondance suivie, des rapports réguliers et méthodiques, souvent des travaux d'ensemble, fournis à l'Empereur ou au gouvernement impérial par les hauts fonctionnaires ou représentants diplomatiques locaux, vice-roi (en Italie seulement), gouverneurs généraux, ministres, chefs de service, ministres plénipotentiaires, etc. Il n'en est pas du tout de même dans des pays soumis en fait au *régime militaire* : les informations indispensables à un travail comme le nôtre sont alors beaucoup plus discontinues, beaucoup plus fragmentaires, beaucoup plus dispersées, parce qu'elles semblent tout à fait accessoires aux rédacteurs des documents. Elles sont comme noyées au milieu des renseignements relatifs aux événements et aux questions militaires.

Obligé de lire ou de parcourir beaucoup de documents ou de travaux relatifs à la guerre de l'Indépendance, l'auteur n'a pas cherché pourtant à refaire, même partiellement et pour une seule région, l'histoire militaire de cette guerre. Celle-ci a d'ailleurs déjà donné lieu à de nombreux travaux d'ensemble et de détail. Elle a ses spécialistes en Angleterre, en Espagne et en France, et elle a beaucoup progressé depuis les ouvrages anciens de Foy, de Schepeler, de Napier et de Toreno [1]. Plusieurs de nos historiens militaires ont consacré à quelques épisodes spécialement importants des travaux souvent considérables [2]. Et un professeur d'Oxford, M. Ch. Oman, poursuit actuellement la publication d'un grand ouvrage d'ensemble sur la guerre de la péninsule [3]. Notre travail est d'un ordre différent. Pour raconter l'histoire du régime de l'occupation française dans une province de l'Espagne, il nous suffisait de connaître et de rappeler, d'après les travaux antérieurs, les principaux événements militaires et de donner une idée précise du caractère de la guerre. Nous n'avons pas tenté de faire plus. Le dessein que nous poursuivons, et que nous n'avons encore que partiellement réalisé [4], est seulement d'étudier le régime de l'occupation napoléonienne et de mesurer, si possible, l'importance de l'influence française dans une province de la péninsule au temps du roi Joseph.

---

1. Foy (général), *Hist. de la guerre de la Péninsule sous Napoléon* (inachevée), Paris, 1827, 4 vol. in-8 ; Schepeler, *Gesch. der Revolution Spaniens und Portugals und besonders des daraus entstandenen Krieges*, Berlin, 1826-1827, 2 vol. in-8 ; Napier (col[l]), *History of the war in the peninsula and in the South of France, 1807-1814*, Londres, 1828-1840, 6 vol. in-8 (ouvrage traduit en français et fréquemment réimprimé) ; Toreno, *Historia del levantamiento, guerra y revolución de España*, 2e éd., Paris, 1848, 4 vol. in-4. Nous ne citons, bien entendu, que les histoires générales les plus importantes. L'œuvre considérable du général Gómez de Arteche y Moro, *Guerra de la Independencia ; historia militar de España*, Madrid, 1868-1903, 14 vol. in-8, représente déjà, par sa documentation plus étendue, par son exactitude plus grande, un progrès très réel sur Toreno, en dépit de la fâcheuse redondance verbale, dont les historiens espagnols mettront sans doute longtemps à se guérir.

2. Comme exemple et comme modèle, on doit citer avant tout l'ouvrage considérable de M. le Comt[e] Balagny, *Campagne de l'Empereur Napoléon en Espagne, 1808-1809*, Paris et Nancy, 1902-1907, 5 vol. in-8. Cf. *Revue d'hist. mod.*, t. V, p. 364-368, et VII, p. 377-381.

3. *A history of the peninsular war* (en cours de publication), Oxford, 1902-1908, 3 vol. in-8. Les trois volumes parus conduisent le récit jusqu'à décembre 1810. L'œuvre de M. Oman est remarquablement illustrée de gravures, de cartes et de plans, et résulte d'un grand effort de lecture et de documentation. Elle représente l'utilisation à peu près complète de toutes les sources imprimées et de tous les travaux de seconde main ; elle comporte de plus de sérieuses enquêtes faites sur des points particulièrement importants ou obscurs dans les différents dépôts d'archives d'Angleterre (celles-ci particulièrement précieuses), d'Espagne et de France, soit par l'auteur lui-même, soit par des auxiliaires qualifiés. Quand l'ouvrage de M. Oman sera achevé, il fera certainement autorité sur le plus grand nombre des questions traitées, du moins jusqu'à la mise au jour ou l'utilisation complète des documents d'archives (ce qui ne peut être l'œuvre d'un seul homme).

4. Nous comptons fermement en effet pouvoir donner, d'ici quelques années, un deuxième volume sur le régime de l'occupation française en Catalogne de 1810 à 1814.

Pour des raisons que nous avons exposées dans notre *Avant-propos*, nous avons en effet dû renoncer de bonne heure à l'idée d'étendre notre étude à toute l'Espagne ; et, parmi les provinces espagnoles, nous avons fait choix de la Catalogne. Ce choix offrait des inconvénients très réels [1], mais aussi des avantages considérables. Nous n'essaierons pas ici de le justifier une fois de plus. Nous nous contenterons d'affirmer que nous ne regrettons pas outre mesure de l'avoir fait, il y a maintenant huit ans, et que nous lui devons à coup sûr, en très grande partie, la solidité relative de notre documentation.

Il vaut mieux en effet, à notre sens, — à moins d'être un de ces princes de l'histoire pour qui les questions de temps et d'argent ne comptent guère — choisir toujours des sujets tels qu'on ait sous la main, non pas la totalité (le cas ne se réalise guère), mais la majeure partie de ses textes. Et, grâce à notre choix, il a bien pu en être ainsi pour nous. Nos recherches à Madrid et à Simancas n'ont donné, et ne pouvaient vraisemblablement donner, même si elles eussent été aidées par des inventaires plus détaillés, que des résultats insignifiants. Nous avons, en Catalogne, trouvé sans doute, dans les bibliothèques et surtout dans les archives municipales de Barcelone [2], un complément de documentation plus utile. Mais les documents fondamentaux et indispensables, ceux dont rien ne pouvait tenir lieu pour l'étude du régime de l'occupation française, nous ont été fournis par les dépôts parisiens, Archives nationales[3], Archives historiques de la guerre, Archives des affaires étrangères. Aussi s'explique-t-on aisément que les travaux historiques rédigés en Catalogne sur la guerre de l'Indépendance [4] soient à la fois si sommaires et si gravement erronés sur

---

1. Le plus grave reproche qu'on nous ait fait sur le choix de notre sujet (et nous sommes très disposé à reconnaître sa portée), c'est que, soit en général, soit plus spécialement de 1808 à 1814, la Catalogne, isolée de Madrid et soustraite de fait à l'autorité joséphiste, n'est pas « représentative » de l'Espagne. Nous ne nous en rendions compte qu'à demi en nous engageant dans notre travail. Celui-ci une fois avancé, nous avons dû nous avouer qu'il présenterait plus d'intérêt pour l'histoire particulière de la Catalogne (et aussi, à titre de très modeste contribution, pour l'histoire du premier Empire) que pour l'histoire générale de la Péninsule. Nous nous consolons, en pensant que l'histoire de la Catalogne, prise en elle-même, n'est pas dépourvue d'intérêt, tant s'en faut.

2. Ce que nous avons trouvé de plus utile dans les Archives municipales de Barcelone, c'est la collection du *Diario de Barcelona*, journal quotidien officiel du gouvernement français.

3. Séries AFIV, F7, F1c, etc. Nous nous permettons d'indiquer ici en passant que notre *Introduction* peut (par l'essai de classification systématique des documents qui y est contenu, p. XX-XXXI) rendre quelques services aux spécialistes de l'histoire du premier Empire.

4. Ces travaux sont assez nombreux. Le meilleur est sans contredit celui de Blanch (Ad.), *Historia de la guerra de la Independencia en el antiguo principado*, Barcelone, 1861, 2 vol. in-8. Les écrivains catalans postérieurs l'ont beaucoup utilisé, en variant surtout les développements oratoires des fins de chapitres. Blanch d'ailleurs n'employait pas de documents d'archives (sauf peut-être à titre exceptionnel).

tout ce qui concerne le régime du gouvernement « intrus » en Catalogne. A ce point de vue spécial, nous avons bénéficié de conditions matérielles bien supérieures à celles où s'étaient trouvés les historiens catalans, ceux-ci n'ayant en définitive pour se renseigner sur les actes des Français que des sources narratives imprimées [1] de valeur très inégale, et parfois contestable. Nous avons pu, aussi aisément que nos devanciers catalans, tirer parti de ces sources narratives, mais nous n'en avons pas fait absolument le même usage [2]. Nous avons tenu bien entendu aussi à n'utiliser nos documents qu'avec plus de précautions, et nous avons cherché à indiquer dans quelle mesure nous faisions confiance aux témoignages contemporains ou postérieurs, dont nous tirions le plus fréquemment parti [3].

L'objet et la méthode du travail étant maintenant indiqués, il nous reste à en exposer le contenu et les conclusions. Nous le ferons sans nous astreindre à suivre rigoureusement le plan de notre livre, plan qui est par lui-même assez discutable [4] et qui conviendrait en tout cas assez mal à un exposé plus succinct.

*
* *

De l'étude sur le sol, les habitants et le passé de la Catalogne, qui ouvre le volume, voici surtout ce qu'il faut retenir, comme important pour la suite du récit : la Catalogne avait eu pendant des siècles une individualité politique et administrative, et ne l'avait perdue à peu près complètement qu'en vertu des décrets de 1715 et de 1716, qui avaient supprimé les institutions particulières de la province et avaient réorganisé l'administration

1. Surtout Laffaille, *Mémoires sur la campagne du corps d'armée des Pyrénées-Orientales en 1808*, Paris, 1826, in-8 ; Gouvion-Saint-Cyr, *Journal des opérations de l'armée de Catalogne en 1808-1809*, Paris, 1821, in-8 ; Ferrer (le R. P. R.), *Barcelona cautiva*, Barcelone, 1815-1822, 7 vol. in-8 ; Vacani, *Storia delle campagne e degli assedi degl' Italiani in Spagna, 1808-1813*, 2e éd., Milan, 1843, 3 vol. in-8. C'est du titre du P. Ferrer (très connu en Catalogne), que nous nous sommes inspiré dans le choix du nôtre.

2. Les historiens catalans ont en effet raconté principalement les événements militaires, accessoirement quelques faits anecdotiques particulièrement fâcheux pour les Français. Pour le récit de la guerre, ils se sont beaucoup servis de Ferrer, ce qui était particulièrement dangereux, à notre sens ; ils ont également, nous semble-t-il, fait de Saint-Cyr un usage trop exclusif. Le *Journal des opérations* est beaucoup plus tendancieux que ne le donneraient à croire l'air détaché et le style simple de l'auteur.

3. Nous avons donné (en appendice, p. 404-427) des *Notes critiques*, où nous avons indiqué la valeur relative des principales sources, imprimées ou manuscrites, utilisées dans notre travail.

4. Nous ne voulons point dire par là que nous regrettions de n'avoir pas suivi un plan strictement chronologique ; un tel plan eût donné l'impression du chaos le plus complet, et n'aurait eu d'autre avantage que d'éviter quelques redites.

du pays sur le modèle de celle de la Castille. Très différents des Castillans par leur activité maritime, commerciale et industrielle, gardant d'ailleurs des traditions particulières et des mœurs nationales, les Catalans n'avaient jamais accepté sans réserves la fusion de leur pays avec le reste de l'Espagne. Ils aimaient encore, à la fin du XVIIIe siècle, « à mettre fièrement la Catalogne en opposition avec les autres provinces », suivant l'expression très juste de Baumgarten [1]. Les traditions exprimées dans les chants populaires maintenaient forcément au moins un souvenir confus des grandes révoltes contre le gouvernement madrilène aux temps de Mazarin et de Philippe V. Aussi s'explique-t-on assez bien que, soit sous la Convention, soit sous l'Empire, quelques Français et sans doute parmi eux Talleyrand lui-même aient pu croire qu'il serait facile de détacher la Catalogne de l'Espagne et de la réunir à la France [2].

Mais en réalité la province était très mal préparée à accepter une telle solution. Le commerce et l'industrie catalans, déjà très développés en dépit de crises passagères, devaient avant tout leur prospérité à l'absence de barrière douanière entre la Catalogne et le reste du monde espagnol. Le souvenir plus ou moins net des actes de Mazarin et de Berwick n'était pas non plus propre à diminuer les haines, toujours si vives dans les pays frontières. Au reste, les Catalans étaient en général très attachés à leurs prêtres, à leurs moines, et respectueux d'une noblesse qui ne les exploitait que modérément. La circulation des idées libérales ou « philosophiques », gênée par l'Inquisition, rendue difficile par l'absence de curiosité intellectuelle, était ou nulle ou très faible ; et très peu de Catalans désiraient en somme voir s'accomplir chez eux des réformes sérieuses. Bref, si les Catalans gardaient en général de l'aversion pour la Castille et les Castillans, ce n'était plus comme autrefois une aversion agissante ; si quelques-uns d'entre eux éprouvaient de la sympathie pour la France et les idées françaises, la presque unanimité préférait encore, et de beaucoup, la Castille monarchique et catholique au pays de la Terreur et du régicide.

Napoléon conçut pourtant, en 1807, au moment où il hésitait entre diverses manières de tirer vengeance de l'attitude de l'Espagne en octobre 1806 et de prendre ses sûretés contre elle, le projet de réunir à l'Empire,

---

1. Baumgarten, *Gesch. Spaniens zur Zeit der französischen Revolution* (Berlin, 1861, in-8), p. 261.

2. A. Chuquet, *Dugommier* (Paris, 1904, in-8), p. 377-378 ; Aulard, *Recueil des actes du Comité de salut public*, t. XIII, p. 458-459 et p. 618, n. 2 ; Talleyrand, *Mémoires* (Paris, 1891-1892, 5 vol. in-8), t. Ier, p. 329.

soit tout le pays entre l'Èbre et les Pyrénées, soit au moins la Catalogne [1]. Il fit donc organiser, de novembre 1807 à janvier 1808, une division (plus tard renforcée) qui se réunit à Perpignan. Cette division, composée surtout d'Italiens et de Napolitains et placée sous le commandement supérieur du général Duhesme, fut chargée d'occuper la Catalogne en pleine paix et sans qu'aucun avis préalable en eût même été donné au gouvernement espagnol.

La « division des Pyrénées-Orientales », entrée en Espagne le 9 février, parvint à se faire admettre sans difficulté dans la place de Barcelone, sous prétexte de s'y reposer en attendant le moment de repartir pour Cadix. Mais, loin de sortir de Barcelone, les troupes impériales, d'ailleurs amicalement reçues par les autorités espagnoles, s'emparèrent bientôt par surprise, en vertu d'ordres ou plutôt d'insinuations de Napoléon [2], des forts de Barcelone (29 février), puis du grand fort de Figuières (2 avril), enfin des arsenaux et poudrières de Barcelone (27 mai). A vrai dire, les hauts fonctionnaires espagnols, quoique choqués sans doute des procédés des Français, se bornèrent en somme à des protestations de pure forme. Mais la population de Barcelone et de la Catalogne montrait une irritation croissante à chaque nouvel empiètement, et ne s'apaisait momentanément que quand elle prenait pour un temps le change sur les intentions de Napoléon [3]. Il y avait fréquemment des rixes, des assassinats, des menaces d'émeute. En mai, le peuple de Barcelone se montrait résolument hostile en toute occasion, malgré les efforts des autorités espagnoles, et toute la province profitait d'une bévue de Murat pour s'armer hâtivement. Dès ce moment, il apparaissait clairement, en dépit de l'optimisme superficiel de l'Empereur, que la masse de la population catalane, déjà mal disposée pour les impériaux lors de leur entrée en Espagne, avait été définitivement exaspérée contre eux par leurs actes et leurs procédés, et ne pouvait les regarder que comme des « intrus ».

---

1. Les passages de notre livre qui présentent quelque intérêt pour l'histoire générale sont trop rares pour que nous ne tenions pas à les signaler ici. Nous nous permettons donc d'attirer l'attention sur les notes des p. 25-37, relatives à la genèse, au développement et à l'évolution des plans de Napoléon sur l'Espagne, de 1806 à 1808.

2. La surprise des forts de Barcelone est un fait si fréquemment raconté que nous n'avons guère pu ajouter aux faits connus que quelques précisions sur la façon dont l'idée en fut insinuée par l'Empereur à Duhesme et sur celle dont Duhesme comprit les insinuations de l'Empereur. (Napoléon à Clarke, 20 fév. 1808, *Corr. Nap.*, n° 13586 : « *Je suppose* qu'il [Duhesme] est maître des forts et de la Citadelle... » Duhesme à Clarke, 1er mars 1808, Arch. G. : « Puisque Sa Majesté *a supposé* que je suis maître des forts et de la citadelle de Barcelone, j'en suis maître. »)

3. Ce qui se produisit à la fin de mars, quand on crut à Barcelone (comme on l'avait fait à Madrid) que Napoléon avait voulu, par l'envoi de ses troupes en Espagne, précipiter l'avènement de Ferdinand VII et qu'il allait effectivement le reconnaître.

Au début de juin, l'insurrection éclatait presque simultanément dans toute la Catalogne, et Duhesme, pour contenir Barcelone et sa banlieue immédiate, recourait aussitôt à des exécutions, à des incendies, à de petites expéditions répressives, souvent accompagnées de massacres et de pillages effrenés. Les troupes impériales achevaient ainsi de s'aliéner les habitants d'une province qu'il s'agissait, non pas de contenir temporairement, mais bien de gouverner de façon stable et continue, soit au nom de Joseph, soit au nom de Napoléon. Les Français préludaient donc bien mal à une œuvre de « régénération », à supposer que l'Empereur voulût y procéder réellement en Espagne, ainsi qu'il commençait précisément à l'affirmer à la fin de mai 1808 [1].

D'ailleurs ce ne fut pas un gouvernement régulier et réformateur que les Français cherchèrent alors à établir à Barcelone. Le général Duhesme s'y trouva à peu près bloqué pendant dix-huit mois, tantôt par l'armée de Reding, tantôt par les bandes insurgées. Il ne recevait de France ni vivres ni argent, ses lieutenants étaient médiocres, ses troupes à peine organisées, à peine pourvues des services les plus nécessaires [2]. Duhesme ignorait même au nom de qui il devait commander à Barcelone, et ne recevait pas de l'Empereur d'autre direction sur la conduite à tenir vis-à-vis des habitants que celle-ci : « Il faut les mener très militairement, la guerre justifie tout ». De même, Gouvion-Saint-Cyr, chargé de prendre Rosas, puis de débloquer Barcelone, Verdier, qui dirigeait le siège de Girone, s'entendaient rappeler, en réponse à leurs demandes réitérées de vivres et d'argent, le terrible axiome : « La guerre doit nourrir la guerre ».

Ce fut, non par désir d'administrer et de gouverner, mais pour répondre aux nécessités de la guerre, pour nourrir et habiller ses troupes, pour assurer la sûreté de la place, que Duhesme se substitua de plus en plus à Barcelone aux autorités espagnoles plutôt impuissantes qu'hostiles et organisa, par degrés et à titre d'expédient, un « gouvernement improvisé ». Il créa ainsi peu à peu un régime spécial qui devait durer dix-huit mois et qui fut pour ainsi dire régularisé, le 13 septembre 1808, par l'arrêté qui mettait Barcelone en état de siège. Ce régime s'étendit plus tard à l'Ampurdan, c'est-à-dire à la plaine de Figuières. Il varia sans doute quelque peu, suivant les lieux et les circonstances. Saint-Cyr, en passant à Barcelone, essaya momentanément de l'adoucir et de lui donner un air de régularité en imposant aux fonctionnaires et magistrats

1. Sur ce point spécial, voir notre *Constitution de Bayonne* (Paris, 1909, in-8), p. 23-27.

2. Voir nos chapitres V (*Les finances du gouvernement improvisé*, p. 210-286) et VI (*Les mesures de sûreté et la police du gouvernement improvisé*, p. 287-358).

espagnols restés en place, un serment au roi Joseph (avril 1809). Mais la plupart des anciens fonctionnaires, officiers et magistrats ayant refusé ce serment, qui les obligeait à « se prononcer », la proclamation de l'autorité joséphiste eut surtout pour effet de priver le gouvernement improvisé de concours utiles et ne fut en somme qu'une pure fiction. A Barcelone, elle n'empêcha nullement Duhesme d'agir absolument à sa guise, comme par le passé ; dans l'Ampurdan, le roi Joseph ne manifesta son action que par l'envoi d'un commissaire royal, personnage dépourvu de toute notoriété et probablement de tout talent, qui resta à peu près impuissant, bien qu'il eût été muni à Madrid de pouvoirs étendus.

Le « gouvernement improvisé » de Catalogne ne procéda donc guère en réalité ni du roi Joseph ni même de Napoléon, mais bien des seules circonstances. Les institutions antérieures ne subirent aucune modification de principe ; leur fonctionnement resta théoriquement le même, et ne fut modifié par aucune réforme. On y superposa des institutions provisoires nouvelles, un système de finances et un système de police, mais sans penser à les implanter, sans les supposer définitifs. Les détenteurs du gouvernement n'eurent jamais une pensée directrice, ne formèrent jamais un plan d'ensemble, et leur programme fut toujours à peu près uniquement de faire vivre l'armée, de conserver une grande place et de contenir les habitants irrités. Comme le dit la *conclusion* du volume, jusqu'en janvier 1810, « la province échappa totalement à l'influence du roi Joseph, et Napoléon se soucia peu de la façon dont ses généraux administraient. Les mesures prises par ceux-ci ne tendirent ni de près, ni de loin à une régénération ; celles qui furent occasionnellement présentées comme préparant des réformes ou des innovations résultaient en réalité de préoccupations militaires ou financières ».

Il est donc bien inutile d'essayer de donner ici une analyse détaillée des longs chapitres consacrés au régime financier et à la police établis et employés par le gouvernement improvisé. Les mesures fiscales (emprunts forcés exigés des riches, contributions de guerre levées sur les gens aisés et recouvrées souvent par des garnisaires, séquestre des biens des absents, confiscation de l'argenterie des églises, droits sur les sorties de marchandises, frappe de monnaie, expédients divers, etc.), et les mesures de police et de sûreté (arrestations d'otages ou de suspects, perquisitions réitérées, expulsion des moines, surveillance des églises, répression des tentatives de complot, entraves mises à la circulation des particuliers, amendes levées sur les communes responsables, etc.) eurent toujours le caractère d'expédients, de procédés liés à l'état de siège, et on

les retrouverait dans bien des cas analogues [1]. Sans doute, quelques-uns des hommes dont on fut obligé de se servir, notamment le général italien Lechi et le commissaire général de police Casanova, ce dernier catalan, commirent, pour se procurer de l'argent aux dépens des habitants, de véritables crimes, vols, escroqueries et assassinats. Mais c'étaient là des actes individuels, rendus possibles mais non point nécessités par la législation due aux circonstances. Le véritable détenteur du gouvernement, le général Duhesme, qui signait à Barcelone les arrêtés nécessaires pour faire rentrer les fonds et pour assurer la sûreté de la place, n'était peut-être ni très modéré ni très scrupuleux. Mais il n'était ni spécialement avide ni inutilement tyrannique. A envisager les choses dans leur ensemble, « le régime auquel furent soumis les districts occupés fut le banal régime traditionnel de l'occupation militaire. Les hommes qui le dirigèrent ne lui donnèrent pas un caractère de rudesse anormale ; les abus qu'il comporta se retrouveraient sans doute partout ailleurs. Soit au temps de Napoléon, soit avant, soit après, on a toujours contenu et gouverné les villes en état de siège et les pays envahis par des procédés analogues ou semblables [2]. »

Le régime institué par les « intrus » n'en fut pas moins détesté par la presque unanimité des Catalans, qui s'imaginaient sans doute être les victimes d'une oppression sans exemple. Dans les classes inférieures de la population, dans le clergé et parmi les officiers subalternes, la haine profonde et passionnée contre les impériaux semble avoir été générale. En revanche, dans les classes supérieures, ce qui se manifesta plutôt, ce fut une sorte de timidité, de lenteur à se prononcer. Tant que les Français n'exigèrent point le serment, c'est-à-dire l'adhésion formelle des officiers et des magistrats, ceux-ci restèrent en fonctions à Barcelone ou se bornèrent à abandonner la ville. Beaucoup des juges de l'audience de Catalogne, des fonctionnaires municipaux, des officiers généraux ou supérieurs se contentèrent jusque-là de manifester leur aversion pour les Français par une attitude de réserve et de froide dignité. Le mouvement contre les envahisseurs ne fut donc que suivi, souvent avec timidité, par les fractions les plus élevées de la population.

« Mais en revanche, très peu de personnes se déclarèrent ouvertement

---

1. M. E. Denis a bien voulu nous indiquer qu'il avait constaté, dans le siège de Prague de 1742, l'emploi de la plupart des procédés mis en œuvre à Barcelone. On les retrouve de même, en 1793, pendant le siège de Lyon par les forces conventionnelles, et, en 1800, lors du siège de Gênes par les Autrichiens.

2. Ce passage est encore emprunté à la *conclusion* du volume, comme les courtes citations faites plus loin.

favorables à l'entreprise napoléonienne », et les Français n'arrivèrent à s'assurer qu'une petite poignée de partisans, et seulement par l'appât des places qu'ils avaient à distribuer. Ils durent se résigner à recruter le personnel espagnol qui leur était strictement nécessaire parmi les hommes qui n'avaient jusque-là ni influence politique ni considération sociale, et se servir d'individus qu'on ne pouvait regarder à Barcelone que comme des faméliques ou des aventuriers. Les anciens magistrats ou fonctionnaires, d'ailleurs peu nombreux, qui consentirent, lors de l'affaire du serment, à se classer parmi les « afrancesados » étaient déterminés, non par des considérations élevées, par une culture de « philosophes » ou par des vues réformatrices, mais bien par leur seule ambition personnelle. Les « afrancesados » étaient d'ailleurs mis à l'index quand ils se déclaraient ; et leur rôle fut toujours « uniquement d'aider les Français dans des rigueurs ou des exactions, non de collaborer à des plans de réformes ».

Plutôt par l'effet des circonstances que par la volonté des hommes, le régime *intrus* eut vite fait de ruiner complètement la province. « Dans l'Ampurdan, on ne voyait que des champs incultes, des greniers vides, des hameaux abandonnés et parfois brûlés. Il ne restait guère, dans les villages les moins déserts, que les vieillards, les femmes et les enfants ; les jeunes gens et les hommes faits étaient sous les armes. Les plaines les plus riches de la province, excepté celle de Lérida, avaient subi le passage ou le séjour des troupes, qui en avaient enlevé tous les grains et toute la paille qu'elles avaient pu découvrir, et souvent les chevaux avaient mangé le blé en vert. La banlieue de Barcelone, épuisée par les réquisitions, les courses et les saisies des partisans français et espagnols, présentait l'aspect de la ruine et de la désolation [1]. » Barcelone offrait un aspect plus triste encore ; la population, réduite par l'émigration, ruinée par l'arrêt du commerce et la fermeture des ateliers, dépouillée de sa richesse acquise par les très lourdes contributions de guerre, était réduite dès le milieu de 1810 à 36.000 habitants, le quart de son ancien chiffre. Le port, jadis si animé, était muet ; et on ne réparait même plus des bâtiments qui ne devaient pas sortir. Le spectacle était fermé, la vie sociale presque suspendue ; et la municipalité « intruse », pourtant toute dévouée aux Français, était obligée, en août 1810, de constater la misère générale de ses administrés : « Les habitants de Barcelone ont été dans la nécessité d'entretenir l'armée au moyen d'une forte contribution extraordinaire qui, depuis deux années sans interruption, pèse sur cette ville

1. P. 359-360.

seule, le reste de la province n'étant point encore soumis aux armes françaises ; ils ont supporté les charges de logements militaires, transports, literie et autres fournitures pour les hôpitaux et ils ont souffert la grande cherté des vivres et tous les autres inconvénients qui sont inévitables dans de telles circonstances. Depuis longtemps ils ont vu leur commerce interrompu, leurs fabriques arrêtées, tous les canaux pour l'entrée du numéraire obstrués et ouverts seulement pour la sortie des fonds nécessaires pour le paiement des subsistances..... » [1]

Augereau, qui arriva à Barcelone en janvier 1810, rendit aussitôt Duhesme responsable de cet état de choses, et il provoqua sans réflexion la disgrâce du général [2]. Celui-ci n'avait pourtant fait qu'appliquer en Catalogne les principes que l'Empereur exposait en toutes circonstances à ses subordonnés militaires : « Les actes du général avaient été conformes aux ordres reçus de l'Empereur, et aux nécessités de l'état de guerre ; et Duhesme n'avait point à se demander si les ordres impériaux étaient contraires à la justice et à l'humanité, si l'état de guerre était le résultat d'un système de fourberie et d'agression. La politique que le général avait localement pratiquée n'était point en accord avec le droit des gens ; mais elle était en harmonie avec l'esprit et avec la lettre de la politique impériale en Espagne et dans tout pays occupé et rebelle. Barcelonais, Catalans, Espagnols, avaient été victimes, non de quelques généraux, mais du rêve de l'« Empire fédératif » et du système impérial de gouvernement en pays conquis... Le régime était propre à aliéner définitivement le peuple qui y était soumis, et pourtant il était impossible d'en employer un autre. Le vice initial était dans l'invasion de l'Espagne. »

*
* *

Pour en arriver à des conclusions aussi partielles et, dira-t-on sans doute, aussi faciles à prévoir, était-il nécessaire d'entreprendre un travail assez long et conçu de telle façon qu'après le volume que nous venons de résumer, il en faudra encore un autre, probablement plus gros, pour épuiser le sujet ? Telle est la question qu'on s'est déjà posée, avec beaucoup de bienveillance pour l'auteur, à propos de notre travail, et qu'on se posera sans doute encore.

---

1. Le corps municipal de Barcelone à Duhesme, 8 août 1810, Arch. G. (sous la date du 28 juillet 1810). Lettre citée p. 363-364.

2. Un appendice spécial (p. 389-403) est consacré aux *Enquêtes rétrospectives et leurs résultats*.

La réponse dépend avant tout de la conception qu'on se fait du travail historique utile. Nous considérons comme légitimes et comme profitables les vastes synthèses, quand elles se présentent comme telles. Nous admettons également d'ailleurs les ouvrages d'ordre intermédiaire, pourvu qu'on y distingue nettement ce qui est synthèse provisoire et ce qui est analyse méthodique. Il faut des livres d'histoire destinés au public. Ceux là doivent nécessairement être sobres et embrasser, avec des dimensions relativement restreintes, des horizons assez vastes. Mais nous réclamons aussi le droit à la vie pour les ouvrages de minutieuse analyse [1]. Il faut également, et plus encore, des travaux destinés à épuiser de petites questions, à fournir de faits précis et de conclusions partielles solidement établies les futurs auteurs de grands travaux d'ensemble. Il est heureux après tout qu'il y ait des historiens qui tiennent à faire de ces travaux-là ; et, si le public a le droit d'ignorer leurs noms, il n'a pas le droit de condamner dédaigneusement la grosseur de leurs livres et l'exiguïté de leurs conclusions. La plus séduisante des grandes synthèses doit le plus clair de sa valeur historique à la solidité des monographies sur lesquelles elle s'appuie. Or, nous sommes très convaincu que, pour la majeure partie des questions relatives à l'histoire du premier Empire, le travail monographique s'impose encore aux historiens. Laissons donc à qui en a le goût les synthèses prématurées ; et employons ce que nous pouvons avoir d'activité et de conscience à faire tranquillement les préparations nécessaires.

Pierre CONARD.

---

1. Nous défendons ici notre conception générale ; et bien entendu nous abandonnons à la critique le détail de l'exécution, qui peut laisser parfois à désirer, nous le savons.

COMPTES RENDUS

A. Kleinclausz. **Histoire de Bourgogne**. Paris, Hachette, 1909, gr. in-8, 454 p. (56 grav. hors texte et 3 cartes.)

C'est sur la demande du Conseil général de la Côte-d'Or que cette *Histoire de Bourgogne* a été écrite. L'auteur a voulu faire à la fois un livre de lecture et de prix pour les élèves et un manuel d'histoire provinciale et locale pour les maitres de l'enseignement primaire et les professeurs de l'enseignement secondaire. C'est chose bien difficile que de vouloir satisfaire aux exigences de la curiosité magistrale sans rebuter l'attention si instable des élèves, et vouloir faire servir l'histoire « à fortifier chez l'enfant le sentiment moral », c'est risquer de méconnaitre les nécessités scientifiques. Disons tout de suite que M. K. a fait un louable effort pour intéresser à la fois maitres et élèves : s'il s'est appliqué « à ne rien négliger de ce qui pourrait introduire dans le récit la clarté, le pittoresque, le mouvement », il a tenu aussi, pour ceux que des recherches personnelles pourraient tenter, à consacrer son Introduction aux historiens de la Bourgogne et à placer, dans chaque chapitre, « des notions de bibliographie, qui comprennent les sources imprimées et les livres les plus essentiels, avec l'indication de quelques documents inédits d'une importance particulière ». Toutefois je doute que, dans son livre estimable, « résultat de huit années de cours professés à l'Université de Dijon », il ait complètement atteint son but. Tantôt, par exemple, il accumule les détails, les précisions, il se plait à retenir les infiniment petits de l'histoire locale ; tantôt, au contraire, il se contente de généralités ou passe singulièrement vite sur des périodes ou des phénomènes intéressants. Sans lui reprocher de n'avoir pas entrepris l'étude originale de quelques périodes comme celles des Origines et du Haut moyen âge, puisqu'il a seulement voulu donner « l'état de la science sur telle question d'histoire ou de civilisation bourguignonne », on regrettera peut-être qu'il ait laissé en dehors de sa documentation des études comme celles de Poupardin sur le *Royaume de Bourgogne* (1907), de P. Riandey sur *L'organisation financière de la Bourgogne sous Philippe le Hardi*... (1908)....

Mais ce n'est pas là, à mon sens, la plus grave lacune de sa documentation et de son livre. Dans cette histoire « d'un des plus beaux pays de France », « d'une région commerciale de premier ordre », il n'a fait qu'une place dérisoire à la description des phénomènes économiques et sociaux. Les quelques lignes, empruntées pour moitié à Michelet, sur la physionomie physique de la Bourgogne, ne sauraient tenir lieu du tableau géographique nécessaire au début d'un pareil livre. Les quelques pages qui, ça et là, traitent des manufactures sous Colbert, de l'hiver de 1709, du développement des voies de communication, de l'agriculture et de l'industrie sous l'ancien régime, sont bien courtes et bien superficielles. La condition des paysans a été à peine esquissée ; la corvée des grands chemins n'est même pas signalée. Quant à l'histoire économique du XIXe siècle, elle tient toute en quelques lignes sur les chemins de fer et les usines du Creusot. A mesure que le récit se rapproche de l'époque contemporaine, il se fait plus rapide et plus vague. Après avoir consacré 211 pages aux *Origines* et au *Duché de Bourgogne*, 136 à la *Bourgogne monarchique*, l'auteur se débarrasse de la *Révolution et du XIXe siècle* en 86 pages, où les biographies de personnalités bourguignonnes prennent encore une place importante. Cette *Histoire de Bourgogne* pourra rappeler aux jeunes Bourguignons « les hauts faits de leurs aïeux », elle ne leur apprendra pas comment ces aïeux ont vécu. — J. Letaconnoux.

H. Hauser. **Études sur la Réforme française**. Paris, Picard, 1909. In-12, XIV-308 p. (Bibliothèque d'histoire religieuse, fasc. 3).

C'est une idée excellente que M. Hauser a eue de rassembler en ce petit volume quelques-uns des articles que depuis une quinzaine d'années il a consacrés aux questions religieuses du XVIe siècle. On y trouvera notamment deux chapitres d'une portée générale, le premier touchant les rapports de *L'Humanisme et la Réforme en France entre 1512 et 1552*, qui est d'importance capitale, et l'autre *La Pénétration de la Réforme dans les classes populaires*, original et suggestif. *L'Etude critique sur la Rebeine de Lyon en 1529* porte sur une question de détail, mais les conclusions, fortifiées par la découverte d'un nouveau document que l'auteur n'avait pu utiliser convenablement en 1896, illustrent, d'un jour singulier, l'idée développée dans l'article précédent. Dans les autres chapitres sont étudiés : *Un nouveau texte sur Aimé Maigret* (le bref envoyé à Louise de Savoie par Clément VII), *Nîmes, les consulats et la Réforme* ; *La Réforme en Auvergne ; Une source importante du martyrologe de Crespin*, et quelques *Petits livres du XVIe siècle*. Ce dernier seul est inédit. Les autres ont été publiés à des dates différentes dans diverses revues et l'auteur les a repro-

duits généralement tels quels, avec leurs dates, sans autre modification qu'une mise au point bibliographique en note, sauf les études sur la *Rebeine* et sur les consulats de Nîmes pour lesquelles la découverte de documents nouveaux a permis de préciser les conclusions. Tous ces fragments se rattachent à deux idées principales : d'abord la constitution de la doctrine réformée en France dans la première moitié du XVIe siècle, ensuite la diffusion de cette doctrine, par quels moyens et dans quels milieux. Ce sont là deux des questions essentielles qui feraient l'objet d'une Histoire de la Réforme en France. Cette histoire, M. H. en avait comme dressé le plan général dans un cours à l'Université de Clermont-Ferrand dont il cite quelques passages en son avant-propos. Il ne l'a pas écrite, mais les indications qu'il a fournies et les quelques chapitres qu'il en a rédigés n'ont pas été inutiles, et, dans le renouvellement des études sur la Réforme au XVIe siècle qui s'est produit en ces dernières années, son influence a été pour beaucoup. La meilleure preuve en est que la plupart des conclusions auxquelles il était arrivé, après avoir frappé par leur nouveauté, à leur apparition, se sont trouvées vérifiées par d'autres travaux qu'elles ont suggérés, et sont pour ainsi dire passées dans le domaine commun. Il n'y a que justice à le reconnaître, et ces *Etudes* en constituent le plus sérieux témoignage. — V. L. Bourrilly.

P. Courteault. **Un cadet de Gascogne au XVIe siècle. Blaise de Monluc.** Paris, Picard, 1909. In-12, II-308 p.

Après avoir, dans sa thèse monumentale sur *Monluc historien*, étudié la valeur historique des *Commentaires*, M. P. Courteault nous donne aujourd'hui en un petit volume alerte et complet, trop complet peut-être même, une biographie critique du célèbre gascon. Destinée au grand public, cette biographie se présente sans appareil critique : aucune note ne vient distraire le lecteur du récit ; mais on sent qu'il n'est pas une ligne du livre qui ne soit étayée de quelque document, et il suffit de se rapporter à la thèse déjà citée pour en avoir la preuve. Le récit inspire de la sécurité. A la lumière des pièces d'archives, la figure de Monluc s'éclaire d'un jour un peu différent de celui sous lequel nous le présentaient les *Commentaires* ; et comme, jusqu'à présent, tous les biographes s'étaient surtout, sinon exclusivement, servi de ces *Commentaires*, il en résulte que le portrait tracé par M. Courteault présente quelque nouveauté. Monluc ne fut ni le héros que lui-même se figurait ni le monstre qu'on a cru ; il fut un homme dont la physionomie fut plus complexe. « Bravoure personnelle, sang-froid, hardiesse, esprit de décision ; activité dévorante, endurance à toute épreuve, connaissance approfondie du métier de la guerre, de tous ses

secrets, de toutes ses ruses ; impétuosité française tenue en bride par la prudence gasconne, habileté consommée dans l'art de manier les hommes, tous ces traits composent une figure de soldat du XVIe siècle curieuse et qui paraît vraie. L'image est très vivante, très amusante ; elle n'est pas complète... Ce cadet de Gascogne, parti de rien et uniquement préoccupé de parvenir, intrigant et souple, ondoyant et divers, affamé d'honneur, de bruit et aussi d'argent, défendant avec âpreté une situation péniblement conquise, plus péniblement conservée, grisé par sa popularité provinciale, convaincu qu'il a sauvé la couronne, toujours prêt à donner des conseils, à se répandre en mémoires et en remontrances sur la politique générale, administrateur vigilant, mais revêche et mal commode, thésauriseur rapace, banquier à ses heures et même usurier, prêt à toutes les compromissions pour gagner « la pièce », on le chercherait en vain dans les *Commentaires*. La figure héroïque, trop simple et trop idéalisée qui s'en dégage, exige... de nombreuses et importantes retouches. » Ainsi rectifiée et complétée, elle est peut-être moins vivante, je veux dire moins saisissante ; mais elle est plus vraie. Peut-être l'auteur aurait-il pu lui donner cependant plus de relief en sacrifiant quelques détails, en faisant saillir davantage quelques épisodes essentiels et caractéristiques. Il l'eût fait sans doute s'il n'avait craint de donner quelque accroc à la vérité. Çà et là, on devine l'appréhension de se laisser induire en tentation par le charme des *Commentaires*, on sent le scrupule. Dominé par le souci d'être exact, il a tenu avant tout à faire œuvre de science, même dans un livre dépourvu de tout appareil scientifique. On ne saurait l'en blâmer. Il ne lui reste plus maintenant, pour achever le monument qu'il a entrepris d'élever à Monluc, qu'à nous donner cette édition critique, dont il a montré la nécessité et qu'il est seul en état de procurer [1]. — V.-L. Bourrilly.

Lady Blennerhasset. **Marie Stuart (1542-1587)**, 2e édition. Paris, Plon, 1909. In-12, III-323 p. (portrait).

Lady Blennerhasset, déjà honorablement connue du public français par son magistral ouvrage sur *Madame de Staël et son temps*, vient de traduire le livre qu'elle a consacré à Marie Stuart et dont l'édition allemande a paru en 1907. Après les travaux plus considérables de Mignet et de Philippson, cette biographie, de dimensions plus restreintes, vient à son heure. Lady Blennerhasset connaît à fond la «littérature » de son sujet ; mais, pour écrire la vie de son héroïne, elle est allée droit aux sources, et c'est aux lettres de Marie Stuart, à la correspondance des agents

1. Un léger lapsus : lire, p. 4, comte de *Montpensier*.

diplomatiques anglais ou étrangers, aux *Calendars of State Sapers* qu'elle a eu principalement recours pour démêler le réseau pas mal compliqué de négociations et d'intrigues qui s'est noué autour de la reine d'Écosse soit avant, soit pendant sa captivité. En suivant pas à pas les documents, en utilisant pour les contrôler les travaux de critique et de détail, elle a pu reconstruire l'histoire de Marie Stuart et en pénétrer le mystère. L'exposé est clair et précis, et complet quoique sommaire. Ce n'est qu'une esquisse, sans doute, mais qui ne laisse rien d'important dans l'ombre et fait saillir tout l'essentiel. Un autre mérite de ce petit livre, c'en est l'objectivité. Non seulement lady Blennerhasset s'est gardée de romancer les aventures déjà passablement romanesques et tragiques de la reine d'Écosse ; non seulement elle a usé discrètement de la psychologie historique, mais elle a tâché de voir et de nous montrer Marie Stuart telle qu'elle a été, dans son temps et dans son milieu, sans parti pris d'apologie ou de dénigrement. Son jugement est toujours mesuré (voir ce qu'elle dit des lettres de la Cassette), juste de ton. Le récit se lit très agréablement et la langue est suffisamment correcte pour que l'auteur n'ait pas besoin de cette indulgence qu'elle réclame trop modestement dans les dernières lignes de sa préface. — V.-L. Bourrilly.

A. Rozet et J.-P. Lembey. **L'invasion de la France et le siège de Saint-Dizier par Charles-Quint en 1544**. Paris (Plon), 1910. In-8, vii-758 p.

Les annales de Saint-Dizier contiennent un épisode glorieux et presque méconnu, sinon ignoré : c'est la résistance que cette petite ville opposa à l'armée de Charles-Quint en juillet 1544, lorsque l'Empereur envahit la Champagne. M. Rozet, député de la circonscription, et M. Lembey ont voulu réparer cette injustice en faisant connaître l'héroïsme de leurs ancêtres du xvie siècle. Dans ce but, ils ont recueilli tous les documents qui pouvaient éclairer l'histoire de ce siège. Les sources françaises faisant à peu près entièrement défaut, les sources flamandes et germaniques ayant été déjà explorées par Paillard, dont M. Herelle avait publié en 1884 le travail sous le titre l'*Invasion allemande de 1544*, il ne restait guère que les sources italiennes où l'on pouvait espérer trouver des détails inédits. C'est de ce côté que les auteurs du présent volume ont dirigé leurs recherches, et ils ont été particulièrement heureux. Les dépêches des agents du duc de Ferrare, Francesco d'Este et Hieronymo Feruffino, de Camillo Capilupo aux régents de Mantoue, et Bernardo Navager au doge de Venise, ont fourni une ample moisson de renseignements et permis de retracer dans le plus minutieux détail l'histoire du siège, vu du côté des Impériaux, et par extension celle du reste de la campagne. La

publication de MM. R. et L. comprend trois parties : d'abord un exposé historique clair et vivant, avec trois précieuses notices sur les défenseurs de Saint-Dizier, Louis de Bueil, comte de Sancerre, Eustache de Bimont, dit le capitaine La Lande, et l'ingénieur italien Girolamo Marini ; puis la traduction française des dépêches italiennes utilisées, précédées de notices sur les agents dont elles émanent et accompagnées de notes ; enfin le texte italien lui-même de ces dépêches. Nous nous contenterons de faire deux observations. D'abord sur la composition même de l'ouvrage : la traduction française des dépêches italiennes n'était pas, à notre avis, indispensable et la place que l'on aurait ainsi gagnée aurait pu être employée à étendre et à préciser les notes consacrées aux personnages cités dans les susdites dépêches ; de plus il aurait été bon et, à coup sûr, intéressant de donner le fac-simile des deux lettres, les deux seules qui restent de Marini, et une carte indiquant la marche de l'armée de Charles-Quint aurait permis de suivre plus facilement le récit des opérations. Sur le fond même du sujet, il est clair que, si les auteurs sont à peu près au courant de la production italienne sur cette période, ils le sont beaucoup moins sur la production française. On est surpris notamment de ne pas trouver la moindre mention du *Catalogue des actes de François Ier*, qui pourtant aurait fourni l'indication de quelques textes utiles pour le siège de Saint-Dizier et notamment pour Marini et pour Lalande. C'est ainsi qu'à la suite de leur défense héroïque, les habitants de Saint-Dizier furent exemptés pour six ans de tailles et de subsides. Le capitaine Lalande, tué le 13 juillet, laissa une fille mineure dont Nicolas de Bossut, sieur de Longueval, et Antoine de Briauld, chanoine de Laon, furent les tuteurs. Quant à Marini, son rôle pendant le siège lui fut très profitable. A la fin de 1544 ou au début de 1545, il reçut les revenus de la terre de Fismes au bailliage de Vitry et de la mairie de Beaulne en Vermandois, plus la terre et la maison de la Chaussière. Le même *Catalogue* aurait été fort utile pour préciser et étoffer les notes relatives aux personnages cités dans les dépêches des agents italiens. Les auteurs renvoient généralement à Brantôme, mais Brantôme, même annoté par Lalanne, n'est pas toujours une autorité suffisante. M. R. et L. nous apportent une si copieuse moisson d'inédit, qu'on voudrait une annotation encore plus complète. Cependant, malgré ces quelques réserves, il n'en reste pas moins que cette publication complète très utilement celle de Paillard et Hérelle, que nous avons déjà citée, et la campagne de 1544 nous est désormais très bien connue et dans ses moindres détails [1]. — V.-L. Bourrilly.

1. Pages 71 et 84, les dates sont données selon l'ancien style, il faut donc lire 17 février 1547 et 27 février 1542 ; page 83, Rangone était bien au service de la France en 1524, mais

E. Gérard-Gailly. **Un académicien grand seigneur et libertin au XVIIe siècle. Bussy-Rabutin. Sa vie, ses œuvres et ses amies.** Paris, Champion, 1909. In-8, XIII-427 p.

Depuis quelques années, on ne se lasse pas de découvrir que le grand siècle fut un siècle amusant, que l'on en peut parler sans solennité, et que les amateurs du pittoresque y trouvent leur compte. Ses *Originaux* ou ses *Grotesques* sont à la mode ; et l'on ne se contente plus de brèves notices, à la façon de Gautier et de Paul Musset. Cette curiosité est légitime. L'ancienne histoire littéraire abusait des simplifications dédaigneuses ; l'époque est plus complexe qu'elle ne le voulait A la surface, un siècle d'ordre et de majesté noble ; une série d'œuvres maîtresses qui s'enchaînent, se déterminent, s'harmonisent en un merveilleux ensemble. Mais au-dessous, la foule des irréguliers, des indépendants, des esprits ennemis de toute discipline. Auprès du grand fleuve, une multitude de petits courants, torrents ou ruisselets, dont on découvre la source aux âges précédents, qui parfois semblent disparaître, mais qui reviendront à la lumière... Bussy-Rabutin est mieux d'ailleurs qu'un de ces aventuriers de la politique ou des lettres. N'eût-il pas été le cousin de Mme de Sévigné, il mériterait encore d'être connu de près. Il n'est guère de sujet d'étude où on ne le rencontre, à quelque détour. « Grand maître de l'urbanité française », duelliste redoutable et excellent humaniste, il est un des représentants les plus complets de la société polie ; il s'est fait un nom dans les travaux de la guerre et une place enviable parmi les libertins et les beaux esprits ; il touche à tout, et il est partout — au second plan : mémorialiste, pamphlétaire presque, observateur sans indulgence de la comédie et des travers du jour, amateur d'art. Avec cela, un écrivain de race.

Le livre que lui consacre M. G.-G. est fort agréable ; on sent que lui-même s'est diverti à l'écrire. Et je ne dis pas que ce soit un mal. Pourtant, il y a là un danger. Des hommes comme Bussy ont excité naturellement la verve des conteurs d'anecdotes : il y a tant d'épisodes dans sa vie, qui côtoient le roman d'aventures ! Il faudrait une extrême prudence, une critique très rigoureuse, et la plus grande sobriété de mise en scène. Le détail expressif n'est pas toujours le détail vrai. Or, M. G.-G., par peur du pédantisme, se contente à l'ordinaire d'indiquer ses sources d'une

---

il passa ensuite au service du pape pour revenir au service de François Ier en 1536 lorsqu'il rassembla une petite armée à la Mirandole. Nous croyons que c'est plutôt à cette date que Marini vint en sa compagnie au service de la France. Sur l'activité de Marini en Piémont entre 1537 et 1542, nous avons indiqué quelques textes intéressants dans notre *Guillaume du Bellay*, p. 299.

manière très générale, et on ne le suit pas sans un peu d'inquiétude. Il s'abandonne au plaisir de conter ses historiettes ou de tracer de petits tableaux de mœurs, — piquants du reste et vivement troussés, mais dont tous les éléments ne paraissent pas contrôlés d'une façon assez sévère. En appendice, une bibliographie *sur* Bussy-Rabutin. Cette bibliographie est très complète ; je lui reprocherais même de l'être trop, ou, du moins, de tout présenter sur le même plan. Parmi les mémoires, les correspondances, les articles de dictionnaires ou d'encyclopédies, un choix est nécessaire ; cette simple énumération ne nous apprend pas grand'chose. Un historien peut-il faire état, même en formulant ses réserves, des pseudo-mémoires de d'Artagnan, ou des romans de la comtesse Dash ? Peut-on prendre comme base d'un chapitre sur la critique au XVIIe siècle « un admirable résumé de Victor Fournel dans son livre sur *la Littérature indépendante* » ? Je ne conteste pas l'intérêt que pouvait présenter ce volume, au moment où il parut ; mais nous avons aujourd'hui d'autres exigences. — Jules MARSAN.

J. B. Maurice VIGNES. **Histoire des doctrines sur l'impôt en France. Les origines et la destinée de la Dixme Royale de Vauban.** Paris, Giard et Brière, 1909. In-12, 525 p.

Les idées de Vauban en matière financière sont généralement connues : l'arbitraire des impôts de l'ancien régime étant, pour cet économiste, un fait constant, il propose de leur substituer une contribution unique, frappant tous les revenus sans exception, selon une quotité déterminée ; il classe les divers revenus sous quatre cédules, et demande la perception en nature sur le produit des terres. Ce que l'on connaît moins, c'est l'origine de ces doctrines. Vauban a-t-il eu des précurseurs ? Quelle a été, d'autre part, l'influence théorique et pratique de ses idées ? telles sont les deux grandes questions que se pose M. Vignes au sujet des trois théories maîtresses de son auteur : perception en nature, quotité, universalité.

Sur la première question, les historiens des doctrines économiques ont presque toujours reconnu à Vauban le mérite de l'originalité ; quelques-uns, cependant, ont signalé Boisguillebert et l'abbé Ragot de Beaumont comme des précurseurs de la *Dixme royale*. M. V. démontre que leurs affirmations sont purement conjecturales, et il nous découvre la première apparition de l'idée d'un impôt proportionnel, assis sur le revenu brut et perçu en nature, chez un penseur méconnu, quoique vigoureux, le marquis Hay du Chastelet, auteur d'un *Traité de la politique de France*, paru en 1669, et qui eut huit éditions en 20 ans. Vauban eut, indubitablement, connaissance de cet ouvrage, et, s'il ne le mentionna point, c'est que du Chastelet fut disgrâcié pour l'avoir écrit, et qu'en se réclamant de lui,

Vauban eût paru défier le Roi et eût certainement compromis le succès de son plan de réformes.

C'est encore chez Hay du Chastelet que nous trouverons indiquée et développée la doctrine, reprise par Vauban, de l'impôt de quotité, perçu en vertu d'un tarif variant selon la nature du revenu taxé. Les applications de l'impôt de quotité sont d'ailleurs anciennes dans notre histoire financière ; les plus célèbres sont celles de la dîme saladine et de la taille ; les projets fiscaux qui reposent sur ce système ne manquèrent pas au XVIIe siècle, et M. V. nous donne un aperçu du plus curieux d'entre eux, celui d'Isaac Loppin.

Le principe de l'universalité a, lui aussi, des antécédents théoriques et historiques fort anciens. Admis au moyen âge comme une règle pratique, il est vite abandonné et définitivement supplanté par les immunités et privilèges personnels ou géographiques. Mais les écrivains, le peuple lui-même, aux États généraux, essaient de le faire prévaloir dans les lois fiscales et luttent contre le privilège, dont ils demandent soit la modération, soit même la destruction complète.

Quant aux destinées des théories de Vauban, elles furent diverses. En pratique, l'idée d'impôt en nature subit un échec absolu ; au contraire les principes de la quotité et de l'universalité reçoivent de nombreuses applications et finissent par triompher avec la Révolution ; ils sont encore la base de notre système financier. Dans la littérature économique, ces idées rencontrent une égale faveur ; tout un mouvement doctrinal part du livre de Vauban, dont les projets sont repris, critiqués, approfondis et rattachés aux divers systèmes qui se partagent, au XVIIIe siècle, le monde des économistes.

M. V. fait de tous ces continuateurs de Vauban une énumération très complète et nous montre nettement que les idées exposées dans la *Dime royale* ne sont pas mortes avec son auteur. Présentées avant lui, elles continuent après lui leur développement autonome et très varié. Dès lors, il nous semble qu'il n'y avait aucune nécessité de faire de la *Dime royale* le centre d'une étude financière qui est en réalité l'histoire d'un groupe d'idées apparu bien avant Vauban et qui subsiste bien après lui. La *Dime royale* marque simplement une étape, importante à coup sûr, de cette histoire, mais tout le livre de M. V. contribue à donner l'impression qu'elle n'en constitue pas le centre auquel il faut nécessairement faire converger et d'où l'on doit faire partir tous les courants doctrinaux qui l'ont précédée ou suivie. Mais il faut reconnaître que la méthode adoptée par M. V., et qui lui a fait choisir un auteur et un livre comme point de repère et comme terme de comparaison au cours de cette revue historique embras-

sant deux siècles de pensée, donne à son étude une ordonnance et une clarté très appréciables.

Les discussions critiques, dont cet ouvrage abonde, sont très scientifiquement conduites ; les références et citations de textes sont nombreuses et précises, ce qui est de première importance dans les recherches de « sources », où il est bon que le lecteur puisse immédiatement contrôler les positions prises par l'historien. Le livre de M. V. donne, de la question qu'il étudie, un exposé complet et, grâce à la documentation abondante qu'il contient, il est un instrument des plus utiles pour toute recherche d'histoire financière des XVIIe et XVIIIe siècles. — Roger PICARD.

Émile BOURGEOIS. **La diplomatie secrète au XVIIIe siècle. Ses débuts.** II : *Le Secret des Farnèse. Philippe V et la politique d'Alberoni.* Paris, Colin [1909]. In-8, IV-398 p.

L'ouvrage nouveau de M. É. Bourgeois constitue le second des trois volumes qu'il consacre à l'histoire de la diplomatie secrète au début du XVIIIe siècle [1]. Il s'est proposé dans celui-ci de montrer quelle action ont exercée sur les événements les intérêts particuliers de la maison des Farnèse. Il étudie donc dans ses origines et dans son ensemble la politique d'Alberoni, et reprend en la complétant, et du point de vue espagnol et italien, le sujet qu'il avait précédemment traité, mais du point de vue français et anglais.

Les conclusions de M. B. sur Alberoni s'écartent de celles de ses devanciers, notamment de Wiesener. Pour lui, Alberoni n'est pas l'ambitieux chimérique et brouillon que représente la tradition historique. Il voit en lui sans doute un parvenu, mais aussi un patriote italien, préoccupé de défendre son pays contre la domination de l'Autriche et d'assurer à son maître, le duc de Parme, la sécurité et peut-être un accroissement de territoire. M. B. insiste sur ce point, et il réussit à prouver que toute sa vie, même pendant son ministère, Alberoni n'a pas cessé d'être au service des Farnèse. Il a été leur agent auprès de Vendôme en Italie, en Flandre et en Espagne ; et c'est sur Vendôme d'abord qu'il a compté pour défendre l'Italie. Après la mort de celui-ci, le hasard qui l'avait conduit en Espagne lui fit trouver à la cour de Philippe V l'appui qu'il cherchait. Cette entente entre les Bourbons d'Espagne et les Farnèse, esquissée au temps de la reine Marie-Louise de Savoie, fut définitivement conclue par le mariage de Philippe V et d'Élisabeth Farnèse et par l'arrivée au pouvoir d'Alberoni. Les rapports d'Alberoni et des Farnèse sont très clairement mis en lumière dans la cor-

1. Voir dans la *Revue*, t. XIII, p. 73-77, notre compte rendu du premier volume, *Le Secret du Régent*.

respondance qu'il entretint avec son ami Rocca, ministre du duc de Parme, correspondance autrefois publiée par M. B. Alberoni nous apparaît donc comme un très lointain précurseur de Cavour, mais la forme de liberté qu'il rêve pour l'Italie ne dépasse guère une sorte de système d'équilibre entre les princes italiens, entre les Autrichiens et les Espagnols. S'il préfère même la suprématie espagnole, c'est qu'elle ne peut pas être tyrannique.

Cette politique lui était imposée par l'intérêt du duché de Parme, faible et menacé par l'Autriche et le Piémont. Elle s'accordait dans une certaine mesure avec celui de l'Espagne, qui cherchait la revanche d'Utrecht. Mais ce que M. B. met tout d'abord en lumière, c'est la différence qu'il y a entre cette politique précise et réalisable et celle que suivit l'Espagne et qui aboutit à former contre elle une coalition. Ce fut la faute de Philippe V et de sa femme, entêtés dans leurs prétentions à la succession de France, ce fut également la faute du duc d'Orléans, dont les démarches maladroites à Madrid vinrent irriter ces prétentions, si aux affaires italiennes vinrent se mêler les affaires de France. M. B. montre que tel n'était pas à l'origine le plan d'Alberoni.

Le second point qu'il met en lumière, c'est l'influence de la politique hanovrienne de Georges Ier. Celui-ci, ainsi que Dubois qui s'attachait à lui, inclinait du côté de l'Empereur pour assurer son appui au Hanovre contre la Suède et la Russie dans la Basse-Allemagne. Le Régent, tiraillé en 1717 et 1718 entre l'Espagne et l'Autriche, finit par être entraîné vers l'Empereur par Dubois et par Georges Ier. Il se compromit jusqu'à conspirer à Madrid, par l'intermédiaire de son ambassadeur, contre Alberoni.

La guerre éclata en mai 1717 entre l'Espagne et l'Empereur à la suite de l'arrestation à Milan du grand Inquisiteur d'Espagne. Sur les origines de cette guerre, M. B. montre encore que ce n'est pas Alberoni qui la voulut, car l'Espagne n'était pas prête. Ce fut le duc de Parme qui l'y poussa, inquiet de la bonne entente entre les Habsbourg et l'Angleterre. Après l'occupation de la Sardaigne par les Espagnols, Alberoni négocia pour arrêter la guerre (négociations de Peterborough et de Monti, octobre 1717, mission de Nancré à Madrid, mars-avril 1718). Mais les petits princes italiens de Savoie, de Toscane et surtout de Parme, craignant de voir les étrangers se réconcilier à leurs dépens, préférèrent les risques d'une guerre. Élisabeth Farnèse à Madrid fit prévaloir contre Alberoni cette politique.

Cette guerre aboutit naturellement à la défaite de l'Espagne, parce que Georges Ier, dans sa partialité pour l'Empereur, entraîna de son côté l'Angleterre et la France. M. B. montre que c'est alors seulement qu'Alberoni

a eu recours aux procédés désespérés et qu'on a traités de chimériques, mais qui étaient les seuls possibles après l'entrée en lutte de l'Angleterre : entente avec la Suède, la Russie et les Jacobites, propagande en France parmi les ennemis du Régent. La conspiration de Cellamare n'était d'ailleurs pas dangereuse. Elle a servi de prétexte au Régent pour faire à l'Espagne une guerre qui répugnait aux Français.

Enfin M. B. démontre qu'après la défaite de l'Espagne, c'est encore à une intrigue des Farnèse, effrayés du résultat de leur politique, qu'Alberoni dut sa chute.

En définitive, il ressort de l'étude de M. B. qu'Alberoni a travaillé dans l'intérêt des Farnèse et de l'Italie. Les Farnèse sont arrivés avec lui au pouvoir en Espagne ; mais leur faiblesse les a obligés à se dissimuler. Ils ont constamment agi sur leur ministre, devenu le ministre d'un autre prince. Ils ont troublé ses combinaisons, ils ont causé sa chute. La politique d'Alberoni n'était ni brouillonne, ni chimérique dans son principe. Elle n'était agressive que contre l'Empereur, et le duc d'Orléans est parfaitement responsable de la rupture entre la France et l'Espagne.

Ces idées, exposées comme dans le précédent volume avec une remarquable clarté, appuyées par des documents nombreux, tirés principalement de la correspondance d'Alberoni avec le comte Rocca et des archives des Farnèse à Naples, éclairent d'un jour nouveau tout un côté de ces négociations complexes. Le *Secret des Farnèse* est le complément indispensable du *Secret du Régent* ; ces deux volumes constituent un ensemble capital que devra connaître quiconque étudiera la diplomatie européenne au début du XVIIIe siècle. — Albert GIRARD.

Lucien LACHAZE. **Les États provinciaux de l'ancienne France et la question des États provinciaux aux XVIIe et XVIIIe siècles. L'Assemblée provinciale du Berri sous Louis XVI.** Paris, Rousseau, 1909. In-8, 604 p.

L'histoire de la tentative éphémère de décentralisation et de réforme administrative de Necker, qui se manifesta par la création en 1778 d'un certain nombre d'Assemblées provinciales organisées sur le modèle des anciens États provinciaux, a été bien souvent écrite. L'Assemblée du Berri, la seule qui réussit, avec celle de la Haute-Guyenne, à se maintenir quelque temps, avait déjà fait notamment l'objet d'une assez bonne étude du baron de Girardot, publiée à Bourges en 1845. M. Lachaze, en jugeant utile de la reprendre, ne me semble pas y avoir ajouté beaucoup de choses. Son livre n'est guère d'un bout à l'autre qu'une analyse compacte et laborieuse de toutes les propositions de réforme qui furent soumises à l'Assemblée au cours des cinq sessions qu'elle tint, et dont quelques-unes seulement

aboutirent, sans qu'au milieu de ce résumé diffus il soit d'ailleurs toujours possible de saisir nettement lesquelles. L'appareil critique de l'ouvrage est en harmonie avec son contenu. La bibliographie est une simple liste des livres que l'auteur a lus, ou consultés, et dans lesquels il a trouvé, ou cru trouver des rapports avec son sujet. C'est ce qui fait que quelques titres étonnent, notamment ceux-ci : Mesnard, *Histoire de Nimes* ; Laboulaye, *Le droit de propriété en Occident*, etc. Notons encore, parmi les références, d'ailleurs extrêmement rares, le renvoi que fait l'auteur, à différentes reprises, à un cours professé par M. Esmein à la Faculté de droit pendant l'année scolaire 1902-1903. Je ne sache pas que ce cours ait jamais été imprimé. — René Girard.

Frederika Macdonald. **La légende de Jean-Jacques Rousseau**, *rectifiée d'après une nouvelle critique et des documents nouveaux*. Traduit de l'anglais par G. Roth. Paris, Hachette, 1909. In-12, VI-277 p. (3 fac-similés).

La légende que s'est proposé de détruire Mme Fredérika Macdonald dans cet ouvrage, l'un des plus importants qui ait paru depuis longtemps sur J.-J. Rousseau, est celle de son mauvais caractère. D'après l'auteur, la détestable réputation [1] dont l'homme, chez Rousseau, jouit auprès de la critique moderne, serait l'œuvre de Diderot et de Grimm, qui, au moyen d'une campagne calomnieuse, auraient réussi à surprendre la bonne foi de la postérité et à former, de leurs tenaces rancunes, son jugement. C'est une reprise, comme on le voit, de l'accusation dirigée autrefois par Jean-Jacques lui-même contre ses « anciens amis », et qui a toujours paru jusqu'à ce jour n'avoir d'autre fondement que dans les exagérations de son esprit malade. Je m'empresse d'ajouter que pour soutenir cette thèse, incontestablement hardie, Mme F. M. ne s'est pas du tout appuyée sur des raisonnements plus ou moins subjectifs, mais que, renonçant résolument à cette méthode de critique « psychologique », dont on a fait bien souvent, il convient de le reconnaître avec elle, un usage exagéré pour étudier le caractère de Rousseau, elle a pu fort heureusement traiter la question suivant les principes de la méthode historique, grâce à la découverte de documents d'archives, dont ceux-là même qui se refuseront à admettre dans toute sa rigueur la thèse du critique anglais, ne sauraient méconnaître l'importance.

1. Mme F. M. a d'ailleurs exagéré cette réputation incontestable, en employant avec persistance dans son livre le terme de « crétin moral » pour donner une idée de la manière dont Rousseau était actuellement jugé par la critique.

Ces documents, — actuellement divisés entre les deux fonds des Archives nationales et de la Bibliothèque de l'Arsenal, — sur lesquels s'appuie toute la démonstration de Mme F. M., qui voit en eux le véritable « talisman » qui lui permettra de réhabiliter Rousseau, sont représentés par un brouillon des fameux Mémoires de Mme d'Epinay, publiés en 1818 par Brunet, et qui, avec la *Correspondance* de Grimm, constituent, on le sait, l'une des charges qui ont toujours paru le plus accablantes pour la mémoire du « vertueux citoyen de Genève ». La peinture qui y est tracée de son caractère, le récit de sa conduite à l'Ermitage, celui de sa rupture avec ses amis, sont en effet loin de nous le montrer sous des dehors très sympathiques. Or, la découverte par Mme F. M. de ce brouillon, dont on n'avait que très vaguement jusqu'ici soupçonné l'existence, et son examen ont permis à l'auteur d'établir deux faits très importants, à savoir : 1° que le récit imprimé par Brunet sous le titre de *Mémoires*, et sur la sincérité et l'authenticité duquel, à une exception près [1], aucun doute n'avait jamais été émis, n'est en réalité qu'une sorte de roman à clé [2] ; 2° que, dans le texte primitif de ce roman, dont Brunet n'a eu entre les mains, pour faire sa publication, qu'une copie mise au net, trouvée dans les papiers du dernier secrétaire de Grimm, Lecourt de Villière, d'importants changements avaient été introduits, changements qui, presque tous, ont pour objet de représenter sous ces dehors antipathiques le personnage chargé du rôle de Rousseau. Ces altérations sont attestées très nettement, — comme le montrent les fac-similés qu'a donnés Mme F. M., — par la différence des écritures, et surtout par la présence d'un assez grand nombre de notes volantes, jointes au manuscrit, et qui indiquent les modifications à introduire dans le texte. Deux de ces notes sont de l'écriture de Grimm ; un plus grand nombre, de celle de Diderot. Quant à l'écriture qui corrige le texte, en se conformant docilement aux indications contenues dans les notes, elle est de Mme d'Epinay.

Je ne puis songer à analyser ici, même sommairement, l'argumentation extrêmement détaillée dont s'est servie Mme F. M., en s'appuyant sur cette importante découverte, pour écrire une fois de plus, mais dans un esprit tout à fait différent de celui des précédents biographes, le récit de la rupture qui s'effectua entre Rousseau et ses amis pendant le séjour à l'Ermitage. A l'aide de ce fil conducteur, il n'a pas été difficile au critique

1. Au lendemain de la publication des Mémoires, Musset-Patay avait en effet, à deux reprises, émis des doutes sur leur authenticité.

2. Le titre seul des manuscrits l'indique suffisamment ; celui des Archives est intitulé : « Lettres de Mme de Montbrillant ou tableau de mœurs au XVIIIe siècle », celui de l'Arsenal : « Histoire de Mme de Rambure ».

anglais de trouver d'autres preuves, notamment dans la *Correspondance* de Grimm, du fait que ce dernier avait, à diverses reprises, sciemment altéré la vérité, en parlant de Rousseau. Tout cela n'est que le développement et la conséquence nécessaire de la découverte du brouillon des Mémoires. Mais faut-il aller plus loin, et, de ce que c'est maintenant un fait acquis que Diderot et Grimm, — et dans une certaine mesure, plus difficile à préciser, Mme d'Epinay, — ont résolument cherché à nuire à Rousseau, faut-il nécessairement conclure avec Mme F. M. que la conception que nous nous faisons aujourd'hui de la physionomie morale de ce dernier est radicalement fausse, et ne repose absolument que sur une « audacieuse fraude littéraire » ? Sans qu'il soit nécessaire d'entrer dans le détail, il apparait que les conséquences que la découverte de Mme F. M. sont susceptibles d'avoir sur la manière dont on devra, à l'avenir, traiter la biographie de J.-J. Rousseau, sont suffisamment importantes, en s'en tenant au seul fait de l'existence d'une sorte de complot formé par Diderot et par Grimm, pour qu'il ne soit pas besoin de les exagérer par des conclusions contestables. Les restrictions qu'il sera prudent d'apporter à la thèse de Mme F. M., n'empêchent pas d'ailleurs que son livre demeure un ouvrage réellement neuf, très intéressant, et, sur un grand nombre de points, pleinement convaincant. — René Girard.

Edme Champion. **J.-J. Rousseau et la Révolution française**. Paris, Colin, 1909. In-12, VIII-276 p.

Il est rare qu'on attaque la Révolution sans faire le procès de J.-J. Rousseau, et réciproquement. C'est à la revision du procès de l'écrivain — et subsidiairement à celui de la Révolution — que M. Champion s'est attaché, avec la vigueur de pensée et la sûreté d'information auxquelles ses précédents ouvrages nous ont habitués. L'acte d'accusation, il le dresse principalement d'après un livre récent, à qui son parti-pris de dénigrement valait naguère les applaudissements de la Contre-révolution : J.-J. Rousseau est l'auteur intellectuel des violences anti-religieuses, des abus contre la propriété, la famille, la morale et l'art, qui sont proprement l'œuvre sociale de la Révolution ; il est le fourrier de la Terreur, le prophète des Jacobins et le père de Marat. A tous ces chefs d'accusation, M. C. va répondre par des arguments précis et simples : citations exactes de textes mal lus, altérés, perfidement isolés ou coupés ; rétablissement de dates omises ou cachées à dessein, rapprochements de faits, confrontation de doctrines. On pourrait craindre, en lisant les premiers chapitres du livre, que M. C., trop soucieux de disculper J.-J. Rousseau des imputations portées contre lui, ne réduisit par trop son influence

morale et la portée de ses doctrines ; il lui trouve, pour chaque partie de son œuvre, des précurseurs avérés et qui, pour n'être pas toujours des ennemis de la monarchie, n'en sont pas moins des novateurs hardis : tels d'Argenson, d'Antraigues et bon nombre de prédicateurs du XVIIIe siècle. Mais cette impression se dissipe à la lecture des autres chapitres, qui s'ingénient, et réussissent, à mettre Rousseau à sa vraie place parmi les inspirateurs de la Révolution, comme à marquer nettement les courants de pensée et d'action où l'on sent son influence. La tâche était difficile, pour un auteur aussi complexe, aussi riche que Rousseau, pour une œuvre qui, dès le début, fut toujours commentée avec passion, et pour une époque où les politiques nouvelles se cherchaient hâtivement des ancêtres.

Nous ne pouvons songer à énumérer tous les points discutés et précisés par M. C. ; un pareil résumé ne rendrait pas compte de l'intérêt historique et de l'attrait littéraire que le livre communique. Essayons seulement d'indiquer les idées maîtresses qui s'en dégagent, qui se dégagent de toute étude impartiale et approfondie de l'époque révolutionnaire. C'est, tout d'abord, que le mouvement de 1789 eut des origines de fait, économiques surtout, bien plus que des causes idéologiques ; il ne vint pas des livres, mais des choses (p. 104). Les manifestations intellectuelles de l'esprit révolutionnaire, telles que la Déclaration des droits de l'homme, furent inspirées par les circonstances, par le sentiment qu'à tel moment elles étaient nécessaires, et aussi par le sentiment, dès longtemps admis, que la connaissance des droits en amènerait la reconnaissance (p. 127). L'explication des révolutions par les doctrines, pour commode qu'elle soit, est inexacte, et de plus paresseuse, car elle dispense d'étudier les faits. M. C. lui, nous y ramène constamment, à propos de Marat, des Jacobins, du prétendu vandalisme révolutionnaire, etc. ; il restitue, grâce aux textes, qui sont encore des faits, du donné, la véritable attitude de Rousseau sur la question sociale ou religieuse, et fait justice des prétendues filiations qu'on attribue au Contrat social. Peut-être traite-t-il un peu durement cet ouvrage (p. 68 sqq.), mais il est visible qu'il a lu Jean-Jacques sans autre désir que de le comprendre, et nullement pour le réfuter ou le diviniser ; aussi a-t-il saisi admirablement les nuances si délicates de cet esprit qu'on donne souvent, pour le condamner plus facilement, comme un dogmatique unilatéral.

En réalité, Jean-Jacques fut l'inspirateur de tendances nombreuses et parfois opposées ; c'est que ceux qui, pendant et après la Révolution, se sont réclamés de lui n'étaient pas seulement les hommes qui, pressés par l'action, avaient besoin des « avances d'idées » fournies, selon le mot de

Mirabeau, par le philosophe du *Contrat*; c'était tous ceux qui demandèrent à ses écrits « le feu sacré » (chap. XX) et pour qui Rousseau le moraliste fut un éducateur, plus même, un directeur de conscience. Le *Contrat social* a pu « expliquer la Révolution », comme le dit Lakanal, à ceux qui la firent ou en furent témoins, il ne la suscita pas; l'*Émile* servit bien davantage à les promouvoir. Quoi qu'il en soit, il est toujours délicat, et M. C. le démontre, de vouloir expliquer les faits uniquement par les doctrines d'un auteur, et il est peu honnête d'imputer à un penseur la responsabilité de violences commises même par des gens qui se réclament de lui. Le procès de Jean-Jacques est définitivement revisé à cet égard et il y a plaisir à remercier M. C., tant de la vérité historique qu'il nous apporte que de l'art littéraire avec lequel il nous l'a présentée. — Roger PICARD.

Deux volontaires de 1791. Les frères Favier de Montluçon. *Journal et lettres publiés d'après des papiers de famille* par L. DUCHET. Montluçon, Imp. A. Herbin, 1909. In-8 carré, 159 p. (tiré à 300 exemplaires, avec un portrait.)

Les frères Favier, qui faisaient partie de la garde nationale de Montluçon, s'engagèrent ensemble en 1791 dans le premier bataillon des volontaires de l'Allier. L'aîné, Gilbert, qui avait 22 ans, fut nommé officier; le cadet, Gilbert-Amable (19 ans), fut nommé sergent. Ils appartenaient à une bonne famille bourgeoise; leur père était avocat et procureur à la châtellenie de Montluçon. Après la campagne de l'Argonne, leur bataillon passa à l'armée du Nord. Gilbert-Amable fut estropié par une blessure en floréal an II, et, après avoir été employé quelque temps encore dans l'administration des vivres, il reçut son congé de réforme. Gilbert avait été fait prisonnier par les Anglais en 1793; il revint en France au début de l'an IV, fut réintégré dans la 27e demi-brigade, servit en Vendée, puis en l'an VIII à l'armée du Rhin et à l'armée d'Italie; il assista à la bataille de Marengo. En 1806, embarqué sur la frégate l'*Infatigable*, il fut de nouveau pris par les Anglais, qui le gardèrent dix ans; il était capitaine à la légion de l'Allier lorsqu'il mourut à l'âge de 49 ans, en 1819.

M. Duchet publie : un journal de route, assez bref, de Gilbert-Amable, de novembre 1791 à germinal an II, et 53 lettres de Gilbert, dont 21 datées de 1792 et 1793, et les 32 autres de l'an IV à l'an IX. Ce sont des documents intéressants. Sur les grandes opérations, fort peu de choses : c'est la guerre racontée par des subalternes, qui ne voient pas au delà de leurs cantonnements et de leurs bivouacs, ou du terrain sur lequel combat leur compagnie. Les lettres de Gilbert Favier, écrites à sa mère et à son

frère, sont des lettres familières, dont le principal mérite est de nous faire connaître l'état d'esprit d'un volontaire de 1791, et de nous fournir des indications sur l'effet produit aux armées par les événements de l'intérieur. Gilbert Favier accueille avec indignation la nouvelle de la journée du 20 juin, de l'affront infligé à la royauté : « Nous ne voulons point de deux Chambres, nous ne voulons point de République, nous voulons notre Constitution » (lettre du 17 juillet 1792). Après le 10 août, il est incertain ; les violences commises à Paris le révoltent, mais l'attitude de La Fayette lui paraît factieuse. La capitulation de Verdun, à laquelle il assiste, achève sa conversion ; il accepte la République parce qu'il l'identifie désormais avec la patrie. Il flétrit la trahison de Dumouriez, se réjouit de sa fuite pitoyable ; « la France entière s'unira contre ceux qui parleront d'un roi » (lettre du 5 avril 1793). En l'an IV, nous constatons qu'il a dû applaudir au 9 thermidor ; il parle (lettre du 10 ventôse an IV) des « républicains féroces » du temps de Robespierre. Cette évolution d'idées semble avoir été générale dans les armées, comme dans la masse de la nation. — D'autres traits sont encore à noter, par exemple sur les rapports, excellents, de la ligne et des volontaires en 1792 et 1793 (p. 44, 53), sur la mauvaise réputation des bataillons de Paris (p. 73), sur les pilleries des chefs (Vandamme, Masséna, Loison) aux armées du Rhin et d'Italie. Dans presque toutes les lettres, des plaintes, d'ailleurs sans découragement ni mauvaise humeur, sur les misères de la vie des camps, le délabrement des uniformes, le retard de la solde.

Il faut remercier M. D. d'avoir édité ces textes, qui sont plus suggestifs que bien des mémoires réputés. Mais était-il indispensable de conserver l'orthographe, la ponctuation originales ? Il convenait, à tout le moins, de rectifier l'orthographe des noms de lieux, dont quelques-uns sont méconnaissables. — P. Caron.

A. Dubreuil. **Étude historique et critique sur les Fareinistes ou Farinistes.** Lyon, Rey, 1908. In-8, 362 p.

En dépit du titre, c'est là plutôt une étude juridique. Le procès intenté aux frères Bonjour, les fondateurs de la recte Fareiniste, « ayant commencé sous le régime de la Royauté absolue pour se continuer ensuite sous la Révolution », M. Dubreuil, avocat réputé du barreau de Lyon, a vu là, ainsi qu'il le dit lui-même « l'occasion de comparer l'une à l'autre l'organisation de la procédure criminelle à ces deux époques différentes, et même de rapprocher son organisation de nos jours, de celle qui prévalait sur certains points, dès la réformation accomplie en 1789 ». Ainsi s'explique que sur 362 pages, près de 150 (p. 136-277) soient consacrées

à ce procès, et que l'historique de la secte soit donné surtout par la série des témoignages entendus successivement au procès. Je suis trop incompétent pour me permettre d'apprécier l'œuvre de M. D. au point de vue juridique : elle me parait très susbstantielle (cf. notamment les ch. XVIII et XXVI). J'observerai, toutefois, qu'au point de vue narratif, ce procès constitue dans l'ouvrage une digression considérable, aux détails parfois superflus comme l'auteur le reconnait lui-même (p. 277), et qu'une énumération de témoignages est un mode d'exposition assez diffus.

Du moins M. D. a recueilli une foule de documents sur la secte Fareiniste.

On savait déjà à peu près ce qu'elle avait été, d'après les travaux de Philibert le Duc, Jarrin et Perroud. Elle a été fondée au village de Fareins, non loin de Trévoux (aujourd'hui département de l'Ain), par le curé Claude Bonjour aîné, qui y fut installé en 1775, par son frère cadet François Bonjour qui devint son vicaire et son successeur; et une partie des habitants de Fareins et des bourgades environnantes, le vicaire Farlay de Fareins furent rapidement endoctrinés. Cette secte appelée Fareinisme, Farinisme, ou Secourisme, se caractérisa par les phénomènes de possession, de prophétisme et de convulsions que François Bonjour surtout déterminait chez ses ouailles, chez les femmes principalement. Il en vint à opérer le crucifiement d'une visionnaire démente le 12 octobre 1787, conformément, assurait-il, aux ordres de Dieu, et à percer les pieds d'une autre pauvre folle. Il continua sur cette dernière des pratiques analogues, accompagnées d'actes d'un véritable sadisme, au cimetière Saint-Médard et à Port-Royal des Champs, durant un séjour à Paris. Naturellement, les Bonjour furent l'objet de poursuites canoniques, celles-ci menées avec une indulgence extrême, de poursuites judiciaires qui se terminèrent devant le tribunal de district de Lyon, jugeant en appel, à la fin de 1791. La procédure fut alors annulée pour vices de forme et les inculpés se trouvèrent libres.

Les deux Bonjour prêtèrent le serment civique. Ils n'en furent pas moins l'objet de nouvelles poursuites. Lors du siège de Lyon, Claude Bonjour était enfermé dans Lyon. François Bonjour avait quitté Fareins pour Paris dès la fin de 1791. François Bonjour avait emmené deux femmes dans la capitale, et chacune d'elles lui donna un fils. L'un de ces deux enfants fut présenté par lui comme le nouveau Précurseur, et l'autre comme le nouveau Messie qui devait rénover le monde. L'église fareiniste se maintint dès lors en deux groupes, l'un à Fareins, l'autre à Paris. La famille Bonjour, expulsée par Napoléon en 1805 et réfugiée à Ouchy près Lausanne, revint en 1818. Le futur Messie se contenta de faire le

commerce des laines, ce qui lui donna la notoriété et l'aisance nécessaires pour devenir colonel de la garde nationale de Paris sous Louis-Philippe, et il est mort en 1866. La secte, très réduite, subsiste encore autour de Fareins, confondue par les gens du voisinage avec les jansénistes.

Sur toutes ces péripéties M. D. apporte des résultats intéressants. Mais je ne partage pas son avis sur les points essentiels.

M. D. refuse de rattacher le Fareinisme au mouvement janséniste si puissant à Lyon durant le XVIIIe siècle, ceci malgré la partialité pour les Bonjour de l'archevêque de Lyon, M. de Montazet, l'apôtre du jansénisme lyonnais, ceci malgré les convulsions, les pélerinages au cimetière Saint-Médard et à Port-Royal, malgré bien d'autres rapprochements. M. D. ne rattache pas non plus le Fareinisme au courant de mysticisme qui égara tant d'habitants de la région lyonnaise à cette même époque, et dont le mesmérisme, les agissements de la franc-maçonnerie et de Willermoz sont des symptômes caractéristiques. S'il eût été plus attentif à cette question, M. D. aurait été amené à constater que l'affaire de Fareins devint en 1791-1792 un sujet de polémiques entre deux journaux très importants du Lyon révolutionnaire : le *Surveillant*, journal feuillant inspiré par Willermoz, le *Journal de Lyon ou Moniteur du département de Rhône-et-Loire*, rédigé en partie par Laussel et par un certain Caffe, dont un parent ou un homonyme (et peut-être est-ce lui-même) s'était trouvé mêlé aux scandales de Fareins. Enfin M. D. ne signale pas que Jean-François Merlino, qui, en qualité de conseiller en la sénéchaussée de Dombes, fut le grand artisan des poursuites contre les Bonjour, est le même personnage que Merlino, conventionnel de l'Ain, et qu'avant d'aller siéger à la Convention, il avait été mêlé lui aussi à la polémique des deux journaux cités plus haut.

Je considère donc que, soit sous l'Ancien Régime, soit sous la Révolution, le Fareinisme est plus qu'une secte obscure de villageois névrosés. J'y vois un épisode de l'histoire du jansénisme lyonnais, de l'histoire de la Révolution dans la région lyonnaise. Le travail de M. D. sera précieux à consulter comme recueil de documents pour une étude nouvelle de cette question; il ne rend pas cette étude superflue. J'ajoute que les cantiques et témoignages qu'il nous cite sur les effusions des fareinistes méritent l'attention des aliénistes spécialisés dans l'observation de la démence religieuse. — L. Lévy-Schneider.

Papiers de Chaumette, *publiés avec une introduction et des notes* par F. Braesch. Paris, au siège de la Société [de l'histoire de la Révolution française], et Cornély, 1908. In-8, 232 p.

En 1893, M. Aulard avait publié un manuscrit de Chaumette qui se

trouve aux Archives nationales, carton T 604 : *Mémoires sur la Révolution du 10 août*. M. Braesch a trouvé dans la même série, carton 1611, un carnet contenant des notes autographes de Chaumette sur sa vie à Paris depuis septembre 1790 jusqu'au 12 décembre 1792, et un cahier d'arrêtés du Conseil général de la Commune de Paris relatifs aux cultes et aux prêtres, allant du 19 vendémiaire au 13 frimaire an II. Ce sont ces pièces que M. B. a éditées, en y joignant un certain nombre d'autres pièces qui sont dans le carton T 604 [2] et un arrêté de la section des Marchés, qui est également aux Archives nationales (F^7 4644). Le livre de M. B. contient trois séries de documents : 1° des écrits dont Chaumette est sûrement l'auteur ; d'abord son autobiographie depuis sa réception au club des Cordeliers jusqu'au jour où il fut nommé procureur (notons que Chaumette a écrit « procureur général syndic ») de la Commune de Paris ; M. B. publie ces notes en les rapprochant d'autres documents contemporains : *Moniteur*, *Révolutions de Paris*, etc. ; — deux récits des journées du 31 mai et du 2 juin, qui fournissent des renseignements à consulter pour l'histoire, encore obscure, de ces journées ; — et un intéressant mémoire sur l'éducation nationale, où Chaumette fait le procès de la rhétorique et de l'enseignement des langues mortes, préconise les exercices du corps et demande qu'on enseigne à l'enfant les principes invariables de la morale, des notions historiques et littéraires suffisantes pour adoucir son caractère et le rendre d'un commerce agréable, les lois qui doivent le gouverner, la langue française et celle des peuples avec lesquels la France entretient des relations commerciales ; — 2° des écrits qui sont probablement de Chaumette : un manifeste du peuple français à tous les peuples de la terre, un projet de règlement sur le scrutin épuratoire dans une Société populaire (les manuscrits de ces pièces sont de sa main), et un discours prononcé le 23 juin 1791, à propos de la fuite de Louis XVI, sur les questions de savoir si l'on doit suspendre l'exercice de la royauté et si la Constitution française peut se passer de roi ; cette pièce n'est pas de la main de Chaumette ; M. B. pense qu'elle est de lui, mais sans l'affirmer ; il n'est pas sûr non plus que ce discours ait jamais été prononcé ; s'il l'a été, on ne sait devant quel auditoire. L'auteur y déclare la souveraineté nationale incompatible avec la royauté et s'élève contre l'idée « que l'organisation d'une République n'est pas propre à un grand État ». — Enfin, 3°, quelques documents qui ne sont pas de Chaumette, mais qui l'intéressent : le procès-verbal de perquisition et d'inventaire de ses papiers, du 16 ventôse an III ; deux pièces relatives à l'affaire du Champ-de-Mars, du 17 juillet 1791 ; l'arrêté pris contre lui par la section des Marchés et porté par cette section aux Cordeliers, le 17 frimaire an II ; l'indication des arrêtés du Conseil général relatifs aux cultes.

M. B. a utilisé ces documents, et bon nombre d'autres qu'il ne publie pas, dans une importante Introduction, qui tient plus de la moitié de son livre, où il retrace la vie de Chaumette et étudie ses idées politiques, sociales, économiques, philosophiques et religieuses. Cette biographie est loin d'être un panégyrique : M. B. n'éprouve aucune sympathie pour l'homme dont il parle. Néanmoins il n'en montre pas seulement les défauts ; il trouve en lui un « caractère plein de contradictions » ; il le dépeint « à la fois naïf et rusé, homme du peuple qui sait se servir du peuple, enthousiaste et bas ; un grand fond de lâcheté avec des élans d'audace : caractère éminemment complexe et déconcertant ». Il se refuse à ne voir en lui « qu'un adroit calculateur, un agitateur habile à se dérober derrière ceux qu'il pousse en avant : Chaumette était à l'occasion capable de dévouement..., très sincèrement épris d'un idéal de justice et d'humanité ». « Naturellement porté vers le bien, le caractère de Chaumette était malheureusement gâté par une déplorable faiblesse », qui est la source de tous ses défauts et de ses vices. M. B. lave Chaumette de l'accusation d'avoir dilapidé les deniers publics ; il n'accorde aucune confiance au libelle d'un nommé Tisset, *Vie privée* de Chaumette, « pamphlet injurieux et effrontément diffamatoire » ; il déclare que les débuts de Chaumette dans la carrière politique sont tout à son honneur, qu'il montra un réel courage dans plusieurs circonstances où il courait du danger. Mais il ne dissimule aucun des « traits de caractère qui rendent Chaumette fort antipathique », et ce sont ceux-là qui, dans son portrait, l'emportent en fin de compte. Il nous le dépeint envieux et jaloux dès le collège ; plus tard, souffrant dans son orgueil de se sentir inférieur à d'autres en éducation ou en mérite, piétinant lâchement l'adversaire réduit à l'impuissance, bas dans le malheur, ingrat envers ses protecteurs, traître envers ses amis. Peut-être l'antipathie de M. B. l'entraîne-t-elle parfois à des conclusions un peu hasardées ; il est très vraisemblable, très probable que c'est Chaumette qui, par vanité ou par intérêt, essaya d'abord de transformer en « marchand bijoutier », les mots « maitre cordonnier » indiquant la profession de son père sur l'extrait de son acte de baptême qui est aux Archives, et qui, n'y ayant pas réussi, recouvrit les mots d'une tache d'encre ; et nous concevons que M. B. demande : « Qui peut avoir fait ce faux, sinon Chaumette lui-même... ? » Mais enfin, tant qu'on n'en a pas la preuve, nous ne pouvons que supposer, nous ne pouvons affirmer le fait comme certain ; or, M. B. l'affirme, quand il dit, quelques pages plus loin, qu'il ne faut pas s'étonner « de *l'avoir vu* falsifier son acte de naissance ».

Partant de ce principe que « bien souvent les mœurs expliquent le caractère », M. B. voit dans les contradictions dont celui de Chaumette

est plein, un « mystère », dont il cherche l'explication dans sa vie privée, et il l'accuse d'une immoralité dont il trouve la preuve dans les relations entre Chaumette et un de ses amis, le jeune Doin, en 1786-87. La nature de ces relations a été discutée. Qu'il n'y ait là qu'une simple amitié, exprimée avec l'emphatique sensiblerie de l'époque, ou qu'il y ait, comme dit M. B., « autre chose que de l'amitié », j'avoue ne pas attacher à ces faits l'importance *historique* (je considère les choses, bien entendu, à ce point de vue et non au point de vue de la morale) que M. B. leur attribue ; je ne pense pas que la conduite politique de Chaumette, que ses actes comme procureur, puis agent national de la Commune, que son attitude dans les affaires religieuses s'expliquent par le fait que, deux ou trois ans avant la Révolution, il aurait été homéosexuel.

Il n'en reste pas moins que les textes publiés par M. B. sont intéressants et méritaient d'être publiés, que son Introduction est une étude solidement documentée et qu'elle apporte une utile contribution à l'histoire des partis politiques sous la Révolution. — P.-R. MAUTOUCHET.

Léon DUBREUIL. **La Révolution dans le département des Côtes-du-Nord** (*Études et documents*). Préface de M. H. Sée. Paris, Champion. 1909. In-12, XII-312 p.

Sous ce titre commun, M. Dubreuil a réuni six monographies qui ont trait à la vie politique et sociale du département de 1789 à l'an VIII [1]. La première touche à une question qui, remise à l'ordre du jour par les projets récents de réforme administrative, a depuis quelques années assez vivement attiré l'attention des historiens [2] ; M. D. ne peut, bien entendu, traiter à fond en quelques pages la question entière de la formation du département ; il se borne à montrer comment la circonscription nouvelle fut délimitée par les députés bretons entre le 20 décembre 1789 et le 20 janvier 1790. Le tracé, qui en fut assez arbitraire, ne provoqua cependant pas de difficultés, sauf sur la frontière orientale, dans la partie la plus prospère de toute la région, où Saint-Malo et Dinan se disputèrent âprement plusieurs riches paroisses.

La seconde étude nous fait connaitre l'organisation du travail du premier Directoire du département. C'est une heureuse idée qu'a eue l'auteur de rechercher comment se sont tirés d'affaire ces administrateurs improvisés, qui devaient tout créer, pour ainsi dire, pour faire fonction-

1. Dans sa préface, M. Sée annonce que M. D. prépare une thèse sur la vente des biens communaux dans les Côtes-du-Nord.

2. Cf. en dernier lieu l'article de M. Brette, dans la *Revue politique et parlementaire*, analysé ci-dessus, p. 250.

ner l'organisation nouvelle. Ils s'acquittèrent à leur honneur d'une tâche difficile et surent suppléer par la bonne volonté et l'activité à l'expérience qui leur manquait. On a souvent tendance à croire que les paysans bretons étaient foncièrement hostiles à la Révolution. M. D. nous prouve que c'est là une erreur. Les populations rurales, surtout dans les régions où dominaient les tenures convenancières, accueillirent avec joie un régime nouveau qui les débarrasserait, pensaient-elles, d'usements qui leur étaient à charge. Leur attente fut profondément déçue par la loi du 6 août 1791, qui maintint le domaine congéable. L'épisode qui nous est raconté dans la troisième monographie nous montre à quel point était impopulaire cette institution [1].

L'étude sur le Fédéralisme, qui vient ensuite, nous fait saisir sur le vif la manifestation du désaccord grave qui se produisit alors entre Paris et la province et nous en fait comprendre la portée. La sympathie des autorités, dans les Côtes-du-Nord, allait incontestablement aux Girondins; néanmoins elles ne suivirent pas l'exemple des autres départements bretons et ne prirent aucune part au mouvement insurrectionnel. Si les administrateurs restèrent ainsi attachés à la Convention et maintinrent le département dans le devoir, ce fut bien un peu, il ne faut pas le dissimuler, parce qu'ils n'osèrent pas se décider, mais ce fut surtout, et M. D. met bien ce point en lumière, parce qu'ils eurent le sentiment très net qu'un pouvoir central fort était alors plus que jamais essentiel au maintien de l'unité de l'État et nécessaire à la défense nationale. Ils donnèrent le bel exemple « d'obéir et de faire obéir à la loi contre les secrets mouvements de leur pensée et de leur cœur ».

L'avant-dernière étude est intitulée *Le coup d'État du 18 fructidor*; son sous-titre, *La destitution de l'Administration centrale*, nous fait connaître d'avance l'issue de la lutte qui mit aux prises, en l'an IV et en l'an V, le parti des patriotes et les hommes alors à la tête du département, « qui avaient conservé les idées de 1789 ». M. D. nous renseigne abondamment sur les idées, les désirs et surtout les démarches des premiers; j'espère qu'il nous donnera dans un prochain volume la contre-partie de cette étude, qu'il nous fera connaître aussi les idées, les tendances, les actes de ces administrateurs modérés traités en suspects par les républicains « prononcés ». Quels griefs de fait ceux-ci pouvaient-ils faire valoir? M. D. ne les a pas suffisamment indiqués. En révoquant Lenormant-Kergré et ses collègues, le Directoire n'a pas seulement cédé aux conseils du parti

1. Elle existe encore. Le domaine congéable, aboli en 1792, rétabli en l'an VI, est actuellement régi par la loi du 8 février 1897.

dont Nicolas Armez était le chef ; il devait avoir des motifs précis de suspicion à leur égard ; en voici un que je signale à M. D. : on connaît le grand effort qui fut fait par les catholiques après les élections de germinal an V pour obtenir la révision des lois sur les cultes ; un des moyens qu'ils employèrent pour peser sur le gouvernement fut de faire signer des pétitions réclamant l'entière liberté du culte catholique, le rappel des prêtres réfractaires, etc. Il en vint au Conseil des Cinq-Cents — c'est à lui qu'on les adressait — de beaucoup de départements, mais ce fut justement celui des Côtes-du-Nord qui envoya les plus nombreuses. Ce n'était pas une bonne note pour les administrateurs en place.

M. D. termine par un chapitre sur ce qu'il appelle la *Liquidation de la Révolution*. Le coup d'État de brumaire laissa le département indifférent, et les autorités n'eurent guère de peine à rassurer les populations contre les bruits de réaction que faisaient courir les partisans de l'ancien régime. Le Consulat apparut d'autant plus facilement comme le continuateur des précédents gouvernements, que le personnel administratif et judiciaire fut pris presque en totalité parmi les partisans de la Révolution qui avaient exercé des fonctions, à quelque titre que ce fût, depuis 1789.

Tel est en résumé le contenu de cet intéressant petit livre, qui se lit aisément ; il constitue, comme le dit M. Sée, une importante contribution à l'histoire de la Révolution en Bretagne et présente en même temps un vif intérêt pour l'histoire générale elle-même. M. D. est un érudit exact [1] et consciencieux, qui s'appuie sur une documentation très solide et presque tout entière composée de documents d'archives, et auquel on ne saurait reprocher que de pécher parfois par excès. Est-il besoin, par exemple, d'indiquer en note, p. 3, que Sieyès était « député du Tiers, nommé par Paris » ? A quoi bon transcrire, p. 39, la liste des commis extraordinaires qui ont copié les rôles des contributions en 1790 ? Par contre, il eût été bon d'expliquer ce que signifie exactement le mot *trève*, p. 23-24, d'un emploi exclusivement local et qui ne figure pas dans les dictionnaires usuels. En voici la définition donnée par Lobineau [2] : « Mot breton qui est encore en usage pour marquer des églises succursales ou démembrées de la principale paroisse ». Ajoutons que l'ouvrage de M. D., dont l'impression est très soignée, se termine par un bon index alphabétique. — J. Lépine.

1. Pourquoi M. D. ne cite-t-il presque jamais la date ni le lieu des livres qu'il indique en note ?

2. *Histoire de Bretagne*, Paris 1707 ; Glossaire, au tome II, col. 1823.

Paul GAUTIER. **Mathieu de Montmorency et Mme de Staël.** Paris, Plon, 1908. In-18, VII-311 p.

Comme source principale, M. Gautier a mis en œuvre la correspondance inédite de M. de Montmorency avec la cousine de Mme de Staël, Mme Necker de Saussure ; en outre, un dossier des Archives nationales, documents de police pendant les années 1811-1813. — La liaison commença en 1790. Mathieu de Montmorency était alors un des représentants les plus brillants de la jeune aristocratie élevée à l'école des philosophes ; enthousiaste, de manières élégantes, d'âme chevaleresque et ingénue, séduit par la générosité des idées nouvelles, convaincu d'ailleurs qu'elles pouvaient s'accommoder avec le respect du passé et que les droits de l'homme ne portaient pas atteinte aux droits de la monarchie. Il avait servi dans la guerre de l'Indépendance et siégeait à l'Assemblée nationale parmi les Constitutionnels. Marié avec une cousine germaine, qui devait tenir dans sa vie bien peu de place, il avait été passionnément épris de la marquise de Laval, qu'une maladie soudaine venait d'emporter. Tout à sa douleur, il était, comme l'on dit, inconsolable. Il rencontra Mme de Staël et fut consolé... Trois ans plus tard, il ne restait rien de cette société brillante. Les amis de l'ambassadrice de Suède avaient été dispersés par la tourmente ; elle-même s'employait à faciliter leur fuite et tâchait de rassembler les débris de son ancienne cour. Le procès du roi, son emprisonnement, sa mort : il fallait bien renoncer aux rêves de fraternité ; la Révolution n'était plus un roman idyllique. Le frère de Mathieu de Montmorency avait été guillotiné, sa femme, sa belle-mère, sa mère étaient sous les verrous ; désespéré, éperdu, déchiré de remords, il ne voyait plus de secours que dans la religion. Désormais, la piété allait régner en maîtresse dans son âme.

C'est ici que commence cette correspondance que M. G. accompagne d'un commentaire précis et fin. Son importance historique n'est pas de premier ordre, mais elle nous apporte un document psychologique tout à fait curieux. Avec cette confidente, Mathieu de Montmorency s'abandonne à dire toutes ses tristesses et ses angoisses. De l'amour d'autrefois, il ne reste qu'une amitié très pure et très tendre, et toujours inquiète, non sans motif. C'est un besoin de veiller sur elle, de la défendre contre ses ennemis et contre elle-même. Il souffre de cette agitation perpétuelle, de cette vitalité débordante, de cet amour du bruit et de la lutte. « Si mon amitié, si la vôtre pouvait suffire au bonheur de sa vie ! » Hélas, il ne peut « suffire à son ardente imagination ». Auprès d'elle, il rêverait de tranquillité, de discipline, d'équilibre intellectuel et moral. Mais elle est sans cesse sur les routes, pour fuir Paris, ou pour y revenir. Et de con-

tinuelles alertes ! Ses entraînements républicains qui plongent dans la consternation la petite colonie royaliste de Gléresse, la crise du 18 fructidor, les démêlés avec le Directoire, puis avec Bonaparte. Avec cela, ses caprices amoureux : le Suédois Ribbing, Benjamin Constant ; sur le tard, John Rocca, le jeune officier de hussards « beau comme le jour »... L'ancien amant, devenu directeur de conscience, prêche, sermonne, et se résigne : « Oui, il n'y a que nous qui sachions bien la connaître ; et quel besoin, quel devoir, quel bonheur de la dérober aux inconvénients même de ses grandes qualités ! »

Rien ne le décourage, ou ne le rebute. Il en est réduit à des concessions, à des compromissions même. Benjamin Constant lui a déplu dès le premier jour ; pour un homme de vieille aristocratie, c'est un personnage inquiétant que ce jeune Suisse aux cheveux roux, portant lunettes, avec ses tics, ses manies, son agitation maladive, ses « fureurs politiques ». Que Mme de Staël se soit laissé prendre à ses grossiers artifices de mélodrame, cela n'est pas pour le rendre plus sympathique ; et, le connaissant mieux, il ne l'aimera pas davantage... Mais la sagesse est de s'accommoder du moindre mal. A défaut de celui-ci, d'autres seraient à craindre, « plus dangereux » encore. Par instants, il lui saurait presque gré de retenir son amie inconstante en une liaison qui finit, avec le temps, par avoir l'air d'une union régulière... Sans doute, il y a quelque chose de pénible dans la situation de Mathieu de Montmorency. On aimerait mieux ne pas le rencontrer à la campagne d'Hérivaux, si tranquillement à l'aise entre les deux amants. Ce n'est pas trop de toute sa délicatesse d'âme pour que son rôle ici ne paraisse pas équivoque. Et quand le lamentable roman touche à sa fin, le voici encore un des acteurs de ce dénouement où le vaudeville côtoie le drame. Entre la femme qui ne veut pas être abandonnée et l'amant pour qui cet amour n'est plus qu'une chaîne intolérable, il s'efforce de calmer les colères, d'apaiser les douleurs, de gagner du temps. Pour un homme amoureux de paix et de tranquillité, il a fort à faire ; sans compter qu'il doit aussi réprimer les ardeurs d'Auguste de Staël, veiller sur la vertu de Juliette Récamier ! Il a fait « l'apprentissage du sacrifice » et de la résignation. Pour qu'il puisse se dégager un peu, — je ne dis pas oublier — il faudra que les événements politiques viennent donner un autre cours à ses pensées. Les journées de Leipzig, le réveil du parti royaliste lui imposent de nouveaux devoirs ; la cause de la légitimité réclame toute son énergie. Une fois de plus, un changement total s'opère en lui. En 1814, Mme de Staël s'étonne de ne plus le reconnaître. Leur longue amitié finit comme avait fini leur amour. Elle-même, d'ailleurs, n'a plus que trois ans à vivre. Lui, bientôt, sera ministre. — Jules MARSAN.

Lettres du prince de Metternich à la comtesse de Lieven, 1818-1819, publiées avec une introduction, une conclusion et des notes, par Jean Hanoteau. Préface de M. Arthur Chuquet. Paris, Plon-Nourrit, 1909. In-8, LXXIII-421 p.

De la liaison du prince de Metternich et de la comtesse de Lieven, dont on jasa fort dans les salons et les ambassades au temps des congrès d'Aix-la-Chapelle et de Vérone, que Chateaubriand révéla au grand public dans les Mémoires d'outre-tombe, et que M. Ernest Daudet a confirmée en 1899 par la publication d'un fragment de leur correspondance [1], M. Jean Hanoteau, dans son introduction et dans sa conclusion, nous raconte les débuts et les vicissitudes.

Le 22 octobre 1818, à Aix-la-Chapelle, dans une réunion chez Nesselrode, « la pensée de Metternich rencontra celle de Mme de Lieven ; il sentit qu'il pourrait devenir son ami » ; le 25 et le 26, le ministre et l'ambassadrice firent dans la même voiture une excursion à Spa. « C'est moi, écrivit Metternich, qui se plut dans la suite à retracer à sa maîtresse l'histoire de leur liaison, qui t'ai proposé de changer de voiture pour ne pas te quitter. J'ai commencé à trouver que ceux qui t'avaient désignée comme une femme aimable avaient raison. » Le 28, Metternich fit une visite de cérémonie. Il fut sous le charme. « L'heure que j'ai passée assis à tes pieds m'a prouvé que la place était bonne. Il m'a paru, en rentrant chez moi, que je te connaissais depuis des années. » Au début de novembre, le comte et la comtesse de Lieven accompagnèrent à Maestricht l'impératrice Marie Féodorovna. Mme de Lieven revint le 13 et ce fut à ce moment qu'elle se donna à Metternich. « Tu es venue dans ma loge. Tu as eu la fièvre — mon amie — tu m'as appartenu ! » Le 18 ils se séparèrent de nouveau. « J'ai terminé une période de ma vie en moins de huit jours », put écrire Metternich, sans trop d'exagération.

Ils s'écrivirent pendant sept ans, jusqu'en 1826, et pendant ce long intervalle de temps, ils ne se rencontrèrent que quatre fois : quelques jours en novembre 1818 à Bruxelles, huit jours en octobre 1821 à Hanovre où Mme de Lieven accompagnait le roi Georges IV, que Metternich vint saluer au nom de François Ier ; cinq jours le mois suivant à Francfort, et d'octobre à décembre 1822 au congrès de Vérone. A Vérone, leur liaison était admise, presqu'officielle. Il tenait salon chez elle tous les soirs ; elle en concevait beaucoup d'orgueil.

En 1827, tout est fini entre eux. Metternich, à cinquante-quatre ans, se

1. Ernest Daudet, *Un roman du prince de Metternich*, dans la *Revue hebdomadaire* des 25 juillet et 5 août 1899.

remarie avec une jeune fille, la baronne Marie-Antoinette de Leykam. Il en est fort épris. Dans l'affection de Mme de Lieven il est remplacé par lord Grey, puis par Guizot. L'ambassadrice semble d'ailleurs incapable d'indifférence à son égard. De l'amour ou de l'amitié elle passe à l'antipathie et à la haine. Elle s'est jetée à corps perdu dans la politique, et la politique décide désormais de ses relations personnelles et de sa vie sentimentale. Elle courtise beaucoup Wellington, puis elle le vilipende ; elle « fait » lord Palmerston, puis se retourne contre lui ; elle commence par détester Aberdeen, avant de le regarder comme un de ses meilleurs amis. Metternich fut la victime d'une de ses sautes d'humeur du jour où la politique autrichienne contrecarra celle du czar Nicolas.

Les lettres que publie M. H. sont celles écrites par Metternich en 1819 et dans les quatre premiers mois de 1820. Leur intérêt est avant tout psychologique. Il faut savoir gré à M. H. et à M. Chuquet de ne pas l'avoir exagéré et d'avoir indiqué avec autant de mesure en quoi il consiste.

M. Chuquet signale avec raison dans sa préface le caractère très allemand de ces lettres. Metternich se pique d'avoir du « Gemut », il tient à être porté au rêve et à la mélancolie. « De là dans sa correspondance je ne sais quoi de nébuleux et d'abstrait ; il disserte pesamment sur le cœur humain. » Après leur rupture, Mme de Lieven écrivit de lui : « Metternich est plein d'un interminable bavardage, bien long, bien lent, bien lourd, très métaphysique et ennuyeux. » C'est exactement l'impression que ses lettres laissent au lecteur.

On eût été étonné de ne pas trouver à chacune de leurs lignes des traces de l'incommensurable fatuité de Metternich. On les y trouve en effet. « Les premières lettres, écrit M. H., sont un long, trop long parfois cantique d'amour, où M. de Metternich exalte surtout sa propre personnalité, où, réellement épris, ce grand égoïste veut trouver en Mme de Lieven, afin de mieux l'aimer, la fidèle représentation de son propre être. Il se dissèque, il se peint, il se cherche en sa maîtresse, et il arrive à ce résultat surprenant que chaque mot d'amour qu'il lui adresse revient vers lui comme un nuage d'encens. » On ne saurait mieux caractériser et le sentiment de Metternich et l'expression qu'il lui a donnée.

Quelques souvenirs personnels, quelques anecdotes, quelques appréciations sur ses contemporains interrompent de temps à autre les dissertations sentimentales de Metternich. Le 1er décembre 1818, il est à Coblentz, sa ville natale, et il écrit à son amie : « Je vais t'esquisser mon histoire. Où l'idée pourrait-elle m'en venir plus naturellement que tout juste à Coblentz ? Je suis né dans cette ville le 15 mai 1773... » Ce lui est une occasion de retracer quelques épisodes de sa vie amoureuse et d'émettre

sur lui-même ce jugement remarquable : « J'ai toujours voulu n'être rien de ce que je suis, j'ai toujours fait ce que j'ai pu pour ne pas le devenir, et il y a huit ou dix imbéciles, mais il n'y en a pas plus, qui me croient de l'ambition ! » Le 20 décembre, il lui explique son ascendant sur l'Empereur François Ier : « L'Empereur fait toujours ce que je veux, mais je ne veux jamais que ce qu'il doit faire. Il en a la conviction ; il ne me demande plus guère, et j'en fais autant de mon côté. Nous sommes tous les deux les êtres les plus faciles à trouver, et par conséquent à calculer dans leurs volontés et dans leurs faits. Il en est ainsi pour tout et en tout. » Le 5 février 1819, il lui confie qu'à Berlin, en 1804, il passa beaucoup de temps auprès de Mme de Staël : « Elle voulait être encore davantage avec moi. Nos vues ne se sont pas rencontrées. Les facilités m'ont semblé autant de difficultés insurmontables. Son esprit m'a fait mal, ses gestes m'ont fait peur. La femme-homme me tue. » Le 31 avril 1819, il lui raconte de Rome son entrevue avec le pape, « qui a été pour le moins aussi curieux de me voir, que j'ai été charmé de l'approcher », et il lui révèle à ce propos que, pendant la captivité de Pie VII en France, il a été l'intermédiaire entre le pape et l'Empereur : « C'est par moi qu'ont passé toutes les propositions que Napoléon lui a faites. Je les lui ai toujours transmises en lui faisant dire de ne rien accepter, et j'ai toujours dit à Napoléon ce que je lui avais conseillé. » Suit une appréciation sur l'Empereur qui ne manque pas de saveur sous la plume de Metternich : « Cet homme, qui avait beaucoup de grandes qualités, a eu l'immense vice de s'idolâtrer lui-même. »

M. H. ne s'est pas contenté de publier et d'annoter avec grand soin les lettres de Metternich. Il a écrit une introduction et une conclusion où il nous présente ses deux personnages avant et après leur liaison.

Il a passé rapidement, avec raison, sur la carrière diplomatique de Metternich. Il s'est arrêté davantage sur sa carrière matrimoniale et amoureuse, et il nous raconte ses mariages successifs avec Marie-Éléonore de Kaunitz en 1795, ni jolie ni aimable, mais qui, par ses conseils et ses relations, lui facilita les débuts de sa carrière ; avec la jeune baronne de Leykam en 1827, et, le 30 janvier 1831, avec Mélanie Lichy Ferraris, qui, selon M. de Falloux, « peut-être justifiait mieux cette union par l'éclat de sa beauté que par le secours diplomatique qu'elle pouvait apporter à un homme d'État ». M. H. ne manque pas non plus de nous révéler ou de nous rappeler les plus notoires des liaisons du chancelier, à Dresde, de 1801 à 1803 la princesse Bagration, que la candeur de sa physionomie et la hardiesse de ses décolletages avaient fait surnommer dans les cercles diplomatiques, « le bel ange nu » ; à la cour de Napoléon, Caroline Murat

et la duchesse d'Abrantès ; en 1814, Wilhelmine de Biren, sœur de la duchesse de Dino, et dont Metternich a tracé à Mme de Lieven, qui semble lui avoir succédé, un portrait sans bienveillance, mais non sans esprit : « Elle est une personne de beaucoup d'esprit, d'une forte conscience, d'un jugement infiniment sain, et d'un calme physique à peu près imperturbable. Eh bien ! elle ne fait que des bêtises, elle pèche sept fois par jour, elle déraisonne, et elle aime comme l'on dîne. »

La vie d'ambassadrice de Mme de Lieven, et tout le bien qu'on peut dire d'elle et de ses amis depuis Metternich, qui l'aurait initiée à la diplomatie, jusqu'à lord Grey, qui n'aurait été décidément que son ami, et jusqu'à Guizot, qui, lui, n'aurait pas été exclusivement et platoniquement le directeur de conscience de ses dernières années, nous le connaissions par M. Ernest Daudet [1]. M. H. nous rend le service de citer tous les jugements qui ont été portés sur Mme de Lieven par ses contemporains et par les historiens qui se sont occupés d'elle. Ils sont, comme on peut le penser, contradictoires. Mais, à les rapprocher et à les corriger les uns par les autres, on reconstitue une personnalité physique et morale assez vivante et qui ne doit pas être trop dissemblable de la réalité. Elle était maigre et sèche, mais distinguée, et elle avait grand air. Elle était très aristocrate, très imbue des préjugés de caste (elle avait d'ailleurs à peu près tous les préjugés), mais elle utilisait tous les gens qui pouvaient la servir, quitte à leur demander de disparaître leur instant passé. Elle n'avait pas d'instruction, son intelligence était superficielle, mais elle était douée pour l'intrigue et elle avait l'aisance et l'aplomb que donne l'habitude du monde. Elle était très jalouse de sa situation, qu'elle défendait âprement, très volage dans ses jugements et ses affections politiques, sans souci de se contredire, d'une activité quelque peu maladive et désordonnée, incapable sur les hommes et les événements d'appréciations équitables, excellent agent d'informations, conseiller médiocre, somme toute ne gagnant, ni comme femme, ni comme ambassadrice, à être trop connue.

Le lecteur conclura de cette rapide analyse que M. H. nous a donné plus et mieux qu'une simple édition de textes. Ses notes sont abondantes et précises, et l'ouvrage est accompagné d'une bonne bibliographie et d'un index. Il est à souhaiter que M. H. utilise ses très réelles qualités d'historien dans un travail plus étendu et d'une plus grande portée historique. — Pierre MURET.

---

1. Ernest Daudet, *Une vie d'ambassadrice au siècle dernier*. Paris, Plon-Nourrit, 1903. Cf. la *Revue*, t. V, p. 138.

Duchesse de DINO. **Chronique de 1831 à 1862**, publiée avec des annotations et un index biographique par la princesse RADZIWILL, née CASTELLANE. Tome III : 1841-1850. Paris, Plon-Nourrit, 1909. In-8, 530 p.

Le tome III de la *Chronique* de la duchesse de Dino vient de paraître. Il embrasse une période de dix ans, de 1841 à 1850, dans laquelle de graves événements se sont accomplis ; mais Mme de Dino, depuis la mort de Talleyrand, survenue en 1838, vit en dehors de la politique. Elle n'y reste attachée que par ses amis, Salvandy, Molé, Mme de Lieven, qui la tiennent au courant. Quant à elle, elle mène une existence fort retirée à Rochecotte ou à Valençay. En outre, depuis la mort de sa sœur, le soin de ses affaires l'attire et la retient souvent en Allemagne. C'est ainsi que son témoignage nous manque pour les événements de 1848 à 1850. Elle ne nous transmet sur la France à cette époque qu'un écho affaibli des nouvelles, mêlé à ses lamentations personnelles.

Le spectacle des révolutions qui agitent l'Europe la confirme dans ses idées conservatrices. Vers 1850 même, à propos des négociations entreprises pour la fusion entre les d'Orléans et le duc de Bordeaux, elle juge assez sévèrement Louis-Philippe et va jusqu'à lui reprocher son usurpation, qui n'a même pas été utile à la cause de l'ordre. Elle est hostile à Louis-Napoléon : son esprit répugne à ce qu'il y a d'irrégulier dans sa carrière, à ce qu'il y a de perturbateur pour la politique européenne dans son entourage et dans ses tendances. Elle juge assez sévèrement la conduite de Persigny à Berlin en 1850. On sent en elle l'antagonisme profond, presque de race, entre le vieux monde aristocratique et le monde nouveau, sorti des révolutions par le talent ou par l'intrigue, et où dominent le parvenu et l'aventurier. Et puis le Président est en bonnes relations avec Palmerston, l'ancien rival de Talleyrand à Londres en 1831.

Jusqu'en 1848, Mme de Talleyrand, — tel est le nom qu'elle porte depuis la mort du frère cadet de Talleyrand — a vécu à Rochecotte ou en Prusse. Un voyage à Nice qu'elle fit pour aller voir sa fille dans l'hiver de 1842, lui permet de nous laisser quelques notes assez intéressantes sur une saison de la Côte d'Azur sous Louis-Philippe. Des affaires publiques elle dit peu de chose : Guizot paraît dans sa *Chronique* très impopulaire et perpétuellement menacé. Les souvenirs de voyage, les échos mondains, les nouvelles des uns et des autres occupent la plus grande place. L'historien aperçoit peu de choses à retenir dans ces détails infimes : ils pourront être utilisés pourtant.

A partir de 1848, Mme de Talleyrand est en Allemagne et nous renseigne d'assez près sur les affaires allemandes. Son centre d'observation est la Prusse, et ce qui l'intéresse, c'est beaucoup plus la tentative d'union des

princes tentée par la Prusse que les travaux du Parlement de Francfort. Quelques lettres de France nous donnent les sentiments du monde orléaniste : Louis-Napoléon n'est pas sympathique, on le subit et on le soutient comme le seul rempart contre la révolution, mais les préférences restent à la monarchie. On a le sentiment très net, en lisant ces pages, de la force de ce parti, qui a dans Changarnier et dans l'armée de Paris un soutien puissant, et avec qui le Président est obligé de ruser. Cependant on prévoit la dictature et l'Empire comme une chose inévitable. — Albert Girard.

L. Schemann. **Correspondance entre Alexis de Tocqueville et Arthur de Gobineau (1843-1859)**. Paris, Plon, 1909. In-8°, VIII-357 p.

La mémoire du Cte de Gobineau doit beaucoup à M. L. Schemann. C'est lui qui, sous le patronage du prince Philippe d'Eulembourg et du baron Hans de Wolzogen, fut le fondateur de la *Gobineau-Vereinigung*, et le grand propagateur du gobinisme. Réimpressions, traductions, publications d'inédits, démarches de toutes sortes, son activité n'a rien négligé. Grâce à ses efforts méthodiques et patients, la religion gobiniste comptait en Allemagne plus de 200 adhérents, les *Pléiades* et la *Renaissance* y étaient placés au rang des chefs-d'œuvre consacrés, à une époque où une quinzaine de Français environ connaissaient le nom de leur auteur. La correspondance qu'il publie aujourd'hui provient, pour une grande partie, du célèbre fonds de Strasbourg ; la famille de Tocqueville a fourni le reste.

On sait peu de chose sur les débuts de cette intimité. Elle paraît remonter à l'année 1843. « Je suis chargé par M. de Tocqueville, écrit Gobineau le 17 avril, de faire un grand travail sur l'état des doctrines morales au XIXe siècle et sur leurs applications à la politique et à l'administration ; on me donne 2.000 francs pour cela... » Et il ajoute, le 23 juillet : « Je travaille à la morale de M. de Tocqueville ; c'est maintenant un de mes meilleurs amis, avec la distance de lui à moi, bien entendu. » De cette étude, destinée à l'Académie des Sciences morales, il ne reste rien ; peut-être même n'a-t-elle jamais été écrite. En tout cas, A. de Tocqueville avait appris à connaître son jeune collaborateur ; il ne devait plus l'oublier. Quand il entra, en 1849, au ministère des Affaires étrangères, Gobineau le suivit comme chef de cabinet. La carrière diplomatique s'ouvrait à lui ; il y resta après la chute du ministère conservateur, avec le titre de premier secrétaire à la légation de Berne.

Ses fonctions lui laissaient de nombreux loisirs. A plusieurs reprises, il se plaint avec amertume du médiocre emploi que l'on fait de son intelligence et de son activité. Il se console en envoyant à son ancien

chef de véritables rapports diplomatiques. Rien, en revanche, sur ses travaux personnels, sur cet *Essai sur l'inégalité des races humaines* dont les deux premiers volumes vont paraître en 1853. Craint-il d'effaroucher par avance son ami, ou préfère-t-il lui laisser le plaisir de la surprise ?... La surprise fut assez vive d'abord. Tocqueville éprouva quelque peine à préciser ses impressions et à porter un jugement ferme. Il ne pouvait méconnaître la force de pensée dont témoignait une œuvre pareille, mais sa raison s'effrayait devant la théorie aventureuse et surtout devant les conséquences possibles. Le 10 octobre 1853 : « Je ne vous ai jamais caché que j'avais un grand préjugé contre ce qui me paraît être votre idée-mère, laquelle me semble, je l'avoue, appartenir à la famille des théories matérialistes et en être même un des plus dangereux membres, puisque c'est la fatalité de la constitution appliquée, non plus à l'individu seulement, mais à ces collections d'individus qu'on nomme des *races* et qui vivent toujours. » Un mois plus tard : « Toutes mes objections subsistent. Vous avez bien raison, néanmoins, de vous défendre d'être matérialiste. Votre doctrine est plutôt en effet une sorte de fatalisme, de prédestination si vous voulez ; différente toutefois de celle de saint Augustin, des Jansénistes et des Calvinistes... » Au reste, qu'importe le nom ? Matérialiste ou fataliste, la doctrine de l'*Essai* est une doctrine de découragement, elle est un danger social. Quelles que soient son admiration et sa sympathie pour le philosophe, c'est un point sur lequel A. de Tocqueville restera toujours inébranlable.

Le livre, d'ailleurs, ne fit pas en France le bruit que l'auteur en attendait. Ses lettres de Téhéran reviennent plusieurs fois sur ce silence qu'affectent à son sujet ceux-là qui le connaissent le mieux. Même hostilité quand il donne ses études asiatiques. Il y a à cela des raisons que lui-même ne distingue pas très bien, mais qui n'échappent pas à la clairvoyance du comte de Tocqueville : « Je crois que la chance de votre livre est de revenir en France par l'étranger, surtout par l'Allemagne. Les Allemands, qui ont seuls en Europe la particularité de se passionner pour ce qu'ils regardent comme la vérité abstraite, sans s'occuper de ses conséquences pratiques, les Allemands peuvent vous fournir un auditoire véritablement favorable et dont les opinions auront tôt ou tard du retentissement en France.... » (p. 291). La phrase n'est-elle pas prophétique ?

Cette dernière partie du volume de M. S. est de beaucoup la plus intéressante. D'abord, ces lettres d'Orient sont un complément utile aux études de Gobineau sur l'Asie centrale ; et surtout, elles marquent avec une netteté parfaite la physionomie des deux correspondants. L'un conservateur irréductible, ennemi acharné de son époque, d'un pessimisme violent, l'autre libéral convaincu, résigné aux incertitudes de la démocra-

tie, optimiste malgré tout et de pure race française : par une évolution naturelle ils sont arrivés à ne plus s'entendre sur rien. Mais leur amitié n'en est pas atteinte... Cette profondeur de conviction, ce sérieux et cette loyauté dans la controverse, cette haute franchise d'accent : il y a là tout un ensemble de qualités peu banales qui commandent le respect. — Jules MARSAN.

Léon PINEAU. **L'évolution du roman en Allemagne au XIXe siècle** (Préface de M. A. Chuquet). Paris, Hachette, 1908. In-18, XII-328 p.

D'abord, une brève étude sur les origines jusqu'à Wieland. Avec Goëthe commence le roman véritable. Pour le public, *Werther* est une révélation ; sa vérité psychologique, l'habile sobriété de sa composition, ce qu'il exprime de l'âme de son temps : autant de causes de son succès. Mettant en scène des artistes ou des âmes d'élite, *Wilhelm Meister* et *les Affinités électives* ne peuvent toucher les cœurs de la même façon ; et voici une double réaction : romantique, au nom de l'imagination et de la poésie, — populaire, au nom des humbles. Mais bientôt, la Jeune Allemagne demande autre chose ; elle ne se contente ni des récits pseudo-historiques, ni de l'humour de Jean-Paul ; le roman doit être une arme, son rôle est de répandre des idées, de se jeter, même, dans la mêlée des partis, d'opposer la nature et les mœurs villageoises aux œuvres de salons. — Après 48, un moment de calme ; les polémiques s'apaisent ; avec Freytag, Ludwig, Keller, avec les nouvelles de Meyer, de Storm, de Heyse, de Schnitzler, l'art pur revendique ses droits et retrouve son prestige. — Enfin, 1870 marque l'avènement du roman moderne. Tout d'abord, l'influence de Zola impose le naturalisme sous ses formes diverses : traduction stricte de la réalité, impressionisme, roman social où s'agite l'âme des foules. Mais Nietzsche oppose à la masse l'individu ; le féminisme entre en scène à son tour, si bien que nous nous trouvons à la fin du siècle en présence d'un art antinaturaliste, mystique, destiné à une élite, et lyrique plus peut-être qu'il ne l'avait jamais été.

Telle est, à grands traits, l'évolution dont M. P. a suivi la courbe. Ce volume est issu d'un cours public. De là, certaines obligations qui s'imposaient à l'auteur. Devant un auditoire assez peu informé d'ordinaire et que n'attire pas le seul amour de la science, des simplifications sont nécessaires. Il faut, sinon dénaturer les faits, du moins en donner une classification élégante, et cela ne va pas sans un peu d'artifice. « La plupart de ces courants, remarque M. Chuquet, se sont mêlés, confondus, et ne se sont pas suivis aussi logiquement » qu'ils le paraissent ici... De là encore

des omissions, l'oubli fâcheux de quelques œuvres qui auraient détruit peut-être l'harmonie de l'ensemble, mais qui n'en méritent pas moins de survivre. De là enfin l'abondance des analyses, devenues presque la partie essentielle du livre. — Mais il serait injuste de demander à un travail autre chose que ce qu'il promet. Avec ses qualités de clarté, son élégance, son exactitude relative, le volume de M. P. est un excellent ouvrage de vulgarisation. — Jules MARSAN.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Annales de Bretagne. 1910.

Janvier. = L. DUBREUIL. *Les travaux de secours en 1790 et 1791 dans le département des Côtes-du-Nord.* [Travail fait d'après les archives départementales. L'auteur étudie la correspondance entre le Département et les Districts sur l'utilisation des secours accordés par l'Assemblée : ils servirent à établir des ateliers de travaux publics, qui ébauchèrent un bon système de routes. Tout d'abord, le Département laisse agir les Districts et l'œuvre échoue ; puis il organise lui-même ces ateliers et elle réussit.] — *Incendie de la ville de Rennes en décembre 1720 (récit inédit par M. de Jacquelot, député aux États de Bretagne).* [Extrait d'un manuscrit communiqué par M. le Dr de Closmadeuc, de Vannes. Récit de l'incendie ; négligence des autorités dans l'organisation des secours ; pillage par la troupe et les ouvriers ; mesures pour le relèvement de la ville.] — R. PICAUD. *L'esprit public à Rennes et le « fédéralisme » dans l'Ille-et-Vilaine (août 1792-septembre 1793).* [Analyse d'un mémoire de diplôme d'études supérieures, exécuté d'après les Archives municipales de Rennes et des documents de la série L des Archives départementales (délibérations du Conseil du département, du Conseil général de la commune, de la 3e section de Rennes, journal de Vatar, organe de la Société populaire). L'opinion accepte la République, mais est en majorité hostile à l'exécution du roi, qui ne diminue pourtant pas le républicanisme. Mais les journées du 31 mai et du 2 juin l'opposent à la Convention, les Districts étant l'élément le moins hostile. Le vote de la Constitution amène une soumission résignée, enthousiaste dans les districts. A la fin de septembre 1793, la majorité est anti-terroriste.] — Lt H. BINET. *La guerre de côtes en Bretagne au XVIIIe siècle. Saint-Malo et la région malouine après les descentes anglaises de 1758.* [Étude des ravages infligés à cette région et des mesures proposées pour les réparer, d'après les Archives d'Ille-et-Vilaine. Carte de la région dévastée.]

Annales des Sciences politiques. 1910.

15 Janvier. A. ARNAUNÉ. *Le système commercial de Colbert.* [C'est Colbert qui a véritablement fondé en France le système protecteur. Il est parti de deux idées qui passaient de son temps pour des axiomes : les métaux précieux constituent la richesse elle-même ; pour une nation qui ne possède ni mines d'or ni mines d'argent, le but du commerce avec l'étranger doit être de se procurer ces métaux pour la vente des denrées du cru. Il faut donc vendre à l'étranger plus qu'on ne lui achète. Cette théorie de la balance du commerce avait alors la pleine faveur de l'Angleterre, qui la mettait déjà depuis longtemps en pratique en défendant l'ex-

portation des métaux, de la laine, en frappant de lourds droits les produits étrangers, en réservant enfin le plus possible au pavillon national le monopole des transactions avec l'extérieur. Colbert suivit cet exemple avec sa tenacité coutumière. Il entreprit, dit Adam Smith, de régler le commerce et l'industrie d'un grand peuple sur le même modèle que les départements d'un bureau. Les principaux éléments de l'exportation française étaient alors les vins, les toiles, les étoffes de laine et de soie, la quincaillerie, les pelleteries. Mais, selon Colbert, au lieu des 12 à 18 millions de livres qui auraient dû entrer en France, il n'y pénétrait que 4 à 6 millions ; la différence restait aux mains des Hollandais. Pour mettre un terme à cette situation, Colbert entreprit de relever les manufactures de laine ruinées ; il établit des droits d'entrée et de sortie, paya des subventions, fit des règlements de fabrication. Il prit des mesures pour relever le commerce maritime, pour favoriser les relations avec l'Espagne, particulièrement importantes à ses yeux, « puisque le commerce ne s'y fait presque point par échange de marchandises, mais pour de l'argent comptant qui vient du Pérou ». Il reprit l'œuvre de Richelieu pour développer le commerce colonial, mais à un point de vue plus strictement économique. Il ne cherche pas à peupler de colons français des territoires lointains ; il n'a pour but que de procurer au pays par la voie du commerce national les denrées exotiques. A suivre.] — O. Festy. *L'insurrection de Lyon, d'après des documents inédits.* [M. F. publie des lettres, qu'il a trouvées aux Archives nationales, du procureur général près la Cour de Lyon, Duplan, au garde des sceaux. Elles ont trait, les unes à la situation de la ville pendant que les ouvriers en sont maîtres, du 23 novembre au 3 décembre, les autres aux poursuites engagées après l'insurrection. Les premières n'apprennent rien de bien nouveau ; elles témoignent du souci de l'ordre que montrèrent les ouvriers et de leur loyalisme. La seconde partie du dossier semble plus neuve ; certaines pièces précisent l'attitude du gouvernement en ce qui concerne les poursuites après le rétablissement de l'ordre. Il décida de ne poursuivre « pour le crime principal, celui de rebellion à main armée, que ceux qui ont accompagné ce crime de tentatives politiques ou de délits de droit commun ». Mais les poursuites furent difficiles ; on ne pouvait trouver de témoins ; la police secondait mal le parquet. Le préfet se plaignit au ministre de l'intérieur de la mauvaise volonté de deux juges d'instruction et le procureur, le 25 décembre, avoue qu'il n'est pas secondé comme il le voudrait. Il faudra, pense-t-il, porter l'affaire devant une autre cour d'assises que celle du Rhône pour éviter les acquittements scandaleux. On fit droit à ce désir et ce fut la cour de Riom qui fut désignée. Le procès eut lieu en juin 1832 et tous les accusés furent acquittés.]

Annales du Midi. 1909.

Octobre. = J. Adher. *Le diocèse de Rieux au XVIIIe siècle. Le sol, l'industrie, les ressources et les charges individuelles.* [Trois régions distinctes, montagne, terre-fort et plaine, correspondant à peu près aux vallées de l'Ariège, de la Garonne et aux petites Pyrénées ; chemins mal entretenus. Renseignements nombreux et détaillés sur la population, les revenus des ecclésiastiques, des communautés, le chiffre des impôts, les industries, la qualité des bientenants, les professions des

habitants. Revenus de quelques propriétaires (revenu moyen : 200 l.) d'après leurs déclarations. Très grande division du sol. grands domaines rares. Principales cultures : blé en progrès, vigne peu rémunératrice; procédés de culture imparfaits, d'où misère, mortalité, nombreux mendiants. Peu d'industrie. Commerce purement local. Conditions précaires dues à la multiplicité des charges dont l'auteur annonce l'examen.] — H. STEIN. *L'architecte Jean de Beaujeu.* [Biographie de l'un des architectes de la cathédrale d'Auch, XVIe siècle; sa présence à Albi; meurt en 1568]. — J. GERIG. *Notes sur Raulin Séguier, humaniste narbonnais du XVIe siècle, et sur Antoine Arlier, de Nîmes.* [Séguier, consul de Narbonne, puis conseiller au Parlement de Toulouse; Arlier, consul de Nîmes, conseiller au Parlement de Turin, meurt vers 1543; publication d'une de ses lettres.] — L.-G. PÉLISSIER. *Carpentras au temps de Louis XIV. Petite chronique inédite de Carpentras, 1682-1697.* [Publie cette chronique, rédigée par Lanquet, « officier de table » du cardinal évêque de Carpentras; elle raconte les menus faits de la vie ecclésiastique et municipale, et notamment la saisie de Carpentras par Louis XIV en 1688; importante par sa précision pour l'histoire locale.]

Janvier 1910. = Baron de BLAY de GAÏX. *Lettre de Catherine de Médicis, de Toulouse, 24 octobre 1578.* [Elle demande à son fils Henri III d'autoriser Christophe Richard, conseiller au Parlement de Toulouse, de résigner sa charge en faveur de son fils.] — L. DUTIL. *Notes sur les diocèses languedociens de Rieux et de Comminges.* [Publie des documents tirés des Archives de l'Hérault, qui complètent pour la fin du XVIIIe siècle les renseignements du milieu du siècle, donnés par M. Adher dans l'étude ci-dessus signalée.]

Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français. 1910.

Janvier-février. = FRANK-PUAUX. *Louis XIV et Cavallier.* [Reproduit le passage des *Mémoires de Cavallier sur la guerre des Cévennes*, dans lequel le chef des Camisards raconte son entrevue avec Louis XIV le 16 juillet 1704 et, contre l'opinion de la plupart des historiens, soutient la réalité de l'entrevue et invoque deux passages de la correspondance de la princesse Palatine, du 20 septembre 1704 et du 10 juin 1706, qui paraissent bien lui donner raison.] — R. PETIET. *Un oublié. Jehan de Sainte-Hermine, gouverneur de la Rochelle.* [L'élection, en décembre 1567, de François Pontard comme maire de la Rochelle fut suivie d'un coup de force qui donna la ville aux protestants. Quelques jours après, le prince de Condé y envoya comme gouverneur un gentilhomme de l'Angoumois, Jehan de Sainte-Hermine, qui fit son entrée le 23 décembre 1567. Il y demeura jusqu'au début d'avril 1568. Son gouvernement fut marqué par d'énergiques mesures de défense et de nombreux actes de cruauté qui font de ce gentilhomme de l'Angoumois un émule du baron des Adrets. Jehan de Sainte-Hermine meurt peu de temps après, dans le courant de 1569.] — R. FROMAGE. *Clément Marot. Son premier emprisonnement; identification d'Isabeau et d'Anne.* [Énumère tous les textes dans lesquels il est question d'Isabeau et propose d'identifier Isabeau, ni avec l'Église, ni avec Diane de Poitiers, mais avec Elisabeth Le Lieur, seconde femme de Jean Ruzé, sieur de Stains et de la Herpinière, receveur général des finances. A suivre.]

Compte rendu des séances et travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques. 1910.

Janvier. = Bibliographie des travaux de M. Georges PICOT (p. 51-67) comportant 134 + 75 numéros. — A. CHUQUET. *Un Allemand à Paris en 1801.* [Analyse rapide des deux volumes de lettres sur la capitale de la France, que publia le docteur et chanoine Meyer, de Hambourg, en 1802 ; ce voyageur était venu en France, attiré par son admiration pour Bonaparte ; il vit, en public et dans son intérieur, le Premier Consul, et recueillit ses impressions et ses souvenirs qui, « s'ils ne sont pas toujours d'une exactitude rigoureuse... méritent d'être traduits et connus ».]

Février. = G. MONOD. *La politique secrète des Jésuites et les « Monita secreta ».* [Ces *Monita*, longtemps donnés comme le bréviaire des Jésuites, sont en réalité non pas « un recueil de préceptes à l'usage des Jésuites, mais une satire des défauts, des vices qu'on pouvait leur reprocher ». Ils sont en pleine contradiction avec la doctrine et les enseignements de saint Ignace. Leur ton prouve bien qu'ils ne sont qu'une caricature des constitutions des Jésuites, bien que leur contenu révèle un auteur très au courant des habitudes de l'Ordre. Des arguments historiques et critiques amènent M. Monod à conclure que les *Monita* n'ont qu'une valeur de pamphlet et que l'attribution qu'on en fait aux chefs de l'ordre des Jésuites, est « une fable insoutenable ».]

Feuilles d'histoire. 1910.

1er Janvier. = A. GIRARD. *La folie de Philippe V* [d'après un mémoire conservé aux Affaires étrangères, et relatant tous les incidents notables de la maladie du petit-fils de Louis XIV. Le roi a la manie de l'abdication dès 1724 : il vit entre la reine Élisabeth Farnèse qui veille sur lui et l'ambassadeur de France. La reine est insupportable, Philippe est tyrannique et a des crises de fureur : son état physique est lamentable. En 1732, le roi refuse de recevoir son ministre Patino. Le mémoire s'arrête en 1738. Philippe V ne mourut qu'en 1746.] — L. HENNET. *Hoche aux gardes françaises.* [Extraits du rôle d'engagement, des minutes d'enrôlements et du contrôle.] — *Lettres de Bonaparte en 1793* [publiées au nombre de huit par M. A. Chuquet.] — A. CHUQUET. *Qui est Grinet ? où est Grinet ?* [Sur une confusion faite en 1793 aux bureaux de la guerre entre un Grinet imaginaire et Grigny.] — H. MALO. *Philosophes et corsaires.* [A propos de l'ordre donné par Louis XVI à sa marine et aux corsaires français de respecter le navire de l'explorateur Cook.] — A.-M.-P. INGOLD. *Les Alsaciens au congrès de Rastadt* [pièces tirées d'une collection particulière.] — Cte D'AVARAY. *Louis XVIII expulsé de Russie en 1801.* [Lettres complétant le récit de d'Avaray publié par M. E. Daudet, et contenant d'intéressants détails sur le comte de Provence, la duchesse d'Angoulême, etc. A signaler une vigoureuse protestation contre l'attribution aux royalistes de la machine infernale.] — WELVERT. *Narbonne et Talleyrand.* [Détails biographiques sur Narbonne. Il est probable que Talleyrand, se défiant de lui, l'empêcha d'être employé par Napoléon. A l'appui de cette thèse M. W. cite des témoignages contemporains, celui de Pasquier en particulier.] — E. CAZAL. *Un billet de logement chez Dupuytren*

[d'après les souvenirs d'un officier russe parus dans la *Rousskaia Starina* de 1908. On y trouve des détails intéressants sur Dupuytren et sur les alliés à Paris en 1814. Cet officier malade fut soigné par Dupuytren et revint en Russie plein de reconnaissance.] — A. GRÜN. *Dettes de tailleur*. [Il s'agit de Thibaudeau et de Vaublanc.] — *Mélanges et documents*. [Lettre d'un curé du Puy-de-Dôme, l'abbé Cornet, au député Gaultier de Biauzat (25 février 1790). « Quelle reconnaissance ne dois-je pas moi-même à l'Assemblée nationale et au roi de m'avoir enfin délivré, en fait de portion congrue, du régime féodal dont les partisans, à chaque nouvel édit à ce sujet, n'ont cessé de captiver l'esprit de mes prédécesseurs pour s'approprier les revenus du titulaire, espèce de despotisme sous lequel j'ai végété jusqu'à ce jour ! » — Lettre du général Amédée Laharpe à Letourneur, publiée par M. A. Chuquet. 1er janvier 1796. — Lettre du maréchal de camp Langeron sur la situation militaire de Laon et du département de l'Aisne au lendemain de Waterloo.]

1er Février. = P. DENAMUR. *Le clergé d'Alsace à la fin du XVIIe siècle* [d'après une « description de la province d'Alsace » de l'intendant Jacques de la Grange (1696).] — F. TASTEVIN. *Les colonies françaises de la Basse-Volga* [continué dans le numéro de mars ; d'après le livre russe de Pissarevsky. Le premier qui, au XVIIIe siècle, eut l'idée d'attirer nos compatriotes en Russie fut un protestant français, de Lafond, mais la colonisation ne devint intense que sous Catherine II, qui favorisa la création d'agences de racolement. Un certain nombre de nos compatriotes s'établirent en Russie ; mais l'élément français fut perdu dans la masse des colons d'autres nationalités, principalement des Allemands.] — A. CHUQUET. *Louis-Philippe député de la Moselle à la Convention*. [Son âge seul l'empêcha de se présenter en Lorraine.] — *Une épouse sensible et républicaine*. [Lettre de la citoyenne Piet-Chambelle (1793).] — L. FABERT. *Aérostats en 1796*. [Lettres inédites (Archives nationales) de Carnot, de Guyton, de Conté, relatives soit à un ballon que Bonaparte voulait avoir en Italie, soit à des expériences aérostatiques ; offres curieuses d'apprentis aviateurs.] — A. DE TARLÉ. *Murat et Caroline en 1809*. [Des dissentiments séparèrent Murat et Caroline dès leur arrivée à Naples. M. de Tarlé publie deux longues lettres qu'écrivit à ce sujet l'ambassadeur de France à Naples, le comte d'Aubusson de la Feuillade, à Champagny, ministre des relations extérieures. D'Aubusson ne fait que transmettre les griefs de la reine. Son témoignage a besoin d'être rapproché de ceux de Mme Cavaignac et du général Dedem de Gelder.] — A. GRÜN. *Ampère et Petit*. [Sur un mathématicien mort jeune.] — F. HAUSSER. *Un pamphlet russe sur Napoléon* [paru en 1813, publié à nouveau dans la *Rousskaia Starina* (1908), ne se distingue point des nombreux pamphlets parus à cette époque, et reproduit les mêmes accusations.] — DUBOIS-DILANGE. *Les tribulations de Brillat-Savarin*. [Il dut séjourner en Amérique de 1794 à 1796 : sous le Consulat et l'Empire, il eut divers ennuis politiques. Conseiller à la Cour de cassation, il fut maintenu en 1814. En 1815 ses alarmes furent grandes. Il mourut en 1826.] — WELVERT. *Un préfet régicide sous la Restauration*. [Il s'agit de Joseph-Étienne Richard, député de la Sarthe à la Convention, nommé préfet sous le Directoire : il était préfet de la Charente-Inférieure, quand tomba l'Empire. Destitué sous les Cent-Jours, il fut nommé préfet de la Charente-Inférieure par Louis XVIII.

En 1816 il donna sa démission. En 1818 il fut pleinement amnistié comme régicide.] — *Mémoires et documents.* [Notice par A. Chuquet sur le Brandebourgeois Praetke, qui finit général de brigade sous l'Empire. — Note sur la démission de la garde constitutionnelle du roi, que donna Murat, en 1792, pour ne point rester avec « des jeunes gens vendus à l'aristocratie ».] — *Questions et réponses.* [Indication des communes qui prirent le nom révolutionnaire de Marat.]

1er Mars. = A. CHUQUET. *Invulnérable.* [Rappelle diverses croyances populaires sur l'invulnérabilité de certains hommes (Wallenstein, les rois de Prusse, etc.)] — WELVERT. *L'officier bonbonnier du roi.* [Notice sur Joseph-Pierre Martin, officier bonbonnier ordinaire des Menus Plaisirs de Louis XV : privé de son emploi par la Révolution, il sollicita vainement une réintégration de Napoléon en 1811.] — L. HENNET. *L'ascension de Mlle Chasot à Lübeck en 1792.* [Fille d'un Normand devenu familier de Frédéric II, Mlle Chasot fit en 1792 avec Blanchard à Lübeck une ascension, dont le récit, humoristique et déclamatoire, fut envoyé à l'Assemblée législative par son père : cette lettre, conservée aux Archives, est publiée par M. Hennet.] — CAZALAS. *La mission de Narbonne à Vilna en 1812* [d'après des rapports de police publiés en 1902 dans la *Rousskaia Starina* par M. Volensky. L'entrevue de Narbonne et du tsar fut sans résultat. La police soupçonnait à son voyage un but caché d'espionnage et perquisitionna dans ses bagages, où elle découvrit l'instruction secrète donnée par Napoléon : « se renseigner sur l'effectif des troupes, etc., sur les généraux, etc., tâcher de savoir qui jouit de la confiance de l'Empereur ; s'il n'y a pas quelque femme qui jouisse d'un crédit spécial auprès de lui ».] — EBERLÉ. *Nice en 1814.* [Récit des événements survenus dans la place de Nice quelques jours avant son évacuation par Gaspard Eberlé, commandant de la place et du département des Alpes-Maritimes (publié par M. A. Chuquet).] — FORBIN-GARDANNE. *Marseille en 1815.* [Rapport sur les événements de 1815 par Forbin-Gardanne, ancien émigré, rallié aux Bourbons et colonel de la garde nationale de Marseille, adressé à Vaublanc, préfet des Bouches-du-Rhône.] — A. GRÜN. *Cambon après la Révolution.* [L'ancien conventionnel vécut dans la retraite, et ne reparut qu'en 1815 : exilé en 1816, il mourut en 1820 en Belgique.] — STRYIÈNSKI. *Koreff et Letronne.* [Lettres de ce médecin de Breslau à Letronne, directeur des Archives.] — Lt BRUN. *La compagnie des francs-tireurs de Blidah en 1870.* [Rapport du 3 novembre sur la participation de la compagnie à la campagne de l'armée de la Loire.] — CH. BASTIDE. *L'organisation actuelle de l'armée de l'Inde.* [Détails précis et statistique.] — *Mélanges. Une décision de Couthon.* [Correspondance relative à une arrestation en 1793.] — *Madame Tallien à Bordeaux.* [Son éloge en 1801, d'après les mémoires de Meyer.] — *Kirgener de Planta* [général tué en 1813 ; anecdote inédite.] — *Questions et réponses. Le lieu de naissance de Hoche* [à Versailles et non à Montreuil.]

La Révolution française. 1910.

14 Janvier. = R. BATICLE. *Le plébiscite sur la Constitution de 1793. La réunion des Assemblées primaires.* [Après les discours et la lecture de l'acte constitutionnel, les électeurs votèrent. Dans un certain nombre de communes, ils discutèrent

d'abord, et dans quelques-unes, assez longuement ; mais la majorité des assemblées se contentèrent de voter la Constitution sans discussion, d'enthousiasme. Trois cents et quelques assemblées seulement indiquent comment eut lieu le vote ; le mode de votation fut laissé au choix des citoyens. Ceux-ci purent voter librement, suivant leur conscience, sans risquer leur tranquillité. Les assemblées élurent ensuite les députés chargés de porter à Paris leurs procès-verbaux ; nous connaissons mal la façon dont elles le firent. Enfin beaucoup de ces assemblées manifestèrent leur joie par des fêtes qu'elles organisèrent spontanément après leur réunion ; presque toutes tinrent à témoigner leurs sentiments à la Convention dans des adresses qu'elles envoyèrent avec leurs procès-verbaux.] — L.-W. Cart. *Trois semaines à Paris pendant la Révolution (3 août-27 août 1789). Impressions du voyageur allemand Campe.* [Continué en février. J.-H. Campe, né en Brunswick en 1746, écrivain et philosophe, enthousiasmé par la Révolution, résolut de venir à Paris ; il quitta Brunswick le 18 juillet 1789 et arriva à Paris le 3 août. Les lettres où il raconte son voyage et son séjour en France, publiées dans le *Braunschweiger Journal*, furent réunies en volume en 1790. M. Cart analyse ou reproduit des passages où Campe décrit la physionomie des rues de Paris, deux séances de l'Assemblée nationale, une cérémonie funèbre à Saint-Sulpice en l'honneur des citoyens morts à la prise de la Bastille, une visite au Salon de peinture, une séance solennelle de l'Académie française, quelques représentations théâtrales. Campe est surtout frappé de l'urbanité de la population parisienne, de sa vivacité et de son bon goût dans la tenue et dans le costume.] — P. Caron. *J.-P. Manau et le coup d'État de 1851.* [Manau, avocat à Moissac (Tarn-et-Garonne), fut arrêté le 8 décembre, bien qu'ayant fait, dit-il, tous ses efforts pour maintenir le calme et empêcher la guerre civile ; la Commission mixte, au contraire, le déclara coupable d'excitation au désordre et le condamna à l'exil (8 février 1852). Belmontet, le poète bonapartiste, prit chaleureusement la défense de Manau, écrivit en sa faveur, sans se lasser, à Maupas, ministre de la police, au Prince-Président, assurant que Manau n'avait pas mérité sa peine et demandant sa grâce, mais en vain ; ce n'est qu'en juillet 1855 que Manau fut autorisé à rentrer à Moissac.] — *Notes de lecture.* I. A. A[ulard]. *Le tutoiement et la diplomatie en l'an III.* [Lettre de la Commission des relations extérieures à celle des administrations civiles, police et tribunaux, du 14 germinal an III, la priant d'inviter les administrations des départements frontières à ne pas employer le tutoiement vis-à-vis des membres des gouvernements étrangers.] II. *La destruction des montagnes symboliques pendant la réaction thermidorienne.* [Sur la demande de la section de la Halle-au-Blé, la Convention décrète, le 2 ventôse an III, que le monument élevé en forme de montagne devant les Invalides, ainsi que tous ceux du même genre élevés dans toute l'étendue de la République, seront incessamment détruits.]

14 Février. = R. Baticle. *Le plébiscite sur la Constitution de 1793. Le vote des armées. Le recensement et le résultat du plébiscite.* [Les armées de la République, y compris l'armée navale, furent également appelées à émettre leur vœu pour ou contre la Constitution. Nous connaissons le résultat de cette consultation bien plus par les adresses dont elles accompagnèrent leurs votes que par les procès-verbaux.

L'acceptation de la Constitution par les armées fut absolument unanime ; ce fut moins un vote proprement dit qu'une acclamation. — La Convention chargea une commission de six membres de faire le recensement des votes. Cette commission présenta, le 20 août, un résultat général, sauf pour 566 cantons, et le 1er pluviôse an II, un tableau supplémentaire où manquaient encore les procès-verbaux de 424 cantons. M. B., en faisant à son tour les totaux d'après les procès-verbaux, arrive à ces chiffres : 1.869.004 votants ; 1.714.266 *oui* purs et simples ; 139.581 *oui* conditionnels et avec amendements ; 12.766 *non*, répartis surtout dans l'Ouest et dans le Sud-Ouest.] — H. Prentout. *Le fédéralisme en Normandie, à propos d'une publication récente* [celle du *Journal d'un quartier-maître du 6e bataillon des volontaires du Calvados*, par M. Sauvage. Sa lecture montre bien qu'il y eut, dans le mouvement fédéraliste, deux sortes d'hommes : des royalistes (généralement des militaires) et des républicains sincères et mécontents, qui croyaient mener les premiers, mais étaient menés par eux.] — L. Thiot. *Roland et les Jacobins de Beauvais.* [La Société des Amis de la Constitution de Beauvais ayant décidé, le 1er juillet 1792, d'exprimer ses regrets pour le renvoi des trois ministres girondins, au roi, à l'Assemblée nationale et à ces trois ministres , la lettre au roi et à Roland furent écrites. Lettre de remerciements de Roland, du 20 juillet, lue à la Société et applaudie dans les séances du 2 et du 5 août.] — *Documents. Lettre d'un Sicilien à la Convention nationale sur la question religieuse.* [Gaëtan Sortira, de Messsine, « réfugié sur les terres de la République pour se soustraire aux persécutions du tyran de Naples ». Lettre datée de Nice, 5 vendémiaire an III. Il ne croit pas qu'on puisse établir une législation démocratique dans un État où existe le libre exercice de toutes les religions : celles qui se disent révélées s'opposeront toujours au gouvernement ; il faut donc exterminer en France les religions chrétienne et judaïque ; pour que cela s'opère sans effusion de sang, il faut procéder par degrés ; il recommande d'arracher du sein de leurs familles tous les enfants, et les élever dans des collèges aux dépens de la nation.]

14 Mars. = R. Baticle. *Le plébiscite sur la Constitution de 1793. Les amendements fédéralistes et politiques.* [Bon nombre d'assemblées primaires demandèrent la mise en liberté des députés girondins détenus, la convocation d'un nouveau Corps législatif, l'interdiction aux conventionnels d'en faire partie ; ces amendements constituent des protestations contre la politique passée de la Convention ou des précautions contre le retour possible de cette politique. Il y eut quelques demandes de retour à la royauté, mais isolées ; et, là où elles se produisirent, elles furent l'œuvre d'une petite minorité (345 citoyens, répartis en 6 assemblées). Les amendements portèrent surtout sur l'organisation politique. Dans la Déclaration des droits, on demande la modification ou la suppression de l'article 17, ordonnant la mise à mort immédiate de tout citoyen qui usurperait la souveraineté, et de l'article 35, proclamant l'insurrection « le plus sacré des droits » quand le gouvernement violait les droits du peuple. Les amendements politiques les plus nombreux regardent l'organisation du pouvoir législatif : ils portent sur le mode d'élection des députés, sur leur responsabilité devant les électeurs, sur la distinction des lois et des décrets et sur le referendum. Peu d'amendements, au contraire, furent pré-

sentés aux articles concernant le pouvoir exécutif : cette question intéressa beaucoup moins le peuple. A suivre]. — Lt VIALLA. *L'insurrection d'Arles et la première expédition marseillaise (septembre 1791)*. [Les contre-révolutionnaires d'Arles, qui sont en majorité dans la garde nationale, font régner la terreur dans le parti patriote. Deux commissaires envoyés de Marseille par le Directoire du département, en août 1791, rétablissent momentanément l'ordre; mais après leur départ, les hostilités recommencent entre les deux partis, et les gardes nationaux contre-révolutionnaires désarment les patriotes . Le Directoire mobilise les gardes nationales du département, qui accourent en nombre pour marcher contre la ville rebelle; mais il est réprimandé par le pouvoir exécutif ; le ministre Delessart lui ordonne de licencier immédiatement les gardes nationales, qui ont été mobilisées à tort. Les libéraux constitutionnels, qui sont en majorité dans ce Directoire, se séparent alors des démocrates et chargent la municipalité de Marseille. La ville d'Arles, encouragée, va continuer son mouvement de révolte, qui ira en s'accentuant.] — *Documents. Un arrêté du conventionnel Siblot sur les prêtres*. [Arrêté très rigoureux, pris à Évreux le 18 germinal an II, ordonnant l'arrestation de tous les prêtres qui n'ont pas encore abdiqué leurs fonctions et de ceux qui, les ayant abdiquées, « ont de nouveau cherché à tromper ou séduire le peuple. »] — *Notes de lecture. Un aéronaute patriote en 1791*. [Circulaire de « M. Alexandre, doreur et argenteur sur métal, membre de la Société des Amis de la Constitution de Poitiers », qui a imaginé d'adapter aux aérostats une galerie remplie d'ouvrages, tels que la Constitution, les Droits de l'Homme, etc., et qui, par un mécanisme, laisserait échapper des milliers de ces ouvrages à des espaces de temps déterminés.]

La Revue. 1910.

1er Janvier. = A. CHUQUET. *Le hussard lorrain Bangofsky*. [Analyse des *Étapes de Georges Bangofsky, officier lorrain, fragment de son journal de campagne* (1797-1815), recueillis et publiés par son petit neveu, A. de Roche du Teilloy.]

15 Février. = A. CHUQUET. *Le général Duphot*. [Analyse des livres de Martin Basse et Georges Boulot, parus en 1908.]

Le Correspondant. 1910.

10 Janvier. = E. DAUDET. *A travers les papiers de Louis XVIII. Ses notes de lecture*. [M. D. reproduit la réfutation de deux ouvrages inconnus, par le comte de Provence : l'un fait l'apologie du 14 juillet et du 18 brumaire, l'autre critique certains actes de Monsieur. Le comte de Provence en copie des extraits qu'il fait suivre de ses réflexions. — Le 18 brumaire est un acte bien conçu, mal exécuté et n'est qu'un remède partiel aux effets du 14 juillet. Apologie de la conduite de Monsieur, lors du rétablissement des Parlements, de la réunion des Notables, de l'affaire Favras. — Ces extraits sont tirés des archives du duc de Blacas.] — L. LANZAC DE LABORIE. *Les ouvriers parisiens au temps de Napoléon*. [I. *L'administration napoléonienne et les ouvriers*. Culte des ouvriers pour Napoléon, qui ne les aime pas, mais les craint. Mesures pour les discipliner : livret, fixation officielle de la durée du travail, etc. Napoléon, pour éviter le chômage, ordonne des travaux, fait des com-

mandes. II. *Le mouvement corporatif ; le compagnonnage.* Les ouvriers cherchent à se grouper ; en province surtout, le compagnonnage redevient important ; à Paris, la police ne sévit contre lui que par intermittence. III. *Grèves et coalitions.* En général, la police traque les grévistes, par des mesures administratives, sans poursuites judiciaires. IV. *Prétentions des ouvriers employés dans les travaux publics.* Les grèves sont fréquentes. En 1810, pendant les préparatifs d'une fête, les charpentiers en font une et exigent 24 francs par jour. On les mate, et un rapport du ministre de l'intérieur propose de fixer légalement le prix et la durée des journées et d'organiser les maîtres en un syndicat. Napoléon ajourna toute mesure.]

25 Janvier. = De Chabrol. *Les discours politiques du duc de Broglie.* [Souvenirs et appréciations sur la lutte du duc contre Thiers et sur son ministère.] — Calmon-Maison. *Les faiblesses politiques d'un grand soldat. L'amiral d'Estaing et la Révolution (1789-1794).* [Rôle de d'Estaing, chef de la garde nationale de Versailles, aux journées d'octobre ; son attitude favorable à la Révolution ; sa nomination au grade d'amiral, avec réserve de ses droits à l'avancement dans l'armée de terre. On ne lui confère pas de commandement en 1792. Son témoignage au procès de Marie-Antoinette (sur les journées d'octobre). Son jugement par le Tribunal révolutionnaire (extraits des débats) ; son exécution.]

Mercure de France. 1910.

16 Janvier. = A. Praviel. *Les Jeux floraux et le Cénacle de la Muse française.* [D'après des documents inédits, qui corroborent les travaux de M. Séché, M. A. Praviel nous fait assister à la renaissance des Jeux Floraux à partir de 1807. L'influence de Millevoye et de Soumet y fut grande ; Viennet y représente avec quelque ridicule le classicisme ; Chênedollé fut lauréat, puis déclaré maître. L'Académie des Jeux Floraux envoya en 1814 une délégation à Louis XVIII, qui se déclara son protecteur. En 1819, elle couronne Victor Hugo. La duchesse d'Angoulême, de passage à Toulouse en 1823, présida la fête des fleurs qui fut magnifique. L'Académie des Jeux Floraux ouvrit un concours pour un discours sur le romantisme et le classicisme. Thiers se présenta et fut écarté, ce qui lui donna l'occasion d'une lettre piquante et spirituelle. Mais quand la « Muse française » vint, c'en fut fait de l'Académie des Jeux Floraux.]

1er Février. = E. de Beaurepaire. *Les maisons de jeux au grand siècle.* [L'auteur, en quelques pages, montre la frénésie du jeu qui sévissait à la cour de Louis XIV, où l'on vit Mme de Montespan perdre sept cent mille écus en un jour, gagner cinq millions en une nuit. Louis XIV, vieilli, cherche dans le jeu une nouvelle distraction. Des femmes tenaient des « académies » de jeu, qui leur rapportaient beaucoup par la vente des cartes. Beaucoup de ces maisons de jeu étaient des lieux de rendez-vous, et la police était impuissante, tant les clients, comme les tenanciers, étaient de grands personnages.]

Revue de Paris. 1910.

1er Janvier. = A. Maury. *Avec Napoléon III à Vichy (1864).* [Continué le 15 Janvier. A. Maury, qui fut appelé à collaborer avec Napoléon III pour sa *Vie*

de César, nous a laissé une correspondance adressée à sa femme, que publie M. Bonet-Maury. Familier de l'empereur, A. Maury fut mêlé étroitement à toute la vie de la suite impériale durant le séjour de Napoléon à Vichy en 1864. Il assiste à l'arrivée du roi des Belges, revoit les épreuves du travail de l'empereur, y corrige des « fautes de style ». Il nous montre Napoléon croyant aux tables tournantes, voulant transporter de La Palisse à Vichy la sous-préfecture, souhaitant de voir les futurs officiers faire un stage dans l'armée comme simples soldats, et tout candidat aux fonctions publiques justifier de huit années de service militaire. — Napoléon est partisan de l'autonomie pour l'Algérie ; il désire pour les enfants une éducation générale tout d'abord, pour ne leur permettre de se spécialiser que plus tard ; il parle avec une grande liberté de la religion et de la tolérance. On lui reproche de ralentir les travaux de l'Opéra ; il répond qu'il veut qu'auparavant l'Hôtel-Dieu soit reconstruit. A chaque ligne de cette correspondance, l'esprit si complexe et si varié de Napoléon III se dévoile.] — CH. DE COYNART. *Mme de Tencin et La Fresnaye*. [Mme de Tencin fut une femme galante et un écrivain délicat. Parmi les nombreux amants qu'on lui attribue, elle eut, pour remplacer le cardinal Dubois, mort en 1723, un conseiller au Grand Conseil, La Fresnaye. Celui-ci était en même temps banquier et tripotait si bien qu'il se ruina. D'où rupture avec Mme de Tencin. Mais il profita d'une visite qu'il lui fit pour se tuer dans son hôtel. On l'enterra à l'église Saint-Roch, sur l'ordre du Grand Conseil. Dans le testament qu'il laissait, il accusait Mme de Tencin de sa ruine. Elle dut attendre trois mois entiers à la Bastille, en compagnie de Voltaire, l'arrêt du Grand Conseil, qui l'innocenta.]

1er Février. = A. BRAULT. *Au service de la Nation*. [Le Cant E. Picard publie la correspondance d'un volontaire (1793 à 96), Alexandre Brault, qui prit part aux campagnes de Belgique, de Flandre et de Hollande. Plein d'entrain et de bonne humeur, il aime la vie et les combats. Il dit quelque part : « Nous sommes des grenadiers faits pour être toujours à la tête quand il s'agit de se battre et à la queue quand on est forcé à la retraite. » Il note avec plaisir l'indignation de l'armée contre Robespierre et ses partisans. Mais les fièvres eurent raison de son entrain : il entra à l'hôpital le 1er juin 1796.]

15 Février. = J. TIERSOT. *Beethoven musicien de la Révolution*. [Beethoven avait vingt-quatre ans en 1792, il était déjà l'auteur de petites sonates. Les Français venaient de conquérir les pays rhénans ; il ne s'enfuit pas, il subit l'enthousiasme qui s'empara de Gœthe, de Kant, à l'annonce de la Révolution. En 1798, il connut à Vienne Bernadotte et, par lui, la gloire des armées de la République. Depuis lors, il changea sa manière, Bonaparte devint son héros : il composa en son honneur une symphonie qu'il détruisit quand il apprit le coup d'État, pour la recomposer sous le titre de *Sinfonia eroïca* : c'est la glorification des héros et des soldats de la Révolution. *Léonore*, l'opéra qu'il composa ensuite, est également tout inspiré par les idées de liberté, d'affranchissement et de fraternité. Dans *Egmont*, c'est encore la même inspiration. Dans la *Symphonie pastorale* se retrouve l'influence de J.-J. Rousseau. Jusque dans sa *Messe en ré*, Beethoven laisse voir son enthousiasme pour la guerre finale qui libère et donne la paix bienfaisante. Il trouve enfin dans sa 9e Sympho-

nie les accents les plus lyriques pour exalter la fraternité.] — F. HAYEM. *Les médecins de Léonora Galigaï.* [Léonora Galigaï, femme de Concini, maréchal d'Ancre, vit de 1601 à 1608 sa santé très chancelante. On fit venir une fille de Sienne qui la soulagea. Après avoir accouché d'un fils en 1609, elle tomba de nouveau malade et les médecins, impuissants à la guérir, la déclarèrent possédée. On appela alors de Nancy trois religieux Ambrosiens, qui pratiquèrent de bizarres incantations et même des cérémonies magiques. Tout échoua et ils partirent. Léonora, toujours malade, s'entoura alors d'une foule de nécromanciens, astrologues, cabalistes, parmi lesquels un nommé César, qui finit par se faire emprisonner, un abbé italien, Cosme, envoûteur de profession, et surtout un médecin juif, Philotée Elian. Malgré tous ces gens, Léonora guérit, mais elle paya cher plus tard les services des magiciens.]

Revue des Deux Mondes. 1910.

1er Janvier. = V. CHERBULIEZ. *Le Roman français.* [Conférences faites à Neufchâtel en 1860 sur la valeur du roman pour l'histoire des esprits, des idées et des mœurs : le roman de l'*Astrée* raconte la Renaissance ; ceux du règne de Louis XIII, la vie de salon, avec ses deux types, l'honnête homme et la précieuse ; *la Princesse de Clèves*, c'est la cour du Grand Roi ; *Gil Blas*, c'est la Régence, époque de noblesse abaissée et de bourgeoisie émancipée ; la sensiblerie, le sentimentalisme et l'utopie passent dans les romans du XVIIIe siècle et le roman de la Révolution exprime toutes les aspirations, les rêves et les mélancolies dont l'âme de la France était pleine.] — M. REYMOND. *L'École bolonaise.* [Elle marque dans une certaine mesure un retour aux traditions des primitifs : l'école bolonaise veut que l'esprit religieux anime la peinture religieuse ; les papes la favorisèrent tout particulièrement, et ainsi elle exerça son influence sur tout l'art du XVIIe siècle.] — G. GOYAU. *Bismarck et la Papauté.* [L'auteur essaie de débrouiller les origines obscures du Culturkampf ; il s'en tient dans cet article aux préliminaires ; il examine la croyance religieuse du chancelier, son attitude dans la question romaine, et son espoir — pour gouverner contre le Centre — d'alliance avec Pie IX : avant d'entreprendre la lutte contre l'ascendant du pape, il essaierait d'abord de s'en servir et de l'exploiter.] — E. FAGUET. *Bussy-Rabutin.* [Fait d'après le livre de M. Gérard-Gailly.] — E. DAUDET. *La police politique sous la Restauration.* [Suite. Fait d'après les lettres interceptées par le Cabinet Noir. Quelques renseignements peu flatteurs pour le duc de Bourbon, père du duc d'Enghien : demeuré en Angleterre après 1815 et livré tout entier à l'influence de sa maîtresse, miss Harris, il se désintéresse totalement de ce qui se passe en France et ne se décide à revenir à Paris que pour les obsèques de son père, le vieux prince de Condé. Quelques détails sur les généraux de l'Empire restés à Paris, craignant toujours les mesures de rigueur, et sur les régicides réfugiés surtout en Belgique ; certains d'entre eux vivent dans la retraite, d'autres s'agitent davantage, favorisés par les sympathies non dissimulées du peuple belge, qui regrette la domination française ; quelques anecdotes sur Mme Hamelin.] — L. MADELIN. *Les mémoires de Jules Simon.* [Analyse du dernier volume paru, figures et croquis où sont dépeints avec une humour amusante la plupart des hommes politiques de 1848 à 1879.]

15 Janvier. = H. DE CHOISEUL. *Le trône de Belgique en 1831*. [L'ancien ministre des affaires étrangères présente un certain nombre de lettres privées réunies par le maréchal Sebastiani, au cours des négociations pénibles qui précédèrent la désignation de Léopold de Saxe-Cobourg comme roi des Belges. Une première série de lettres émanant de Talleyrand va de décembre 1830 à octobre 1831 ; elles mettent une fois de plus en lumière le désintéressement dont fit preuve Louis-Philippe dans la question belge : la Belgique, ni française, ni sous l'autorité d'un prince français. Talleyrand soutint énergiquement cette manière de voir, persuadé que le maintien de la paix européenne y était lié. Puis vient une série de lettres de Louis-Philippe à Sebastiani, allant de décembre 1831 à février 1832. La pensée du roi est très nette : les Belges hésitent entre le duc de Nemours et le duc de Leuchtenberg ; Louis-Philippe ne veut ni de l'un ni de l'autre, mais il accepterait Othon de Bavière ou le prince de Naples ; il tient avant tout à la paix ; aussi aux approches de l'élection, il est anxieux, il craint les conséquences des mouvements irréfléchis des députés belges ; la désignation du duc de Nemours ne modifiera pas un instant ses intentions, tout au plus laisse-t-il percer sa tristesse d'être obligé de refuser un trône qui, aux mains d'un prince français, eût été la compensation des traités de 1815. Il se résigne alors au prince de Naples, jusqu'à ce que l'élection de Léopold de Saxe-Cobourg, allemand d'origine, anglais d'adoption, futur gendre du roi des Français, vienne enfin accorder les vœux du peuple belge et les nécessités du maintien de la paix.] — A. MAURY. *Les Archives nationales sous la Commune*. [Lettres et fragments de mémoires d'A. Maury, directeur des Archives nationales de 1867 à 1888. Quelques détails déjà connus sur la physionomie de Paris en avril et mai 1871 ; quelques renseignements intéressants des rapports d'A. Maury avec la Commune, qui n'avait pas jugé utile de le destituer : le pouvoir insurrectionnel ne se manifesta guère que par la visite d'un délégué de la Commune, chargé de l'inspection des bibliothèques. Au reste, il ne semble pas que les Archives aient couru de danger sérieux, sauf pendant quelques heures, le 23 mai, où l'énergie de Maury leur évita les risques d'une occupation par les fédérés.]

1er Février. = A. VANDAL. *Le Roi et la Reine de Naples (1810-1812). Le ménage royal et le second mariage de l'Empereur*. [D'après les papiers inédits de la famille Murat. Des renseignements intéressants sur Murat et ses relations avec sa femme et Napoléon : Murat — très dans son rôle de roi de Naples, soucieux de son peuple, ombrageux à l'égard de celui à qui il devait le trône, jaloux à l'égard de la reine Caroline, non comme époux, mais comme roi, au point de devenir tyrannique envers la reine, par crainte de sembler dirigé par elle. Comme il se pique d'indépendance vis-à-vis du maître, dans le conseil des princes tenu avant le divorce, il combat le mariage autrichien et, lorsqu'il apprend que l'Empereur s'est décidément fixé de ce côté, il se sauve à Naples en laissant sa femme à Paris. Napoléon, heureux d'avoir auprès de lui sa sœur préférée, l'emploie à préparer l'arrivée de Marie-Louise : il veut la faire pendant deux ans surintendante de la maison de l'Impératrice. Caroline, sûre que cette absence prolongée la brouillerait avec Murat, refuse, mais du moins elle fait valoir son refus auprès de son mari. Dans la croyance où elle est qu'il y a tout intérêt à demeurer en relations amicales avec Napoléon, elle

presse vivement le roi de venir à Paris assister au mariage, et dans des lettres tendres, où elle essaie de calmer l'éternel inquiet, elle conte avec enjouement les incidents du voyage de la frontière autrichienne à Paris. Au moment du mariage, et sous l'influence de Napoléon, les relations sont excellentes entre les deux époux, et lorsque Murat est revenu à Naples, la correspondance se poursuit plus affectueuse que jamais, d'ailleurs pleine de détails sur les fêtes magnifiques qui se prolongent jusqu'en juillet 1810. Malgré tout, les relations entre l'Empereur et le roi de Naples se tendent progressivement. Napoléon réclame durement le paiement de ses créances ; il s'irrite de ce que son beau-frère ait fourni à Lucien les moyens de passer en Amérique, et Murat est plus ombrageux que jamais, lorsque sa femme vient le rejoindre en juillet.] — V. GIRAUD. *L'évolution religieuse de Pascal.* — L. GILLET. *Le miniaturiste des rois.* [D'après l'ouvrage de Mme de Basily-Kallimaki, J.-B. Isabey, sa vie, son temps, etc... C'est un compte rendu qui n'ajoute rien à l'ouvrage analysé.]

15 Février. = A. VANDAL. *Le roi et la reine de Naples. Vicissitudes du mariage. Le baptême du roi de Rome.* [Suite. La première lettre que Caroline, après son arrivée à Naples, envoie à son mari, alors fort occupé par sa tentative de conquérir la Sicile, indique avec une singulière précision l'idée que Napoléon se fait des rois vassaux : ils doivent être des satellites de l'Empire français, ayant avant tout en vue la grandeur de leur patrie d'origine. C'est dans ce sens que la sœur de l'Empereur conseille à Murat d'agir, se soumettant pour le moment, quitte à se relever par la suite, si c'est possible. La réponse de Murat arrive sous forme d'un terrible réquisitoire contre la politique égoïste et tyrannique de Napoléon. Mais son séjour au détroit de Messine se prolonge : la reine surveille de très près les affaires de l'État, donnant des conseils au roi, l'engageant à céder toujours à l'Empereur, le tout en protestant sans cesse de son désintéressement à l'égard des choses de la politique ; pourtant elle va plus loin encore et conseille vivement à Murat de cesser de mécontenter les nobles par la destruction rapide du régime féodal au profit des communes ; elle craint de perdre le plus ferme appui de l'État. Pour le coup, Murat exaspéré réplique brutalement en accusant la reine de se joindre à ses ennemis. La brouille menace de s'aggraver. Le roi de Naples, de plus en plus ombrageux, ne va à Paris que pour pester contre les humiliations dont l'abreuve l'Empereur ; il songe à quitter son royaume et accepte avec enthousiasme la perspective de prendre part à la campagne de Russie, tandis que Caroline prodigue les conseils de prudence ; pour conserver son autorité morale, elle affecte de n'agir que conformément aux volontés de Murat : ainsi, pour pouvoir refuser d'aller à Paris remplir ses fonctions de marraine du roi de Rome, elle s'astreint à garder le lit pendant plusieurs semaines, le roi de Naples considérant ce voyage comme une marque excessive de déférence envers l'Empereur ; il quitte Paris, le 30 mai 1811 « plus ulcéré qu'il n'y était allé ».] — V. CHERBULDEZ. *Le roman français* (Suite). — G. GOYAU. *Bismarck et la Papauté (1870-1872). La transformation du Centre et les nationaux-libéraux.* [Suite. Les nationaux-libéraux identifient la France et le catholicisme, suspectent le patriotisme des catholiques allemands, annoncent la lutte prochaine contre eux. En novembre 1870, des députés catholiques westphaliens et rhénans, élus à la

Chambre prussienne, se constituent en groupe autonome. Mauvaises dispositions de Bismarck à l'égard des demandes de garanties des catholiques. Difficulté de la Bavière à accepter l'Empire. Mécontentement de Bismarck en apprenant les succès catholiques aux élections du premier Reichstag. Dès les premières séances, l'effort du Centre pour faire intervenir l'Allemagne en faveur du pape est repoussé ; repoussée également la tentative pour faire inscrire le principe de la liberté des cultes dans la constitution de l'Empire. Bismarck resta sur la réserve pendant quelque temps, il savait les idées de lutte religieuse combattues par l'impératrice Augusta. Le refus de la papauté de condamner l'attitude de méfiance du Centre rendit la rupture inévitable.] — R. Georges-Lévy. *Les finances ottomanes*. II. *Historique financier*. [Exposé rapide de l'histoire des finances turques.]

Revue des Questions historiques. 1910.

Janvier. = Ch. Bournisien. *Conséquences économiques et sociales de la vente des biens nationaux*.[L'auteur entreprend de répondre à ces deux questions : Les biens confisqués au clergé et aux émigrés furent-ils divisés en petits lots ? A quelle époque et sous quelle loi le morcellement fut-il le plus intense ? Nous n'avons pour résoudre ce problème que des données peu sûres : les trois éléments d'appréciation dont on peut tirer parti sont la superficie, les estimations, les adjudications. Se fondant sur un petit nombre d'exemples qu'il étudie en détail, M. B. estime que, s'il y eut division certaine de la propriété, la grande propriété fut au moins aussi favorisée que la petite, car le petit nombre de domaines vendus globalement suffit pour que la majorité des terres fussent concentrées entre les mains de quelques-uns. On peut donc conclure : 1° La majeure partie de la terre tomba entre les mains d'un petit nombre d'acquéreurs riches ; 2° Une multitude d'acquéreurs pauvres se disputèrent une infinité de très petits lots. En second lieu, la division du sol semble s'accroître à mesure que les ventes se déroulent et que la législation se transforme. M. B. remarque aussi que le sol fut d'autant plus morcelé que les villes étaient plus éloignées. A suivre.] — L. Lanzac de Laborie. *Les débuts de la Banque de France (1800-1813) d'après des documents inédits*. [Il y avait à Paris, en 1800, cinq ou six banques qui émettaient des billets, sous un régime de liberté presque absolue. Désireux de ne plus voir l'État à la merci du crédit privé, Bonaparte songea, sur les conseils de Cretet, à transformer la plus importante de ces banques, la *Caisse des comptes-courants*, en lui donnant des attaches nettement gouvernementales. Malgré la défiance des affaires, l'opération fut menée à bien dès janvier 1800. La nouvelle banque devait recevoir en dépôt tous les fonds de la caisse d'amortissement. Sur les cautionnements obligatoirement versés par les receveurs généraux, la moitié était portée en compte-courant au crédit de la caisse d'amortissement ; l'autre moitié serait convertie en actions de la Banque. Malgré la pression personnelle de Bonaparte, l'émission des actions réussit peu. Néanmoins les bureaux s'ouvrirent le 1er ventôse an VIII (29 février 1800). La Banque était dirigée par quinze régents, tous gros financiers parisiens. Les débuts de l'institution furent particulièrement heureux. Les billets de 500 et de 1000 francs (il n'y avait pas alors de coupures moindres) réussirent si bien qu'on s'évertua à les

contrefaire. Cependant, d'autres banques continuaient à émettre des billets. Bonaparte résolut d'établir le monopole pour la Banque de France ; il se heurta à de vives résistances, non seulement de la part des établissements concurrents, mais encore de la part de la Banque elle-même, craignant qu'on lui fît payer trop cher ce privilège d'émission. Le Premier Consul réussit néanmoins, et la loi du 24 germinal an XI conféra à la Banque de France pour quinze ans, à partir du 1er vendémiaire an XII, le monopole de l'émission des billets ; le capital était porté à 45 millions et la tutelle du gouvernement accrue. Elle devait s'accentuer encore à la suite des remaniements que rendit nécessaires la crise de 1805-1806. Cette crise avait été en grande partie la conséquence des spéculations de la société des *Négociants réunis*, que dirigeait Ouvrard. La banque dut prendre des mesures pour restreindre ses paiements en numéraire. Les victoires de Napoléon atténuèrent la portée de la crise ; mais l'empereur, dès son retour à Paris, s'employa à porter remède à la situation : Barbé-Marbois, ministre du Trésor, qui s'était laissé berner par Ouvrard, dut céder son poste à Mollien. Le privilège d'émission de la Banque de France fut prorogé de vingt-cinq ans au delà du premier délai de quinze ans ; mais le président et le comité de direction étaient supprimés et remplacés par un gouverneur nommé par décret, assisté de deux sous-gouverneurs. Sous la direction de Cretet, puis de Jaubert, la prospérité de la Banque de France alla en s'accroissant, en même temps que la tutelle gouvernementale. C'est alors que la Banque de France s'installa à l'Hôtel de Toulouse qu'elle n'a pas quitté depuis.] — G. Baguenault de Puchesse. *Georges Picot historien*. [Brève analyse de ses ouvrages historiques.] — A. Degert. *L'enseignement de l'histoire dans les anciens séminaires français* [avant 1789. L'enseignement de l'histoire n'existait nulle part à l'état séparé au XVIe siècle ; il n'est donc pas étonnant de ne pas voir figurer l'histoire sur les programmes d'étude des séminaires organisés selon les prescriptions du concile de Trente. L'histoire ecclésiastique figure pour la première fois, en France, dans le plan d'études du séminaire de Luçon, fondé par Richelieu en 1614. Vers le milieu du XVIIe siècle, les études d'histoire ecclésiastique se développèrent pour les besoins de la polémique contre les protestants ; mais, malgré tout, il n'y avait pas d'enseignement historique séparé. C'est surtout par les lectures faites au réfectoire que les séminaristes apprenaient l'histoire. Au XVIIIe siècle, on se servit surtout, à cet effet, sauf dans les maisons dirigées par les Sulpiciens, de l'Histoire de l'abbé Fleury ; à la fin du siècle, l'évêque de Valence, François de Graves, décida qu'il se ferait dans son séminaire, deux fois par semaine, une conférence d'histoire ecclésiastique. C'est très probablement un exemple unique sous l'ancien régime.]

Revue d'histoire de Lyon. 1910.

Janvier-février. — F. Dutacq. *L'élection de Louis-Napoléon Bonaparte à Lyon (octobre-décembre 1848)*. [L'état des partis à Lyon en novembre 1848 ; les candidats : Louis-Napoléon Bonaparte, Eugène Cavaignac, Ledru-Rollin et Raspail ; les divisions des démocrates et des socialistes ; la propagande bonapartiste et le journal le *Président*. A suivre.] — M. Audin. *La vue d'Ogerolles. Une antériorité usurpée*. [Il

s'agit d'une vue de Lyon publiée en 1564 par le libraire lyonnais Jean d'Ogerolles; cette vue parut dès 1553 dans l'*Epitome de la Corographie d'Europe* publié par le libraire Arnoullet ; peut-être même, à considérer le cadre dont la vue est entourée dans l'édition d'Ogerolles et qui est identique à celui qui entoure des vues de villes publiées par Arnoullet en 1552, devrait-on remonter jusqu'à cette dernière année, pour avoir la date de la première édition.] — X. *Une chanson de Canut.* [Texte avec traduction d'une chanson qui doit dater du XVIIe siècle.]

Revue d'histoire des doctrines économiques. 1909.

N° 3. = W. Oualid. *D'Aguesseau économiste.* [La pensée économique de d'Aguesseau, que son œuvre de juriste a fait passer au second plan, mérite pourtant d'être étudiée. Elle s'exprime dans les *Considérations sur la monnaie*, œuvre posthume, et malheurement inachevée (1777). M. O. estime que les *Considérations* furent écrites en 1718, pendant la disgrâce du chancelier. La monnaie, selon d'A., n'a de valeur que par sa matière, laquelle, comme toute chose, n'est estimée qu'en raison de son utilité économique. La monnaie est une marchandise, soumise aux mêmes variations de cours, aux mêmes influences économiques que les autres ; dès lors, mutations et altérations sont, non seulement des pratiques coupables, mais des opérations inutiles. Les *Considérations* sont presque entièrement consacrées à l'examen des effets économiques et juridiques des mutations monétaires ; la politique monétaire de l'ancien régime y est sévèrement et justement condamnée. Elles se terminent par une théorie du change. Après un coup d'œil sur l'ensemble de la doctrine de son auteur, M. O. conclut qu'il faut lui faire une place honorable parmi les économistes « minores » du XVIIIe siècle.]

Revue du Nord. 1910.

Février. = H. Boulanger. *L'affaire des « Belges et Liégeois unis » (1792-1793).* [L'auteur étudie, à l'aide des documents des Archives nationales, des Archives des ministères des affaires étrangères et de la guerre, des Archives départementales du Nord et des Ardennes, des archives municipales de Lille et du Kriegs Archiv de Vienne, le groupement formé par les Belges émigrés en France à la suite de la restauration du pouvoir impérial à Bruxelles, et les tentatives faites pour utiliser ce groupement au profit de la Révolution. L'affaire des Belges et Liégeois se trouve centralisée au printemps de 1792 entre les mains de deux hommes seulement, Dumouriez, ministre des affaires étrangères, et Maret, le futur duc de Bassano, alors simple secrétaire de légation ; elle se présente comme une entreprise personnelle du ministre. Dans ce premier article, l'auteur étudie la mission de Maret, ses auxiliaires français et belges, ses moyens d'action, et commence à nous parler des Belges et Liégeois unis.] — M. Bruchet. *Une lettre inédite du conventionnel Duhem.* [Lettre écrite de Paris, le 29 juillet 1793, à Lesage-Senault, représentant en mission à Lille, « inspirée par la crainte d'une défaite possible ; ces préoccupations expliquent les violences des paroles et des actes du Montagnard ».]

Revue Historique. 1910.

Janvier-Février. = L. Batiffol. *Louis XIII et le duc de Luynes*. [Suite. Les historiens ont souvent prétendu que Luynes avait frayé la voie à Richelieu, tant pour la politique extérieure, dans l'affaire de la Valteline, par exemple, que pour la politique intérieure. Si l'on consulte les dépêches des ministres étrangers, on voit que Luynes a été pour bien peu de chose dans les décisions arrêtées ; on lui a reproché l'attitude prise par le gouvernement français dans la crise de l'élection à l'Empire de Ferdinand II ; or Luynes n'a eu aucune part à la solution qui a prévalu au Conseil. Ce n'est pas lui qui a révélé l'importance de la question de la Valteline, qui était posée depuis longtemps ; c'est avec le roi et Puisieux surtout que le ministre espagnol traite cette affaire. A l'intérieur, bien loin d'avoir conseillé une attitude énergique à l'égard des protestants, Luynes s'est toujours opposé aux mesures belliqueuses ; il ne voulait pas de la guerre, non par idée de tolérance, mais par appréhension de la lutte ; il fit effort pour prévenir la campagne de Béarn en 1620 ; il n'a pas désiré non plus la guerre de 1621. Ce que nous savons du caractère de Luynes rend peu vraisemblable le rôle qu'on lui a prêté, de persécuteur systématique de Marie de Médicis et de Richelieu. Luynes a toujours cherché à être bien avec tout le monde ; il s'employa à faire cesser la brouille entre la mère et le fils ; il proposa même au roi de quitter la cour quand il s'aperçut qu'on l'accusait de tenir Marie de Médicis éloignée. Quand, une première fois, la réconciliation fut opérée, il témoigna hautement et par écrit de sa joie, et si la brouille recommença bientôt, ce fut malgré lui et à son grand regret. Il en a été de même vis-à-vis de Richelieu, qui a poursuivi Luynes, de son vivant et après sa mort, d'une animosité ardente, parce qu'il occupait une place dont lui-même voulait s'emparer. C'est cependant à Luynes que Richelieu dut de ne pas être entraîné par la chute de Concini et de pouvoir suivre la reine-mère à Blois ; ce ne fut pas lui qui l'exila de Blois et, par la suite, l'envoi de Richelieu à Angoulême auprès de Marie de Médicis évadée fut en partie l'œuvre de Luynes. On a aussi reproché à Luynes d'avoir fait échec à la nomination de Richelieu comme cardinal. En cette affaire, ce sont les ministres qui, tout en demandant officiellement au pape le chapeau pour l'évêque de Luçon, firent prier le Saint-Père de ne le point accorder. Luynes, après le mariage de son neveu, M. de Combalet, avec une nièce de Richelieu, Mlle du Pont de Courlay, s'efforça même personnellement de faire aboutir l'affaire. Richelieu et lui continuent jusqu'à la fin à s'accabler de protestations d'amitié — et cependant l'évêque de Luçon a déjà commencé contre le favori une vigoureuse campagne de pamphlets qu'il fait écrire sous sa direction au chanoine Fancan et à Jacques Pelletier. A suivre.] — A. Mathiez. *Les philosophes et la séparation de l'Église et de l'État en France au XVIIIe siècle*. [Les hommes de 89 n'étaient pas, comme on l'a cru parfois à tort, détachés de toute idée religieuse et résolus à faire triompher dans la loi un idéal de laïcité qui n'était pas de leur temps ; ils étaient les élèves des philosophes ; or, comment ces philosophes ont-ils conçu les rapports de l'Église et de l'État ? « Ils furent anticléricaux, non irréligieux ». Tous crurent à la nécessité d'une religion pour la société, même ceux qui faisaient profession d'athéisme ; aucun de ceux qui estimaient la religion mauvaise

en soi n'a demandé la séparation de l'Église et de l'État. M. M. examine très rapidement les idées dominantes à ce sujet de Montesquieu, Voltaire, d'Holbach, Helvétius ; il consacre quelques lignes à Jean Meslier, dont Voltaire édita des fragments en 1762 ; ce curé philosophe, qui est bien l'athée le plus déterminé de tout le XVIIIe siècle, est singulièrement timide dans ses conclusions pratiques ; il ne vise qu'à utiliser les prêtres pour leur faire accomplir des tâches raisonnables. Rousseau veut supprimer le dualisme du temporel et du spirituel, résultat du triomphe du christianisme, en instituant une religion civile. Quant à Raynal, il est partisan de la suprématie de l'État sur l'Église, mais il ne songe pas à la séparation. Tous les philosophes croient que l'État a pour mission d'assurer le bonheur terrestre ; demandant beaucoup à l'État, les philosophes l'arment des pouvoirs les plus étendus et lui subordonnent la religion. Ils sont hostiles au catholicisme, qu'ils jugent « incivil », antisocial, mais non aux idées religieuses. Les hommes de 89, conformément à ces idées, essaieront d'abord de mettre le catholicisme au service de l'ordre nouveau ; ayant échoué dans leur entreprise, ils ne renoncent pas à leur rêve d'unité morale et religieuse : ils créent les cultes révolutionnaires. « La politique religieuse de la Révolution française présente ainsi un double aspect, un aspect négatif quand on la considère dans la guerre qu'elle fit aux anciennes églises, un aspect positif quand on l'examine dans ses nouvelles constructions cultuelles. Ces deux aspects sont aussi ceux de la philosophie du XVIIIe siècle ».]

Revue politique et parlementaire. 1910.

10 Février. = J. Reinach. *Un journaliste républicain : Alphonse Peyrat.* [Alph. Peyrat, qui fut un excellent journaliste, avait l'étoffe d'un maître critique et d'un grand historien. Il avait fait ses classes dans un séminaire, et les fortes études théologiques auxquelles il s'était livré, avaient non seulement developpé ses qualités de dialecticien, mais encore lui avaient donné l'habitude d'aller au fond des choses. Il vint de Toulouse à Paris en 1833 et débuta par un coup de maître ; ses premiers articles valurent à la *Tribune*, où Marrast l'avait accueilli, un procès retentissant. Il passa ensuite à la *Presse* où, pendant vingt ans, il fut le collaborateur d'Émile de Girardin. En 1865, il eut son journal à lui, l'*Avenir national*. Après la guerre, il fut député, puis sénateur. Il mourut le 31 décembre 1890. M. R. rappelle les principaux épisodes de sa vie de journaliste : sa *Lettre à M. Thiers*, « erreur de la vingt-septième année » qu'il regretta amèrement par la suite, où il faisait l'apologie du 18 brumaire ; ses campagnes sous le second Empire, soit en faveur d'une politique d'action méthodique et positive (il blâma, en 1857, la démission de Carnot et de Goudchaux), soit contre le pouvoir personnel ; ses polémiques avec les journalistes cléricaux ou les membres de l'*Union libérale* ; enfin sa grande discussion — dont M. R. marque bien les points essentiels — avec Jules Ferry, au sujet de la *Révolution* de Quinet, « réquisitoire calomnieux contre les principaux révolutionnaires ».]

English historical Review. 1910.

Janvier. = D. K. Broster. *Un marin anglais parmi les Chouans.* [John Wesley Wright fut envoyé par Sidney Smith pour entrer en relations avec les Chouans des Côtes-du-Nord (mars 1796). L'auteur reproduit plusieurs lettres de Wright à Sidney Smith sur la situation et l'activité des troupes royalistes de cette région et demande pour elles des armes et des munitions.]

NOTES ET NOUVELLES

— Académie des Sciences morales et politiques :

15 Janvier 1910 : M. H. Welschinger présente à l'Académie l'ouvrage récent de M. G. Delahache : *La carte au liseré vert*, qui offre un excellent résumé de la question d'Alsace-Lorraine.

5 Février : M. Lanzac de Laborie donne lecture d'un nouveau chapitre de ses études sur Paris sous Napoléon : « La réorganisation des agents de change de Paris ». Cette profession était devenue libre pendant la Révolution, à la condition de payer un droit de patente. L'arrêté du 3 messidor an IX reconstitua les agents de change en corporation, dont les membres étaient nommés par le chef de l'État. Leur nombre, fixé d'abord à 80, puis à 100, fut, dans les dernières années de l'Empire et à la suite de désastres financiers répétés, réduit par extinction à 50.

12 Février : L'Académie décerne le prix Le Dissez de Penanrum, de la valeur de 2.000 francs, en le partageant également entre M. Colson, pour son « Cours d'économie politique », et MM. Gide et Rist pour leur ouvrage : « Histoire des doctrines économiques depuis les physiocrates jusqu'à nos jours ». Des mentions honorables sont accordées à M. Gras, auteur de l' « Histoire économique de la métallurgie de la Loire », de l' « Histoire de la rubanerie et des industries de la soie à Saint-Étienne » ; à M. Schatz, auteur de « l'Individualisme économique » ; à M. Viallatte, auteur de « l'Industrie américaine ».

19 Février : L'Académie procède à l'élection d'un membre titulaire dans la section d'histoire, en remplacement de M. G. Picot. Après cinq tours de scrutin, la majorité n'ayant pas été atteinte, l'élection a été remise à une date ultérieure. Les candidats étaient M. Émile Bourgeois, qui obtient 17 voix, M. G. Lacour-Gayet (15 voix) et M. F. Funck-Brentano.

26 Février : M. Jacques Bertillon donne lecture d'un travail de statistique sur la valeur des successions en France et dans d'autres pays d'Europe.

5 Mars : M. le capitaine de Tarlé donne lecture d'une étude sur le rôle à Naples du comte d'Aure, ministre de la guerre, de la marine et de la police générale de Murat. Très actif, très intelligent, d'Aure occupa à Naples une place prépondérante et, tout en servant loyalement Murat, il chercha toujours à l'arrêter, lorsque les actes du roi lui semblaient contraires à ce qu'il devait à l'Empire. En particulier, au moment où Murat rendit le décret obligeant les étrangers à se faire naturaliser, d'Aure protesta et lui montra les maux qu'il attirait ainsi sur le royaume. Trahi par Maghella, qui livra au roi la preuve de ses relations avec Caroline, d'Aure fut renvoyé en France avec le général Lanusse. Leur disgrâce produisit une grande

impression à Rome, à Naples et à Paris, où ils furent représentés justement comme victimes de leur attachement à la France.

12 Mars : M. Frédéric Passy offre à l'Académie, pour être déposés dans ses archives, trois cartons renfermant des papiers de F. Bastiat.

Plusieurs ouvrages sont offerts en hommage : Rapport annuel du directeur de la Monnaie et des médailles; Histoire architecturale, décorative et anecdotique du Palais du Luxembourg par A. Hustin, le volume sur Louis XV par H. Carré dans l'*Histoire de France* de E. Lavisse.

M. Jacques Bardoux fait une lecture sur la situation politique en Angleterre au lendemain des élections de 1910.

19 Mars : M. André Cheradame lit un mémoire intitulé : « De l'évolution présente de l'Autriche-Hongrie ».

M. Émile Levasseur communique une étude sur « la statistique de l'enseignement primaire en 1906-1907 ».

2 Avril : M. G. Monod offre le tome II de l'*Histoire de Nancy*, de M. Ch. Pfister.

M. Henri Welschinger donne lecture d'une étude sur la captivité de Napoléon III à Wilhelmshohe, les visites qu'il reçut au château, ses entretiens avec le général de Monts, gouverneur de Cassel, enfin sur ses travaux pendant son séjour, du 5 septembre 1870 au 19 mars 1871.

— Académie des Sciences : Dans la séance du 14 février, M. Müntz a présenté et analysé un travail de M. J. Charlie sur « l'évolution économique de la brasserie en France », qui contient un long historique de cette industrie, depuis le moyen âge jusqu'à l'époque contemporaine.

— Société d'histoire moderne. Dans la séance du 6 février 1910, le vote des nouveaux statuts et du règlement a été achevé. — Le 6 mars, deux communications ont été faites, par M. L. Cahen sur « les marchands de vin et débitants de boisson à Paris au milieu du XVIIIe siècle, » et par M. P. Muret sur « Émile Ollivier et Gramont les 12 et 13 juillet 1870 », dont la première partie est publiée dans ce numéro de la *Revue*. — L'assemblée générale de Pâques a été tenue le 3 avril. M. Ch. Schmidt a indiqué de quelle utilité sera pour les historiens le nouveau versement fait aux Archives nationales par le ministère des Travaux publics; M. D. Mornet a montré par un exemple, celui du *Mercure de France*, quelle pouvait être la diffusion des journaux littéraires en province dans la seconde moitié du XVIIIe siècle ; M. Esmonin a étudié la question de l'établissement des intendants sous Richelieu et les causes de leur révocation en 1648. On a procédé à l'élection du Conseil de la Société, conformément aux nouveaux statuts ; ont été élus : MM. C. Bloch, G. Bourgin, G. Brière, L. Cahen, G. Lanson, P. Mantoux, Pierre Marcel, P. Muret, Ch. Seignobos, Seligman.

— La Société de l'Histoire de la Révolution française a tenu, le 6 mars, son assemblée générale à la Sorbonne, sous la présidence de M. Jules Claretie, de l'Académie française.

Après une allocution de M. Claretie et le rapport de M. C. Bloch, secrétaire général, sur les travaux des membres de la Société pendant l'année, l'assemblée a entendu les lectures suivantes : de M. Sagnac, *la Décomposition de l'ancien régime* (*1788-mai 1789*). La disette, la cherté des vivres, le chômage accroissent la misère des classes ouvrières et rurales ; le refus des privilégiés de se soumettre à l'égalité fiscale engendre dans le Tiers-État une haine très vive contre eux. Le Tiers ne pense plus qu'à l'abolition des privilèges et, pour y arriver, se lance dans une campagne ardente en vue de sa représentation double aux États généraux. L'état des esprits change de plus en plus ; la lutte n'est plus contre la cour, elle est entre le Tiers et les privilégiés, c'est une lutte de classes. — M. Maurice Tourneux a raconté *une Tournée d'architecte en l'an VIII*, en résumant le journal inédit de Dufourny, chargé à cette époque de se rendre au château de Richelieu (Indre-et-Loire), pour y choisir, avec son collègue Visconti, des bustes, des statues et des tableaux destinés au musée du Louvre. — Sous le titre : *Un opéra politique de Beaumarchais*, M. Marcel Rouff a montré l'auteur du *Mariage de Figaro* transportant sur la scène lyrique la satire politique et sociale, organisant autour de son « Tarare » une habile réclame deux ans avant la première représentation, ne négligeant aucun moyen d'exciter la curiosité du public, et y parvenant : l'apparition de cette œuvre à la scène, le 8 juin 1787, fut un événement. Les tendances de la pièce étaient alors royalistes ; à la reprise, en 1790, elle était devenue constitutionnelle ; nouvelle reprise en 1795, avec un dénouement républicain ; dernière reprise sous la Restauration : la pièce est redevenue royaliste, mais « ultra », plus royaliste qu'en 1787. — Enfin M. Aulard, dans *le Chancelier d'Aguesseau et le patriotisme révolutionnaire*, a montré que les formules et les idées de la Révolution française se trouvaient presque toutes dans la littérature parlementaire du XVIIIe siècle ; il a donné comme exemple d'Aguesseau, définissant dès 1715 le patriotisme révolutionnaire dans des termes aussi vifs que ceux dont devaient se servir les hommes de 92 et de 93, allant jusqu'à dire qu'il n'y a de vrai patriotisme qu'en république.

— Société des Antiquaires de France. A la séance du 12 janvier 1910, M. Toutain a lu une notice sur la vie et les travaux de son prédécesseur Ulysse Robert, inspecteur général des archives et des bibliothèques.

Le 19 janvier, M. Maurice Roy annonce la découverte qu'il vient de faire d'un marché passé en 1555 pour fondre en bronze une statue que devait exécuter Dominique Florentin ; cette œuvre était vraisemblablement destinée au tombeau du cardinal Jean de Lorraine, frère du duc Claude de Guise. M. L. Dimier expose ses observations critiques sur le système admis par M. E. Moreau-Nélaton dans le classement du recueil des crayons du XVIe siècle de Chantilly : il refuse d'y voir une collection de portraits entièrement faite pour Catherine de Médicis et il pense que cet ensemble a appartenu, dès sa composition, à plusieurs amateurs différents.

Le 26 janvier, M. L. Dimier présente de nouvelles remarques sur les légendes qui accompagnent certains des « crayons » de Chantilly.

Le 23 février, M. A. Boinet communique le contrat, en date du 29 août 1586, par lequel Germain Pilon s'engage à exécuter pour les Célestins de Paris un lutrin en cuivre.

— Société de l'histoire de l'art français. A la séance du 4 février, M. Petit-Delchet a étudié les suites de tapisseries exécutées aux XVIe et XVIIe siècles d'après l'Histoire de Psyché; M. Paul Vitry a identifié un fragment du tombeau du musicien Henry Du Mont qui se trouve au Musée du Louvre; M. C. Stryienski a communiqué des documents inédits sur le miniaturiste Vincent de Montpetit et M. Paul Leprieur les découvertes faites aux archives de Nantes par M. Merlant sur le peintre François Octavien, enfin M. Jean Locquin a étudié la vie du peintre J.-Fr. Sané (1732-1779).

Le 4 mars, M. Léon Cahen a exposé les causes de la destruction du jubé de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois à Paris au XVIIIe siècle et a montré que la disparition des jubés a été provoquée moins par des conflits d'esthétique que par des causes historiques et des raisons d'organisation ecclésiastique; M. Gaston Brière a présenté la reproduction d'un buste de Louis XV sculpté par J.-B. Lemoyne en 1757.

— A l'assemblée générale de la Société des « Amis du Louvre », tenue le 20 janvier 1910 au Musée des Arts décoratifs, M. Paul Vitry a lu une notice sur Louis Courajod, dans laquelle il a retracé de manière vivante l'œuvre féconde accomplie au Louvre par l'ancien conservateur du département des sculptures du moyen âge, de la Renaissance et des temps modernes.

— Nous relevons sur l'affiche du Collège libre des Sciences sociales (rue Danton, à Paris), les cours suivants : MM. *Charles-Brun* : La mode féminine et la littérature française au XIXe siècle ; Abbé *P. Naudet* : Le Protestantisme ; *G. Huard* : Histoire de la bourgeoisie française ; *H. Bonnet* : Les secours publics à Paris au cours du XIXe siècle.

— Par décret en date du 27 janvier 1910, le ministère des Colonies a été autorisé à mettre en dépôt aux Archives nationales les documents d'archives antérieurs à 1789 qui présentent un caractère historique. Un arrêté déterminera quelles sont les archives, offrant un intérêt diplomatique ou militaire, qui seront conservées par le ministère. Le ministre des Colonies règlera les conditions du versement et prendra les mesures concernant les communications au public. Nous donnerons des renseignements sur l'importance de ce versement lorsque le classement des dossiers sera terminé et les séries ouvertes aux travailleurs déterminées.

— Une loi promulguée au mois d'avril 1910, autorise la destruction de liasses d'archives de la Cour des Comptes, devenues inutilisables par suite de leur contact avec l'eau, lors des récentes inondations de la Seine, dans les caves du Pavillon de Marsan et de la rue Cambon. Cette nécessité d'anéantir des archives peu intéressantes en l'espèce et fatalement destinées à être en partie mises au pilon, appelle l'attention des historiens sur le placement des papiers de divers ministères en des caves ou sous-sols. On nous signale que l'invasion inattendue des eaux a été particulièrement funeste aux archives du ministère des Travaux publics, en partie rangées dans des sous-sols. Certains notaires parisiens auraient pris la déplorable habitude de se débarrasser de leurs vieilles minutes en les entassant dans des caves, et des

minutiers auraient été ainsi baignés par les eaux. On espère que les événements de cet hiver serviront au moins à faire disparaître de semblables pratiques.

— L'ancien hôtel Thiers, place Saint-Georges, légué par Mlle Dosne à l'Institut, devra contenir, selon le vœu de la donatrice, une bibliothèque spécialement consacrée à l'histoire moderne et contemporaine depuis la fin de l'ancien régime. La commission primitivement chargée de l'organisation de cette collection se composa de MM. Georges Picot, Ludovic Halévy et Léopold Delisle. Ce dernier a donné, dans le *Temps* du 19 février 1910, quelques explications sur l'état d'avancement de la fondation. La bibliothèque était à créer de toutes pièces, le fonds de livres laissé par Mlle Dosne n'ayant pu servir à son organisation. Le revenu des immeubles affecté à cette création s'étant trouvé absorbé par des travaux d'architecture, la commission n'a pu faire encore les acquisitions nécessaires. On a dû se borner aux abonnements de périodiques pour continuer les collections de revues et à faire l'achat d'un certain nombre de collections de journaux, d'annuaires, de documents parlementaires français et étrangers. La bibliothèque Thiers est à peine commencée, sa formation demandera de nombreuses années, et les travailleurs ne peuvent espérer la voir ouvrir avant longtemps.

— Nous relevons dans le volume des Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1910 de l'École des Chartes l'indication des travaux suivants concernant l'histoire moderne : MM. *H. Chobant* : Les institutions municipales dans le Comté Venaissin, des origines à 1790 ; — *B. Faucher* : Formation et organisation du département du Cantal (1789-an III) ; — *G. Garric* : Contribution à l'étude de la jeunesse de Du Plessis-Mornay et de ses débuts dans la politique et la diplomatie (1549-1582) ; — *M. Gastineau* : Essai historique sur le cimetière des Saints-Innocents, depuis les origines jusqu'à 1786 ; — *M. Godet* : La congrégation de Montaigu (1490-1580) ; — *Ch. Hirschauer* : Les États d'Artois, depuis leur origine jusqu'à la réconciliation des provinces wallonnes avec Philippe II (1340-1579) ; — *E. Isnard* : Essai historique sur le chapitre cathédral de Digne et sur Pierre Gassendi, chanoine et prévôt (1177-1790) ; — *M. Loncle* : L'ordre des avocats au Parlement de Paris, aux XVIIe et XVIIIe siècles (1602-1790) ; — *R. Luzu* : La Réforme et les origines de la Ligue dans le Maine et principalement dans la ville du Mans ; — *R. Pichard du Page* : Simon Arnauld de Pomponne avant son ministère (1618-1671), étude sur sa jeunesse, sa carrière administrative et politique.

— Le *Bulletin critique*, fondé en 1880 par Mgr Duchesne, auquel collaborèrent Mgr Baudrillart, les P. P. Chédenat, Largent, Lescœur, a cessé définitivement sa publication. Les anciens abonnés sont sollicités de grossir la clientèle du *Polybiblion*.

— Une table générale des dix premiers volumes de la *Revue napoléonienne*, fondée en 1901 par M. le baron A. Lumbroso, vient d'être publiée (Rome, *Revue napoléonienne*, Janvier 1910, in-8, 33 p.). Cette brochure sera fort utile aux historiens de l'époque impériale, mais il est regrettable que les articles, notes, comptes rendus, ne soient pas classés de manière méthodique et que l'on se soit contenté d'imprimer à la suite les unes des autres les tables des matières des volumes parus

d'octobre 1901 à juin 1909. La revue ayant subi une interruption en 1907, une seconde partie du tome VII est sous presse, pour paraître en 1910 et correspondre à l'année qui manque.

— Sous la direction de M. Ed. Richardin, éditeur, et de M. Léopold Lacour, agrégé des lettres, va se publier une collection de monographies illustrées sous le titre : « Les femmes célèbres ». Parmi les volumes en préparation, nous citerons les suivants : *Mme de Sévigné*, par Émile Faguet, *Marcelline Desbordes-Valmore*, par L. Descaves, *George Sand*, par Émile Moselly, *La Pompadour*, par O. Uzanne, *La Du Barry*, par G. Geffroy, *Marie-Antoinette*, par C. Bloch, *Mme de Maintenon* et *Ninon de Lenclos*, par G. Lanson, *Catherine de Médicis*, par J.-H. Mariéjol, *Mme de Staël*, par R. Poincaré, *Mme Roland*, par L. Lacour, *l'impératrice Joséphine*, par J. Ajalbert, *Anne d'Autriche*, par A. Gasquet, *Charlotte Corday*, par H. Céard.

— Nous avons annoncé (t. IX, p. 316) que M. le Dr Vlastimil Kybal, privat-docent à l'Université de Prague, avait entrepris un grand travail sur la politique extérieure de Henri IV en 1609 et 1610. Le premier volume vient de paraître (*Jindrich IV. a Evropa v. létech 1609 a 1610, Kritický rozbor pramenův a literatury*, Prague, Rivnac, 1909, in-8, XVI-216 p.). Il est consacré, comme le dit le titre, à une revue critique des sources manuscrites et imprimées du sujet ; c'est un exposé très clair, divisé géographiquement, et qui représente d'immenses dépouillements et une étude approfondie des textes et ouvrages français, hollandais, anglais, allemands, italiens, espagnols, flamands. Le second volume, qui est sous presse, contiendra le récit des faits ; les pièces justificatives formeront un troisième volume.

M. K. travaille à la traduction française de son ouvrage, qui doit paraître dans la *Bibliothèque d'histoire moderne*. Nous sommes dès à présent en mesure d'en indiquer les conclusions essentielles. Les voici. Jusqu'à la fin de 1609, la politique extérieure de Henri IV est prudente, prévoyante ; pas de trace du « grand dessein » dont parle la légende. Au commencement de 1610, à la suite de l'affaire du prince de Condé, Henri IV ordonne d'importants préparatifs militaires ; mais, même à ce moment, il est impossible d'affirmer qu'il ait songé à une guerre contre la maison d'Autriche. Ses armements peuvent être expliquées par des préoccupations dynastiques, beaucoup plus puissantes dans son esprit que son amour pour la princesse de Condé, et que les intrigues de Condé avec l'Espagne étaient bien faites pour justifier. Il est très probable qu'il se proposait, si la guerre éclatait, de la limiter, et de la terminer promptement. Il vieillissait, et il songeait avant tout à assurer le trône à son fils.

M. K. s'écarte sensiblement, on le voit, de l'opinion traditionnelle. Il est désirable que son ouvrage, qui est fondé sur une documentation d'une richesse exceptionnelle, soit mis promptement sous les yeux du public français.

— Aux Alsaciens établis en France, aux Français pour lesquels ces souvenirs sont confus et imprécis, M. Georges Delahache vient de résumer, en un volume plein de faits observés et d'impressions vécues, l'histoire de l'Alsace-Lorraine, — le pays au liseré vert du traité de Francfort — depuis l'année 1870. Ce livre (*La*

carte au liseré vert, « Cahiers de la quinzaine », 5 déc. 1909, Paris, Hachette, 1909, in-8, 232 p., vient à son heure : l'idée de l'autonomie de l'Alsace a fait, depuis ces dernières années, beaucoup de chemin, et les immigrés eux-mêmes, en particulier le professeur Wittich de Strasbourg, se sont rendu compte de l'impossibilité d'une assimilation brutale. Très modéré de ton, exempt de tout chauvinisme tapageur, le livre de M. D., éloquent par sa sincérité et convaincant par les réalités exposées en une belle langue, est un chaleureux plaidoyer en faveur d'un régime plus libéral. — C. S.

— M. Raymond SCHWAB nous a adressé le tirage à part de l'article qu'il a publié dans le *Mercure de France* sur la *Vie politique de Paul-Louis Courier* (Paris, extrait du *Mercure de France*, 1909, in-8, 30 p.). L'analyse que nous en avons donnée (ci-dessus, p. 240) en a montré l'intérêt. Ajoutons ici qu'il est le fruit de recherches sérieuses et qu'il a été rédigé avec soin.

— Le dernier volume de l'*Annuaire du Parlement*, publié par la librairie O. Roustan, embrasse l'année législative 1907-1908 (Paris, 1909, in-12, 892 p.). On y trouvera, comme dans les années précédentes, un bilan très intéressant et très complet, dressé par MM. R. SAMUEL et BONET-MAURY, avec la collaboration d'un grand nombre d'hommes politiques et de spécialistes du droit public français et étranger, de tout le travail parlementaire accompli durant l'avant-dernière session. L'ouvrage est précédé d'une étude de M. L. Douarche sur le Sénat des États-Unis, son administration, son organisation intérieure (p. 1 à 14). — R. G.

— M. J. HERVEZ a entrepris à la Librairie de la Bibliothèque des curieux, à Paris, la publication d'une série de volumes constituant les « Chroniques du XVIIIe siècle ». Le tome Ier est consacré à un tableau de *La Régence galante* (1909, in-8, 319 p.), tracé d'après des documents dont aucun d'ailleurs n'est ni nouveau, ni inédit, et qui sont les mémoires, les rapports de police, les libelles, pamphlets, satires, chansons, etc... L'ouvrage dont, à défaut d'une grande originalité dans la rédaction, l'exécution matérielle est très soignée, est orné de huit planches hors texte. — R. G.

— Sous le titre : *Aventuriers et femme de qualité* (Paris, Hachette, 1907, in-12, 356 p., grav.), M. Ch. GAILLY DE TAURINES a réuni quatre études. Dans la première, l'auteur nous retrace, en grande partie d'après les Mémoires de Bussy-Rabutin, une « fredaine » du bouillant cousin de Mme de Sévigné, l'enlèvement de Mme de Miramion, qui faillit tourner pour lui si fâcheusement. Vient ensuite une biographie détaillée de François Poisson, père de la marquise de Pompadour ; une histoire du château de Bagatelle et de ses hôtes ; pour finir, la biographie de Mme Dupin, grand'mère de George Sand et fille naturelle du maréchal de Saxe. Ouvrage de vulgarisation avant tout, le livre de M. G. de T. contient çà et là cependant quelques renseignements inédits tirés des Archives nationales ou des Archives de la guerre. — R. G.

— E. DRIAULT et G. MONOD. *Évolution du monde moderne. Histoire politique et sociale (1815-1909)*. Paris, Alcan, 1910, 1 vol. in-12. — Sous une couverture dif-

férente et avec un titre nouveau, à l'adresse du grand public, ce volume n'est guère que la reproduction du manuel des mêmes auteurs destiné aux classes supérieures des lycées. L'exposé est clair, précis, un peu trop fragmentaire peut-être : le respect de la chronologie et le souci de se conformer à un programme ont conduit à morceler par trop certaines questions. Peut-être eût-il mieux valu sacrifier quelques-uns des développements de l'histoire politique, pour s'étendre davantage sur l'histoire sociale ou économique. Le récit s'arrête en réalité à l'année 1908 : c'est ainsi qu'il n'est pas question de la déposition d'Abdul-Hamid. — V.-L. B.

— Charles SANFORD TERRY. *An Index to the papers relating to Scotland, described or calendared in the Historical Mss. Commission's Report.* Glasgow, J. Mac Lehose and Sons, 1909, in-8, 62 p. — La plupart des documents indiqués sont relatifs à l'histoire de l'Écosse et de l'Angleterre aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, mais on trouvera également dans ce petit livre un certain nombre de renseignements qui intéressent l'histoire de France, en particulier l'indication de documents concernant le projet d'invasion de 1708, les négociations de Berwick, la correspondance du comte de Stair durant ses ambassades en France (1709-1746), la fondation et l'existence des collèges anglais de Douai, Reims et Pont-à-Mousson, et des collèges écossais de Douai et de Paris, etc. — A. D.

— L. DELARUELLE. *Nicole Bérault. Notes biographiques* (Publications du musée belge, p. 253-312). Louvain, Peeters ; Paris, Champion, 1909. — En 1902, M. Delaruelle avait publié dans la *Revue des Bibliothèques* un article bibliographique sur Nicole Bérault. Ayant depuis rassemblé quelques renseignements nouveaux sur la vie et les publications de cet humaniste, il a jugé bon de reprendre à nouveau son étude et de la refondre complètement. On trouvera dans ces quelques pages tout ce que l'on sait actuellement sur l'existence de Bérault, et, en appendice, la description d'une douzaine de publications dont Bérault s'est occupé : pour la description des autres, il faudra se reporter à l'article précité de la *Revue des Bibliothèques*. — P. 278, note 2 : il semble bien que Bérault ait fait le voyage de Rome avec le cardinal de Châtillon; ce voyage fut déterminé par la mort de Clément VII et l'élection de son successeur, et se place entre septembre et novembre 1534 ; -- Page 282-283 : la lettre à J. Viartius, si importante pour préciser la position de Bérault vis-à-vis de la Réforme, doit être de la fin de 1534 ou du début de 1535 et se rattache très vraisemblablement à l'affaire des Placards. Ce fut la crise qui détermina la séparation des deux courants, humaniste et réformé, jusque là à peu près confondus. — V.-L. B.

— Comme discours de réception à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, M. M. de BOISSIEU a lu une étude intitulée : *Un diplomate au XVIIe siècle, le marquis de Saint-Chamond* (Lyon, 1909, gr. in-8, 24 p.). Alternativement soldat et diplomate, Melchior de Saint-Chamond fut, à diverses reprises, sous le règne de Louis XIII et durant la minorité de Louis XIV, amené à jouer un rôle important ; il renoua notamment l'alliance avec la Suède en 1635 et groupa contre l'Empire, au moyen d'heureuses négociations, un certain nombre de petits

princes allemands. Il représenta enfin la France à Rome au moment de la mort d'Urbain VIII en 1644, et assista à l'élection d'Innocent X, qu'il ne réussit pas à empêcher, malgré les ordres qu'il avait reçus. Disgracié à son retour, il mourut au moment où les dangers de la Fronde venaient de déterminer Mazarin et la Cour à se réconcilier avec lui.

— M. P. Bourgain. *Gréard, un moraliste éducateur*, avec préface par Léon Bourgeois. Paris, Hachette, 1907, in-12, 386 p. — On lit avec intérêt et plaisir cette biographie d'Octave Gréard, dans laquelle l'auteur a su fort heureusement allier l'étude de l'homme, de son caractère, de ses ouvrages, avec l'exposé consciencieux et détaillé de son œuvre administrative, qui fut, on le sait, particulièrement féconde durant la longue période de près de quarante ans pendant laquelle il exerça successivement les fonctions de directeur de l'enseignement primaire de la Seine (1866-1879), et celles de vice-recteur de l'Académie de Paris (1879-1902). Dans l'un et l'autre de ces deux postes, Gréard se trouva mêlé activement au grand mouvement de réforme de notre enseignement public qui, après avoir pris naissance sous l'Empire avec le ministre Duruy, se continua en s'élargissant sous la troisième République et qui est principalement marqué par l'organisation de notre enseignement primaire, la création de l'enseignement secondaire des jeunes filles, la réforme de l'enseignement secondaire des garçons et de l'enseignement supérieur. — R. G.

— M. Victor Gastebois publie *Le livre de raison de Jean Géreux de Martigny, ou le journal d'un paysan normand à la veille de la Révolution* (Avranches, Imp. de l'Avranchin, 1909, in-8, 26 p.). Ce livre de raison a été commencé en 1763, et terminé, semble-t-il (l'éditeur ne le dit pas), en 1775. Il offre l'intérêt habituel de ce genre de documents. A noter des renseignements très complets sur les frais d'éducation du fils de Jean Géreux, qui entra dans les ordres. L'annotation de M. G. témoigne d'une connaissance minutieuse de la vie rurale dans l'ancien Mortainais.

— G. Mathieu. *Courte chronique écrite à Agen (Corrèze), 1560-1585*. Paris, Champion, 1909, in-8, 46 p. — La petite chronique que M. Mathieu vient de publier dans le *Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze* se trouve dans un registre d'état civil de la paroisse d'Agen, et il est probable que l'auteur est le curé d'Agen lui-même. C'est un document intéressant au point de vue économique et surtout pour l'histoire religieuse. Les luttes entre protestants et catholiques y tiennent la première place : l'auteur est sincèrement catholique et très hostile aux huguenots. Mais, à défaut d'impartialité, on trouve dans ces notes des détails vivants, et « l'impression qui se dégage du récit des ruines, des combats, des meurtres, des épidémies qui ravagèrent le Limousin au moment des guerres de religion est singulièrement triste ». L'annotation, quoique succincte, est toujours suffisante et ne laisse aucun passage obscur. — V.-L. B.

— Louis Martin. *Notes d'histoire locale. Sully*. Montargis, Léger, 1909, in-8, 36 p. — On trouvera dans cette brochure des notes très sommaires sur le château

de Sully-sur-Loire, quelques détails curieux sur l'existence du ministre d'Henri IV dans ce château et la rédaction des « Œconomies royales », enfin, avec les réflexions obligées sur le vandalisme révolutionnaire, une histoire des restes de Sully dispersés au moment de la Révolution, et retrouvés en 1883. M. Martin est un savoureux *laudator temporis acti* ; mais il sait la valeur du document et il reproduit en appendice le contrat passé entre Sully et Jacques Bouquet, maître imprimeur à Auxerre, pour l'impression des « Œconomies royales ». C'est certainement ce qu'il y a de plus important dans la brochure. — V.-L. B.

— Nous avons reçu de M. Paul GAFFAREL une étude sur *Le général Guidal* (Nice, impr. Noat, 1909, in-8, 23 p.), extraite des *Annales de la Soc. des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes* (t. XXII). Suivant l'expression de l'auteur, « le général Guidal ne fut jamais qu'un aventurier » ; son existence mouvementée cependant, la part qu'il prit à de dramatiques événements de notre histoire, l'arrestation de Frotté en 1800, la conspiration de Barras, de 1809 à 1811, celle du général Malet, suffisent à justifier la biographie que lui a consacrée M. G. et qu'un style alerte et vivant recommande par ailleurs.

Signalons également une autre brochure du même auteur sur *Les chauffeurs provençaux en 1798 et 1799*, extrait des *Annales de Provence* (Aix, 1909, in-8, 38 p.), qui renferme un grand nombre de renseignements inédits tirés des Archives de Marseille, et enfin une publication de *Lettres de Peiresc à Jacques Gaffarel, 1627-1637*, données d'après le manuscrit de la bibliothèque de Carpentras (extrait du *Bulletin de la Soc. scientifique et littéraire des Basses-Alpes*, Digne, impr. Chaspoul, 1909, in-8, 79 p.). Ces lettres, au nombre de trente, copieusement annotées, complètent utilement la *Correspondance de Peiresc*, publiée autrefois par Tamizez de Larroque. Il est regrettable que l'auteur n'ait pas pensé à y joindre un index alphabétique des noms d'auteurs, qui aurait certainement rendu des services. — R. G.

— M. JOVY nous envoie trois plaquettes, nouveau témoignage de son infatigable curiosité : *L'Oraison de M. de Branges, curé de Vitry-le-François (1783-1787)* (Vitry, 1909, in-8, 35 p.) ; *Les mésaventures d'un écolier vitryat, Philippe Bedigis, en 1777 et en 1782* (Vitry, 1909, in-8, 18 p.) ; *Guillaume Prousteau, recteur de l'Université d'Orléans* (Vitry, 1909, in-8, 26 p.). Les deux premières intéressent le passé de Vitry-le-François. Dans l'une il reproduit l'oraison funèbre de M. de Branges, qui fut curé de Vitry entre 1783 et 1787 ; l'auteur de ce morceau d'éloquence est probablement Antoine Prix, le dernier recteur du Collège des Pères de la Doctrine chrétienne de Vitry et par la suite l'un des premiers prêtres constitutionnels de la Marne. L'autre contient les réflexions d'un jeune écolier, Philippe Bedigis, qui passa quelques mois à Vitry en 1777 et 1782 et jugea intéressant de fixer ses souvenirs : on y trouvera sur la Nature, Dieu, etc., des effusions sentimentales qui trahissent une profonde influence de Rousseau. La troisième plaquette a trait à l'Université d'Orléans : c'est le récit écrit par le recteur de l'Université, Guillaume Prousteau, d'une délibération tumultueuse des professeurs de cette Université, le 2 décembre 1702, à propos de la collation du grade de docteur à l'Écos-

sais Macarthy. M. Jovy a annoté ces trois textes avec sa conscience et son érudition habituelles. — V.-L. B.

— Les historiens seront reconnaissants aux amis de Roger DELVAUX d'avoir pieusement édité après sa mort le livre, laissé d'ailleurs par lui complètement achevé : *Gabeleurs et faux-sauniers ; Sur les confins du Bourbonnais et de l'Auvergne, 1691-1713* (Moulins, Crépin-Leblond, 1909, in-4, 150 p.). C'est moins à proprement parler une étude qu'un recueil de documents choisis, reliés entre eux par de courtes notices et publiés intégralement. Quelques-uns de ces documents avaient déjà été reproduits ou analysés par M. de Boislisle dans sa *Correspondance des contrôleurs généraux* ; en les publiant à nouveau, M. D. a toujours pris soin de l'indiquer. Ce sont là d'ailleurs d'assez rares exceptions, et la plus grande partie des pièces est généralement inédite. On peut regretter cependant que l'auteur n'ait pas cru devoir indiquer, d'une manière plus précise qu'il ne l'a fait, leur provenance.

Ce qui faisait l'activité particulière du faux-saunage en Bourbonnais, c'est que la province, qui comptait parmi les pays de grande gabelle, avait pour voisin un pays franc-salé, l'Auvergne, lequel s'était racheté de l'impôt dès 1453. Aussi les opérations dont M. D. nous a laissé, pour les dernières années du XVIIe et le commencement du XVIIIe siècle, le tableau, sont-elles aussi importantes que variées. On lira notamment avec intérêt les pièces relatives à des actes de faux-saunage commis en 1692 près du petit village de Gannat par des soldats du régiment de cavalerie du Plessis-Praslin. D'autres actes de faux-saunage accomplis deux ans plus tard dans les environs de Moulins par une bande de gentilshommes, formant l'arrière-ban de Bourgogne et qui se rendaient à la convocation des États, témoignent assez qu'à l'occasion tout le monde en Bourbonnais se mêlait de fraude. L'ouvrage est accompagné d'un index alphabétique des noms de personnes et des noms de lieux.

— Les *Mémoires du capitaine Bertrand* (*Grande-Armée, 1805-1818*), recueillis et publiés par le Colonel CHALAND DE LA GUILLANCHE, son petit-fils (Angers, J. Siraudeau, 1909, in-8, 311 p.) n'ont été rédigés qu'en 1861 : l'auteur avait 76 ans. Néanmoins, ils inspirent confiance, et les assertions de Bertrand qu'on peut vérifier se trouvent exactes ; peut-être s'est-il servi de notes prises antérieurement. Il a fait les campagnes de Prusse et de Pologne (1806-1807), d'Autriche (1809), de Russie (1812) et d'Allemagne (1813) ; de 1809 à 1812, il a cantonné dans l'Allemagne du Nord, avec le corps de Davout, dont il faisait partie ; en 1813, après Kulm, il fut pris et interné en Hongrie jusqu'en 1814 ; il revint alors à Nimes, sa ville natale, qu'il n'avait pas revue depuis dix ans ; il était adjudant sous-officier, et décoré. Dans ses mémoires, il passe rapidement sur les grandes batailles et insiste sur les détails de la vie journalière du soldat : bivouacs, maraudes, bombances, escarmouches, hôpitaux, etc. Il raconte agréablement, sans hâbleries, semble-t-il ; son récit de la retraite de Russie est dramatique. Ce texte narratif est convenablement publié : l'éditeur y a joint un certain nombre de notes qui sont utiles ; mais il n'a pas suffisamment soigné la rectification des noms propres, dont plusieurs sont estropiés.

LIVRES NOUVEAUX

Généralités. — Annuaire des journaux, revues et publications périodiques parus à Paris jusqu'en novembre 1909. Paris, Le Soudier. — *C. Beaulieux.* Catalogue de la réserve (XVIe siècle) de la Bibliothèque de l'Université de Paris. Paris, H. Champion. — Bibliographie géographique annuelle (1908), publiée par les *Annales de géographie.* Paris, A. Colin, 5.00. — *H. Carnoy.* Dictionnaire biographique international des écrivains, artistes, etc... Tome XVI. Paris, « Les grands dictionnaires internationaux », 48, quai des Célestins, 10.00. — Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale. Tome XXXIX. — *L.-G. Gourraigne.* Cours d'histoire contemporaine à l'usage des candidats à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr. Paris, Masson. — *Lorenz.* Catalogue général de la librairie française. T. XX. Paris, Jordell, 35.00. — *A. Malet et J. Isaac.* Histoire de France du XVIe siècle à 1789. Paris, Hachette, 2.00.

Histoire politique intérieure. — *H. d'Alméras.* Charlotte Corday. Paris, Librairie des *Annales politiques*, 3.50. — *G. Augustin-Thierry.* Conspirateurs et gens de police. La mystérieuse affaire Donnadieu (1802). Paris, Plon, 3.50. — Œuvres complètes de Maximilien Robespierre publiées par *V. Barbier et Ch. Vellay.* T. Ier. Fasc. I (Supplément à la « Revue historique de la Révolution ». Paris, 9, rue Saulnier). — *Boissy-d'Anglas.* Louis XVII et ses descendants. Paris, Daragon. — *A. Bourgeois.* Louis XVI à Varennes. Paris, Gründ et Magnet, 2.00. — Le journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de François Ier (1515-1536). Nouvelle édition par *V.-L. Bourrilly.* Paris, A. Picard, 10.00. — *E. Chapuisat.* Mme de Staël et la police. Genève, Kündig, 2.00. — *H. Chauvet.* Histoire du parti républicain dans les Pyrénées-Orientales (1830-1877). Perpignan, Imprimerie de l'« Indépendant », 3.50. — *A. des Cilleuls.* L'administration parisienne sous la Troisième République. Paris, Picard. — Documents inédits sur le duc de Saint-Simon (1694-1746), publiés et annotés par *L. Delavaud.* La Rochelle, impr. Texier. — *A. Delpech et G. Lamy.* Quarante ans de République. La France sous la Troisième République (1870-1910). Paris, Alcide Picard, 0.60. — *H. Fleischmann.* Joséphine infidèle. Paris, A. Méricant, 3.50. — *H. Fleischmann.* Charlotte Robespierre et ses mémoires, édition critique. Paris, A. Michel, 5.00. — Souvenirs d'Henriette de Monbielle d'Hus, marquise de Ferrières-Marsay (1744-1837) publiés par le *Vte A. Frotier de la Messelière.* Paris, Champion, 2.00. — *P.-B. Gheusi.* Gambetta, life and letters. Londres, Unwin, 12 s. 6 d. — *F. Hayem.* Le maréchal d'Ancre et Léonora Galigaï. Paris, Plon, 7.50. — Mémoires du cardinal de Richelieu, publiés pour la Société de l'Histoire de France par le *Cte Horric de Beaucaire.* Tome II (1616-1619). Paris, H. Laurens. — Journal et souvenirs de Gustave Schumacher, capitaine aux Suisses de la garde royale (1798-1830), publiés par *P. d'Hugues.* Paris, A. Fayard, 1.50. — *B. de Lacombe.* La vie privée de Talleyrand. Paris, Plon, 7.50, — *L. de Lanzac de Laborie.* Paris sous Napoléon. T. VI,

Le monde des affaires et du travail. Paris, Plon, 5. 00. — Mémoires de Saint-Hilaire, publiés pour la Société de l'histoire de France par *L. Lecestre*. Tome III (1697-1704). Paris, H. Laurens. — *A. Loth*. L'échec de la Restauration monarchique en 1873. Paris, Perrin, 7. 50. — *F. Masson*. Joséphine de Beauharnais, nouvelle édition revue et augmentée. Paris, Ollendorff, 7. 50. — *A. Mathiez*. Le club des Cordeliers pendant la crise de Varennes et le massacre du Champ de Mars. Paris, Champion, 7. 50. — *G. Pailhès*. La duchesse de Duras et Châteaubriand. Paris, Perrin, 7. 50. — *R. Pierre-Marcel*. Essai politique sur Alexis de Tocqueville. Paris, Alcan, 7. 00. — *Ch. Rinn*. Un mystérieux enlèvement. L'affaire Clément de Ris (1800-1801). Paris, Ch. Boullangé, 2. 50. — *P. Robiquet*. Buonarroti et la secte des Égaux. Paris, Hachette, 3. 50. — Saint-Sulpice pendant la guerre et la Commune. Paris, G. Beauchesne, 5. 00. — *M.-F. Sandars*. Louis XVIII. Londres, Hutchinson, 16 sh. — *A. Savine*. Madame Élisabeth et ses amies. Paris, Louis-Michaud, 1. 50. — Mémoires du Cant Persat (1806-1844), publiés par *G. Schlumberger*. Paris, Plon, 7. 50. — *Mis de Ségur*. Au couchant de la Monarchie. Louis XVI et Turgot (1774-1776). Paris, Calmann-Lévy, 7. 50. — Correspondance du duc d'Aumale et de Cuvillier-Fleury, publiée par *R. Vallery-Radot*. T. I (1840 à 1848). Paris, Plon, 7. 50. — Souvenirs de la Cesse Golovine, née princesse Galitzine (1766-1821), publiés par *K. Waliszewski*. Paris, Plon, 7. 50. — *Cant M.-H. Weil*. Joachim Murat, roi de Naples. La dernière année du règne. Tome V et dernier. Paris, Fontemoing, 10.00.

Histoire diplomatique. — Archives de l'histoire religieuse de la France. Nonciatures de France. Nonciatures de Paul IV, publiées par *D. René Ancel*. Tome Ier (mai 1554-juillet 1557). 1re partie. Paris, V. Lecoffre, 10. 00. — *A. Chaunier*. La Bulgarie, étude d'histoire diplomatique et de droit international (thèse). Paris, A. Rousseau. — *P. Conard*. Napoléon et la Catalogne. Paris, Alcan, 10. 00. — *G. Delahache*. Alsace-Lorraine, la carte au liseré vert. Paris, Hachette, 3. 50. — *F. Fehling*. Die europäische politik des grossen Kurfürsten (1667-1688). Leipzig, Quelle und Meyer, 10 mk. — Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses, de leurs alliés et de leurs confédérés, publiée par *E. Rott*. Tome IV : L'affaire de la Valteline, 2e partie (1626-1633). Paris, Alcan, 15. 00. — Lettres et papiers du chancelier Cte de Nesselrode. Tome VIII (1840 à 1846). Paris, A. Lahure, 7. 50.

Histoire militaire. — *Bon Bonnal des Granges*. Les représentants du peuple en mission près les armées (1793-1797), 4 vol. Paris, A. Savaète, 32. 00. — *C. Cauvin et A. Barthélemy*. Les volontaires et les réquisitionnaires des Basses-Alpes, de la levée à l'amalgame (1791-1796). Paris, Chapelot, 10. 00. — Aventures des francs-tireurs de la Champagne, 1870-71 (Mémoires du Caine Lange) publiés par *J. Germain et R. de Buxeuil*. Soissons, impr. du « Démocrate soissonnais », 1. 25. — *A. Keller*. Correspondance, bulletins et ordres du jour de Napoléon III. T. III Campagne d'Italie. Paris, A. Méricant. — *Ct Jeanson*. Contribution à l'histoire militaire de 1792 dans l'est et le nord de la France. Angers, G. Grassin. — La guerre de 1870-71, étude sur la campagne du Gal Bourbaki dans l'Est. Fasc. III (Publication de la Sect. hist. de l'État-major de l'armée). Paris, Chapelot, 10. 00. — *P. Lehautcourt*. La capitulation de Laon (9 sept. 1870). Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur. — *H. Lot*. Les deux généraux Ordener (1773-1862). Paris, R. Roger et F. Chernoviz, 7. 50. — *Lt-Col Michel*. Étude sur la période du 5 au 14 juin de la campagne de 1807. Paris, Berger-Levrault, 2. 00. —

Lt G. Pretzell. — Geschichte des Blücherhusaren-Regiments. Berlin, Mittler. — Rapports du Mal Berthier à l'Empereur pendant la campagne de 1813, publiés par X... T. I et II. Paris, Chapelot, 20. 00. — *Regensberg.* 1870-71. Tome VII, band 1. Stuttgart, Franckh, 2 mk. 60. — *Ch. de la Roncière.* Histoire de la marine française. En quête d'un empire colonial. Richelieu. Paris, Plon, 12. 00. — *Lt Cel Sausey.* Les Allemands sous les aigles françaises. Essai sur les troupes de la Confédération du Rhin (1806-1813). V. Nos alliés les Bavarois. Paris, Chapelot, 10. 00. — *Cel Camon.* La guerre napoléonienne. IIIe partie : les Batailles. Paris, Chapelot, 10. 00. — Un mémoire de Hoche sur la réorganisation de nos armées en l'an V. Paris, Chapelot.

Histoire religieuse. — *F. Andrault.* Une physionomie poitevine. L'abbé Benjamin Bernard, curé de Notre-Dame-la-Grande. Ligugé (Vienne). Poitiers, Lévrier-Bonamy. — *E. de Balincourt.* Un des préliminaires de la révocation de l'édit de Nantes. Nîmes, impr. A. Chastanier. — *Dom Beaunier.* Abbayes et prieurés de l'ancienne France, recueil historique. Tome II. Paris, Ch. Poussielgue. — *J. Bézy.* Lacordaire. Paris, Bloud, 3. 50. — *H. Boehmer.* Les Jésuites, traduit de l'allemand par *G. Monod.* Paris, Colin, 4. 00. — *P. Commaucle.* Histoire d'une vocation. Le Père Édouard Épinette, prêtre de la Congrégation du Saint-Esprit, missionnaire du Haut-Congo français. Paris, de Bronwer. — *G. Goyau.* Le Vénérable Jean-Claude Colin, fondateur de la Société de Marie (1790-1875). Paris, V. Lecoffre, 0. 50. — Dom Guéranger, abbé de Solesmes, par un moine bénédictin. Tome II. Paris, Plon, 8. 00. — *C. Hamel.* Histoire de l'église Saint-Sulpice, 2e édition revue et augmentée. Paris, J. Gabalda. — *A. Houtin.* Autour d'un prêtre marié. Paris, chez l'auteur, 18, rue Cuvier, 3. 50. — *C. Latreille.* L'opposition religieuse au Concordat de 1792 à 1803. Paris, Hachette, 3. 50. — *J. Mac Caffrey.* History of the Catholic Church in the 19th century (1789-1908), 2 vols. Dublin, M.-H. Gill, 12 sh. 6 d. — *A. Mathiez.* La Révolution et l'Église. Paris, Colin, 3. 50. — Jos. Véraut, prêtre catholique, curé insermenté. Carnet de voyages pendant la Révolution (1793-1801), publié par *H. Moillot.* Besançon, impr. catholique de l'Est, 0. 50. — Dom *J. Robory.* Louise de Bourbon-Condé, fondatrice du monastère du Temple. Paris, A. Savaète, 5. 00. — *A. Roussel.* Lamennais à la Chênaie, supérieur général de la Congrégation de Saint-Pierre (1828-1833). Paris, Téqui, 2. 00. — *P. Suau.* Histoire de saint François de Borgia, troisième général de la Cie de Jésus (1510-1572). Paris, G. Beauchesne, 7. 50. — Vie de la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque, de l'ordre de la Visitation Sainte-Marie, publiée par le monastère de Paray-le-Monial. Paris, J. de Gigord.

Histoire économique et sociale. Histoire coloniale. — *G. Aron.* Les grandes réformes du droit révolutionnaire. Paris, Larose, 2. 50. — *Vte G. d'Avenel.* Découvertes d'histoire sociale (1200-1910). Paris, E. Flammarion, 3. 50. — *N. Baudeau.* Première introduction à la philosophie économique, publiée par *A. Dubois* (Collection des économistes et des réformateurs sociaux de la France). Paris, Geuthner. — *A. Berthod.* Proudhon et la propriété (Bibliothèque socialiste internationale). Paris, Giard et Brière, 3. 50. — *A. Boidin.* Un impôt sur le revenu sous la Révolution. La contribution patriotique. Paris, Berger-Levrault, 7. 50. — *Ch. de Coynart.* Les Guérin de Tencin (1520-1758). Paris, Hachette, 5. 00. — *Dupont de Nemours.* De l'origine et des progrès d'une science nouvelle (1768), publié par *A. Dubois.* Paris, Geuthner. — *H. Fleischmann.* Mme de Polignac et la cour galante de Marie-Antoinette. Paris, Bibliothèque des curieux,

12.00. — *L. Gallouédec*. La Loire, étude de fleuve. Paris, Hachette, 7.50. — *J. Hervez*. Les chroniques du XVIIIe siècle. T. III. La galanterie parisienne sous Louis XV et Louis XVI. Paris, Bibliothèque des curieux, 15.00. — *E. Huyard*. Le port de Bordeaux. Bordeaux, Féret, 5.00. — *H. Joly*. Problèmes de science criminelle. Paris. Hachette, 3.50. — *A. Lebault*. La table et le repas à travers les siècles. Paris, L. Laveur, 20.00. — *E. Mabille*. De la condition des enfants trouvés au XVIIIe siècle dans la généralité de Bordeaux (thèse). Bordeaux, impr. Y. Cadoret. — *Cte G. Maréschal de Bièvre*. Le mis de Bièvre (1747-1789). Paris, Plon, 7.50. — *E. Masson*. La puissance paternelle et la famille sous la Révolution. Paris, Pedone. — *E. Perillaud*. La liberté économique dans Quesnay. Poitiers, impr. Bousrez. — Les nuits révolutionnaires par *Rétif de la Bretonne*, publiées par F. Funck-Brentano. Paris, A. Fayard, 1.50. — *H. Sauval*. La chronique scandaleuse de Paris, publiée par le *Bibliophile Jean*. Paris, Daragon, 15.00. — *A. Thomas*. Lectures historiques. Histoire anecdotique du travail. Paris, Bibliothèque d'éducation, 15, rue de Cluny. — *G. Vanel*. Les Anglais aux îles de Saint-Marcouf. L'expédition de 1798. Le combat naval de Sallenelles. Caen, L. Jouan. — *M. de Villiers*. Histoire des clubs de femmes et des légions d'amazones (1793-1848-1871). Paris, Plon, 7.50. — *F. Vindry*. Les Parlementaires français au XVIe siècle. T. Ier (2e fasc.) : Parlement d'Aix (réimpression). Paris, Champion. — Voyage d'un Anglais en France en 1789. Lettres du Dr Rigby, traduites par *M. Caillet*. Paris, Nouvelle librairie nationale, 3.50. — *A. Yrondelle*. Histoire du collège d'Orange, depuis sa fondation jusqu'à nos jours (1573-1909). Le collège avant la Révolution. Avignon, F. Seguin.

Histoire des sciences, histoire littéraire, histoire de l'art. —*P. Archambault*. Montesquieu (Les grands philosophes français et étrangers). Paris, Louis-Michaud, 2.00. — *H. de Balzac*. Pensées et maximes, recueillies et classées par J. Barbey d'Aurevilly. Paris, Lemerle, 2.00. — *H. Bouchot*. La miniature française (1750-1825). Paris, Émile-Paul, 4.00. — *G. Bourcard*. Graveurs et gravures, France et étranger. Essai de bibliographie (1541-1910). Paris, H. Floury, 35.00. — *F. Bournon*. La voie publique et son décor. Colonnes, tours, portes, obélisques, etc... (Les richesses d'art de la ville de Paris). Paris, H. Laurens. — *P. Boyé*. Les châteaux du roi Stanislas en Lorraine. Paris, Berger-Levrault, 40.00. — *E. Cazes*. Le château de Versailles et ses dépendances. L'histoire et l'art. Versailles, L. Bernard. — *H. Dartigue*. Auguste Sabatier critique littéraire, d'après sa correspondance au « Journal de Genève ». Paris, Fischbacher, 3.50. — *L. Delteil*. Le peintre-graveur illustré. T. V, consacré à Corot. Paris, chez l'auteur, 2, rue des Beaux-Arts, 25.00. — *L. Dimier*. L'hôtel des Invalides. Paris, H. Laurens, 2.00. — *E. Dumonthier*. Étoffes et tapisseries d'ameublement des XVIIe et XVIIIe siècles. Paris, Ch. Massin, 90.00. — *J. Ernest-Charles*. Le théâtre des poètes. Histoire du théâtre poétique en France depuis 1850 jusqu'en 1910. Paris, Ollendorff, 3.50. — *A. de Faucigny-Lucinge*. Rachel et son temps. Paris, Émile-Paul, 3.50. — Œuvres complètes de Gustave *Flaubert*. Correspondance (1830-1850). Paris, L. Conard, 8.00. — *H. Fleischmann*. Rachel intime. Paris, Fasquelle, 5.00. — *F. de Fossa*. Le château historique de Vincennes à travers les âges. Tome II. Paris, Daragon. — *Dr Foveau de Courmelles*. Un électricien oublié, le magistrat de Romas. Paris, « Archives générales de thérapeutique physique », 154, avenue de Wagram. — *P. Ginisty*. Le mélodrame (Bibliothèque théâtrale illustrée). Paris, Louis-Michaud, 2.25. — *V. Giraud*. Blaise Pascal, étude d'his-

toire morale. Paris, Hachette, 3. 50. — Journal de Edmond *Got*, sociétaire de la Comédie-Française (1822-1901), publié par son fils. Paris, Plon, 3. 50. — *A. Guiard*. Virgile et Victor Hugo. Paris, Bloud. — *E. et W. Hessling*. Bronzes d'appliques style Louis XVI. Paris, E. Hessling, 30.00. — *A. Jacquot*. Essai de répertoire des artistes lorrains. Les graveurs. Paris, Plon. — *V. Jeanroy-Félix*. Fauteuils contemporains de l'Académie française. Paris, Bloud. — *A. Joannidès*. La Comédie Française. Paris, Plon. — *A. Jullien*. Amours d'Opéra au XVIIIe siècle. L'Académie de musique. Histoire de l'Église du diable. Mlle Pélissier et Lopez Dulis, etc... Paris, Daragon, 15.00. — *A. Jullien*. Ernest Reyer. Paris, H. Laurens. — *A. Konta*. The history of french literature from the oath of Strasburg to Chanticler. Appleton, 10 s. 6 d. — *F. Lachèvre*. M. Ch. Drouhet et le problème des deux Maynard. Paris, Champion, 1.00. — *G. Lanson*. Manuel bibliographique de la littérature française moderne (1500-1900). Tome II (XVIIe siècle). Paris, Hachette, 4.00. — *P. Laumonier*. La vie de Ronsard, de Claude Binet, édition critique. Paris, Hachette, 5.00. — *P. Laumonier*. Ronsard poète lyrique. Paris, Hachette, 15. 00. — *E. Lauvrière*. Alfred de Vigny. Paris, Colin, 4.00. — *J. Marsan*. Gérard de Nerval, lettres inédites. Paris, Mercure de France. — *N. Martin-Dupont*. François Rabelais. Paris, A. Michel. 5.00. — *G. Maugain*. Étude sur l'évolution intellectuelle de l'Italie, de 1657 à 1750. Paris, Hachette, 10. 00. — Essais de Montaigne. Texte original accompagné de la traduction en langage de nos jours par le *Gal Michaud*. Tomes III et IV. Paris, Firmin-Didot, 30.00. — *A. de Musset*. Lettres d'amours à Aimée d'Alton (Mme Paul de Musset, 1837-1848), publiées par *L. Séché*. Paris, Mercure de France, 7. 50. — *P. de Nolhac*. Nattier, peintre de la cour de Louis XV. Paris, Manzi, 20.00. — *R. Peyre*. La céramique française. Paris, E. Flammarion, 4. 50. — *J. Plattard*. L'œuvre de Rabelais. Paris, Champion, 8.00. — *G. Revault d'Allonnes*. Lamarck (Collection des grands philosophes français et étrangers). Paris, Louis-Michaud, 2. 00. — *S. Rocheblave*. Agrippa d'Aubigné. Paris, Hachette, 2.00. — *G. Séailles*. Alfred Dehodencq, l'homme et l'artiste. Paris, A. Lahure, 25.00. — *A. Séché et J. Bertaut*. H. de Balzac. Paris, Louis-Michaud, 2. 25. — *A. Séché et J. Bertaut*. Charles Baudelaire. Paris, Louis-Michaud, 2. 25. — *L. Séché*. Madame d'Arbouville d'après ses lettres à Sainte-Beuve (1846-1850). Paris, Mercure de France, 3. 50. — *J. Soyer*. Topographie rabelaisienne (Berry et Orléanais). Paris, Champion. — *Mlle V. Thomson*. La vie sentimentale de Rachel. Paris, Calmann-Lévy, 3. 50. — *Tristan*. Les plaintes d'Acanthe et autres œuvres, édition critique par J. Madeleine (Société des textes français modernes). Paris, E. Cornély, 6.00. — *P. Usteri et E. Ritter*. Correspondance de J.-J. Rousseau avec Léonard Usteri. Genève, Kündig, 2. 50. — Le cardinal de Retz, extraits et notice par *Ch. Verrier*. (Collection des plus belles pages). Paris, Mercure de France, 3. 50. — *P. Viardot*. Souvenirs d'un artiste. Paris, Fischbacher, 3. 50. — *G. Vicaire*. Manuel de l'amateur de livres du XIXe siècle. 21e fascicule. Paris, A. Rouquette.

Histoire locale et généalogique. — *J. Fornery*. Histoire du comté Venaissin et de la ville d'Avignon. T. I, II, et III. Avignon, J. Roumanille, le volume, 6.00. — *M. Falque*. Le procès du Rhône et les contestations sur la propriété d'Avignon (1302-1818). Paris, Champion, 4. 00. — *H. Lapaire*. Les âmes berrichonnes (Bibliothèque régionaliste). Paris, Bloud, 1. 50. — Archives municipales de Bordeaux. T. IX. Inventaire sommaire des registres de la Jurade (1520-1783), publié par *A. Ducaunnès-Duval* et *P. Courteault*. Vol. IV. Bordeaux, impr. Pech. — *P. Cour-*

teault. Bordeaux à travers les siècles. Bordeaux, Feret, 25. 00. — *G. Vanel*. Une grande ville aux XVIIe et XVIIIe siècles. La vie publique à Caen. Caen, L. Jouan, 6. 00. — *C. Grégoire*. Le canton de Chantelle. Moulins, L. Grégoire. — *A. Esmein*. La vieille Charente, chansons et croquis, contes populaires. Paris, Larose, 3. 00. — Mémoires chronologiques pour servir à l'histoire de Châtellerault, recueillis en 1738 par Roffay des Pallus et publiés par *C. Pagé*. Châtellerault, impr. Rivière. — *Daire*. Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Corbie, annotée et pupliée par *A. Ledieu*. Paris, Jouve. — Bibliographie lyonnaise. Recherches sur les imprimeurs, libraires, relieurs et fondeurs de lettres de Lyon au XVIe siècle, par le *Président Baudrier*, publiées et continuées par *J. Baudrier*. Huitième série. Paris, A. Picard, 20. 00. — *T. de Visan*. Le guignol lyonnais. Paris, Bloud, 1. 50. — *J. Charles-Roux*. Légendes de Provence (Bibliothèque régionaliste). Paris, Bloud, 5. 00. — *Ph. Dhetel*. Annales historiques de la ville de Saint-Jean-de-Losne, depuis ses origines jusqu'en 1789. 2 vol. Paris, Champion, 40. 00. — *E. Lamouzelle*. Essai sur l'administration de la ville de Toulouse à la fin de l'ancien régime. Paris, Giard et Brière, 2. 50. — *A. Mallat et* Dr *J. Cornillon*. Histoire des eaux minérales de Vichy : IV. La physiologie et la médication de Vichy depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours. Paris, G. Steinheil, 8. 00.

ERRATA AU NUMÉRO DE JANVIER-FÉVRIER

P. 242, ligne 9, *au lieu de* : travailleurs, *lire* : sans travail.

P. 255, lignes 5 et 6, rectifier ainsi :

Toulouse. MM. GRAILLOT. *Cours public* : Le rôle de Venise dans l'histoire de la peinture. — Histoire de l'art méridional. — DUMAS. *Conférence* : Les questions économiques dans les traités du XVIIe et du XVIIIe siècles.

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES OUVRAGES ANALYSÉS DANS LES COMPTES RENDUS ET LES NOTES ET NOUVELLES

Alméras (*H. d'*), La vie parisienne sous la Révolution et le Directoire (R. Girard), 231.

Aubin (*E.*), La Perse d'aujourd'hui Iran-Mésopotamie (J. Letaconnoux), 177.

Audouard (*J.*), Le rétablissement du Parlement de Provence, janvier 1775 (R. G.), 123.

Audouard (*J.*), Un conflit entre le Parlement Maupeou et la sénéchaussée d'Aix, avril 1774 (R. G.), 123.

Barine (*A.*), Madame, mère du Régent (R. Girard), 211.

Batiffol (*L.*), Le siècle de la Renaissance (V.-L. Bourrilly), 206.

Bernard-Attanoux (*C*te). Les volontaires du Var sous la première République (A. D.), 125.

Bizet (*G.*). Lettres à un ami, 1865-1872, 124.

Blennerhasset (*Lady*), Marie-Stuart, 1542-1587 (V.-L. Bourrilly), 344.

Boissieu (*M. de*), Un diplomate au XVIIe siècle, le marquis de Saint-Chamond, 404.

Bonet-Maury, voir : *Samuel* (*R.*).

Bonnefons (*H.*), La chute de la République de Venise, 1789-1907 (Ch. Ballot), 97.

Bord (*G.*), La conspiration révolutionnaire de 1789. Les complices, les victimes (P. Caron), 91.

Bourgain (*P.*), Gréard, un moraliste éducateur (R. G.), 405.

Bourgeois (*E.*), Le secret du Régent et la politique de l'abbé Dubois, 1716-1718 (A. Girard), 73.

Bourgeois (*E.*), Le secret des Farnèse, Philippe V et la politique d'Alberoni (A. Girard), 350.

Bousquet (*J.-G.*), L'importation des combustibles minéraux en France (J. Letaconnoux), 200.

Braesch (*F.*), Papiers de Chaumette (P.-R. Mautouchet), 360.

Braun (*K.*), Der Reis in Deutsch-Ostafrika (J. Letaconnoux), 196.

Brichet (*P.*), La navigation de l'Anjou en 1786 (P. Letaconnoux), 199.

Brun (*P.*), Savinien de Cyrano Bergerac, gentilhomme parisien (J. Marsan), 207.

Calmette (*J.*) *et P. Vidal*. Les régions de la France. Le Roussillon (J. Letaconnoux), 170.

Chagny (*A.*), Études sur la première annexion de la Bresse à la France en 1536 (V.-L. B.), 125.

Chaland de la Guillanche (*C*l), Mémoires du capitaine Bertrand, 407.

Chambers (*E.-J.*). Canada's fertile Nothland (J. Letaconnoux), 173.

Champion (*E.*), J.-J. Rousseau et la Révolution française (R. Picard), 355.

Chardon (*E.*), Cahiers des procès-verbaux des séances de la Société populaire à Rouen (Ph. Sagnac), 222.

Charrier (*Abbé J.*), Claude Fauchet évêque constitutionnel du Calvados (R. Durand), 219.

Clerget (*P.*), La navigabilité du Rhône (J. Letaconnoux), 199.

Cochin (*A.*), La crise de l'histoire révolutionnaire. Taine et M. Aulard (P. Caron), 90.

Courteault (*P.*), Blaise de Monluc (V.-L. Bourrilly), 343.

Davillé (*L.*), Leibnitz historien (G. Morizet), 208.
Dehérain (*H.*), Le Cap de Bonne-Espérance au XVIIe siècle (J. Letaconnoux), 193.
Delahache (*G.*), La carte au liseré vert (C. S.), 402.
Delalain (*P.*), Libraires et imprimeurs de l'Académie française, de 1643 à 1793, 121.
Delaruelle (*L.*), Nicole Bérault (V.-L. B.), 404.
Delvaux (*R.*), Gabeleurs et faux-sauniers,
Despatys (*B^on*), La Révolution, la Terreur, le Directoire, 1791-1799, d'après les mémoires de Gaillard (P. Caron), 94.
Dessaint (*E.*), La tannerie à Coulommiers, 1172-1908 (J. Letaconnoux), 188.
Dino (*D^sse de*), Chronique de 1831 à 1862, publiée par la princesse Radziwill (A. Girard), 372.
Diouritch (*G.*), L'expansion des banques allemandes à l'étranger (J. Letaconnoux), 193.
Dondlinger (*P.-T.*), The book of wheat (J. Letaconnoux), 180.
Driault (*E.*) *et G. Monod*, Evolution du monde moderne. Histoire politique et sociale, 1815-1909 (V.-L. B.), 403.
Drouet d'Aubigny (*P. d'*), La doctrine économique de Boësnier de l'Orme (R. Picard), 217.
Duchet (*L.*), Deux volontaires de 1791 : les frères Favier de Montluçon (P. Caron), 357.
Dubreuil (*A.*), Etude historique et critique sur les Fareinistes ou Farinistes (L. Lévy-Schneider), 358.
Dubreuil (*L.*), La Révolution dans le département des Côtes-du-Nord (J. Lépine), 363.
Dumas (*F.*), Relations commerciales de la France avec l'Angleterre, 1661-1668 (J. Letaconnoux), 194.
Dunoyer (*A.*), Deux jurés du Tribunal révolutionnaire : Vilate, Trinchard (P.-R. Mautouchet), 226.
Estrée (*P. d'*), Le Père Duchesne. Hébert et la Commune de Paris, 1792-1794 (P. Caron), 95.
Forot (*V.*), Un hôpital-hospice industriel aux XVIIe et XVIIIe siècles (J. Letaconnoux), 189.
Gaffarel (*P.*), Le général Guidal et diverses études (R. G.), 406.
Gaillard, voir *Despatys* (*B^on*).
Gailly de Taurines (*Ch.*), Aventuriers et femmes de qualité (R. G.), 403.
Gastebois (*V.*), Le livre de raison de Jean Géreux de Martigny, 405.
Gautier (*P.*), Mathieu de Montmorency et Mme de Staël (J. Marsan), 366.
Gazier (*A.*), Mémoires de Godefroi Hermant, t. III (Ph. S.), 268.
Gazier (*G.*), Jean-Baptiste Considérant, de Salins, 1771-1827, 270.
Gérard-Gailly (*E.*), Bussy-Rabutin, sa vie, ses œuvres et ses amies (J. Marsan), 347.
Germiny (*Cte M. de*), Souvenirs du chevalier de Cussy (P. Caron), 100.
Giraud (*Ed.*), voir : *Lemoine*.
Giraud (*V.*), voir *Taine*.
Goffart (*F.*), Le Congo physique, politique et économique (J. Letaconnoux), 195.
Goulier (*L.*), Le commerce de blé et spécialement de son organisation en France (J. Letaconnoux), 192.
Guérin (*E.*), Le canal du Nord-Est (J. Letaconnoux), 200.
Hanoteau (*J.*), Lettres du prince de Metternich à la comtesse de Lieven, 1818-1819 (P. Muret), 368.
Hauser (*H.*), Ouvriers du temps passé, XVe et XVIe siècles (V.-L. Bourrilly), 206.
Hauser (*H.*), Études sur la Réforme française (V.-L. Bourrilly), 342.
Herelle (*G.*), Documents inédits sur le protestantisme à Vitry-le-François, Epense, Heilx-le-Maurupt, Nettancourt et Vossy, t. III (V.-L. Bourrilly), 72.
Hermant (*G.*), voir : *Gazier* (*A.*).
Hervez (*J.*), La Régence galante (R. G.), 403.
Hesse (*A.*), L'industrie sucrière en France, 1864-1877 (J. Letaconnoux), 188.
Jean (*C.*), Les Touareg du Sud-Est, l'Aïr (J. Letaconnoux), 195.
Jovy (*E.*), L'oraison de M. de Branges et diverses études (V.-L. B.), 406.
Kerviler (*R.*), La Bretagne à l'Acadé-

mie française au XIXe siècle (J. M.), 270.
Kleinclausz (*A.*), Histoire de Bourgogne (J. Letaconnoux), 341.
Khot, Die Stellung Norwegens und Schwedens im deutsch-dänischen Konflit, 1863-1864 (G. Pagès), 234.
Kovalewsky (*M.*), La France économique et sociale à la veille de la Révolution. Les campagnes (H. Sée), 85.
Kybal (*V.*), Jndrich IV a Europa v. létech 1609 a 1610, 402.
Lachaze (*L.*), L'Assemblée provinciale du Berri sous Louis XVI (R. Girard), 352.
Lambert (*H,*), Monographies des grands réseaux de chemins de fer français. Réseau du Nord (J. Letaconnoux), 202.
Lanson (*G.*), Manuel bibliographique de la littérature française moderne (1500-1900),fasc. I(V.-L. Bourrilly), 204.
Leener (*G. de*), Etude sur le marché charbonnier belge (J. Letaconnoux), 187.
Lembey (*I.-P.*), voir *Rozet*.
Lemoine (*A.*) et *Ed. Giraud*, Historique et livre d'or de la corporation des pilotes de Marseille, 1807-1907 (J. Letaconnoux), 199.
Lesort (*A.*), Rapport sur les Archives d'Il -et-Vilaine (H. S.), 268.
Letaco noux (*J.*), Les subsistances et le commerce des grains en Bretagne au XVII.e siècle (Ph. Sagnac), 77.
Levainville (*J.*), Le Morvan (J. Letaconnoux), 175.
L'Hermitte (*J.*), Mémoire de l'abbé Marchand sur les communes de Rahay et de Valennes en l'an IX (J. Letaconnoux), 181.
Looten (*Chne C.*), Lettres de F.-J. Bouchette, 1735-1810 (Ph. Sagnac), 93.
Macdonald (*F.*), La légende de Jean-Jacques Rousseau rectifiée (R. Girard), 353.
Mailath (*Cte J. de*), La Hongrie rurale, sociale et politique (J. Letaconnoux), 184.
Malaussène (*J.-E.*), L'évolution d'un village frontière de Provence : Saint-Jeannet, Alpes-Maritimes (J. Letaconnoux, 174).
Marc (*L.*), Le pays mossi (J. Letaconnoux, 178.
Marchand (*Abbé*), voir : *L'Hermitte*.
Martin (*L.*), Notes d'histoire locale. Sully (V.-L. B.), 405.
Martin Saint-Léon (*E.*), Histoire des corporations de métiers depuis leurs origines jusqu'à leur suppression en 1791 (H. Hauser), 64.
Mathieu (*G.*), Courte chronique écrite à Agen (Corrèze), 1560-1585 (V.-L. B.), 405.
Ministère des travaux publics... Statistique de la navigation intérieure (J. Letaconnoux), 197.
Monod (*G.*), voir : *Driault* (*E.*).
Morrow Fling (*F.*), Mirabeau and the French Revolution, vol. I (Ph. Sagnac), 89.
Moulonguet (*P.*), La Souveraineté de Béarn à la fin de l'ancien régime (R. G.), 124.
Oursel (*C.*), Deux livres de raisons bourguignons (V.-L. B.), 269.
Papuchon (*Gl*), La colonie acadienne du Poitou (J. Letaconnoux), 182.
Pawlowski (*A.*), Le nouveau bassin minier de Meurthe-et-Moselle et son réseau ferré (J. Letaconnoux), 201.
Perbosc (*A.*), Pages choisies des écrivains Tarn-et-Garonnais, 1808-1908 (F. G.), 122.
Perret (*Cl.*), Le Forez géologique, agrologique et agricole (J. Letaconnoux, 183.
Pineau (*L.*), L'évolution du roman en Allemagne au XIXe siècle (J. Marsan), 375.
Poullet (*P.*), Les institutions françaises de 1795 à 1814 (P. Caron), 229.
Prato (*G.*), La vita economica in Piemonte a mezzo il secolo XVIII (J. Letaconnoux), 171.
Radziwill (*Psse*), voir *Dino*.
Rain (*P.*), L'Europe et la restauration des Bourbons (P. Muret), 98.
Rapports des ingénieurs des mines...sur la situation des mines et usines en 1907 (J. Letaconnoux), 185.
Rodet (*H.*), Le Contrat social et les idées politiques de J.-J. Rousseau (R. Picard), 83.
Romier (*L.*), Jacques d'Albon de Saint-André, maréchal de France, 1512-1562 (V.-L. Bourrilly), 71.

Rossel (*F.*), Voltaire créancier de Wurtemberg (J. Marsan), 216.
Rouzaud (*H.*), Histoire d'une mine au mineur. La mine de Rancié (F. G.), 124 (J. Letaconnoux), 185.
Rozet (*A.*) *et J.-P. Lembey*, L'invasion de la France et le siège de Saint-Dizier par Charles-Quint en 1544 (V.-L. Bourrilly), 345.
Samuel (*R.*) *et Bonet-Maury*, Annuaire du Parlement (R. G.), 403.
Sanford Terry (*Ch.*), An Index to the papers relating to Scotland (A. D.), 404.
Sautai (*Cne M.*), Les préliminaires de la guerre de Succession d'Autriche (P. Muret), 212.
Schemann (*L.*), Correspondance entre Alexis de Tocqueville et Arthur de Gobineau, 1843-1859 (J. Marsan), 373.
Schwab (*R.*), Vie politique de Paul-Louis Courier, 403.
Seaton (*R. C.*), Napoléon et sir Hudson Lowe (Ph. Gonnard), 232.
Sturel (*R.*), Jacques Amyot, traducteur des Vies parallèles de Plutarque (V.-L. Bourrilly), 66.
Systematisches Verzeichnis der laufenden Zeitschriften (R. D.), 264.
Taine (*H.*), Pages choisies publiées par V. Giraud (P. Caron), 219.
Tarle (*E.*), Die Arbeiter der nationalen Manufakturen, 1789-1799 (J. Letaconnoux), 190.
Tonnellier (*E.*), Châtillon-sur-Loing, sa seigneurie et ses anciennes institutions religieuses (A. C.), 122.
Trimoulier (*A.*), Marc-Antoine Baudot (P. Caron), 229.
Ussel (*G. d'*), Rapport sur l'agriculture dans l'Ouest canadien (J. Letaconnoux), 181.
Uzureau (*Abbé*), Andegariana, 8e série (P.-R. Mautouchet), 101.
Uzureau (*Abbé*), Publications sur l'Anjou (P.-R. M.), 123.
Vallombroso (*A. de*), Histoire de la Prévôté de l'Hôtel-le-Roi (Ph. S.), 269.
Viallatte (*A.*), L'industrie américaine (J. Letaconnoux), 190.
Vianey (*J.*), Le pétrarquisme en France au XVIe siècle (V.-L. Bourrilly), 68.
Vidal (*P.*), voir : *Calmette*.
Vignes (*J.-B.-M.*), Les origines et la destinée de la Dixme Royale de Vauban (R. Picard), 348.
Vouters (*H.*), Les procédés d'exportation du commerce allemand (J. Letaconnoux), 193.
Waddington (*R.*), La guerre de Sept ans. Torgau, Pacte de famille (P. Muret), 78.
Weill (*R.*), La presqu'île du Sinaï (J. Letaconnoux), 179.

TABLE DES MATIÈRES

Articles de fond :

CARON (P.). Les « Agences d'évacuation » de l'an II..... 153-169
CONARD (P.). Napoléon et la Catalogne (1808-1814). La captivité de Barcelone (fév. 1808-janv. 1810)..... 329-340
LETACONNOUX (J.). Bulletin d'histoire et de géographie économiques.. 170-203
MANTOUX (P.). Le Comité de salut public et la mission de Genet aux États-Unis..... 5-35
MAUTOUCHET (P.-R.). Les Comités départementaux d'histoire économique de la Révolution et les études d'histoire moderne..... 58-63
MURET (P.). Émile Ollivier et le duc de Gramont les 12 et 13 juillet 1870, 1er article..... 305-328
MUSSET (R.). L'administration des haras et l'élevage du cheval en France au XVIIIe siècle, 1715-1790..... 36-57, 133-152
RAPHAEL (P.). La loi du 31 mai 1850, 1er article..... 277-304

Comptes rendus (voir l'Index alphabétique)..... 64, 204, 341

Livres nouveaux..... 126, 270, 408

Revue des Périodiques :

Annales de Bretagne..... 377
Annales des Sciences politiques..... 103, 377
Annales du Midi..... 378
Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français.... 103, 238, 379
Compte rendu des séances et travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques..... 380
Feuilles d'histoire..... 380
Journal des Savants..... 239
La Révolution française..... 104, 241, 382
La Revue..... 385
Le Correspondant..... 385
Mercure de France..... 240, 386
Revue de Paris..... 386
Revue des Deux Mondes..... 388
Revue des Questions historiques..... 105, 243, 391
Revue d'Études normandes..... 107, 245
Revue d'histoire de Lyon..... 109, 246, 392

Revue d'histoire des doctrines économiques..... 393
Revue d'histoire rédigée à l'État-major de l'armée..... 109, 247
Revue du Nord..... 393
Revue historique..... 113, 248, 394
Revue politique et parlementaire..... 115, 250, 395
English historical Review..... 395

Notes et nouvelles :

Académie des Beaux-Arts..... 118
Académie des Inscriptions et Belles-Lettres..... 118, 251
Académie des Sciences..... 252, 398
Académie des Sciences morales et politiques..... 117, 251, 397
Archives de la Cour des Comptes, destruction de liasses..... 400
Archives départementales d'Ille-et-Vilaine en 1909 (rapport de M. A. Lesort)..... 268
Archives nationales, versement d'archives du ministère des Colonies.. 400
Bibliographie de l'histoire de France en préparation à la librairie Hachette. 266
Bibliothèque consacrée à l'histoire moderne et contemporaine dans l'ancien hôtel Thiers..... 401
Bibliothèque d'histoire de Paris, apparition du premier volume..... 121
Bibliothèque d'histoire moderne, volumes à paraître..... 121
Catalogue des périodiques reçus à la Bibliothèque royale de Berlin... 264
Collection de documents publiés par la Société des recherches historiques de Vaucluse..... 263
Collection de « Mémoires et souvenirs », sous la direction de M. F. Funck-Brentano..... 121
Collection de monographies sur les femmes célèbres..... 402
Collection des économistes et réformateurs sociaux de France..... 263
Collection Spoelberg de Lovenjoul (prochaine mise en communication). 120
Collection sur les hôtels et maisons de la Renaissance française..... 263
Commission de l'histoire diplomatique de la guerre de 1870..... 120
Commission de l'histoire économique de la Révolution..... 266
Conférences d'histoire à l'Université des Annales..... 256
Controverse relative à La Boétie, Montaigne et le *Contr'un*..... 265
Correspondance de Cuvillier-Fleury, édition préparée par M. Limbourg. 264
Cours d'histoire moderne et contemporaine au Collège de France.... 255
— au Collège libre des Sciences sociales..... 400
— à l'École des Hautes-Études sociales..... 255
— à l'École pratique des Hautes-Études..... 255
— dans les Facultés des Lettres des Universités françaises.. 252
— à l'Institut catholique..... 255
École des Chartes ; thèses sur des sujets d'histoire moderne en 1910.. 401
Édition en préparation des dessins de Gaignières..... 264
Mouvement des périodiques..... 261, 401
Annales de l'Est et du Nord..... 262
Bibliographie des sciences politiques, économiques et sociales..... 262

Bulletin des Bibliothèques populaires 262
Bulletin critique 401
Historia 262
Revue d'études normandes 262
Revue d'histoire de l'Église de France 261
Revue d'histoire et de littérature religieuses 261
Revue germanique 262
Revue historique de la Révolution française 263
Nécrologies : J. Céby 118
H. de Geymuller 260
F.-A. Gruyer 118
Sigismond Lacroix 259
Ch. de Loménie 260
G. Picot 119
F. de Schickler 119
Ouvrages en préparation et sous presse 119, 260, 261
Programme de la Société des Conférences pour 1910 256
Publication du fascicule IV de la *Bibliographie* de M. P. Caron 120
Séance publique annuelle des Cinq Académies 118
Société de l'histoire de la Révolution française 398
Société de l'histoire de l'Art français 120, 267, 400
Société des « Amis du Louvre » 400
Société des Antiquaires de France 267, 399
Société d'histoire moderne 267, 398
Société française de bibliographie 266
Soutenances de thèses de doctorat :
M. P. Conard 256
M. Le May 259
Table des dix premiers volumes de la *Revue Napoléonienne* 401

MACON, PROTAT FRÈRES IMPRIMEURS *L'un des propriétaires-gérants* : P. CARON.

D
1
R27
t.13

Revue d'histoire moderne et contemporaine

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY